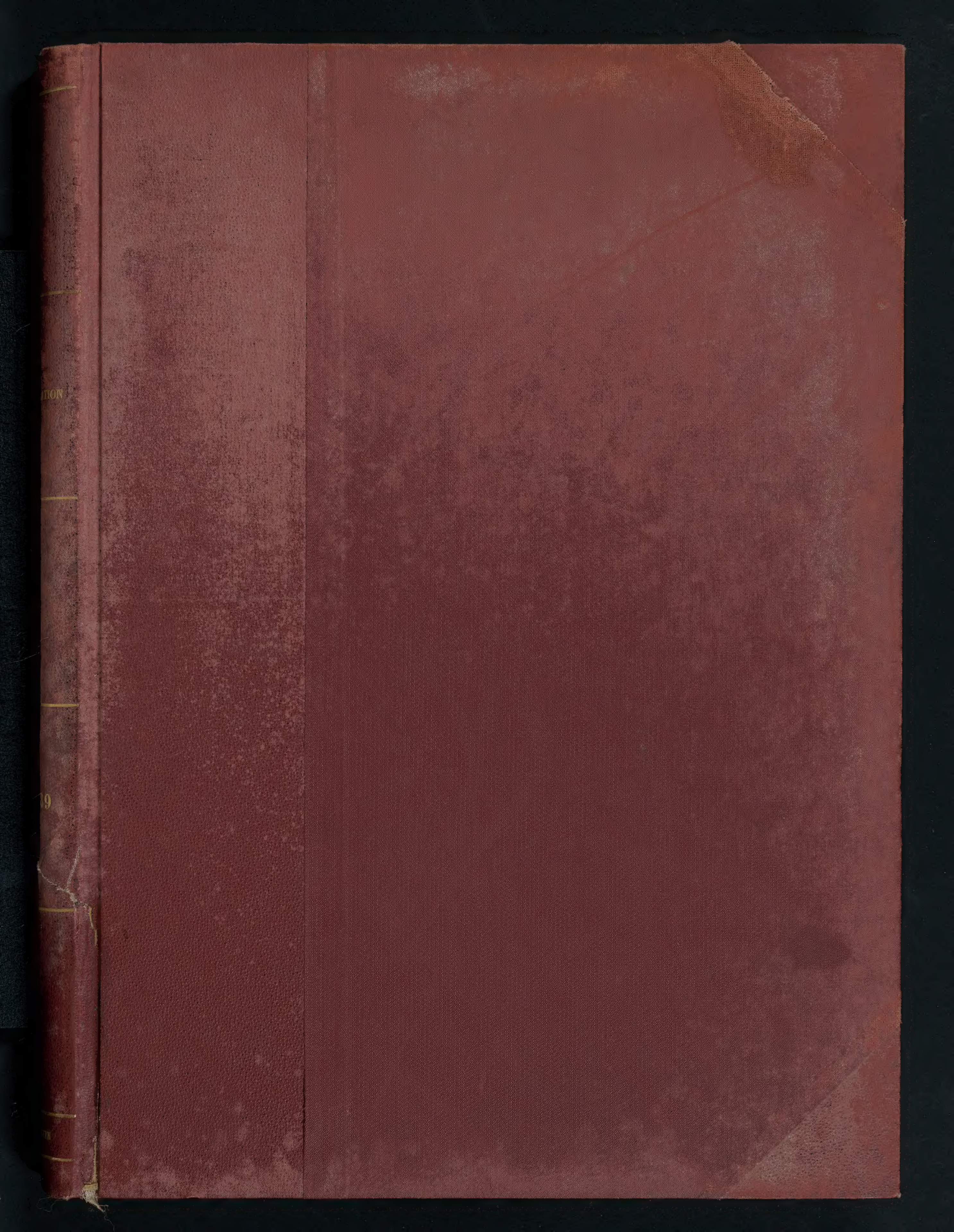


L'ÉMULATION

XIVe ANNÉE — 1889

L'ÉMULATION

PUBLICATION MENSUELLE

DE LA

SOCIÉTÉ CENTRALE D'ARCHITECTURE

DE BELGIQUE

XIVe ANNÉE — 1889

ADMINISTRATION
Boulevard du Hainaut, 139, Bruxelles

DIRECTION (PLANCHES)
Chaussée de Charleroi, 98, Bruxelles

SECRÉTARIAT DE LA RÉDACTION (TEXTE)
Rue des Palais, 63, Bruxelles

Abonnements

Belgique	fr. 25 00
Étranger (port en sus)	fr. 30 00
L'année parue mise en carton	fr. 30 00



LIBRAIRIE SPÉCIALE DES ARTS INDUSTRIELS ET DÉCORATIFS
CH. CLAESEN, ÉDITEUR

LIÉGE
26, rue du Jardin Botanique, 26

PARIS
30, rue des Saints-Pères, 30

CH. CLAESEN & Cie
BERLIN
123B, Königgratzerstrasse, 123B



Administration
139, Boulevard du Hainaut, 139
BRUXELLES

ABONNEMENTS
Belgique. . . . . 25 francs.
Étranger (port en sus) . . . . 30 francs.
L'année parue mise en carton . 30 francs.

Direction
38, Rue Crespel, 38
BRUXELLES



L'ART MONUMENTAL

au Grand Concours international de Bruxelles, 1888

—

(Suite, voir XIIIe année, col. 161 et 177.)

—

III

L'ALLEMAGNE

Ici la tendance est toute autre qu'en France. Le romantisme des Overbeck et des Cornélius règne encore en maître. Il y a cependant dans les œuvres de M. von Werner, le directeur de l'Académie des beaux-arts de Berlin, une sève puissante comme... tout ce qui vient d'Allemagne. Mais à côté de cet homme de talent viennent se placer tous les sous-Overbeck et sous-Cornélius, descendants dégénérés des peintres de la période romantique, née en Allemagne de l'influence de Louis I, roi de Bavière. Tout cela est d'une vie exubérante sans grande finesse d'expression, d'un esprit puissant mais frisant souvent la lourdeur, d'une imagination étonnante parfois, mais tellement abstraite que cela tourne au rébus, au logogriphe, quand cela ne confine pas au ridicule, comme dans la frise de Kaulbach que nous avons citée plus haut.

C'est d'un art solide, robuste, plein d'une santé brillante jetant sa sève sans rechercher si l'effet produit n'est pas outré, et vibrant d'une vie intense, d'un sang généreux pour chanter les gloires de la patrie, les joies du foyer ou les grandeurs de la vie publique des Germains. Le souffle est intense, il passe par tout cela comme un appel de Walkyries lançant au ciel un vigoureux « ojotojo! » et ces artistes semblent s'élancer éperdument dans les voies de l'art sans s'inquiéter si ces trop furibondes chevauchées ne laissent pas après elles des œuvres incomplètes ou boursouflées.

Et il en est ainsi.

Ces grandes compositions de M. Geselschap pour l'Arsenal de Berlin, par exemple, tout en étant vibrantes de mouvement, sont décevantes, tant toute la composition est emphatique.

Dans *la Guerre,* cet immense carton qui écrasait ses voisins à l'exposition, l'effort est colossal, le résultat est minime. Il en est de même dans *la Walhalla,* du même artiste. Ces deux immenses compositions écrasent les peintures de M. Von Werner, placées en dessous. Disons à ce propos que cette salle de l'Arsenal aurait beaucoup gagné à recevoir la décoration qu'a projetée ce dernier artiste. La conception d'une balustrade et d'un fond architecturé aurait mieux fait que le parti que l'on a cru devoir prendre.

Quoi qu'il en soit, M. Von Werner, dont nous ne pouvons pas juger la peinture, — puisque ses compositions n'étaient qu'en photographie à l'exposition, — a produit là des œuvres fort louables comme tendances. La composition est remarquablement comprise, mais la technique générale manque un peu de finesse dans le détail. *La proclamation de l'empire d'Allemagne à Versailles, le 18 janvier 1871,* popularisée par la gravure, fait partie de cette série de compositions qui sont tout à l'honneur de l'école allemande.

De défunt Alfred Rethel, on avait exposé de vigoureuses esquisses des fresques de l'hôtel de ville d'Aix-la-Chapelle. Nous nous souvenons encore de l'excellent effet quelles nous ont fait lorsque nous avons visité cet intéressant édifice.

De vrais descendants des Overbeck et des Cornélius, ce sont MM. Bendemann et Von Neher. Leurs œuvres placées à côté de celles de leurs devanciers, en témoignent éloquemment, mais un artiste intéressant à citer, c'est feu M. Édouard Steinle qui, associé avec M. Linneman, a conçu

la décoration de la cathédrale de Francfort-sur-Mein.

Quelques-unes des maquettes du regretté peintre sont dignes d'admiration, mais nous devons cependant faire des réserves sous le rapport du principe de polychromie totale dont M. Steinle semble être partisan.

Il ne nous a pas réconcilié avec ses convictions.

M. Othon Knille est à citer aussi. Son *Thomas d'Aquin discutant devant saint Louis* est une vigoureuse composition qui doit faire très bien dans la cage d'escalier de la bibliothèque de l'université de Berlin, où elle est placée.

De

LA SAXE

nous était arrivé un fort contingent.

Le mouvement d'art est là-bas englobé dans l'évolution artistique de l'empire, car l'originalité s'est perdue pour chacun des États confédérés.

Citons pourtant parmi les exposants de ce pays MM. Grosse, Gartner, W. Walter, Gey, W. Schwarz, P. Mohn, Hahnel, etc., qui, sans présenter des qualités extraordinaires, sont intéressants à étudier.

Somme toute, nous aimons mieux, en comparaison de tout cela, le mouvement artistique de

L'AUTRICHE

Là au moins on sent une allure moins romantique, quoique cette tendance soit loin d'être générale. A citer parmi les exposants M. Chrétien Griepenkerl, dont les esquisses pour la salle des séances de l'Académie des sciences d'Athènes ne manquent pas de valeur, et M. Jules Berger, pour les décorations du palais de justice de Vienne.

M. Laufberger expose des modèles de sgraffiti d'un faire un peu sec et d'une correction froide.

La nation sœur :

LA HONGRIE

avait envoyé quelques belles aquarelles d'architecture, parmi lesquelles tirons hors de pair M. Emeric Steindl, dont la vue perspective du palais du Parlement hongrois à Buda-Pesth est ravissante.

Nous ne connaissions pas cet édifice — qui d'ailleurs n'est pas encore achevé — mais les dessins de M. Steindl en donnent une idée très avantageuse.

Située sur les bords du Danube, à peu près comme le Parlement de Londres l'est sur ceux de la Tamise, cette vaste construction, d'un style ogival allemand du XIIIe siècle, est de riche allure et de splendide effet. Le *théâtre royal de Buda-Pesth*, par M. le chevalier Nicolas de Ybl, est moins heureux. Quoique de qualités d'ordre élevé, il s'en dégage comme une vague allure de « déjà vu » qui ne retient pas l'attention.

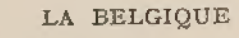
Dans le domaine de la peinture monumentale, à citer MM. Thans et Lotz, qui ont envoyé des photographies et des esquisses de leurs œuvres.

⁂

Nous aurions voulu citer des peintres anglais, et parmi eux sir Frédéric Leighton, dont nous admirions naguère les belles fresques du *South Kensington Museum*, à Londres, mais ils brillaient par leur absence à coup sûr regrettable. Il en est de même des Italiens et des Hollandais, qu'il aurait été intéressant de pouvoir étudier.

⁂

En revanche, il nous reste à parler des artistes qui, pour soutenir la vieille renommée artistique de



LA BELGIQUE

avaient envoyé leurs œuvres à l'exposition.

Que prouvaient-elles?

Une chose, c'est que le talent ne manque pas chez nous, mais que, faute d'encouragements de la part des autorités, on le laisse végéter et se perdre.

L'exemple de Charles Degroux est là pour le prouver. Quelques cartons du regretté peintre nous montrent combien il était apte à produire de grandes décorations murales. Qu'a-t-il exécuté en ce genre? Peu, en comparaison de ce qu'on pouvait attendre de lui, si d'importantes commandes lui avaient donné occasion de se montrer en artiste de génie qu'il était.

Il en est de même de Henri Leys, dont les peintures de l'hôtel de ville d'Anvers restent parmi les œuvres picturales les plus poignantes de notre siècle. N'aurait-on pas dû confier à cet excellent artiste quelque grande suite, où il aurait pu mettre tout ce qu'il y avait en lui de talent original et vigoureux?

L'exposition se faisait par invitations limitées aux principaux artistes des différents pays; cela explique-t-il certaines abstentions très remarquées parmi les peintres belges? Quoi qu'il en soit, citons en tête parmi nos compatriotes M. Guffens, l'apôtre convaincu des principes romantiques d'Allemagne, dont les décorations de l'hôtel de Schilde à Anvers et quantité d'autres œuvres picturales intéressantes sont à remarquer; puis M. Delbeke, dont de curieux essais de décoration égyptienne exerçaient la sagacité des visiteurs; notre regretté ami Evrard, mort trop jeune, et enfin Stallaert, W. Geets, Markelbach et Hennebicq; de celui-ci, je dois avouer ne pas avoir à louer *le bourgmestre Vanderlyens transporté mort à Louvain*. Ce n'est pas une peinture murale, mais bien plutôt un tableau de vastes dimensions ne procédant pas des principes qui doivent présider à la confection d'une *décoration monumentale*. En tant que tableau, cette œuvre sort des limites que je me suis tracées, c'est pourquoi je n'en parlerai pas davantage, tout en exprimant la haute estime que je professe pour l'auteur des très beaux *Travailleurs de la campagne romaine*.

Pour finir j'ai encore à citer M. Ch. Cardon dont les décorations de l'hôtel de ville de Bruxelles (salle des mariages) sont très remarquables.

⁂

Je voudrais dire quelques mots de la *Statuaire* à l'exposition, mais l'espace m'est compté. Je me bornerai donc à dire toute l'admiration que j'ai pour *le Bourgeois de Calais*, de M. Auguste Rodin, et *le Persée* très italianisant de M. Alois Strobl, de Buda-Pesth, et à citer ensuite le beau groupe *le Réveil de la liberté*, de M. Georges Zala, un compatriote du précédent, d'une allure saisissante, qui donne excellente idée de l'école de sculpture hongroise; puis les œuvres diverses de MM. Schaper, Dillens, De Groot, Aubé, — j'écris au hasard du souvenir, — R. Heuze, Millet, qui a envoyé sa figure du Comptoir d'escompte de Paris.

La maquette de la façade principale de cet édifice était également exposée par M. Édouard Corroyer, l'auteur de cette dite construction dont nous avons déjà eu occasion de parler élogieusement à cette place.

Terminons en parlant de M. Siemering, qui nous présente un *Bismarck* d'une allure un peu massive.



Tel est le bilan de cette exposition, née d'une idée originale et qui a donné occasion à nos compatriotes artistes de voir qu'ils doivent porter toute leur attention sur la peinture monumentale trop délaissée parmi eux.

Ils ont de larges voies à se frayer dans le domaine de l'interprétation décorative de la nature, et devant l'effort unanime des nations rivales, ils doivent se sentir pris d'une noble ardeur pour maintenir haut et ferme leur renom artistique.

S'ils pouvaient se persuader de cette idée, l'exposition d'art monumental aurait eu un inappréciable résultat. En tous cas, on ne peut que féliciter la direction des Beaux-Arts et particulièrement M. J. Rousseau d'avoir pris cette initiative utile et vraiment louable.

PAUL SAINTENOY.



SOCIÉTÉ CENTRALE D'ARCHITECTURE

Réunion générale annuelle de 1888



Nous publions ci-dessous *in extenso* le procès-verbal de la séance annuelle que vient de tenir la Société Centrale.

Cette séance fort réussie a été surtout remarquable par le nombre toujours croissant des membres correspondants qui y ont assisté.

Ils affirment ainsi une fois de plus la solidarité d'intérêts et les liens de bonne confraternité qui existent entre tous les architectes belges.

Nous croyons intéressant de reproduire ici l'ordre du jour de cette réunion.

Samedi 15 décembre. A 2 heures, dans la grande salle du palais de la Bourse (premier étage), Exposition de 500 photographies prises par la Société pendant ses excursions en Belgique et à l'étranger, de 1881 à 1888.

A 3 heures, dans la salle des séances, Assemblée générale. Ordre du jour : 1° Communications diverses; 2° Communication relative à l'histoire de l'église Sainte-Waudru de Mons, par M. Hubert, membre correspondant ; 3° Oxford, Cambridge et leurs collèges, notes de voyage par M. Paul Saintenoy, secrétaire de la Société ; 4° Huy et le château de Modave, notes de voyage par M. Soubre, membre correspondant à Liége; 5° Sections provinciales : proclamation des noms des membres des comités provisoires ; 6° Unification et réforme des règlements communaux sur la bâtisse, par M. Delbove, commissaire de la Société ; 7° Communications et vœux présentés par les membres correspondants.

A 7 heures, dans le grand restaurant du palais de la Bourse. Banquet donné à l'occasion du XVIe anniversaire de la fondation de la Société.

Dimanche, 16 décembre. Excursion au Château Charle-Albert, à Boitsfort, et au nouvel Hôpital militaire, à Ixelles.

Réunion, à 9 1/2 heures précises, dans la salle d'attente de 1re classe de la gare du Quartier-Léopold, à Bruxelles.

A 10 heures Départ pour Boitsfort.

A 10 1/2 heures. Visite du Château Charle-Albert.

A 12 h. 15. Déjeuner au restaurant de la *Maison Haute*, à Boitsfort.

A 1 h. 44. Départ de Boitsfort pour Etterbeek.

A 2 heures. Visite de l'Hôpital militaire, avenue de la Couronne, à Ixelles.

L'EXPOSITION

Dès 2 heures, de nombreux membres étaient réunis dans la grande et vaste salle du palais de la Bourse, où se trouvent les locaux de la Société.

L'exposition des 500 photographies, formant la collection de la Société faite pendant ses excursions et dont les clichés lui appartiennent, était pour beaucoup de membres correspondants une véritable révélation.

Aussi est-ce avec grand intérêt qu'ils ont examiné cette belle collection.

Une autre exposition avait été organisée par les soins diligents de M. Joseph Hubert.

Elle comprenait des *fac-simile* de tous les dessins anciens qui jusqu'à présent ont passé pour avoir servi à la construction de l'église Sainte-Waudru de Mons.

Nous savons gré à M. Hubert de nous avoir montré ainsi réunis ces intéressants documents qui devaient lui servir à la communication qu'il avait bien voulu faire inscrire à l'ordre du jour de la séance.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Celle-ci a commencé immédiatement après l'exposition.
En voici le compte rendu complet :
La séance est ouverte à 3 heures 45.

M. ACKER, président souhaite la bienvenue aux nombreu membres correspondants qui sont venus cette année à la réunion générale de la Société. Il se félicite surtout de la présence de M. GEORGES FRENTZEN, président de l'*Aachener Architekten und Ingenieur Verein*, qui est venu affirmer parmi nous la bonne confraternité qui unit les architectes des deux nations.

M. LE PRÉSIDENT prie M. GEORGES FRENTZEN de prendre place au bureau. *(Acclamations.)*

Communications diverses

M. le secrétaire a la parole pour donner lecture de la correspondance.

La Société régionale des Architectes du Nord de la France, la Société des Architectes et Ingénieurs du Bas-Rhin et de la Westphalie, la Société d'Architecture de Stuttgart et l'Institut royal des Architectes britanniques adressent leurs félicitations et des communications diverses au sujet de la séance de ce jour.

MM. Billoré (Amiens), Mourcou (Lille), White (Londres), Alphonse Wauters, membre d'honneur (Bruxelles), Boveroulle (Namur), Buyck (Bruges), De Becker (Bruxelles), De Glimes (Marchienne), Delhez (Liége), De Waele (Gand). Hansen (Spa), Lamal (Bruxelles), Stevens (Id.), Tirou (Gosselies), Tournay (Ecaussines), Van Assche (Gand), Van Beesen (Bruxelles), Weiler (Mons) et Welvaert (Lokeren) expriment leurs regrets de ne pouvoir assister à la séance.

Communication relative à l'histoire de l'église Sainte-Waudru de Mons

M. HUBERT (Mons) donne lecture à l'assemblée d'un grand travail sur l'église Sainte-Waudru à Mons, dans lequel il examine la question de savoir quels sont véritablement les auteurs de cette belle église.

Il signale des erreurs commises par la science archéologique touchant l'histoire de l'abbatiale montoise.

Son travail, nourri de faits, est écouté avec la plus grande attention et le plus vif intérêt par tous les membres, qui soulignent de leurs applaudissements les savantes conclusions et les remerciements que lui adresse M. le président (1).

Oxford, Cambridge et leurs collèges — notes de voyage

M. PAUL SAINTENOY, fait part à l'assemblée de ses impressions de voyage en Angleterre et particulièrement à Oxford et Cambridge.

L'orateur commence sa causerie en protestant contre la prétendue absence de goût artiste de la nation anglo-normande. Tout au contraire, dans le passé comme dans le présent, il cite de nombreuses preuves du contraire. L'architecture anglaise est extrêmement intéressante à étudier.

Il cite l'admirable façon dont se présentent les cathédrales anglaises plantées au milieu de grands parcs et les collèges entourés de jardins, de pelouses, d'où émergent des murailles ou des débris d'édifices défunts.

Passant à l'étude des collèges universitaires, M. Saintenoy donne à ses auditeurs des renseignements sur la vie scolaire anglaise, l'organisation intérieure des collèges en grande partie calquée sur l'ancienne vie monacale et examine ensuite quelle empreinte forte tout cet ensemble de faits a imprimé à l'architecture de ces établissements.

Prenant pour exemple Christ Church College d'Oxford, il montre la disposition des cours (quadrangle), puis la façon dont se groupent les logements du directeur *(head)*, agrégés *(fellows)*, répétiteurs *(tutors)*, et des élèves et boursiers *(scholars)*, les salles du réfectoire, le hall, etc.

M. Saintenoy s'arrête à l'église de ce collège. Il signale que cet édifice servant de cathédrale à Oxford, date en partie du XIIe siècle.

Assimilant à ce collège les établissements scolaires d'Oxford et de Cambridge, l'orateur cite la chapelle de King's College, les façades de Saint-John's College, et les cours de Trinity College, à Cambridge, Merton College, New College, Magdalen College, à Oxford.

Parmi les modernes, il cite tout spécialement Cajus College, Pembroke College, à Cambridge, et Balliol College, à Oxford, dus au talent si distingué de l'éminent président du Royal Institute of British Architects, M. Alfred Waterhouse.

Une mention toute spéciale est également due à Keble College d'Oxford, qu'a élevé un architecte de beaucoup de mérite, M. Butterfield.

Là s'est terminée cette causerie que l'assemblée a soulignée d'unanimes applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT remercie M. Paul Saintenoy de son intéressante communication.

Huy et le Château de Modave — notes de voyage

M. CHARLES SOUBRE (Liége) donne lecture d'un rapport fort bien écrit sur une excursion faite par la Société, en août dernier à Huy et par la vallée du Houyoux au château de Modave.

(1) Nous comptons publier *in extenso*, avec vignettes à l'appui, le beau travail de M Hubert.

M. Soubre suit les excursionnistes en historien fidèle et soucieux d'une extrême exactitude, notant chemin faisant maint édifice intéressant de la petite ville mosane.

C'est ainsi qu'il passe en revue les cinq « merveilles » hutoises, le « rondia », le « bassinia », le « chestia », le « pontia » et... le « bia ». Celle-ci plus moderne que les autres.

Puis il nous mène au château de Modave qui, intérieurement « est une désillusion ».

Ce travail émanant d'un membre correspondant que l'assemblée a été heureuse de voir prendre ainsi une part active aux travaux de la Société Centrale, a été reçu avec faveur par tous les auditeurs de notre aimable confrère liégeois (1).

M. le Président, exprimant les sentiments de l'assemblée, remercie M. Ch. Soubre de son charmant travail.

Sections provinciales

M. le Président donne connaissance à l'assemblée des noms des membres des bureaux provisoires nommés pour organiser à Charleroi, Mons, Liége, Gand et Bruges des sections provinciales de la Société Centrale. Il exprime l'espoir que celles-ci seront promptement formées et qu'elles seront d'un grand secours pour aider la Société à remplir dignement et complétement son but.

M. Vanderhaeghen (Gand) dit que les sections seront très utiles. Il demande si tous les membres correspondants de la Société sont de droit membres des sections. A Gand, si la Société admet des « architectes entrepreneurs » comme membres correspondants, cela amènera la chute de la section.

M. le Président. — En vertu du règlement des sections, tous les membres correspondants de Belgique peuvent en faire partie.

M. Rosschaert. — A Gand, tous les architectes sont entrepreneurs, sauf de rares exceptions. Les exclurez-vous tous?

M. Charlier (Liége). — Il est nécessaire de consulter les sections pour l'admission des membres correspondants de Belgique. Leurs membres connaissent mieux que ceux de la Société Centrale, les architectes des provinces.

M. Raquez. — La discussion porte moins sur les sections provinciales que sur l'admission des architectes entrepreneurs au sein de la Société. Il importe de discuter cette importante question.

Devons-nous rejeter tous les architectes entrepreneurs?

Mais dans certaines villes tous les architectes sont entrepreneurs. A Gand, par exemple...

M. Ch. Soubre (Liége). — Et à Verviers!

M. Raquez. — Cela prouve que les architectes belges qui peuvent être classés dans cette catégorie sont nombreux.

Nous ne pouvons les refuser tous.

A-t-il du talent comme architecte, nous devons admettre dans notre sein un architecte entrepreneur.

Quant à la consultation des sections, j'estime que la Société Centrale a le droit de recevoir ses membres sans-contrôle.

M. Cador (Charleroi), — La question n'est pas à l'ordre du jour! Ne convient-il pas de remettre le débat?

M. le Président répond que bien que la chose ne figure pas à l'ordre du jour, il croît cependant utile de laisser aux membres correspondants, l'occasion d'exprimer leur avis sur cette question.

M. Hasse (Anvers). — La question est simple.

Les sections peuvent-elles admettre d'autres membres que ceux de la Société Centrale?

Non!

Peuvent-elles refuser d'admettre un ou plusieurs de ceux-ci?

Non, encore!

Quant au fond, j'estime que c'est un point important que celui de savoir s'il convient d'admettre ou de refuser les architectes entrepreneurs. Il faudrait convoquer une séance spéciale pour décider cela.

M. Mahieu (Binche) demande ce que l'assemblée entend par « architecte entrepreneur ». Suffit-il d'entreprendre une construction pour un prix fixé, sauf à la faire sous-entreprendre pour être classé dans cette catégorie?

M. Cador (Charleroi). — Je considère qu'on n'est entrepreneur-architecte que lorsqu'on paie une première patente comme entrepreneur et une seconde comme architecte.

M. Dumortier croit qu'il est dangereux de décider ainsi cette question, qui est fort complexe et demande que des études complètes soient faites sur ce point important.

Je crois toutefois que, pour qu'un architecte entrepreneur soit admis comme membre, il doit donner à la Société de sérieuses preuves qu'il exerce réellement la profession d'architecte.

En conséquence de ce que j'ai dit en commençant, je propose de clore le débat et de passer à l'ordre du jour.

M. le Président propose le renvoi de la question à une prochaine séance de la Société Centrale. *(Adopté.)*

(A continuer.)

(1) Nous publierons *in extenso* le rapport de M. Ch. Soubre.



Les travaux de la Société Centrale d'Architecture en 1888

—

Rapport de la Commission administrative, lu et approuvé en assemblée générale du 4 décembre 1888.

—

Messieurs,

La Société Centrale vient d'accomplir sa XVI[e] année et nous pouvons dire qu'elle a continué à marcher résolument dans la voie du progrès et d'initiatives hardies où elle est entrée depuis quelques années.

Le nombre de ses membres s'est élevé pendant l'année écoulée à 236, ce qui donne une augmentation de 25 membres sur le chiffre de l'an passé.

Au 31 novembre 1888, ce chiffre est descendu à 228, par suite de morts et de démissions.

Le nombre des membres se décompose comme suit:

1	président d'honneur.		
8	membres	»	
65	»	effectifs.	
4	»	associés.	
5	»	honoraires.	
2	»	correspondants	en Allemagne,
1	»	»	en Angleterre.
87	»	»	en Belgique.
1	»	»	en Egypte.
26	»	»	aux Etats-Unis.
20	»	»	en France.
2	»	»	dans le Grand-Duché de Luxembourg.
2	»	»	en Italie.
2	»	»	dans les Pays-Bas.
2	»	»	en Roumanie.
228			

La Commission administrative a admis 12 nouveaux membres effectifs et 15 nouveaux membres correspondants.

Un membre effectif est devenu correspondant; un membre associé et un correspondant sont devenus effectifs.

Nous avons eu le regret de nous voir enlever par la mort trois de nos membres correspondants : MM. Charles Vincent, Edouard Surleraux et Louis Tulpinck, que nous étions heureux de compter parmi les nôtres et qui laisseront à tous leurs confrères des sentiments d'estime et de sympathie.

Enfin un membre effectif et un membre correspondant ont donné leur démission.

∴

Comme les années précédentes, la Société a enregistré avec fierté les succès remportés par plusieurs de ses membres dans des concours publics.

C'est ainsi que successivement nous avons adressé nos vives félicitations à MM. Duray, qui a obtenu en France le diplôme d'architecte; Dumortier, Thielens et De Braey, respectivement premier, second et mention honorable au concours du palais de justice de Nivelles; Govaerts, premier au concours de l'hôtel communal de Tubize; Vanderhaeghen et Horta, premier prix et mention très honorable au concours triennal de l'Académie de Belgique; De Braey et Vanden Eynde, premier et second prix au concours Godecharle; Acker et Horta, premier et second au concours pour le palais des fêtes de Bruxelles; et enfin Vanderheggen, qui vient d'obtenir le prix pour la construction d'une prison à Verviers.

D'autres distinctions ont encore été accordées à quelques-uns de nos membres. C'est ainsi que nous avons félicité successivement MM. Rousseau et Beyaert, nommés membres effectifs de l'Académie Royale de Belgique; Van Assche, nommé membre correspondant de la Commission Royale des Monuments; Dumortier, nommé définitivement architecte provincial adjoint du Brabant.

Enfin, notre Société s'est associée à la manifestation organisée en l'honneur de M. Lagae, statuaire, par les différents groupes artistiques de la capitale, à l'occasion du prix de Rome qui lui a été décerné.

∴

Nos relations avec les Sociétés d'architectes de l'étranger ont été empreintes de la plus vive cordialité, et nous nous en félicitons bien sincèrement.

Cet excellent état de choses vient de recevoir, de la part de la Société Centrale des Architectes français, une consécration bien chaleureuse par la nomination comme membres correspondants de cette Société de MM. Jules Brunfaut et Paul Saintenoy, notre président et notre secrétaire.

Les échanges de publications que nous faisons avec elles nous mettent à même de suivre leurs vaillants efforts et nous font connaître quantité de réformes utiles que nous serions heureux de pouvoir introduire en Belgique.

Les demandes de renseignements que nous leur avons adressées ont reçu — particulièrement pour la question du concours de Rome — des réponses contenant des renseignements précieux.

Nous leur en exprimons ici nos vifs remerciements.

Pour affirmer les sentiments de solidarité qu'il y a entre les différentes sociétés, nous avons adressé à l'Institut royal des Architectes britanniques et à la Société des Architectes et Ingénieurs du Bas-Rhin et de la Westphalie, à Cologne, l'expression de nos sentiments de condoléance pour la perte que ces honorables compagnies ont faites en la personne de leurs regrettés présidents MM. l'Anson et Jüttner.



Imp. CH. CLAESEN à Liège

PL. 1.

MAISONS GRAND PLACE Nº 11 ET 12, BRUXELLES

RESTAURATION 1887

ARCHTE V. JAMAER

L'ÉMULATION

ORGANE DE LA S^te Cie D'ARCHITECTURE DE BELGIQUE

Façade



Coupe

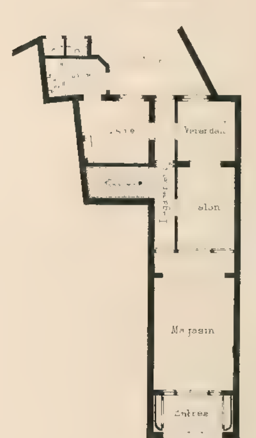
Plan du 1er Etage

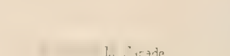






Plan du Rez de ...







Imp. CH CLAESEN à Liége

Editeur de publications artistiques

PL. 2.

MAISON RUE CARNOT A ANVERS

1887

ARCH^TE F VAN BALLAER

Détail du pignon



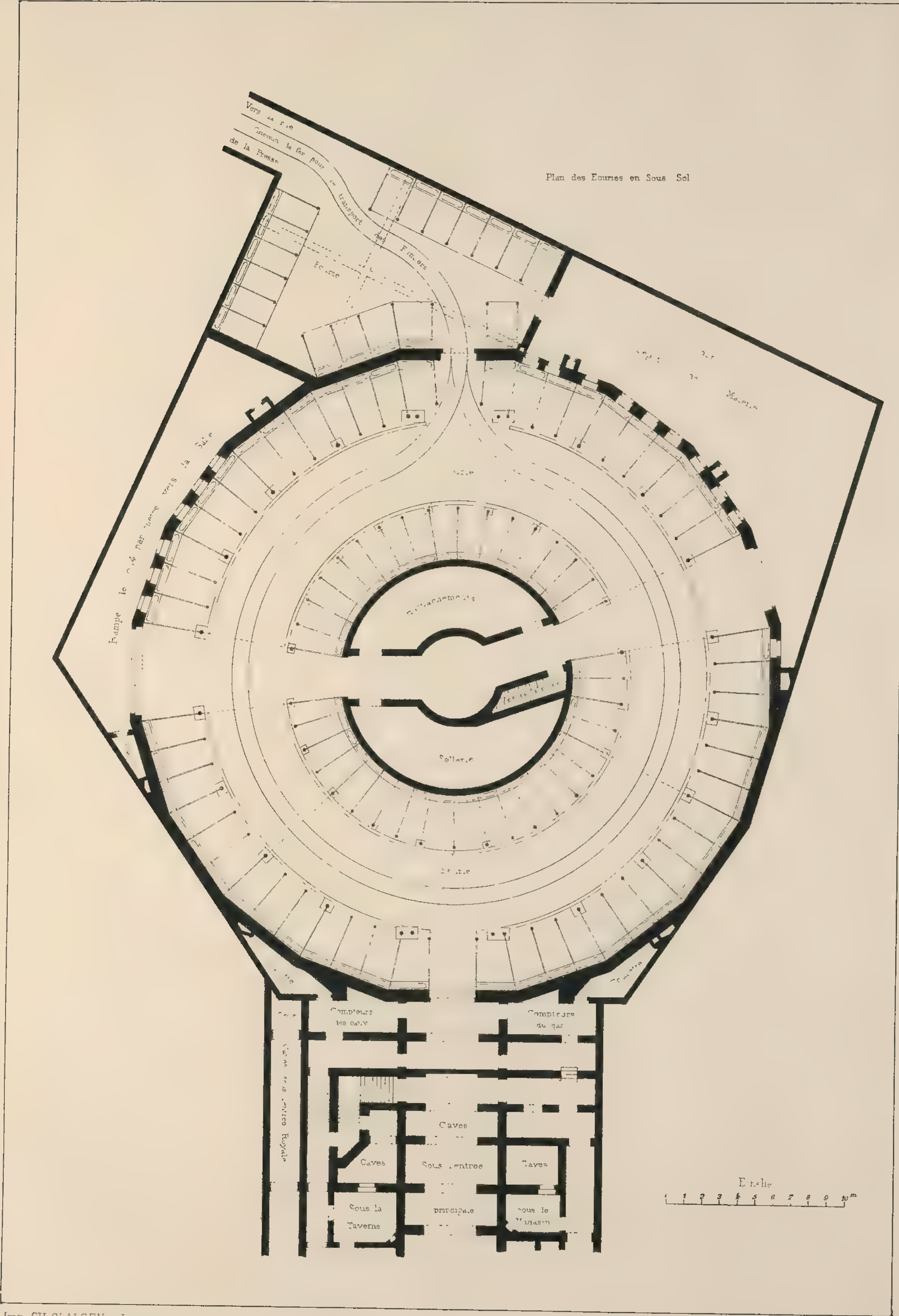
Imp. CH. CLAESEN à Liège

Éditeur de publications artistiques

MAISON RUE CARNOT A ANVERS

1887

ARCH^{TE} F. VAN BALLAER



Imp. CH CLAESEN à Liége
Editeur de publications artistiques

CIRQUE ROYAL A BRUXELLES
1877
ARCHTE W. KUHNEN

Nous tenons également à exprimer toute la satisfaction que nous cause l'excellent état de nos relations avec la Société belge des Ingénieurs et Industriels, avec laquelle nous sommes affiliés. Nous sommes heureux de lui exprimer, ainsi qu'à son honorable président M. F. Wellens, l'expression de notre gratitude pour le renouvellement de notre traité d'affiliation, qui est prorogé jusqu'en juin 1890.

***

Comme l'année précédente, l'assemblée générale annuelle, tenue en décembre 1887, a été suivie par nombre de nos membres correspondants, que nous avons été heureux de voir réunis avec nous pour discuter les questions présentées par MM. De Becker, Dumortier, Picquet et Saintenoy.

Nous sommes persuadés que nos membres correspondants viendront encore plus nombreux aux réunions annuelles prochaines et qu'ils reconnaîtront de plus en plus la nécessité qu'il y a pour eux à suivre activement les travaux de notre Société.

Par le compte rendu complet de cette séance qu'a publié *l'Émulation*, ils peuvent juger du grand intérêt que présentent ces séances.

***

Nos sections, quoiqu'elles ne se soient pas toujours exactement assemblées, n'en ont pas moins fait pas mal de travaux qui suffisent à démontrer leur utilité, et nous sommes persuadés que quand celle-ci sera bien prouvée à nos membres, ils reconnaîtront qu'il n'y a pas trop des efforts de tous pour mener à bien la tâche qui doit nous conduire au but désiré.

***

Voici les rapports sur les travaux des sections d'art et d'archéologie, de construction et de jurisprudence.

SECTION D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE. — 1888.

La section d'art et d'archéologie a tenu sa première séance le 12 août 1887 et a composé son bureau de MM. Brunfaut, président; Paul Saintenoy et Van Humbeek, secrétaires.

A toutes ses séances — elle en a tenu onze depuis le 12 août 1887 — elle a compté, sur 28 membres inscrits, une moyenne de 9 membres présents.

Les travaux de la section ont surtout consisté jusqu'ici dans l'examen des nouveaux ouvrages d'art et d'archéologie parus dans ces derniers temps.

Des rapports sur 22 ouvrages ont été lus à la section et, en outre, 25 rapports sont en préparation et seront lus dans les prochaines séances de la section.

Ce résultat est tout à l'honneur de celle-ci et produira d'excellents effets en portant l'attention de nos membres sur une quantité de questions bien dignes d'attirer et de retenir leur attention.

Les rapports faits et lus pendant les années 1887-88 sont dus à MM. Acker (2), De Becker (1), Devigne (2), De Wulf (1), Govaerts (2), Groothaert (2), Horta (1), Kams (1), Raquez (1), Saintenoy (8) et Vandeveld (1).

Là ne se sont pas bornés les travaux de la section.

Nous relevons successivement, dans les procès-verbaux de ses séances, les sujets suivants, sur lesquels des discussions ont eu lieu :

a) Décision relativement au point de savoir si la Société prendra part au Congrès archéologique de Charleroi par l'envoi de travaux.

b) Application du concours public à la restauration des édifices, possibilité d'exécution, etc.

c) Procédés suivis par les Romains et les Byzantins pour la construction des voûtes.

d) Le Beffroi de Gand. — Examen des questions archéologiques que soulève sa restauration.

e) L'architecture en Angleterre. — Résumé des principaux faits relevés lors de l'excursion de notre Société.

f) Les arts décoratifs en Belgique depuis 1830 dans leur application à la décoration picturale des monuments.

g) Exécution de grands travaux d'embellissement à Bruxelles. Quels sont ceux dont l'exécution devrait être poursuivie auprès des autorités?

En outre, une excursion a été faite par la section à l'Exposition rétrospective des arts industriels et à l'Exposition d'art monumental ouvertes dans les locaux du Grand Concours international des sciences et de l'industrie de Bruxelles.

Voilà, Messieurs, les travaux de la section pendant les années 1887-88.

POUR LA SECTION D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE :

Le Secrétaire : PAUL SAINTENOY. *Le Président :* JULES BRUNFAUT.

***

SECTION DE CONSTRUCTION

La section de construction, installée le 19 août 1887 par M. Brunfaut, président de la Société, a nommé dans sa première séance M. Peeters, président, et MM. Kams et Keller, secrétaires. Elle a tenu depuis lors neuf séances, toutes sous la présidence de M. Peeters. La moyenne des membres présents a été de 7 sur 28 que renferme la section.

Les principaux objets discutés ou traités pendant le cours de ces séances sont :

1° Le cahier des charges type qui a été lu, examiné et discuté article par article; des modifications peu importantes y ont été faites; quelques mots ajoutés ou retranchés par-ci par-là constituent les seuls changements que la section ait cru devoir y apporter. Plusieurs petites ajoutes y seront encore faites, des membres ayant promis de déposer des rapports sur différents matériaux. Dès que ces rapports seront parvenus, le cahier des charges type complété sera remis à la Société.

2° Une proposition, due à l'initiative de M. Raquez, de dresser une liste des entrepreneurs et fournisseurs donnant sur ceux-ci les renseignements que les membres de la Société pourront fournir. Cette proposition sera mise à exécution dès que la section aura voté le crédit nécessaire pour impression de circulaires et fourniture de papier.

3° La question de l'adoption de dimensions uniformes pour la confection des briques.

4° La réponse à faire à une lettre de la Société (suite de la proposition de M. Delbove à l'assemblée générale) demandant la liste des grands travaux d'utilité publique qui restent à faire à Bruxelles. Cette liste assez importante comprend une douzaine de travaux de tous genres auxquels il serait vivement désirable, à tous les points de vue, de voir mettre promptement la main.

5° L'emploi du mortier pendant les gelées. M. Maukels a fait à ce sujet une causerie des plus intéressantes, dans laquelle il a résumé les expériences auxquelles il s'est livré lui-même l'hiver dernier pendant la construction des locaux du Grand Concours de 1888. M. Maukels a promis de remettre à la section un rapport écrit sur cette importante question.

6° Une proposition de M. Saintenoy de faire une excursion au Grand Concours. Cette proposition a été adoptée et l'excursion a eu lieu le dimanche 1er juillet.

7° La question de l'unification et surtout la rectification des règlements communaux dans lesquels sont restées des quantités de prescriptions surannées qu'il serait grand temps de voir disparaître. Cette question, qui n'a été qu'effleurée, sera reprise.

Enfin, plusieurs rapports ont été demandés à divers membres de la section et seront déposés prochainement.

Dans sa séance du 17 février 1888, M. Barbier a été nommé secrétaire en remplacement de M. Keller qui a donné sa démission, ses occupations ne lui permettant pas de s'occuper des travaux de la section comme il l'aurait désiré.

POUR LA SECTION DE CONSTRUCTION :

Le Secrétaire, J. KAMS. *Le Président,* J. PEETERS.

(A suivre.)



JURISPRUDENCE



Nous recevons la lettre suivante qui signale un jugement intéressant. C'est à ce titre que bien volontiers nous lui donnons l'hospitalité :

MONSIEUR LE DIRECTEUR DE *l'Émulation*,
A BRUXELLES,

L'Émulation a fait appel, à plusieurs reprises, à la collaboration de ses abonnés lorsqu'ils ont à émettre des idées ou à signaler des faits qui intéressent ses lecteurs.

Ces communiqués sont rares, très rares même; la cause en est que probablement on se décide difficilement à écrire, ou qu'on ne le fait qu'au prix d'un rude labeur, car il n'est pas donné à tous d'écrire avec facilité; cependant, il serait à souhaiter que chacun le fît selon ses moyens.

L'exposé suivant est présenté dans ces conditions. C'est au lecteur à ne pas attacher trop d'importance à la forme :

La démolition des quartiers populaires de la Bruxelles, *sous prétexte d'assainissement*, oblige la plus grande partie de la classe ouvrière à se répandre dans les faubourgs. La banlieue compte peu d'habitations spéciales pour les ouvriers; il s'ensuit que ceux-ci ne trouvent à se loger que dans des maisons construites pour un ou deux ménages, alors que la même habitation est occupée de la cave au grenier par plusieurs familles souvent nombreuses.

Généralement, ces maisons ne sont desservies que par un vestibule et un escalier fort étroits. Elles sont malsaines, et les dangers y sont très grands en cas d'incendie.

Les règlements communaux ne contiennent aucune disposition contre cet état de choses. Cependant, ils interdisent la construction de plusieurs habitations sur des terrains ne longeant pas la voie publique. Il arrive pourtant qu'une propriété ayant peu de façade vers la rue, a un grand développement vers le fond. Si l'accès des habitations que l'on désire y ériger est facile, et que ces constructions présentent toutes les conditions d'hygiène désirables, pourquoi n'accorde-t-on pas l'autorisation de bâtir?

Nous entendons souvent nos édiles demander, pour le bien-être du peuple, la création d'habitations ouvrières; mais lorsque la demande en est faite pour plusieurs bâtiments de derrière, fussent-ils même très salubres, l'autorisation n'est jamais accordée, parce que les règlements communaux s'y opposent!

Les réflexions ci-dessus sont émises à propos du fait suivant, qui vient de se passer à Saint-J... :

Au fond d'un terrain, rue W..., existaient depuis 1878 des écuries et remise pour vingt chevaux avec six chambres d'habitation à l'étage, aménagées au-dessus de la partie

droite; celle de gauche n'était couverte que d'un appentis troué de lanterneaux et reposant contre le mur mitoyen. (Fig. 1.)

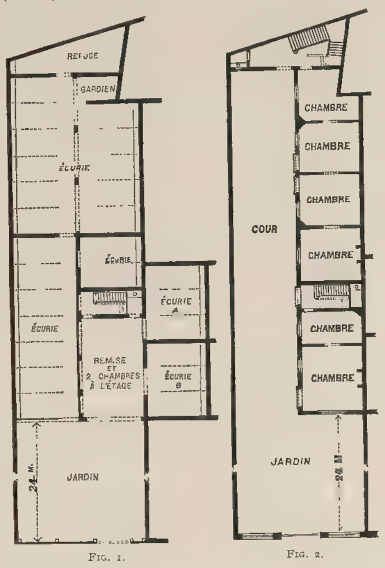


Fig. 1. Fig. 2.

Comme l'indique le plan, ces écuries étaient construites d'une façon défectueuse sous le rapport de l'aérage et de la lumière. Deux de ces locaux étaient même aménagés en *A* et en *B*, sous des maisons de derrière de la chaussée de L..., appartenant à la même propriétaire que celle de l'immeuble qui nous occupe.

La cour spacieuse, qui précédait les bâtiments, servait de refuge aux véhicules de toutes espèces en même temps que de dépôt de cendres et de détritus aux ménages voisins. Un trou à fumier à ciel ouvert complétait cet endroit malsain, et le terrain n'était clôturé vers la rue que par une cloison mal assujetie.

Les chambres à l'étage étaient habitées, mais peu de chevaux occupaient les écuries.

Au mois de mai 1887, survint un incendie dans l'une des chambres attenantes à l'escalier; celui-ci brûla et une partie de la toiture principale fut consumée. Les locataires purent fuir par les fenêtres donnant sur l'appentis, qui fut en partie défoncé par le sauvetage du mobilier; les chevaux furent sauvés.

Le rétablissement de ces écuries étant de nature à présenter de nouveaux dangers d'incendie, et le maintien de la fosse à fumier avec la cour servant de dépôt d'immondices étant contraire à toutes les règles de l'hygiène et de la salubrité, la propriétaire se décida à faire supprimer les écuries, et fit convertir les bâtiments en deux habitations.

Aussitôt après l'évaluation des dégâts, l'escalier et la toiture furent reconstitués, l'écurie de droite fut transformée en chambres et le toit en appentis fut démonté pour éclairer et aérer ces chambres. Des portes et fenêtres furent aménagées entre les pilastres, et un nouvel escalier construit à l'emplacement du refuge. Les écuries *A* et *B* furent converties en caves pour les maisons de derrière de la chaussée de L...

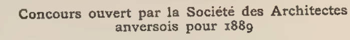
L'avant-cour fut transformée en jardins, afin de donner une meilleure apparence et une destination plus utile à ce terrain perdu. (Fig. 2.)

Une demande de clôture vers la rue avec pilastres et grille fut adressée, et accordée, le 24 août 1887, sans difficulté aucune, par la commune. *(A continuer.)*

CONCOURS PUBLICS

Concours pour un hôpital de 1,400 lits à Odessa (Russie)

L'administration de la ville d'Odessa nous fait savoir que le terme fixé pour le concours des projets des hôpitaux spéciaux a été prolongé du 1/13 février au 1/13 avril 1889. Comme nous l'avons dit dans notre dernier numéro, un exemplaire du programme en français est déposé dans la salle de lecture de la Société Centrale d'Architecture de Belgique.



Concours ouvert par la Société des Architectes anversois pour 1889

Nous recevons au moment de mettre sous presse le programme de ce concours.

Sujet du concours : Un club de la presse. Remise des projets le 30 juillet 1889; 2,700 francs de primes. S'adresser pour obtenir le programme au secrétariat de la Société, rue Léopold, 45, Anvers.

Nous reparlerons de ce concours.

Concours pour un théâtre à Verviers

La Société Centrale d'Architecture de Belgique recommande aux votes des concurrents, M. Emile Janlet, architecte à Bruxelles, pour le choix qu'ils ont à faire d'un délégué au sein du jury.

SOCIÉTÉ CENTRALE D'ARCHITECTURE DE BELGIQUE

Séance du 4 janvier.

Après avoir procédé à l'admission de MM. Georges Frentzen, architecte à Aix-la-Chapelle, et Auguste Dekoninck, architecte à Hal, en qualité de membres correspondants, l'assemblée adopte le budget de l'exercice 1889. — Elle désigne ensuite M. Acker, son président, comme délégué de la Société au sein du jury du concours pour le théâtre de Verviers.

Archéologie

La Société d'Archéologie de Bruxelles a tenu, le 30 octobre dernier, à 10 heures, à l'Exposition d'art rétrospectif, une séance intéressante au cours de laquelle MM. Alphonse Wauters et Van Bastelaer ont donné de très curieuses explications, le premier sur la tapisserie, le second sur les grès et les faïences.

M. Wauters a donné d'abord les grandes divisions de la fabrication des tentures en notre pays. L'époque primitive ou gothique, où la tapisserie garda un caractère religieux et réellement original. Puis l'influence de l'école italienne se répandant dans les Pays-Bas.

Après avoir imité le goût italien, la tapisserie flamande est attirée ensuite par la fabrication des Gobelins.

Le Gobelin, dit M. Wauters, est plutôt un tableau qu'une tapisserie, un tableau fait de laine et de soie, qui ne relève pas de l'art décoratif.

Lorsque les Gobelins élargirent la bordure, au point de lui donner trop d'intérêt et de nuire à l'effet du tableau, et lorsqu'ils substituèrent l'encadrement à la bordure, les fabricants flamands les imitèrent encore. Cette tendance à l'imitation porta un coup terrible à la tapisserie flamande, qui disparut complètement à la fin du dix huitième siècle, au moment même où les Français envahissaient la Belgique.

Après cet historique rapide, le conférencier s'attache à définir le caractère des principales écoles flamandes, en prenant des exemples dans l'Exposition. Dans la tapisserie de Bruges, le rouge domine; dans la tapisserie d'Anvers, c'est le jaune, et le vert sombre dans celle d'Audenarde. La supériorité de la tapisserie de Bruxelles provient surtout des moyens de teinture perfectionnés que ses fabricants savaient trouver. Mais on ne s'imagine pas que de sacrifices coûtèrent ces recherches patientes. C'est par sa coloration générale, vive, corsée, bien flamande, que l'école bruxelloise l'emporte sur toutes les autres.

Enfin M. Wauters parcourt l'Exposition et, s'arrêtant devant les tapisseries de valeur, fait ressortir les qualités de l'œuvre.

M. Van Bastelaer a ensuite pris la parole et a donné une conférence sur l'histoire des grès en Belgique.

La collection de l'Exposition d'art retrospectif a fourni à l'orateur l'occasion de donner de très curieuses explications et de définir les caractéristiques des différents centres de production.

Son nombreux auditoire les a suivies avec autant d'intérêt que d'attention. *(Indépendance belge.)*

Une note communiquée à la presse nous apprend que :

L'administration communale de Bruxelles vient faire publier le premier fascicule du tome Ier de l'*Inventaire des cartulaires et autres registres* faisant partie de ses archives. Ce volume, qui comprend environ 350 pages, sort des ateliers de Mme Baertsoen, Grand'Place. Pour donner plus d'intérêt à l'analyse des documents signalés dans l'inventaire, M. Alphonse Wauters, archiviste communal, en a reproduit des extraits considérables et y a ajouté des notes nombreuses. Une table provisoire termine ce fascicule.

Les Sociétés d'Architecture

A l'ordre du jour de la Société Régionale des Architectes du Nord de la France (séance du 8 décembre 1888) :

a) Examen et discussion d'une question posée par M. F. Roux, architecte, dans le journal *l'Architecture* : « l'architecte doit-il au propriétaire les plans des constructions qu'il fait élever? »

b) Un architecte qui élève une construction sur des fonda-

tions déjà exécutées, est-il responsable des désordres qui pourraient se produire du fait de ces fondations : 1° si elles existent depuis longtemps ; 2° si elles ont été établies récemment par un architecte dont il continue les travaux, sans modifier le plan primitif?

c) Etudes d'un tarif uniforme d'honoraires à établir suivant l'importance et la nature des travaux, pour constructions complètes, projets état des lieux, mitoyenneté, etc., etc. Ce tarif, après approbation de la Société, serait imprimé et affiché dans les bureaux de chacun des membres.

d) Congrès international d'architectes à Lille, en 1890, avec exposition d'architecture, des industries du bâtiment, des arts décoratifs, du mobilier, etc., etc. — Etude de la question.

Revue de la presse

—

M. Paul Bourde a publié récemment dans *le Temps* de Paris, sous le titre *Trop de lois, trop de fonctions,* une série d'articles, auxquels nous avons déjà fait un emprunt.

Faisons en de même avec un article plus récent et dont le titre nous annonce qu'il est digne de fixer notre attention : *L'Architecture contemporaine.*

Ceci dit, commençons :

M. Bourde se demande tout d'abord pourquoi Paris est monotone, pourquoi toutes les maisons se ressemblent, et il nous dit :

Je me répondais jusqu'ici à cette question en accusant nos architectes de manquer d'imagination. Mais c'est qu'il leur est défendu d'en avoir. Je n'en savais rien. Je l'ai découvert en m'occupant des bâtiments civils.

A quoi tient cette accablante uniformité de Paris?

Oh ! la cause paraîtra bien mince auprès d'un résultat de cette importance. Elle tient à l'existence de vingt fonctionnaires, pas un de plus. Seulement, ces vingt fonctionnaires sont armés d'un règlement. Ce n'est point l'art, c'est l'administration qui décide de l'aspect de la ville qui se considère comme la capitale artistique du monde. Vous pouvez présenter au laminoir de ce règlement la façade la plus originale, il n'en sortira jamais que la façade plate à moulures plates que vous connaissez. C'est plus qu'un règlement, c'est un moule.

Continuant ses découvertes, M. Bourde nous dit qu'en Chine... c'est la même chose.

Les mêmes règlements existent, seulement, ils sont plus vieux, ils datent de... 2800 ans.

Rapprochement piquant : M. Bourde se demande ce qu'un Chinois dirait de l'architecture parisienne et voici l'opinion supposée de ce Fils du Ciel :

Le général Tcheng-Ki-Tong est attaché à la légation chinoise de Paris. Je l'imagine rentrant dans son pays et écrivant une histoire de l'art français. En quoi manquerait-il à la vérité s'il commençait ainsi son chapitre sur l'architecture :

« La première impression qui se dégage de la vue d'une ville française, que ce soit Lyon avec ses vastes faubourgs ou Paris avec ses églises et ses édifices publics, est celle d'une certaine monotonie résultant de la prédominance d'un type architectural unique. Après un long séjour, cette impression subsiste encore... »

Et si le général Tcheng-Ki-Tong remontait aux causes, ne serait-il pas amené à dire exactement dans les mêmes termes que M. Paléologue (employé en parlant de l'architecture chinoise) :

« Un principe domine l'architecture civile en France : elle est soumise à une réglementation officielle. Cette réglementation porte d'une manière générale sur la hauteur, la largeur et la longueur des bâtiments, etc. »

Il est vrai que nos règlements ne distinguent pas entre les particuliers et les lettrés, entre les lettrés et les mandarins. Il est permis chez nous à un épicier enrichi d'être mieux logé qu'un membre de l'Institut. Nous avons, en revanche, la division des rues en trois catégories, que les Chinois ignorent. Chaque catégorie a son type de maison auquel il faut se plier, et je vois d'ici avec quel esprit le général Tcheng-Ki-Tong démontrerait que ce sont les prescriptions administratives qui ont étouffé l'imagination chez nos architectes. Assurément, pour lui les plus chinois des règlements ne seraient pas ceux que nous pensons.

Et ainsi de suite M. Bourde étudie le règlement point par point.

Signalons ce passage :

Une autre partie de ces articles est franchement prohibitive. Interdits les encorbellements ; interdits les pignons ; interdits les pilastres de plus de 1m20 de large. Tout ce qui risquerait de mettre un peu d'agrément dans la physionomie d'une rue est soigneusement banni. Depuis le ras du sol jusqu'à la corniche, les motifs de décorations, les colonnes, les chambranles, les bandeaux, les entablements, les consoles, les chapiteaux, la corniche elle-même doivent être d'une dimension officiellement mesurée à l'avance ; rien d'imprévu n'est possible : défense de sortir des saillies réglementaires. Le profil des toits même est fixé. Et ce qui est permis dans les rues de



12 mètres ne l'est plus dans les rues de 12 mètres à 7m80, et ce qui est permis dans les rues de 12 mètres à 7m80 ne l'est plus dans les rues de moins de 7m80. L'imagination des architectes est mise au moule comme une gaufre ; il ne leur reste un peu d'initiative que « dans les parties accessoires, le détail de la décoration », comme dit M. Paléologue des architectes de la Chine.

Tout cela est très juste ; mais que M. Bourde croie bien qu'il en est de même à Bruxelles, quoiqu'il dise que

c'est quand on sort de France que l'on sent par contraste l'uniformité de notre architecture civile.

La Belgique a assisté, en ces dernières années, à une restauration du vieil art flamand, dont l'opulence un peu lourde est si bien appropriée à son climat. Ce qu'il suffit d'indiquer dans la lumière du Midi, doit s'accuser sous le ciel sombre du Nord. Eh bien, il n'est pas une de ces maisons qui sont l'ornement de Bruxelles, de Gand, d'Anvers, dont la façade ne serait impitoyablement rasée par le voyer parisien, armé de son règlement.

Cela n'est pas tout à fait exact, car nous aussi nous avons nos... voyers ; seulement ils ne portent pas le même nom qu'à Paris.

Suivent d'autres considérations que nous passons pour arriver à la conclusion :

Conclurez-vous donc que chacun devrait être libre de construire à sa fantaisie?

C'est ma conviction, que je vais expliquer.

M. Antonin Proust, pendant qu'il était ministre des arts, avait formé une commission d'architectes pour reviser les règlements de voirie dans un sens libéral. Si cette idée était reprise, je crois que les deux tiers pourraient disparaître au grand profit de Paris.

Ces règlements sont de trois sortes.

Les uns ont été faits dans une intention esthétique plus ou moins avouée. Ils sont le produit d'un étrange orgueil. Le fonctionnaire qui les rédige possède-t-il à lui seul plus d'imagination que tous les Parisiens ensemble? Personne n'oserait soutenir une pareille absurdité. Si les Parisiens ont plus d'imagination que lui, pourquoi est-ce lui qui décide et non les Parisiens? L'auteur de ces règlements est évidemment très épris de la régularité géométrique : c'est un goût avouable, mais plus vous y réfléchirez et plus il vous paraîtra saugrenu que ce goût d'un homme puisse être imposé à deux millions de ses concitoyens.

D'autres règlements ont été faits pour prévenir les accidents. La dimension des balcons et corniches notamment est surtout fixée dans ce but. Qu'un souverain absolu soit convaincu que, s'il ne s'en mêlait pas, ses sujets ne sauraient pas construire un mur tenant debout, je n'en suis pas surpris. Son gouvernement est une tutelle, ses sujets sont des mineurs ; il leur trace des règles au nom de son intelligence présumée supérieure. Mais qu'une république, où les pouvoirs émanent exclusivement du suffrage universel, conserve cette législation paternelle, il me semble voir une perruque poudrée sur la tête d'un passant en veston. Quelle inconséquence ! S'agit-il de fabriquer une Constitution, nous sommes libres d'imposer n'importe quel programme aux députés de notre choix ; s'agit-il de construire une maison, nous devenons incapables d'en dresser le plan avec un architecte ; c'est son métier à lui et c'est notre intérêt à nous d'élever un bâtiment solide ; la loi n'en suppose pas moins que, si elle nous abandonnait à nous-mêmes, nous nous empresserions d'imaginer des corniches qui crouleraient sur la tête des passants et des balcons qui s'effondreraient sous leur poids.

Enfin, les troisièmes

ont pour but d'assurer la circulation dans la rue et la salubrité de la ville. Ici la loi me paraît dans sa fonction, qui est de déterminer les limites qu'impose à la liberté de l'individu l'obligation de ne pas nuire à la liberté des autres.

Tous ces règlements font, d'après M. Bourde, partie d'un vaste système d'administration préventive — on a dit naguère en Belgique « de tracasserie publique ». — Il faut, d'après lui, l'abandonner, laisser la liberté aux constructeurs quitte à les punir s'ils enfreignent la loi. C'est là le système répressif rêvé par M. Bourde.

Partant de faits vrais, n'est-il pas arrivé à une conclusion fausse?

Lecteurs, décidez... et si le cœur vous en dit, vous avez la parole !

—

M. Henri Céard n'a probablement jamais lu *les Boucs émissaires,* le spirituel article de M. Charles Garnier, sans cela il n'aurait point écrit les lignes suivantes que publie *le Siècle* sur l'Opéra de Paris et les pertes essuyées par les directeurs de ce théâtre :

M. Charles Garnier peut être un habile architecte. Je ne demande pas mieux que de partager son avis sur ce point et de croire à son génie. Néanmoins, l'Opéra qu'il a construit est inhabitable aux voix qui s'y faussent, inhabitable aussi au

public qui s'en désintéresse et qui proteste par son éloignement.

Qu'on en fasse donc un cirque, de cet Opéra, un panorama, un hôtel meublé, une naumachie, un gymnase ou un hammam, tout ce qu'on voudra de contraire à la symphonie et à la marche concertante des voix et des instruments. Qu'on le démolisse même, si l'on veut, la beauté disparue n'en sera pas à regretter. Quelque prix que coûte la fin de cette dispendieuse bâtisse, il sera toujours modéré, eu égard à ce que coûterait à la musique française, sa dangereuse conservation.

Elle est fatale à l'art, fatale même aux directeurs, et si l'on peut dire que MM. Ritt et Gailhard, de l'avis même de la Chambre, ont trop négligé l'administration artistique de l'Académie nationale de musique, à côté de leurs torts, il était indispensable de mettre en lumière les torts de M. Charles Garnier, architecte d'un monument destructeur de l'art qu'il doit abriter et de répéter le refrain un peu irrévérencieux de la ballade :

> Vaucorbeil mort dans la déconfiture,
> Ritt et Gaillard vont tenter l'aventure,
> Tous périront du premier au dernier.
> Martyrs de l'art? Non de l'architecte
> La faute à qui? C'est la faute à Garnier!

Comme M. Garnier avait raison!

C'est la faute à qui?

A... l'architecte, parbleu!

Comme c'était vrai, l'article intitulé « les boucs émissaires » de l'éminent auteur de ce beau monument si injustement décrié!

—

Lu dans *l'Indépendance belge :*

S'il faut en croire une nouvelle qui vient d'outre-Atlantique, deux maisons d'une élévation insolite seraient actuellement en construction à New-York. L'une, la plus grande, celle de J. Noble Stearns, est située aux nos 50 et 52 Broadway et 41-43 New Street. Elle n'aura pas moins de treize étages du côté de Broadway et de quinze du coté de New Street.

La façade de cet immeuble ne sera que de 6m55 sur Broadway et de 12 mètres sur New Street. Quant à la hauteur, elle atteindra 48m60. Pour obtenir une telle superposition d'étages, il faut une architecture toute spéciale; aussi, les cinq premiers étages seront-ils en fer et les autres en briques. L'édifice sera à l'épreuve du feu et coûtera la bagatelle de 225,000 dollars (1,125,000 francs).

La seconde maison est celle qui se construit pour le compte de la Banque d'Amérique, au coin de Wall Street et de William-Street. De moindres proportions, elle n'aura que... neuf étages. La largeur sera de 21m34 sur 24m38 de longueur. Toujours comme la précédente, elle sera à l'épreuve du feu. La façade sera en pierre, les deux premiers étages en granit, et les deux autres en pierre à chaux de l'Indiana. Le prix de revient sera de 400,000 dollars (2 millions de francs).

—

M. Charles Lucas, membre correspondant de l'Institut royal des Architectes britanniques lui adresse une note insérée dans le *Journal of Proceedings,* 1888, no 5, sur la conférence de M. Roger Ballu, *sur la critique contemporaine et l'architecture,* donnée à la Société centrale des Architectes français. Signalons aux membres correspondants de la Société centrale cette heureuse habitude qu'ont les membres étrangers de l'Institut de lui envoyer des notes de ce genre, en espérant qu'ils feront de même.

Dans ce même numéro des *Proceedings,* nous trouvons une intéressante discussion *sur les exigences du plan des églises au point de vue de la musique,* qui a eu lieu sur une « lecture » de M. John Belcher.

Signalons parmi les orateurs, M. X.-H. Statham, notre confrère qui dirige si vaillamment *le Builder;* M. William H. White, l'honorable secrétaire de l'Institut, et M. le professeur Aitchison.

Cette intéressante discussion n'a pas été suivie d'un vote de principe.

Remarquée également dans ce no 5 des *Proceedings,* une curieuse étude de M. William H. White, sur feu Thomas Gambier Parry, l'artiste décorateur qui a parfait le plafond de la cathédrale d'Ely, commencé par Stylman L'Estrange.

Une note de M. Wyatt Papworth sur l'abbaye de Westminster, ses maîtres maçons et architectes termine cette intéressante livraison.

Il y est fait mention d'un tombeau de Philippine de Hainaut fait en 1376-77 par *Hawkin (de) Liége,* pour le prix de 200 mark.

Cet artiste est considéré par plusieurs comme étant Hennuyer et peut-être de Valenciennes.

Nous le signalons aux archéologues belges.

Peut-être à ce propos est-il bon de leur rappeler ce qu'en dit le regretté et excellent architecte G. Gilbert Scott dans ses *Gleanings from Westminster abbey :*

« La tombe de Philippine de Hainaut est proche de « celles ci (les tombes d'Edmond de Lancastre et d'Aymer de « Valence) comme beauté et intérêt. C'est sans doute l'œuvre « d'un artiste étranger, car dans les comptes de ses frais de « construction encore existants, il est dit qu'il a été exécuté « par un « Hawkin Liége, de France ». Son caractère « semble plutôt *flamand* que français, et il est très possible que « cet artiste fût de Valenciennes, où se trouvait la cour du « père de la reine Philippine. »

Suit une longue description du monument que nous croyons inutile de rapporter ici.

Travaux publics.

Une circulaire de M. De Bruyn, ministre de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics, adressée aux gouverneurs de province, signale qu'en ce moment il règne à Berlin une activité extraordinaire dans l'industrie du bâtiment et dans différents travaux.

M. le ministre fait remarquer que les briques, les pierres de taille et les pavés manquent dans la capitale germanique; il estime que le marché de Berlin serait un excellent débouché pour nos carriers et nos briquetiers, et il engage les industriels à tenter un essai dans ce sens.

—

Nous trouvons dans les journaux quotidiens d'intéressants détails sur la colossale église que l'on élève, en ce moment, sur les hauteurs de Montmartre, à Paris.

Nous croyons intéressant de donner à nos lecteurs des renseignements sur l'état actuel de cette église, dédiée au Sacré-Cœur :

Dans la crypte, les chapelles absidales sont finies et voûtées ; tous les arcs doubleaux et formerets des bas cotés et du déambulatoire sont construits.

Dans la basilique, les chapelles absidales sont voûtées et couvertes, ainsi que le déambulatoire, qui est déjà livré au culte. Le chœur est entièrement achevé et couvert; toutes les chapelles carrées le sont également. Tous les doubleaux, formerets et pendentifs des cinq dômes sont construits et les piliers arasés jusqu'à la soixante-quinzième assise.

Il reste, pour pouvoir livrer au culte l'église entièrement couverte, à élever la façade principale et les deux façades latérales; à construire dans la crypte et dans l'église haute les quatre voûtes en berceau qui forment le péristyle, les bas côtés et le transept, et, enfin, à couvrir d'une toiture provisoire les cinq dômes. Ces travaux coûteront environ 3,000,000 de francs.

On espère que l'inauguration entière du Vœu-National aura lieu en 1890.

Comme on le voit de longs travaux seront encore nécessaires à l'achèvement complet de ce grandiose monument.

—

Il paraît, d'après *la Chronique des Travaux publics,* que c'est l'Etat qui bénéficiera de la mise en vente des vastes terrains de l'ancien palais de justice, compris entre la rue de Ruysbroeck et la rue de Rollebeek, à Bruxelles.

L'Etat fera vendre publiquement les matériaux à provenir de la démolition de tous les locaux. La question de propriété des terrains, sur lesquels ont été successivement édifiés les bâtiments occupés jadis par les tribunaux de toute espèce et par le dépôt des archives, a été résolue en faveur de l'État.

Il avait été question d'y édifier un palais des archives, puis une nouvelle caserne pour les grenadiers. Ces projets sont actuellement abandonnés.

La rue des Minimes sera prolongée jusqu'au carrefour des rues de l'Hôpital, de l'Empereur et de la rue d'Or.

Le dépôt des archives ira occuper les locaux devenus disponibles par suite du transfert du Musée d'histoire naturelle dans les bâtiments édifiés au Parc Léopold.

Jusqu'en 1840, la ville de Bruxelles avait accordé, à titre gratuit, l'hospitalité au tribunal de première instance, dans les locaux actuels de l'Université libre. A partir de cette date, elle réclama à la province un loyer de 4,500 fr. pour ces locaux.

A cette époque, l'extension des services des tribunaux obligea la province de Brabant à construire les locaux nécessaires pour la Cour d'assises et le Tribunal de commerce.

Les bâtiments de la Cour d'assises coûtèrent 115,000 francs et la construction de l'ancien Tribunal de Commerce 50,900 fr.

L'Etat intervint par voie de subsides dans ces constructions et de plus autorisa la province à les élever sur les terrains qui lui appartenaient.

La ville de Bruxelles avait offert à l'Etat les bâtiments de l'Entrepôt royal pour y établir le dépôt des archives. Ces locaux, construits en fer et en pierres, présentaient toutes les garanties désirables de sécurité pour les précieux documents qu'ils devaient abriter.

On a trouvé que l'Entrepôt royal était trop éloigné des ministères, des tribunaux et des administrations qui pouvaient avoir des archives à consulter et, pour en finir, l'Etat s'est décidé définitivement à loger ses archives à l'ancien Musée d'histoire naturelle. Celui-ci devra être approprié en conséquence et il en résultera nécessairement une dépense assez élevée.

D'après les données de M. l'archiviste Piot, il faut 3,700 mètres carrés pour installer convenablement les archives — après leur classement et la mise au pilon des documents sans valeur. Or, le gouvernement peut disposer de plus de 5,000 mètres carrés au Musée.

Le projet d'édifier un Palais des Archives, soit sur une partie de l'ancien Palais de Justice, soit ailleurs, est donc actuellement abandonné.

Nominations

—

M. Dens, ancien architecte de la ville d'Anvers, vient d'être nommé officier de l'Ordre de Léopold.

Bruxelles. — Alliance Typographique, rue aux Choux, 37.



La polychromie des églises et des caveaux funéraires au moyen âge

I

Brillante chambrée dernièrement dans la grande salle de l'école de la place Joseph Lebeau à Bruxelles, où la Société d'Archéologie de cette ville conviait artistes, savants et dilettantes à entendre une conférence portant le titre que nous avons inscrit en tête de ces lignes.

Après les vives polémiques du congrès archéologique de Charleroi sur ce sujet, si palpitant d'intérêt, la Société d'Archéologie de Bruxelles ne pouvait faire moins que de convier un des plus ardents adeptes de la polychromie à venir développer ses idées à ce sujet.

C'est ce qui a été fait et c'est le compte rendu de cette conférence que nous voulons faire ici.

Le conférencier était M. l'abbé Van den Gheyn, professeur au collège de Termonde, qui, d'une voix chaude et bien timbrée, a fait l'exposé de sa thèse dont le sujet est trop intéressant pour que nous ne nous étendions pas jusqu'aux détails.

Ceci dit commençons :

Au XIIIe siècle, nous dit tout d'abord le conférencier, la peinture architecturale était parvenue à son apogée. Mais avant cette époque quel était le rôle de la couleur dans les constructions tant civiles que religieuses ?

M. Van den Gheyn répond à cette question en jetant sur les systèmes architecturaux des différents peuples un coup d'œil rapide, mais suffisant pour prouver qu'à toutes les époques de l'art, l'architecture s'est aidée de la peinture. Il en était ainsi chez les Égyptiens, dont l'architecture polychromique atteint sous les Pharaons, l'apogée de sa splendeur. L'art assyrien a recours aussi à la décoration monumentale. Les Grecs, qui donnèrent à leurs édifices ce caractère de grandeur qui se retrouve dans les constructions imposantes de l'Orient grâce à la justesse des proportions et à la parfaite harmonie des différentes parties, firent de la peinture l'alliée naturelle et le puissant auxiliaire de l'architecture. Ils peignaient même le marbre dont ils se servaient pour leurs statues, leurs frises ou bas-reliefs.

L'art romain se confondit avec l'art grec, ou devint le complément de l'art étrusque qu'il conserva et développa tout ensemble. Ici encore nous remarquons une décoration d'une finesse extrême et d'une grande délicatesse de forme.

Après la chute de l'empire romain, l'art chrétien dans les catacombes garde les dernières traditions artistiques. Plus tard, à Rome comme à Constantinople, s'élève la basilique dont la mosaïque décore l'intérieur selon l'usage général et exclusif. Mais au bout de deux siècles on en revient à la peinture : au VIIIe siècle, un type se prononce, et



la peinture accuse dans ses contours une expression nettement arrêtée.

A Byzance, qui devient l'héritière du génie de la Grèce, un style nouveau prend naissance, mais ses peintres, chassés par l'hérésie iconoclaste, viennent au IXe siècle se réfugier en Italie.

Le XIIIe siècle fait se lever une pléiade d'artistes dont les dessins, légèrement modelés sur un fond harmonieux de couleur, accuse l'effort constant de rester dans l'intime entente avec l'architecture.

Alors parut Giotto, le véritable créateur de la peinture religieuse, désormais affranchie de l'archaïsme et du conventionnel, et lui imprima cette grâce naïve et morale qui, pendant plus d'un siècle, guide le pinceau des artistes chrétiens.

Toutes les architectures connues se sont donc, comme dit Viollet-le-Duc, aidées de la couleur ou plutôt de l'harmonie produite par l'assemblage des couleurs (1). En Belgique, cette règle reçut aussi son application, et l'on pourrait citer en nombre considérable les églises, qui dans notre pays appartiennent au moyen âge et cachent sous le badigeon, qui les déshonore, d'intéressantes traces de peintures murales.

On ne peut s'en étonner, du moment qu'on se rappelle l'innombrable phalange des peintres, dont nos musées étalent les œuvres avec un si légitime orgueil.

M. l'abbé Van den Gheyn s'est attaché alors à quelques souvenirs historiques se rapportant à l'ancienne Gilde des peintres brugeois. Il en a fait connaître l'organisation, décrit la chapelle bénite le 14 février 1451, relevé les œuvres d'art qu'elle renfermait, et signalé le sort qu'elles eurent après la Révolution française.

Pour terminer cette première partie de sa conférence, M. l'abbé Van den Gheyn traça en quelques traits sommaires le caractère général de la polychromie du moyen âge. La polychromie répondait bien au but que se proposait l'artiste alors, à savoir faire de l'église un grand livre ouvert, où la piété des fidèles puisait de sublimes enseignements, en leur mettant sous les yeux le tableau de quelque vertu ou de quelque héroïsme chrétien. Mais la pensée du peintre ne s'écartait jamais du plan conçu par l'architecte : aussi, loin d'exagérer la perspective, il évite avec un soin jaloux le trompe-l'œil, s'efforce de conserver aux monuments leurs parois planes et opaques et témoigne d'une volonté ferme et constante de rester dans les strictes données décoratives.

Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, lorsque dans une fresque, le peintre figurait des membres d'architecture, il ne songeait en aucune façon à reproduire avec exactitude les dimensions relatives, le modèle, l'apparence réelle des moulures ou des colonnes, il se contentait d'en indiquer la forme, n'ayant en vue qu'un simple effet décoratif.

Voilà pourquoi, disait le conférencier, nous ne pouvons nous défendre d'un sentiment de respect et d'amour pour les peintures murales de l'époque ogivale, non parce qu'elles sont en tout point parfaites, mais parce qu'elles renferment les seules règles de l'art décoratif et qu'elles entretenaient dans l'esprit des peuples les vrais principes esthétiques, qui veulent que tous les arts concourent harmonieusement à produire un effet unique sur l'âme.

Ici finissait la première partie de la conférence

(1) *Peintures murales des chapelles de Notre-Dame de Paris*, p. 1.



dont nous citons presque textuellement les principaux passages sans discuter la pensée du conférencier, comptant y revenir bientôt.

La seconde partie de la conférence avait pour sujet la polychromie des caveaux funéraires au moyen âge.

Leur étude montre une fois de plus l'usage fréquent et l'influence de la polychromie en Belgique avant la Renaissance.

Dans les catacombes on avait, il est vrai, décoré les plafonds des chambres sépulcrales et des églises; à l'époque dont nous parlons c'est l'intérieur même du caveau qui reçoit une peinture décorative.

Les parois de ces caveaux construits en briques étaient tantôt recouvertes d'une mince couche de mortier, tantôt grossièrement badigeonnées avec un ciment composé à moitié de chaux et de sable. C'est sur ces maçonneries que l'artiste peignait ses sujets. Ceux-ci, généralement au nombre de quatre, étaient souvent les mêmes et disposés de la même manière : à la tête du caveau se trouve représenté le calvaire, aux pieds la Vierge tenant l'enfant Jésus, sur le côté le sujet principal change. Généralement ce sont des anges habillés différemment, et remplissant diverses fonctions, mais le plus souvent agitant l'encensoir dirigé dans le sens du calvaire. Sur ces parois on a parfois relevé des armoiries de personnages nobles enterrés à cet endroit, ailleurs l'année du décès, ou même on y a vu une longue inscription funéraire peinte sur la chaux et plus tard imprimée sur des bandes ondulantes.

Les autres sujets qu'on rencontre aussi sur les parois latérales, sont les images de saints, parfois le patron du lieu.

Les endroits laissés vides de sujets sont remplis de croix faites à la hâte ou bien parsemés de fleurs et de feuilles.

Est-ce à dire que tous les caveaux polychromés ont des fresques à sujets? Ce serait une erreur de le croire. M. l'abbé Van den Gheyn cite deux caveaux dont l'un a pour tout ornement le monogramme du Christ et un millésime en chiffres arabes et romains; l'autre n'a que les deux parois latérales parsemées de croix, terminées en feuilles de trèfles, avec des rayons rouges aux angles.

Les peintures à fresques ont aussi été remplacées — on en a trouvé un exemple à la cathédrale de Bruges — par des gravures sur bois coloriées en détremper, et attachées au mur par un enduit bientôt identifié avec le papier même.

L'usage de polychromer l'intérieur des caveaux se continua jusqu'à la seconde moitié du XVIe siècle.

Après cet aperçu général, le conférencier entra dans quelques détails à propos des récentes découvertes faites à Bruges dans l'hospice de Saint-Nicolas et dans la chapelle des peintres.

Dans la chapelle de l'hospice fondé en 1380 par Nicolas Paghant on voit quatre caveaux polychromés. M. Van den Gheyn fait remettre à l'assemblée une reproduction en couleurs de deux de ces caveaux, œuvre très réussie de M. Raoux, lithographe à Bruges.

Le conférencier par différents indices tant historiques qu'archéologiques tâcha de déterminer la date de ces différents caveaux et même les personnages qui y furent enterrés. Toutes ces peintures ont, d'après lui, été exécutées de 1394 à 1503. Il est probable que deux d'entre ces tombes ont servi l'une au fondateur Nicolas Paghant, mort vers 1400, l'autre à son épouse Christine Willaerds.

La chapelle des peintres renfermait deux caveaux polychromés dont l'un avait été destiné au sieur Guillaume de Monbléru, jadis conseiller du prince Charles, duc de Bourgogne, et comte de Flandre, décédé à Bruges, le 13 juillet 1468. Ce caveau, dont les peintures rappellent l'école de Van Eyck, est d'une grande richesse artistique. Le second, qui date de 1553, est orné de soleils rayonnants portant au centre le monogramme du Christ, et de croix trilobées aussi rayonnantes.

Pour finir, le conférencier renouvela le vœu que déjà il avait exprimé au Congrès archéologique de Charleroi, que l'on rassemblât et qu'on publiât les reproductions des peintures murales anciennes de la Belgique. Les restes sont encore nombreux. Les artistes polychromistes du temps présent auront ainsi à leur disposition des modèles et des guides. C'est dans ce but que M. l'abbé Van den Gheyn nous annonce la publication des tombeaux polychromés dont il nous a entretenu.

Voilà dans ses lignes générales, cette conférence fort applaudie dont nous avons cru devoir entretenir nos lecteurs, car cette question de la polychromie architecturale est une de celles où nous avons le plus de progrès à faire pour arriver aux mâles effets des Égyptiens, aux délicates tonalités des Grecs ou à la somptuosité de nos grands artistes du moyen âge. P. S.

(A suivre).



Huy et le château de Modave

—

NOTES DE VOYAGE

—

Le 19 août dernier, vers 9 heures du matin, une bonne vingtaine d'architectes, tous membres effectifs ou correspondants de la Société Centrale d'Architecture de Belgique, venus de divers coins du pays, Flamands, Brabançons, Hennuyers et Liégeois, se trouvaient rassemblés dans la gare principale de Huy, paraissant tout heureux de fouler le sol de la belle petite ville wallonne. Il y avait en effet de quoi, car au plaisir de se retrouver entre bons et presque tous anciens amis, toujours enchantés de se revoir, se joignait celui de faire une agréable excursion dans une des parties les plus charmantes du pays, par un temps magnifique. Le côté pittoresque de l'excursion semblait plaire surtout à ceux de nos confrères qui, habitués au calme plastique des plaines des Flandres et du Brabant, se réjouissaient de revoir les sites aussi variés que richement colorés des rives de la Meuse et du Houyoux.

On ne s'attarda guère à admirer l'architecture de la gare pas plus qu'à prendre note de ses bonnes dispositions intérieures. — La Compagnie du Nord, pour satisfaire sans doute aux lois d'une bonne et saine philosophie a habitué depuis longtemps les Hutois à savoir, sous ce rapport, se contenter de peu.

La bande quitte bientôt les abords de la gare, sans jeter sur ce monument de la civilisation moderne le moindre regard de regret et partant d'un pied leste se dirige par quelques rues tortueuses vers le quai de la rive gauche de la Meuse, appelé quai de Batta.

Le spectacle qui s'offre en cet endroit au touriste est un des

plus attrayants que l'on puisse rencontrer sur les bords du fleuve wallon. Devant soi, groupés comme par un grand artiste, le vieux pont aux arches en plein cintre dont les piles en pierres moussues baignent dans des eaux claires et d'un vert d'émeraude, les maisons et promenades de l'île sur la rive droite, l'Eglise collégiale et sa grosse tour émergeant des habitations faisant penser aux souvenirs d'un autre âge, enfin le fort qui, planté sur une colline rocheuse dominant la ville, semble vouloir barrer la vallée du Houyoux de ses larges murailles : le ton clair de celles-ci se détachant sur le fond verdoyant des collines avoisinantes forme un contraste du plus heureux effet. Le département de la guerre fait réparer cet édifice militaire; c'est une des exceptions bien rares où les besoins de la défense nationale, sans doute, viennent à point voulu pour ne pas laisser tomber en ruines des murs d'une si belle allure dans l'ensemble du paysage.

Cependant, ces beautés de la nature n'étaient pas les seules qui dussent nous intéresser. Huy (dans les siècles passés, une des villes les plus importantes de l'ancienne principauté de Liége) possède, et plusieurs églises dont une, la Collégiale, à plus d'un titre remarquable, et de nombreuses abbayes, maintenant pour la plupart affectées à des services publics, et d'intéressantes habitations construites par les artistes de l'époque gothique et de la renaissance. Ce sont ces anciennes constructions que nous avions à rechercher et à visiter.

Sur le quai de Batta, en aval du pont, se trouve une maison du XVIe siècle, assez originale; elle est construite en briques avec fenêtres à meneaux de pierres, garnies de vitres à plombs; le meneau transversal des fenêtres partage la hauteur de celles-ci en deux parties égales, disposition qui se rencontre généralement dans les constructions de la renaissance du bassin de la Meuse. Quatre têtes d'hommes, en ronde bosse, décorent les trumeaux de l'étage supérieur; deux de ces têtes ont du caractère et paraissent dues au ciseau d'un sculpteur habile.

Sur le même quai, mais en amont du Pont, nous rencontrons un groupe de bâtiments de la même époque, pittoresquement disposés, et construits, eux aussi, en briques et en pierres comme la maison dont il vient d'être parlé. Ces constructions formaient autrefois le Refuge de l'abbaye du Val Saint-Lambert, elles peuvent compter parmi les meilleures que la renaissance nous ait léguées; on sent dans tous leurs détails la main d'un artiste de goût, notamment dans les frontons courbes qui couronnent les fenêtres, ainsi que dans les grandes lucarnes si bien découpées qui décorent les toitures du bâtiment principal; on regrette vraiment que quelques pointes des pignons soient en ruines.

Après avoir fait prendre par notre habile photographe les vues les plus intéressantes de cette construction, nous nous rendîmes, à quelques pas de là, à l'École régimentaire actuelle qui est installée dans les locaux de l'ancienne abbaye des Frères-Mineurs, bâtiment du XVe siècle construit en pierres de taille. On remarque l'art avec lequel les moulures d'encadrement des fenêtres viennent s'amortir sur de petits socles reposant sur les cordons; les fenêtres ont perdu toutefois de leur caractère par la suppression des meneaux dont on constate encore les traces. Dans la cour une longue inscription, formant une sorte de frise, est taillée sur le nu même du mur. L'intérieur des diverses salles a été décoré au siècle dernier par de nombreuses sculptures en haut relief d'un goût plus que douteux. Nous quittons l'École régimentaire en remerciant nos braves soldats de leur accueil courtois et sympathique et nous nous dirigeons vers l'église Notre-Dame dont la réputation bien méritée exerce sur nous tant d'attrait. Cette église, monument d'assez vastes dimensions, quoique assez simple extérieurement, est, certes, un des plus beaux spécimens de l'art ogival secondaire de notre pays : en entrant dans ce temple on est vivement impressionné par les belles et nobles proportions des nefs, séparées l'une de l'autre par deux rangs de colonnes cylindriques à bases rondes et à chapiteaux ornés de feuilles de choux frisés. Sa grande rose à meneaux rayonnants, dont s'éclaire l'extrémité de la grande nef, produit le plus bel effet. Ce célèbre morceau d'architecture est connu à Huy sous le nom de « Rondia ». Nous avons admiré également le nouveau maître-autel exécuté d'après les dessins de feu M. l'architecte Carpentier de Belœil. La partie inférieure est en pierre blanche; la partie supérieure, en forme de grande châsse, est en cuivre repoussé, fermée par des glaces et destinée à l'exposition des anciennes châsses que possède le trésor de la Collégiale de Huy.

Cette œuvre dénote une fois de plus le goût pur, sobre et distingué, en même temps que le travail consciencieux de notre regretté collègue; souhaitons pour la ville de Huy que



l'on puisse bientôt mettre à exécution le beau projet qu'il a dressé pour la restauration de tout l'édifice.

Les collaborateurs de l'architecte ont été, pour la sculpture, M. Peeters d'Anvers, et pour le travail en cuivre repoussé, les frères Dehin, de Liége. Nous adressons nos félicitations à ces habiles artistes pour l'exécution supérieure de cette magnifique œuvre d'art, et rendons aussi hommage à MM. Charles, Léopold et Alexis Godin qui en ont été les généreux donateurs. Disons en passant que l'église, qui a l'honneur de posséder une œuvre de cette valeur, devrait avoir assez de respect pour la pensée de l'auteur pour ne pas la dénaturer ou l'amoindrir en y ajoutant des ornements aussi puériles que ceux dont était affublé le Tabernacle le jour de notre visite. L'entrée de l'église se fait par un intéressant portail du XIVe siècle, situé rue du Pont; les sculptures du tympan sont bien conservées et reflètent un sentiment très pur; elles représentent la naissance du Christ, l'Adoration des Mages et le massacre des Innocents; ce qui a fait donner à ce portail le nom de « Bethléem ». Après avoir quitté l'église, nous allâmes voir, place du Marché, la célèbre fontaine en cuivre, appelée par les Hutois « le Bassinia. » Ce petit édicule est d'une composition très originale; il représente 4 figurines alternant avec des tourelles d'où l'eau s'échappe; une inscription qui, paraît-il, se trouve encore sur le bassin en métal nous apprend qu'il fut exécuté en 1406.

La gendarmerie et la justice de paix sont installées dans les bâtiments de l'ancien et important couvent des Frères-Mineurs. Un portique, orné de colonnes annelées, ne manquant pas d'une certaine grandeur d'allure, en forme l'entrée du côté de la rue du Tribunal. Dans l'intérieur, l'ancienne cour du couvent, entourée d'une galerie en arcades sur colonnes qui supportent les étages, ne laisse pas que de nous intéresser. Les ancres en fer qui subsistent encore dans les murs indiquent la date de 1669; les colonnes sont en pierre bleue polie, les archivoltes des arcades sont en pierres unies avec ce détail particulier que les claveaux de départ et les clefs sont décorées des armoiries des anciens abbés, finement sculptées et décelant encore des traces de polychromie.

A quelque distance se trouve le nouveau Palais de Justice, de construction moderne, auquel nous adressons le reproche d'avoir une façade manquant de sévérité et fort peu en harmonie avec le caractère de sa destination.

Tout en regrettant que notre temps trop limité ne nous permît pas de visiter toutes les autres constructions intéressantes de la ville, nous décidâmes de nous rendre au château de Modave, l'un des buts spéciaux de notre excursion.

Après avoir fait une charmante promenade d'environ treize kilomètres en remontant le cours du Houyoux nous descendons de voiture au pont de Bonne et suivant une allée de sapins qui s'élève jusqu'au plateau, nous arrivons à la porte d'entrée principale qui donne accès à la cour d'honneur. Celle-ci ne manque pas d'un certain aspect seigneurial, à cause de ses vastes dimensions, de sa proximité d'un parc aux arbres séculaires et de l'importance des bâtiments du château proprement dit qui en forme le fond. Ce château est une désillusion, et n'offre extérieurement absolument rien de remarquable. A l'intérieur, le grand vestibule d'entrée et la cage de l'escalier principal forment un ensemble d'un assez bel aspect; le plafond se blasonne des armoiries des comtes de Marchin, des barons de Ville et autres propriétaires de ce domaine.

Nous parcourons rapidement ensuite une enfilade d'appartements décorés et meublés avec plus de faste que de goût, et par-ci par-là nous remarquons quelques meubles anciens de haute valeur. Parmi les diverses salles, la chambre à coucher du dernier duc de Montmorency, qui habitait le château vers la fin du siècle dernier, nous a paru être la plus méritante au point de vue artistique.

Le parc de Modave, dans lequel nous fîmes ensuite une charmante promenade, est traversé sur une très grande longueur par la vallée même du Houyoux dont les eaux claires et frémissantes coulent capricieuses à travers de belles prairies bordées de collines boisées. Vu de la vallée, l'ensemble des bâtiments du château, plantés sur un rocher et émergeant de dessus les bois, se présente sous son meilleur aspect.

Enfin, grâce au temps qui nous fut toujours favorable, le retour à Huy s'effectua dans les conditions les plus agréables; et, en nous séparant, nous constations une fois de plus que si les excursions organisées par notre société étaient d'un puissant intérêt pour l'étude de notre art par l'examen des vestiges du passé, elles contribuaient également de la façon la plus efficace à maintenir parmi nous les sentiments de la plus cordiale confraternité.

Ch. Soubre.

SOCIÉTÉ CENTRALE D'ARCHITECTURE

Réunion générale annuelle de 1888

(Suite, voir col. 5)

Règlements communaux sur les bâtisses

M. L. Delbove donne lecture du travail suivant :

« Messieurs,

« Les réclamations qui surgissent à tout moment par l'application de certaines dispositions contenues dans les règlements communaux sur les bâtisses sont trop nombreuses et trop générales pour ne pas être fondées; elles ne prendront fin que par le remaniement complet des règlements existants et par l'élaboration d'un code général des mesures de police sur cette matière.

« Il est constant que ces règlements, qui sont tous copiés les uns sur les autres, sont défectueux et qu'ils n'atteignent pas le but pour lequel ils ont été élaborés; ils contiennent des mesures bizarres et contraires aux lois de la bonne construction; ils renferment des articles arbitraires et draconiens; ils sont incomplets et, à cause de ces défauts, ils sont trop souvent mal interprétés et mal appliqués par ceux qui ont pour mission de les faire respecter. Tout cet état de choses ne peut entraîner que des mesures autoritaires et vexatoires.

« Il n'entre pas dans notre idée d'examiner, en assemblée plénière, quelles sont les réformes à y apporter; les discussions qu'elles entraîneraient naturellement seraient trop longues et trop fatigantes pour les membres.

« Qu'il vous suffise, Messieurs, d'admettre que toutes les villes et communes en général ont les mêmes intérêts dans cette question; dans toutes les localités, les règlements qui nous occupent doivent être établis pour empêcher la construction de travaux ne présentant pas toutes les précautions et garanties de sécurité désirables, tant au point de vue de la stabilité qu'au point de vue de l'art, de la salubrité et de l'hygiène.

« Il appartient à notre Société de produire un règlement type pouvant être appliqué à toutes les administrations; elle leur rendra service, ainsi qu'à tous les bâtisseurs, et pour bien des villes et communes, qui n'en possèdent pas, le nouveau règlement sera d'une grande utilité.

« Quoique le moyen d'amener ces réformes à un résultat certain et pratique intéresse peu l'assemblée, il est cependant nécessaire d'émettre les idées pour la réussite de ce travail.

« A notre avis, la Société devrait se munir des règlements sur les bâtisses des principales villes et communes de Belgique et même de l'étranger pour y puiser des renseignements; leur demander également les changements qu'elles se proposent d'y apporter dans l'avenir; s'entendre, au besoin, avec les architectes, chefs ou directeurs des travaux reconnus aptes des villes ou communes principales et même consulter quelques architectes provinciaux capables.

« Afin de faciliter également l'élaboration de ces ordonnances, les convocations mensuelles pourraient faire appel aux sociétaires qui auraient remarqué, dans les règlements en vigueur, des articles à modifier et à compléter ou d'autres à ajouter.

« Tous les documents recueillis seraient compulsés et classés par un membre rapporteur et distribués, par la commission administrative, à chacune des trois sections de notre Cercle. Après avoir été approuvé par l'assemblée des membres convoqués à cet effet, le travail serait soumis à l'approbation des villes et communes principales de notre pays.

« Tel est, en général, notre pensée et pour permettre un commencement d'exécution de ces réformes, nous avons l'honneur de vous soumettre, Messieurs, après discussion, le vote de la résolution suivante :

« L'assemblée émet le vœu d'étudier la révision des règlements communaux sur les bâtisses conformément à l'exposé qui vient de lui être présenté et charge le Comité d'y apporter toute la diligence nécessaire. »

Le vœu de M. Delbove est admis à l'unanimité.

M. Rosschaert demande à émettre quelques observations. Il dit que dans les villes de province il est nécessaire de faire la revision des règlements sur la bâtisse; mais qu'à Bruxelles, le règlement ne peut être réformé. Toutes ses prescriptions sont nécessaires; l'honorable membre en a eu la preuve en collaborant au règlement de la commune de Cureghem-Anderlecht, où il est conseiller communal.

M. L. Delbove. — C'est au contraire et surtout à Bruxelles qu'il faut demander la revision. Les autres villes suivront l'exemple.

M. Hasse (Anvers). — Pour les règlements de celles-ci, les membres correspondants devraient être consultés et admis à émettre leurs *desiderata* à la Société.

M. Devreux (Charleroi). — Dans ma ville, le règlement est calqué sur celui de Bruxelles. J'appuie le vœu de M. Hasse.

Ce vœu est admis.

Communications et vœux présentés par les membres correspondants

M. Devreux (Charleroi). — J'ai demandé l'an dernier, à pareille date, que la Société réclamât la mise au concours de la gendarmerie de Jumet à l'administration provinciale du Hainaut.

M. Saintenoy, secrétaire. — La chose a été faite, mais l'administration provinciale nous a répondu que la députation avait décidé de ne pas mettre au concours l'étude des projets relatifs à la construction des casernes de gendarmerie.



M. Devreux (Charleroi). — On ne peut admettre que le favoritisme amène un même architecte à faire quatre ou cinq casernes sans lui demander des preuves de savoir par le concours public.

M. Mahieu (Binche). — A ma demande, la Société a demandé à l'administration provinciale du Hainaut, la mise au concours de plusieurs édifices, et cela toujours sans résultat.

M. Dumortier. — La faute en est aux membres correspondants.

Notre Société leur a demandé des renseignements sans aucun résultat.

Il faut faire agir les influences locales.

M. Mahieu (Binche). — Les membres correspondants doivent avertir la Société Centrale. C'est facile à dire, mais plus difficile à pratiquer.

Ils sont avertis eux-mêmes trop tard.

M. Devreux (Charleroi). — Pour obtenir quelque chose dans le Hainaut, une propagande active, des réclamations continuelles sont absolument nécessaires; sans cela la Société n'obtiendra jamais rien.

M. le Président. — Nous sommes indemnes; nous ne cessons de faire ce que M. Devreux réclame. Le résultat obtenu jusqu'à présent ne répond pas à notre attente, c'est vrai, mais persévérons, nous arriverons.

M. Devreux (Charleroi). — Je l'avoue, les réponses de M. le président et de M. Saintenoy ne me satisfont pas.

On nous dit : nous avons demandé la mise au concours de la caserne de Jumet, mais il ne s'agit pas seulement de celle-là; il s'agit de plus de vingt-cinq casernes, dont cinq ou six seulement sont faites.

Pourquoi la commission n'en a-t-elle pas demandé la mise au concours?

M. Dumortier. — Je le répète : ce n'est que par des démarches répétées que nous pouvons obtenir quelque chose.

Les résultats obtenus à Bruxelles et dans le Brabant sont là pour le prouver.

Faites de même en province, faites agir vos sections maintenant qu'elles sont créées; la Société vous appuiera et nous obtiendrons le résultat désiré. Ecrivez en temps à la Société; elle agira ainsi en temps opportun.

M. Devreux (Charleroi). — Il y a un intérêt général en jeu. Il ne s'agit pas de l'intérêt des architectes du Hainaut; donc la Société doit prendre l'initiative du mouvement et appuyer fortement sur les avantages du concours public.

M. Hubert (Mons) croit que l'initiative doit venir des membres de province.

M. Saintenoy, secrétaire, demande à répondre à M. Devreux concernant la gendarmerie de Jumet.

Sur la demande faite par M. Devreux, lors de l'assemblée annuelle de décembre 1887, nous avons adressé une demande de mise au concours de la caserne de Jumet; vous connaissez le résultat obtenu.

Nous ignorions à la Commission administrative qu'il y avait d'autres casernes à construire, sans cela nous aurions agi comme pour Jumet.

Les membres correspondants du Hainaut n'ont donc qu'à s'en prendre à eux-mêmes si la chose n'a pas été faite.

D'autant plus que nous leur avons écrit, ainsi qu'à tous les membres correspondants de Belgique, pour leur demander instamment de nous avertir dans des cas semblables.

Le résultat que nous avons obtenu par ces lettres est loin de nous encourager; le nombre des réponses est vraiment dérisoire.

En conclusion, je puis dire que nos membres correspondants doivent travailler activement au développement de la Société, maintenant qu'ils ont des sections. Leur coopération à nos travaux est indispensable à leur bon résultat.

M. Hubert (Mons) croit que M. Devreux se trompe quant au nombre des casernes à construire. Il n'y en a pas tant.

M. Dumortier propose d'émettre le vœu de voir les membres de la commission se présenter en personne auprès des autorités de province dans des cas semblables.

Il estime que c'est le meilleur moyen d'obtenir des résultats.

M. Charlier (Liége) appuie et demande la mise aux voix de la proposition de M. Dumortier.

M. Mahieu (Binche). — Dans le Hainaut, c'est inutile; les autorités provinciales sont contraires à l'idée du concours.

C'est par une propagande par la presse que vous obtiendrez quelque chose.

M. Raquez appuie cette manière de voir, mais il estime que, de Bruxelles, la chose est difficile à faire en province. Agissez, dit-il, la Société vous appuiera, j'en suis certain.

M. Mahieu (Binche). — Nous aviserons à agir en conséquence.

L'incident est clos.

(A continuer.)

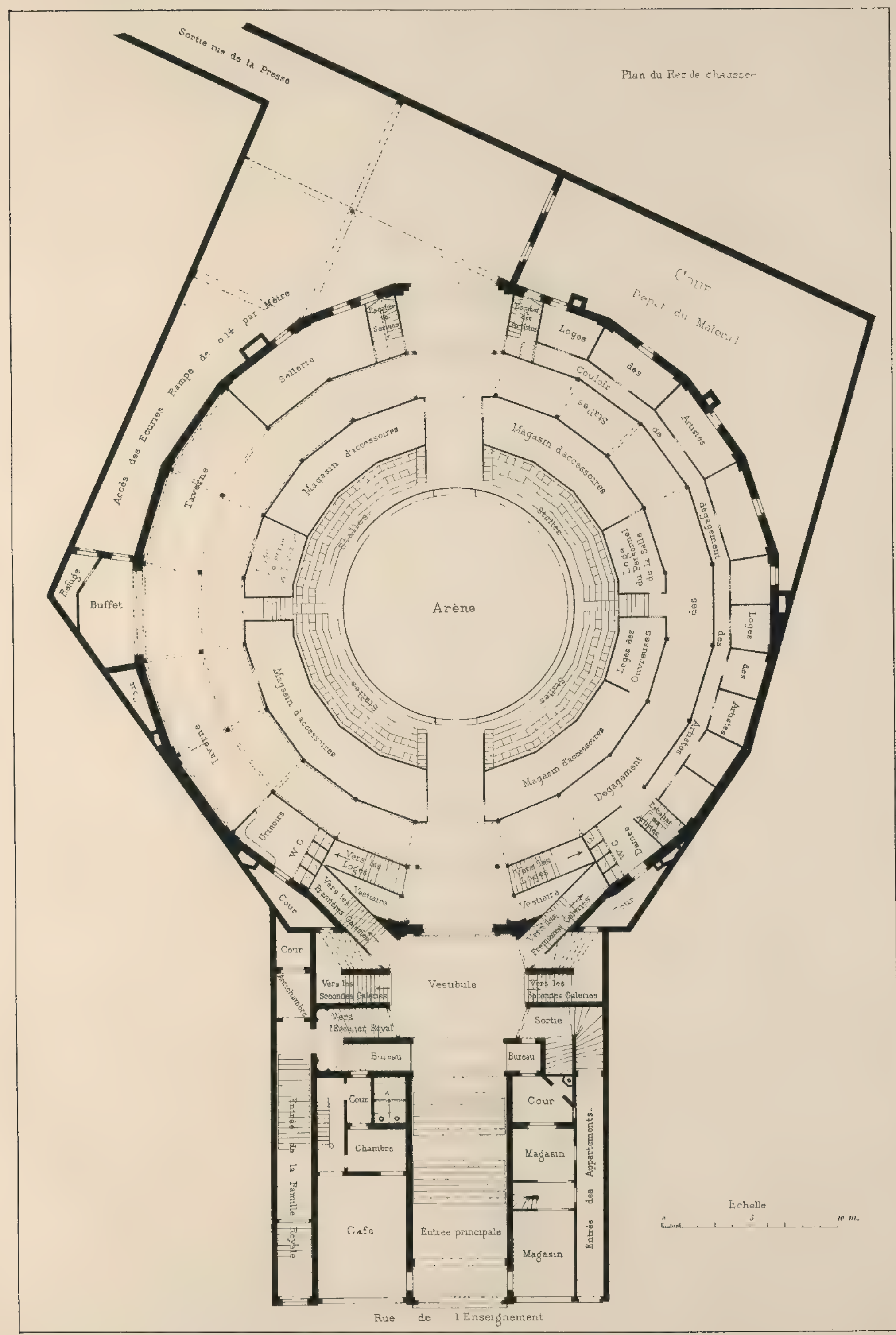
Les travaux de la Société Centrale d'Architecture en 1888.

Rapport de la Commission administrative, lu et approuvé en assemblée générale du 4 décembre 1888.

(Suite, voir col. 8.)

SECTION DE JURISPRUDENCE

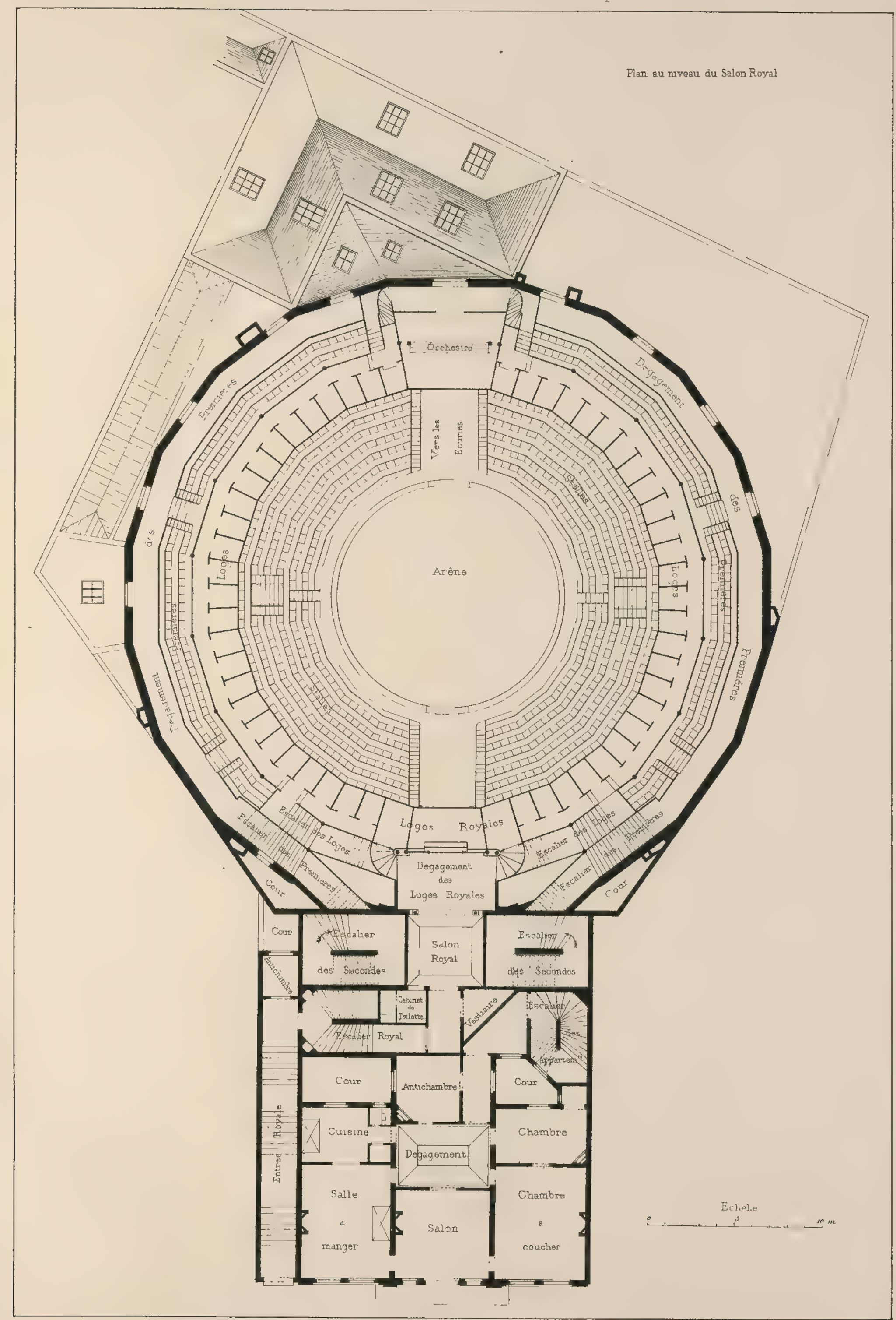
Réunie pour la première fois le 26 août 1887, la section de jurisprudence a composé son bureau de M. J. Picquet, président et de MM. Raquez et Lamal, secrétaires.



Imp. CH CLAESEN à Liège
Editeur de publications artistiques

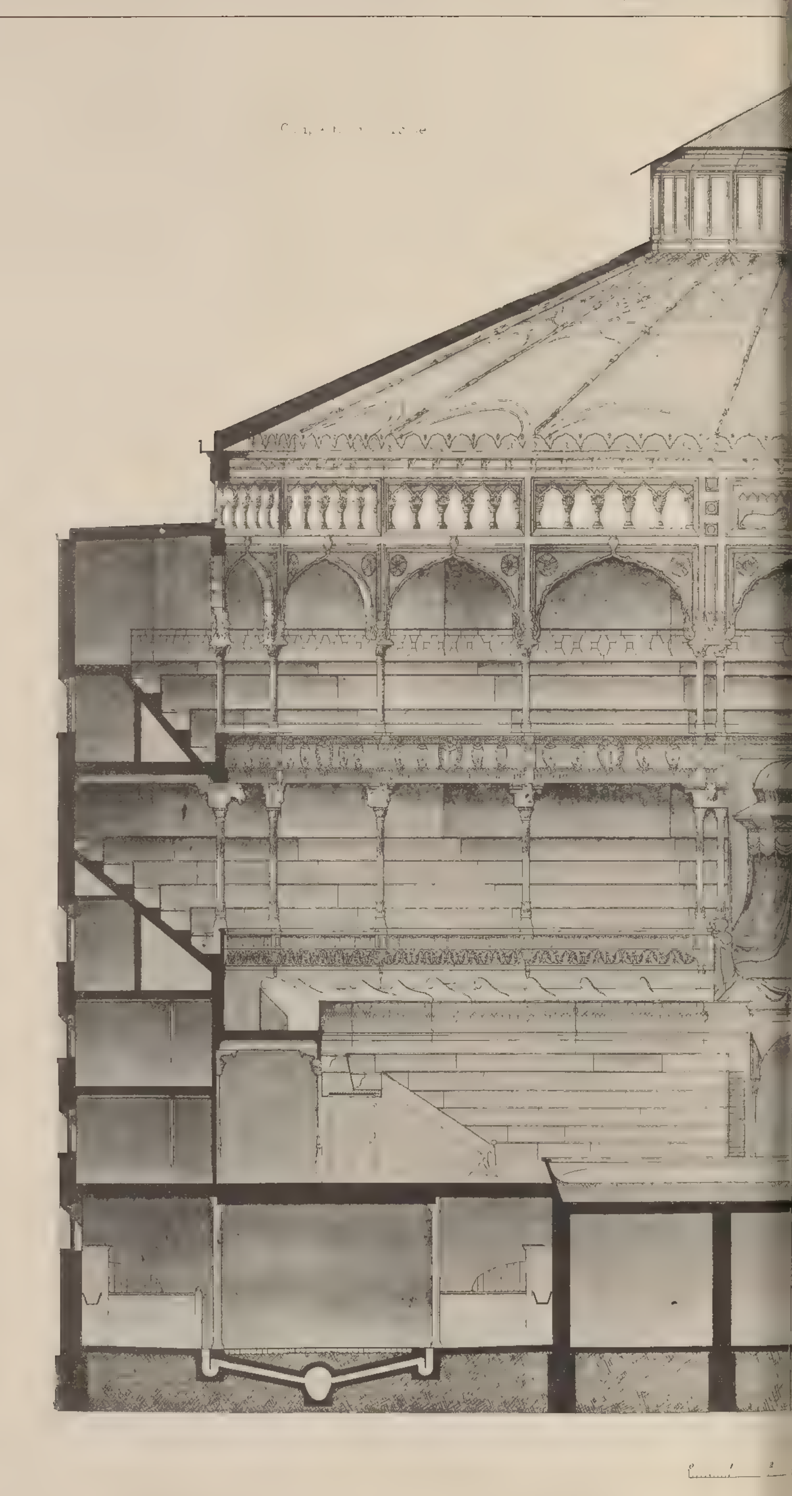
PL 5

CIRQUE ROYAL A BRUXELLES
1877
ARCHTE W. KUHNEN



Imp. CH CLAESEN à Liege
Editeur de publications artistiques

CIRQUE ROYAL A BRUXELLES
1877
ARCH^TE W KUHNEN.



Imp. CH. [illegible] à Liège

Éditeur de publications artistiques

CIRQUE ROYA

ARCH.TE V



ON

PL. 6

BRUXELLES

HNEN

L'ÉMULATION
ORGANE DE LA S^te C^le D'ARCHITECTURE DE BELGIQUE

Détail d'une travée



Imp. CH CLAESEN à Liége
Editeur de publications artistiques

CIRQUE ROYAL A BRUXELLES
1877
ARCH^TE W. KUHNEN

La démission successive de ces derniers a entraîné ultérieurement leur remplacement par MM. Daniel Francken et Edouard Franken.

Dans ses séances ordinaires mensuelles — au nombre de douze — et dans ses séances extraordinaires — au nombre de dix — ladite section a compté une moyenne de 8 membres présents (!) sur les 28 dont elle se compose.

Ces diverses séances ont eu pour objet l'étude des questions professionnelles qui, étant de la compétence de la section, présentaient le plus d'intérêt au point de vue général;

Les discussions et les études ont notamment porté sur :

1° la propriété artistique et littéraire qu'une loi récente, en date du 22 mars 1886, vient de consacrer définitivement après tant d'essais infructueux.

Cette loi — vitale pour les artistes en général, et surtout pour les architectes, dont les œuvres n'avaient jusqu'alors été sauvegardées en aucune façon — a été l'objet, de la part de M. l'avocat Janlet, de commentaires très étendus et très developpés, dans son ouvrage traitant de « la protection des œuvres de la pensée. »

La section, après discussions au sujet de ce travail consciencieux et des diverses dispositions de la loi nouvelle, a chargé son président de la rédaction du rapport analytique qui a été présenté et lu dans le cours de la séance générale du mois de décembre 1887.

2° La responsabilité des architectes et des constructeurs, question si souvent controversée et qui donne encore lieu cependant à tant d'appréciations diverses, à tant de contradictions apparentes.

Un récent ouvrage de M. Ravon (1), architecte à Paris — si connu pour les écrits nombreux qu'il a produit au sujet des questions contentieuses relatives à notre profession — a été l'objet d'une analyse toute spéciale de la part de la section et a donné lieu à des discussions approfondies qui se traduiront ultérieurement par la présentation d'un travail résumant l'état actuel de la jurisprudence de notre pays sur ce point.

3° Le cahier des charges type destiné à régler les obligations entre propriétaire et entrepreneur relativement à l'exécution des travaux privés.

Les diverses administrations publiques possèdent des codes de l'espèce qui, dans la généralité de leurs clauses et conditions ne sont guère applicables aux travaux privés, dont la direction constitue le plus fréquemment le rôle de l'architecte.

C'est pour obvier à ce défaut que la section a mis à l'étude un cahier des charges qui, par ses dispositions spéciales ou complémentaires, puisse faciliter la mission si délicate que doit remplir l'architecte pour sauvegarder les intérêts opposés qui sont confiés entre ses mains.

L'étude de ce document est en bonne voie et il est plus que probable que l'année prochaine verra son élaboration complète.

4° Diverses questions professionnelles, de nature plus particulière, ont été soumises à la section et ont fait l'objet de discussions de sa part; elles concernaient spécialement l'application des honoraires dûs pour travaux d'architecture, l'interprétation des lois du bâtiment, etc., etc.

5° Enfin la section de jurisprudence a abordé l'étude d'un tarif d'honoraires qui — supplantant le mode actuel de règlement, basé sur un usage presque séculaire et par conséquent suranné — rénumère plus équitablement et d'une façon plus rationnelle, les travaux si divers auxquels est astreint l'architecte.

Les efforts de la section, dans le cours de l'année qui va s'ouvrir, tendront à ce qu'une solution sérieuse, soit enfin donnée à la question des honoraires.

En terminant ce compte rendu, la section croit devoir formuler, aussi bien à son point de vue spécial qu'à celui de la société entière, les vœux suivants :

1° Qu'un règlement, spécial aux sections, soit élaboré afin de déterminer leurs rapports avec le comité central aussi bien que leur ordre intérieur;

2° Qu'il lui soit adjoint un conseil juridique chargé de l'examen des questions contentieuses, au point de vue du droit;

3° Et enfin qu'un plus grand nombre de membres s'intéresse à ses travaux et fréquente ses réunions, car plus grand est le choc des idées, plus intense se produit la lumière sur les questions, parfois si obscures, qui sont soumises à son examen.

POUR LA SECTION DE JURISPRUDENCE :

Les Secrétaires,	*Le Président,*
DANIEL FRANCKEN.	JULES PICQUET.
EDOUARD FRANKEN.	

***

Notre Société a tenu pendant l'année écoulée à prendre sa part des entreprises intéressant l'art architectural.

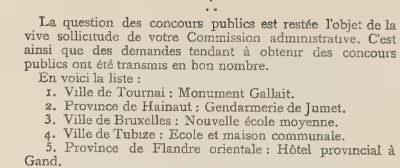
C'est ainsi qu'elle s'est fait représenter au quatrième Congrès de la Fédération archéologique de Belgique, tenu à Charleroi en août dernier.

Elle a été de même représentée dans les comités du Grand Concours International des Sciences et de l'Industrie, dans la Commission belge de l'Exposition Universelle de 1889, à Paris, et au sein du Comité de la Société de Bruxelles-Attractions.

Nous sommes particulièrement heureux de signaler les heureuses initiatives prises par cette dernière société.

(1) *Responsabilité des constructeurs*, traité pratique et juridique avec recueil de la jurisprudence, par H. RAVON, architecte.

***



La question des concours publics est restée l'objet de la vive sollicitude de votre Commission administrative. C'est ainsi que des demandes tendant à obtenir des concours publics ont été transmis en bon nombre.

En voici la liste :

1. Ville de Tournai : Monument Gallait.
2. Province de Hainaut : Gendarmerie de Jumet.
3. Ville de Bruxelles : Nouvelle école moyenne.
4. Ville de Tubize : Ecole et maison communale.
5. Province de Flandre orientale : Hôtel provincial à Gand.
6. Ville de Charleroi : Diverses constructions communales.
7. Ville de Verviers : Nouveau théâtre.
8. Ville de Bruxelles : Monument Rogier.
9. Commune de Bael : Eglise.
10. Ville de Bruxelles (Commission des hospices) : Différentes constructions.
11. Commune de Ledeberg :
12. Ministère de l'Agriculture, de l'Industie et des Travaux publics : Aménagement des terrains de la rue de la Régence à Bruxelles.
13. Ville de Bruxelles : Commissariat de police rue de la Régence.
14. Hospices civils de Bruxelles : Hospice Latour.

A la suite de ces démarches nous avons obtenu la mise au concours restreint de l'hôtel communal de Tubize, au concours public de l'hôtel provincial de Gand, du théâtre de Verviers, d'un groupe de magasins pour la même ville, et des promesses formelles pour la mise au concours de la nouvelle école moyenne de Bruxelles.

En outre, sur nos instances, le gouvernement a mis au concours la nouvelle prison de Verviers, dont la seconde épreuve sera jugée sous peu, et la Société Bruxelles-Attractions a ouvert la deuxième épreuve du concours pour un Palais des Fêtes à Bruxelles.

Notre Société, comme représentant les intérêts du corps architecutral tout entier, a eu des délégués dans les jurys chargés des jugements des concours de Verviers (prison) et Nivelles.

Nous avons, en outre, obtenu d'avoir un délégué dans le jury du concours de Verviers (théâtre).

D'autres démarches ont encore été tentées en faveur des concours publics.

C'est ainsi que notre Société a prié les Conseils provinciaux (sauf celui du Brabant, car dans cette province la chose est faite) de prendre une décision tendant à obtenir que chaque fois que la province alloue des subsides pour des constructions à ériger par les communes, celles-ci soient engagées par l'autorité provinciale à mettre les plans de ces dites constructions au concours entre tous les architectes belges.

En outre tous nos membres correspondants ont reçu la lettre suivante que nous croyons bon de reproduire ici pour la rappeler à la mémoire de nos membres.

Nous espérons de cette façon recevoir de nombreuses communications de leur part; la voici :

« Bruxelles, le 25 mai 1888.

« Monsieur et honoré Membre,

« Nous poursuivons, depuis près de cinq années, une vigoureuse campagne en faveur du principe si juste et si rationnel du concours public entre tous les architectes belges, pour l'élaboration des plans de nos édifices publics. Nous avons eu la satisfaction d'obtenir d'encourageants résultats qui vous sont bien connus et de voir organiser toute une série de concours dont quelques-uns, ouverts dans de bonnes conditions, ont donné des résultats qui prouvent l'excellence du principe et les heureux effets que l'on est en droit d'attendre de son application plus générale. Pour obtenir ces résultats, nous avons adressé aux autorités, chaque fois que nous apprenions qu'il était question de construire un édifice public, une demande de mise au concours.

« Seulement pour plusieurs monuments nous avons été avertis trop tard, et, pour d'autres, nous ignorions absolument qu'il fût question de les élever.

« C'est pourquoi nous voudrions obtenir de nos membres correspondants qu'ils nous avertissent lorsqu'ils apprennent qu'il est question d'élever dans leur province ou leur ville un édifice public.

« Nous vous prions donc instamment de nous adresser, dans le cas ci-dessus, une carte postale indiquant :

« 1° La destination et l'emplacement (nom de la rue) de l'édifice à construire;

« 2° La ville ou la commune où l'édifice sera élevé;

« 3° L'Administration publique qui va l'édifier;

« 4° Quelques détails qu'il serait utile pour nous de connaître.

« Ainsi vous nous donneriez une collaboration utile et vous affirmeriez, une fois de plus, la nécessité de ces liens de solidarité confraternelle que notre Société s'efforce de créer entre tous ses membres.

« Veuillez agréer l'expression de nos meilleurs sentiments.

« POUR LA COMMISSION ADMINISTRATIVE :

« *Le Secrétaire,*	*Le Président,*
« PAUL SAINTENOY.	JULES BRUNFAUT. »

Nous avons la ferme conviction d'avoir fait *le possible* en faveur du principe si juste du concours public, mais nous ne nous dissimulons pas que de nombreux efforts sont encore nécessaires pour le faire triompher complètement.

Bien des préventions sont à vaincre, bien des objections basées sur des exemples peu concluants sont à abattre, et ce n'est que par l'effort de tous ses membres que notre Société peut espérer triompher dans la campagne qu'elle a si énergiquement ouverte.

Nul doute que, dans l'avenir, la coopération de tous nos membres nous étant acquise, nous n'arrivions à atteindre complètement notre but.

*
* *

Les excursions faites par notre Société en 1888, si elles ont eu un grand attrait artistique sur lequel nous aurons à revenir, n'ont pas toujours été suivies par un nombre de membres égal à celui atteint par les excursions des années précédentes.

La première excursion faite en Angleterre, du 27 mai au 4 juin, a parfaitement réussi et a montré qu'il y a encore pas mal d'excursions intéressantes à faire là-bas par notre Société.

Lierre, Aerschot et Diest ont été visitées le 24 juin, tandis que Middelbourg, Flessingue, Veere et Goes faisaient l'objet de l'excursion des 14, 15 et 16 juillet.

Une excursion qui a parfaitement réussi, c'est celle qui a été faite aux établissements industriels de la Louvière le 28 juillet; les membres ont trouvé grand intérêt à l'étude de l'ascenseur hydraulique, des industries de la faïence, du fer et du verre.

L'excursion du 29 août, à Huy et Modave, et celle qui a mené les excursionnistes visiter les établissements industriels de M. De Naeyer à Willebroeck ont terminé l'année d'une manière des plus intéressantes.

Nous tenons à consigner ici le témoignage de notre vive gratitude pour l'accueil sympathique et la réception chaleureuse que M. De Naeyer a réservés à nos excursionnistes.

Nous lui en sommes fort reconnaissants.

Somme toute cette situation est satisfaisante, mais elle démontre l'utilité qu'il y a pour notre Société à diriger de temps en temps ses membres vers les centres industriels de notre pays et de l'étranger.

Pour les excursions purement artistiques, nous croyons qu'il convient de ne plus trop en faire en Belgique où les monuments non encore vus deviennent rares, mais que les contrées voisines doivent toujours continuer à faire le sujet de nos voyages.

La France, l'Allemagne, les Pays-Bas et l'Angleterre, contiennent encore pas mal d'édifices pas trop éloignés de nos frontières, non encore vus par nous et qui sont cependant dignes de retenir notre plus sérieuse attention.

En conclusion, nous ne pouvons qu'adresser nos remerciements à M. Acker qui a organisé ces excursions avec une zèle qui ne s'est pas démenti pendant ces deux dernières années.

*
* *

Si nous passons à la bibliothèque de notre Société, nous constatons qu'une situation brillante lui est restée acquise grâce aux efforts de notre bibliothécaire : M. Van Humbeeck.

Le chiffre des nouveaux ouvrages acquis pendant l'année écoulée est de *quinze*.

Le nombre des revues périodiques que nous recevons est resté à 62 se décomposant comme suit : 2 paraissant tous les trois jours; 11 hebdomadaires; 2 bi-hebdomadaires; 19 mensuels; 4 bi-mensuels; 8 trimestriels; 12 annuels, 4 bi-annuels.

Ces publications et les ouvrages reçus ont augmenté le nombre des volumes composant notre bibliothèque de 68 volumes.

Au total nous possédons 839 volumes estimés (valeur en librairie) à fr. 14,521-10, soit 988 fr. d'augmentation sur le chiffre de l'année dernière. Nous avons continué à jouir pour nos échanges de 43 exemplaires de *l'Emulation*.

Un fait que nous sommes heureux de vous signaler, c'est celui-ci : les prêts faits par notre bibliothèque à nos membres effectifs s'élèvent à un chiffre qui n'avait jamais été atteint et qui prouve toute l'utilité de nos collections bibliographiques.

De nombreux travaux de reliure y ont été également exécutés et le nombre des ouvrages pouvant être prêtés au dehors s'en est fort accru.

Bref, la situation est bonne, mais nous ne pouvons nous empêcher de réclamer de nos membres un zèle toujours vaillant pour parvenir à maintenir notre bibliothèque qui ne jouit que d'un minime budget, dans une situation prospère.

(A suivre.)



JURISPRUDENCE

Nous donnons ci-dessous la fin de la communication de notre « abonné » (1). Nos lecteurs liront sans doute avec intérêt le texte du jugement rendu dans cette cause.

Les ouvrages d'aménagement du bâtiment incendié, commencés à la fin de mai, étaient à peu près terminés lorsque l'administration communale adressa, à la propriétaire, sous la date du 24 septembre 1887, une dépêche ainsi conçue :

« Il résulte d'un rapport de police que vous avez fait transformer les anciennes écuries, situées rue W..., en plusieurs habitations.

« Ces travaux d'appropriation sont contraires aux prescriptions de l'article 42, chapitre III, titre Ier, et de l'article 22, chapitre IV, titre IX du code de police communale.

« Nous avons l'honneur de vous faire savoir que vous avez à rétablir, *dans les huit jours*, les lieux dans leur état primitif, conformément aux dits articles du code de police communale.

« A défaut de ce faire, procès-verbal sera dressé à votre charge et déféré à justice.

« Agréez, etc... »

(1) Voir liv. I de cette année, col. 10.



Pour la bonne intelligence des faits, voici les articles visés du code de police communale :

Titre Ier. — Chapitre III.

« Art. 42. Il est interdit :

« *A.* D'élever dans l'intérieur des propriétés, sans l'autorisation préalable du conseil communal, deux ou plusieurs bâtiments distincts ayant sortie commune sur la voie publique;

« *B.* De transformer en impasses, cités ou bataillons carrés, les propriétés bâties ou leurs dépendances.

« Outre la pénalité, les contrevenants seront condamnés à rétablir les lieux dans leur état primitif, par la démolition ou l'enlèvement des ouvrages constituant la contravention, ou à rembourser à la commune les frais de la démolition faite d'office, au cas où ils refuseraient de la faire eux-mêmes dans le délai fixé par le jugement. »

Titre IX. — Chapitre IV.

« Art. 22. La construction de plusieurs maisons dont les façades ne sont pas placées à front de rue, mais qui ont une sortie commune, est interdite.

« Sont pareillement interdits, les aménagements et les transformations de bâtiments déjà existants, ayant pour résultat de créer l'état de choses prohibé par le § 1er.

« Est considéré comme défendu par cet alinéa, le fait d'établir à front de rue une construction sur un terrain où se trouvent déjà une ou plusieurs autres habitations sans façade à la rue. »

D'où il résulte que la seule faute commise, par un oubli bien involontaire de l'architecte, est l'omission d'une demande d'autorisation préalable à la reconstruction de la partie incendiée des bâtiments et des changements à y apporter.

Or, non seulement le fait était connu de l'administration communale lorsqu'elle a autorisé l'établissement d'une grille clôture vers la rue, mais l'omission de la demande d'autorisation a été réparée le 17 décembre 1887.

Malgré plusieurs démarches tendant à faire ressortir les avantages que présentent les deux nouvelles habitations très convenablement aménagées, l'administration communale persista dans sa décision.

Aucun travail n'ayant été exécuté pour satisfaire aux exigences de la commune, la propriétaire fut assignée à comparaître devant le juge de paix qui, le 12 avril 1888, prononça en substance ce qui suit :

1° Il résulte d'une attestation de la commune que le règlement a été proclamé et affiché le 15 mai 1887;

2° Le prévenu soutient, à tort, que la proclamation eût dû se faire à l'issue du service divin, car :

a) L'arrêté de 1825 est tombé en désuétude;

b) A supposer qu'il soit encore en vigueur, les discussions parlementaires prouvent que les termes villes et campagnes n'ont pas le sens restreint de l'arrêté de 1825, mais bien le sens usuel qui se détermine par la classe des habitants (cultivateurs).

Donc le règlement a force obligatoire.

Au fond : la prévenue n'a pas amplifié une situation préexistante, elle a *créé* une situation nouvelle prohibée; en conséquence, elle est condamnée à supprimer les murs de séparation et cloisons du rez-de-chaussée, à supprimer et boucher les portes et fenêtres nouvellement établies; les dits ouvrages teintés en rouge au plan. Il est donné un délai d'un mois.

La propriétaire ayant interjeté appel de cette décision, le jugement suivant fut rendu :

« En cause de Mme ... contre le procureur du roi, jointe à lui la commune de Saint-J..., partie civile par Me Cujus.

« Vu par le tribunal de première instance séant à Bruxelles, chambre des vacations, jugeant en police correctionnelle, la procédure à charge de Mme ..., propriétaire, née à Bruxelles, y demeurant, avenue Louise;

« Appelante d'un jugement du tribunal de simple police de Saint-J..., en date du 12 avril 1888, condamnant à cinq francs d'amende ou à un jour d'emprisonnement subsidiaire et aux frais, ainsi qu'à la démolition et la suppression des différents murs de séparation et cloisons se trouvant au rez-de-chaussée du bâtiment situé rue W..., ainsi qu'aux suppressions et bouchages des portes et fenêtres établies et teintes en rouge aux plans visés au procès, du chef d'avoir, à Saint-J..., le 16 novembre 1887, sans autorisation préalable du conseil communal, fait établir trois maisons d'habitation dans l'intérieur de sa propriété, sise rue W..., 6, ayant sortie commune sur la voie publique;

« Ouï le ministère public en son résumé et en ses conclusions;

« Ouï la partie civile en ses moyens;

« Ouï la prévenue dans ses dires et moyens de défense;

« Le tribunal,
« Vu le jugement dont est appel, condamnant Mme ... à une « amende de cinq francs envers la partie publique et à la sup- « pression des ouvrages établis, dans sa propriété privée, sans « autorisation préalable du conseil communalde Saint-J...;
« Attendu que l'appel est régulier dans la forme;
« Attendu que l'appelante soutient que le règlement général « de police de Saint-J..., dont le premier juge a fait applica- « tion dans la cause, est sans force obligatoire, pour défaut « de publication régulière; qu'au fond, elle invoque la pres- « cription;
« *Quant au défaut de publication :*
« Attendu qu'aux termes de l'article 102 de la loi commu- « nale, les règlements du conseil se publient de deux ma- « nières: 1° par voie de proclamation; 2° par voie d'affiches;
« Attendu qu'il est dûment certifié par le collège des « bourgmestre et échevins de Saint-J..., que le code de police, « arrêté en séance du conseil communal le 7 décembre 1881, « a été affiché le 9 avril 1882, et ensuite publié par voie de « proclamation et d'affiches le 15 mai 1887;
« Attendu, d'ailleurs, que l'appelante ne conteste pas que « la publication ait eu lieu par voie d'affiches;
« Attendu que par ce moyen, à le supposer isolé, il a été « satisfait à la loi, l'article 102 n'imposant nullement le cumul « des deux modes de publication;
« Attendu que si ce même article dispose que dans les « campagnes, la publication se fait à l'issue du service divin, « ce qui ne peut se concevoir que de la publication par voie « de proclamation, c'est pour autant que tel soit le mode « choisi par l'administration; qu'au surplus, la commune de « Saint J... ne constitue pas une agglomération rurale ou de « campagne, telle que l'entend l'article susvisé;
« *Quant à la prescription :*
« Attendu que l'action publique et l'action civile résultant « d'une contravention se prescrivent après six mois révolus, à « compter du jour où la contravention a été commise, sauf « l'interruption de la prescription par des actes d'instruction « ou de poursuite dans les six mois, à partir du jour de la « contravention;
« Attendu que, dans l'espèce, la contravention consiste « dans l'exécution de certains travaux de tranformation non « autorisés par le conseil communal;
« Attendu que le procès-verbal, daté du 16 novembre 1887, « vise une situation déjà établie, puisque, dès le mois de sep- « tembre précédent, l'administration de Saint-J... invitait « l'appelante à rétablir les lieux dans leur précédent état;
« Attendu que le premier juge a constaté en fait, d'après « les documents produits, que les ouvrages dont il a ordonné « la suppression, avaient été exécutés en juin 1887, que ni la « partie publique, ni la partie civile n'ont cherché à établir « que cette constatation serait erronée;
« Attendu que la prescription a donc commencé à courir « au moins le 30 juin; qu'interrompue en temps utile, elle a « été acquise, au plus tard, le 1er juillet 1888;
« Attendu que vainement on soutiendrait que l'appelante « est restée en état de contravention par le maintien de la « transformation opérée en 1887;
« Attendu, en effet, que la contravention se forme et se « consomme par le fait même de l'exécution des ouvrages « faits sans autorisation; que le maintien de ces ouvrages, « qu'il ne faut pas confondre avec leur emploi, n'est qu'une « suite de l'infraction commise et ne saurait avoir pour effet « de la rendre successive et continue, de telle manière, que « la prescription pourrait être dans le cas de ne s'accomplir « jamais;
« Le tribunal, M. le président Dequesne, entendu en son « rapport, reçoit l'appel et, y faisant droit, met le jugement « dont appel au néant, déclare l'action publique et l'action « civile prescrites; par suite, acquitte la prévenue; déboute « la partie civile de ses conclusions et la condamne aux frais « de première instance et d'appel, tant envers la prévenue « qu'envers la partie publique;
« Charge le ministère public de l'exécution du présent juge- « ment;
« Jugé et prononcé à l'audience publique du 11 août 1888, « où siégeaient MM. Dequesne, vice-président; Hippert, « juge; De Coster, juge; Jottrand, substitut du procureur du « roi, et Sondagh, greffier adjoint. »
(Plaidant pour la propriétaire : MMes Richard et Heyvaert. — Pour la commune : MMes Somerhausen et Lahaye.)

Voilà, Monsieur le Directeur, le jugement que je tenais signaler comme pouvant intéresser vos lecteurs.

Veuillez, je vous prie, agréer l'expression de ma haute considération.

Un de vos abonnés.

Bien souvent des entrepreneurs, dans un but plus ou moins intéressé ou pour jouir de plus de liberté dans leurs rapports avec leurs clients, démontrent à ces derniers l'inutilité de l'intervention de l'architecte et se chargent de tout ce que comporte le rôle de celui-ci.

L'arrêt ci-après, qu'ils feront bien de méditer, renferme pour eux d'utiles leçons et démontre la responsabilité qu'ils encourent en se substituant aux devoirs d'une profession qui n'est pas la leur :

La loi a, par des motifs d'ordre public, chargé les constructeurs d'assurer, sous leur responsabilité qu'il leur est impossible, dit l'arrêt, de décliner et au moyen de l'application des règles de l'art, la solidité des édifices dont l'établissement leur est confié.

Un entrepreneur n'a pu être déchargé de toute responsabilité de ses ouvrages par l'unique motif qu'il n'avait fait que se conformer aux instructions du propriétaire pour lequel il construisait. (Cour de cassation de Paris, chambre civile, 23 octobre 1888, présidence de Me Lacourbière. Cassation, sur le rapport de Me le conseiller Crépon et les conclusions conformes de l'avocat général Des Jardins, d'un arrêt de la cour d'appel d'Aix du 4 janvier 1887, rendu contre Dubois, les sieurs Brunont, père et fils, entrepreneurs à Marseille et le sieur Pagès, liquidateur de la Société de ces derniers.)

Il ressort de cette décision cet enseignement que nous ne croyons pouvoir passer sous silence : que l'entrepreneur qui croit pouvoir se substituer à l'architecte pour la confection des plans et la direction des travaux s'expose souvent à des mécomptes qui lui feront regretter sa propre témérité.

(Voir dans *l'Architecture*, 1re année, n° 44, *Distinctions sur les vices de construction).*

L'arrêté du Conseil des Bâtiments civils de Paris, du 12 pluviôse, an VIII, qui sert encore actuellement de base pour le règlement des honoraires de l'architecte, lui alloue 5 p. c. pour l'ensemble des divers travaux que comporte son intervention dans la construction d'un édifice.

Ledit arrêté étant muet relativement à l'indemnité supplémentaire que l'architecte, opérant en dehors du lieu de sa résidence, est en droit de réclamer pour frais de voyage et de déplacement, des difficultés sont parfois soulevées à ce sujet par des propriétaires qui contestent le payement, soit partiel, soit total de ces frais.

A ce point de vue nous croyons utile de reproduire ci-dessous — d'après le journal *l'Architecture* (1re année, n° 44) — le résumé de divers jugements et arrêts tout récents qui consacrent ce droit et qui permettent d'en apprécier l'importance.

La cour de cassation de Paris (chambre des requêtes, 27 mars 1875) a décidé :

« Que les tribunaux devaient régler les honoraires de l'ar- « chitecte, à défaut de convention, comme ceux de tout « mandat ou de tout louage d'industrie, eu égard aux travaux « opérés et aux services rendus par le mandataire ou locataire. »

Comme conséquence de ce principe les tribunaux peuvent accorder un honoraire proportionnel supérieur à 5 p. c. lorsqu'il s'agit de travaux exécutés en dehors de la résidence de l'architecte.

Une plus-value pour travaux de « campagne » soit de traduire par une indemnité de déplacement, a dit naguère la cour de Paris (26 juin 1844. Dommery, architecte, c. Salverte).

Nous avons eu l'occasion d'enregistrer un jugement qui accordait à un architecte de Paris, en sus des 5 p. c. d'usage, 1/2 (soit 0.50) pour cent pour travaux exécutés à Vincennes. (Tribunal civil de la Seine, 3e chambre, 25 janvier 1888. Affaire Aug. Ponthus, architecte, c. Henry, propriétaire.)

Une nouvelle décision judiciaire — intervenue après expertise confiée à M. Lucien Etienne, architecte-expert près le tribunal civil de la Seine — vient de s'ajouter à celles antérieures sur la matière, décision qui accorde à un architecte de Paris, ayant dirigé les travaux à plus de 40 kilomètres de distance du lieu de son domicile, des honoraires de 7 p. c. sur le prix des travaux. (Tribunal civil de Melun, 28 juin 1888. Présidence de M. Louiche. Affaire Saluron, architecte c. Soyaux.)

(Voir dans *l'Architecture*, 1re année, n° 44, le texte du dernier jugement.)

CONCOURS PUBLICS

Concours de la Société des Architectes d'Anvers

Club pour l'Association de la presse.

EXTRAIT DU PROGRAMME

En séance du 5 janvier 1889, la Société des architectes a décidé d'ouvrir un concours pour des élèves ou architectes qui, en date du 1er janvier 1889, n'ont pas atteint l'âge de trente ans, et qui depuis le 1er janvier 1888 sont domiciliés en Belgique.

Comme sujet du concours on demande un projet de Club pour l'Association de la Presse dans une ville de premier ordre.

Le jury sera composé de sept architectes qui tous auront droit de vote, et seront nommés cemme suit :

1° Le président de la Société des Architectes d'Anvers, président du jury;

2° Trois membres de ladite société à élire par celle ci;

3° Un architecte belge, domicilié hors d'Anvers, à inviter par la Société;

4° Deux architectes belges que les concurrents indiqueront par écrit à la remise de leur projet.

Le plus grand nombre de voix fixe le choix de ces membres. En cas de suffrage à nombre égal le sort décidera.

Les concurrents ne peuvent pas proposer leur professeur. Si celui-ci est nommé par d'autres, il est prié de ne pas accepter.

Un membre de la société remplira l'office de rapporteur du jury; il ne prendra pas part au jugement et n'aura pas droit de vote.

A chaque membre du jury il sera, aussitôt après sa nomination, envoyé un programme du concours.

Les projets doivent être délivrés à l'adresse du président de la société, au local de l'Académie, rue de Vénus, à Anvers, au plus tard le 30 juillet 1889, avant cinq heures de l'après-midi.

Les projets seront exposés avant et après le jugement.

Les prix seront alloués comme suit :

1er prix : Médaille en vermeil, une bourse de voyage de 750 francs et une prime de 750 francs qui sera payée après que le lauréat aura satisfait aux conditions suivantes :

Il sera tenu, endéans l'année qui suivra la décision du jury de faire un voyage d'étude d'au moins six semaines dans les localités les plus intéressantes au point de vue architectural du pays ou de la Hollande.

A l'expiration de son voyage, il fera parvenir au secrétaire de la Société des Architectes d'Anvers, un rapport avec nombreux croquis contenant les appréciations personnelles du lauréat sur le mérite artistique et constructif des œuvres qui auront fait l'objet de ses études.

Communication de ce rapport avec appréciation de la Société sera faite aux administrations provinciales et communales d'Anvers.

2e prix : Médaille en bronze et une prime de 600 francs.
3e prix : Une prime de 400 francs.
4e prix : Une prime de 200 francs.

Les quatre meilleurs projets restent la propriété de la Société.

S'adresser pour les programmes au secrétariat de la Société, rue Léopold, 45, Anvers.

SOCIÉTÉ CENTRALE D'ARCHITECTURE DE BELGIQUE

Séance extraordinaire du 25 janvier.

L'assemblée, après divers votes sur des questions d'intérêt matériel, nomme membres d'honneur de la Société à l'unanimité des votants, nos éminents confrères, MM. Bailly et Monnier, respectivement ancien président et secrétaire principal de la Société Centrale des Architectes français.

Nous enregistrons avec plaisir ce vote qui ne peut que resserrer encore les bonnes relations qui existent entre les deux sociétés.

L'assemblée aborde ensuite la discussion de la réforme du règlement de la Société.

Séance du 8 février.

Le Président fait part à l'assemblée de l'admission, en qualité de membres correspondants, de MM. Batteux, Delhez, De Noyette, Devreux, Dierick, Fourdrin, Houyoux, Ledoux, Marchand, Ad. Minne, Oct. Minne, Vanderwayen-Pieterszen, Van Hamme et Van Renterghem.

L'assemblée procède ensuite à l'élection d'un secrétaire en remplacement de M. Saintenoy, démissionnaire. M. Horta est nommé à ces fonctions.

L'assemblée continue ensuite la discussion de la révision du règlement.

Archéologie

Aqueduc romain.—Du *Journal de Liège*: « On écrit d'Aix-la-Chapelle : Vendredi on a mis à nu, à Burtscheid, un conduit d'eau romaine. Vingt-deux tuiles bien conservées, dont quelques-unes portent l'inscription suivante: LEG.VI.VIC.P.F., ce qui veut dire : « *Legio VI victrix pia felix*, ou la victorieuse, fidèle, heureuse sixième légion. » Quelques antiquaires ont déjà éventé le lieu de la découverte. »

La sépulture de Quinault. — On vient de retrouver, dans l'église Saint-Louis-en-l'Ile, à Paris, une sépulture intéressante et depuis longtemps oubliée, celle de Philippe Quinault, le poète charmant, le fécond collaborateur de Lully, qui lui dut les livrets de presque tous ses opéras : *Alceste, Amadis, Cadmus et Hermione, Proserpine, Roland, Atys, Isis*, etc.

Quinault, auditeur des comptes, membre de l'Académie française, poète applaudi à l'Opéra et à la Comédie fançaise, mourut il y a précisément deux siècles, en 1688, un an après Lully, et après avoir abandonné le théâtre pour se livrer aux pratiques d'une dévotion grande. Il fut inhumé en l'église Saint-Louis en-l'Ile, le 26 novembre; l'inscription latine qui consacre son souvenir est placée dans la chapelle du Sacré-Cœur, et au-dessous d'un superbe retable en bois sculpté et doré de la fin du xvie siècle, représentant la mort de la Vierge, on lit :

D. O. M.
Philippe Quinault, auditeur de la cour des comptes,
membre de l'Académie française,
très connu par un très grand nombre d ouvrages, rendit son âme à Dieu,
apres avoir donné l'exemple d'une grande piété
dans la réception des sacrements.
Il fut enterré dans cette église le 26 novembre 1688.

Le plan de l'ancien Paris. — Le service de la conservation du plan de Paris a entrepris un travail des plus intéressants et dont l'exécution présente des difficultés qui en accroîtront la valeur.



Il s'agit de rétablir le plan de Paris tel qu'il était pendant la période révolutionnaire, en y mentionnant les divisions anciennes, les changements de noms et d'affectation des édifices survenus pendant ces temps troublés de façon à présenter sous une forme saisissante les modifications qu'a subies la physionomie de la capitale de 1789 à 1794.

Pour arriver à dresser ce plan il a fallu consulter un nombre considérable de documents, et en coordonner les indications avec celles fournies par le plan Verniquet, le plus parfait et le plus complet des travaux de ce genre.

Ce n'est pas tout. Deux plans comparatifs chacun en une seule feuille montreront Paris en 1789 et en 1889. Leur examen permettra de se rendre compte de la somme immense de travail accompli pendant ce siècle.

Ces divers travaux figureront naturellement à l'Exposition universelle. Là, également, le public pourra voir une œuvre qui sera un véritable panaroma; c'est la représentation à vol d'oiseau de deux quartiers de Paris en 1789 et 1889, exécutée sur quatre grandes toiles mesurant chacune 5 mètres de long sur 3 mètres de haut. Les deux quartiers choisis sont la partie de Grenelle où se trouve l'Exposition et Batignolles-Montmartre.

Quelques informations de *l'Indépendance belge* sur les travaux d'embellissement de la ville de Gand.

La ville de Gand a exécuté depuis quelques années d'importants travaux d'hygiène et d'embellissement qui ont très heureusement transformé des quartiers insalubres autrefois et d'aspect misérable. Elle entamera bientôt la restauration de certains de ses monuments, remarquables vestiges des siècles passés.

Le plus important des travaux projetés est le dégagement et la restauration du château des comtes de Flandre. Outre la porte principale et ses deux tours crénelées, il reste de cette forteresse du ixe siècle un ensemble de constructions aujourd'hui empâté dans un bloc d'affreuses bâtisses modernes qu'entamera bientôt la pioche des démolisseurs. Un accord financier est intervenu entre l'Etat et la ville, toutes les difficultés sont aplanies, et au printemps probablement on commencera l'exécution des remarquables plans dus aux travaux de M. Herman Van Duyse, archéologue, et de notre collaborateur, M. Joseph de Waele, architecte.

Un autre vieux *Steen*, le château de Gérard le Diable, au quai du bas Escaut, va subir, lui aussi, d'importantes restaurations. Le vaste bâtiment (qui date du xiiie siècle, si je ne me trompe) sera recrénelé; les ogives des fenêtres seront rétablies; les tourelles rondes du quai seront coiffées et le donjon qui s'élève au sud de l'édifice sera reconstruit dans ses parties supérieures. Le *Steen* de Gérard le Diable sera une véritable révélation, même pour les Gantois, et par sa situation au milieu du nouveau quartier Zollikofer, sur la voie qui mène de la grande gare au centre de la ville, il constituera un important élément d'attraction.

Le « Torreken », tourelle qui orne l'édifice du Marché du Vendredi où jadis se rassemblait la populace et où l'on exposait publiquement les toiles défectueuses offertes en vente au marché, sera restauré lui aussi, et rendra ainsi à l'antique *forum* gantois une partie de son cachet.

Enfin l'édilité se propose d'isoler des constructions qui les avoisinent le Beffroi et la Halle aux Draps qui y tient et qui est un des plus beaux bâtiments gothiques du xive siècle. Les plans entiers ne pourront être exécutés que lorsque les finances communales le permettront; mais, en attendant, on effectuera la restauration de la superbe façade de la Halle aux Draps, qui est à front de la rue Saint-Jean et qui aujourd'hui s'effrite lamentablement.

L'ensemble de ces importants travaux d'art augmentera dans une large mesure l'intérêt déjà si grand qui s'attache aux vestiges des anciennes gloires de la capitale des Flandres.

Expositions

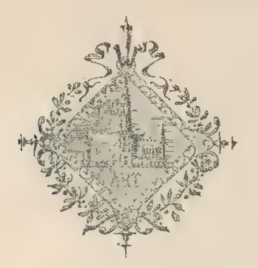
L'Exposition Universelle de Paris comprend une exposition d'économie sociale, divisée en seize sections, savoir : 1º rémunération du travail; 2º participation aux bénéfices; associations coopératives de production; 3º syndicats professionnels; 4º apprentissage; 5º secours mutuels; 6º caisses de retraite et rentes viagères; 7º assurances contre les accidents et sur la vie; 8º épargne; 9º associations coopératives de consommation; 10º associations coopératives de crédit: 11º habitations ouvrières; 12º cercles d'ouvriers, récréations et jeux; 13º hygiène sociale; 14º institutions diverses créées par les chefs d'exploitation en faveur de leur personnel; 15º grande et petite industrie; 16º émigration.

Cette exposition se compose de règlements, statistiques, notices, brochures, bannières de corporations, photographies, plans, reliefs et vues coloriées d'établissements modèles, portraits et bustes de personnes décédées qui se sont signalées par leur dévouement aux classes populaires, etc., etc.

Nominations

M. Jules Rau, architecte à Bruxelles, vient d'être nommé, à la suite du concours dont nous avons parlé dernièrement, professeur d'Architecture à l'Académie de Mons.

Bruxelles. — Alliance Typographique, rue aux Choux, 37.



L'ARCHITECTURE ROMANE (1)

Si l'on songe que l'étude de l'architecture romane s'est renouvelée dans ces dernières années par les travaux de MM. le marquis de Vogüé et Duthoit sur la Syrie, Choisy sur Byzance et ses architectes et surtout Dieulafoy dont les remarques sur les monuments de la Perse ont jeté un jour tout nouveau sur les origines de l'art roman, on reconnaît tout l'intérêt que présentent les ouvrages synthétisant toutes ces découvertes récentes.

Une véritable révolution s'est faite depuis quelques années dans l'opinion admise par les archéologues sur les origines de l'art roman.

Viollet-le-Duc, à la suite des travaux de M. le marquis de Vogüé, avait été obligé de convenir, dans les derniers volumes de son *Dictionnaire*, de l'influence notable des croisades sur le développement de l'art de l'Occident, alors que dans les premiers volumes il ne l'admettait pas.



Fig. 1. — Église de Qalb-Louzeh (Syrie centrale). Vue perspective intérieure de l'abside.

Depuis lors la question s'est élargie. On peut encore dire que « l'architecture romane procède de l'art romain et de l'art byzantin, certainement et directement »; mais, à côté de cette source principale, on doit bien avouer que les artistes romans ont encore été puiser à d'autres.

Les preuves en sont largement écrites sur les œuvres qu'ils nous ont laissées.

Mais n'abordons pas la discussion — déplacée



ici — de ce point d'histoire de l'art et suivons M. Corroyer qui, de ce principe, part pour nous faire connaître d'abord les œuvres romaines et byzantines qui sont les ancêtres des constructions romanes.

Car comme il le dit très bien :

« On n'invente » rien de toutes » pièces, surtout en » architecture; on » découvre, on a» juste certaines » formes selon les » idées du moment; » on les modifie en » se les appropri» ant, mais une ar» chitecture nou» velle ne naît pas » immédiatement » d'un état social » nouveau. »

Fig. 2. — Église de Peterborough (Angleterre). Coupe longitudinale, fragment.

Il a fallu plusieurs siècles au christianisme pour fonder un art nouveau.

Tout d'abord « les » premiers chré» tiens conservè» rent longtemps » encore les dispo» sitions générales des édifices païens transformés » en églises chrétiennes en imitant les formes » auxquelles ils étaient habitués, en employant » les matériaux qu'ils avaient sous la main et avec » lesquels ils étaient familiarisés par des habitu» des traditionnelles. »



Fig. 3. — Église du Saint-Sépulcre à Cambridge (Angleterre). Coupe.

D'où M. Corroyer conclut que pour trouver les origines de l'architecture romane, il faut remonter au delà de la fin de la domination romaine et aller en Orient, à Byzance, en Syrie centrale à la suite de M. de Vogüé.

C'est ce qu'il fait dans la première partie de son livre, et cela nous vaut un curieux chapitre sur la basilique civile et ses dispositions, à Rome et en Orient.

Le prétoire de Mousmieh (Syrie) et l'église de Qalb-Louzeh (fig. 1) sont de beaux exemples de ces dernières.

1. Par Édouard Corroyer, architecte du gouvernement, inspecteur général des édifices diocésains. Paris, Quantin, 1888, in-8°, 320 pages, 191 vignettes.

Mais les Thermes sont aussi des ancêtres de nos églises romanes tout comme le Panthéon de Rome est l'aïeul de Sainte-Sophie de Byzance et partant de là de nos églises à coupoles de l'Occident.

La basilique se transforme après la conversion de Constantin — d'après les exigences de la liturgie chrétienne.

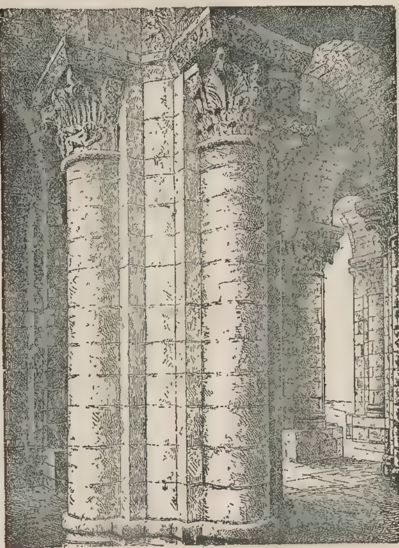


Fig. 4 — Narthex de l'église de Saint-Benoit sur Loire. Vue perspective.

C'est ainsi que de vastes *atriums* les précédèrent pour recevoir les catéchumènes et les pénitents qui venaient en foule aux abords des basiliques en attendant le baptême ou le jour de la réconciliation. Puis, plus tard, les catéchumènes n'étant plus que l'exception, l'aître ou *atrium* disparut de la façade de la basilique pour être établi à côté de l'un des bas-côtés où elle devient le cloître ou *claustrum*, si important dans le plan des abbatiales d'Occident.

Nous ne suivrons pas M. Corroyer dans ses études sur les grandes basiliques de Rome et de la Syrie pour arriver aux constructions byzantines dont Constantinople, Ravenne et Athènes possèdent les plus belles œuvres.

La basilique continue sa transformation que nous allons voir faire un pas énorme dans les imitations occidentales des monuments byzantins.

La chapelle palatine d'Aix-la-Chapelle, mais plus encore l'église de Germigny-les-Prés marquent les traces de cette révolution. Puis, dans le courant du IXe siècle, l'essor est donné et ne subit d'arrêt que par la terreur que cause l'approche de l'an mil.

Ici s'arrête la première partie du livre de M. Corroyer.

L'architecture, de *chrétienne* qu'elle était, devient *romane*.

⁂

Dans sa seconde partie, le savant inspecteur des édifices diocésains établit tout d'abord que « le » principal caractère de l'architecture romane, » c'est la voûte. »

La basilique romaine était lambrissée; les romans la couvrirent de voûtes, mais bientôt les



défauts de ce système se firent jour et le plan antique fut sacrifié.

Les architectes romans, comme l'a bien dit Quicherat, « sacrifièrent toutes les proportions » classiques, épaississant les murailles, resserrant » les écartements, réduisant les baies, en un mot, » faisant envahir de toutes les façons, le vide par » le plein. »

Mais cette couverture en voûte des basiliques transformées ne se fit pas immédiatement. Ce ne fut, dit-on, qu'après les déprédations des Normands, dont la couverture ligneuse des églises facilitèrent l'œuvre de destruction, que la mesure devint générale.

Désormais le problème est posé, cette nécessité de la voûte va amener une révolution totale dans l'art de bâtir, révolution qui aboutira à la voûte en forme d'arc brisé.

Les voûtes de l'architecture byzantine eurent aussi leur part d'influence qu'il serait injuste de méconnaître. La coupole se voit reproduite à Périgueux, d'où ce système rayonne sur les contrées environnantes.

M. Corroyer examine dans la dernière partie de son intéressant volume les baptistères ou chapelles rurales et funéraires; les églises de forme basilicale; les églises rondes ou polygonales, et enfin les églises voûtées en s'attachant seulement aux grandes divisions et aux caractères principaux de l'architecture.

Signalons dans les églises basilicales les pages qui ont rapport à la belle église abbatiale de Saint-Vignory, dans laquelle on retrouve le plan de l'église du Saint-Sépulcre de Jérusalem.

Voici ensuite l'église du Mont-Saint-Michel dont la nef principale était encore couverte en charpente tandis que les bas côtés étaient voûtés, puis la magnifique cathédrale de Peterborough (fig. 2) où cette même disposition se retrouve avec un caractère de grandeur étrange et solennelle.

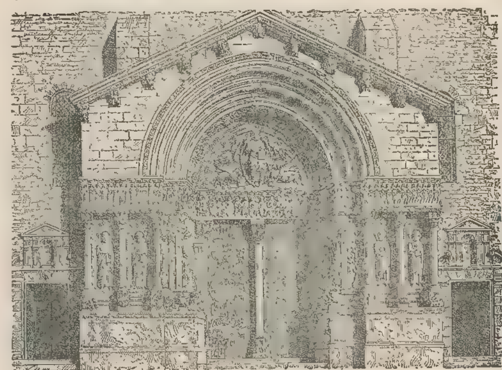


Fig. 5 — Portail de Saint-Trophime à Arles.

Parmi les églises rondes, citons une étude sur le Saint-Sépulcre et sur cette curieuse *Round church* de Cambridge (fig. 3) qu'il nous a été donné de visiter récemment. Ce très curieux édifice a été bâti, dit-on, en 1135, mais à la rudesse de son style on le croirait plus ancien encore.

Les églises voûtées sont étudiées ensuite.

A cette place le sujet devient plus connu, mais encore de beaux croquis comme celui du narthex de l'église de Saint-Benoît sur Loire (fig. 4) et de l'église St-Paul d'Issoire viennent raviver l'intérêt.



Les églises à coupoles, telles que Saint-Marc, à Venise, Saint-Front, à Périgueux, et la cathédrale d'Angoulême, font l'objet des pages suivantes. L'intérêt ne languît pas, car à mesure que l'architecture romane se développe, devient plus sûre d'elle-même, elle donne à la partie décorative une place plus grande.

L'efflorescence est complète; le portail de Sainte-Trophime à Arles (fig. 5) et l'église du Puy-en-Velay (fig. 6) en donnent la preuve.

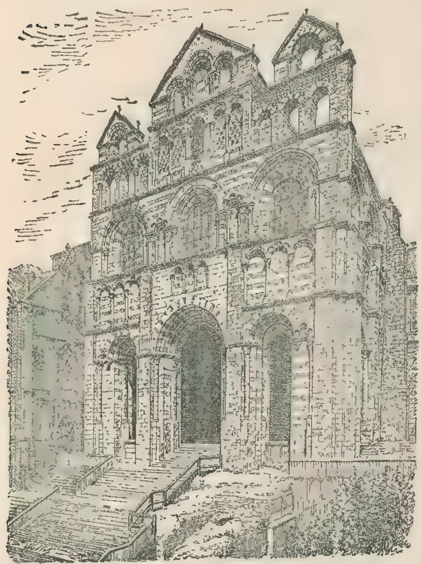


Fig. 6. — Église du Puy-en-Velay. Façade.

Mais voici la seconde moitié du XII[e] siècle. Une transition apparaît, le problème se creuse et tandis que la partie décorative se répand en de spirituelles inventions, le constructeur, de déductions en déductions, arrive à force de patience et d'étude à cet ensemble étonnant de sagesse et de raison qui constitue le système de la voûte dite ogivale. La transition se remarque à l'église cathédrale de Spire, puis à Saint-Ambroise de Milan et enfin à la Sainte-Trinité de Caen dont les voûtes marquent encore un pas en avant.

Nous ne pouvons mieux faire pour terminer que de dire avec M. Corroyer :

Rendons hommage à l'architecture romane, la mère des chefs-d'œuvre de l'art dit : gothique, à elle qui a produit des monuments qu'il faudrait imiter parce qu'ils sont des modèles achevés, autant par leur simple beauté que par la sagesse de leur structure, disposant prudemment à l'intérieur leurs points d'appui et protégeant leurs organes essentiels en les mettant à l'abri des intempéries.

* *

Après les belles et savantes études de M. Corroyer sur le Mont-Saint-Michel et ses merveilles — j'aurais pu dire « et sa merveille » — on ne pouvait attendre moins de sa part qu'un ouvrage de haute science, d'une grande largeur de vue et d'une érudition parfaite.

Ces prévisions se sont réalisées.

PAUL SAINTENOY.

Les travaux publics au Conseil communal de Bruxelles

Nous trouvons, dans le *Bulletin communal* du 22 décembre 1888, d'intéressants discours sur les travaux d'architecture de la capitale.

Tout d'abord les intéressantes déclarations suivantes formulées par l'honorable échevin des travaux publics, M. Janssen, sur *les devis dépassés :*

L'honorable M. Lepage trouve que le coût des travaux confiés à des architectes étrangers dépasse presque toujours les estimations premières.

Mais, nous dit-il, je m'empresse d'ajouter que les travaux confiés au service technique de la Ville coûtent davantage encore, à tel point que l'on fait bien de lui confier le moins possible de constructions.

Enfin l'honorable M. Lepage critique les sommes dépensées pour le théâtre de la Monnaie et pour la restauration de l'Hôtel de Ville.

J'aborde le premier point.

Les devis, dit M. Lepage, des constructions importantes que la Ville a récemment élevées, l'Athénée et le Théâtre flamand, ont été dépassés dans des proportions considérables.

Je constate tout d'abord que ce n'est pas dans cette enceinte seule que des plaintes se sont élevées au sujet de devis dépassés. La Chambre des Représentants a souvent entendu formuler des plaintes de ce genre. Dans quelles proportions les devis du Palais de Justice et de l'Hôtel des Monnaies n'ont-ils pas été dépassés?

Récemment c'était au Conseil provincial qu'un débat s'engageait au sujet du Palais de Justice de Nivelles.

Je constate donc que de tous côtés, dans toutes les administrations, le mal se fait sentir. Mais, il y a plus, les particuliers eux-mêmes n'échappent pas au sort commun. Tous ceux qui ont bâti savent qu'ils ont été généralement entraînés fort au delà de leurs prévisions.

Je tiens à faire cette déclaration, parce que c'est une consolation pour nous de constater que ce n'est pas seulement à l'Hôtel de Ville de Bruxelles que les devis sont dépassés. Cela n'est, il est vrai, consolant que jusqu'à un certain point, car l'honorable M. Lepage se charge lui-même de nous dire que le mal paraît incurable, tant il est ancien.

Les Grecs *(hilarité)* eux mêmes ont été, paraît il, amenés à prendre des mesures contre les architectes... *(Interruption.)*

M. LEPAGE. Ils dépassaient les crédits, mais on mettait à leur charge tout ce qui dépassait le devis.

M. L'ECHEVIN JANSSEN. Le remède ne paraît pas avoir produit les résultats désirés, ou bien les Grecs n'ont pas trouvé d'imitateurs, car le mal existe toujours. Il est probable qu'on ne trouverait pas aujourd'hui d'architectes disposés à prendre à leur charge tout ce qui dépasse leurs devis.

M. ALLARD. Ce ne serait cependant pas un mal de le stipuler par le temps qui court.

M. L'ECHEVIN JANSSEN. C'est une opinion; mais il n'en est pas moins vrai qu'il serait bien difficile de se passer d'architectes.

L'honorable M. Lepage nous dit : Faites ce que vient de faire la Province pour parer au mal.

J'y consens bien volontiers; à la première occasion, on pourra stipuler que les honoraires de l'architecte seront calculés uniquement sur le montant du devis, mais je me permets de douter sur l'efficacité du remède proposé. Il ne me paraît pas démontré qu'il doive mettre fin aux travaux supplémentaires. Ce sont ceux-ci qui élèvent la dépense dans de si grandes proportions.

A ce propos, on s'étonne à tort de voir les devis primitifs si souvent dépassés. Si l'on se bornait à suivre scrupuleusement les premiers plans, à ne rien faire au delà, il est certain que l'on resterait généralement dans les limites du devis; mais la chose est elle possible?

Evidemment, non !

Après l'adoption des plans, on reconnaît presque toujours la nécessité d'y apporter certaines modifications qui entraînent des dépenses supplémentaires.

Il faut aussi, Messieurs, compter sur l'imprévu. Il ne s'élève presque pas de grandes constructions sans que l'une ou l'autre circonstance imprévue vienne augmenter la dépense.

Aussi l'honorable M. Lepage admet il une marge. Il admet qu'on ne peut toujours rester dans les limites des devis, mais il veut qu'on ne les dépasse pas de plus de 10 à 20 p. c.

M. LEPAGE. M. Charles Janlet, qui est compétent, a dit que cette concession est inutile; dès lors on peut y renoncer.

M. L'ECHEVIN JANSSEN. M. Lepage accorde donc une marge de 10 à 20 p. c.

Sans insister davantage sur cette question des devis dépassés, arrivons aux fières déclarations de M. Ch. Buls, bourgmestre, auxquelles nous applaudissons de tout cœur et que nous sommes heureux de publier ici.

Il s'agit de *la restauration de la Grand'Place de Bruxelles.*

Il y a, au centre de la ville, un *Forum* communal dont nous sommes tous fiers, et le Conseil n'a jamais ménagé ses subsides quand il s'est agi de rendre à notre Grand'Place, aux maisons des corporations et à la maison du Roi, leur splendeur ancienne.

Certes, ce coin de la ville de Bruxelles est l'un des plus

beaux qu'on puisse montrer aux étrangers, et il est célèbre dans l'Europe entière.

Nous pourrions donc être considérés comme indignes de nos ancêtres, on pourrait nous traiter de vandales si nous laissions tomber en ruines ce magnifique legs du passé.

Ce sentiment de fierté pour les monuments qui rappellent les libertés communales a toujours existé chez tous les peuples libres.

A cette occasion, permettez-moi de vous citer le décret rendu en 1294 par les Florentins, lorsqu'ils s'occupaient de la restauration de leur Dôme.

« Considérant que la plus grande prudence d'un peuple fier de son origine est de procéder en ses affaires de telle manière qu'on reconnaisse dans ses manifestations extérieures non moins sa manière sage d'administrer que sa grandeur,

» Nous ordonnons à maître Arnolfo di Lapo d'exécuter le dessin et le modèle de la restauration de Santa Reparata avec la plus grande et la plus somptueuse magnificence, de façon que jamais l'industrie et la puissance humaine ne puissent réaliser quelque chose de plus beau et de plus grandiose; car il a été dit et admis dans l'assemblée publique et privée du Conseil qu'on ne doit entreprendre les choses de la commune que si leur conception est telle qu'elle corresponde à son cœur, d'autant plus grand qu'il résume l'âme de tous les citoyens unis dans une commune volonté. »

M. Lepage. C'est très bien, quand on a de l'argent!

M. le Bourgmestre. La première fois que j'ai lu ces nobles paroles, c'était devant la coupole de Brunelleschi, qui scintillait sous le beau ciel florentin, et je me suis dit que c'était ainsi que devait parler un peuple confiant dans sa force et son avenir, fier de son passé et déterminé à en rester digne.

Ce seront les sentiments qui pénétreront aussi l'étranger qui pourra contempler notre Grand'Place et notre beffroi communal, rendus à leur splendeur primitive par les soins pieux et persévérants de la génération à laquelle nous appartenons.

Maintenant passons aux observations présentées à la séance du 8 décembre 1888 par M. Yseux, conseiller, sur un sujet dont nous avons parlé récemment à propos des articles de M. Paul Bourde, à savoir *les règlements communaux sur les bâtisses*.

M. Yseux s'est exprimé en ces termes :

Messieurs, nous avons édicté des règlements qui ont été, évidemment, faits dans l'intérêt de nos concitoyens. Un jour, l'un de nos honorables collègues, malheureusement absent aujourd'hui, persuadé que la santé publique devait recevoir une impulsion extrêmement vigoureuse par le fait de l'habitation dans des demeures hygiéniques, proposa au Conseil, après une étude très sérieuse, d'édicter un règlement sur les bâtisses.

Il passait en revue alors les constructions faites au Quartier Notre-Dame-aux-Neiges, quartier que l'on avait voulu transformer pour la salubrité, et il critiquait la manière dont quelques-unes de ces constructions avaient été faites. Il demandait, surtout, qu'à l'avenir il n'y eût plus jamais lieu à ce que de pareilles critiques fussent soulevées à Bruxelles.

Consultant le règlement sur la matière, j'ai fait une visite au nouveau quartier en construction, et cette visite m'a prouvé que l'on n'en a tenu aucun compte. Le règlement dit, cependant, en termes précis, que chaque maison doit réserver pour l'air et la surface libre, un cinquième de la surface du terrain, à consacrer en cour ou en jardinet.

Une simple inspection du quartier en construction m'a fait constater ce fait : c'est que pour un grand nombre d'habitations les prescriptions réglementaires n'ont nullement été observées.

On m'a dit, il est vrai, que l'on a tenu compte de cette situation que certains monuments publics donnaient l'air et l'espace intérieur exigés.

On m'a même assuré, dans une conversation particulière, que la Section des travaux publics avait proposé et émis l'avis que, pour les maisons devant entourer la Tour-Noire, on pouvait négliger les cours et espaces intérieurs. *(Interruption.)*

Je me permets d'en douter, car je ne pense pas que la Section des travaux publics ait cru devoir, dans cette circonstance, déroger à un règlement formel. Le Conseil est, selon moi, seul juge de semblables dérogations.

Mais je dois dire que, lorsque j'ai cherché à m'éclairer au sujet de ces manquements au règlement dont je parle, je me suis demandé si, à côté de la Section des travaux publics, il n'y avait pas un service spécial chargé de la salubrité des constructions. Ce service spécial a-t-il été consulté dans l'occurrence? S'il l'a été, je n'hésite pas à le dire, il n'a pas fait son devoir, parce que, somme toute, on a, dans le cas auquel je fais allusion, outrepassé le règlement, c'est-à-dire qu'on ne l'a pas exécuté.

S'il ne l'a pas été, alors il est incontestable que l'on a manqué aux principes élémentaires d'une bonne administration.

La visite à laquelle je me suis livré, Messieurs, m'a été conseillée par un constructeur duquel on a exigé l'exécution exacte et ponctuelle du règlement.

Or, il se faisait qu'il manquait quelques pieds carrés à l'espace de sa cour devant rester libre. On lui faisait de ce chef des misères. Frappé de la comparaison, toute à son désavantage, qui existait entre les constructions voisines et celle qu'il avait édifiée, il est venu me demander une visite, et j'ai pu constater que le règlement était appliqué pour certaines constructions, alors qu'il ne l'était pas pour d'autres.



Alors m'est venue une inspiration, car l'on m'avait assuré que des employés de la Ville construisaient pour leur compte. *(Interruption de M. De Potter.)*

Je m'expliquais alors la tolérance dont on usait à l'égard de certaines constructions.

En effet, ces conditions essentiellement anormales expliquent toutes les anomalies qui se sont commises à ce sujet, et je pense même que le Collège a été saisi d'une réclamation de constructeurs et qu'il a dû agir dans le sens des réclamations que je porte devant l'assemblée.

Nous sommes donc en présence de tout un quartier édifié contrairement aux prescriptions du règlement et aux vues du Conseil, en ce qui concerne l'hygiène publique.

La santé publique est menacée par l'édification, dans de mauvaises conditions, des constructions nouvelles.

Je me demande s'il ne faudrait pas une sanction à notre règlement. Je suis d'avis que cette sanction doit exister, dût-elle aller jusqu'à exiger la démolition des constructions édifiées par des propriétaires qui ont enfreint les prescriptions réglementaires. Je pense que nous devrions aller jusque-là.

M. l'Echevin Janssen. Le règlement sur les bâtisses, en ce qui concerne la superficie des cours, n'est pas aussi formel que le pense M. Yseux

L'article 54 de ce règlement porte ce qui suit :

« Toute habitation doit être pourvue d'une cour dont l'étendue est déterminée par le Collège des Bourgmestre et Echevins, selon les circonstances. »

Voilà le règlement. Le Collège doit donc, dans chaque cas, examiner si la superficie destinée à la cour est suffisante.

C'est ce qu'il ne manque jamais de faire. Il a soin aussi de consulter le bureau d'hygiène, quand il n'a pas tous ses apaisements.

En parlant du cinquième de la superficie réservée à la cour, l'honorable M. Yseux a sans doute voulu faire allusion à la prescription du cahier des charges général de la vente des terrains de la Ville. Ce cahier des charges renferme, en effet, une clause disant que tous les acquéreurs des terrains de la Ville doivent réserver un cinquième de la surface non bâtie. En achetant un terrain à la Ville, l'acquéreur a l'obligation contractuelle de laisser non bâti un cinquième de la surface de son terrain.

Mais, Messieurs, il n'en est pas de même pour les constructeurs ordinaires, c'est-à-dire pour ceux qui bâtissent sur un terrain qui n'a pas été vendu par la Ville.

Pour ceux-là, l'obligation consiste uniquement à avoir une cour dont l'étendue doit être jugée suffisante par le Collège.

Je vous avoue que nous éprouvons énormément de difficultés — j'en appelle à mes collègues du Collège — à faire respecter les prescriptions réglementaires. Les constructeurs cherchent généralement à tirer le meilleur parti possible de leurs terrains et à bâtir sur la plus grande surface possible.

Cela n'empêche que nous veillons à l'exécution des clauses du règlement et, en ce qui concerne la disposition contractuelle pour les terrains vendus par la Ville, nous ne permettons aucune dérogation à cette disposition. C'est une sorte de servitude dont est grevé le bien acquis. Librement consentie, elle doit être respectée.

Vous ne vous imaginez pas la résistance que nous rencontrons de la part des propriétaires, qui essaient de nous démontrer qu'une cour qui n'a pas tout à fait le cinquième de la superficie bâtie sauvegarde parfaitement l'hygiène publique. Je puis dire, sans exagération, que presque tous les constructeurs essaient d'échapper à cette obligation.

M. l'Echevin De Mot. Et souvent, en se faisant appuyer par des membres du Conseil communal.

M. l'Echevin Janssen. En effet. Il est certain que, pour faire admettre leur réclamation par le Collège, ils ont souvent recours à l'appui de l'un ou l'autre membre du Conseil.

Je fais appel à ceux de mes collègues qui ont souvent appuyé des réclamations de l'espèce auprès de moi et je leur demande si je ne leur ai pas toujours répondu que nous ne pouvions avoir deux poids et deux mesures.

M. Lepage. Précisément; on se plaint qu'il y ait deux poids et deux mesures.

M. De Potter. Je demande la parole.

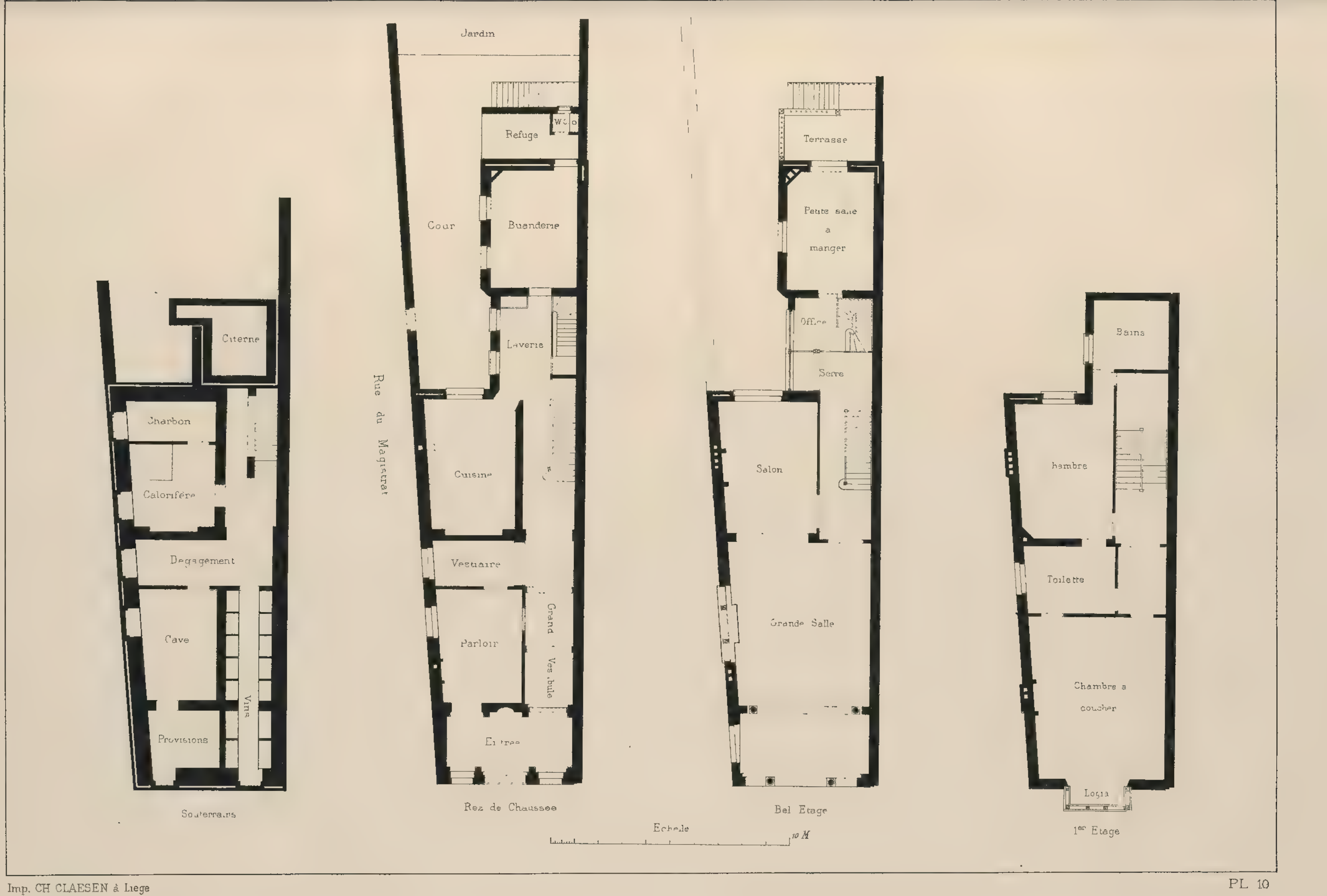
M. l'Echevin Janssen. Cela ne veut pas dire qu'il n'y ait pas eu de bâtisseurs qui se soient rebellés; oui, il en est qui ont construit contrairement à leur acte d'autorisation.

Remarquez que dans ces cas-là, nous sommes désarmés, au moins momentanément. Nous ne pouvons pas ligoter les mains des maçons qui sont en train de bâtir et les empêcher de continuer.

Le seul droit que nous ayons, lorsque des contraventions semblables se produisent, c'est de faire dresser procès-verbal, et je puis certifier au Conseil que le nombre des procès-verbaux dressés est assez élevé.

Quand un procès-verbal est dressé, nous demandons toujours au juge, qui seul peut le faire, d'ordonner la démolition, mais il ne l'ordonne pas toujours; il devient alors souverain appréciateur du point de savoir si l'hygiène exige que cette mesure soit prise, et je pourrais vous citer des cas dans lesquels il a refusé d'ordonner la démolition. Quoi qu'il en soit, je vous garantis qu'en ce qui nous concerne, nous exigeons rigoureusement l'observation des dispositions des contrats et du règlement.

L'honorable M. Yseux, en vous signalant cet état de choses avec infiniment de raison, je me plais à le reconnaître, vous disait ceci : le motif de cette dérogation aux obligations inscrites dans le règlement et dans les contrats n'est-il pas que



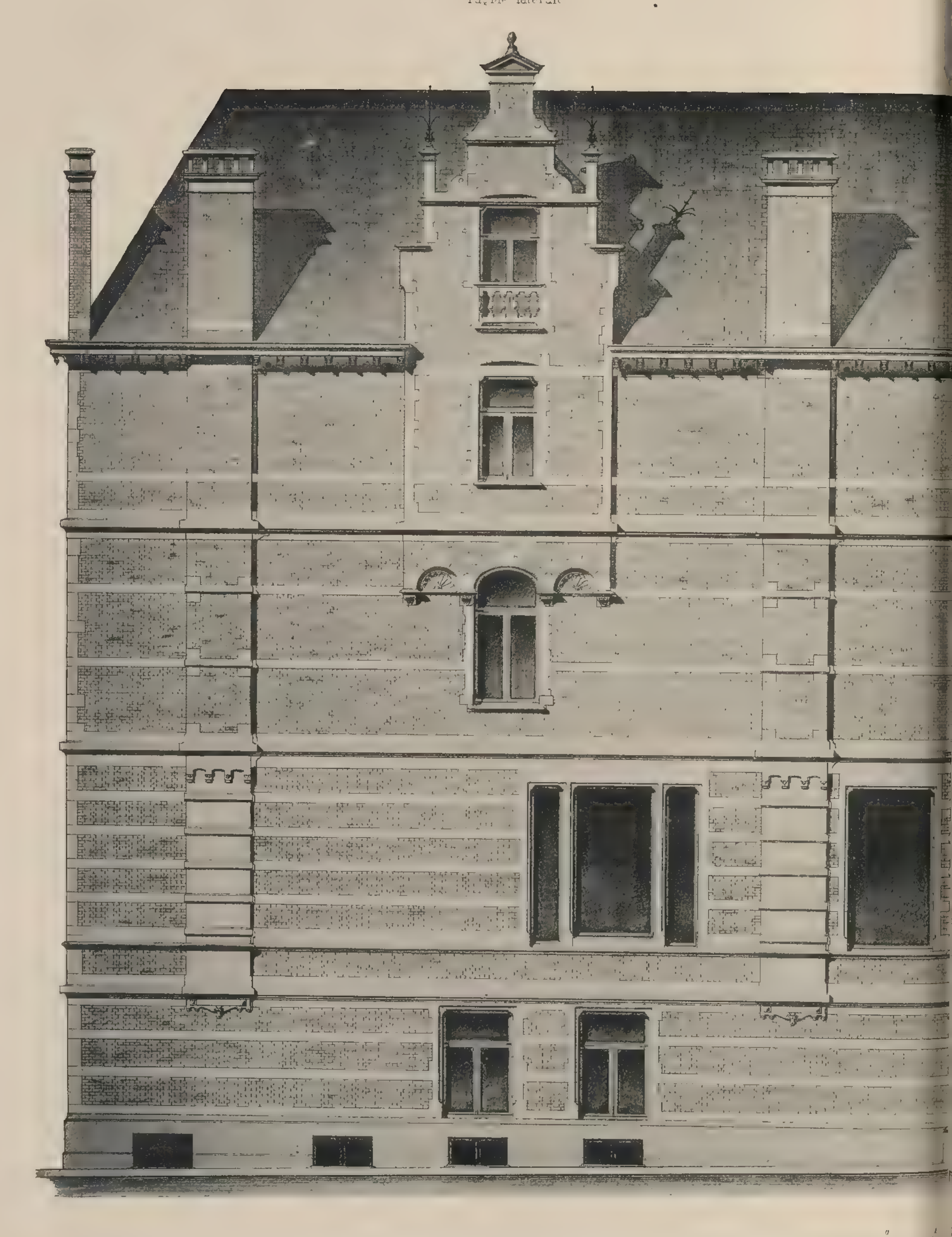
Imp. CH CLAESEN à Liege

Editeur de publications artistiques

PL 10

MAISON AVENUE LOUISE A BRUXELLES
1888
ARCHTE A DUMONT HEBBELINCK

Façade latérale



Imp. CH. CLAESEN à Liège
Editeur de publications artistiques

MAISON AVENU

ARCH^{TE} A



SE A BRUXELLES

HEBBELINCK

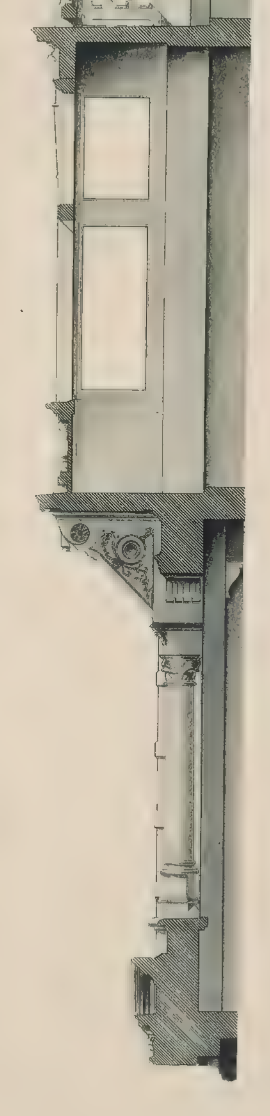
L'ÉMULATION

ORGANE DE LA S^té Cie D'ARCHITECTURE DE BELGIQUE

XIVe ANNÉE

Détail du 1er et 2e Etage

Coupe



Échelle 0 1 2 3 m

Imp. CH CLAESEN à Liége

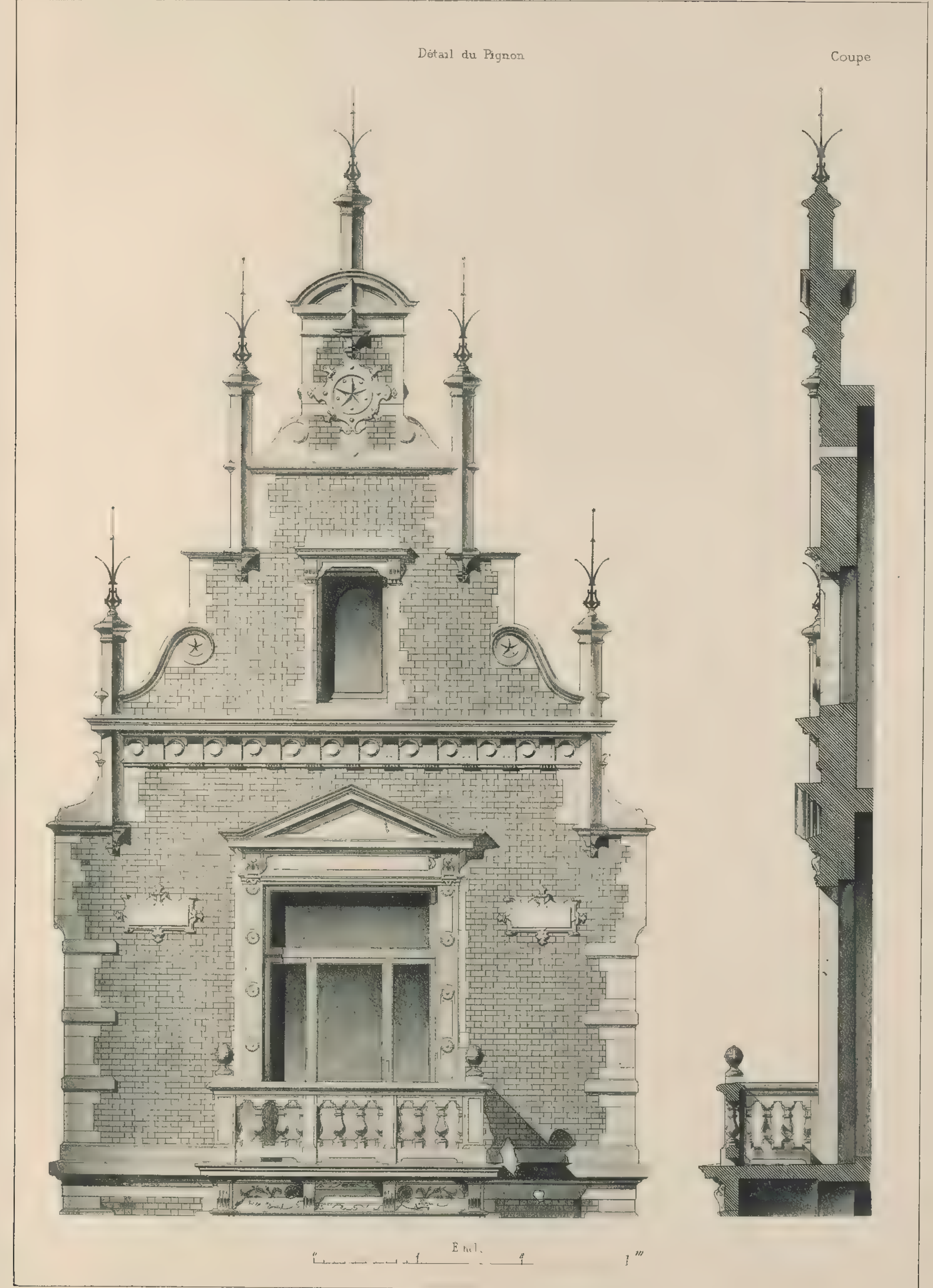
Editeur de publications artistiques

PL 13

MAISON AVENUE LOUISE A BRUXELLES

1888

ARCH^TE A DUMONT HERBELINCK



Imp. CH CLAESEN à Liege
Editeur de publications artistiques

PL 14

MAISON AVENUE LOUISE A BRUXELLES

ARCHTE A DUMONT-HEBBELINCK

certains employés de la Ville sont en même temps des architectes travaillant pour compte de tiers?

Messieurs, il est exact que certains employés de la Ville s'occupaient, en dehors des heures de bureau, de constructions dont ils étaient les architectes; mais le Collège a voulu faire cesser cette situation irrégulière. Je vais vous en donner la preuve. Un de nos fonctionnaires, employé ancien et capable, a été mis en demeure par le Collège d'avoir à choisir entre son emploi à l'Administration communale et ses occupations personnelles. Il a demandé à réfléchir et, pas plus tard qu'il y a deux jours, il est venu nous apporter sa démission.

Voilà ce qui s'est passé récemment, et nous agirons de même, je tiens à en donner l'assurance au Conseil, à l'égard de tous les fonctionnaires qui jugeraient bon de travailler pour compte d'autrui.

Il est d'autant plus nécessaire de se montrer rigoureux en cette matière, que le soupçon s'impose, ainsi que le disait fort justement l'honorable M. Yseux; mû par un sentiment fort naturel, le public se dit : Il n'est pas étonnant qu'on élève des constructions contraires au règlement; ceux qui doivent vérifier les plans sont en même temps architectes.

Il ne faut pas que des remarques pareilles puissent se produire; aussi, je le répète, le Collège est-il résolu à obliger les employés qui travaillent pour des particuliers, à opter.

M. Yseux. Je déclare que les explications que vient de donner l'honorable Echevin des travaux publics me satisfont complètement. Elles prouvent que la plaie que j'ai signalée existe réellement et qu'il importe de remédier au mal.

En conséquence, ouvrez les yeux, Messieurs nos édiles, cherchez, — elle ne sera pas longue la recherche, — et vous trouverez.

SOCIÉTÉ CENTRALE D'ARCHITECTURE

Réunion générale annuelle de 1888

(Suite, voir col. 5 et 23)

M. Hasse (Anvers) émet le vœu de voir, dans chaque assemblée annuelle, le côté pratique du métier de l'architecte prendre la place qui lui revient. Chacun d'entre nous, dit-il, travaille à faire du neuf, emploie des matériaux nouveaux que la science et l'industrie mettent à sa disposition, fait des expériences..... Pourquoi ne pas faire connaître aux confrères le résultat de ces expériences, de ces tentatives, de ces découvertes? Ce serait d'abord utile à chacun de nous, puisque tous profiteraient des travaux de ceux qui, plus entreprenants ou plus favorisés par le sort, ont pu réaliser un progrès quelconque; ce serait utile à tout le monde aussi, car par la publication de ces travaux, de ces progrès, les chercheurs verraient que les architectes de Belgique marchent résolument en avant, ne s'encroûtent pas dans la routine, et les produits nouveaux les plus divers afflueraient bientôt vers notre pays.

Pour ne pas encourir le reproche d'avoir fait un vœu platonique, difficile à mettre en pratique, M. Hasse donne l'exemple et communique à l'assemblée les observations suivantes :

1° Depuis plusieurs années l'orateur a remplacé les murs en cloisonnage, et même les murs en maçonnerie d'une demi-brique d'épaisseur, par des murs maçonnés en briques de liége ou Kurksteine. Ces briques, faites de déchets de bouchons hachés menus et agglutinés au moyen d'un mortier de chaux hydraulique très dilué, sont d'un poids spécifique remarquablement léger, leur poids, sur 0m12 d'épaisseur, étant d'environ 6 kilog. le mètre carré. Elles sont insonores, incombustibles, ou tout au moins ininflammables; leur pouvoir isolant est absolu, ni le froid, ni la chaleur, ni l'humidité ne les traversent.

M. Hasse en a employé en carreaux appliqués contre des murs humides avec grand succès. Pour les magasins devant conserver une température toujours égale, magasins à laines, à cuirs, à cotons, à huiles, etc., ces carreaux sont d'un emploi précieux, comme volige ou recouvrement intérieur appliqué contre les chevrons. Ces briques se maçonnent avec du mortier ordinaire ou du mortier hydraulique, se crépissent avec tous les enduits possibles, en un mot se comportent comme les briques en terre cuite. Un dernier avantage, c'est qu'elles sont rebelles à toute propagation de vermine.

Ces briques sont de fabrication allemande; elles proviennent de Ludwigshafen, et le prix de revient au mètre carré sur une demi-brique d'épaisseur est d'environ 7 francs.

2° Comme produit isolant, M. Hasse, afin de remédier aux inconvénients des toitures en zinc, chaleur trop forte en été, froid trop grand en hiver, préconise l'emploi du carton simplement bitumé, c'est-à-dire avant l'emploi du goudron extérieur. Ce carton s'applique sur la volige, et le zinc se met au-dessus.

M. Hasse a employé ce système avec plein succès dans des villas au bord de la mer, où le zinc est d'un emploi très difficile à cause de l'infiltration de sable par les interstices et à cause de l'inhabitabilité des mansardes. On l'emploie maintenant aussi en Angleterre. Lui-même le prescrit maintenant dans toutes ses constructions. Ce système, outre l'isolation des mansardes, contre le froid et le chaud, présente encore cet avantage de fournir, en cas d'arrachement d'une partie de zinc par un ouragan, une seconde toiture d'une imperméabilité temporaire suffisante pour permettre d'attendre la réparation de l'accident. L'augmentation du coût, environ fr. 0-80 par mètre carré, est largement compensée par les avantages.

3° Pour les façades en briques apparentes et en pierres de construction ne devant pas être peintes, M. Hasse a employé les briques creuses de Holzmann et Cie de Francfort-sur-le-Mein, et les grès rouges et jaunes du Wurtemberg et de la Bavière. Les briques en question sont revêtues d'une espèce d'émail qui les rend insensibles aux intempéries, et elles sont d'une dureté telle qu'on ne peut les couper à la truelle. Elles se font en 4 4, 3/4, 1/2, 1/4 et 2/3 de briques.

Quant aux grès, M. Hasse a employé avec un grand succès les grès rouges de Milterberg-sur-le-Mein, de Wertheim et de Boxthal. Ces pierres durcissent à l'air, gardent leurs nuances, et sont d'un emploi très agréable à l'œil pour les façades polychromes. Il en existe environ trente-cinq nuances différentes, allant du blanc presque pur au rouge brique.

M. Hasse enverra à la Société Centrale les échantillons et renseignements relatifs à tous ces nouveaux matériaux de construction, nouveaux en Belgique, s'entend, et espère que son exemple sera suivi.

Le renvoi de cette communication à la section de construction avec demande de sérieux examen est adopté.

La séance est levée à 7 heures.

LE BANQUET.

Imitant l'exemple de ces économistes qui ne discutent « la crise » que devant une table plantureusement servie, les membres de la Société Centrale se sont réunis ensuite en de fraternelles agapes et au milieu du plus vif entrain, ont continué les discussions si captivantes de la séance, tout en faisant pas mal d'excursions sur d'autres terrains plus joyeux.

On a bien un peu parlé de « la crise », mais l'heure des toasts venue, on a noyé les petites misères de la profession dans des flots d'éloquence et de mousseux Rœderer.

Nous ferions tort à la modestie bien connue des orateurs en citant leurs noms, mais qu'il nous soit permis de citer le toast de M. Georges Frentzen, le sympathique président de la Société des Architectes d'Aix-la-Chapelle, qui par quelques mots pleins d'humour et d'esprit a remercié la Société Centrale de la chaleureuse réception qui lui avait été faite.

Et puis ..... l'heure du chant est venue et MM. Janlet et Soubre ont vaillamment sacrifié aux tendres muses de la musique.

L'EXCURSION.

Le lendemain, tous les membres inscrits, fidèles au rendez-vous étaient réunis à la gare du Quartier-Léopold prêts à partir pour Boitsfort où les attendait M. Charle-Albert, qui devait leur montrer sa pittoresque « vlaming huis ».

Jamais réception plus cordiale n'avait été réservée à la Société — qui pourtant déjà par deux ou trois fois a soulevé le heurtoir de l'huis de ce chastel — et c'est au milieu de l'entrain le plus grand que les excursionnistes ont étudié les œuvres d'art réunies par M. Charle Albert.

Après avoir déjeuné à Boitsfort, la Société s'est rendue au nouvel hôpital militaire de Bruxelles situé à Etterbeek.

Sous la conduite de M. le Directeur de cet établissement, ils ont pu en étudier les dispositions diverses, et suivant les galeries d'accès, visiter successivement le quartier des officiers, le service de chirurgie, les différents types de pavillons, la chapelle, la chaufferie, les parcs de chariots, la morgue, les lavoirs et séchoirs et enfin la cuisine.

La visite se termina par les installations de la pharmacie militaire très bien organisée.

Un rapport détaillé sera publié dans nos colonnes au sujet de cet édifice.

Puis, après avoir remercié M. le Directeur de ses nombreuses explications, les excursionnistes reprirent le chemin de la ville, tout en regrettant de voir sitôt finies ces deux bonnes journées et en se donnant tous rendez-vous pour l'an prochain.

Nous l'espérons bien.

P. S.

Les travaux de la Société Centrale d'Architecture en 1888.

Rapport de la Commission administrative, lu et approuvé en assemblée générale du 4 décembre 1888.

(Suite, voir col. 8 et 24.)

Examinons maintenant nos travaux à un point de vue qui touche de près celui-ci : les études concernant l'histoire de l'Architecture que nous avons faites en 1888.

La Société Centrale a, comme les années précédentes, porté l'attention de ses membres sur tout ce qui concerne l'Archéologie monumentale et particulièrement sur la restauration des édifices anciens qui font la gloire de la nation belge.

Elle a fait en effet de notables efforts pour encourager ses membres à étudier le passé architectural de notre pays.

C'est ainsi que par ses excursions, elle leur a fait connaître les curieux monuments de Lierre dont le beffroi, l'église Saint-Gommaire et les vieilles maisons ont été le sujet de comparaisons avec les édifices similaires d'Aerschot et de Diest qu'il a été ensuite donné à nos membres d'étudier.

Les églises de ces villes si intéressantes à visiter avaient été choisies comme but d'excursion afin de montrer à nos membres des exemples de l'architecture religieuse brabançonne du

XVe siècle. Très curieux par eux-mêmes ces édifices le sont aussi par les œuvres d'art qu'ils renferment.

C'est ainsi que les jubés de Lierre, d'Aerschot et de Diest sont des monuments d'un haut intérêt.

Dans une contrée un peu différente, nos membres ont pu voir et étudier les églises et monuments civils de Middelbourg, Flessingue, Veere et Goes.

Là aussi, ces monuments témoignent de la splendeur de nos écoles d'art du moyen âge et de la Renaissance.

Mais non contents de porter leurs études sur ces œuvres qui ont avec les monuments de Belgique des rapports immédiats qu'il est inutile de prouver, nos membres ont fait en Angleterre une excursion d'étude qui leur a permis de voir et d'admirer foule d'édifices et d'objets bien dignes d'attirer leur attention.

A Douvres, Canterbury, Oxford, Ely, Peterborough, Stamford, Cambridge, Londres comme à Burleigh House et à Apethorpe Hall qu'ils ont visités, ils ont pu suivre les évolutions diverses de l'art anglais influencé à certaines époques par les arts français, flamand et italien.

Enfin cette belle série d'excursions se termine par la visite de la ville de Huy et du château de Modave.

C'était terminer dignement.

Ces excursions font le sujet de rapports qui paraissent dans l'organe de notre Société *l'Emulation*.

Celle-ci durant l'année écoulée a publié en outre bon nombre de travaux ayant rapport à l'archéologie.

Nous citerons : les notes de voyage en Orléanais, Berry, Touraine et Blésois : les châteaux de Blois, de Chambord, d'Azay-le-Rideau, de Chenonceaux, de Chaumont-sur-Loire, de Saint-Germain-en-Laye, de Fontainebleau, les hôtels et maisons de Tours, d'Orléans et de Blois, par M. Paul Saintenoy. (Suite d'une étude publiée dans la XIIe année de *l'Emulation*.)

Le château de Beersel près Bruxelles, par le même.

La Conservation de la Tour Noire à Bruxelles.

Les Fouilles de Saintes.

L'Architecture de la Renaissance en Toscane, par M. A. E. T.

Le Temple de Mithraque découvert à Sayda.

Le Beffroi de Gand, par M. L. Cloquet.

La Tour de Heyst-sur-Mer.

Les monuments de Dordrecht, Zalt-Bommel, Bois-le-Duc et Breda, par M. V. Horta, etc., etc.

Parmi les planches et études publiées, signalons les restaurations des Halles de Nieuport, par M. René Buyck.

Au cours de nos séances mensuelles, des communications archéologiques ont été faites à notre Société.

Citons entre autres : Les défenses hautes du château de Beersel, par M. Paul Saintenoy.

Les Châteaux de Courrières, Spontin et Crupet, par M. Charles De Becker.

Les déductions de M. Dieulafoy sur les origines de l'Art ogival, par M. Paul Saintenoy.

Excursion à Middelbourg, Flessingue, Veere et Goes, par M. Franz De Vestel.

Viollet le Duc et Sainte-Beuve, par M. Paul Saintenoy.

La Section d'Art et d'Archéologie qui existe au sein de la Société n'est pas non plus restée inactive pendant l'année écoulée.

Elle a étudié et fait faire des rapports sur les principaux ouvrages d'archéologie qui ont paru dans ces dernier temps.

Von Falk : Die K. K. Wiener Porzellan Fabriek.

De Geymuller : *(a)* Die Architeckten van Toscane, et *(b)* les derniers travaux sur Léonard de Vinci.

Gay : Glossaire archéologique.

Dehio von Bezold : Die Kuchliche Baukunst des Abend Landes.

Bauchal : Dictionnaire des Architectes français.

Lhuillier : Monographie de Saint-Clément de Tours.

Reynach : Guide de l'Archéologue en Grèce.

Chan. Reusens : Eléments d'Archéologie chrétienne, etc.

Parmi les vœux votés par la Société et transmis aux autorités compétentes signalons le vœu suivant :

L'assemblée décide :

Etant donné l'intérêt historique et archéologique de la tour découverte au quartier Sainte-Catherine à Bruxelles et ayant appartenu à l'enceinte de cette ville bâtie au XIe siècle, il y a lieu pour notre Société de demander aux autorités la conservation et la restauration de cette tour.

Ce vœu, voté le 6 janvier 1888, a été suivi d'un heureux effet, puisque l'administration communale de Bruxelles, en s'appuyant sur ce vœu cité entre autres dans l'exposé des motifs, a décidé le maintien et la restauration de cette tour.

Le 15 février 1888, la Société a transmis à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics le vœu suivant :

Etant données les démarches que fait la Société d'Archéologie de Bruxelles pour obtenir que le Gouvernement rachète et préserve d'une destruction totale les ruines de l'abbaye de Villers, il y a lieu pour notre Société d'appuyer ces démarches auprès des autorités afin qu'elles obtiennent un heureux résultat et que ce qui reste soit préservé d'une destruction totale.

Terminons cet exposé de nos travaux en matière archéologique en citant le savant travail de M. Joseph Hubert, membre correspondant de notre Société et de la Commission Royale des monuments à Mons : Communication relative à l'histoire de l'un de nos monuments du XVe siècle, lu à notre dernière assemblée de cette année.

(A continuer.)

CONCOURS

Concours pour des façades de maisons à Florence

Nous recevons la lettre suivante :



Florence, 7 janvier 1889.

Monsieur le Directeur de *l'Emulation*,
Bruxelles.

Je sors à l'instant de l'exposition des projets envoyés au concours ouvert par la ville de Florence pour la construction des façades, le long d'une rue projetée au centre de Florence.

Je suppose que la Société centrale aura reçu le programme de ce concours. Je ne parviens plus à me le procurer. Voici quelques notes, qui peut-être, pourront vous être utiles.

Il s'agit de l'assainissement d'un ancien quartier, par l'élargissement de la « Via Pellicceri » qui passe le long du « Mercato Vecchio » et qui est traversée par la « Via Strozzi » et diverses autres rues (voir un plan de cette ville dans un guide quelconque).

La ville projette de créer, au croisement de la rue nouvelle et de la Via Strozzi, une place de 30 mètres de largeur au centre de laquelle, et juste dans l'axe de la Via Strozzi, s'élèverait un monument à Victor-Emmanuel (haut. probable 15 mètres).

On demandait aux concurrents une façade continue formant à rez-de-chaussée une galerie de 7 mètres de largeur intérieure. Les rues perpendiculaires (Via Strozzi et autres) passeraient à travers cette façade sous des arcades.

En somme, simple concours de façades où les concurrents n'avaient pas à se préoccuper de la distribution intérieure des édifices projetés.

Les propriétaires de ces terrains n'auront qu'à s'arranger comme ils le pourront pour adapter leurs dispositions intérieures sous ce masque obligatoire!...

Le jury était composé : 1° du syndic (bourgmestre) de Florence; 2° d'un architecte nommé par ce syndic; 3° d'un architecte nommé par l'administration communale; 4° d'un architecte nommé par la députation provinciale; 5° d'un architecte nommé par le génie civil de Florence; 6° d'un architecte nommé par la commission conservatrice des monuments; 7° d'un architecte nommé par l'Académie royale des Beaux-Arts; 8° d'un architecte nommé par la Société des ingénieurs et architectes de Florence.

(Les architectes cette fois au moins ne sont pas oubliés, me semble-t-il.) (1)

Primes : 1er, 5,000 francs; 2e, 2,000 francs. Concours ouvert depuis le mois d'août.

Douze projets ont été envoyés dont l'ensemble est assez ordinaire.

La plupart des concurrents se sont évertués à faire de cette rue (longue de 275 mètres!... et large de 15) un tout monumental et symétrique de façon à avoir un motif central faisant face à la place nouvelle et des pavillons qui se répètent exactement aux deux extrémités de cette rue. Erreur, dans le genre de celle qui caractérise les façades entourant le parc de Bruxelles.

Voici les devises : Firenze (et une étoile). — Najana Tarunderaza. — Per l'arte florentina. — Florentia renovabitur. — Quod est est! — All' arte onor, etc., etc. — Gioconda. — Iris. — Varium in uno. — Non tuta sed cito. — Etruria. — Lycurgue.

Les meilleurs de ces projets — et je ne pourrais guère en citer plus de deux ou trois — sont traités dans le style florentin du XIVe siècle.

Parmi ceux-ci, le projet n° 10 « Quod est est » réunit à mon avis beaucoup de qualités, est bien florentin primitif, mais froid et d'une grande simplicité.

N° 12, Gioconda, étale des coupoles et toute une décoration bien plutôt française qu'italienne.

N° 11, Iris, est un projet de pâtissier, je suppose!

Un seul, le n° 5 « Varium in uno » s'affranchit de cette idée de composition unique d'ensemble qui hantait l'esprit de tous les autres concurrents. Il a fait une suite de quatre grands palais différents de style et de caractère. Ce projet supporte certes bien des critiques. Mais pour sa hardiesse d'idée ne mérite-t-il pas une mention? Le jury la lui donnera-t-il? — ?...

Comme rendu : — Tous les projets sont dessinés simplement au trait sans ombre ni couleur, et la plupart très faiblement ou mal. Je ne comprends pas pourquoi dans ces compositions on n'a pas fait usage des graffiti et des fresques qui font si bien dans ce pays.

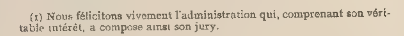
Devis : — variant entre 250,000 et 400,000 francs

L'Exposition reste ouverte pendant huit jours.

Je vous serre cordialement la main.

Bien à vous,

Charles Dewulf.



(1) Nous félicitons vivement l'administration qui, comprenant son véritable intérêt, a composé ainsi son jury.

Concours à Rotterdam pour déterminer la meilleure chaux

La Société « Bouwkunst en Vriendschap », à Rotterdam, ayant décidé, dans ses réunions du 31 mars et du 10 octobre, d'ouvrir le concours suivant :

UNE RÉPONSE A LA QUESTION

Quelle est la meilleure chaux, la chaux de coquillages ou la chaux grasse des pierres calcaires?

a arrêté dans sa séance du 27 novembre 1888 le programme ci après :

PROGRAMME

Dans l'examen comparatif qui devra être fait des deux espèces de chaux, il convient de faire principalement attention aux qualités des mortiers, d'un usage courant, fabriqués avec ces chaux.

Par conséquent, la réponse sera basée essentiellement sur les résultats obtenus sur des éprouvettes semblables, fabriquées avec des mélanges différents. Les résultats de ces expériences seront communiqués.

De chacune des espèces de chaux à comparer, on essaiera au moins huit mélanges différents composés, en poids, d'après les indications des colonnes *A* du tableau suivant, les inscriptions des colonnes *B* sont seulement données à titre de renseignement.

		A Quantités exprimées en poids.						*B* Quantités en volume.					
		Chaux de coquillages.	*Trass.*	*Sable.*	*Chaux de calcaire.*	*Trass.*	*Sable.*	*Chaux de coquillages.*	*Trass.*	*Sable.*	*Chaux de calcaire.*	*Trass.*	*Sable.*
Mortier de chaux	N° 1	13		20				10		8 à 6 2/3			
	» 2	13		30				10		12 à 10			
	» 3				13		30				10		10 à 8 1/2
	» 4				13		36				10		12 à 10
Mort. de trass faible.	N° 1	13	4	15				10	2	6 à 5			
	» 2	13	5	23				10	2 1/2	9 à 7 1/2			
	» 3				13	5	23				10	2	7 1/2 à 6 [illegible]
	» 4				13	6	27				10	2 1/2	9 à 7 1/2
Mort. de trass bâtard.	N° 1	13	8	10				10	4	4 à 3 1/2			
	» 2	13	10	15				10	5	6 à 5			
	» 3				13	10	15				10	4 1/4	5 à 4 1/4
	» 4				13	12	18				10	5	6 à 5
Mort. de trass fort.	N° 1	13	16					10	8				
	» 2	13	20					10	10				
	» 3				13	20					10	8 3/4	
	» 4				13	24					10	10	

On indiquera avec soin le poids des mélanges secs par demi-hectolitre mesuré d'après l'usage dans la fabrication des mortiers, les quantités d'eau nécessaires pour obtenir un mortier d'une bonne consistance, la fabrique ou l'origine des chaux, la température de l'eau employée pour la confection des mortiers et celle sous laquelle les éprouvettes se sont durcies et enfin tous les renseignements concernant les essais et tout ce qui peut avoir été de nature à exercer une certaine influence.

Les matières employées seront de bonne qualité et non falsifiées. La chaux de calcaire, éteinte et tamisée, ne pourra avoir moins de deux semaines ni plus de deux mois; préparée en pâte consistante et déposée sous l'eau, elle ne pourra montrer aucune tendance au durcissement.

Le trass devra supporter l'épreuve de l'aiguille endéans les quatre jours. On emploiera de préférence du sable de rivière, il réunira dans tous les cas toutes les conditions du bon sable pour mortiers.

Les épreuves consisteront en essais à la traction tant pour les éprouvettes au mortier que pour les couples de pierres réunies avec du mortier. Elles auront lieu pour tous les mélanges après durcissement en plein air et, surtout pour les mortiers de trass bâtard et de trass fort, après quatre jours de durcissement à l'air et ensuite sous l'eau.

Les essais auront lieu à deux époques différentes, savoir un au bout de vingt-huit jours et un au bout de cent quatre-vingt-deux jours.

Afin d'obtenir une moyenne inspirant la confiance, les essais auront lieu sur au moins dix éprouvettes de mortier et trois couples de pierres de chacun des mélanges.

D'autres essais pour reconnaître les qualités du chaux pourront être faits; notamment des essais à la traction sur un plus grand nombre d'échantillons de chacune des espèces de chaux des essais de rupture et d'écrasement, des recherches sur l'étanchéité, etc. Ces essais, quoique point susceptible d'être primés peuvent cependant servir de recommandation.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Il sera attribué une prime de fl. 175 à la réponse déclarée la meilleure et digne d'être couronnée.

Le jury est autorisé à ne pas accorder la totalité de la prime à la réponse classée première ; il pourra alors accorder des primes dont la plus élevée ne dépasserait pas fl. 100 et la totalité fl. 175.

Le diplôme de la Société est accordé aux réponses primées. MM. les jurés pourront proposer de décerner un diplôme à toutes les réponses dignes d'une distinction.

Toutes les réponses primées deviennent la propriété de la Société, qui se réserve le droit d'en faire l'usage qu'elle jugera utile.

Les réponses ne pourront pas être écrites par l'auteur; elles seront marquées d'un *mot* ou d'un signe et accompagnées d'une enveloppe portant la même marque et renfermant le nom et l'adresse du concurrent.

Les réponses et au moins 3 litres de chaque matière employée pour la confection des différents mortiers seront envoyés franco avant ou au 1er septembre 1889 à M. le premier secrétaire de la Société, Spuiwater, 10, à Rotterdam.

Le concurrent primé s'engage à renouveler en présence du jury quelques expériences du concours.

Ont déclaré vouloir faire partie du jury :

MM. H. T. Schalken, lieutenant colonel ingénieur, à la Haye;

A. M. Polvliet, capitaine ingénieur, à Utrecht;

W. Badou Ghijben, capitaine ingénieur, à la Haye.

Tous les intéressés sont invités à prendre part au concours.

Pour le Comité :

J. C. Van Wijk, président.

J. P. Stock Wzn., 1er secrétaire.

Concours pour le théâtre de la ville de Verviers

L'administration communale de la ville de Verviers a l'honneur de rappeler aux auteurs des projets primés, ensuite de la première épreuve du concours ouvert pour la construction d'un théâtre, et portant les devises : *Carmen, Clio, Euterpe, Orphée, Se fera-t-il?*, qu'ils sont invités à porter, dans leur estimation, une somme uniforme et globale de 75,000 fr. pour la chaufferie, l'éclairage, les décors de la scène et la machinerie.

La machinerie avait été omise dans un premier communiqué adressé à certains journaux.

L'administration communale fait en outre savoir aux intéressés qu'il est désirable de ne pas prévoir de balcon au niveau des loges de premier rang et que les loges-baignoires ne peuvent occuper le fond de la salle.

La date de la remise des projets envoyés à la seconde épreuve est fixée au 1er août 1889.

BIBLIOGRAPHIE (1)

Bruxelles et ses environs,

guide historique par M. Eug. Nève. Bruges, Desclée. Un vol. in-8°, 192 pages, planches et vignettes.

Coquet petit volume à la rouge parure qui depuis trop longtemps me regarde suppliant du coin de ma table de travail, je vais donc t'ouvrir et faire plus ample connaissance avec ton intime personnalité, voir en un mot si ton ramage est à la hauteur de ton pourpre plumage.

Habillé que tu es à la Bædeker dans ta couverture en toile anglaise souple, tu sembles me sourire de loin, implorant mon indulgence et tu as l'air de dire : Oh! inflexible et sévère critique (tous les critiques sont inflexibles et sévères, c'est entendu), ne me confondez pas avec les livres de haute lignée à la vaste science, je ne suis qu'un « guide », je n'aspire qu'à vous donner une indication, un renseignement.

Fig. 1. — Porte de Hal à Bruxelles.

Et de fait, n'en doit-il pas être ainsi de tous les guides. Doivent-ils, ces utiles auxiliaires du pérégrinant, aspirer à autre chose qu'à nous donner les dates, les faits qu'au coin d'une rue, vis-à-vis d'une église ou d'un palais, nous lisons appuyés sur la canne de touriste ou tenant à la main les jumelles de voyage?

Non certes, car leur but est simple : œuvres de compilation, ils ne doivent nous apporter aucun fait nouveau, mais nous donner par contre tous les faits acquis au moment de

(1) Les ouvrages renseignés sous la rubrique *Bibliographie* sont en vente chez notre éditeur M. Ch. Claesen, à Liége.

leur publication. C'est en cela que Bædeker est le maître du genre. Il ne juge pas, il nous apporte des renseignements sur tout, le bon, le mauvais, le beau ou le laid. Armé de ses guides, le voyageur quel qu'il soit est sûr de trouver ce qu'il cherche.

M. Nève, l'auteur du petit ouvrage que nous signalons à nos lecteurs, n'aspire pas à autre chose qu'à nous présenter un Bædeker bruxellois donnant la physionomie actuelle de la vieille cité brabançonne, faisant connaître au voyageur ses beautés, comme ses tares, ses laideurs ou, comme on l'a dit, ses verrues.

Mais c'est en ceci qu'est l'écueil où est quelque peu tombé M. Nève. Ce qui est verrue pour l'un ne l'est pas pour d'autres; ce que M. Nève trouve blâmable peut trouver des défenseurs déterminés.

Il en est ainsi à propos du Palais de Justice. Je ne suis pas absolument de ses admirateurs, mais pourtant je me défends chaudement d'être parmi ses détracteurs systématiques. Le Palais de Justice de Bruxelles est certes l'œuvre d'un grand architecte, voyant large, puissant et colossal. L'œuvre est critiquable comme toutes les œuvres de l'homme, mais il me semble qu'il est grand temps pour nous autres Belges, de laisser de côté, ce qu'il a pu nous coûter et tout au contraire d'être fiers que notre petit pays puisse se payer d'aussi coûteuses bâtisses.

Ne montrons pas ainsi l'économie traditionnelle — d'autres diraient la ladrerie native — du Belge et ne nous plaignons pas sans cesse de nous être aperçu un beau jour « que le vin était tiré et que nous avons dû le boire... jusqu'à la lie », ceux qui font entendre ces éternelles jérémiades sur l'argent dépensé ne ressemblent-ils pas à un maître de maison qui se désolerait devant ses invités du coût des festivités qu'il leur offre?


Fig. 2. — Maison du Roi à Bruxelles.

N'appuyons pas davantage sur ces vétilles du livre dont nous parlons; elles sont nées d'un esprit légèrement épigrammatique, et chacun sait que rien n'est plus difficile à garder, quand on possède cet esprit-là, qu'un mot que l'on croit bon.

C'est ainsi que notre honorable confrère laisse trop voir en certains endroits ses convictions d'art qui l'amènent à sacrifier de préférence à l'art ogival.

Je ne sais plus à quelle occasion, il parle de « tout le bric à brac des modèles grecs et romains », entendant par là les statues et fragments d'architecture de l'antiquité.

Le mot pourrait si facilement être retourné!

C'est là, nous le répétons, de l'épigramme.

Mais en dénotant un esprit original cela n'enlève rien au livre qui possède un fond de renseignements où tous ceux qui visitent Bruxelles seront heureux de puiser.

Que de faits intéressants les Bruxellois ignorent du passé de leur ville et que par ce temps affairé, ils hésitent à apprendre dans de gros volumes. C'est en cela que des ouvrages comme le *Bruxelles* de M. Nève sont de bonne valeur et d'utilité certaine. P. S.

SOCIÉTÉ CENTRALE D'ARCHITECTURE DE BELGIQUE

Séance du 1er mars 1889

L'assemblée — sur la proposition de la Commission administrative — décerne à M. Paul Saintenoy, ancien secrétaire de la Société, un diplôme d'honneur, pour reconnaître les bons et loyaux services rendus par l'honorable membre.

Le rapport, fait à ce sujet par la Commission, rappelle aux membres, les travaux exécutés par notre estimé confrère, pour le bien de la Société tant comme commissaire et bibliothécaire, que comme secrétaire.

L'assemblée arrête ensuite la liste des excursions de l'année 1889 et achève la révision du règlement de la Société.

—

Dans sa séance du 4 janvier, la Société a décerné un diplôme d'honneur à M. Jules Brunfaut, président sortant non rééligible, en reconnaissance du dévouement absolu qu'il a montré pendant la durée de son mandat et de l'énergie qu'il a mise à défendre les intérêts de la Société et les droits de notre profession.

Archéologie

Nous avons reçu *la Revue de l'art chrétien*, XXXIIe année. Ire livraison. Cette livraison contient un article que nous croyons devoir signaler à la sérieuse attention de nos lecteurs. Il concerne un dessin qui naguère a attiré l'attention du monde savant, car une mention, reconnue mensongère depuis, disait qu'il représentait l'*ancienne piramide de Notre Dame de Rouen qui fust bruslée en 1514, le 4 octobre, à 6 h. du matin.*

Ce dessin, qui forme une bande de parchemin de 1m92, fait l'objet d'un travail de M. l'abbé Sauvage, qui entreprend de prouver que la « piramide » présumée est tout simplement un dessin d'un « huchier » fait pour le dais d'un siège épiscopal.



Nous sommes fort tenté de nous ranger à son avis sur ce point, mais où sa démonstration nous laisse en doute, c'est lorsqu'il nous dit que, d'après le style, il conclut que l'œuvre est normande, et même rouennaise. Les preuves que M. l'abbé Sauvage nous donne pour appuyer ces conclusions sont assez contestables pour ce qui concerne l'origine *rouennaise*.

Si l'inscription est apocryphe en ce qui concerne la flèche de la cathédrale, M. l'abbé Sauvage ne nous semble pas avoir prouvé que le monument est *rouennais* quand même.

Par conséquent, nous ne pouvons admettre, sur les preuves fournies, que c'est là le dais de la *cathedra*, détruite à la révolution.

L'article n'en possède pas moins des détails d'un sérieux intérêt et d'une critique autorisée.

Art décoratif

Il ressort d'un rapport du consul belge en Autriche-Hongrie, qu'il serait très instructif pour nos fabricants de meubles, surtout pour nos ébénistes, de visiter l'exposition permanente de l'industrie hongroise au Musée commercial à Buda-Pesth. Ils y verraient des ameublements de chêne et de noyer qui sont étonnants de bon marché et qui, si nous n'y prenons garde, viendront faire concurrence à notre ébénisterie.

Quoi qu'il en soit, ce n'est pas là le point capital de l'industrie du mobilier en Hongrie, au point de vue de l'exportation; la spécialité se trouve dans les meubles en bois courbé, dont l'usage s'est si rapidement répandu partout.

C'est, en effet, une idée très pratique que d'utiliser le bois en le courbant au lieu de le découper dans tous les sens, et ce système d'opérer, borné d'abord aux usages du mobilier, tend à se généraliser.

C'est ainsi qu'on fait déjà maintenant des roues de charrettes et de voitures en bois courbé, et elles reviennent beaucoup moins cher que celles faites par les procédés ordinaires.

Tous les bois durs comme le chêne, le hêtre, le charme, l'orme, etc., sont susceptibles d'être courbés, mais on emploie presque exclusivement le hêtre rouge qui se trouve en masse dans les forêts de la Hongrie et qui n'avait antérieurement de valeur que comme bois à brûler. Voici d'ailleurs comment on procède: on scie le bois sur sa longueur en lattes carrées, de 4, 5 ou 6 centimètres, ou davantage, que l'on arrondit au tour suivant les objets à confectionner. On les soumet ensuite pendant quinze minutes à l'action de la vapeur surchauffée dans des récipients hermétiquement fermés. Sous l'influence de la chaleur humide, le bois devient malléable et il suffit de la force de l'homme ou de machines peu compliquées marchant à la main, pour faire suivre au bois les contours d'un modèle de fer, quelque capricieuses qu'en soient les formes.

Ainsi manipulé, le bois est mis au séchoir avec le modèle sur lequel il est assujetti au moyen de pinces, et le séchage dure deux, trois, jusqu'à huit jours, suivant les dimensions de l'objet et la forme du dessin. Le séchage étant parfait, on détache le modèle, et le bois conserve pour toujours la forme nouvelle qui lui a été donnée. Il ne reste plus alors qu'à polir, assembler, colorer et vernir les différentes parties pour avoir les meubles que tout le monde connaît. MM. Thonet frères en ont été les initiateurs, il sont encore aujourd'hui les plus grands fabricants de cet article, et leurs plus forts concurrents sont MM. Jac. et Jos. Khon.

Les deux maisons ont leur siège à Pesth et leurs ateliers dans le ressort de Presbourg.

J'ai visité deux intéressantes fabriques de bois courbé.

1° D'abord celle de Landesbank, à Fusine (Croatie). Elle produit annuellement 10,000 objets, chaises, fauteuils, etc., et vient de prendre un brevet pour l'application du bois courbé aux meubles rembourrés. Cette innovation consiste à se servir de bois courbé au lieu de bois collé pour faire le squelette des canapés, fauteuils, etc., que l'on recouvre d'étoffes. Il est assez étonnant qu'on n'y ait pas pensé plus tôt, car c'est moins cher et incontestablement plus solide;

2° Celle de MM. Eisler et Cie, à Kaschau, également très intéressante, qui produit 6,000 meubles par mois.

∴

Depuis quelques années on a créé des écoles forestières à Lipto-Ujvar (ressort de Kaschau), à Vadaez-Erdo (ressort de Temesvar) et à Kiraly-Halom, près Zakany (ressort de Buda-Pesth).

Il y a de plus une grande académie forestière, école supérieure, qui se trouve à Chemnitz (ressort de Presbourg).

(*Bulletin des Expositions* de 1889).

NÉCROLOGIE

Un de nos confrères liégeois, M. Lambert Henri Noppius, est mort en cette ville le 5 février dernier. Le défunt était architecte de la province de Liége et du Palais des anciens Princes-Evêques de Liége, membre correspondant de la Commission royale des Monuments, membre de la Commission médicale provinciale, décédé dans sa 62e année.

—

Le jeudi 31 janvier 1889 est mort, à l'âge de 57 ans, M. Henri Fœrster, l'architecte du Ringtheater de Vienne, qui fut, comme on sait, détruit par la terrible catastrophe du 8 décembre 1881.

Bruxelles. — Alliance Typographique, rue aux Choux, 37.



La première enceinte de Bruxelles (1)

es travaux de démolition entrepris dans le quartier dit *de la rue de la Vierge-Noire*, à Bruxelles, ont mis au jour des restes considérables d'une tour de la première enceinte de cette ville, attiré l'attention sur cette enceinte et soulevé, entre autres questions, des débats au sujet de la date de sa construction. Gramaye, dans sa *Bruxella* (2), prétend qu'elle remonte à l'époque du comte de Louvain Lambert II, après 1040, et cite, comme autorité, une vieille chronique en vers flamands *(ex indiculo veteri urbis id rythmo Teutonico expressum)*, dont on n'a pas retrouvé le texte. Mais comme des remparts semblables à ceux dont je vais m'occuper ne s'élèvent pas en un jour, surtout lorsqu'un soin extrême semble avoir présidé à leur édification, comme c'est ici le cas; qu'il a fallu les munir de fossés, de portes et de tours, on peut supposer que les travaux ont duré longtemps et qu'ils n'ont été achevés que vers la fin du XIe siècle.

Dans l'*Histoire de Bruxelles* (3), écrite à une époque où l'étude de nos constructions du moyen âge commençait à peine, M. Henne et moi nous avons élevé des doutes sur l'ancienneté des premiers murs de la ville. Après avoir parlé de leur origine, nous ajoutons : « Toutefois, il n'est pas prouvé que « la maçonnerie soit du même temps. C'est en effet un ou- « vrage admirable, trop régulier et trop imposant pour dater « de cette époque (le XIe siècle); mais l'emploi exclusif du « plein cintre ne permet pas de le rejeter en deçà des pre- « mières années du XIIe siècle. »

Les auteurs d'un travail consacré spécialement à la première enceinte et qui a paru récemment, MM. Combaz et de Behault, émettent l'opinion que les remparts ont été construits vers le milieu du XIIe siècle, et ajoutent : « Le moment était « bien choisi : le Brabant jouissait d'une paix profonde, suc- « cédant à une période troublée, qui ne s'était terminée que « vers 1150 (4). » Ils auraient dû remarquer que la paix n'avait duré que peu d'années et avait fait place à une nouvelle série de combats, pendant laquelle le château de Grimberghe fut pris d'assaut par le duc de Brabant Godefroid III, en 1159. Ailleurs ils précisent leur opinion, en présentant une hypothèse se rapprochant de la nôtre : La ville, comme d'autres localités, aurait d'abord été entourée, au XIe siècle, de remparts en terre avec palis et haies vives, remplacés au XIIe siècle par des murs de pierre.

La lecture de leur essai m'a déterminé à reprendre l'examen de ce sujet, qui intéresse à un haut degré notre belle capitale. Je n'espère pas porter la conviction dans tous les esprits; je veux simplement présenter quelques données de nature à éclaircir le débat.

Il s'agit d'abord de déterminer l'époque où Bruxelles, après n'avoir été qu'une bourgade, fut rangée parmi les *castella* ou les *oppida*, c'est-à-dire les localités fortifiées, le *castellum* étant moins important que l'*oppidum*. La plus ancienne mention du premier de ces termes se rencontre dans un chroniqueur qui a écrit l'histoire de la première croisade, Albert d'Aix. En parlant d'un chevalier nommé Guntmar, il lui donne pour patrie un château du Brabant appelé Bruxelles *(de Bruxella, castello Brabantiæ)* (5). La même expression se retrouve dans la légende de saint Guidon, écrite probablement dans les premières années du XIIe siècle. Le bienheureux aventura son avoir dans le négoce, par les conseils d'un marchand. L'essai ne fut pas heureux et l'argent de Guidon, comme tant de fortunes englouties au XIXe siècle dans les spéculations commerciales, sombra avec le bateau qui en portait la représentation en objets de tout genre. Seulement ce ne fut ni l'océan, ni un fleuve qui l'absorbèrent dans leurs profondeurs, ce fut la modeste rivière dont on a, de nos jours dissimulé l'aspect peu engageant, c'est-à-dire la Senne, et le fâcheux conseiller était un Bruxellois, *de Bruxella vicino castello* (6), le mot *vicinus* étant employé ici par rapport à Anderlecht, où habitait Guidon. Il ne s'agit pas, dans ces deux exemples, d'un château ducal ou féodal, le mot *castellum* se rapporte au lieu de résidence du marchand et à la patrie de Guntmar, c'est-à-dire à une localité.

En 1134, et non pas en 1179, comme le disent MM. Combaz et de Behault, apparaît pour la première fois, si je ne me trompe, la qualification d'*oppidum*, ville. Le duc Godefroid, après avoir fondé près de Bruxelles une chapelle en l'honneur de la Vierge, chapelle dont il posa la première pierre, la donna, avec les terrains environnants, à l'abbaye du Saint-Sépulcre, de Cambrai *(allodium quoddam meum Bruxellæ opido adjacens, cum capellam in eo ad honorem Dominici Sepulcri dominæque genitricis Mariæ constructam...)* (7). Cette chapelle, devenue de nos jours l'église de Notre-Dame de la Chapelle, était située dans la paroisse de Sainte-Gudule, dont elle ne fut séparée, pour former le centre d'une paroisse particulière, qu'en 1210, mais elle n'était pas dans la ville *(capellam Beatæ Mariæ Bruxellæ contiguam,* dit-on en 1138 (8); *capellæ quam præcepit dux in alodio suo extra oppidum Bruxellæ fieri,* dit-on en 1141). En l'année 1141 on oppose aux biens situés hors de cette dernière des courtils qui s'y trouvaient *(curtilia quatuor infrà Bruxellam* (9), de même que, en 1138, on date un diplôme de la chapelle même, mentionnée comme se trouvant à Bruxelles *(Actum Bruxellæ in eadem capella)*, mais en signalant des terrains dont il lui est fait don, comme se trouvant hors de la ville *(extra Bruxellense oppidum)* (10).

Cet *oppidum* avait-il la même étendue que celui dont la première enceinte formait le pourtour *(ambitus)*? Oui, car une bulle du pape Alexandre III, du 9 avril 1174, y place les églises de Sainte-Gudule, de Saint-Jacques-sur-Coudenberg, de Saint-Nicolas, de Saint-Géry, outre trois hospices pour les pauvres et les étrangers *(peregrini)*, sans doute l'hospice de Saint-Nicolas, près de l'église du même nom, dit depuis des Saccites, et ensuite supprimé; celui des Apôtres, depuis de Sainte-Gertrude, aux pieds des escaliers de l'église Sainte-Gudule, et Saint-Jacques, à côté duquel on bâtit, au XVIIe siècle, l'église Notre-Dame de Bon-Secours (11).

Cet *ambitus* était-il formé dès le principe de maçonneries? On ne le sait, car il n'en est question, pour la première fois, que dans une charte de confirmation, par le duc Henri Ier, des biens attribués à la chapelle appelée dans ce document *la chapelle de Notre-Dame hors des murs de la ville de Bruxelles (capella Beate Marie extra muros oppidi Bruxellensis sita)*. Cette charte, encore inédite, est sans date; mais, à en juger par les noms des témoins qui y sont mentionnés, elle doit remonter aux dernières années du XIIe siècle (12).

Il faut pourtant se mettre en garde contre les expressions des actes officiels. Ainsi, de même qu'Anvers est simplement qualifié de bourg *(burgus)* dans les plus anciens documents relatifs à l'abbaye de Saint-Michel, bien que cette localité fût très importante comme centre de commerce et comme forteresse, de même on donne ce nom à Bruxelles, dans le diplôme par lequel le duc Godefroid III, en l'année 1183, cède aux frères de l'ordre de l'Hôpital un hospice situé à Coudenberg dans son alleu, c'est-à-dire son domaine propre *(domum hospitalitatis super alodium meum apud Brussellam burgum meum in*

(1) Extrait des *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 3e série, t. XVI, no 11; 1888.

(2) Page 2 (édit. in-4o) et p. 1 (édit. in-fol.). Voici les expressions même de Gramaye : *Producta autem veteris castri (comitum castri*, le château des Comtes), *structaque quam nunc interiora vocantur, invenio sub Lamberto secundo comite.* Et en marge, il ajoute : *Post a. 1040.*

(3) T. I, p. 18.

(4) *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, IIe livraison, pp. 141 et suivantes.

(5) L. IX, c. 48. Le témoignage d'Albert d'Aix est important. Cet écrivain, dont l'ouvrage se termine brusquement en l'année 1120, peut être considéré comme appartenant au XIe siècle. S'il ne se trouva pas à la première croisade, comme on peut le penser d'après quelques expressions de son entrée en matière, il dut cependant passer une partie de son existence en Orient, à en juger par les détails dans lesquels il entre à propos du règne de Baudouin, le frère de Godefroid de Bouillon, et de son successeur, Baudouin du Bourg. Un témoin oculaire, ou à même de recueillir sur place des renseignements nombreux, peut seul rendre compte, comme lui, d'événements semblables à ceux qu'il raconte. S'il est constant qu'il fut chanoine-sacristain *(custos)* de l'église d'Aix-la-Chapelle, on peut supposer aussi qu'il a vu le pays sur lequel il nous apprend tant de choses. Ses connaissances sur la Belgique dateraient donc de la première partie de sa vie, elles devaient être considérables, car il cite une foule de croisés originaires de notre pays et mentionne plusieurs fois Guntmar de Bruxelles.

(6) *Acta sanctorum, Septembris*, t. IV, p. 42.

(7) Miraeus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. I, p. 174.

(8) *Opera diplomatica*, t. II, p. 687.

(9) *Ibidem*, t. II, p. 690.

(10) *Ibidem*, t. IV, p. 199.

(11) *Ibidem*, t. II, p. 1179, et mieux dans nos *Analectes de diplomatique*, p. 109.

(12) *Chronique manuscrite de la prévôté de la Chapelle.*

Frigido monte fundatam) (13). Mais cette désignation insolite ne peut prévaloir contre celles que l'on rencontre plus fréquemment et antérieurement; c'est sans doute le résultat d'un moment d'inattention, comme cette erreur d'un diplôme de l'an 1210 où l'on place l'église de la Chapelle dans la ville de Bruxelles *(capellam... in opido Bruxellensi)* (14). En effet, en l'année 1210, le faubourg de ce côté avait peut-être déjà pris tant d'extension que l'église pouvait être considérée comme se trouvant dans l'agglomération; mais elle resta jusqu'en 1357 hors de l'enceinte; elle se trouvait à une distance d'environ 100 mètres de la Steenporte, dans la direction du sud.

(A suivre.) ALPH. WAUTERS.

CONSTRUCTION

Les maçonneries et la gelée

Parmi les multiples préoccupations du constructeur désireux d'édifier un bâtiment en observant toutes les règles de l'art, la préservation des effets de la gelée, pour les maçonneries, est une de celles qui nécessitent des soins vigilants. Que de fois ne voyons-nous pas dans les constructions, lorsque ces soins font défaut, et dans les maçonneries de briques notamment, les joints se dégarnir, surtout aux faces les plus exposées. L'eau qui a servi à la confection du mortier se congèle sur une profondeur plus ou moins grande, selon que celui-ci aura été employé depuis un temps plus ou moins rapproché du jour où la température est descendue sous zéro, ou encore que l'action de la gelée aura été plus ou moins forte; et les matières qui le composaient, qui devaient se réunir et former un tout compact lorsque l'eau s'y trouve combinée, se divisent au contraire et s'effritent dès que l'eau se congèle.

« Tous les mortiers sont attaqués par la gelée, lorsqu'ils ne « sont âgés que de un ou deux mois; il faut alors chercher à « les garantir par des couvertures en paille ou en terre ou par « quelque système de toiture appropriée à la forme et l'étendue des maçonneries. Le mortier hydraulique, mis en « œuvre à partir du mois de mars jusqu'à la fin d'août, dans « nos climats, résiste ordinairement très bien aux gelées qui « surviennent vers la fin de novembre, et, après cette pre- « mière épreuve, les froids n'ont aucune prise sur lui, à moins « d'emploi de mauvais sable dont le grain soit lui-même atta- « quable ou de la présence de nombreux grumeaux de chaux « dans le mortier, par suite de broyage incomplet ou de « mauvaise extinction.

« Bref, les mortiers ne sont à l'abri des gelées que six mois « après leur emploi; il faut un peu plus de temps pour ceux « de chaux grasses, et un peu moins pour ceux de chaux « hydrauliques, et d'autant moins pour tous qu'ils renferment « une plus forte proportion de sable. » *(Technologie du bâtiment,* par THÉODORE CHATEAU.)

C'est parce qu'ils avaient observé ces effets que nos devanciers arrêtaient le gros œuvre, dans leurs constructions, au commencement de septembre, pour ne le reprendre qu'en mars de l'année suivante. Ce mode de procéder résultait d'une sage direction, n'abandonnant rien à l'imprévu et dont le but principal était la bonne exécution.

Cela ne date pas de bien longtemps.

Mais depuis un quart de siècle, fort souvent on ne procède plus avec autant de prudence. On commence une habitation à toute époque de l'année, et les jours d'arrêt, pour les maçonneries, sont les seuls jours de gelée.

Des considérations d'un ordre absolument étranger au travail en lui même, motiveront toujours ces dérogations aux sages principes d'une bonne construction : ou l'habitation devra être d'un rapport immédiat, ou l'édifice, à peine arrêté, doit pouvoir être approprié à sa destination dans un délai très restreint.

Ce qui devrait être la règle devient l'exception, et fort heureux sont nos confrères, lorsqu'ils peuvent conduire leurs travaux d'une manière normale.

Les effets de la gelée sont souvent désastreux pour les maçonneries de briques, surtout pour les murs dont les faces sont mal exposées et abandonnées après leur exécution; on peut y voir la cause des déviations de certains murs.

Lorsque les faces sont rejointoyées après l'hiver ou reçoivent un enduit, et qu'aucun accident ne s'est produit encore, le mal causé par la gelée est réparé, car l'ouvrier, en grattant le joint, à vif fond, enlève toute la partie atteinte et rapporte, dans le joint la quantité de mortier qui lui manquait pour avoir une stabilité parfaite.

On voit que les faces, abandonnées après leur exécution, ne peuvent se trouver dans d'aussi bonnes conditions que celles reprises après l'hiver pour être rejointoyées ou enduites; c'est le cas généralement pour les pignons mitoyens face vers le voisin non encore construit, ou pour les façades postérieures dont le rejointoiement se fait en même temps que la maçonnerie, ou encore pour les murs de clôture.

C'est ce qui explique aussi que dans les parements en pierres blanches ou bleues, il se présente rarement des accidents dus à l'action de la gelée sur le mortier, ces parements étant généralement repris après l'hiver pour être rejointoyés.

Dans ces hypothèses, nous parlons pour des maçonneries exécutées un mois environ avant les gelées et dont le mortier a été atteint plus ou moins profondément. Quant aux maçonneries exécutées immédiatement avant, le mortier doit être entièrement atteint et le seul remède est la démolition et la reconstruction, à moins que l'on n'ait eu soin de les recouvrir de paillassons suffisamment épais, ou que des précautions spéciales aient été prises dans la composition des mélanges du mortier.

Tous les mortiers de chaux, même ceux hydrauliques, sont attaquables par la gelée, dit Chateau, s'ils ne sont âgés de un à deux mois au moins.

Des circonstances se présentent souvent cependant, où le constructeur se voit obligé d'exécuter des maçonneries quoiqu'il prévoie la mauvaise saison prochaine, d'en exécuter pendant la saison des grands froids même.

Les constructeurs ont été naturellement amenés à trouver des moyens permettant d'effectuer ces ouvrages, tout en les mettant à l'abri de la gelée.

La *Semaine des Constructeurs* signalait à ce sujet, il y a peu de temps (année 1887), des résultats d'expériences montrant que l'addition d'une certaine quantité de sel à l'eau servant à la confection du mortier, mettait absolument celui-ci à l'abri de la gelée et ne lui enlevait en rien ses qualités de cohésion et de résistance.

« Des expériences faites dans différents travaux maritimes, « dit Chateau, montrent aussi que dans certains cas l'emploi « de l'eau de mer peut être avantageux sous le rapport de la « bonté des mortiers. M. Gratien Lepère, ingénieur des ponts « et chaussées, donne la préférence à l'eau de mer pour « éteindre la chaux destinée à la confection des bétons. » *(Recueil d'expériences faites à Cherbourg.)*

Toutefois, la présence du sel dans l'eau donne lieu à la formation de sulfate de chaux et produit à la surface des efflorescences salines. Cette circonstance qui peut ne causer aucun préjudice à certains ouvrages, constitue un tel inconvénient pour les habitations, qu'il doit faire rejeter le système.

On aura recours alors avec succès pour la construction des habitations et des édifices, au mortier à base de ciment, lorsqu'on doit prendre des précautions contre les effets de la gelée.

Ce système a été appliqué dans de très vastes proportions à la construction des bâtiments érigés par le Gouvernement au Parc du Cinquantenaire et qui ont servi comme première destination au Grand Concours de Bruxelles 1888.

Par suite de la destination première de ces bâtiments qui nécessitait absolument leur achèvement pour 1888, des travaux importants de maçonnerie ont dû être effectués au commencement et pendant l'hiver. Certains ouvrages, les murs extérieurs, étaient exposés dans les conditions les plus défavorables pour leur préservation, étant entièrement isolés; ils ne sont formés que d'une brique d'épaisseur et maintenus dans la structure métallique; d'autre part, l'hiver de 1887-88 a été exceptionnellement long et rigoureux.

Les soins à prendre doivent surtout porter sur le dosage des matières entrant dans la composition et sur le mélange de ces matières.

« Aucune règle n'est possible, dit Chateau, quant à la « détermination des proportions respectives de sable, de « ciment et d'eau les plus convenables à la nature du travail « auquel est destiné le mortier de ciment, les dosages devant « varier avec les qualités particulières de chaque ciment, c'est « une affaire de tâtonnement, puis d'habitude. Les seuls « guides à suivre sont qu'il faut plus de sable à un ciment « gras qu'à un ciment maigre, et que pour les revêtements et « maçonneries qui doivent être complètement imperméables, « il faut éviter d'une part l'excès de sable et de l'autre l'excès « d'eau. »

Dans l'application que nous signalons, le ciment dont il a



(13) WAUTERS, *Mélanges d'histoire et d'archéologie*, p. 14. — *Revue d'histoire et d'archéologie*, t. I[er], p. 482.
(14) *Opera diplomatica*, t. II, p. 986.

été fait usage était celui dit *de Portland*, à prise lente, le sable celui habituellement employé dans les constructions de l'agglomération bruxelloise et provenant des carrières des environs; l'eau était celle des canalisations de la ville.

Le ciment ci-dessus, pour avoir les qualités voulues, doit, étant gâché, ne pas avoir fait prise en moins de deux heures d'immersion; une partie gâchée, réduite en briquette, exposée à l'air pendant vingt-quatre heures et ensuite immergée dans l'eau douce pendant six jours, doit pouvoir résister à une traction de 25 kilos par centimètre carré.

Les proportions du mélange étaient de 1 partie de ciment pour 3 parties de sable.

Le mélange peut se faire au rabot comme pour les mortiers de chaux sur une aire en pierre ou en bois, en mélangeant les matières à sec et surtout en évitant l'excès d'eau.

Lorsque la proportion de ciment est plus forte que celle indiquée ci-dessus, le mortier doit être gâché à la truelle dans une auge en bois, dont une paroi latérale est supprimée, l'ouvrier gâcheur ayant cette face tournée vers lui et l'auge à hauteur du ventre.

Dans tous les cas, il faut éviter le gâchage mécanique; le gâchage doit se faire non par la quantité d'eau, mais par une trituration énergique qui rapproche les parties constitutives du mortier; cette opération a une grande influence sur la cohésion.

Il est aisé de reconnaître à l'inspection des maçonneries les parties où la trituration aurait été insuffisante et où l'eau se trouverait en excès. A moins que les briques employées ne soient dans un état de sécheresse absolue, l'eau en excès coulera le long des parements, entraînant avec elle des parties de ciment et de sable qui se colleront aux briques.

Deux briques maçonnées au moyen du mortier ayant la composition ci-dessus, ont été enlevées d'un mur le lendemain au soir de la mise en œuvre.

Le jour où l'ouvrage a été exécuté, la température est descendue de 4 à 8 degrés sous zéro, le lendemain elle a varié entre 4 1/2 et 1 degré sous zéro. Les briques enlevées au mur ont été ensuite déposées dans une place de l'habitation à côté des bureaux des travaux et où la température variait entre — 1 et + 4 à 5 degrés; elles y ont séjourné pendant cinq jours.

La cohésion était parfaite et le mortier avait atteint une très grande dureté.

Les maçonneries exécutées dans ces conditions pendant des froids très vifs et avec des variations de température assez grandes ont donné d'excellents résultats. On peut estimer qu'ils sont absolument concluants et entièrement à l'avantage du mortier employé.

G. MAUKELS.

Construction d'églises

La Commission royale des monuments a adressé dernièrement à M. le ministre de la justice, un rapport, qui a été communiqué à toutes les administrations communales et aux fabriques d'église, et qui contient les observations les plus intéressantes non seulement pour les administrations publiques en cause, mais aussi pour ceux qui s'occupent de travaux de constructions d'église.

On soumet fréquemment, à la Commission royale des Monuments, des projets d'églises conçus par des personnes inexpérimentées et qui laissent notablement à désirer, tant sous le rapport du goût, de l'originalité et des proportions, qu'au point de vue de la solidité.

La Commission des Monuments convient cependant que les projets défectueux n'ont pas toujours pour cause l'incapacité de leurs auteurs.

Des conseils de fabrique imposent parfois à l'architecte un programme qui ne peut être réalisé au moyen des ressources dont ils disposent. Souvent on exige un édifice de proportions exagérées, d'un style coûteux et d'une ornementation fastueuse. Il va de soi, qu'on ne peut arriver à un résultat que par des économies réalisées soit sur la qualité des matériaux, soit sur la solidité de la construction, c'est-à dire en réduisant à l'excès l'épaisseur des murailles et des points d'appui.

L'habitude d'adjuger la construction des édifices au plus bas soumissionnaire et quelquefois même à des personnes dépourvues des aptitudes nécessaires pour mener à bien ces sortes d'entreprises, ne produit pas de moindres inconvénients.

Enfin l'absence d'un conducteur de travaux capable donne lieu à des fraudes journalières; des matériaux de qualité médiocre sont mis en œuvre et l'on a recours à des subterfuges qui ont pour conséquence des vices de construction.

Il est certain que des édifices érigés dans de telles conditions ne peuvent avoir qu'une durée très limitée. C'est ainsi qu'on voit des églises de construction récente exiger déjà d'importants travaux de consolidation et même de reconstruction; d'autres s'écroulent au cours même de leur construction.



La fréquence des faits signalés a engagé la Commission des Monuments à redoubler de sévérité. A l'avenir, tout projet conçu dans des conditions défectueuses sera impitoyablement rejeté. L'autorité supérieure devra leur refuser sa sanction et il ne sera pas permis que l'on se passe d'un surveillant conducteur de travaux. Les visites des architectes n'ayant lieu qu'à des intervalles assez éloignés, ne peuvent suffire pour prévenir les fraudes et encore moins pour réparer celles qu'on a eu le temps de cacher et dont on ne peut soupçonner l'existence au moment de la réception des travaux.

Nous ne pouvons que féliciter la Commission des Monuments de son initiative et nous exprimons le vœu de voir ces mesures complétées par celles qui empêcheront la mise en adjudication publique et privée, par les administrations communales et fabriciennes, de travaux pour le paiement desquels les ressources nécessaires n'existeraient pas au moment de l'approbation du cahier des charges de l'entreprise.

Ces mesures, déjà appliquées dans le Brabant, donnent pleine sécurité aux entrepreneurs de travaux de l'espèce, parmi lesquels il en est dont nous pouvons citer les noms qui attendent depuis plus d'un quart de siècle, le paiement de ce qui leur est dû. *(Chronique des Travaux publics.)*

SOCIÉTÉ CENTRALE D'ARCHITECTURE

Les travaux de la Société Centrale d'Architecture en 1888.

Rapport de la Commission administrative, lu et approuvé en assemblée générale du 4 décembre 1888.

(Suite et fin, voir col. 8, 24 et 42.)

Une autre sphère d'activité qui touche de près à celle dont nous venons de parler est celle qui a rapport à la collection des photographies que notre Société prend durant ses excursions.

Cette collection comprend actuellement 489 clichés, ce qui nous donne une augmentation de 75 clichés pour l'année 1888.

Nous possédons, grâce au zèle de notre commissaire M. [illegible], chargé de cette mission, une collection complète d'épreuves contenues dans des portefeuilles, facilement consultables et classés méthodiquement.

Nous comptons insérer, dans notre prochain bulletin, une liste complète de ces clichés avec la désignation des œuvres qu'ils représentent.

* * *

Nous avons encore à examiner la situation financière de notre Société, qui est restée très favorable malgré les fortes dépenses que nous sommes obligés de faire par l'importance toujours croissante que prend notre Société et les frais de propagande qu'elle fait dans l'intérêt de l'art architectural.

En 1888, les recettes ont été de . . . . fr.	3,199 53
Tandis que les dépenses se sont élevées à .	3,095 21
Ce qui laisse un boni de	104 32

Ce dernier chiffre porte nos fonds de réserve à la somme de fr. 3,172-33. En y ajoutant la valeur de la bibliothèque, de nos collections de photographies qui se monte à fr. 14,521-10, nous trouvons que l'avoir total de notre Société se monte actuellement à fr. 17,693-43.

Ce qui donne une augmentation de fr. 1,242-32 sur les chiffres de l'année passée.

Ce résultat fait honneur à notre trésorier, M. Peeters, qui, avec un zèle ininterrompu gère nos finances depuis onze années.

* * *

Il nous reste avant de terminer à vous rappeler une initiative que vous venez de prendre et qui par conséquent n'est pas encore entrée dans le domaine de la pratique.

Nous voulons parler de la création de sections en province. Nous ne pouvons mieux faire pour caractériser celles-ci que de vous rappeler les termes de notre circulaire du 10 août 1888.

La voici :

Monsieur et cher Confrère,

La Société a mis à l'étude la proposition de créer des sections en province.

Cette décision a été prise sur l'initiative de M. Ch. Verspiegel, membre correspondant à Gand, et à la demande de plusieurs membres liégeois.

La Société croit que ces sections peuvent rendre de grands services à l'art architectural, car il est matériellement impossible à la Société Centrale de s'occuper activement des intérêts des architectes de province, si ceux-ci ne la renseignent pas sur les démarches à faire dans ce but.

Devant cette impossibilité, il paraît nécessaire de réunir les membres correspondants en sections de la Société Centrale, afin de les mettre à même de faire une propagande active en faveur des idées qu'elle défend.

Il y a donc dans la proposition de M. Verspiegel et consorts de louables intentions, fertiles en résultats utiles, et il convient de l'encourager comme elle le mérite; mais, auparavant, il est utile de savoir si ce vœu, présenté par quelques membres correspondants, répond au désir de la majorité de ceux-ci. C'est ce qui a porté la Société Centrale à faire une sorte d'enquête auprès d'eux, en les priant de lui faire connaître leur avis sur cette question en lui communiquant les observa-

tions qu'ils auraient à présenter au sujet du projet de statuts de ces dites sections. Ce n'est que lorsque la Société sera sûre de l'appui de ses membres correspondants qu'elle continuera l'étude de cette importante question.

Veuillez agréer, etc.

* * *

Une fois entrée dans la pratique, cette institution de sections provinciales est appelée à faciliter à notre Société l'accomplissement de sa tâche, et en appelant le plus grand nombre possible de nos membres au labeur nous espérons arriver à remplir complètement le but que se proposaient les hommes de courageuse initiative qui en des années déjà lointaines ont fondé notre Société, pour servir à la fois les intérêts de l'art et de notre profession.

Bruxelles, le 30 novembre 1888.

POUR LA COMMISSION ADMINISTRATIVE :

Le Secrétaire, P. SAINTENOY. *Le Président*, J. BRUNFAUT.

CONCOURS

Concours pour un hospice à Archennes

Il y a eu 39 concurrents.

Les quatre projets primés sont ceux qui portent pour devise : *Caritas, Match, Pax* et *Repos*.

Nous les avons cités par ordre alphabétique, car avant le jugement définitif, leurs auteurs devront y apporter des modifications. Ce n'est que lorsque celles-ci seront faites que le jury décidera quelle prime il y a lieu de décerner à chacun de ces quatre projets.

P. S. Au moment de mettre sous presse nous apprenons que la première prime a été décernée au projet *Pax;* la seconde au projet *Caritas;* la troisième au projet *Match*.

L'exécution est confiée à l'auteur du projet *Repos*.

La lettre de l'administration ne nous fait pas connaître les noms des primés, mais par le communiqué qu'elle a adressé à la presse, nous apprenons que l'exécution est confiée à M. Barbier, architecte à Bruxelles.

Concours de la Société des Aquafortistes belges

Cette Société ouvre un concours de gravures à l'eau-forte ouvert à tous les artistes belges.

Voici un extrait du règlement de ce concours :

Art. 2. Les planches destinées aux concours seront *inédites* et leur dimension n'excédera pas 0m36 sur 0m25.

Art. 4. Tout artiste Belge ou habitant le pays ne faisant pas partie de la société est autorisé à prendre part au concours; toutefois, cette faculté lui est enlevée pour l'avenir si, à l'un des concours, une de ses œuvres a été admise.

Art. 5. Les artistes membres de la société peuvent seuls chaque année présenter leurs œuvres au concours.

Art. 6. Les deux tiers du boni annuel, déduction faite de toutes dépenses généralement quelconques, seront partagés en parties égales et attribués aux auteurs de planches publiées.

Art. 8. Les planches ne seront rendues aux artistes qu'après avoir reçu la marque de coin et six mois au moins après le jugement et le tirage.

Les épreuves envoyées pour les concours resteront la propriété de la société.

Art. 9. Chaque cuivre destiné aux publications sera envoyé *franco* à l'imprimeur de la société, sous enveloppe cachetée, portant la mention *Concours de la Société des Aquafortistes belges*.

Deux épreuves non signées, l'une sur papier chine ou japon, l'autre sur papier pâte ou vergé de Hollande, seront adressées *franco* au directeur des publications de la société. L'auteur y joindra une enveloppe cachetée, contenant ses nom et adresse et portant à l'extérieur le titre de la planche et la mention : *gravure originale*, ou bien *copie d'après*...; la Commission n'encourt aucune responsabilité du chef des renseignements fournis par les artistes.

Art. 10. Le jury pour l'admission des planches sera composé des membres de la Commission. Toutefois, ceux de ces membres qui auront envoyé une gravure au concours ne pourront faire partie du jury et seront remplacés par des artistes étrangers à la société, désignés par la voix du sort parmi ceux dont la Commission fera la proposition et par les soins de celle-ci.

Il sera fait mention dans ce cas, au verso de la feuille d'enveloppe de l'album, de leur abstention, ainsi que du nom des artistes appelés à les remplacer (1).

Concours de la Chambre Syndicale des Entrepreneurs de peinture à Bruxelles

Voici un extrait du programme de ce concours auquel peuvent seuls prendre part les membres de l'Union des Arts décoratifs de Bruxelles :

Le concours se subdivise en deux sections, comprenant :

A. Un projet de décoration picturale pour un *Hall* d'habitation, ce projet en couleur à l'échelle de 0m05 par mètre,

(1) Pour programmes complets s'adresser au directeur des publications de la Société, 52, rue de l'Association, Bruxelles.





comprendra l'ensemble du plafond, et au moins la paroi A-B du plan annexé, cette face est obligatoire.

Chaque concurrent devra rester dans les données et limites fixées par un plan d'ensemble du gros œuvre annexé au présent programme.

Le style et la conception décorative sont laissés au choix des concurrents.

B. Un panneau de peinture décorative à base ornementale et grandeur d'exécution, destiné à orner la paroi A-B en se conformant en tant que proportion aux données du plan joint au programme.

Le style de la composition est laissé au choix des concurrents.

L'envoi sera accompagné d'un léger croquis indiquant la place qu'occupe dans le *hall* le panneau présenté.

* * *

Suivent les quelques « dispositions particulières » que voici :

Le jury s'attachera spécialement à examiner, outre les qualités dérivant de l'art du peintre décorateur, l'originalité de la conception et le parti qui aura été tiré de l'ordonnance architecturale; la décoration n'étant que l'accompagnatrice de l'architecture et devant strictement se renfermer dans les lignes et proportions de celle-ci.

La Chambre Syndicale émet le vœu de voir les concurrents, en établissant la base de leur ornementation, se soucier de la recherche et de l'application d'un élément non encore utilisé, de la flore ou de la faune en le stylisant.

Une *prime* de 150 fr. est affectée à chacune des subdivisions du concours.

Un même membre peut concourir dans les deux sections.

Les primes sont indivisibles et seront accordées quel que soit le résultat donné par le concours.

* * *

Quoique ce concours soit réservé aux seuls membres de la Société *l'Union des Arts décoratifs de Bruxelles*, nous avons tenu à en reproduire le programme, car il semble prouver une extrême bonne volonté à sortir de l'ornière où se traînent en Belgique, les arts décoratifs.

En effet, il y a dans les « dispositions particulières » des idées fort justes sur l'art décoratif, son rôle par rapport à l'architecture, mais on y trouve aussi des prétentions assez hasardées, quant aux bases de l'ornementation pour laquelle on est tenu de se soucier de la recherche et de l'application d'un élément *non encore utilisé*, de la flore ou de la faune en le stylisant. Tout cela à l'échelle de 0m05 par mètre.

Bigre, ils n'y vont pas de main morte les auteurs de ce programme, et nous espérons bien être invité à examiner ce que les heureux bénéficiaires des primes de 150 francs auront tiré de l'application d'un élément *non encore utilisé* de la flore ou de la faune en le stylisant.

Ouvrez donc, ô heureux membres de l'Union des Arts décoratifs, les plus modernes Linné ou les plus récents Buffon, piochez votre histoire naturelle et trouvez-nous quelque rare quadrupède ou quelque rarissime monocotylédone, puis « stylisez » nous ça.

Moyennant quoi, nous vous assurons un succès pachydermique auprès du jury qui, à notre grand ébahissement, ne contient ni zoologue, ni ornithologue, ni malacologue, ni botaniste.

Leur présence serait pourtant bien nécessaire. Jugez donc d'un animal ou d'une plante *non encore utilisé* sans le concours de leur science.

Mais là ne s'arrêtent pas nos remarques sur ce programme révolutionnaire.

On demande la décoration picturale d'un « *hall* d'habitation » et on donne un plan d'ensemble des dispositions de l'architecture.

Remarquez tout d'abord qu'il s'agit d'une « décoration picturale »; pourquoi *picturale?* Ne peut-on pas décorer ce « *hall* d'habitation » sculpturalement et *l'Union des Arts décoratifs* ne devait-elle pas laisser plus de latitude aux concurrents?

Il n'y a pas que des peintres dans *l'Union;* pourquoi exclure ces autres artistes?

Mais ce n'est pas tout.

Nous avouons que le terme « *hall* d'habitation » nous a plongé dans de sérieuses réflexions. Pourquoi *hall?* Pourquoi d'habitation? nous sommes-nous demandé; puis nous avons fait quelques recherches : en voici le résultat.

Un *hall* — ouvrez tel dictionnaire anglais-français qu'il vous plaira pour en avoir la preuve — est plus souvent une « salle » qu'un vestibule comme l'entendent les auteurs du programme en le faisant dégager un escalier et en le précédant d'un porche.

En Angleterre, le *hall* dans les châteaux ou les collèges universitaires est la salle d'apparat ou de réception servant dans les grandes occasions, les cérémonies solennelles et non pas un vestibule.

Plan du Soubassement

Plan des Terrasses

Echelle des Plans

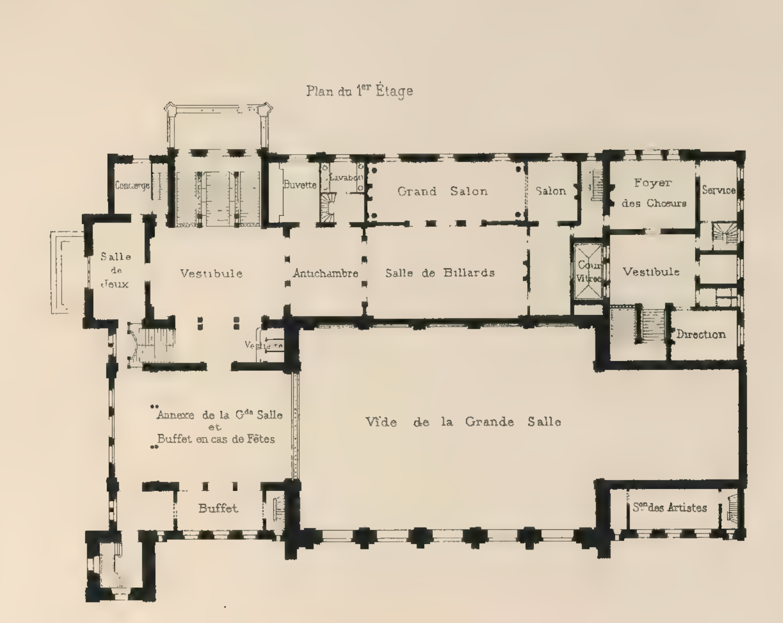
Echelle de la Façe

PL 15

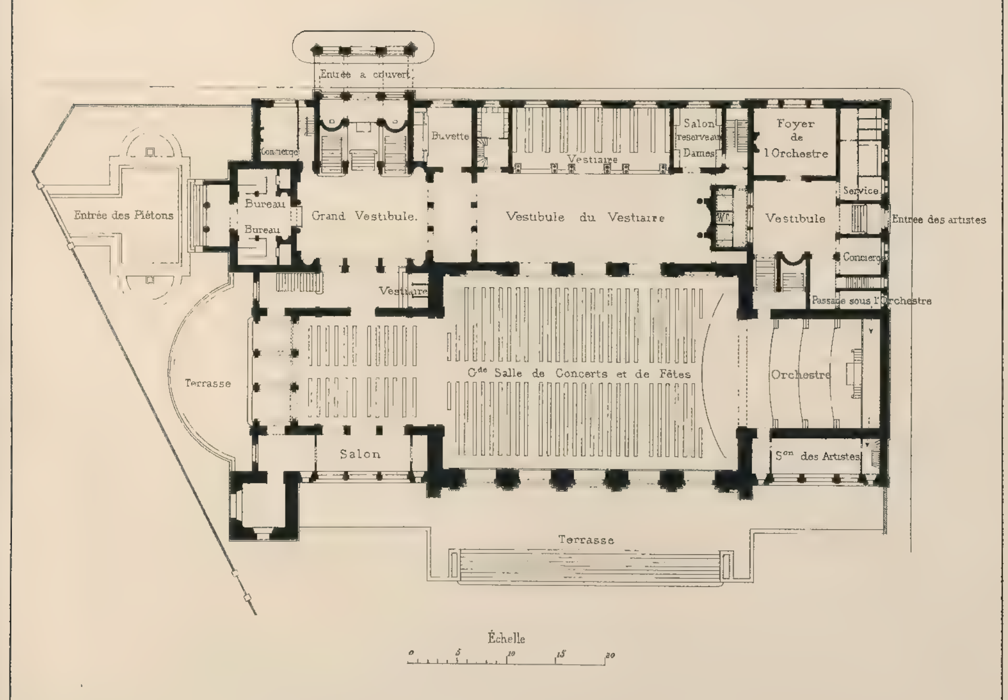


ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE
PROJET DE PHARE CONCOURS DE [illegible]
MENTION TRÈS HONORABLE ARCHte V. HORTA

Plan du 1er Étage



Plan du Rez-de-chaussée



Imp. CH CLAESEN à Liége
Editeur de publications artistiques

PROJET DE PALAIS DES FÊTES A BRUXELLES
1888
ARCHTE E ACKER

L'ÉM
ORGANE DE LA Sté Clé

Façad



PROJET DE PALAIS DE

n



ÈS A BRUXELLES

R

Nous savons fort bien qu'on nous répondra que le mot est entré dans l'usage courant en Belgique pour désigner le grand vestibule d'un château, mais il n'en est pas moins vrai, par contre, qu'il fera sourire ceux qui connaissent la véritable valeur du terme.

Admettons pourtant que ce que nous prenons pour un vestibule dans le canevas du concours, soit un hall dans la vraie acception du terme

Pourquoi alors lui donner comme hauteur maxima $5^{m}70$? Ne fallait-il pas laisser aux concurrents l'option de couvrir leur *hall* par une de ces belles charpentes lambrissées à l'instar de Westminster hall de Londres ou de Saint-John College hall de Cambridge?

Nous nous demandons encore comment les concurrents concilieront l'application d'éléments nouveaux demandés par le programme avec l'étroitesse de vue du canevas.

Pourquoi cette absence de grandeur, ce souci du bourgeoisisme étroit? Laissez donc aux jeunes gens auxquels vous vous adressez l'option d'être grands, d'être larges dans leurs compositions, sans circonscrire celles-ci dans des limites étroites alors surtout que d'autre part vous faites appel aux conceptions nouvelles et aux applications d'éléments *non encore utilisés*, de la flore ou de la faune.

Bref, pour conclure, beaucoup de bonne volonté, d'excellentes intentions qui — nous ne pouvons espérer le contraire — ne trouveront dans l'application que des résultats médiocres de par les conditions défectueuses du concours.



BIBLIOGRAPHIE (1)

Des hautes études d'architecture, par M. César Daly. Paris, André Daly et Cie, 1888. Une brochure in-8°, 44 pages.

Le vaillant et infatigable directeur de la *Revue d'Architecture*, qui, depuis près d'un demi-siècle, étudie dans son recueil les grandes questions touchant l'étude de l'architecture et les réformes qu'il y a lieu d'apporter à son enseignement, vient de faire paraître une brochure qui constitue, en quelque sorte, un appel aux corps constitués et aux architectes indépendants en faveur des *Hautes Etudes d'architecture*.

Ainsi que le dit à juste titre M. César Daly, « la somme de « talent, d'ingéniosité, d'invention, de savoir et d'habileté « technique et esthétique, répandue à travers la corporation « des architectes est énorme. Il s'agit d'opérer la concentra- « tion de ces mérites, grâce à la création des Hautes Etudes « d'architecture. Seules les Hautes Etudes peuvent harmoni- « ser et amener à des principes communs, les idées et les sen- « timents qui animent le groupe tout entier des architectes; « idées et sentiments qui, dans un temps donné et dans des « conditions sociales qui se constituent rapidement autour « de nous, feront naître l'unité doctrinale de notre art et éclore « un style nouveau d'architecture. Duc a voulu hâter cette « éclosion par la fondation de son concours en faveur des « Hautes Etudes d'architecture. C'est à Duc — un précur- « seur — que je dédie cet appel. S'il vivait encore, il serait, « malgré son grand âge, le premier à combattre le bon com- « bat. C'est en invoquant son souvenir sympathique que « j'adresse et soumets ce travail à mes confrères. »

M. César Daly, examinant ce qu'on a fait jusqu'à ce jour pour les Hautes Etudes, constate, à regret, que tous ceux qui auraient pu prendre l'initiative d'une généreuse et large propagande en faveur des réformes nécessaires, se sont tus et ont fait montre d'idées optimistes exagérées.

Qu'a fait l'Institut de France que l'on peut considérer comme le Sénat de l'art, c'est-à-dire une institution conservatrice des grandes traditions esthétiques? Au lieu d'amplifier et d'appliquer, dans les programmes des concours Duc, les idées de son fondateur qui voulait « déterminer le style et la forme « des éléments de l'architecture moderne », l'Institut s'est borné à ouvrir, tous les deux ans, un concours quelconque de la valeur de ceux de l'Ecole des Beaux-Arts; aussi les sept épreuves qui ont eu lieu jusqu'ici n'ont pas révélé de tendances nouvelles, au contraire.

M. César Daly adresse le même reproche d'inertie aux Diocésains, aussi exclusifs et aussi intolérants que les Académiciens, aux prix de Rome et aux architectes diplômés qui constituent une sorte d'aristocratie égoïste et hostile à toute réforme, aux Sociétés d'architecture qui n'ont jamais cherché un remède à la confusion manifeste des idées de notre époque d'éclectisme à outrance; enfin à l'Ecole des Beaux-Arts, qui se contente de former de brillants soldats de l'armée architecturale, sans songer à l'état-major et aux généraux futurs.

M. César Daly conclut en demandant, à l'occasion de l'Exposition universelle, la convocation d'un Congrès pour étudier l'importante question des Hautes Etudes : un corps constitué nommerait une commission des voies et moyens qui élaborerait un programme et organiserait le Congrès. Celui-ci constituerait une commission d'études qui discuterait le programme avec ses auteurs. Le programme étant définitivement approuvé par le Congrès, des délégués défendraient les Hautes Etudes auprès du gouvernement, dont on demanderait le concours. Si celui-ci était refusé, le Congrès pourrait — à l'américaine ou à l'anglaise, ce qui serait préférable — créer une Ecole libre des Hautes Etudes.

(1) Les ouvrages renseignés sous la rubrique *Bibliographie* sont en vente chez notre éditeur M. Ch. Claesen, à Liège.



Le programme des cours est esquissé dans la brochure que nous analysons, et l'énoncé des questions proposées par l'auteur indique toute l'importance qu'une semblable institution pourrait et devrait avoir. En voici quelques-unes :

1° *Les styles historiques d'architecture*, montrant comment chacun est né d'un état précédent de l'architecture et a préparé un état subséquent, c'est-à-dire un style nouveau; et

2° *Les écoles d'architecture* (classique, gothique, rationaliste, éclectique et sceptique) considérées : dans les causes qui leur ont donné naissance; dans leurs doctrines, leur utilité et même leur nécessité provisoire; dans les lois esthétiques par lesquelles ces écoles se rapprochent et celles par lesquelles elles s'écartent les unes des autres; dans leur tendance actuelle à une concentration générale sur le terrain neutre de l'éclectisme, et ce qui pourra résulter de cette concentration, etc.;

3° *Les esthétiques historiques et l'esthétique scientifique moderne en voie de création.*

4° *L'architecture comparée* : Ressemblances et différences entre les styles, entre chaque classe de monuments de chaque style, entre tous les monuments constructifs et décoratifs de chaque style, etc.

5° *Les progrès des sciences* considérés au point de vue de leur influence sur l'architecture.

6° *Les progrès de la technologie et de l'industrie, ou des sciences appliquées*, considérés au point de vue précédemment indiqué.

7° *L'influence sur l'architecture des progrès accomplis dans la grande circulation* terrestre et maritime, et le développement chaque jour plus accentué du mouvement commercial et financier, etc.

Bien que le savant directeur de la *Revue* ne donne ce qui précède que comme une esquisse rapide et incomplète, cette liste renferme en germe les éléments d'un enseignement des plus intéressants et qu'un architecte ne devrait pas ignorer; c'est en approfondissant le côté philosophique de ce vaste problème que l'on arrivera à saisir et à fixer les lois du transformisme inéluctable auxquelles sont assujetties, à travers les siècles, toutes les conceptions artistiques.

La question des Hautes Etudes est posée à son heure; après avoir été interrompues pendant plus de soixante ans, de 1789 à 1855, les études artistiques ont pris un essor imprévu, mais en s'éparpillant et en touchant à trop de sujets à la fois, d'où la période actuelle, toute de transition, et caractérisée par un éclectisme outrancier qui est, dit M. Daly, « le « pillage et l'utilisation plus ou moins habile des vieux monu- « ments, mais pas du tout la conservation des grandes tradi- « tions historiques. »

Il y avait urgence à adresser un appel aux architectes, et ce sera un éternel honneur pour M. César Daly d'avoir, à ce sujet, présenté ses idées personnelles avec la largeur de vues qui caractérise ses belles études sur l'évolution de l'architecture.

Vienne le Congrès que M. Daly souhaite voir convoquer à bref délai, et la réforme des *Hautes Etudes* deviendra une nécessité internationale. Cette nécessité se fait surtout sentir dans l'enseignement artistique en Belgique, et l'examen de la situation qui est faite aux architectes mériterait une étude spéciale, presque un examen de conscience que nous devrions avoir le courage de faire et surtout de proclamer bien haut à la face de nos corps constitués, aussi inertes et rétrogrades que ceux auxquels s'adresse notre éminent confrère français.

Terminons en consignant ici les vives félicitations que M. Daly mérite à tous égards pour sa vaillante initiative et qui lui vaudra la reconnaissance des architectes de tous les pays.

J. Brunfaut.

L'Architectonik de la construction moderne, par Rodolphe Redtenbacher. — Berlin, Ernst et Korn, 1888. Un fort volume in-8°.

Cet ouvrage est destiné à examiner de près les problèmes de la construction moderne, suivant l'étude des éléments de l'art de bâtir du moyen âge et de la Renaissance, et suivant la *Tektonik*, ouvrage du même auteur, qui expose les principes des formes artistiques qui sont du domaine de l'architecte, de l'ingénieur et de l'industriel.

L'auteur s'est inspiré dans beaucoup de cas de l'école de Dresde, où la renaissance moderne a été traitée d'une façon sérieuse par feu le professeur Nicolaï. Il examine les parties principales d'une construction, les bâtiments à différents usages, leur groupement, le tracé des rues et même les décorations pour fêtes.

Ce livre doit, d'après l'auteur, aider l'architecte dans maintes questions. Suivons-le et indiquons les points saillants de son œuvre.

Le chapitre A, *les murs*, nous montre la *maçonnerie polygonale* employée dans l'antiquité; les fig. 2, 3 et 4 sont des exemples du Temple de Thémis à Rhamnos; plus récentes sont la fortification de Vérone, fig. 5, et les murs de quai à Cologne; puis la *maçonnerie en moellons et en moellons et briques* du moyen âge dont les fig. 10 à 14 donnent de curieux exemples. Le système indiqué fig. 10 a été employé par les Romains et après eux par le moyen âge jusqu'au XIVe siècle et se trouve exécuté en briques aux murs d'enceinte de Ravenne du VIe siècle, fig. 11, et aux châteaux du moyen âge, fig. 12. A l'article *maçonneries en pierres de taille d'une grande dimension*, l'auteur nous dit

que les Grecs et les Romains plaçaient leurs pierres en parties brutes, le ravalement et l'ornementation se faisant après l'achèvement de la construction; beaucoup de bâtiments de l'antiquité sont ainsi restés inachevés, par exemple, le temple de Ségesta en Sicile, des parties du Colysée de Rome et la Porta Nigra à Trèves. L'architecture romane du xe au xiiie siècle avait conservé partiellement cette manière de construire : beaucoup de parties sont aussi restées inachevées; un exemple à la cathédrale de Mayence.

Pendant l'époque du gothique, les pierres étaient au contraire achevées dans les ateliers. La *maçonnerie en briques* en usage depuis les temps les plus anciens chez les Chaldéens et les Assyriens, qui employaient des briques non cuites reliées avec de l'asphalte, a été améliorée par les Romains, grâce à une terre et à un mortier excellents. Le moyen âge a perfectionné la maçonnerie en briques de différentes façons, principalement en Italie, en France, en Allemagne et en Hollande. Les figures 44 à 63 donnent les différents systèmes de maçonneries en briques; l'auteur indique la fig. 53 comme système flamand.

C'est aussi le plus solide. Le plâtrage des murs doit être considéré comme garniture pour les maçonneries ordinaires en moellons et en briques et ne doit jamais servir à imiter les maçonneries en pierres; il ne sert en général à aucun but monumental. La peinture à l'huile des pierres et des briques est une barbarie, un manque de goût du siècle dernier, que l'on doit combattre par tous les moyens. A l'article murs en bois, assemblages et murs en pans de bois, l'auteur donne différents systèmes de construction et de décoration en usage en Russie et en Suisse. Il termine par une garniture extérieure en ardoises.

Au chapitre B, *les plafonds*, l'auteur trouve que l'art ancien pour la construction de plafonds en pierre a perdu toute valeur pratique, ceux-ci n'étant plus employés que pour des monuments funéraires, mausolées, chapelles et musées d'art, bien entendu quand les dimensions le permettent. Comme curiosités, l'auteur cite la couverture du tombeau de Théodoric, à Ravenne, qui est d'une pièce, d'un diamètre de 10^m00 et forme une coupole surbaissée; le pont de Lagang, en Chine, qui est composé de 300 ouvertures de 14^m00 et dont chaque ouverture est couverte par sept poutres en marbre noir; il donne quelques exemples qui ne manquent pas d'intérêt, principalement ceux fig. 114 à 116. Pour ce qui concerne les plafonds en bois et en fer, l'auteur se borne à indiquer quelques constructions existantes, sans entrer dans des détails qui auraient pu présenter de l'intérêt; nous citerons toutefois les fig. 139 et 140 qui, sinon comme plan, sont assez curieux de profils; ces plafonds sont au château de Chillon. Nous passons au paragraphe *Voûtes*. Cette partie si importante de la construction est traitée d'une façon très superficielle. L'auteur touche en passant la question historique et ne parle de la construction que pour autant que le demande la forme décorative. La décoration même n'est représentée que par quelques profils et nervures et l'auteur nous renvoie, dans beaucoup de cas, au *Dictionnaire d'Architecture* de Viollet-le-Duc.

Le chapitre C traite des supports des plafonds : colonnes, piliers, architraves, arcades et contreforts. La forme des colonnes, leurs bases et leurs chapiteaux ont de tout temps occupé la fantaisie artistique de tous les peuples à un degré très élevé; sans entrer dans les détails des ordres, l'auteur les passe en revue d'une façon générale. Après avoir indiqué quelques profils de bases, de chapiteaux, de piédestaux, etc., de peu de caractère, l'auteur donne quelques proportions d'entre-colonnements, tirés d'une ancienne édition française de Vignole. Les tableaux pour les fig. 235 et 236 doivent contenir, suivant nous, une erreur; en effet, l'entre-colonnement figuré le plus large aux croquis, est indiqué le plus étroit.

Avant de passer aux arcades, l'auteur consacre quelques pages et quelques figures à la construction des ponts.

Le paragraphe *arcades* n'offre rien de bien saillant; nous citerons cependant la fig. 256 et son explication qui nous dit que la clef des arcs surbaissés doit être plus faible et celle des arcs en ogives plus forte que la naissance des arcades. Il nous reste à examiner les contre-forts. Nous relevons d'abord une formule pour la poussée d'une voûte, fig. 263 : $k = g\frac{x}{a}$ qui donne $x = \frac{ak}{g}$ moitié de l'épaisseur du mur du contre-fort. Les figures suivantes donnent quelques systèmes de contre-forts assez intéressants et l'auteur termine cet article par ceux des cathédrales de Beauvais et de Paris, fig. 280 et 281.

Chapitre D, *ouvertures dans les murs*. Nous citerons dans ce chapitre la fig. 290 qui donne une construction intéressante d'une fenêtre de la cathédrale de Trèves, et la fig. 291 du nouveau château de Bade; les fig. 298 à 300 en renaissance italienne. L'auteur examine ensuite les ouvertures des portes dans l'épaisseur des murs et nous apprend en passant que les gothiques mêmes plaçaient des linteaux droits pour faciliter l'ouverture des ouvrants des portes et pour éviter la construction indiquée fig. 304. Au paragraphe *fenêtres*, l'auteur donne les dimensions en usage à Dresde, Stuttgart, Vienne, Carlsruhe et Berlin et, comme comparaison, celles de quelques palais de Florence, de Sicile et de Rome, lesquelles, paraît-il, sont assez sérieusement suivies par les architectes de Dresde. Le paragraphe suivant traite des chambranles, des couronnements et des appuis.

Le chapitre suivant E, *des planches et des pavements*, d'ailleurs très court, ne nous apprend rien.

La construction des étages, qui fait l'objet du chapitre F, est traitée un peu plus longuement; l'auteur commence par indiquer une ancienne règle qui donne pour hauteur d'une place les 2/3 ou les 3/4 de sa largeur, ou la largeur plus 1/3 de la longueur, ou bien la longueur de la diagonale, et trouve que ce sont des proportions à utiliser dans bien des cas; nous trouvons qu'il y a du choix et de la marge. Il donne ensuite quelques hauteurs d'étages de palais de Dresde, de Berlin, de Paris, de Florence et de Rome, qui varient de 5^m08 à 11^m00; l'article passe ensuite aux moulures pour soubassements, cordons et corniches, donne quelques proportions des corniches de palais italiens variant énormément et indique, fig. 389 à 392, quelques constructions qui ne manquent pas d'intérêt.

L'auteur passe rapidement en revue les galeries, les balcons, les escaliers et leurs rampes, les tours et arrive au chapitre G, *des toitures*, auquel nous ne nous arrêterons pas, est également très court et ne donnant rien de saillant.

Les chapitres suivants, de H à R, concernant en général la construction en pierre, briques, bois, métal, la disposition d'un plan, d'une coupe et des façades, sont très superficiels; l'auteur nous envoie souvent à son ouvrage précédent, la *Tektonik*.

Le chapitre S, *des bâtiments à différents usages*, est dans le même cas. L'auteur explique ce qui se trouve dans chaque local, mais ne signale rien qui puisse être relaté dans cet article.

La disposition des villes, des rues et des places qui forme le chapitre T mérite que l'on s'y arrête un instant; l'auteur conseille un système rayonnant, indiqué fig. 406, tel que le présente la ville de Carlsruhe. Les rues doivent être divisées en rues principales et en rues secondaires, en rues de luxe et en rues de commerce. Il y a encore les rues à canaux; dans cette catégorie, l'auteur cite la ville d'Utrecht, où les canaux se trouvent en contrebas des rues (fig. 407), ce qui permet de décharger les marchandises directement dans les souterrains et donne, avec les arbres, un aspect tout particulier à la ville. Les places publiques, qui ne sont pas un luxe, mais une nécessité, pour une ville, doivent répondre à la circulation; elles forment les ventilateurs naturels et coupent la monotonie des rues; elles doivent se trouver devant les églises, les châteaux, les hôtels de ville, où elles servent de marché. Les fig. 409 à 413 donnent quelques exemples d'un autre auteur (Baumeister).

Les chapitres U et V traitent des fontaines et des monuments qui forment la décoration la plus convenable des places publiques. Nous citerons la fig. 414, nommée puits de citerne. Un exemple de ce genre, plus simple que l'esquisse, se trouve à côté de l'église de Veere, en Hollande; les eaux des toitures sont conduites dans le petit canal B, dans lequel restent les ordures tandis que l'eau coule dans le réservoir A. Le canal B et le réservoir A sont accessibles par un petit escalier. Citons encore la fig. 424, qui indique le contour d'un bassin qui forme banc. L'auteur critique plusieurs monuments existants et cite comme exemples ceux du Grand Electeur et de Frédéric le Grand, à Berlin; il termine cet article en donnant deux plans de monuments en forme de chapelle.

Les chapitres restants examinent rapidement les arcs de triomphe, les ponts et les ports, l'éclairage et la décoration des villes; nous ne citerons, comme curiosité, qu'un modèle de candélabre employé dans plusieurs endroits, qui, sous forme de colonne, porte une pendule, un thermomètre et un baromètre, et dont la partie inférieure contient des tableaux indiquant des plans de rues, des adresses, etc. G. KELLER.

SOCIÉTÉ CENTRALE D'ARCHITECTURE DE BELGIQUE

Séance du 5 avril 1889.

L'assemblée reçoit en qualité de membres effectifs : MM. Jules Frézin, Henri Van Massenhove et Joseph Wageneer, architectes à Bruxelles; en qualité de correspondant : M. Kingo Fatsuno, architecte à Tokio (Japon).

M. le président présente les félicitations de la Société à M. Barbier, membre effectif auquel, à la suite du concours de l'Hospice d'Archennes a été confié la construction de cet édifice. Il fait remarquer que les quatre primes de ce concours ont été remportées par des membres de la Société Centrale et estime que ce résultat constitue la meilleure réponse que l'on puisse faire à ceux de nos confrères qui prétendent que la présence au sein des jurys, de membres ou de délégués de notre Société, est la principale cause des succès répétés que nous remportons. Il est bon de constater qu'il n'y avait au jury d'Archennes, ni membres de notre Société, ni délégué de celle-ci.

L'assemblée reçoit ensuite communication d'un intéressant rapport de M. Peeters sur l'excursion faite à La Louvière le 28 juillet dernier, et de la correspondance échangée avec la Société Bruxelles-Attractions.

Archéologie

La Société d'Archéologie de Bruxelles, à laquelle nous nous sommes montrés sympathiques dès le début, continue à marcher vaillamment dans la voie du progrès.

Nous lisons, en effet, dans la *Chronique des Travaux publics*, les lignes suivantes :



La Société d'Archéologie de Bruxelles a tenu mardi passé (5 février 1889) une importante séance. Elle avait à procéder à la nomination d'une partie des membres de son bureau pour 1889. A la suite de ces élections, le bureau de la Société est composé comme suit : Président, M. le comte M. de Nahuys; vice-président, M. Hagemans; conseillers, MM. Vermersch et Destrée; secrétaire général, M. Paul Saintenoy; secrétaires, MM. le baron de Loë, de Raadt et de Munck; bibliothécaire, M. Louis Paris; conservateur des collections, M. de Schryver; trésorier, M. Plisnier.

Une fois installé, le nouveau bureau a payé un juste tribut d'hommages à M. Alphonse Wauters, son président sortant, et a proposé de le nommer, en reconnaissance des services qu'il a rendus, membre d'honneur de la Société, ce qui a été voté par acclamation.

Parmi les communications faites à cette séance, signalons la curieuse notice que M. Destrée a écrite sur *un lustre du XIIIe siècle en défenses de morses*, trouvé à Bouvignes il y a quelques années, et des mémoires intéressants lus par MM. le comte de Nahuys, de Munck, de Raadt et Carly.

Somme toute, cette séance fait bien augurer de la vitalité de cette jeune et vaillante Société.

—

Une très belle et vaste fresque du XIIe siècle vient d'être découverte dans une des chapelles de la cathédrale de Canterbury. Elle représente l'apôtre saint Paul au moment où il jette dans le feu le serpent qui vient de le mordre à la main.

—

M. Fouquié, ayant reçu des fragments de bleu provenant d'une fresque de Pompéi, a procédé à leur analyse. Il y a trouvé un silicate double de chaux et de cuivre, qu'il est parvenu à reproduire. Ce bleu est inaltérable; c'est le plus fixe que l'on connaisse, et la découverte du savant minéralogiste intéressera vivement la peinture. M. Berthelot a fait ressortir l'importance de la communication. Il a ajouté qu'il s'agit du bleu d'Alexandrie, dont la fabrication date de l'époque des Ptolémées et qui fut importée en Italie vers les premiers temps de notre ère. C'est à Pouzzoles, centre actif d'importation et d'industrie, que cette couleur devait se préparer; c'est là que les artistes décorateurs s'approvisionnaient.

M. Fouquié pense que le bleu en question était préparé dans l'antiquité avec du sable et du carbonate de chaux soumis à une haute température et additionnés de cuivre grillé. On pulvérisait finement ce produit et on l'employait à la manière des ocres.

—

Tandis que l'attention des archéologues européens est tournée vers la Grèce, Chypre, l'Asie Mineure et l'Egypte, les Américains poursuivent opiniâtrement et avec un grand succès leurs recherches dans les Etats du Sud-Ouest et spécialement en Arizona et dans le Nouveau Mexique.

Dans les vallées du Rio-Salado et de Cézila, Etat d'Arizona, des villes entières, avec leurs monuments, cimetières, travaux d'irrigation, ont été découvertes. Cette civilisation ressemble à celle des Aztèques du Mexique. Les canaux et cours d'eau artificiels montrent à quel degré de civilisation les populations étaient parvenues.

Les archéologues ont pu établir que plusieurs de ces villes avaient une population d'au moins 90,000 habitants. Les classes riches enterraient les morts sous les planchers de leur maison; les pauvres brûlaient les leurs et recueillaient les cendres dans des urnes qu'on déposait ensuite dans des sépulcres.

On a inauguré, il y a peu de jours, au musée de Cluny, dans la grande salle du palais des Thermes, une exposition assurément rare et originale.

Il s'agit d'une exposition de cercueils anciens, datant de l'époque de l'empereur Julien.

Ces cercueils, au nombre de huit, sont en pierre, tout d'une pièce et dans un état de conservation parfaite.

Au milieu de la salle, s'élève aussi un autel gallo-romain, dédié à Jupiter, sous le règne de Tibère, et qui fut trouvé sous le chœur de l'église Notre-Dame, à Paris.

On vient de créer à l'Université de Rome un grand institut d'archéologie, sous la direction du sénateur Fiorelli, le savant à qui fut confiée la direction des fouilles de Pompéi.

Il y aura également des bourses d'études. Les élèves à qui ces bourses seront octroyées auront à faire trois ans d'études suivies avec séjour obligé à Rome, Naples et Athènes.

—

Des fouilles pratiquées depuis plus de trois ans par les soldats français à Sousse, en Tunisie, sur l'emplacement de l'ancienne ville d'Hadrumète, ont amené la découverte d'une nécropole punique d'un rare intérêt.

Les chambres funéraires, au lieu de contenir des squelettes, avec des niches dans les parois pour les recevoir, comme la plupart des nécropoles phéniciennes, sont remplies de grandes jarres en terre, pleines d'ossements d'hommes, de femmes, d'enfants, de vieillards. Tous ces os ont subi l'action du feu et sont réduits en fragments noirs par endroits, calcinés, comme ceux que l'on trouve dans les nécropoles romaines, où la crémation était en usage. Des inscriptions puniques, peintes sur un certain nombre de ces vases, ne laissent aucun doute sur leur origine.

Cette découverte est un fait nouveau et d'un grand intérêt, car jusqu'ici il était universellement admis que les Phéniciens d'Afrique comme de Syrie ne brûlaient pas leurs morts. C'est la première fois qu'on se trouve en présence de populations puniques pratiquant la crémation. D'après les inscriptions, la nécropole doit être antérieure à la domination romaine ou contemporaine du commencement de cette domination. En tous cas, ceci donne à penser que l'incinération n'était pas aussi contraire qu'on l'a dit aux croyances religieuses des populations phéniciennes et qu'elle a été pratiquée par elles en Afrique à une certaine époque, en même temps que l'inhumation.

—

M. Geffroy, directeur de l'Ecole française de Rome, donne des nouvelles des fouilles que le P. Germano exécute dans le sous-sol de l'église des Saints Jean et Paul. Outre les fresques signalées déjà par M. Edm. Le Blant, le P. Germano a retrouvé une nouvelle chambre, à laquelle on n'accède que par un trou, dans lequel lui seul est descendu. Il affirme qu'il a vu sur les murs de cette chambre de précieuses et belles peintures païennes du IIe siècle.

Revue de la presse

—

Nous avons parlé récemment de l'Opéra de Paris et des injustes critiques que l'on adresse à son auteur. Voici que nos confrères quotidiens attaquent maintenant l'architecte du *Burgtheater* de Vienne. A preuve les lignes suivantes de *l'Indépendance belge :*

Comme, de l'accord unanime de la presse et du public, le nouveau Burgtheater, qui a coûté 30 millions de francs et dont la construction a duré quinze ans, est une œuvre absolument ratée en tant que théâtre, le journal semi-officiel l'*Abendpost* a cru devoir plaider les circonstances atténuantes pour l'architecte en chef, M. le baron Hasenauer. Seulement il s'y est pris un peu à la façon de l'ours de la fable.

C'est bien M. de Hasenauer qui a dirigé les constructions, qui a touché pendant quinze ans des honoraires très élevés, qui, finalement, a été décoré le jour de l'inauguration, mais les plans d'après lesquels il a procédé n'émanent pas de lui. Ils étaient dus au célèbre architecte Godfried Semper, décédé il y a une dizaine d'années, qui les avait établis de concert avec le directeur du Théâtre Impérial, le baron Dingelstedt, mort également. C'est à ces deux trépassés qu'il faut s'en prendre si les loges sont établies de façon que trois personnes sur cinq ne voient rien, si l'acoustique est défectueuse, si la place manque pour installer les décors et si l'on a oublié de réserver l'espace nécessaire pour le cabinet du directeur et des régisseurs. M. de Hasenauer a été le bras qui exécute, mais son cerveau n'a rien conçu

Ce plaidoyer avait deux inconvénients. D'abord de mettre en branle contre l'infortuné architecte, les mauvaises langues et les railleurs.

Elles ne se sont pas privées de faire remarquer que la révélation de l'*Abendpost* arrivait *post-factum* pour désarmer les critiques, et elles ont demandé si la paternité des plans, tenue soigneusement secrète jusque-là, aurait été attribuée aussi à feu Semper, si le nouveau Burgtheater avait été proclamé par tous comme une merveille de confort et d'entente scénique. Pour ne pas avoir l'air de rejeter une responsabilité qu'il aurait revendiquée avec empressement en cas de succès, M. de Hasenauer a dû désavouer son défenseur, plus empressé qu'adroit, de l'*Abendpost*, et déclarer que plans et exécution étaient son œuvre. A la bonne heure! J'avais peine à croire que Semper, dont le nouveau théâtre de Dresde restera comme le modèle d'un édifice dramatique élégant, commode, confortable, où tout le monde voit et où chacun entend, ait trempé en quoi que ce soit dans la gigantesque *gaffe* architectonique du Franzenring. Il y avait vraiment quelque courage à repousser la perche tendue par l'*Abendpost*, et les collègues de M. de Hasenauer se sont empressés de lui voter une adresse de félicitations. Mais le second inconvénient est plus grave, on ne saurait y remédier avec des polémiques ni l'atténuer par des ovations. Semper ou Hasenauer, c'est blanc bonnet et bonnet blanc : les défauts de l'agencement intérieur restent les mêmes sans être modifiés d'un *iota*. Tout d'abord on a opposé en haut lieu un *non possumus* inébranlable à toutes les demandes de changement et de modification; aujourd'hui les fiers Sicambres de l'intendance sont obligés de courber la tête et de promettre que les changements réclamés seront exécutés dans la mesure du possible, en partie pendant les congés de Pâques, en partie pendant les grandes vacances. Cela coûtera beau à la liste civile.

Tout cela, c'est la faute à l'architecte.
C'est convenu.
Pauvre « bouc émissaire » va!

—

A la séance du 28 septembre 1888 de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de France, M. Siméon Luce a communiqué un mémoire intitulé : *Jean, duc de Berry, d'après deux registres de sa chambre des deniers*.

Parmi les traits saillants du mémoire, on remarque surtout le suivant :

Le duc Jean importa dans les églises de France, l'un des tout premiers, l'orgue à pédale inventé par le Brabançon *Louis Van Vaelbeke*, mort en 1358.

—

Le *Bulletin monumental*, si habilement dirigé par M. le comte de Marsy, a publié dans ses nos 4 et 5 de 1888 une étude de

M. l'abbé Alfred Chevallier sur un magnifique carrelage du XIIIe siècle, trouvé, en 1888, rue du Cardinal de Lorraine, 5, à Reims.

Quelques-uns des carreaux — tous très richement ornés — portent l'inscription : « *Lorens d'Auviler me fit.* »

The Portefolio, de Londres, nº de janvier 1889, publie un intéressant article de M. W.-J. Loftie sur Westminster Abbey.

—

Dans le *Zeitschrift für Christliche Kunst* de Dusseldorf, 1888, nº 5, se trouve un article de MM. Beissel et Stummel sur la polychromie des églises; le nº 6 de ce même recueil contient un article sur la curieuse église de Gielsdorf, près Bonn, par M. Effmann.

—

Le *Zeitschrift für Christliche Kunst*, 1888, nº 7, publie le tombeau de Jacques de Croy, archevêque de Cambray, dans l'église cathédrale de Cologne.

Ce travail semble être d'origine flamande.

—

La *Wochenschrift* de la Société des Ingénieurs et des Architectes autrichiens nous indique les dispositions prises par la direction des chemins de fer de l'Etat prussien à Berlin pour faciliter le camionnage des marchandises. L'enlèvement des colis peut être demandé au moyen de cartes postales spéciales dont le prix est de 5 pfennigs (soit environ 6 centimes) et qui sont formulées de telle sorte que la demande contient en même temps tous les renseignements nécessaires pour l'expédition. De plus, la taxe de camionnage a été uniformisée pour toutes les gares, et un tarif commun et très réduit a été établi pour la remise aux divers étages ou dans les caves de tous les colis pesant moins de 50 kilogrammes.

—

Les journaux quotidiens ont publié la note suivante :

L'adjudication du château de Chenonceaux a eu lieu sur la surenchère mise par M. Charles Toché. La nouvelle mise à prix était de fr. 241,801-28.

A midi et demi les feux ont été allumés. Les enchères ont été vivement poussées par Me Melin, avoué de M. Toché, et Me Poirier, avoué du Crédit foncier.

La victoire est finalement restée au Crédit foncier, qui devient acquéreur de Chenonceaux moyennant la somme de 410,000 fr. Cette adjudication est définitive.

Nous ne pouvons qu'exprimer nos regrets de voir ce beau domaine sortir des mains de Mme Pelouze qui a su y marquer son passage par des restaurations intelligentes et très judicieuses.

Au point de vue artistique, cette vente est très regrettable, à moins que l'adjudicataire ne suive au point de vue artistique, les traces de Mme Pelouze.

Collections et Musées publics

Quelques nouvelles des nouveaux musées du Parc du Cinquantenaire à Bruxelles :

Le gouvernement belge vient d'acheter à l'exposition d'art monumental organisée à Bruxelles, au cours de l'année dernière, les ouvrages d'artistes français dont la liste suit :

Quatre esquisses de M. G. Dubufe : trois pour le plafond du Théâtre-Français, une du panneau décoratif, *les Muses*, exécuté dans l'escalier de l'hôtel de M. Gounod.

Diverses études de M. J.-P. Laurens, pour le plafond de l'Odéon.

Trois cartons de M. E. Lévy, pour les peintures de la salle des Mariages de la mairie du 7e arrondissement, à Paris.

Esquisse de la *Prédication de saint Denis*, par M. H. Lévy, peinture exécutée dans l'église de Saint-Merry; — Esquisse du *Couronnement de Charlemagne*, par le même, peinture exécutée au Panthéon; — *la Fraternité*, par le même, fragment d'un plafond de la mairie du 6e arrondissement, à Paris.

La Céramique japonaise, par M. L.-O. Merson, carton pour une faïence décorative.

Pro patria ludus, par M. Puvis de Chavannes, carton d'une peinture de l'escalier du Musée d'Amiens; *Histoire de Sainte-Geneviève*, par le même, carton, grandeur de l'exécution, de la peinture du Panthéon; — deux cartons, par le même, de peintures murales exécutées à Poitiers; — réduction dessinée, par le même, de six figures décorant le Musée d'Amiens.

Réduction de la statue équestre de Jeanne d'Arc, par M. Frémiet, en bronze argenté.

Modèle au dixième d'une pile de pont, à Budapest, par M. Thabard.

M. Mercié a fait don au gouvernement belge, pour le nouveau Musée d'art monumental, du modèle du *Génie pleurant*, destiné au tombeau du peintre Cot.

La collection d'estampes appartenant dès à présent à l'Etat et qui forment, ainsi que nous l'avons dit, le premier fonds de notre Musée Japonais, va s'enrichir d'une série de planches nouvelles.

Ce choix comprend une soixantaine d'exemplaires rarissimes et exquis. Il y a là des merveilles qui, ajoutées à celles que le gouvernement possédait déjà, ne contribueront pas peu à rendre plus précieux encore le musée nouvellement créé.

Le ministre des finances, M. Beernaert, qui s'intéresse particulièrement à la formation des musées nouveaux, a ouvert, au profit du musée japonais, un crédit qui pourra se monter à une vingtaine de mille francs — et qui a été intelligemment employé.

Etant données les conditions avantageuses auxquelles ont été acquises les œuvres qui forment cette délicieuse collection, on peut dire que ç'a été de l'argent bien placé. Les œuvres ainsi acquises ont déjà quintuplé de valeur, et cette valeur ne fera qu'augmenter. Au point de vue... prosaïque, comme au point de vue artistique, c'est donc une bonne affaire.

Ajoutons que l'exposition, que nous avons annoncée comme devant avoir lieu prochainement, et qui comprendra, outre le Musée japonais récemment créé, des spécimens de tous les arts au Japon, s'ouvrira dans deux mois environ, et sera installée dans les salles du Palais des Académies, aussitôt que les plâtres qui s'y trouvent encore auront été transportés à l'ancien Champ des Manœuvres.

Cette exposition promet d'être superbe. Chacune des salles du Palais des Académies sera consacrée à une branche spéciale de l'art japonais, représentée en grande partie par des objets provenant des riches collections de M. Bing, de Paris. On pourra ainsi étudier, dans ses manifestations les plus brillantes, la ciselure, l'émail, la sculpture, la céramique, etc..., et Dieu sait si le Japon a produit, dans tous ces genres, des chefs-d'œuvre !

Art décoratif monumental

Un extrait du « Journal des journaux » de *l'Indépendance belge :*

M. Paul Desjardins, reprenant aux *Débats* ses « Notes contemporaines, » s'occupe de la « philosophie de l'ameublement ». La philosophie, vous entendez bien, et non pas la grammaire. Il se charge de souligner la distinction. Bien qu'il déplore l'anarchie où est tombé l'art d'embellir les demeures des hommes, la philosophie mobilière de M. Paul Desjardins est purement subjective, individualiste, donc anarchiste, puisqu'elle n'admet d'autres lois que le goût personnel de l'habitant. Passons ses considérations, d'ailleurs piquantes, sur « le chaos disparate » du mobilier moderne qui « épuise les diverses combinaisons du joli, du médiocre et de l'horrible » et dont la complexité infinie aboutit à une sorte d'uniformité :

Nos maisons se ressemblent (et aussi nos esprits) comme deux dictionnaires très complets sont forcés de se répéter.

Glissons sur sa distinction entre :

L'appartement Ohnet et l'appartement Bourget.

Et courons à sa doctrine, dont voici le résumé :

Il faut commencer comme Descartes et faire table rase, puis poser nettement les principes. L'habitation est faite pour l'homme; voilà la vérité inédite dont tout l'art domestique se tire. Et après cela, il n'y faut pas plus de génie qu'il n'y en a dans l'*Ethique* de Spinoza. Exemple. *Théorème I :* L'habitation doit ressembler à l'homme; — *Théorème II :* Le premier devoir de quelqu'un qui veut bien se loger est de se connaître soi-même; — *Théorème III :* Il n'y a que les personnes intéressantes qui aient droit à être bien logées; — *Théorème IV :* Il y a dans tout logement une pièce principale correspondant à l'occupation principale du titulaire, atelier chez un artiste ou un écrivain, salon chez un oisif ou une personne officielle, salle à manger chez un candidat aux Académies, chambre à coucher chez une... etc., etc.; — *Théorème V :* Il y a également une harmonie de couleurs correspondante, etc.; — *Théorème VI :* Il est indispensable de se meubler peu à peu, comme peu à peu l'esprit se complète et se forme; — *Théorème VII :* Le moment psychologique important est celui de l'achat de quelque objet nouveau; il ne faut être guidé que par son goût personnel, par des affinités intimes et une sorte de besoin; mais jamais par la symétrie, ni par l'imitation, ni par la vanité, ni par le prix; — *Théorème VIII :* Il faut fuir les cadeaux, même ceux des Grecs, comme dit le poète...; enfin, *Conclusion générale :* On ne peut se tirer d'affaire qu'en étant *une personne*. Hors de là, point d'art, dans l'ameublement comme ailleurs; les donneurs de conseils et les faiseurs de *grammaires de l'ameublement* se moquent de nous. Il faut nous moquer d'eux.

Que dirait Charles Blanc *redivivus ?* On voit bien qu'il n'écrivait pas aux *Débats*. Il était l'homme de son *Temps*.

NÉCROLOGIE

Le 26 février 1889, est décédé à Corbeil (Seine et Oise), un architecte bien connu : M. Louis-Achille Lucas, architecte honoraire de la ville de Paris, membre honoraire de la Société Centrale des Architectes français, membre du Comité de l'Association des Artistes.

M. Achille Lucas était âgé de 79 ans et était le père de notre aimable confrère M. Charles Lucas, secrétaire du Congrès international des architectes de 1889, auquel nous offrons l'expression de nos sentiments de vive condoléance.

Bruxelles. — Alliance Typographique, rue aux Choux, 37.



La première enceinte de Bruxelles

— *Suite et fin* —

On rencontre souvent une autre indication, qui mérite de nous retenir un instant. Bien des actes du XIIe siècle sont signalés comme passés à Bruxelles, au château *(in castello, incastro)*, et quelquefois, comme préposition au lieu de *in*, dans, on lit *super* ou *supra*, sur, dessus, peut-être parce qu'il s'agit d'un lieu placé sur la hauteur. Tantôt on lit : *Actum est anno MCXXI apud Brucselle, super castellum* (1), ou *Actum est hoc Bruxellè in castello,... anno Domini MCLIIII* (2); tantôt: *Bruxelle in castro, coram hominibus meis, ... anno MLI* (3), ou *Actum est Brucsellae, supra castrum, anno Incarnationis Dominicae MLII* (4). On distingue dans ces phrases la ville d'une de ses parties. Dans l'acte par lequel le duc Godefroid Ier assigne une dot à son fils Henri et à sa belle-fille, Mathilde d'Alsace, on sépare encore Bruxelles du château ou palais qui s'y trouvait : *Brussellam cum castello, hominiis* (les fiefs compris dans le territoire) *et omnibus pertinentiis.* Et, en effet, lorsque le duc Godefroid parle d'une donation accomplie à Bruxelles, dans le château *(castellum* ou *castrum)*, en présence de ses vassaux, il semble qu'il fasse allusion à une formalité accomplie devant ses familiers, ses courtisans habituels, et à l'intérieur de l'édifice qui servait de résidence.

Quelle que soit la signification donnée au mot *castrum* ou *castellum*, qu'il désigne la ville même ou simplement le palais des Comtes, l'emploi que l'on en fait implique l'existence de fortifications, au moins sur la hauteur de Coudenberg. Cette dernière aurait donc été emmuraillée dès 1121, et nous voilà de nouveau bien près de la date déjà acceptée. Mais, comment a-t-on pu réaliser une entreprise aussi difficile et aussi coûteuse à la fois? Ici, la question se complique, car Bruxelles n'occupe en aucune façon un site facile à fortifier. Si, vers l'ouest, on pouvait utiliser dans ce but la Senne et les prairies voisines, du côté de l'est la ville est bâtie sur le versant d'un coteau divisé par plusieurs ravins très encaissés, tels que l'*Orsendael* ou *Vallon aux chevaux*, rue de Schaerbeek; *de Vlade*, rue des Douze-Apôtres, et le *Ruysbroeck*, dans la rue de ce nom. Ayant à traverser un sol très sablonneux et où les sources sont abondantes, il a fallu travailler avec une extrême attention pour asseoir convenablement l'enceinte et atteindre le sommet du plateau. Puis, en longeant ce dernier, arrivé à l'endroit où se trouvait jadis une dépression considérable du sol, on s'est trouvé dans la nécessité d'établir un énorme remblai entre ce que l'on appelle aujourd'hui, d'une part, la Montagne du Parc, et d'autre part, la place Royale. Là coulait un ruisseau qui portait le nom de *Coperbeke, Ruisseau au cuivre;* il prenait sa source dans un vallon dont le Borgendael et les bas-fonds du Parc conservent des traces, et qui se continuait vers le bas de la ville à travers la rue d'Isabelle, celle des Douze-Apôtres et la Putterie. On peut juger des mouvements de terrain qu'il y avait en cet endroit, par ce fait que, lors de la construction de la rue Royale, on a été obligé de remblayer le sol à une élévation de 60 pieds environ. Aujourd'hui encore, cette partie de la ville est très mouvementée, comme on peut en juger par les chiffres suivants, empruntés à un plan publié par Mols.

Treurenberg, en son milieu, à l'issue de la rue du Gentilhomme	$50^{m}34$
Rue d'Isabelle	$47^{m}81$
Rue Royale	$58^{m}80$
Place du Trône	$68^{m}91$
Rue de l'Arsenal, à son débouché dans la rue de Namur	$61^{m}93$ (5)



Notez que la rue d'Isabelle était primitivement plus basse, et qu'avant d'être convertie en voie publique, elle constituait un jardin de tir à l'arbalète, dont le nom de *Honsgracht*, le *Fossé aux chiens*, n'a pas besoin de commentaire. Le jardin a été certainement exhaussé en 1626 lorsqu'on lui fit subir une transformation, de même que l'ouverture de la rue Royale et l'établissement de la rue des Palais ont fait disparaître les cours, les jardins et les pièces d'eau qui séparaient l'ancien palais de nos souverains de leur parc.

Mais pour annuler l'abaissement du niveau, pour continuer l'enceinte, dont les vestiges sont encore apparents de ce côté, il fallut élever un fort remblai, tout en ménageant l'écoulement des eaux, écoulement qui s'opérait par un aqueduc dont quelques traces ont été rencontrées de nos jours à une énorme profondeur. Au delà de cette jetée, l'enceinte, profitant d'un surhaussement du sol qui portait le nom de *Coudenberg* ou la *Montagne froide* (en latin *Frigidus mons*), en suivait le contour en englobant le château ou palais, le manoir des châtelains au Borgendael et l'église Saint-Jacques-sur-Coudenberg, puis allait atteindre la naissance du vallon dit le *Ruysbroeck.* A partir de là on dut faire de nouveaux efforts pour revenir à la rivière, en profitant d'un coteau descendant d'une manière très rapide. On jugera de la grande déclivité du sol par ces deux chiffres : Le Ruysbroeck, près de la rue des Petits-Carmes, est à l'altitude de $53^{m}92$, et au bas, vis-à-vis de la porte d'entrée de l'ancien Palais de Justice, là où l'ancienne enceinte, s'inclinant vers le sud pour former un angle à l'endroit où fut bâtie la *Steenporte,* traversait le vallon, il est à l'altitude de $37^{m}89$, soit à $16^{m}03$ plus bas. Est-il probable que de simples remparts de terre auraient résisté pendant des siècles aux pluies, quelquefois si torrentielles dans nos climats, aux fontes de neige, s'ils n'avaient été renforcés aux endroits les plus vulnérables par des maçonneries, accompagnées d'arcades de soutien et de conduits pour les eaux, et, dans la partie inférieure de la ville, de fossés ménagés pour contenir de l'eau et en rejeter à l'occasion l'excédent?

Sans toutes ces précautions, l'enceinte aurait présenté peu d'utilité et, sur un pourtour assez vaste, aurait pu être forcée sans trop de peine. Elle n'a pu remplir le rôle qu'on lui assignait, rôle justifiant les immenses dépenses qu'elle a dû occasionner, que lorsqu'elle a été complète, c'est-à-dire entourée de larges fossés, les uns pleins d'eau, les autres secs, mais très profonds, et munie de portes et de tours solidement construites et reliées les unes aux autres par une épaisse courtine, qui était à un étage dans le bas de la ville, à double étage dans le haut, et dont les parties existantes offrent tant d'uniformité qu'elles doivent toutes remonter à la même époque. Il suffit pour s'en convaincre, si l'on n'a pas l'occasion de les étudier sur place, de parcourir les planches accompagnant le travail de MM. Combaz et de Behault.

Encore une fois, quelle est cette époque? Dans quel temps la ville de Bruxelles se trouva-t-elle dans une situation si périlleuse qu'il devint nécessaire de la fortifier avec le plus grand soin? Ce fut, tout nous porte à le croire, au milieu du XIe siècle. Auparavant Bruxelles, situé au cœur de l'ancien *Brachbantum,* n'avait pas d'ennemis bien redoutables à craindre. Les comtes de Louvain, étroitement apparentés avec les comtes de Mons ou de Hainaut, étaient alliés aux comtes de Flandre, et hostiles comme eux à la suprématie des empereurs d'Allemagne. Mais, tout à coup, la situation change : Baudouin à la Belle-Barbe, comte de Flandre, envahit le pays d'Alost, et étend ses États de l'Escaut à la Dendre, et après lui Baudouin de Lille s'empare à la fois de la comtesse Richilde et du Hainaut pour son fils. Bruxelles n'est plus qu'à quelques lieues d'Alost, de Ninove et de Hal, d'où l'on peut arriver pour l'assaillir en peu de temps.

Les liens d'amitié, d'ailleurs, ne tardent pas à se rompre. Les princes de la maison de Louvain combattront : pour Richilde, contre son ennemi Robert le Frison, qui lui a enlevé la Flandre; pour l'autorité impériale, contre Robert de Jérusalem, fils de Robert le Frison; pour Clémence, veuve de ce second Robert, contre Charles de Danemark; pour Guillaume de Normandie, contre Thierri d'Alsace. Ces quatre prises d'armes s'échelonnent de 1070 à 1130, et toutes, si elles n'ont pas amené l'embastillement de Bruxelles, justifient cet énorme travail, sans lequel la sécurité des domaines des comtes ou ducs de Louvain aurait été illusoire. Si Louvain

(1) *Histoire des environs de Br...lles*, t. I, p. 482.
(2) *Analectes de diplomatique*, p. 91 (*Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 4e série, t. VII).
(3) *Analectes*, loc. cit., p. 86.
(4) *Opera diplomatica*, t. I, p. 392.
(5) Le bas de la ville, représenté par le débouché de la rue de Laeken, vers la place Sainte-Catherine, mesure $17^{m}47$.

même ne fut fortifié qu'en 1156 ou en 1161, ce fut peut-être à cause de sa situation plus centrale. Que sait-on d'ailleurs de positif au sujet des commencements et développements successifs de cette ville? Des données plus positives ne viendront-elles pas, quelque jour, affaiblir ou modifier la portée des allégations, assez vagues d'ailleurs, de Boonen et de Divaeus?

La manière dont on traça le pourtour de la première enceinte de Bruxelles est tout à fait en coïncidence avec les agrandissements de cette ville au XIe siècle. Le principal de ses édifices religieux, l'église Saints-Michel et Gudule, avait été rebâti par les soins du comte Lambert II et fut consacré en 1047. L'enceinte, si elle ne fut commencée avant ce temple, fut en tous cas établie de manière à le protéger; on n'aurait pu la rejeter plus au nord sans rencontrer les sinuosités du sol à l'*Orsendael*. Les comtes de Louvain habitaient d'abord près de la Senne, à proximité de la chapelle Saint-Géry. Lorsque Lambert II fit transporter à Sainte-Gudule les restes de la patronne de ce temple, jusqu'alors conservés à Saint-Géry, son intention était bien de changer d'habitation, quoique, d'après le chroniqueur A-Thymo, lui et sa femme Ode continuèrent à habiter la demeure de leurs parents (6). Mais le déplacement de la résidence comtale ne tarda pas à s'opérer, car dès l'année 1107 on constate l'existence d'un prêtre desservant l'oratoire de Coudenberg *(Onulphus sacerdos de Caldenberch)* (7). La chapelle ou église de ce nom n'était pas un temple public, c'était une propriété particulière de nos princes, confiée à leurs chapelains particuliers, et dont ils firent don, d'abord à l'ordre de l'Hôpital de Jérusalem, puis à une communauté religieuse appartenant à l'ordre de Saint-Augustin. On ne l'ouvrit que pour le service du château, et son existence présuppose l'existence de ce dernier, qui, à son tour, n'a pas été bâti, selon toute apparence, isolé sur la hauteur et sans être relié à la ville proprement dite. Tout permet donc de fixer la construction première de l'enceinte dans la dernière moitié du onzième siècle.

Il faut relever, à ce propos, une erreur singulière de MM. Combaz et de Behault (8) qui, tout en se servant des données accumulées dans l'*Histoire de Bruxelles*, ont confondu le château ou palais ducal et le château des châtelains. Celui-ci, disent-ils, menaçait ruine lorsqu'il fut rebâti par les ducs Jean II et Jean III, à l'époque où les châtelains auraient été dépouillés de leurs anciennes prérogatives. Nous nous sommes cependant, M. Henne et moi, expliqués bien clairement. Le château des châtelains et le château des comtes ou ducs étaient deux édifices distincts. Quant au *Borgendael*, il constituait une propriété des châtelains, qui y conservèrent la juridiction jusqu'à la signature de la convention par laquelle le comte de Sart en fit abandon, le 13 septembre 1774, à la ville de Bruxelles (9). Mais l'étendue de cette propriété avait été peu à peu restreinte dans d'étroites limites. Les châtelains en avaient maintes fois aliéné des parcelles, surtout au profit des religieux de Coudenberg. Le *Borgendael* proprement dit, ou *Vallée du château*, séparait la résidence ducale du château des châtelains, comme le dit expressément un acte de l'an 1259 (10). Ce château, abandonné par ses maîtres et réduit à un monticule qui conserva le nom d'*Oudeborch* ou *Vieux-Château*, fut donné à cens, en 1331, par Roger de Leefdael, et devint la propriété de l'abbaye de Coudenberg. D'après un acte de l'an 1529, il touchait par derrière à l'ancienne enceinte (11); mais il n'était pas adjacent au palais, il se trouvait plutôt derrière l'église Saint-Jacques et les autres bâtiments conventuels. Il avait alors remplacé son nom par celui de : *la Vigne, den Wyngaert*. Du temps de Gramaye, on en voyait encore les ruines (12). Il est probable que le Borgendael fut cédé en propriété aux châtelains, à condition de le tenir en fief et peut-être à charge d'y construire un manoir, d'où ils pourraient plus aisément veiller sur la demeure du duc, car, on ne doit pas l'oublier, ils étaient à Bruxelles les chefs militaires et c'était sous leurs ordres que les Bruxellois marchaient au combat. Au châtelain était confiée, un jour de bataille, la bannière bruxelloise (13).

La conclusion naturelle de tout ce qui précède est que la première enceinte est une construction de la fin du XIe siècle. C'est à cette époque, en effet, que Bruxelles reçut la qualification de *castellum*, bientôt remplacée (dès 1134) par celle d'*oppidum* ou ville fermée de murs; c'est alors qu'un danger sérieux la menaçant du côté de l'ouest, on a dû se préoccuper de sa sécurité; c'est alors que les édifices de tout genre s'y multiplièrent. On peut même dire que la population ne tarda pas à s'y déverser en dehors des remparts, car, dès l'année 1179 existait la léproserie de Saint-Pierre, aujourd'hui l'hôpital de ce nom, qui devait être dans une situation écartée, mais pour laquelle il fallut s'éloigner considérablement de l'enceinte, puisqu'elle en est à une distance de plus de mille mètres.

Les fragments encore debout d'une construction appartenant à une époque si reculée méritent d'être conservés avec le plus grand soin. Il serait difficile, croyons-nous, d'en retrouver de pareils et en si grand nombre dans une autre ville du pays. Ce sera, sans contredit, un travail intéressant à tous les points de vue que la restauration de la tour des anciens remparts de Bruxelles à laquelle on a donné le nom de *Tour Noire*, et qui nous montrera, complété, le seul spécimen, encore existant, de l'architecture civile (14), telle qu'on la pratiquait en Belgique au XIe siècle.

(ALPHONSE WAUTERS.)

(6 A-THYMO, *Historia Brabantiæ*, 3e partie, titre V c. I. — *Histoire de Bruxelles*, t. I, p. 26.

(7) BUTKENS *Trophées de Brabant*, t. I, preuves, p. 38.

(8) *Loc. cit.*, p. 170

(9) *Histoire de Bruxelles*, t. III, p. 350.

(10) *Inter domicilium domini ducis et castrum castellani, in loco qui dicitur Borchdal.* Archives de Sainte-Gudule.

(11) *Goeden geheeten d'Oudenborch, nu gemeynlyck geheeten den Wyngaert, .. co..n ende achter op d'oudemueren der stadt van Brussele.* Cartulaire de l'abbaye de Coudenberg.

(12) *Visuntur apud palatium ruinæ, ubi vicecomitis aedes fuisse quidam contendunt.* P. 4 (édit. in-4o) et 2 (édit. in-fo).

(13) Voir l'indication des prérogatives du châtelain dans l'*Histoire de Bruxelles*, t. I. p. 27.

(14) Civile, dans le sens de non religieuse.



Le budget des beaux arts à la Chambre des Representants

Séance du 26 mars 1889.

Nous avons assisté naguère à une séance du Conseil communal de Bruxelles, et nous en avons fait profiter nos lecteurs; allons aujourd'hui écouter les représentants de la nation belge discuter le budget des beaux-arts.

C'est fort intéressant et nous n'y perdrons pas notre temps.

M. SLINGENEYER. Le rapport de l'honorable M. Mélot, parlant au nom de la section centrale, est peu rassurant pour l'avenir des beaux-arts. Il ne propose pour le moment aucune réduction, mais recommande vivement à M. le ministre de l'intérieur la plus grande modération dans l'usage des crédits qui seront mis à sa disposition. M. Mélot semble regretter qu'il existe des faveurs budgétaires pour la littérature et les artistes. S'il en était ainsi, l'honorable membre comprendrait bien peu la portée civilisatrice, sociale et commerciale des arts; car, même au point de vue matériel, l'art est loin de mériter le dédain qu'on lui infligerait.

M. NOTHOMB. C'est vrai.

M. SLINGENEYER. Il est évident cependant que, pour la création des valeurs, l'art dépasse toute industrie. Quelques feuilles de papier, quelques morceaux de marbre, quelques mètres de toile suffisent pour donner naissance à des œuvres qui, sans craindre ni la paix, ni la guerre, prospéreront durant des siècles.

Nos illustres artistes ont produit des créations d'une importance énorme : l'œuvre seule de Rubens a rapporté des millions au pays.

Mais laissons de côté ces raisonnements d'ordre matériel et plaçons-nous à un point de vue plus large et plus élevé. Que serait la Belgique, dont la configuration territoriale est presque imperceptible sur la carte du monde, si son art et sa haute industrie ne l'avaient élevée au premier rang des nations les plus civilisées? De quel silence ne serait-elle pas entourée sans les artistes qui ont gravé son nom dans l'histoire et qui ont répandu sa gloire à travers les musées de l'Europe?

L'erreur de l'honorable M. Mélot est d'autant plus manifeste que, en toute matière, en peinture, en sculpture, en architecture, nous avons un art propre, dont les traditions sont une gloire nationale. J'ai déjà eu, les années précédentes, l'occasion de le démontrer à la Chambre quant à la peinture et à la sculpture.

Qu'il me soit permis, cette année, de rappeler qu'il en est de même en architecture; que nous possédons, en construction, un art approprié au sol, au goût, aux mœurs et au climat du pays; qu'il doit être encouragé dans la pratique, et qu'il mérite toute la bienveillance et toute la sollicitude du gouvernement.

A l'étranger, un mouvement de l'architecture propre à chaque nation s'accentue tous les jours.

En Allemagne, en Autriche et en Russie, on obtient déjà les résultats les plus remarquables.

La France, qui, jusqu'à ce jour, n'était point entrée dans la voie nouvelle, s'est émue de cette évolution, et son ministre des beaux-arts a fait étudier cette importante question par des délégués qu'il a envoyés dans les pays que nous venons de signaler.

Les Pays-Bas sont revenus depuis longtemps à leur architecture du XVIe siècle, dont ils possèdent de si beaux et de si nombreux spécimens.

En Autriche, on a fait des tentatives pour faire renaître l'ancien style rococo viennois; mais c'est la renaissance allemande qui a pris le dessus.

En Russie, la même préoccupation de rentrer dans les données anciennes se remarque partout. On en revient au vieux style moscovite, qui est un dérivé du style byzantin.

En Belgique, la même poussée se produit en faveur de la Renaissance flamande et une réaction se remarque contre l'influence que, pendant longtemps, la France a exercée chez nous dans le domaine des arts.

Une conception venait-elle de Paris, aussitôt la mode s'en emparait et le goût la transformait. Cette transformation n'était pas toujours heureuse; car, quoi qu'on en ait dit, le génie flamand est moins réceptif que tout autre : il s'accommode mal des alliages. Son art est spécial à sa race. Sa caractéristique est toujours la puissance et l'éclat, avec quelque chose de presque matériel. Ces qualités sont si frappantes qu'elles ont même une influence sur les artistes étrangers de passage chez nous. Il suffit, pour s'en convaincre, d'examiner les hôtels ministériels, construits par Guimard et Montoyer, Français tous les deux.

Ces édifices du style fin Louis XVI, c'est à dire aussi français que possible et d'une inspiration vraiment gracieuse et délicate, sont, en réalité, d'une exécution où l'on sent l'influence vigoureuse et dominante d'un art qui n'a plus rien de français, plus rien de délicat, et dont le sentiment a justement les qualités opposées, c'est-à-dire les qualités flamandes, la puissance et l'éclat, je le répète, avec quelque chose de presque matériel. Il est bien certain que cette influence est celle du milieu, milieu flamand où ces architectes travaillent. Nulle part, en France, on ne rencontre de spécimen Louis XVI ayant la même exubérance.

Précédemment nos architectes étaient dominés par les traditions du Midi. Ceux des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles avaient presque tous visité l'Italie : ils y avaient étudié et recueilli quantité de documents, et aucun d'eux, malgré l'admiration qu'ils avaient dû ressentir à la vue de l'art grec et romain, n'a édifié, à son retour au pays, une construction directement inspirée par cette architecture.

La Renaissance n'en offre aucun exemple. Ceux qui s'en sont le plus rapprochés en ont fait des traductions flamandes.

C'est principalement vers le commencement de notre siècle qu'on a vu l'architecture gréco-romaine presque exclusivement appliquée à nos monuments publics : c'était évidemment une erreur. Le génie du Nord ne peut ressembler à celui du Midi. L'Orient doit inspirer à l'homme d'autres conceptions que l'Occident. Chaque pays doit, en un mot, se ranger sous son drapeau.

Si donc l'architecture appelée classique convient au ciel chaud et brûlant de la Grèce et du milieu de l'Italie, elle n'a aucune raison d'être dans notre pays humide et brumeux. Il faut, chez nous, une architecture pittoresque et colorée, forçant, en quelque sorte, l'ombre et la lumière. A nous Flamands, il nous faut la force et la couleur avant tout, avec la forme qui se prête au mouvement et à la vie. C'est cette idée que devraient comprendre les administrations publiques et qui devrait leur faire respecter l'art flamand, aussi bien en leur imposant la conservation des vieux monuments qu'en leur faisant admettre pour les nouvelles constructions des plans conformes à notre architecture. *(Très bien!)*

La conservation des vieux monuments, il faut bien le dire, est fort négligée. Dans ces dernières années, nos constructions militaires surtout ont été fauchées d'une façon déplorable.

A Anvers, la porte de Berchem était un chef-d'œuvre du genre, dont on aurait pu tirer un parti grandiose sans rien changer au plan actuel. Comment expliquer la démolition de la porte de Borgerhout, qui, en dehors de son mérite architectural, rappelait une victoire gagnée par les Anversois sur le duc d'Anjou? N'était-ce pas un souvenir à transmettre religieusement aux générations à venir? Etait-il bien nécessaire aussi de détruire la Tour bleue, pour édifier en son lieu et place une petite construction utilitaire qui s'y étale ingénuement et sans pudeur? C'est à force de protestations, enfin, et après bien des discussions qu'on a maintenu le Steen, ce berceau de la ville d'Anvers.

Ces fautes ont été commises sous nos yeux et cela dans la cité de Rubens, où, depuis longtemps les artistes célèbres ne se comptent plus. Bruxelles, mieux inspiré, a maintenu sa porte de Hal, et les Brugeois non seulement conservent leur remarquable ville, mais respectent les traditions nationales dans la plupart de leurs constructions nouvelles.

L'administration des ponts et chaussées, à qui incombe le



tracé de certaines grandes voies de communication à travers nos villes, avant de mettre ces projets à exécution, devrait s'entendre avec l'administration des beaux-arts et la commission des monuments, afin d'éviter, comme nous ne l'avons vu que trop souvent, surtout au port d'Anvers, des erreurs irrémédiables.

La manie de tirer au cordeau nos rues a fait abattre dans plusieurs de nos villes de superbes spécimens de notre ancienne architecture. Une quantité de monuments et de maisons sont tombés victimes de cette ligne droite, la plus ennuyeuse et la moins pittoresque de toutes, et cela sans que, le plus souvent, aucune raison sérieuse n'ait justifié ces démolitions, ce qui a été victorieusement et très spirituellement démontré par notre éminent architecte Beyaert au conseil communal de Bruxelles.

On se donne mille peines et on fait de grandes dépenses pour enrichir les musées de morceaux d'architecture pris dans toutes les époques. C'est là une mesure très recommandable. Mais, alors que l'on recherche ainsi des fragments de maisons et de monuments, des portes, des corniches, des rampes d'escalier, des gargouilles, pourquoi ne conserverait-on pas plus justement la maison entière? Il n'est pas possible, il est vrai, de mettre une maison dans un musée; mais il n'est pas nécessaire de ne concevoir une curiosité que dans un musée.

C'est à la place où ils sont qu'il faut conserver les beaux et curieux échantillons des architectures anciennes. Toute maison remarquable devrait être considérée comme une annexe de nos collections publiques, le catalogue devrait les énumérer à la suite des objets qui figurent dans les salles, afin que les visiteurs puissent les admirer sur place. L'Etat, les communes devraient les acquérir ou bien les restaurer, comme le fait la ville de Bruxelles à l'égard des maisons de corporations qui décorent notre admirable place de l'Hôtel de Ville.

La conservation des bâtisses deviendrait ainsi universelle et nos villes, échappant à la banalité contemporaine, offrirait à l'étranger un plus grand attrait. *(Approbation.)*

N'y a-t-il pas quelque chose de triste et d'inquiétant dans la situation actuelle, et pour ne citer qu'un exemple, qui pourrait empêcher que demain on ne démolisse la maison historique de Rubens, à Anvers, si tel était le bon plaisir de celui qui la possède?

Je tiens à insister sur ce point, parce que, au cours de la discussion du budget de la justice, plusieurs de nos honorables collègues ont signalé au ministre de ce département le pitoyable état dans lequel se trouvent certains monuments du culte dans leurs arrondissements respectifs.

Ces observations, qui n'ont été formulées qu'incidemment, touchent à un intérêt national de premier ordre. Sans que le pays s'en doute, nous sommes en train de perdre un grand nombre de nos édifices publics. Le temps, faisant son œuvre, les dégrade et, par suite d'une indifférence réellement incompréhensible, les réparations les plus urgentes ne sont pas faites.

Les étrangers s'émeuvent eux-mêmes de cette situation. Il y a trois ans, un architecte anglais me disait qu'il fallait s'occuper de réparer immédiatement le sommet de la tour de la cathédrale d'Anvers, que sinon cette partie du monument, qui est une des merveilles de l'Europe, tomberait complètement en ruines. Ce n'est pas cependant que les avertissements aient manqué. Il y a vingt-six ans, pendant la session de 1862-63, M. Muller, député de Liége, et M. Moreau, député de Verviers, dans un rapport fait à la Chambre, disaient ceci :

« L'attention de la section avant été éveillée sur l'état regrettable de dégradation dans lequel se trouvent, par suite de vétusté, un grand nombre d'anciens monuments que possède la Belgique, elle a réclamé et obtenu la communication de plusieurs tableaux, indiquant : 1° les anciens monuments qui doivent être restaurés; 2° les dépenses qu'entraînerait leur restauration complète; 3° les crédits nécessaires pour exécuter les réparations les plus urgentes.

« Ce qui, malheureusement, ressort à l'évidence, continuaient MM. Muller et Moreau, de l'ensemble des travaux qu'une trop longue incurie nous a légués, c'est que le trésor public, les provinces, les communes et les établissements intéressés devront continuer à s'imposer tous les sacrifices indispensables à la restauration intelligente des monuments dont notre génération n'a le droit de s'enorgueillir qu'à la condition de faire disparaître les ruines que le temps a accumulées sur l'œuvre de ses ancêtres. »

Ce document, comme vous venez de l'entendre, s'appuie sur diverses annexes émanant de la Commission royale des Monuments.

Je vais, messieurs, vous donner connaissance de l'une d'elles :

EGLISES MONUMENTALES.

Evaluation des dépenses par la Commission royale des Monuments. Aperçu général par province.

Provinces.	Nombre d'édifices.	Frais à faire pour la restauration complète.	Evaluation des travaux urgents.	Valeur approximative des édifices.
Anvers.	12	3,330,000	1,750,000	50,040,000
Brabant	27	6,225,000	1,458,000	53 6 [illegible] 000
Flandre occcident.	22	2,056,985	783,983	23,510,000
Hainaut	10	2,463,100	433,000	18,570 000
Liége	10	2,284,330	768,000	17,930,000
Limbourg . . .	14	600,416	305,709	6,080,000
Luxembourg. . .	2	243,270	231,370	6,110,000
Namur	6	942 000	365,000	9,551,000
Flandre orientale.	17	932,868	234,596	—
	120	19,157 967	1,329,658	185 466,000

Vous entendez ces chiffres, messieurs; vous voyez qu'il y a plus d'un quart de siècle que des hommes vigilants ont signalé cette situation déplorable. Depuis, il faut bien le dire, le danger n'a fait qu'augmenter et cette situation est devenue, à bien des points de vue, désastreuse. On a tout fait, du reste, pour aboutir à ce résultat.

MM. Muller et Moreau indiquaient la nécessité de dépenser 6,329,658 francs pour travaux urgents et 19,157,967 francs pour frais de restauration complète.

Au lieu de les écouter, on a diminué graduellement les subsides annuels!

Ils sont tombés même au chiffre de 250,000 francs et, avec cette misérable somme, le gouvernement devait faire face, chaque année, à tout ce que contient l'article 30 du chapitre VIII du budget, intitulé : « Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo. » Cette somme est portée actuellement à 500,000 francs; mais cette majoration est devenue aujourd'hui dérisoire.

M. Bara. Que les fidèles contribuent à la restauration des édifices du culte!

M. Slingeneyer. Il ne s'agit pas de cela.

M. Bara. Mais si! Vous critiquez ce qui existe; ce n'est pas au trésor qu'il faut demander cela!

M. Slingeneyer. Je ne réclame rien au trésor; je me borne à signaler un fait notoire. Payera qui devra payer; mais je dis qu'il est réellement fâcheux, pour un pays aussi artistique que le nôtre, de voir tomber en ruines des monuments que tout le monde admire.

M. Bara. Ils ne tombent pas en ruines autant que vous le dites!

M. Slingeneyer. Je vous demande pardon! Allez à Hal, par exemple : vous constaterez que certains monuments sont dans un état déplorable. Du reste, ce n'est pas moi qui parle : c'est la commission des monuments; cet état de choses date de 1862.

M. Bara. On a beaucoup fait depuis lors.

M. Slingeneyer. On a fait très peu de chose!

M. Bara. On a inscrit jusqu'à 1 million au budget de la justice pour cet objet.

M. Devolder, ministre de l'intérieur et de l'instruction publique. Vous avez fort rogné ces crédits!

M. Slingeneyer. Vous avez rogné 720,000 francs.

M. Bara. Où cela?

M. Slingeneyer. Les pièces sont là et il n'y a pas à les contester.

M. Bara. Vous excitez...

M. Slingeneyer. Je n'excite pas, je cite des faits : ils sont patents et sous les yeux de tout le monde.

M. Bara. Espérons que les fidèles viendront en aide!

M. Slingeneyer. Je dis que les 6,329,658 francs réclamés en 1862 pour travaux urgents sont aujourd'hui absolument insuffisants.

Des dégradations se sont ajoutées aux dégradations et la situation, devenue réellement critique, peut se résumer en deux mots : l'Etat doit se décider soit à laisser dépérir les 120 monuments signalés dans le rapport de 1862, d'après les indications de la commission royale des monuments, soit à faire aujourd'hui des sacrifices considérables pour parer aux travaux les plus urgents. Je le répète, le mal s'aggrave tous les jours. Actuellement, les dépenses devront être doubles, triples peut-être, de celles que ces travaux auraient occasionnées si on avait pu mettre immédiatement la main à l'œuvre.

Mais ce n'est pas seulement, messieurs, en ce qui concerne les monuments anciens que des devoirs s'imposent au gouvernement et aux administrations publiques : il en est d'autres qu'ils doivent réaliser en ce qui concerne les constructions nouvelles.

Les autorités devraient d'abord — mettant à profit le réveil qui se manifeste non seulement quant à l'architecture proprement dite, mais aussi quant aux arts appliqués, qui en sont le complément — favoriser l'esprit d'initiative de quelques-uns de nos industriels qui sont les collaborateurs de nos architectes. MM. Braquenié frères et M. le baron de Montblanc ont fait revivre avec beaucoup de succès les tentures de haute-lisse; la maison Boch frères, sous une intelligente direction et avec le concours éclairé de l'architecte Fumière, est entrée depuis quelques années dans la voie de l'application de la faïencerie à la décoration architecturale. On sait le rôle important que doit jouer la faïence dans le décor flamand, où elle apporte aux intérieurs un peu sévères sa note gaie et pimpante. Les Hollandais, avec leur faïence de Delft, ont admirablement compris tout le parti qu'on peut tirer de cet élément décoratif.

Enfin, la peinture sur verre, la ferronnerie, la sculpture sur bois, la peinture décorative, les dinanteries sont dignement représentées en Belgique. On le voit : tout concourt à ouvrir à notre architecture un avenir des plus brillants. Le gouvernement, ce grand Mécène des temps modernes, doit, à son tour, considérer comme un devoir d'encourager ce mouvement, en établissant lui-même un programme, de préférence national, pour les édifices publics et les matériaux à employer.

Je m'empresse d'ajouter qu'il ne suffit pas de demander un extérieur en Renaissance flamande : il faut encore que l'intérieur, tout en satisfaisant aux besoins nouveaux, ainsi qu'aux exigences de notre temps, soit du même style.

La gare de Tournai, son charmant entrepôt, les hôtels de ville d'Anderlecht et de Schaerbeek, le théâtre flamand, ainsi que la façade flamande de l'architecte Janlet qui a figuré avec



tant de succès à l'exposition internationale de Paris, en 1878, sont des exemples à citer. Si l'élan est donné par l'Etat lui-même, nous ne verrons plus, par exemple, des gares en style grec, ne répondant à aucun besoin, sinon de créer un nouvel anachronisme, alors que notre époque en est déjà si fertile!

Notre palais de justice, dont certaines parties présentent à l'œil émerveillé les beautés les plus grandioses, a aussi l'immense défaut de n'avoir rien de national. Le Belge ne s'y sent pas chez lui. Il s'y trouve hors de son milieu moral. Aussi ne pouvons-nous nous enorgueillir, comme d'une expression du génie de notre race, de cette construction aux proportions babyloniennes.

M. Bara. Ce n'est pas l'opinion de tout le monde.

M. Woeste. C'est la vraie.

M. Slingeneyer. Je ne conteste pas la beauté du monument; je dis seulement qu'il n'a rien de national.

M. Bara. Cela dépend!

M. Slingeneyer. Nous discuterons ce point un autre jour, si vous le voulez.

M. Bara. Non!

M. Slingeneyer. Je continue donc.

Les autorités, qui se sont laissé entraîner à dépenser 48 millions pour élever dans la petite Belgique le monument le plus considérable de l'Europe moderne, auraient dû exiger l'emploi de notre beau style flamand, si en rapport avec nos idées et le climat de notre pays.

Une réforme s'impose également quant à l'emploi des matériaux. A ce point de vue, notre pays est d'une richesse tout exceptionnelle. La qualité de nos pierres, surtout de nos pierres bleues, qui se marient si harmonieusement avec les briques rouges, est excellente. Nous avons également une grande variété de marbres qui nous est enviée par les pays voisins et, chose étrange, nous sommes seuls, dirait-on, à en méconnaître les excellentes qualités. Il suffit, pour s'en convaincre, de jeter un coup d'œil sur les rares restaurations de nos vieux monuments. Que voyons-nous, en effet? Au lieu d'employer les matériaux appartenant au pays, nous nous servons des matériaux étrangers, qui s'émiettent sous l'influence de notre climat. Le portail du parvis de Sainte-Gudule en offre le navrant spectacle. Cette belle église, bâtie avec des pierres des environs de Bruxelles, surtout des carrières de Dieghem, épuisées aujourd'hui, a résisté aux siècles, tandis que les parties restaurées et les nouvelles statues, à peine en place, tombent déjà en ruine.

Les mêmes causes produisent les mêmes effets aux hôtels de ville de Louvain, d'Audenarde, etc. La colonne du Congrès subira le même sort si on ne se hâte d'y appliquer un enduit. *La Gazette* a, l'année dernière, appelé l'attention de la ville de Bruxelles sur les dépenses nécessitées par la nouvelle Bourse. En un an, dit-elle, on a dépensé, pour réparer les corniches, qui se détachent par pièces et morceaux, la somme rondelette de 24,919 francs et on n'en restera pas là, ajoute ce journal, et il dit vrai.

Nos devanciers, plus soucieux de l'avenir de leurs constructions, ne commettaient guère de semblables erreurs. Leur principe immuable était de prendre sur place même les matériaux nécessaires à leurs constructions.

Nous demandons, en conséquence, que le gouvernement prenne, en quelque sorte, la tête du grand mouvement qui se produit dans notre pays, en encourageant le style flamand, qui doit ouvrir une ère nouvelle de prospérité à notre architecture et à nos industries d'art, qui déjà concourent vers les traditions du pays.

Ainsi, par l'alliance de l'architecture, de la peinture et de la sculpture, nos villes reprendront un caractère national et redeviendront de véritables musées, tout en respectant les exigences de notre temps.

Je m'arrête, messieurs. Je pense en avoir assez dit pour vous démontrer que, en matière d'architecture seule, bien des réformes sont encore à faire, bien des programmes sont encore à réaliser, bien des dépenses surtout sont encore à admettre. Mais, quant à ces sacrifices qui sont à faire, qu'importe? puisqu'il s'agit d'une question intéressant le renom et la prospérité du pays. J'ose espérer, du reste, qu'il arrivera un jour où la grande portée sociale des beaux-arts sera comprise comme autrefois nos pères la comprenaient, que les préoccupations artistiques reprendront rang dans les affaires vitales du pays et que le budget de l'art, considéré encore par quelques-uns comme une satisfaction accordée à une caste intéressante, ne sera plus exposé à être diminué, voire même supprimé momentanément, selon la fluctuation des temps et des discussions. *(Vive approbation sur de nombreux bancs.)*

M. Woeste. . . . .

. . . .

Je dirai maintenant quelques mots du budget des beaux-arts et des belles-lettres.

Il appartenait à notre illustre collègue, M. Slingeneyer, de prendre dans cette Chambre la défense de ce budget. Pas plus que lui, je ne crois que ce budget doive être réduit. Selon moi, les subsides accordés aux lettres et aux arts contribuent à élever le niveau moral de la nation; c'est dire l'importance qu'ils présentent; c'est en justifier le maintien. Je ne propose donc pas l'abandon des traditions qui ont été suivies par tous les ministères qui se sont succédé aux affaires.

Je fais remarquer, d'ailleurs, que nos jeunes artistes et nos jeunes littérateurs se trouvent très souvent aux prises avec les difficultés de l'existence.

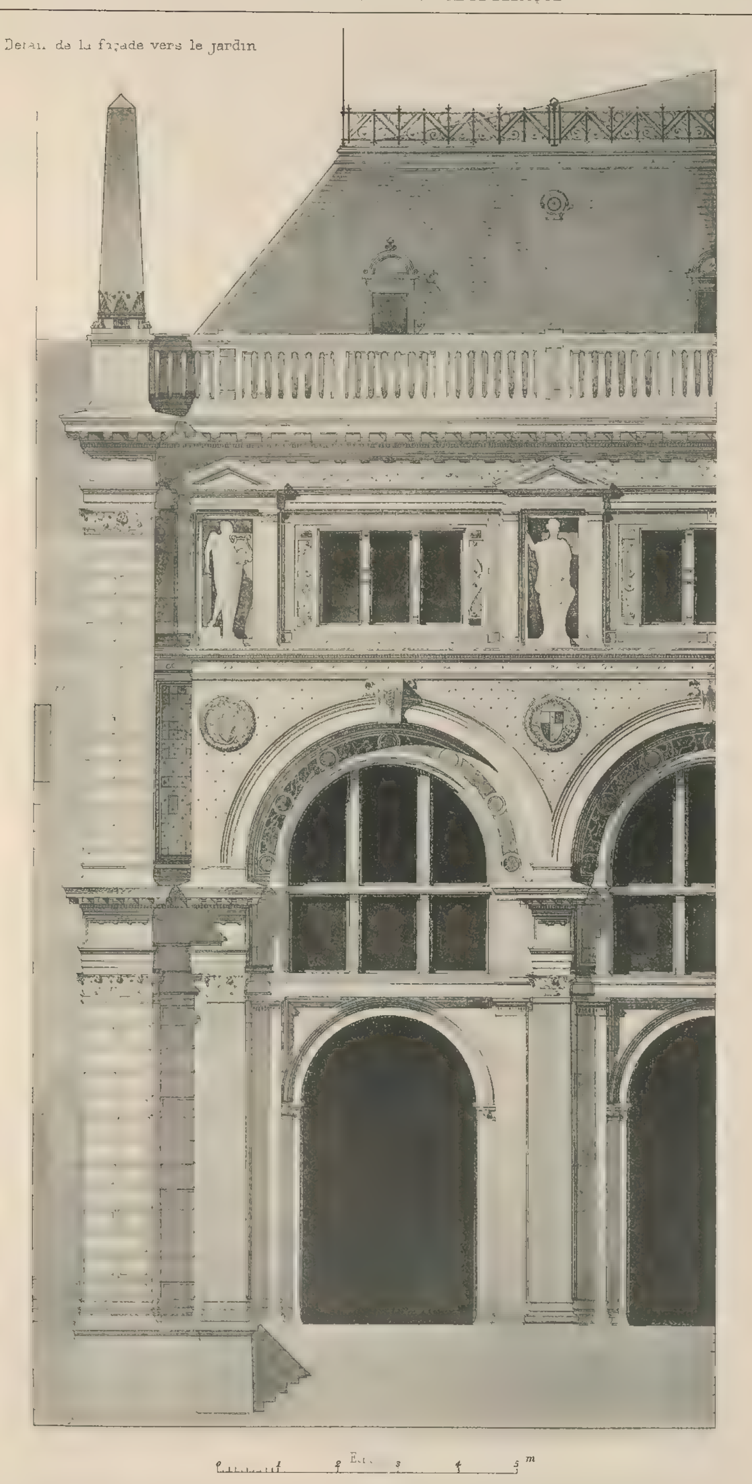
M. Devolder, ministre de l'intérieur et de l'instruction publique. Aujourd'hui surtout!

M. Woeste. Rien n'est plus vrai. Il me semble donc que,

L'ÉMULATION

ORGANE DE LA S^te C^le D'ARCHITECTURE DE BELGIQUE

Détail de la façade vers le jardin



Imp. CH. CLAESEN à Liège

Éditeur de publications artistiques

PL 20

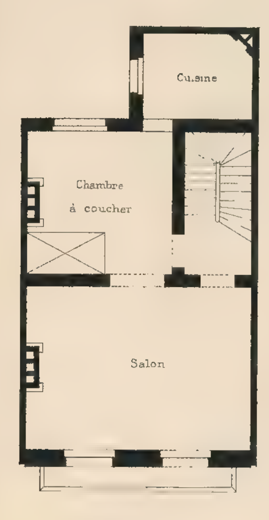
PROJET DE PALAIS DES FÊTES A BRUXELLES

1888

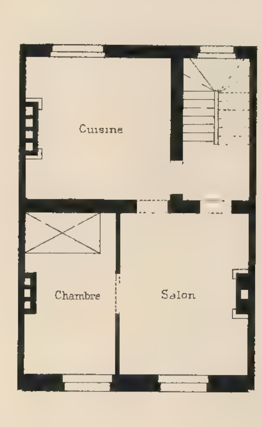
ARCH^TE E. ACKER

PLANS

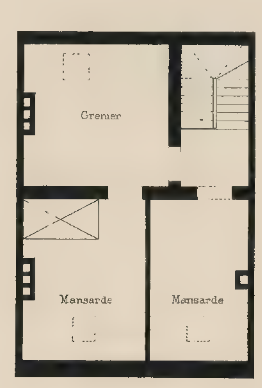
Plan du 1er Etage



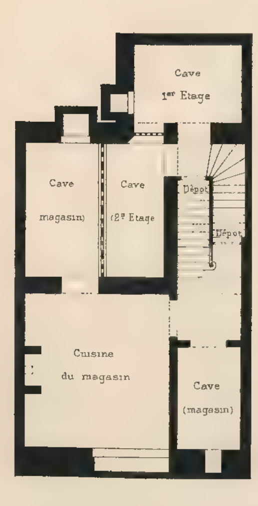
Plan du 2me Etage



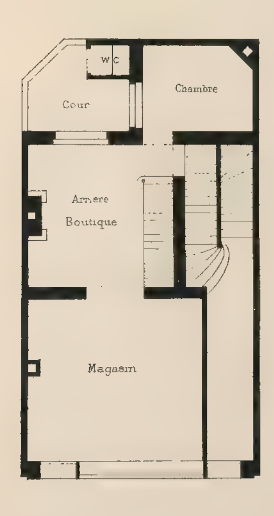
Plan des Combles



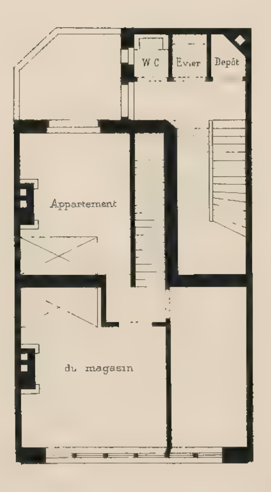
Plan du sous Sol



Plan du Rez-de chaussee



Plan de l'entresol



Echelle

0 1 2 3 4 5 6 m

Imp. CH CLAESEN à Liége

Editeur de publications artistiques

MAISON RUE DE L'ENSEIGNEMENT A BRUXELLES

1878

ARCHTE E DEVIGNE

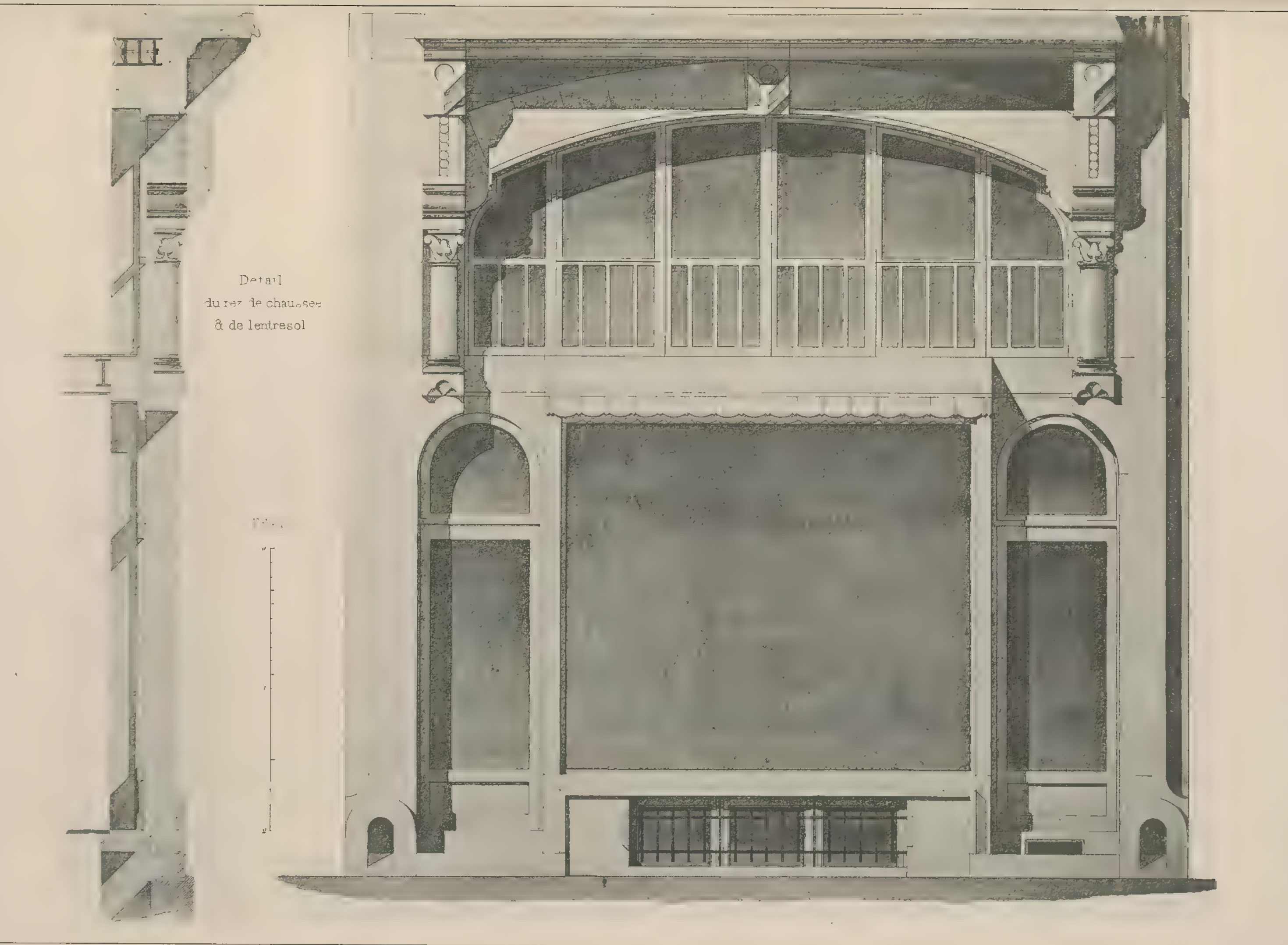


Imp. CH CLAESEN à Liège

Editeur de publications artistiques

PL. 22

MAISON RUE DE L'ENSEIGNEMENT
A BRUXELLES
1878
ARCH^{TE} E. DEVLINE



Imp. CH. CLAESEN à Liège

MAISON RUE DE L'ENSEIGNEMENT A BRUXELLES

187[illegible]

AR Hri E DEVIGNE

PL 23

Editeur de publications [illegible]

au lieu de les décourager, au lieu de les éloigner d'une carrière dans laquelle ils seront amenés, je l'espère, à enrichir notre patrimoine artistique et littéraire, il faut leur dire : Courage! il faut les aider à soutenir la lutte pour l'existence, puisque cette lutte doit contribuer au bien du pays. Aussi, en ce qui me concerne, je serai toujours favorable aux propositions réfléchies et bien combinées qui nous seront soumises dans cet ordre d'idées.

Mais, si telle est mon opinion, je suis en même temps d'avis que les subsides accordés aux beaux-arts et aux belles-lettres doivent l'être avec un très grand discernement.

M. Slingeneyer. C'est ce que dit la section centrale.

M. Woeste. Il y a beaux-arts et beaux-arts, il y a belles-lettres et belles-lettres, ou plutôt on qualifie ainsi des choses qui ne méritent pas cette noble appellation.

M. de Kerchove de Denterghem. Comme il y a belle-mère et belle mère!

M. Woeste. Je ne suis pas de ceux qui pensent que, parce que le passé nous a légué de superbes monuments, nous ne devions pas chercher à en ériger à notre tour. La passion de bien faire dans le domaine du beau est aussi légitime aujourd'hui qu'elle l'était jadis.

C'est pourquoi je n'ai jamais été hostile à l'idée de construire à Bruxelles un beau palais de justice. Ce que j'ai critiqué souvent, c'est l'architecture du monument qui a été érigé, ce sont ses proportions colossales, c'est la disposition intérieure des locaux; mais je ne puis qu'applaudir au désir que peuvent avoir les pouvoirs publics et les particuliers de transmettre aux générations futures, comme des souvenirs et des exemples de la génération actuelle, des monuments dignes de rappeler son passage à travers les âges. Le passé a tenu à se signaler par des œuvres qui font encore notre admiration et qui racontent sa gloire. Il est juste que le présent soit animé d'une semblable ambition : c'est, du reste, pour lui le moyen de se soustraire aux préoccupations matérialistes.

Je m'abstiendrai donc d'engager le gouvernement à ne pas aider ceux qui ont le juste orgueil de doter le pays de nouveaux édifices; mais, en même temps, j'émettrai un avis qui, je le pense, sera généralement partagé : c'est qu'il faut, avant tout, conserver, réparer, restaurer les monuments anciens.

L'honorable M. Slingeneyer rappelait tout à l'heure que nous avons dans notre pays 120 monuments classés comme tels et que nous ont légués les siècles passés.

Je pense que la liste qui a été ainsi dressée est un peu restreinte. Quand on parcourt les villes et les communes rurales, on rencontre partout les œuvres, vraiment dignes d'admiration, que le génie de nos pères y a, en quelque sorte, semées.

M. Slingeneyer. Je n'ai pas compris dans ce nombre les fragments. C'est ainsi qu'à Enghien l'église qu'on a rebâtie possède un portail de l'ancienne église qui est un véritable chef-d'œuvre et qui devrait être réparé, si toutefois c'est encore possible.

M. Woeste. Le fait que signale l'honorable M. Slingeneyer dans son interruption est parfaitement exact. Il y a des monuments anciens, en grand nombre, qui ont besoin, les uns d'être restaurés, les autres d'être achevés, et c'est évidemment de ce côté que les efforts des pouvoirs publics devraient porter tout d'abord.

Je cite un exemple que chacun de nous a pu consulter. Nous possédons à Bruxelles, entre autres édifices anciens, une église, celle du Sablon, qui est un monument admirable; c'est un véritable bijou de l'architecture ogivale de la meilleure époque.

Le faux goût du siècle dernier avait entouré cette église d'une série de constructions. On a eu le bon esprit, il y a quelques années, de faire disparaître ces constructions. En le faisant, on a mis au jour des parties du monument dont la génération actuelle ne soupçonnait pas l'existence et qui se trouvent dans un véritable état de délabrement.

M. Slingeneyer. Il y a là un véritable petit chef-d'œuvre.

M. Woeste. Parfaitement! Ce petit chef-d'œuvre a besoin d'être restauré conformément au style de l'édifice, et voilà bien longtemps qu'on le laisse dans le pitoyable état où il se trouve. De plus, on a construit, je ne sais à quelle époque, une sacristie en saillie dont l'effet est déplorable.

Je demande si les choses vont rester indéfiniment dans cet état.

Les restaurations que réclame ce monument superbe ne se faisant pas, il est à craindre qu'il ne se délabre de plus en plus.

Je sais bien que les architectes sont occupés à faire des plans...

M. Devolder, ministre de l'intérieur et de l'instruction publique. Ils sont faits.

M. Woeste. Ils sont faits! Alors je m'adresserai au gouvernement et je dirai que, lorsqu'il s'agit de monuments d'une beauté aussi exceptionnelle, qui font véritablement partie du patrimoine artistique du pays, il importe qu'on les conserve avec amour et sollicitude, qu'on ne tarde pas à y faire les restaurations nécessaires et aussi à y exécuter les travaux complémentaires destinés à faire de l'édifice un ensemble achevé et harmonieux.

Ce que je dis de l'église du Sablon, je pourrais le dire d'autres monuments anciens, et je pense qu'il vaudrait mieux commencer par les réparer que de donner des subsides quelquefois excessifs à des monuments nouveaux, dont je ne blâme pas l'érection en principe, mais dont l'utilité n'est pas aussi évidente que la conservation des édifices anciens.

Si je suis bien informé, le gouvernement a promis pour l'érection d'un monument au peintre Wiertz, à Dinant, des subsides considérables; ils s'élèvent, me dit-on, à la somme de 70,000 francs. Certes, je ne contesterai pas le mérite du peintre dont il s'agit, bien qu'il soit actuellement fort discuté; mais autre chose est soit d'entretenir les monuments anciens, soit d'élever des édifices nouveaux à une grande idée, comme le culte, la justice, les libertés communales, autre chose est d'ériger un monument coûteux à la mémoire d'un artiste.

La première de ces deux missions s'impose tout d'abord, selon moi, aux pouvoirs publics. La seconde ne vient qu'en ordre ultérieur et pour autant que le budget le permette.

Je voudrais donc, messieurs, que les efforts du gouvernement fussent dirigés dans la voie que je viens d'indiquer et que nous n'assistions plus à ce spectacle lamentable de voir, dans un grand nombre de localités du pays, des monuments que nous ont légués nos pères porter les traces de notre indifférence.

Je prie donc l'honorable ministre de l'intérieur de bien vouloir fixer son attention sur ce point et de consacrer en premier lieu les ressources que lui fournit le budget aux travaux véritablement urgents auxquels je viens de faire allusion.

. . . .

Le subside pour la restauration des édifices du culte, proposé par l'honorable député M. Slingeneyer à la suite de cette discussion, a été voté.

Nous sommes heureux qu'un membre de la Chambre ait bien voulu s'occuper de questions d'art et qu'il ait su se faire écouter.

Il n'en a pas toujours été ainsi! P. S.



ŒUVRES PUBLIÉES

Maisons, Grand'Place nos 11 et 12, à Bruxelles.
Architecte, V. Jamaer. — Pl. 1.

Notre éminent collaborateur M. Alphonse Wauters, archiviste de la ville de Bruxelles, membre de l'Académie Royale de Belgique, nous adresse la note suivante au sujet de ces maisons :

La rangée d'habitations qui s'étend entre les rues des Chapeliers et de l'Etuve, à front de la Grand'Place de Bruxelles, est disposée de manière à faire valoir encore plus l'ensemble de cette dernière. Le sommet des façades dessine une ligne qui s'élève graduellement pour redescendre ensuite, de façon à rattacher à la masse imposante de l'Hôtel de Ville l'immense bâtiment occupant toute la largeur du haut de la Place. La démolition de la maison l'*Étoile* a légèrement nui à l'effet que produisait cette combinaison ingénieuse; mais, d'autre part, permet de mieux apercevoir l'une des façades latérales de notre palais communal.

Les deux maisons qui font l'objet de cet article et qui ont été restaurées en 1887 par les soins de M. l'architecte Jamaer, ne déparent en aucune façon les belles constructions qui les entourent. Elles ne sont pas luxueuses, parce qu'elles n'appartenaient pas à des corporations, mais leurs façades sont d'une simplicité de bon goût et suffisamment élégantes. Chacune d'elles se compose d'un rez-de-chaussée éclairé par deux fenêtres, accostées d'une porte; de deux étages à trois fenêtres et d'un couronnement dans lequel s'ouvrent trois fenêtres d'inégale grandeur, et dont le sommet, qui dessine une belle courbe, supporte trois grands vases. L'ornementation de la plus élevée de ces maisons, *la Rose*, est complétée par une quadruple rangée de pilastres : dorique au rez-de-chaussée, ionique au premier, corinthienne au second et au couronnement; par un balcon simulé, régnant entre le rez-de-chaussée et le premier étage, et par des guirlandes placées au-dessus des fenêtres du second. Un cartouche, au millésime 1702, remplace la partie mitoyenne du balcon dont je viens de parler. La maison *les Trois Couleurs*, au coin de la rue des Chapeliers, est plus simple que sa voisine. Ici, on ne remarque qu'un seul ordre de pilastres corinthiens, embrassant à la fois les deux étages; il y a aussi un balcon simulé, avec un cartouche, au milieu, orné d'une sculpture dorée formée par trois drapeaux; un autre balcon simulé se voit au-dessus du premier étage, dans le tympan du milieu, les deux autres étant occupés par une guirlande.

L'histoire de ces habitations se réduit à peu de chose. L'une et l'autre empiétaient beaucoup sur la voie publique lorsque l'administration communale résolut, à la fin du XIVe siècle, d'agrandir la Grand'Place. On acheta tant *la Rose* que la maison contiguë, alors appelée *Monpelier* ou *Montpellier*, et après avoir effectué les travaux projetés, on en céda le terrain restant disponible et notamment celui de *la Rose*, le 4 janvier 1383 ou 1384, moyennant une rente annuelle de vingt florins censaux. Après le bombardement de 1695, par ordre du gouvernement, on recula de nouveau la façade de cette habitation, que Jean-Baptiste T'Serstevens fit alors rebâtir et qui, à la fin du XVIIIe siècle, appartenait encore à un T'Serstevens, portant le prénom de Jean. A cette époque la chambre à l'étage était prise en location par le Serment des Archers ou de Saint-Sébastien. La charmante rose, en fer travaillé et doré, qui en surmonte la porte, a été récemment placée aux frais de la ville; elle a été confectionnée par

M. Pierre Desmeth, d'après les anciens dessins reproduisant l'aspect de la Grand'Place et qui se trouvent au Musée communal. La maison voisine, qui se nomme aujourd'hui *Les Trois Couleurs*, s'est appelée aussi *le Mont Thabor*.

ALPHONSE WAUTERS.

—

Maison rue Carnot, à Anvers. — Architecte, M. VAN BALLAER, 1887. — Pl. 2 et 3.

La rue Carnot, où est située, au n° 46, la maison de M. F. De Jong, plombier-zingueur, est une route provinciale qui relie la commune de Borgerhout à la ville d'Anvers. C'est actuellement une des rues les plus commerçantes de la ville; aussi la valeur des propriétés augmente-t-elle en conséquence : le prix moyen du terrain y est d'environ 250 francs le mètre carré.

Les dimensions restreintes du terrain nous ont obligé de trouver les places nécessaires en hauteur.

La façade vers la rue Carnot n'a que 4m08 de largeur d'axe en axe des murs mitoyens.

Au rez-de-chaussée, un porche ouvert donne accès au magasin; le petit salon et la véranda sont séparés de la cuisine et des dépendances par un couloir de communication avec la cour et avec les ateliers.

Un passage commun, rue Carnot, à côté du n° 52, donne accès aux ateliers, de sorte que la maison reste absolument indépendante de ceux-ci.

A chacun des quatre étages se trouvent deux chambres; au-dessus de la cuisine, il y a encore deux étages de 3m00 de hauteur; au second sont installés la chambre de bain, le water-closet, etc.

A la façade principale, les pilastres du rez-de-chaussée et du premier étage sont en pierre bleue des Ecaussines; au deuxième et au troisième étages, les parties de murs et les pilastres sont alternativement en pierre bleue et en pierre blanche, dite « roche d'Euville ».

Le pignon du quatrième étage est également en pierre bleue et blanche et est supporté par une poutre armée apparente, qui repose sur les montants et les pilastres du troisième étage.

Les balcons, les devantures du premier, du deuxième et du troisième étage, la charpente du pignon et les piédestaux des balustrades sont en bois rouge du Nord, les parties exposées à l'humidité sont en chêne.

Les planchers des balcons sont recouverts en plomb.

La grande toiture est en zinc de la « Vieille-Montagne », système à losanges, les plate-formes en tassaux.

A la cour, un escalier donne accès à des caves, servant de magasins aux ateliers.

L'escalier des caves à provisions, à vins, etc., est situé sous l'escalier du rez-de-chaussée.

Le prix de la construction entièrement terminée se décompose comme suit :

Maçonnerie en briques de Boom . . . . . fr.	5,200
Pierre bleue des Ecaussines et pierre blanche . .	2,500
Charpente et menuiserie	6,500
Couverture en zinc, plomb, etc	900
Plafonnage	1,600
Gros fers et ferronnerie	950
Pavement.	1,050
Vitrerie	480
Peinture	900
Placement des eaux de la ville, gaz, etc. . . .	500
Total. . . fr.	20,580

F. VAN BALLAER.

—

Cirque Royal, a Bruxelles. — Architecte, M. W. KUHNEN, 1877. — Pl. 4 à 9.

Avant 1878, les Bruxellois, dont le goût pour les exercices équestres est bien connu, n'avaient pas encore de cirque à demeure. Grâce à l'initiative de quelques propriétaires, ils furent assurés d'un spectacle selon leurs préférences.

La question de l'emplacement était difficile à résoudre; la création d'un nouveau quartier au centre de la ville est venu opportunément aider à la réalisation de ce projet : un terrain de 20 ares 24 centiares fut donc acquis rue de l'Enseignement, au milieu du quartier Notre-Dame aux-Neiges, et au prix de 350,000 francs (175 francs le mètre carré environ); cette situation est des plus heureuse, parce qu'elle se trouve placée entre le quartier aristocratique et le quartier commerçant.

L'œuvre fut commencée le 3 novembre 1876; la construction comprend trois parties principales : 1° les entrées rue de l'Enseignement, l'entrée royale et l'entrée publique; 2° la salle et ses dépendances; 3° les écuries.

L'entrée royale conduit directement à la grande loge d'honneur et à ses dépendances, qui comprennent : une antichambre, un salon, une loge de gala, deux loges intimes et deux cabinets de toilette.

L'entrée du public, qui a 5m50 de largeur, donne accès au vestibule, où se trouvent les guichets et les différentes portes qui conduisent aux galeries, stalles et loges.

La salle a la forme d'un polygone régulier de vingt côtés; le diamètre du cercle y inscrit a 37 mètres; la hauteur du sol, de la piste au plafond du lanterneau, est de 24m50, ce qui donne à chaque spectateur 75 mètres cubes d'air; l'arène a le diamètre réglementaire : 41 1/2 pieds allemands, soit 13m00.

Les inclinaisons des gradins sont calculées de manière que chacun puisse voir de n'importe quelle place, l'arène complète, le rayon visuel n'étant nulle part intercepté.



Les places se subdivisent en 750 stalles, 52 loges, des premières et des secondes galeries; la salle peut contenir 3,500 spectateurs.

La décoration, tant plastique que polychrome, est traitée dans le genre indien; elle a été profondément étudiée afin d'éviter les hérésies dans les détails.

Les loges sont desservies par un couloir annulaire de 1m50 de largeur; du reste, chacune des galeries a deux escaliers spéciaux et indépendants.

L'éclairage de la salle se fait par quatre grands lustres de deux cents becs chacun et vingt girandoles de sept becs.

Les trois sorties ayant respectivement 5m50, 3m50 et 1m50 de largeur, la durée de l'évacuation de la salle se fait pour 3,500 spectateurs en neuf minutes. (La ville ayant fait faire récemment une quatrième sortie vers la Galerie du Parlement, la durée de l'évacuation est réduite à sept minutes.)

Au rez-de-chaussée, un promenoir entoure la salle et traverse le buffet taverne; ce couloir dessert les cabinets, vestiaires et des dépôts d'accessoires du spectacle.

La salle est reliée aux écuries par un plan incliné de 0.14 par mètre, pavé en briques sur champ; les écuries se trouvent sous la salle entourant les fondations de l'arène; cette salle circulaire a 12m50 de diamètre, laissant au milieu un passage de 5m00 entre les stalles des chevaux au nombre de cent, disposant chacun de 45 mètres cubes d'air. Sept cheminées de ventilation, dont les courants sont forcés par la chaleur des becs de gaz qui éclairent les couloirs des premières et secondes galeries, assurent 162 mètres cubes d'air frais par heure et par cheval.

Sous l'arène sont installées les selleries et sous celles-ci les deux calorifères à air chaud qui chauffent la salle et ses dégagements, ainsi que les loges d'artistes.

Les murs du sous-sol et le périmètre du cirque sont en maçonnerie de briques, les pièces maîtresses de la charpente intérieure et de la toiture sont en fer, les pièces secondaires sont en bois de sapin du Nord; le sol du rez-de-chaussée, qui sépare celui-ci des écuries, est formé de poutrelles laminées en double T, dont les intervalles sont remplis par des voussettes en briques de Boom, ce qui rend les écuries absolument indépendantes de la salle.

Le cirque est construit dans un terrain sablonneux et repose sur un sol vierge. La toiture du cirque est en zinc ondulé; elle repose sur une charpente en pyramide libre de tout entrait ou tirant, dont les arbalétriers s'appuient sur la couronne du lanterneau et sur le périmètre du polygone qui reçoit la corniche; la poussée d'un de ces arbalétriers est de 4,426 kilogrammes, la couronne inférieure qui équilibre cet effort ne travaille à la traction qu'à 4 kilogrammes au millimètre carré. Les colonnes qui entourent la salle, et qui portent chacune 15,650 kilogrammes, sont formées de quatre cornières de $\frac{75 \times 75}{11}$ ayant une section totale de 6,116 millimètres carrés; le travail de compression est ainsi de 2 1 2 kilogrammes par millimètre carré; ces quatre cornières sont encore raidies et soulagées par une colonne en fonte, dont lesdites cornières sont devenues l'âme.

Le coût total du cirque s'est élevé à 420,000 francs environ, ce qui revient au mètre carré de surface bâtie à 240 francs.

Si au prix de construction, nous ajoutons celui du terrain, ainsi que les frais d'acte que cette opération entraîne, nous arrivons à la somme totale de huit cent mille francs.

Telle est dans son ensemble et dans tous ses détails, l'œuvre très réussie de M. Wilhelm Kuhnen que nous avons tenu à publier comme un type à suivre — au point de vue des dispositions générales — lorsque l'on a des constructions de ce genre à élever.

CONCOURS

Verviers, le 19 avril 1889.

Monsieur le Secrétaire de la rédaction de l'Emulation, *Bruxelles.*

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance le résultat du concours pour les magasins place Verte.

Les deux projets choisis par le jury ont pour auteurs : le premier classé, portant la devise *Utile*, M. Jean Hubrecht, architecte, rue Marché-aux-Charbons, à Bruxelles; le second classé, portant la devise *Esquisse*, M. Charles Thirion, architecte, rue de la Tranchée, à Verviers.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire, l'assurance de ma considération distinguée.

Pr l'Ingénieur-Directeur,
Le Chef de bureau,

BIBLIOGRAPHIE (1)

Architectural Drawing, par M. PHÈNÉ SPIERS. Un vol. in-4°, 68 pages, 25 planches, 6 gravures sur bois. Londres, Cassell and Company, 1887.

Se figure-t-on l'intérêt que présenterait un ouvrage donnant des dessins d'exécution comme, parmi nos confrères belges, sait les faire M. B... (ne citons pas de noms pour ne pas faire de jaloux); des dessins rendus avec une pointe d'humour

(1) Les ouvrages renseignés sous la rubrique *Bibliographie* sont en vente chez notre éditeur M. Ch. Claesen, à Liége.

en ses spirituels contours, comme nous en montre de temps à autre M. A...; des relevés comme ceux de M. L...; des dessins chaudement colorés comme ceux de M. B..., ou des croquis de voyage ainsi que M. G... nous en a rapporté de ses pérégrinations lointaines.

Eh bien, c'est à peu près pour l'Angleterre, ce que nous offre le livre de M. A. Phéné Spiers.

Traitant du dessin architectural — une matière assez négligée en Belgique — cet intéressant ouvrage est un guide sûr pour le jeune architecte anglais, et pour ceux des autres nations, qui ne savent pas la langue de Shakespeare, il présente ses nombreuses planches donnant autant de modèles, de « rendus ».

Bien souvent, lorsque nous avons à rendre notre idée, nous nous arrêtons indécis sur la marche à suivre pour obtenir certains effets, car l'architecte n'a pas, comme les peintres ou les sculpteurs, la nature pour s'inspirer.

Les dessins sont de pure convention — chacun ayant la sienne et les architectes ne cherchent qu'à faire valoir l'idée exprimée. Savoir s'il convient de traiter un dessin au trait, à l'encre de Chine, à la sépia ou en couleurs est une question qui en laisse plus d'un perplexe, surtout parmi « les sous-lieutenants de l'architecture » brûlant de se lancer à corps perdu dans la mêlée, mais bien souvent insuffisamment pourvus sous le rapport de la technique du dessin.

C'est à eux que l'ouvrage de M. Phéné Spiers s'adresse avec tout le sentiment du « pratique » qui caractérise l'Anglo-Normand.

Pour en donner un exemple, étudions les pages de M. Spiers.

Tout d'abord, dans son introduction, il nous parle du papier à dessin, des crayons, plumes et autres instruments du dessinateur; tout cela entremêlé de conseils, de recettes usuelles, de petits secrets divulgués sans arrière-pensée, pour satisfaire un besoin d'initier la jeunesse à la science du dessin. C'est un des caractères de l'Anglais que ce besoin de répandre le savoir. En France et en Belgique, nous en sommes encore à parler des antiques secrets du métier, qui se communiquent de maître à élève, précieusement, presque mystérieusement. On nous a cité ainsi certain atelier de l'école des Beaux-Arts de Paris, dont les élèves conservent précieusement le secret d'un certain bleu de ciel qui se transmet d'élève à élève et qui est vraiment caractéristique des rendus provenant de cet atelier.

Le dessin élémentaire de l'élève, le dessin à main levée d'après la ronde-bosse, puis le dessin géométrique avec la façon de « cerner » pour « masser » certaines parties des rendus, font l'objet de courts chapitres aux intéressants détails.

Le dessin teinté ou hachuré est expliqué ensuite et précède le chapitre ayant pour objet le dessin en perspective, « son objet, ses avantages et désavantages », dans lequel M. Spiers fait connaître le fonctionnement d'un instrument spécial *(the centrolinead)* pour le tracé de la perspective presque mécaniquement.

Ici s'arrête la première division.

Dans la seconde, l'auteur examine le dessin des ordres et de ses applications.

Nous voici à la seconde partie du livre.

L'édifice est projeté, les rendus finis et adoptés, il s'agit de faire les dessins d'exécution à mettre sur place.

Suivent de remarquables dessins pratiques de MM. Alfred Waterhouse, R. A. P. R. I. B. A, Rowland Plumbe, F. R. I. B. A. et défunt George E. Street, R. A. Tout ce chapitre est fort intéressant et nous le quittons à regret pour arriver aux « dessins pour les concours ».

En effet, nous changeons de milieu; des certitudes de l'exécution, nous voici devant les rêves souvent déçus de la réussite d'un concours. Appelons à nous toutes les ressources du dessin à la plume, de la « sépia » ou de l'aquarelle. Vous voulez concourir à X... ou à Y..., voici de bons conseils pour les dessins à faire, mais si vous ne réussissez pas, n'en accusez pas M. Spiers ou le signataire de ces lignes qui vous le fait connaître! Suivez encore l'auteur de l'*Architectural Drawing*, lorsqu'il nous donne des notions pratiques à observer pour le relevé d'un monument existant et de ses détails et moulures. Pour celles-ci, il nous fait connaître un instrument spécial, le « cymagraphe ».

Un dessin perspectif du monument que vous venez de relever vous est nécessaire : suivez M. Spiers dans son chapitre suivant, il va vous donner des conseils pour l'exécuter.

Vous n'avez besoin que d'un croquis, d'une note, vous le désirez teinté avec une notation des tons, les dernières pages de cet excellent traité y ont trait.

Nous sommes heureux d'avoir à signaler un livre aussi bien compris dans ce bulletin bibliographique, et nous conseillons vivement son étude au public belge.

Il y trouvera des fac-similés de dessins d'architectes comme MM. Norman Shaw, Frédéric Pepys Cockerell, Alfred Waterhouse, Phéné Spiers, John Pearson, W. H. Bidlake, Gérald Horley, dont il devrait connaître davantage les noms et les œuvres.

Ils le méritent! P. S.

Pope's Directory of Architectural and Kindred Societies. — Londres, Pope, 16, Holborn, E. C., 1889. In-8°, 272 pages, rel. t.

M. Pope, l'éditeur de l'*Architects' Register*, vient de publier le premier volume d'un annuaire, donnant la liste des Sociétés d'Architecture d'Angleterre, du continent européen et d'Amérique.



Cet annuaire comprend la liste des membres de toutes ces sociétés et de leurs commissions administratives; en outre, pour la plupart d'entre elles, les dates de leurs assemblées, conférences, etc., sont indiquées.

C'est là le grand intérêt de cette sorte de livre, et nous ne doutons pas que, dans un avenir prochain, cette série d'annuaires ne devienne fort intéressante à consulter. On pourra y suivre sans difficulté les travaux des Sociétés du monde entier.

C'est ainsi que, outre la liste de leurs membres, nous apprenons par l'ouvrage de M. Pope, des détails sur les travaux des Sociétés ayant nom : *Birmingham Architectural Association, Leeds and Yorkshire Architectural Society, Manchester Architectural Society.*

Dans l'avenir, nous engageons beaucoup M. Pope à poursuivre dans cette voie.

Elle est bonne et, en la suivant, il parviendra à rendre son œuvre fort utile.

Mais voici l'*Architectural Association* de Londres et la *Society of Architects* de cette même ville; puis, en Ecosse, le *Glasgow Architectural Association* et surtout l'*Edinburgh Arch. Association*, qui montrent une vitalité dont nous ne pouvons que les féliciter.

Nous passons ce qui a rapport à l'*Institut royal des Architectes britanniques*, bien connu de nos lecteurs par ses beaux et nombreux travaux, pour arriver à de nombreuses Sociétés d'ingénieurs, dont les listes de membres suivent.

Au Canada, nous trouvons deux sociétés ayant leurs sièges à Toronto et à Montréal; celle-ci est une société d'ingénieurs civils, fondée en 1887, qui compte 527 membres.

Mais continuons notre voyage. Nous voici aux Etats-Unis d'Amérique, qui possèdent l'*American Institute of Architects*, présidé par l'honorable M. Blunt.

Dans les Etats Confédérés se trouvent de nombreuses sociétés; citons celles de Baltimore, Boston, Chicago, Cincinnati, Indianapolis, Philadelphie, San-Francisco, Saint-Louis, Washington, etc., etc.

L'Europe continentale n'est représentée que par la *Société Centrale des Architectes français* et la *Société Centrale d'Architecture de Belgique.*

Nous ne doutons pas que, l'an prochain, M. Pope ne réussisse à obtenir de toutes les sociétés d'Europe, leurs listes de membres, et nous espérons qu'il en sera ainsi, car ce serait fort utile.

Mais dès à présent son livre est fort intéressant et, nous pouvons le dire, indispensable à beaucoup de gens et particulièrement aux industriels qui veulent faire connaître leurs produits aux architectes de leur pays et de l'étranger.

P. S.

SOCIÉTÉ CENTRALE D'ARCHITECTURE DE BELGIQUE

Séance du 3 mai 1889.

L'assemblée reçoit communication de la correspondance et des présentations de membres.

Elle ratifie ensuite deux décisions prises par le Comité : la première relative à l'adhésion de la Société Centrale au Congrès international des Architectes, qui se tiendra à Paris au mois de juin prochain; la seconde concernant le relevé de la façade de l'ancien hôtel Eliat, rue Neuve.

La lecture du rapport sur la discussion de l'article 117 du budget de l'Intérieur, par M. Horta, donne lieu à un court débat.

L'assemblée décide de changer les titres de Présidents et de Secrétaires des sections d'Art, de Construction et de Jurisprudence en ceux de Directeurs et de Rapporteurs de ces sections.

Elle adopte enfin une proposition de la section d'Art et d'Archéologie, ayant pour objet de demander à l'Administration communale de Bruxelles son intervention pécuniaire pour les relevés des maisons intéressantes qui disparaissent journellement sous la pioche des démolisseurs. Les dessins, après avoir été publiés dans *l'Emulation*, deviendraient la propriété de la Ville, qui pourrait les exposer publiquement dans une section spéciale du Musée communal.

JURISPRUDENCE

Une caserne qui s'effondre. — Responsabilité des constructeurs. — Le 21 mars 1887, le plafond de l'écurie dépendant de la caserne de la gendarmerie, bâtie à Mons depuis 15 à 18 ans seulement, s'écroulait, blessant même assez grièvement hommes et chevaux qui, à ce moment, se trouvaient dans l'écurie.

Les experts chargés de rechercher les causes de l'écroulement l'attribuèrent, le premier, au mauvais établissement des fondations qui, reposant sur un sol en pente, auraient dû être plus profondes du côté inférieur, afin de reposer entièrement sur un sol non rapporté. Il en était résulté un affaissement successif d'une partie du bâtiment; le second au mauvais établissement de colonnes d'appui, dont la partie supérieure n'était pas suffisamment reliée à la construction.

La construction avait été dirigée par le sieur Vincent, architecte provincial, ayant sous ses ordres comme surveillant

des travaux le sieur Puchot, aujourd'hui architecte à Mons; tous deux furent poursuivis comme auteurs de blessures par imprudence, négligence ou imprévoyance; le premier est décédé au cours des poursuites et le second fut acquitté par le tribunal correctionnel de Mons.

Sur l'appel du ministère public, la Cour a, sur les bancs et pour ainsi dire sans délibération, confirmé le jugement d'acquittement.

M. l'avocat général de Rongé avait lui-même conclu à l'acquittement en rendant hommage à la loyauté des explications de l'inculpé.

Archéologie

—

A propos de *Monnaies numides* :

A la séance tenue le 1er mars par l'Académie des inscriptions française, M. Philippe Berger a communiqué le résultat de ses nouvelles recherches sur les monnaies des rois numides. Il y a quelque temps il avait cru lire sur l'une d'elles le nom de Micipsa. Cette découverte le conduisit à étudier la série de ces monnaies qui nous est parvenue. Il a retrouvé écrits, en abrégé, non seulement le nom de Micipsa, mais ceux de Galussa, d'Adherbal et d'Hiempsal. L'intérêt de cette trouvaille consiste à nous montrer comment les Phéniciens procédaient dans leurs abréviations : ils aimaient à les former de la première et de la dernière lettre d'un mot ou même d'une légende entière. Jusqu'à ce jour on avait cru que cet usage n'appartenait qu'aux Juifs du moyen âge. Il y a là une voie nouvelle ouverte à la lecture des légendes monétaires et peut-être même de certaines inscriptions sémitiques.

—

Le feu a détruit un monument important de la Grande-Bretagne; en effet, l'ancienne et belle église gothique de Hanmer, dans le Flintshire (Angleterre), qui était renommée pour la magnificence de sa chaire de vérité, de ses vitraux et son beau carillon, vient d'être complètement détruite par le feu.

Les registres seuls de l'église ont échappé au désastre, grâce au courage du prêtre protestant qui s'est décidé à traverser les flammes pour aller les chercher au fond du temple, après s'être couvert la tête d'un linge mouillé.

La chaire de vérité incendiée portait la date de 1465.

L'orgue, qui était de date récente, avait coûté 25,000 fr.

L'incendie est attribué à une défectuosité de l'appareil de chauffage.

—

Une découverte d'un grand intérêt vient d'être faite sur *l'acropole d'Athènes*. On a exhumé une inscription qui contient une partie des comptes relatifs à la confection d'un des chefs-d'œuvre de Phidias, la grande Minerve en ivoire et en or.

Les surveillants du travail en cours d'exécution constatent qu'ils ont reçu des trésoriers une somme de cent talents (environ 500,000 francs), et ils marquent les sommes qu'ils ont dépensées pour acheter de l'or et de l'ivoire. Leurs comptes permettent de reconnaître que le rapport de l'or à l'argent, vers l'an 438 avant Jésus-Christ, était de 14 plus une petite fraction, c'est-à-dire sensiblement identique à ce qu'il a été en Europe jusqu'en ces derniers temps.

C'est un résultat tout à fait nouveau et d'une haute importance pour l'étude de l'économie politique chez les anciens.

—

La Société d'Archéologie de Bruxelles a tenu le 12 courant, à l'Hôtel de Brabant, rue du Marché-au-Charbon, une importante séance, au cours de laquelle il a été décidé d'offrir à S. A. R. Mgr le Comte de Flandre, la présidence d'honneur, et à MM. Vergote, gouverneur du Brabant, et Buls, bourgmestre, les deux vice-présidences d'honneur de la Société.

Le patronage de ces hautes personnalités est une preuve de la vitalité que possède cette Société savante et un gage de ses succès dans l'avenir.

Les membres présents à cette séance, présidée par M. le comte Maurin de Nahuys, ont pu entendre les communications de MM. Destrée, sur *trois chefs-d'œuvre de l'orfèvrerie civile anversoise*; de Raadt et de Munck, sur *deux tableaux du Musée de Bruxelles*, et Cumont, qui a expliqué *comment on fait une médaille*.

Toutes questions de vif intérêt.

Restauration des anciens monuments

Le *Bien public* de Gand publie, sur la *restauration de vieux châteaux*, les lignes suivantes :

« On nous assure que le gouvernement a consulté la Commission royale des Monuments sur les travaux à effectuer pour dégager le château des comtes de Flandres à Gand. Ces travaux commenceront bientôt et de larges subsides seront accordés à cet effet. Après que le dégagement sera effectué, le château des comtes de Flandre sera une des plus belles ruines du nord de l'Europe. S'il était achevé, ce serait un monument unique en son genre, et qui dépasserait en valeur archéologique le château de Pierrefonds, qui attire tant de visiteurs.

« Il paraît que le château de Gaesbeek est l'objet d'une restauration qui, à en croire certains critiques, ne répondrait pas au but qu'on s'est proposé.

« J'ajouterai que le gouvernement a décidé la restauration du château de Gérard-le-Diable, situé à Gand, non loin de la cathédrale de Saint-Bavon.



« Des subsides nombreux et considérables seraient alloués à cette fin. Gand est un des enfants gâtés du ministère. Et ces faits prouvent que la représentation de cet important arrondissement jouit auprès du gouvernement d'un crédit aussi incontestable que mérité. »

—

Du même journal, mais sur *les églises* de la vieille cité flamande :

« Les travaux de restauration de l'église Saint-Jacques continuent avec une grande activité, aussi bien intérieurement qu'extérieurement. Les fenêtres gothiques du chœur sont achevées à l'extérieur, la partie supérieure des murs est reconstruite, aux côtés nord et sud de nouveaux contreforts ont été appliqués, et les fenêtres des tourelles, dépouillées depuis si longtemps de leurs dentelures, ont été remises dans leur état primitif. A l'intérieur l'enlèvement du badigeon se poursuit activement.

« Nous pouvons en dire autant de notre belle cathédrale, où bientôt toute trace de badigeon et de plâtrage aura disparu. Il est probable que dans le courant de ce printemps encore la grande fenêtre du transept sud sera complètement achevée. Il serait à désirer que semblable travail fût fait dans nos diverses paroisses. »

Expositions

Exposition universelle de Paris. — Commission belge. — Groupe des beaux-arts. — Le dépouillement du scrutin, relatif au jury d'admission et de placement des œuvres d'art destinées à l'Exposition universelle de Paris, a eu lieu le lundi 4 mars, dans les bureaux de la Commission belge à Bruxelles. Il y avait 85 votants.

Ont été élus membres du jury : MM. Portaels, Verhas, Wauters, Courtens, Robert, Dillens, Devigne, Fraikin, Bordiau, Schadde, Biot et Meunier.

Le jury a procédé ensuite à la nomination de son président et de ses vice-présidents. M. Portaels a été élu président et MM. Robert et Devigne, vice-présidents.

—

M. Eugène Monnier, secrétaire principal de la Société des Architectes français, nous écrit de Paris la lettre suivante :

« Mon cher Confrère,

« Bien que je ne doute pas que vous ne connaissiez cette réunion d'un certain nombre d'architectes parisiens, qui, pour donner la raison d'être de leur réunion, ont pris cette dénomination caractéristique : *Les Amants de la Nature*, je prends la liberté d'attirer votre attention sur la 9e exposition de cette Société, en vous transmettant l'invitation qui m'a été adressée, invitation présentée en forme de vignette où se trouve figurée la tour Eiffel, dont le sommet semble éloigner le soleil prêt à disparaître à l'horizon.

« Les noms des membres de cette réunion se trouvent inscrits en forme de cadre autour de cette vignette fantaisiste.

« J'ai profité de cette invitation et, dans ma visite, je me suis plus particulièrement arrêté devant les envois suivants :

« Le pigeonnier et le puits de la cour du Château de Venla, par P. Bobni (no 2);

« La terrasse du château de Bourbonne-les-Bains, par A. Gagni ;

« Une vue de Chauvigny-Ville Haute (Vienne), le grand Trianon, vu du côté du grand canal et l'aqueduc de Maintenon, par Ch.-A. Gautier;

« Une vue de Gisors; un coin de l'église de Mérilla (Eure); une vue de Bordeaux; une vue de Saint-Julien-le-Pauvre, à Paris; la rue de Tournon, à Paris; la place du Patriarche, à Paris; Mont-Saint Pin, par E. Leteurtre.

« Il s'agit là d'une tentative entièrement neuve et originale.

« Les peintres ont assez profité de la collaboration anonyme des architectes. Il est temps qu'on apprécie les architectes pour ce qu'ils valent réellement, et la réunion des Amants de la Nature fait non seulement voir, dans les œuvres que j'ai citées plus haut, que seuls ils peuvent traduire le charme qui s'attache aux conceptions de leurs devanciers, mais que dans bien des cas ils peuvent faire comprendre, tout aussi bien que les peintres, les beautés de la nature; c'est ce que M. Maurice Dainville prouve dans l'*Effet du soir*, qu'il a envoyé sous le no 12; ainsi que M. Marcel Deslignières, dans sa *Vue de la Grève de Saint-Malo* (no 19). Il en est de même pour M. Ch. A. Gautier, déjà cité, dans sa *Câhtaigneraie de Noisy-le-Roi* (Forêt de Marly) (no 33).

« M. Henri Mayeux envoie une œuvre magistrale, *La première heure de nuit à Chamounix* (no 65), qui attire fort les visiteurs.

« Au surplus, M. Mayeux est coutumier du fait, comme vous le savez.

« Excusez mon griffonnage en faveur de l'intention que j'ai de vous mettre à même de venir le plus tôt possible vous rendre compte de ces œuvres, ainsi que de celles de MM. G. Cousin, E. Ewald, F. Julien, A. Lafargne, G. Parent, H. Rituin, et Vionnois.

« *Votre bien sympathiquement dévoué*,

E. Monnier. »

Nous remercions vivement notre aimable correspondant de son intéressante communication, et espérons en recevoir de lui, souvent et beaucoup.

Bruxelles. — Alliance Typographique, rue aux Choux, 37.





L'ARCHÉOLOGIE AU THÉATRE

Depuis une vingtaine d'années, un courant très accentué s'est manifesté, dans les études, en faveur des recherches archéologiques : à côté des érudits qui ont produit des ouvrages de haute valeur, il faut mentionner des littérateurs tels que Théophile Gautier, les Goncourt et certains chroniqueurs dont les écrits ont piqué la curiosité du public au point de provoquer un engouement exagéré peut-être, pour le meuble, le costume et le bibelot archéologiques. Les meilleures causes et les idées les plus généreuses ont leurs *snobs*, et s'il est parfois agaçant d'entendre maintenant de hauts et incompétents personnages disserter des styles avec un aplomb étonnant, on doit se féliciter de voir les artistes et les gens de goût se préoccuper de l'exactitude historique et de l'harmonie complète d'un tableau pictural ou théâtral.

C'est surtout au théâtre, nous semble-t-il, que ce souci et ce respect de la vérité archéologique doivent se faire sentir : tous les arts s'y associent pour produire sur les spectateurs une impression d'ensemble avec son maximum d'intensité possible, et il est indispensable que l'empoignement produit par un drame ou un opéra ne soit pas troublé par des détails choquants dans les costumes ou des hérésies flagrantes dans la composition architecturale des décors.

La Comédie française a été l'une des premières à montrer, aux autres scènes, la voie à suivre : elle a prêché d'exemple et a fait montre d'un art impeccable dans la mise en scène d'*Hernani, Ruy-Blas, le Bourgeois gentilhomme, Hamlet, Adrienne Lecouvreur, Œdipe-Roi, Henri III et sa Cour,* et tant d'autres pièces.

Un mouvement similaire se manifeste en Allemagne, si nous en jugeons d'après les représentations que la troupe des *Meininger* est venue donner à Bruxelles, l'an dernier : nous mentionnerons ici comme des tableaux admirablement composés et en leur payant un juste tribut d'admiration, le sacre de *Jeanne d'Arc,* le forum de *Jules César,* la réception des ambassadeurs français par Élisabeth dans *Marie Stuart,* la vue d'un canal et la scène du conseil dans le *Marchand de Venise,* le jugement du *Conte d'hiver,* le banquet de *Wallenstein,* etc... L'attitude et les gestes des personnages méritent aussi d'être signalés; on oubliait plus d'une fois l'artiste revêtu d'un costume d'emprunt, pour ne ressentir que l'impression du personnage historique revenu à la vie. Nous avons pu constater, dans *Marie Stuart,* la scrupuleuse restitution du costume d'Élisabeth dont nous avions, lors d'un récent voyage en Angleterre, admiré les portraits dans les collections de Hampton-Court et de Burleigh-House; quant à la Portia du *Marchand de Venise,* la belle Mlle Amanda Lindner s'était sans doute inspirée, pour la représenter, du superbe portrait de Jeanne d'Aragon, par Raphaël, qui se trouve au Louvre.

En Belgique, nous n'en sommes pas là, et, pour ne parler que du théâtre de la Monnaie, les spectateurs qui s'intéressent aux choses d'art ont remarqué plus d'une fois, malgré le réel talent du costumier et des décorateurs, combien les costumes des choristes laissent à désirer sous le rapport des détails et du coloris, et quels anachronismes se glissent dans les décors les mieux réussis. Il serait intéressant, pensons-nous, d'examiner, par le détail, certaines décorations de notre Opéra, d'en montrer les points défectueux et de rechercher les moyens d'améliorer la situation actuelle.

Commençons par *Mireille.* Au premier acte, au lieu de nous transporter au mas des Micocoules où habite Mireille, de nous montrer un paysage des environs d'Arles, un sol sec et brûlant, à la végétation poussiéreuse, et sur le tout un ciel bleu éblouissant de lumière, nous voyons un parc anglais et des arbres de haute futaie, rappelant certains coins du parc Monceau ou du bois de la Cambre : ce n'est pas cela. Aussi l'impression que cause la musique chaude et colorée de Gounod n'est-elle pas complète, parce que le tableau qu'elle souligne de ses commentaires vibrants, est froid et grisâtre. Il n'y a qu'à aller voir, comme terme de comparaison, les décors si réussis de *l'Arlésienne,* à l'Odéon de Paris, pour se faire une idée des paysages méridionaux. Au premier tableau du troisième acte de *Mireille,* la toile du fond, représentant le désert de la Crau, est largement brossée et d'une tonalité intense; pourquoi faut-il que tout le charme en soit détruit par l'avant-plan où l'on a utilisé, énormité inexcusable, deux maisons russes, au toit aigu, empruntées à un décor de *Coppélia;* c'était cependant le lieu de nous faire voir une bastide, ou pour serrer de plus près le poème de Mistral, la tente de la famille du ramasseur de limaçons Andreloun, sous laquelle Mireille passe la nuit avant de traverser le Rhône et poursuivre sa course à travers la Camargue. Le dernier tableau prête encore plus le flanc à la critique : il doit représenter la petite église des Saintes-Maries, sur la plage du Valcarès au sol grisâtre et fangeux, piqué çà et là de bouquets de verdure desséchée des marécages. M. Révoil, dans son bel ouvrage sur l'*Architecture romane du Midi de la France* (tome I, p. 30 à 33 et pl. XXIV à XXVII), donne les renseignements les plus complets sur cette église très caractérisée par ses rares fenêtres, son toit plat en dalles de pierres, son chemin de ronde crénelé, etc. Si les décorateurs de la Monnaie avaient consulté ces documents, ils n'auraient pas représenté l'église des Saintes-Maries avec un clocher très important, et, ce qui est plus grave, accompagné d'un cloître qui n'est autre que celui de Saint-Trophime, à Arles; enfin, non contents de rassembler des monuments situés à trente kilomètres l'un de l'autre, ils ont reproduit le cloître de Saint-Trophime dans des dimensions exagérées qui lui enlèvent son charme et son intimité; les arcatures, qui mesurent (voir Revoil, tome II, pl. XLII et suiv.) $1^m10 \times 2^m40$, ont certainement dans le décor qui nous occupe, $3^m50 \times 8^m00$, les autres éléments sont agrandis dans les mêmes proportions et forment un ensemble qui n'est plus à l'échelle humaine; aussi les religieux, qui circuleraient dans ces galeries, ne seraient-ils à l'abri, ni du soleil, ni de la pluie.

Passons à *Richilde*, où nous nous trouvons en Flandre, au xe siècle. Au deuxième acte, on voit un château avec chemin couvert en pierre employé seulement à partir du xiiie siècle, des pignons à gradins qui ne devinrent en usage qu'au xve siècle et dont on trouve des exemples à Pierrefonds. Signalons — en n'oubliant pas que la scène se passe au xe siècle — un plafond Henri II (xvie siècle), l'armoire de la cathédrale de Bayeux (xiiie siècle), des portes italiennes (dans un château flamand). Le quatrième tableau nous montre le château de Messines, bâti en style méridional et faisant songer aux constructions romanes de l'Auvergne et de la Provence. Nous savons fort bien qu'il n'y a plus, en Belgique, de vestiges de ces temps éloignés, mais en s'inspirant de burgs allemands, ou même de châteaux normands, on serait arrivé à plus de vraisemblance. Ajoutons que ce château est bien mal construit au point de vue de la défense; nous sommes devant les courtines extérieures percées de larges fenêtres et couronnées de défenses formidables; l'un exclut l'autre, nous semble-t-il, et il aurait fallu choisir un parti plus rationnel.



Le cinquième tableau, dans lequel on voit passer des évêques avec d'énormes mitres de la Renaissance, nous mène dans la chapelle du château d'un bon effet, seulement une Vierge nous gâte l'ensemble : au lieu de prendre type sur les figures de certaines châsses romanes, on lui a donné l'allure fantaisiste d'une production de la Renaissance.

Le sixième tableau nous montre une fenêtre géminée comme on n'en fit qu'à... la Renaissance, et un linteau de pierre avec l'extrados surélevé d'une façon bien bizarre et dont il serait difficile de citer un second exemple; la porte qui est en dessous présente un autre genre d'anachronisme : ses pentures sont du xiiie siècle. Continuons en signalant une poutre que soulagent des corbeaux du xive siècle et qui est ornée de « quatre feuilles » !

Le septième tableau nous transporte en pleine ville de Messines. C'était l'occasion ou jamais de nous montrer du roman civil à la façon des maisons bourguignonnes de Cluny (voir Verdier et Cattois, *Architecture civile et domestique*. pl. 20 à 26). Elle était trop bonne... on l'a laissé échapper pour nous montrer des maisons allemandes du xvie siècle. Enfin, nous voyons au neuvième tableau, un cloître d'une abbaye française avec des alternances de pierre d'un style tout méridional.

Dans *le Roi d'Ys*, nous n'avons pas trouvé suffisamment xe siècle les divers décors qui semblent étudiés surtout d'après les documents, non pas bretons, mais plutôt normands du xiie siècle; nous en trouvons la preuve dans la surabondance et la richesse de la sculpture ornementale rappelant celle de la cathédrale de Bayeux. Une grosse faute encore, c'est la présence, au xe siècle, d'une voûte d'arête à nervures saillantes : les premiers exemples que l'on puisse citer datent du milieu du xiie siècle et existent à Vezelay et à Saint-Denis.

Lors de la dernière reprise de *Roméo et Juliette*, des fautes plus graves ont été commises et ont fait, de la décoration picturale de cet opéra, un assemblage de tableaux hétéroclites et bizarres. Si l'on se rappelle que le drame de Roméo se passait à Vérone vers 1300, on peut s'insurger contre l'utilisation, au premier acte, d'un décor de la Villa Médicis de Rome datant de 1540, et au troisième acte, d'une salle du palais des Doges de Venise, datant de 1577; il y a lieu de remarquer aussi, même en ne tenant pas compte des époques, combien est choquante la réunion d'éléments aussi disparates dans un pays où chaque ville a eu et conservé son caractère, ses mœurs et son architecture propres. Notons enfin, dans la chambre de Juliette, la présence d'un siège du xve siècle et d'un cabinet italien du xvie. Quant au panorama de Vérone du troisième acte, il est de pure fantaisie, car il suppose la ville bâtie en amphithéâtre sur une colline, alors qu'elle est située dans une plaine au bord de l'Adige, et a des monuments d'un autre caractère que ceux qui figurent dans le susdit décor; les artistes regretteront certainement que les décorateurs n'aient pas fait revivre la Vérone du xive siècle, en nous donnant une restitution de la piazza del Erbe avec sa tribune, sa fontaine et sa colonne symbolique, ou la piazza dei Signori avec l'antique palazzo della Ragione; il est à supposer cependant, connaissant leurs habitudes, qu'ils n'auraient pas hésité à nous montrer, en 1300, les tombeaux des Scaliger élevés en 1351 et en 1365 ou le palazzo del Consiglio, construit à la fin du xve siècle.

Nous citerons pour mémoire, dans *les Huguenots*, un grand escalier du château de Chenonceaux qui n'a jamais existé que dans le cerveau des décorateurs parisiens qui l'ont inventé, et nous nous arrêterons quelques instants au décor du troisième acte, que l'on utilise aussi dans *le Pré-aux-Clercs*, et qui représente une vue du Louvre au bord de la Seine, mais tel que nous le connaissons de nos jours, c'est-à-dire avec la galerie appelée « du bord de l'eau » et la galerie d'Apollon. Ce qui est très amusant, c'est que presque rien de ces constructions n'existait en 1572, à l'époque de la Saint-Barthélemy : Catherine de Médicis s'était borné à construire, vers le jardin de l'infante, la petite galerie qui n'avait qu'un rez-de-chaussée, et ce fut Henri IV (1589-1610) qui fit ajouter au premier étage la galerie d'Apollon et exécuter la galerie du bord de l'eau.

Hamlet est aussi assez intéressant à étudier; nous y voyons, en effet, au xiiie siècle, une salle de fêtes italienne du xvie siècle, une salle Henri II (qui sert pour la bénédiction des poignards des *Huguenots*), et enfin, à la mort d'Ophélie, la silhouette lointaine du château d'Elseneur, dont les façades sont terminées par des pignons du xviie siècle et les tours par de grands toits de la Renaissance rappelant ceux du château de Chambord. Et c'est dans de pareils milieux que l'on voit circuler le roi et les seigneurs en costumes du xiiie siècle !

Le même décor du château d'Elseneur reparaît dans *Lohengrin*, dont l'action se déroule à Anvers au xe siècle; ici, l'écart est de six siècles, rien que cela! Puisque nous parlons de *Lohengrin*, signalons la présence, en plein burg anversois, du portail de Saint-Trophime d'Arles (xiie siècle), dont Viollet-le-Duc disait que « *l'ornementation est grecque-syriaque et la statuaire gallo-romaine avec influence byzantine* ». (Voir Revoil, tome II, pl. XLVII à LIV). Où a-t-on jamais vu dans notre pays un monument offrant pareil caractère et surtout une telle surabondance de sculpture? — L'architecture romane, ainsi que le faisait fort justement remarquer M. Alphonse Wauters dans une ré-

cente et très intéressante conférence, se distingue, en Belgique, par une certaine ampleur de masses, quelque lourdeur, et par une grande simplicité d'ornementation; la cathédrale de Tournai et tant d'autres monuments nationaux auraient pu être consultés avec fruit par les décorateurs de la Monnaie.

Quant aux costumes de *Lohengrin,* nous ne nous souvenons pas d'avoir vu dans un opéra, une quantité aussi grande de vêtements empruntés à des époques diverses; il n'y en avait, bien entendu, aucun du xe siècle, mais beaucoup du xiiie et du xive siècle : la palme revient aux dames d'honneur d'Elsa qui sont arrivées, au deuxième acte, en toilettes de soirée fin xixe. Que d'erreurs dans l'accoutrement des chevaliers et soldats : des heaumes à couronnes d'or du xiie siècle, au lieu de casques coniques à nasal, d'énormes pavois au lieu d'écus, les manteaux fixés sous le menton et s'ouvrant devant selon la coutume du xive siècle, au lieu d'être attachés sur l'épaule droite en laissant le bras droit libre. M. Engel, dans son costume de protecteur du Brabant, était le seul archéologiquement correct. Que dire aussi de la couronne fleuronnée à feuilles d'ache du roi Henri l'Oiseleur, qui n'a été en usage qu'au xiiie siècle : ce qu'il fallait, c'était simplement un cercle d'or orné de quatre médaillons ou palmettes montés sur de longues tiges, en un mot, la couronne très exacte du *roi d'Ys*.

Cet examen des costumes pourrait être poussé très loin, car le champ est vaste à parcourir; bornons-nous, pour terminer, à citer encore, parmi les décors, des maisons à pignons Renaissance que nous avons aperçues dans un décor de la *Juive,* représentant la place de Constance en 1414, date du fameux concile, des maisons plutôt normandes que flamandes dans *Milenka,* une statue romaine de Diane chasseresse, une buire de la Renaissance, des cothurnes à talons rouges et une vue de parc anglais dans *Galathée* dont l'action se déroule en Grèce, un décor persan en Judée dans *Hérodiade,* les montagnes de *Guillaume Tell* que l'on retrouve dans un site breton du *Pardon de Ploërmel*, un palais du xve siècle dans *les Templiers* en 1312, enfin, d'énormes rochers qui, dans *Gioconda*, se trouvent dans les lagunes de Venise et où viennent aborder des pêcheurs en costumes *napolitains!* Si ces détails étaient plus connus, on en rirait au Lido!

Sans méconnaître le réel talent déployé par les décorateurs de notre Opéra, il nous sera permis de regretter que les questions d'archéologie ne soient pas étudiées par eux avec toute l'attention qu'il faudrait y apporter: nous admettons volontiers que la partie technique de leur art, recherche de documents, mises en perspective, étude de la coloration, etc., nécessite un travail opiniâtre qui ne laisse que peu de loisirs et que l'économie excessive d'un directeur ou d'un régisseur les oblige parfois, ainsi que le costumier, à procéder à des appropriations ou à des remplois qui n'ont rien d'artistique. — Aussi sommes-nous d'avis qu'il est de toute nécessité d'adjoindre aux artistes décorateurs de la Monnaie un archéologue érudit qui leur viendrait en aide pour leur fournir des documents et des renseignements spéciaux, et contrôlerait les éléments entrant dans les décorations, de façon à arriver à une unité et une harmonie parfaites; cet archéologue aurait aussi pour mission de rechercher et d'étudier les détails



divers des costumes et veillerait à ce que des costumes appartenant à des époques variées ne puissent être rassemblés dans un opéra. En s'attachantun spécialiste, l'administration contribuerait à augmenter le renom artistique que le théâtre de la Monnaie a acquis dans le pays et à l'étranger; les représentations pourraient à l'avenir, rivaliser avec celles des *Meininger* et constitueraient pour le public, un véritable enseignement (1).

Jules Brunfaut.



CONSTRUCTION

—

La couleur de la tour Eiffel

—

a tour Eiffel attire, à l'Exposition universelle de Paris, les regards étonnés de tous les visiteurs par les teintes absolument différentes qu'elle prend, suivant l'inclinaison des rayons solaires.

Les uns l'ont vue blanche comme nickelée, les autres bronzée, d'autres rouge, etc., etc., sans pouvoir définir au juste qu'elle est sa véritable couleur.

Elle en a cinq! Du pied à la première plateforme, elle est peinte en couleur ton bronze Barbedienne foncé, tirant un peu sur le rouge. De cette première plateforme à la seconde, même teinte, mais plus claire; et de là jusqu'au sommet, trois teintes graduées de moins en moins foncées, de façon à ce que la coupole soit presque jaune d'or.

Mais d'où viennent alors ces reflets différents, qui ne se produisent jamais avec les peintures ordinaires? Cela tient à la composition spéciale du produit adopté par M. Eiffel. Le savant ingénieur s'était depuis longtemps préoccupé de trouver, pour appliquer sur la tour de 300 mètres, un produit nouveau et original, offrant en même temps toutes les garanties possibles de solidité et de durée.

Les premiers fers à peine montés, des essais divers de peintures et enduits avaient été faits, et suivant les résultats obtenus après près de deux ans d'application, le choix définitif s'est porté sans conteste sur la peinture vernissée de la Société de gommes nouvelles et vernis.

Cette peinture vernissée, qui devait donner à la tour sa tonalité définitive, n'a été appliquée qu'en dernière couche.

Les fers, à l'usine, ont été recouverts, avant tout, d'une couche de minium et, au fur et à mesure que la tour montait, successivement deux couches de peinture à l'huile spécialement fabriquée ont été appliquées par les soins de la Société.

La peinture vernissée offre, au bout de très peu de temps, une dureté et un poli imitant à s'y méprendre l'émail, ce qui explique les différents reflets dont nous parlions plus haut; la poussière s'y attache difficilement, sans jamais pouvoir y adhérer, et la pluie du ciel suffit pour remettre la tour absolument à neuf.

Si on développait la tour, elle représenterait comme sur-

(1) Les conclusions de ce travail ont été adoptées à l'unanimité par la Société Centrale d'Architecture de Belgique (séance du 7 juin 1889) et par la Société d'Archéologie de Bruxelles (séance du 2 juillet 1889).

face environ 125,000 mètres carrés; on peut se figurer quelle armée d'ouvriers a été nécessaire pour peindre à trois couches, cette masse de fer, chaque couche ayant absorbé plus de 10,000 kilos de peinture.

La Société des gommes nouvelles et vernis a confié l'application de ces peintures à M. Nourisson, entrepreneur d'échafaudages et, grâce aux précautions prises, aucun accident n'est survenu dans le nombreux personnel de peintres employés. Et pourtant, malgré les hauteurs vertigineuses auxquelles on travaillait, l'habitude familiarisant les ouvriers avec le danger, on voyait quelquefois, en dépit des défenses formelles des contre-maîtres, des hommes courir le long des fers à 200 ou 250 mètres de hauteur.

BIBLIOGRAPHIE (1)

V. Laloux, *l'Architecture grecque.* Paris, Quantin, 1889. Un vol. in-8°, 304 pages, 261 figures.

Notre siècle a assisté à un spectacle grandiose : il a vu réhabiliter en même temps, l'art grec et l'art du moyen âge.

« Un jour nouveau a éclairé l'art chrétien et l'architecture « d'Ictinus, si semblable à la sculpture de Phidias. » (Ch. Blanc.)

. * .

En place d'une antiquité abâtardie comme celle de Vitruve, qui entendait par *anciens* les Grecs d'Alexandrie, les architectes des Ptolémées,—comme celle des artistes de la Renaissance, qui croyaient leurs œuvres *contrefaites suivant l'antique*, et qui gardaient pourtant leur génie propre,— comme celles des Lebrun avec ses faux airs de grandeur et ses perruques majestueuses, — comme celle des David et des Percier et Fontaine qui, croyant trouver le caractère des œuvres anciennes dans un art raide et guindé, sec et maigre, aride et incolore, employaient tout un fatras de casques, de cuirasses, de gestes faux et majestueux, sous prétexte de nous peindre un contemporain de Périclès, le XIXe siècle a mis au jour l'art des Ictinus, des Phidias, des Apelles!

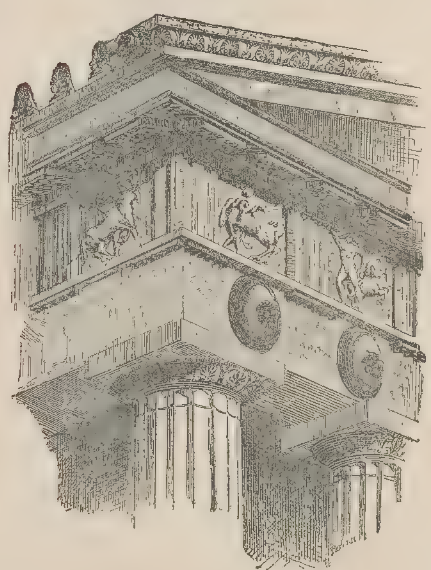


Fig. 1. — Parthénon (Athènes). Perspective de l'angle de l'entablement (restauration)

La Grèce de Pindare et d'Eschyle, de Sophocle et de Démosthène, a remplacé Virgile et Cicéron, simples reflets de la grande civilisation hellénique; l'Acropole d'Athènes, avec ses temples de Pallas Athénée, de la Victoire Aptère et ses propylées; les temples d'Eleusis, d'Olympie, d'Agrigente ont révélé au monde de merveilleux modèles, qui ont mis à un second plan le théâtre de Marcellus, le Colloseum et le Panthéon que l'on nous donnait comme les chefs-d'œuvre de l'art; les sculptures des Myron, des Phidias, des Polyclètes, des Scopas, des Praxitèle et des Lysippe ont pris la place de celles que la science de Winckelman, l'illustre créateur de l'archéologie moderne, avait mis hors de pair, faute de connaître les monuments du grand art.

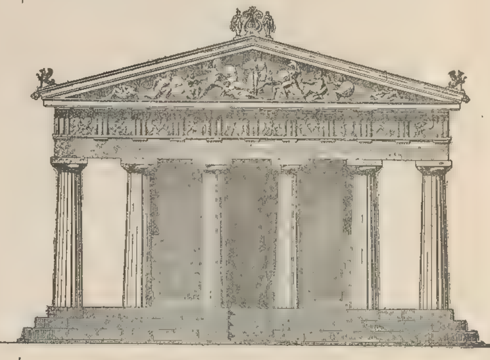


Fig. 2 — Egine. Restauration de la façade principale.

Le majestueux et rude ordre dorique nous a été révélé, mais, comme le dit très bien M. L. Vitet (2), « que d'hésitations, que de tâtonnements avant d'en venir là! Ce proéminent chapiteau, ombrageant de son vaste tailoir un coussinet rustique, au galbe épais, fuyant et applati, ces cannelures, ce fût conique descendant jusqu'au sol sans base ni talon, sans cothurne ni sandales, depuis quand sentons-nous que c'est là de l'art grec et la vraie beauté? L'ordre dorique promulgué par Vitruve, tel que sur sa parole on l'enseigne en Europe depuis près de trois siècles, a-t-il la moindre ressemblance avec celui-là? Support banal, maigre colonne, chapiteau froid et effacé, tailoir timide et sans saillie, traduction romaine, en un mot, d'un admirable texte grec, tout est amoindri, tronqué, défiguré dans le dorique de Vitruve, et pourtant, quand Vitruve écrivait, les grands modèles étaient debout! C'est que la Grèce était inconnue à l'architecte romain; du moins, il n'en parle pas. »

La Grèce est restée inconnue aux artistes de la Renaissance comme à Lebrun, à David, comme à Percier et à Fontaine; elle était fermée à l'Europe savante depuis le désastre de 1453 (3).

Libre, elle a ouvert les sources de la véritable antiquité à l'archéologie moderne; elle a appelé les Lenormand, les Penrose, les Schlieman pour explorer ses ruines, et c'est triomphante qu'elle s'est réveillée, couronnée par le génie de l'art.

Alors, on a pu voir où était le *summum*, où étaient les primitifs; on a pu désigner l'époque de l'apogée et celle de la décadence.

On a pu voir, à l'apogée, un art raffiné et arrivé aux derniers sommets de la perfection, alliant l'élégance à la force, la finesse à la grandeur, la réalité à l'idéal.

Mais on a pu voir également cet art plein d'imprévu et de naturel, qui savait faire plier la forme à un rationalisme intelligent tomber, à l'époque de la décadence, dans un monde de prescriptions mesquines « où de nobles et sages préceptes semblent comme enfouis ».

Ce sont ces prescriptions que Vitruve nous a conservées; ce sont ces préceptes que depuis trois siècles on nous donne comme l'A, B, C de notre art!

Notre éminent confrère, M. Laloux, dans son *Architecture grecque*, — que publie la maison Quantin avec des soins artistiques,—entreprend de réagir contre ces errements du passé, en nous présentant un excellent résumé des connaissances acquises sur les Grecs et leur architecture.

En effet, M. Laloux dit dans sa préface qu'il aura atteint son but si, en fournissant au lecteur les éléments des connaissances techniques, il le met à même de s'intéresser plus vivement aux merveilles connues de l'art grec et aux découvertes que l'on fait chaque jour sur la terre classique de Grèce, dans le domaine de l'architecture.

. * .

Ceci dit, commençons avec lui ce pèlerinage artistique.

On place les origines de l'art grec vers le XIIe siècle avant notre ère. Bien plus avant dans le passé, on signale, il est vrai, des peuplades dans les îles de *Santorin* et de *Thérasia* (XVIe siècle), mais il ne peut être question d'art dans les grossières productions de ces civilisations éloignées.

M. Laloux n'admet pas à cette époque d'influence orientale, égyptienne, chaldéenne ou assyrienne. Il pense que ce

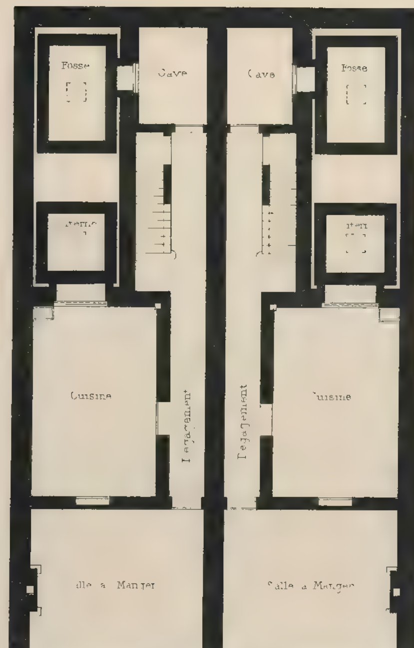
(1) Les ouvrages renseignés sous la rubrique *Bibliographie* sont en vente chez notre éditeur M. Ch. Claesen, à Liége.

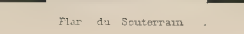
(2) L. Vitet, de l'Académie française. *Études sur l'histoire de l'art. Pindare et l'art grec*, 1866, t. I, p. 7.

(3) Prise de Constantinople, le 29 mai 1453, par Mahomet II.

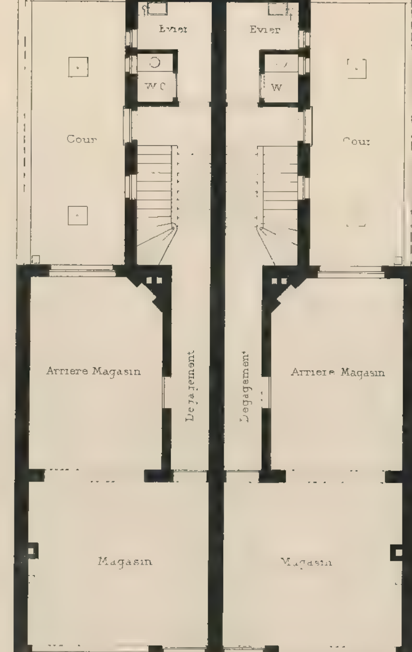
PLANS





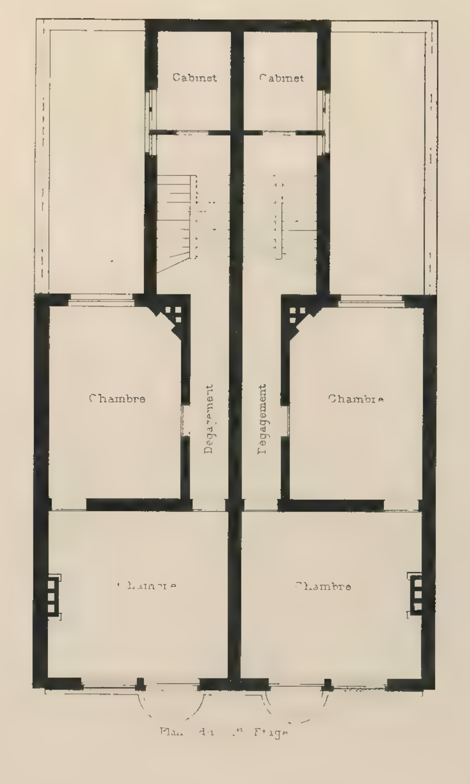


Plan du Souterrain



Plan du rez de chaussée

Echelle



Plan du 1er Etage

Imp. CH. CLAESEN à Liège

Editeur de publications artistiques

PL. 24

MAISONS RUE DU HAINAUT GAND

1886

ARCHTE E. DEVIGNE



Imp. [illegible] à Liège

PL. 25

MAISONS RUE DU HAINAUT GAND

1886

ARCHte E. DEVI[illegible]



Imp. CH. CLAESEN à Liège
Editeur de publications artistiques

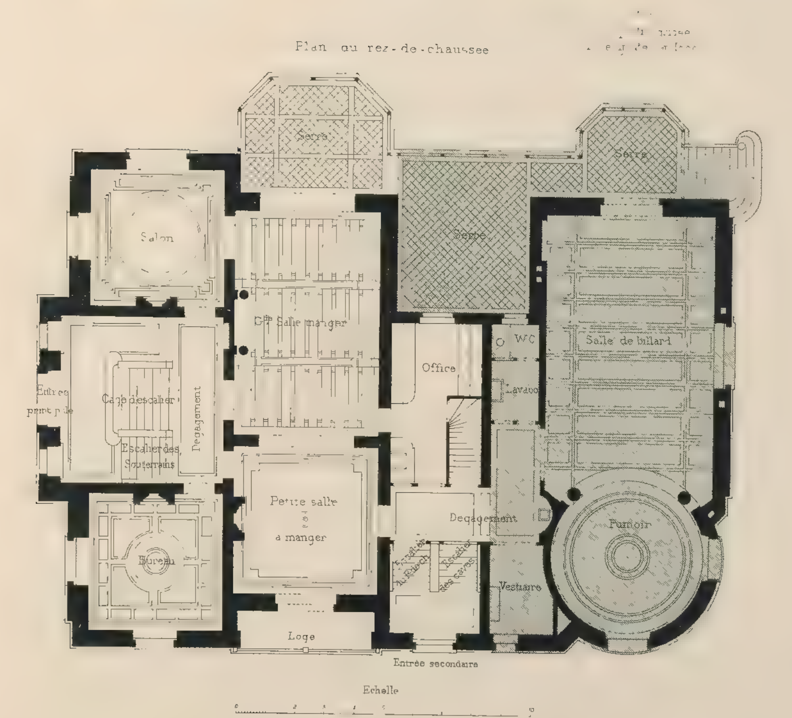
PL. 28

MAISON RUE DU HAINAUT A ...

ARCHte E. LEVIGNE



Plan du rez-de-chaussée



Imp. CH CLAESEN à Liège

Editeur de publications artistiques

PL. 27

VILLA CHAUSSÉE DE VLEURGAET, A BRUXELLES

1881

ARCHTES [illegible] SMANS & H VANDEVELD

n'est qu'au moment de la guerre de Troie que les Grecs ont connu les civilisations de l'Orient.

L'art dit *mycénien* a laissé des monuments remarquables, dans ce qu'on appelle les « trésors » et dans les murailles dites cyclopéennes.

A Tyrinthe, celles-ci présentent des galeries hautes de quatre mètres, larges de deux mètres, pratiquées dans leur épaisseur et couvertes en encorbellement par assises horizontales.

Ce serait, d'après l'auteur, « la plus ancienne tentative de construction voûtée qui nous soit connue. »

Ajoutons, « chez les Grecs », car la nécropole de Mughéir en Chaldée a fourni à M. Taylor, des exemples semblables bien antérieurs.

Sans doute, il n'y a pas là des voûtes parfaites comme celles des Assyriens du siècle des Sargonides ou des Babyloniens, contemporains de Nebu-Chadnezar, mais il n'en est pas moins vrai que la voûte est parfaitement caractérisée.

Passons ce que M. Laloux dit des appareils cyclopéens, pour arriver aux acropoles de Tyrinthe et de Mycènes. Cette dernière lui donne occasion de parler de la célèbre « porte des lions ».

L'étude des trésors suit, et parmi eux celui d'Atrée, fort remarquable, occupe une place importante. Quelques mots sur l'ornementation à cette époque, et M. Laloux passe à l'art homérique et à l'architecture du x[e] au xii[e] siècle.

Ici les monuments sont rares, et nous devons nous borner aux descriptions d'Homère touchant les palais d'Alcinoüs, de Ménélas, d'Ulysse et de Priam.

Il y a plus de certitude pour les tombeaux, des *tumuli* en terre au témoignage d'Homère, et quelquefois en pierre au dire de Pausanias.

Mais quels étaient alors ces temples que Thésée, Héraclès et les Argonautes élevèrent? On n'en sait que très peu de chose. Il en est de même pour ceux d'*Artémis*, à Mégare, de *Zeus* à Egine, d'*Aphrodite* à Athènes, d'*Apollon* à Samos, de *Héra* à Argos, etc., bâtis probablement en bois, et dont il ne reste plus que de faibles traces.

L'*Heraion* d'Olympie et le temple primitif de Délos peuvent être attribués à ce temps.

M. Laloux arrête ici l'époque homérique et, dans le livre II, parle de l'architecture classique jusqu'à la fin du iv[e] siècle.

A la fin du vii[e] siècle, et au commencement du viii[e] siècle, l'art grec se dégage de la période hésitante. Désormais, ses artistes emploieront des formes architectoniques particulières.

L'école corinthienne paraît être le berceau de cette nouvelle école, qui élève les temples de Métaponte, de Crotone, de Pœstum et ceux de Ségeste, Sélinonte, Agrigente et Syracuse.

A Athènes, les architectes Antistates, Callæschros, Antimachides et Parinos élèvent le premier Parthénon; Mégare, Corinthe, Egine, Delphes se couvrent d'édifices superbes; bref, dans toute la Grèce, l'efflorescence est magnifique et fait présager le siècle de Périclès.

Celui-ci arrive avec son cortège d'hommes de génie, et produit ces admirables monuments, honneur éternel des races grecques et qui jusqu'à nos jours font respecter la toute-puissance de leur magistrale beauté.

Didyme Apollon. | Portique de Pirène | Erechtheion. | T. mple d'Athena, à Priène. | Erechtheion. | Temp e sur l'Ilissus. | Victoire aptère, Athènes. | Empédocle, Sélinonte.

Fig. 3 — Parallèle des principaux exemples d'ordre ionique.

C'est là un tableau d'ensemble, dont M. Laloux étudie les détails dans les chapitres suivants, traitant des appareils et des ordres d'architecture.

Nous craignons d'allonger démesurément ce compte rendu, en entrant dans beaucoup de détails à ce sujet. Les magnifiques développements que lui donne notre éminent confrère, nous y convient, mais force nous est de passer au chapitre III, qui traite des temples, de leur polychromie et de leur éclairage hypèthre; du classement des temples et de leur description, pour laquelle M. Laloux prend comme type le Parthénon d'Athènes (fig. 1).

Celui-ci est étudié dans tous ses détails : la couverture avec ses accessoires, frontons, acrotères, chêneaux, têtes de lion, antéfixes et tuiles, ses portes et fenêtres, et enfin sa polychromie et son éclairage hypèthre.

Le temple étant bien connu dans ses généralités et ses détails, l'auteur de *l'Architecture grecque* nous emmène étudier avec lui les temples doriques à Corinthe, Olympie, Egine (fig. 2), Phigalie et Eleusis.

Puis, dans l'île de Délos, le curieux temple d'Apollon et ses beaux autels sculptés à têtes de taureau termine cette étude, qui est suivie par celle des temples ioniques (fig. 3).

Ici Athènes nous montre cet adorable temple de la Victoire aptère avec ses belles statues de victoires ailées, l'*Erechtheion* avec sa tribune de cariatides (fig. 4) et le *Pandroseion* attenant, et Olympie, son *Philippeion*, temple circulaire périptère aujourd'hui presque totalement anéanti.

Dans la grande Grèce et en Sicile, Pœstum et son temple de *Poseidon*, sa basilique et son temple de *Déméter*, Pompie et Métaponte retiennent l'attention de M. Laloux, qui nous mène ensuite en Sicile, à Ségeste, Sélinonte et surtout à Agrigente dont le grand temple de Zeus est, comme on sait, de proportions colossales.

Les temples ioniques de l'Asie Mineure : Ephèse, Priène, etc., font l'objet d'un chapitre spécial, suivi de remarques sur la construction des temples.

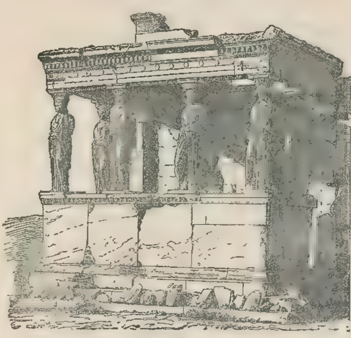


Fig [illegible] Athenes Tr[illegible] nes [illegible] tuel.

A ce sujet, Pline donne de curieux détails sur les fondations du temple d'*Artémis* à Ephèse, qui sont rapportés fidèlement par M. Laloux.

Pour terminer son curieux travail, il restait à celui-ci à nous parler des propylées, des enceintes sacrées, comme celle d'Olympie, des trésors et des *hèroons*. Il n'y manque pas, semant toutes ces pages de remarques précieuses.

Les *Agoras*, ces palais législatifs d'alors, les *gymnases*, les *palestres*, puis les *hippodromes*, les théâtres sont étudiés dans les dernières pages du livre V. Celui-ci se termine par la description des maisons grecques, des tombeaux et stèles funéraires, du mausolée d'Halicarnasse restauré de main de maître par M. Bernier, d'après les fragments du British Museum.

Dans le livre VI et dernier, M. Laloux parle de l'architecture sous les Macédoniens et de l'influence grecque à l'époque romaine.

Tout ceci est bien connu et nous dispense d'en dire fort long. Terminons donc ici ce compte rendu du livre de M. Laloux, que nous quittons avec peine, tant il nous a charmé par ses détails érudits, ses remarques précieuses et ses savantes déductions.

PAUL SAINTENOY.

Études sur l'art a Tournai et sur les anciens artistes de cette ville, par MM. A. DE LA GRANGE et LOUIS CLOQUET. 2[e] partie, gr. in-8[o], 462 p., planches et vignettes. Casterman. Tournai, 1888.

C'est avec un véritable plaisir que nous avons pris connaissance de cet intéressant volume, dû à la plume de membres infatigables de la Société littéraire et historique de Tournai (1).

Nous avons rencontré beaucoup d'éléments inédits, qui gisaient naguère ignorés dans les liasses des archives de la ville. Aujourd'hui, que de données précieuses sont acquises définitivement à l'histoire de l'art et de nos anciennes industries!

Le lecteur attentif y trouvera non seulement des renseignements, mais de véritables révélations sur la vie intime de ces artistes, peintres, enlumineurs et orfèvres, tour à tour au service du magistrat, des églises, des monastères ou des particuliers.

L'ouvrage que nous signalons à l'attention du public renferme donc de précieux matériaux; il constitue une source que ceux qui s'occupent de l'art de notre pays ne pourront, à l'avenir, se dispenser de consulter.

Les enlumineurs occupent le premier chapitre, et à bon droit; l'art des miniaturistes a été en honneur fort tôt dans le Tournaisis. Cet art, qui s'était réfugié à l'ombre des cloîtres, déploie toutes ses ressources dans l'illustration des livres liturgiques. Malheureusement, la dispersion des bibliothèques monastiques nous ont privés de beaucoup de trésors. Au témoignage des PP. Martène et Durand, l'abbaye de Saint-Martin, à Tournai, possédait des manuscrits de

(1) *L'Émulation* a rendu compte de la 1[re] partie de cet ouvrage; voir année 1888, col. 131 et suiv.

grande valeur. On sait que la calligraphie a été surtout en honneur dans ce sanctuaire de la science et de la piété. Au XIIIe et au XIVe siècles, les monuments deviennent plus nombreux. Au XVe siècle, le nombre des enlumineurs s'accroît singulièrement; ces artistes font partie de la corporation des peintres. Signalons à ce sujet un fait intéressant : la présence de plusieurs prêtres parmi les maîtres enlumineurs. En Hollande, et dans certaines contrées de la Belgique, il n'était pas rare de voir des religieux, tels que les Frères de la Vie Commune, chercher dans la transcription et la décoration des livres d'heures des moyens de subsistance. Néanmoins, à Tournai comme à Gand et à Bruges, c'est l'élément laïque qui prédomine. A partir du XIIIe siècle, l'art sort des monastères, mais librement et sans manifester des tendances hostiles à ses anciens maîtres, comme on s'est plu à le répéter, à la suite de Viollet-le-Duc.

Aux progrès de l'enluminure correspondent ceux de la peinture, sa sœur cadette, qui était destinée à la supplanter définitivement. Le triomphe auquel nous faisons allusion, date de la diffusion des livres imprimés. Jusqu'aux premières années du XVIe siècle, ces deux branches, appartenant à un même tronc, se développent parallèlement. Souvent comme l'occasion nous a été donnée de le constater, l'enlumineur a copié le peintre ou a interprété son œuvre. Du reste, il n'y a pas eu, comme il ressort des documents produits par MM. Cloquet et de la Grange, une ligne de démarcation nettement tranchée entre les deux classes d'artistes. Les différences que l'on remarque dans leurs œuvres tiennent plutôt de la nature de leurs travaux que des tendances des artistes.

Fig. 1. — Vitrail de la chapelle Saint Louis, à la cathédrale de Tournai.

Le nom de Roger de la Pasture a suscité des débats épiques qu'il ne convient pas de rappeler maintenant. Ici, les pièces de ce vieux procès sont reproduites *in extenso*, et la cause des Tournaisiens, défendue naguère avec tant d'ardeur par feu M. Pinchart, sort une fois de plus triomphante. Tout au plus, les Tournaisiens devront-ils reconnaître que maître Roger a subi l'influence du génie flamand.

Certes, on aurait mauvaise grâce d'affirmer aujourd'hui que l'illustre élève du peintre Campin n'a pas vu le jour dans l'antique cité tournaisienne.

Quant à la liste des œuvres attribuées à ce maître, n'y aurait-il pas lieu à quelques réserves? L'examen de cette énumération a fait naître dans notre esprit plus d'un doute, que l'espace ne nous permet pas de détailler en ce moment. L'ensemble de ce chapitre présente cependant le plus vif intérêt.

La réputation de l'école de peinture de Tournai devait être bien établie, car nous voyons s'y rendre des apprentis de Courtrai, d'Arras, d'Ypres, de Bruxelles, de Diest, de Termonde; à partir du XVIe siècle, on compte même des Anversois, des Gantois, etc.

On aimerait à faire la connaissance des productions des ateliers tournaisiens. Si l'on place à part les œuvres de Roger van der Weyden, un voile épais recouvre les origines et le développement d'une école qui a dû être féconde. Les miniatures du Pontifical de Ferry de Clugny, dont l'ouvrage donne deux reproductions, sont des œuvres de valeur; mais est-on en droit de les restituer à un atelier tournaisien? A qui faut-il restituer les grisailles qui décorent le psautier de Henri VIII? Le calendrier indique une origine française. Ce travail de l'enlumineur, d'une grande distinction et d'un réalisme mitigé, a-t-il vu le jour à Tournai ou dans le nord de la France?

La première page du cartulaire de l'hôpital Saint-Jean, qui a figuré l'an dernier à l'Art ancien à Bruxelles, contient des détails charmants, mais se rapproche par le faire des œuvres sorties des ateliers de Bruges et de Gand.

L'âge d'or de la peinture, à Tournai, a été le XVe siècle; les siècles suivants ont dû produire, sans doute, des talents estimables, mais quel est celui qui a survécu à son temps! Il était réservé à M. Gallait de faire revivre, par son talent, le renom de l'école tournaisienne.

Faute d'éléments d'appréciation, il serait impossible d'assigner aux artistes leur véritable caractère et de connaître leurs tendances. Ont-ils eu une physionomie propre comme





les maîtres brugeois? ou se sont-ils laissé influencer par des artistes étrangers?

Il y aurait là un joli sujet d'étude.

Passons aux peintres verriers. Dans ce domaine encore, les Tournaisiens se sont distingués. L'évêque Etienne, contemporain de Suger, avait fait placer des vitraux aux fenêtres de l'oratoire épiscopal, qu'il avait fait construire en 1198. Dès le XIIIe siècle, Tournai compte des maîtres verriers, et les monuments que la cathédrale a conservés sont assez célèbres pour qu'il soit nécessaire d'insister. Au XVe et au XVIe siècle, les verriers abondent. Pour le XVIIe siècle, époque de décadence pour l'art si noble de la peinture sur verre, dix noms ont été encore recueillis.

L'orfèvrerie tournaisienne ne nous est connue que par un petit nombre d'œuvres, mais ce qui nous reste est incomparable. Nous citons la châsse de saint Eleuthère, monument prodigieux où la tradition classique, dans ce qu'elle a de plus noble, a été agrandie par la pensée chrétienne. Ce joyau, sans pareil a manqué à l'exposition d'art rétrospectif de l'an dernier. Il avait sa place toute désignée près de la châsse de saint Hadelin de Visé, monument considérable du XIIe siècle, qui décèle une conception élevée rendue avec des moyens d'expression peu nombreux mais puissants.

Nous eussions désiré trouver dans l'ouvrage de MM. Cloquet et de la Grange, une reproduction de la châsse de Notre-Dame, travail de Nicolas de Verdun. Si cette œuvre le cède de beaucoup au retable de Klosterneubourg, elle mérite cependant d'être connue du lecteur.

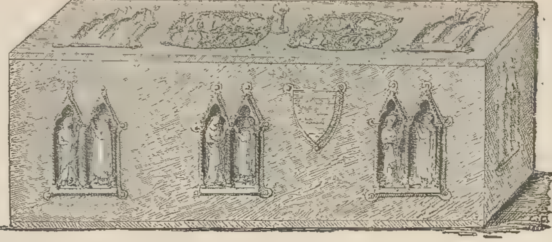


Fig. 2. — Coffret orné d'orfèvrerie d'étain conservé à la cathédrale de Tournai. (Demi-grandeur d'exécution)

L'indifférence et le pillage ont fait disparaître à Tournai, comme partout ailleurs, une foule de joyaux artistiques. Nous avons appris, au cours de notre lecture, qu'une famille du pays vient d'aliéner une des plus gracieuses conceptions de notre orfèvrerie nationale.

Cette œuvre, originaire de Tournai, consistait dans un édicule élégant en cuivre doré, du commencement du XIVe siècle, abritant naguère encore l'image de la Vierge. Il est pourvu de volets représentant les mystères de la vie de Jésus-Christ.

Aujourd'hui, nous ignorons le sort de ce monument d'un aspect si original, à en juger par les reproductions que nous avons sous les yeux. Il a été présenté en vente au Louvre! Avec un peu de patriotisme, on eût songé à l'offrir à un musée belge.

Du train dont on y va, dans une couple de générations, on devra multiplier les pèlerinages à l'étranger pour se procurer la coûteuse jouissance d'admirer des œuvres d'art qui constituaient le patrimoine de nos anciennes familles...

A titre d'enseignement sur le goût de nos ancêtres, pour les bonnes et belles choses, nous engageons beaucoup à lire l'inventaire des argenteries et bijoux trouvé chez Simon Savary en 1477.

Les données recueillies par MM. de la Grange et Cloquet, prouvent que l'orfèvrerie civile, du XIIIe au XVe siècle inclusivement, a été cultivée avec succès à Tournai.

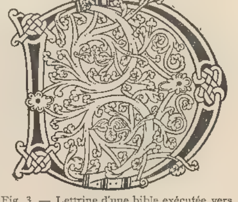


Fig. 3. — Lettrine d'une bible exécutée vers 1084 par le moine GODERANUS et conservée au séminaire de Tournai.

Les *annexes* (p. 392 à 458) nous fournissent sur les orfèvres, les changeurs et les graveurs beaucoup de renseignements, la plupart inédits, puisés aux sources les plus diverses et transcrits en leur style aussi naïf que pittoresque.

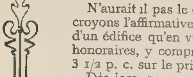
Il nous tarde de terminer ce trop long compte rendu, mais auparavant nous tenons à remercier MM. de la Grange et Cloquet de nous avoir fait part du fruit de leurs longues et laborieuses recherches.

Leur ouvrage n'est pas de ceux qui s'oublient : il a droit à une place d'honneur dans la bibliothèque de tous les amis des arts. Souhaitons, en terminant, à nos courageux chercheurs d'être à même d'achever la reconstitution du passé artistique de l'antique cité tournaisienne, à laquelle ils se sont voués de tout cœur.

J. DESTRÉE,
Conservateur-adjoint du Musée royal d'Antiquités et d'Armures de Bruxelles

JURISPRUDENCE

Un jugement relatif à la propriété artistique



Le Tribunal civil de Gand vient de juger une question intéressante en matière de propriété intellectuelle.

Dans le cours de l'année 1877, le sieur X..., architecte, fut chargé de dresser les plans relatifs à la reconstruction de l'église de Vosselaere.

Ces plans reçurent l'approbation du Conseil de fabrique et du Conseil communal; le 15 mai de l'année suivante, il fut procédé à l'adjudication des travaux; celle-ci n'ayant pas été approuvée par le Ministre de la Justice, il n'y fut plus donné suite, lorsqu'en 1888, la commune s'adressa à un autre architecte, et lui demanda d'exécuter de nouveaux plans pour la restauration de ladite église.

Le projet reçut, à son tour, l'approbation des autorités; une nouvelle adjudication des travaux eut lieu, malgré l'opposition du premier architecte, le sieur X..., qui soutint que les plans nouveaux n'étaient que la copie des siens.

Cette protestation étant demeurée sans effet, le sieur X... assigna la commune devant le Tribunal de première instance de Gand, qui, après avoir entendu M. Wouters, substitut, en de remarquables considérations, rendit la décision suivante :

« Attendu qu'il résulte de la comparaison des différents plans et pièces versés aux débats et communiqués entre parties que le défendeur a copié les plans dressés par le demandeur, en 1868 et 1877, pour le compte de la commune de Vosselaere; qu'il est établi aussi que la commune défenderesse a communiqué ces plans au défendeur, et a approuvé la copie que ce dernier en a faite pour servir à l'adjudication des travaux de restauration de la tour de l'église;

« Attendu que l'architecte, qui confectionne un plan, conserve sur cette œuvre son droit d'auteur, avec cette restriction toutefois, qui découle de la nature même des choses, que la partie, pour le compte de laquelle le plan a été confectionné, a le droit de le faire exécuter sans le concours de l'architecte;

« Qu'en effet, la conception artistique d'un monument et la surveillance des travaux d'exécution, sont choses essentiellement différentes, et supposent des aptitudes et des qualités distinctes; qu'il serait irrationnel de supposer que le choix de l'architecte, pour la confection des plans, implique l'engagement de lui laisser surveiller les travaux; qu'il faut admettre, au contraire, qu'à moins d'une stipulation formelle, la commune intention des parties contractantes est que l'architecte n'est pas de plein droit chargé de la surveillance des travaux dont il a fait le plan;

« Que cela est si vrai que dans l'arrêté du conseil des bâtiments civils près le Ministère de l'Intérieur, en date du 12 pluviôse an VIII, l'on évalue séparément les honoraires des architectes dus à raison de la confection des plans, et ceux dus à raison de la direction et surveillance des travaux;

« Attendu qu'il suit de ces considérations que la commune de Vosselaere pouvait faire exécuter par un tiers les plans dressés par le demandeur, sauf à payer à ce dernier les honoraires qu'il avait mérités, mais qu'elle n'avait nullement le droit de laisser copier les prédits plans par le défendeur et de les présenter en son nom;

« Attendu que le défendeur avait encore bien moins le droit de copier l'œuvre du demandeur et de la faire sienne,

« Attendu qu'en agissant ainsi les défendeurs ont porté atteinte au droit d'auteur du demandeur, qui a créé une œuvre originale, entièrement distincte des travaux antérieurs de M. l'architecte Minard;

« Que le préjudice qui lui a été causé par ce fait peut être équitablement évalué à la somme de 200 francs;

« Par ces motifs,

« Le Tribunal condamne les défendeurs à payer conjointement et solidairement au demandeur la somme de deux cents francs à titre de dommages-intérêts; déboute le demandeur de son action, en tant qu'elle a pour objet de faire dire pour droit que la commune défenderesse ne pourra pas faire usage, sans son concours et consentement, des plans et dessins qu'il a faits pour le compte de la commune défenderesse; rejette toutes conclusions plus amples ou contraires; condamne les défendeurs aux dépens. »

On le voit, ce jugement consacre, une fois de plus, la propriété des conceptions d'architecture, et, à ce point de vue, ne fait que reproduire la thèse déjà admise par le Tribunal de Liége, le 12 novembre 1883, relativement au procès intenté par M. Beyaert, à la *Revue d'Architecture*.

Mais, nous ne pourrions admettre la doctrine de cette décision, lorsqu'elle prétend que le propriétaire qui charge un architecte de la confection des plans, a le droit de les faire exécuter sans le concours de cet artiste, par un de ses confrères, en payant au premier les honoraires de 1 1/2 p. c.

Ainsi que nous l'avons fait remarquer (voir *Protection des Œuvres de la Pensée*, tome I, Dessins et conceptions d'architecture), souvent, dans la pratique, des propriétaires font la commande de plans importants à un architecte pour confier plus tard, par simple caprice, à d'autres l'exécution du travail.

Si l'artiste a reçu les honoraires fixés par l'avis du conseil des bâtiments de pluviôse an VIII, c'est-à-dire 1 1/2 p. c. pour plans et devis, il ne serait pas recevable à s'opposer à l'utilisation de ses plans, dont le but était la construction même de l'édifice.

Mais, en est-il de même, dans le cas où l'artiste évincé refuse tous honoraires, ne voulant pas laisser, au premier venu, la mise à exécution de son œuvre?

N'aurait-il pas le droit de s'opposer à cette exécution? Nous croyons l'affirmative certaine : l'architecte ne dresse les plans d'un édifice qu'en vue de la direction des travaux, dont les honoraires, y compris la vérification des mémoires, sont de 3 1/2 p. c. sur le prix total de la construction.

Dès lors, comment admettre que, moyennant la rémunération de 1 ou 1 1/2 p. c. pour les dessins, rémunération toujours insuffisante lorsqu'il s'agit d'une œuvre artistique qui a nécessité de nombreuses études et souvent de grands frais, le propriétaire puisse user de ces dessins qui ne seront pas rétribués comme ils le méritent, et confier à d'autres la construction même, en leur donnant ainsi le bénéfice afférent à la direction des travaux et à la vérification des mémoires?

Ce serait là un principe peu équitable. En second lieu, les plans et l'édifice construit sont, dans l'œuvre réelle de l'architecte, choses inséparables; combien ne voit-on pas d'œuvres remarquables, dans l'abandon du dessin, perdre toute leur valeur dans la réalité de l'exécution même?

Il est donc évident que l'on ne pourrait attribuer au propriétaire le droit de laisser dénaturer la pensée de l'architecte, en confiant à un autre l'exécution des plans, qui ne sont que l'étude préalable de l'œuvre dont l'édifice seul est l'expression définitive.

Ajoutons que l'article 1er de la loi du 22 mars 1886 ayant disposé que l'auteur d'une œuvre artistique a seul le droit de la reproduire ou d'en autoriser la reproduction, il faudra, pour obliger l'architecte à laisser exécuter par d'autres ses dessins, une convention spéciale impliquant, de la part de l'artiste, abandon du droit d'auteur, moyennant des honoraires fixés de commun accord et ayant fait l'objet d'une clause essentielle du contrat.

VICTOR JANLET,
Avocat près la Cour d'appel.



CONCOURS

Concours pour l'hospice d'Archenne

Voici les noms des lauréats primés :

Projet classé premier et choisi pour l'exécution : M. J. Barbier, architecte à Schaerbeek.

1re *prime*, 600 francs. — M. Paul Saintenoy, architecte à Bruxelles.

2e *prime*, 500 francs. — M. De Coster, architecte à Anvers.

3e *prime*, 400 francs. — M. Van Beesen, architecte à Bruxelles.

Construction d'école

A propos d'une demande de concours, adressée par la Société Centrale à la ville de Wavre, celle-ci a répondu par la lettre ci-dessous, dont nous enregistrons les promesses pour l'avenir :

« Wavre, le 3 mai 1889.

« Messieurs,

« Par lettre du 15 mars dernier, vous nous adressez le vœu de voir mettre au concours le projet de construction d'une école communale, dont notre administration s'occupe en ce moment.

« Un vœu analogue nous ayant été transmis de la part de la députation permanente, nous avons soumis la question au conseil communal, qui s'est déclaré partisan, en principe, du système des concours, mais qui n'a pas cru, par raisons personnelles, pouvoir y recourir cette fois.

« Le projet de construction en ce moment à l'étude, n'est point une affaire nouvelle, mais la reprise et remaniement d'un projet primitivement étudié et élaboré par M. l'architecte Van Halen, envers qui la ville est ainsi engagée, et auquel il serait injuste et peu loyal de retirer un travail dont il est chargé depuis plus de deux ans.

« Le conseil communal a décidé de tenir bonne note, pour l'avenir, du vœu formulé en même temps par la députation permanente et par votre Société.

« Recevez, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

« *Les bourgmestre et échevins*,
B. F. ANTOINE.

« Par ordonnance :
« *Le secrétaire*,
« A. MOUREAU. »

SOCIÉTÉ CENTRALE D'ARCHITECTURE DE BELGIQUE

Séance de juin 1889.

L'assemblée procède à l'admission de MM. Haché (Jean), de Gand; Rayon (Oscar), de Charleroi; Pierrard (Elie), de Charleroi, en qualité de membres correspondants.

Elections : MM. De Vestel, vice-président; Van Humbeeck, bibliothécaire; Delbove, commissaire, sont réélus en leurs qualités respectives.

M. Govaerts, secrétaire adjoint, empêché par ses occupa-



tions de continuer à exercer ses fonctions, est remplacé par M. Canneel.

M. Francken donne lecture de son travail sur les mesures à prendre pour sauvegarder les intérêts des architectes. (Renvoi à la section de jurisprudence.)

M. Brunfaut donne lecture d'une étude sur *l'Archéologie au théâtre*. Le vœu qu'il exprime de voir adjoindre un archéologue aux artistes chargés d'exécuter les décors et les costumes au théâtre de la Monnaie, est adopté.

L'assemblée décide ensuite d'envoyer un délégué au Congrès archéologique d'Evreux.

M. Paul Saintenoy est nommé délégué à ce Congrès, ainsi qu'à celui d'Anvers.

FAITS DIVERS

Archéologie

Nous trouvons dans le *Moniteur* la liste des thèses présentées par un docteur en philosophie et lettres.

Nous la reproduisons ci-dessous :

I

Le texte de saint Jérôme, *Epist. CVII ad Laetam* (Migne *Patrol. lat. XXII*, p. 869), doit être lu :

Gracchus : nonne specum Mithrae et omnia portentosa simulacra, quibus Corax, Cryphius (et non Nymphus) *Miles, Leo, Perses,* HELIODROMO (et non Helios Dromo) *Pater, initiantur, subvertit..., etc.*

II

Les dieux Ariz et Monimos dont nous parle Julien (édition Hertlein, 1875, pp. 195 l. 12 s., 200 l. 1 s.) sont les deux génies porte-flambeaux des bas-reliefs mithriaques.

III

L'épithète de *Æternus* n'a été appliquée par les Romains qu'à des dieux solaires orientaux.

IV

Le Taurobole ne faisait pas partie primitivement des cultes phrygiens, comme on le pense d'ordinaire, mais il se rattache plutôt aux pratiques mazdéennes.

V

Le *deus invictus* ou *deus sol invictus* ne doit pas être confondu, comme on le fait généralement, avec Mithra.

VI

Le Celse dont nous parle Lucien dans son *Pseudomantis* est le même qui composa le *Discours véritable*.

Nous félicitons l'auteur de ces thèses, du choix de celles-ci, mais nous n'entreprendrons pas de le contredire!

Découverte archéologique. — Un correspondant de Morlanwelz nous fait connaître qu'on vient de retrouver, dans cette commune, une pierre historique d'une certaine valeur, au point de vue archéologique. Cette pierre, qui provient de l'ancienne abbaye de l'Olive, se trouvait dans une ferme de la localité et (ô décadence des choses d'ici-bas!) était employée à attacher les chiens du fermier. Elle est de forme rectangulaire et mesure 1m10 de hauteur sur 0m50 de largeur et 0m30 d'épaisseur. Elle est ciselée sur les quatre faces, avec des inscriptions contournant celles-ci. Une entaille carrée dans la partie supérieure fait supposer qu'elle était jadis surmontée d'une croix. Cette supposition est confirmée par l'inscription taillée dans la partie saillante du soubassement et qui nous apprend que les religieuses dont les noms figurent sur le monument et dont les corps reposent à l'endroit où il a dû être placé d'abord ont fait placer cette croix à l'honneur de Dieu, l'an 1716. Sur la pierre se trouvent, en effet, les noms de dix religieuses, mortes de 1716 à 1748, avec indication de la date de leur décès, de leur âge et de la durée de leur profession religieuse. Cette pierre tombale pourra probablement servir à renseigner les érudits désireux d'écrire la chronique de l'abbaye de l'Olive, une des plus anciennes et des plus illustres du Hainaut, dont les archives, récemment rachetées par le gouvernement belge, en Angleterre, doivent se trouver actuellement au dépôt des archives, à Bruxelles.

Une importante découverte archéologique. — On vient de trouver à la Chartreuse de Pavie, les tombes de Jean Galeas Visconti et d'Isabelle de Valois.

Les cadavres sont très bien conservés; ils sont recouverts de vêtements en velours rouge brodé d'or. On a trouvé aussi dans la tombe, une épée, un poignard, des éperons en bronze doré et un vase aux armes des Visconti.

Brillante réunion, le 8 avril passé, à la Société d'Archéologie de Bruxelles, qui — cette affluence le prouve — est venue combler un vide qui existait parmi les sociétés scientifiques de la capitale.

Il a été donné aux assistants d'entendre MM. de Schryver et de Ghellinck d'Elseghem communiquer respectivement le résultat de leurs recherches sur Luc Gassel, paysagiste du XVIe siècle, et sur une trouvaille monétaire faite à Wavre en 1887.

L'honorable président de la Société, M. le comte M. de Nahuys, a ensuite entretenu l'assemblée du bel hôtel de Ravenstein, qui fait si gracieux effet au haut de la rue Terarken à Bruxelles.

Signalons, pour finir, les communications de MM. de Brandner, Cassiers, Destrée, baron A. de Loë et E. de Munck. Ces derniers avaient exposé une série de dessins résumant leurs importantes découvertes concernant l'archéologie des époques préhistorique, belgo-romaine et franque aux environs de Mons.

Ces dessins figureront à l'Exposition universelle de Paris.

Expositions.

Exposition d'orfèvrerie artistique a Vienne. — Le lundi de Pâques s'est ouverte à Vienne, sous le patronage de la princesse Pauline de Metternich, une exposition d'orfèvrerie artistique qui probablement n'a jamais eu sa pareille dans aucun pays. Cette exposition, dont les recettes seront consacrées à des œuvres de bienfaisance, présente aux yeux émerveillés des visiteurs les plus beaux et les plus précieux bijoux de la haute aristocratie autro-hongroise. On y peut, entre autres merveilles, admirer un diamant appartenant au duc de Cumberland et qui occupe le quatrième rang parmi les plus gros qu'on ait découverts jusqu'ici; une magnifique parure en brillants alternant avec les plus grosses opales que l'on connaisse et qu'a bien voulu prêter pour cette occasion la princesse de Reuss, femme de l'ambassadeur d'Allemagne à Vienne; les superbes rubis de la princesse de Liechtenstein et les splendides émeraudes de la princesse de Metternich. Le comte Bombelles expose le nécessaire de voyage en or dont se servait Napoléon Ier et qui fut donné à la famille du comte par l'impératrice Marie-Louise. Ce qui ne manquera pas non plus de causer une grande sensation au public appelé à voir pour la première fois tant de chefs d'œuvre réunis, c'est l'inestimable « trésor de famille de la maison de Hanovre », immense collection renfermant des buffets, des miroirs, des fauteuils à hauts dossiers, des rafraîchissoirs, des aiguières, des candélabres, des chenets, tout en argent massif et d'un travail exquis. Mais la perle de ce trésor, c'est sans contredit le fameux « surtout de table de Hildesheim », véritable merveille d'art qui n'a peut-être pas son égale au monde. La rapide énumération que nous venons de faire de toutes ces merveilles ne donne du reste qu'une bien faible idée des chefs-d'œuvre envoyés par les nobles exposants. Leur valeur historique et artistique est inappréciable; quant à la somme totale que représente cette intéressante exhibition, elle se chiffre par centaines de millions, car les vases d'or du duc de Nassau sont à eux seuls évalués à près de 1,200,000 francs.

Construction

Nous lisons dans *le Petit Journal* de Paris du 11 mars 1889 les lignes suivantes :

« *Les malfaçons de l'Ecole du livre.* — A la suite d'une dénonciation émanant d'ouvriers, une commission du Conseil municipal de Paris se transportait dernièrement rue de Gentilly, sur les chantiers de l'Ecole du livre, actuellement en construction, et constatait que les travaux étaient mal exécutés; les puits de béton destinés à supporter les fondations n'avaient pas la profondeur fixée, les matériaux étaient de mauvaise qualité, etc.

« Ces incidents avaient donné à la Chambre syndicale des puisatiers-mineurs l'idée d'organiser hier soir une réunion publique à l'Alcazar d'Italie. Il y avait deux cents assistants.

« M. Navarre, conseiller municipal, a pris la parole d'abord pour exposer ceci :

« Les malfaçons existaient. L'administration, mise en de-
« meure par le Conseil municipal d'avoir à prendre les
« mesures nécessaires, a obtempéré, et, actuellement, l'entre-
« preneur est en train de réparer les puits défectueux. Mais
« ce commencement de satisfaction ne nous suffit pas. Nous
« obligerons encore cet entrepreneur à remplir toutes les con-
« ditions de son cahier des charges, qu'il méconnaît. »

« Le conseiller municipal Simon Soëns et une infinité d'autres orateurs ont parlé ensuite.

« Pour conclure, on a adopté un ordre du jour demandant que le Conseil municipal exige la déchéance de l'entrepreneur et fasse continuer les travaux par les ouvriers réunis en société

« Chose plus facile à dire qu'à faire, ainsi que M. Navarre, revenant à la rescousse, a tenté de le démontrer, sans succès d'ailleurs. »

NÉCROLOGIE

Nous arrêtons notre mise sous presse, pour enregistrer une mort qui nous cause la plus vive émotion. Notre ami et excellent collaborateur, l'éminent professeur de l'Ecole polytechnique d'Aix-la-Chapelle, M. Franz Ewerbeck, n'est plus.

Il a succombé, le 16 juin 1889, à la terrible maladie qui le minait depuis longtemps déjà.

Nous consacrerons à ce laborieux, à cet artiste, à ce savant, une notice spéciale. Bornons-nous, pour aujourd'hui, à saluer de loin ce vaincu de la mort et à exprimer la triste et sympathique douleur que nous cause son décès.

Bruxelles. — Alliance Typographique, rue aux Choux, 37.



La polychromie des églises et des caveaux funéraires au moyen âge

–

II

ans un premier article (1), nos lecteurs s'en souviendront, nous avons rendu compte d'une conférence de M. l'abbé Van den Gheyn, portant ce titre.

Nous désirons faire connaître à nos lecteurs, comme annexe à ce compte rendu, les discussions qui ont eu lieu sur les conclusions présentées par l'honorable conférencier, lorsqu'il les a émises au Congrès archéologique de Charleroi.

Voici, dans l'ordre des séances, le résumé des différentes opinions émises :

SÉANCE DE LA SECTION DES ÉTUDES ARTISTIQUES.

6 août 1888.

Séance du matin.

M. HELBIG. — « Je vous dirai quelques mots, Messieurs, sur la polychromie.

« Les questions qui nous sont soumises en ce qui concerne la polychromie des édifices du culte, doivent être étudiées d'une manière large et générale.

« C'est, en effet, une question d'esthétique que nous avons à résoudre. Convient-il de recourir à la peinture pour orner un monument? Voilà le point que nous devons examiner.

« Pour la résoudre, nous pouvons dire en principe que la couleur est presque une nécessité pour toute œuvre d'art, et que tout monument achevé a besoin de coloration. La nature est là pour nous servir d'exemple. C'est elle qui doit nous guider. En effet, elle nous montre partout et toujours la création et tous ses phénomènes extérieurs illuminés du charme de la couleur.

« Les exemples des temps passés prouvent l'usage constant de décorer les monuments de l'architecture par la peinture. La Grèce, la Sicile et l'Europe occidentale, au moyen âge, en offrent de nombreux témoignages. Il est vrai que, dans certaines églises de la dernière époque, la polychromie n'a jamais été appliquée; mais cela n'infirme pas le principe. Au contraire, l'exemple de la majorité des églises est là pour établir que les architectes du moyen âge ont eu l'intention de polychromer les édifices du culte.

« Ces exemples ne nous autorisent-ils pas à conclure à la nécessité de la polychromie?

« Celle-ci n'a d'ailleurs contre elle que des préventions.

« On invoque d'abord la difficulté de cet art, et les tâtonnements qui ont été nécessaires pour retrouver ses principes et ses procédés longtemps délaissés.

« Mais aujourd'hui, nous sommes rentrés en possession de ceux-ci; nous avons retrouvé les traditions. L'exemple de la Sainte-Chapelle, à Paris, nous le prouve.

« Vient ensuite l'habitude que nous avons de voir des églises monochromes. Il semble que les polychromer serait une profanation.

« On nous oppose enfin des essais malheureux, tentés dans ces derniers temps, et qui ont influé d'une manière fâcheuse sur l'opinion de bien des gens.

« Ces préventions perdent toute valeur, si l'on songe que ce n'est que depuis peu d'années que nous apprécions les monuments du moyen âge. Leur réhabilitation est venue. Depuis, l'on s'est mis à les étudier, et, sans attendre que ces études soient complètes, à les imiter et à les restaurer.

« De là des tâtonnements, des essais souvent malheureux.

« Nous avons marché.

« La sculpture, la ferronnerie, la céramique, le travail des métaux ont fait de grands progrès, et viennent de nouveau en aide à la décoration des monuments; l'emploi de ces éléments colorés a fait comprendre la nécessité de la polychromie.

« On ne proteste pas contre l'emploi des modes de décoration que je viens de citer. Je demande la même tolérance et les mêmes encouragements pour la polychromie. » *(Applaudissements.)*

M. l'abbé VAN DEN GHEYN. — « Je trouve, Messieurs, prouvée d'une façon irréfutable, l'intention qu'avaient les architectes du moyen âge de polychromer leurs œuvres.

« La preuve en est dans certains tombeaux souterrains, non visibles et polychromés, datant du moyen âge, et témoignant bien évidemment de cette tendance à tout polychromer.

« A l'église Sainte-Waudru, de Mons, M. LÉOPOLD DEVILLERS, dans la brochure que nous avons reçue, prouve bien qu'il n'y a jamais eu de polychromie; mais cela n'établit pas que l'architecte n'avait pas l'intention d'en mettre, surtout si l'on songe à la présence des vitraux multicolores de l'église en question. »

M. CH. RUELENS prend le fauteuil de la présidence.

M. H. HYMANS. — « Je pense, Messieurs, qu'il faut distinguer la question de principe et la question d'application.

« Sur la première, nous sommes tous d'accord; les monuments sont là pour le prouver, et si on ne les a pas polychromés tous et toujours, c'est par des circonstances spéciales, qui n'enlèvent rien à la généralité du principe.

« Sur la seconde, la question d'application, je me demande si nous avons le droit de compléter, par des polychromies modernes, des édifices anciens, alors que les artistes manquent.

« Nous trouvons tous qu'il est juste de restaurer et de conserver soigneusement les fragments que l'on en retrouve; mais je suis persuadé que la grande majorité d'entre nous est d'avis qu'en créer de totalement nouvelles est une chose dangereuse.

« Il y a un vrai péril pour nos anciens monuments, à pousser les pouvoirs publics à entrer dans cette voie. En ce qui concerne les églises modernes, nous sommes tous d'accord; il faut laisser toute latitude, quant à la polychromie, à l'architecte créateur de l'œuvre. »

M. H. HYMANS reprend la présidence.

M. RUELENS. — « Pour les édifices anciens, il est très difficile de se rendre compte, sans indications nombreuses, des intentions des architectes primitifs en matière de polychromie. »

M. HELBIG. — « Je puis vous citer des exemples, notamment Sainte-Gudule, de Bruxelles, qui prouvent que, dès la fin des travaux, on entreprenait les travaux de peinture. A l'église Saint-Jacques, de Liége, la construction n'a été achevée qu'en 1535, et les peintures de la voûte portent, dans un cartel, la date de 1536; on peut donc conclure que les échafaudages qui ont servi à la construction des voûtes furent employés à leur polychromie.

« Dans la cathédrale de Cologne, le chœur renferme des fragments de peinture, de peu postérieurs à la date de sa construction (XIIIe siècle). La couleur était donc appliquée immédiatement après l'achèvement de cette partie de l'œuvre. »

M. HAVERLAND. — « A l'église N.-D. de Walcourt, le chœur, date du XIIIe siècle, voûté en pierres de tuf d'un gros sier appareil, présente des exemples de trois polychromies successives.

« La première date également de la construction des voûtes.

« Dans le cas de l'église de Walcourt, il est d'absolue nécessité d'employer la polychromie. »

M. l'abbé VAN DEN GHEYN. — « Je ne considère pas l'objection relative à la difficulté dont nous a entretenu M. HYMANS, comme absolument convaincante. Il y a, certes, moyen d'arriver à savoir tous les secrets des anciens en matière de polychromie. Pour cela, il faut étudier les fragments qui en restent et publier des albums contenant les restes les plus précieux. De la difficulté de la polychromie, il ne ressort rien qui enlève de sa force au principe... »

M. LE PRÉSIDENT. — « Mais cette difficulté doit nous rendre prudents en songeant aux essais malheureux qui en sont la conséquence. »

M. HELBIG. — « En Allemagne, on a trouvé des restes de peintures dans beaucoup d'églises et on les a très bien restaurés.

« C'est ainsi qu'à Brunswick, un savant archéologue, M. ESSENWEIN, directeur du musée germanique de Nuremberg, continuant les peintures du chœur, dont il restait des fragments nombreux et assez bien conservés, les a étendus à la nef et a produit une œuvre très réussie.

« A l'église Saint-Michel, à Hildesheim, le plafond, datant du XIIIe siècle, a été très bien restauré.

« Ces exemples prouvent qu'il n'y a pas impossibilité et que notre époque peut aborder et résoudre le problème. »

M. SAINTENOY. — « Au point où en est arrivée la discussion, il est bon de poser la question sur son véritable terrain.

« Théoriquement, les savants orateurs qui m'ont précédé, et tout particulièrement M. l'abbé VAN DEN GHEYN, ont prouvé que la pratique constante des temps passés, que l'intention des maîtres des œuvres du moyen âge, en particulier, a été de polychromer l'intérieur des édifices du culte.

« Quant aux peintures extérieures, laissons-les en dehors de la discussion; c'est un cas tout autre.

« C'est donc une question admise, vidée et qui ne doit plus être soulevée; mais il n'en découle pas que, ce principe admis et prouvé, nous devrons, nous, modernes, entrer dans la voie de la polychromie à outrance.

« Il convient, en effet, de bien distinguer les cas qui se présentent et que je crois pouvoir ramener aux trois suivants :

« 1° L'église est neuve.

(1) *Émulation*, 1889, col. 17.

« 2° L'église est ancienne et n'a pas été polychromée ou ne présente plus de traces de polychromie.

« 3° L'église est ancienne et conserve des fragments importants de polychromie primitive.

« C'est à ces trois points que se rapporte toute la discussion. Examinons-les donc successivement.

« Pour les églises modernes, à mon sens, nous n'avons pas à nous en occuper. C'est une question d'esthétique à discuter dans un congrès d'art ou, peut-être, dans un congrès religieux, mais qui n'a rien de commun avec l'objet de nos travaux.

« Pour les églises anciennes qui n'ont pas été polychromées ou qui ne présentent plus de traces de polychromie, la question est différente; nous sommes compétents et nous devons dire notre avis complet, sans réticences.

« Il est incontestable, déclarons-le tout d'abord, que ces églises, dans les intentions de leur créateur, devaient être polychromées. S'ensuit-il que nous devions les polychromer?

« Là est toute la question.

« Et vous la résoudrez négativement, comme le fit certain congrès de France organisé par la *Société française d'Archéologie* et qui répondit à cette question : « Convient-il de compléter « les tours de la cathédrale de Reims? » qu'il fallait laisser ce magnifique monument dans l'état où les siècles nous l'ont légué. C'est là un principe sage, que nous devons observer, surtout lorsqu'il s'agit de la polychromie, qui s'introduit quelquefois en amie dans l'édifice, mais bien plus souvent en ennemie, détruisant les proportions, l'unité, le parti général, sans que l'on puisse s'arrêter sur la pente fatale où l'on s'est engagé.

« Ces résultats malencontreux sont obtenus, même par des gens de grand talent. Jugez alors de ceux qu'obtiendront, dans les villages, les polychromistes à bon marché qu'on ne manquera pas d'y employer.

« Bref, sans proscrire absolument la polychromie dans les églises anciennes qui n'en présentent pas trace, nous devons demander *la plus grande réserve* dans son emploi.

« Quant aux églises qui présentent des restes de peinture, nous devons émettre un vœu : celui de les voir restaurer avec soin et conserver; mais nous n'engagerons pas à les laisser compléter sur toutes les parties de l'édifice, ce qui peut conduire à des mécomptes dont les exemples nous sont connus à tous.

« Comme conclusions, je soumets à la section les vœux suivants :

« 1° *Le Congrès estime qu'il y a lieu d'employer la polychromie avec la plus grande réserve dans les églises anciennes où il n'en reste nulle trace.*

« 2° Un vœu formant le § VI, page 311 des *Mémoires, rapports et documents imprimés en vue du Congrès*, qui a été formulé par M. l'abbé Van den Gheyn.

« Ainsi, nous pourrons dire que nous aurons fait notre possible pour empêcher le retour des abus que l'emploi de la polychromie, confiée à des mains inexpérimentées, a produit trop souvent en Belgique. »

M. Helbig. — « Je ne puis, Messieurs, me rallier aux conclusions de M. Saintenoy. Elles semblent jeter du doute sur la valeur des polychromies faites en Belgique et ailleurs jusqu'à ce jour.

« Il m'est impossible d'admettre qu'avec nos connaissances archéologiques actuelles, nous ne puissions entreprendre, avec toutes chances de succès, de compléter les monuments laissés inachevés par le moyen âge. »

M. l'abbé Van den Gheyn. — « Je suis d'accord avec M. Saintenoy pour ce qui regarde la restauration des restes des peintures découverts sous le badigeon; mais je crois qu'il est nécessaire d'émettre un vœu affirmant que la polychromie est le complément nécessaire d'une église. Quant à la mise en pratique de ce vœu, les artistes n'ont qu'à étudier les œuvres anciennes et ils parviendront à les égaler. »

M. le Président donne lecture des conclusions de M. l'abbé Van den Gheyn (1) et prie M. Helbig de faire connaître ses conclusions, dont il a été question au début de la seance.

M. Helbig donne lecture des conclusions suivantes :

« La polychromie des églises doit être encouragée au même titre que l'on a encouragé la restauration de la peinture sur verre d'après les procédés des anciens peintres verriers; au même titre que la ferronnerie, l'orfèvrerie, la fabrication des carreaux émaillés, et tous les arts décoratifs servant à orner l'intérieur des édifices religieux et civils.

« La peinture des églises ne peut toutefois se faire que d'après des principes déterminés.

« 1° Le travail du peintre doit rester subordonné à l'œuvre de l'architecte. Loin de rechercher les effets indépendants de l'architecture, le peintre s'attachera à accuser l'ossature de l'édifice, c'est-à-dire mettre en relief les membres essentiels de la construction. En général il cherchera à mettre l'accent et la richesse de la décoration peinte, là où se trouve la richesse de la sculpture ornementale.

« Dans une église où l'intérieur est entièrement polychromé la statuaire doit être également polychromée.

« Le peintre peut se servir des surfaces planes pour y développer des compositions historiques ou légendaires. Dans les églises, ces sortes de peintures n'auront pas seulement pour objet de satisfaire aux exigences de l'art et de servir au décor de l'édifice; elles auront encore pour objet de servir à l'édification et à l'enseignement des fidèles.

(1) Voir *Mémoires, rapports et documents imprimés en vue du Congrès*, p. 310.

« Dans ses compositions, l'artiste évitera, autant que possible, les profondeurs et les successions de plans; il évitera, pour la même raison, les raccourcis dans les personnages, le raccourci, n'étant que des membres mis en perspective. Enfin il n'oubliera pas que, là où l'architecte a établi une surface solide, il n'appartient pas au peintre de la détruire par les illusions de la perspective.

« 2° Le peintre devra se conformer, dans le système de coloration, dans le dessin des figures et celui des éléments décoratifs, au style de l'édifice qu'il est chargé de décorer. L'objet de son travail étant une harmonie complète entre le décor peint et l'architecture, il ne peut, par exemple, imiter dans un édifice du xv[e] siècle, le style et les effets de coloration du xii[e] siècle.

« 3° Dans la polychromie des églises, on peut tirer parti des matériaux qui ont une coloration naturelle. Les marbres, les pierres colorées, les mosaïques, les bois peuvent intervenir dans le décor polychrome. Du moment qu'un bon effet de coloration est produit et que l'harmonie est respectée, peu importent les moyens dont l'artiste se servira, pourvu que ces moyens soient durables. »

M. le comte de Marsy. — « Il me semble, Messieurs, qu'il serait dangereux d'admettre entièrement les conclusions de M. Helbig. Je puis vous citer des exemples de polychromie d'églises que j'ai été à même de voir dans les Landes. Ces églises sont riches et ont consacré leurs ressources à l'ornementation des nefs par l'emploi de la polychromie. Quoique souvent faites avec talent, ces peintures sont d'un effet déplorable et doivent nous faire regretter l'austérité primitive des tons naturels des matériaux employés. Ces peintures consistent en des scènes complètes dans des tons chocolat du plus pénible effet; elles prouvent que l'on doit être fort sobre en ces matières, n'agir qu'avec la plus grande prudence et la plus extrême réserve. »

M. Ruelens. — « Il y a pourtant de beaux exemples de polychromie moderne à citer dans des églises.

M. l'abbé Van den Gheyn. — On peut citer, dans ce sens, la polychromie de l'église Saint-Gilles, à Bruges. »

M. le Président. — « Jusqu'où M. Helbig entend-il aller dans la voie de la polychromie? Une église contient des statues, des tombeaux. Ceux-ci, dans la pensée de l'honorable vice-président, peuvent-ils rester monochromes? »

M. Helbig. — « Ils devraient, dans ce cas, être sobrement polychromés, afin de les mettre en harmonie avec l'entourage et pour autant qu'on en ait des exemples similaires pour appuyer le parti pris. Il conviendrait pourtant de ne pas étendre cela à des œuvres sculpturales hors ligne, ce serait aller trop loin. »

M. le Président. — « Il y a, Messieurs, des divergences de vue notables entre MM. Helbig et Van den Gheyn. »

M. Saintenoy. — « Je vous propose de remettre les votes à la séance du soir. D'ici là, ces messieurs auront le temps de combiner leurs conclusions pour faciliter les votes de la section. » *(Adopté.)*

—

6 août 1888.

Séance du soir.

L'ordre du jour appelle la continuation de la discussion de la polychromie dans les églises.

La première question à examiner est de savoir s'il y a lieu de polychromer les églises neuves ou restaurées.

M. Ruelens. — « Pour les églises neuves, c'est une question à examiner et à décider par l'architecte créateur de l'œuvre. On peut différer d'avis sur l'opportunité de polychromer. C'est ainsi que, de l'avis de M. Suys, l'architecte de l'église Saint-Joseph, à Bruxelles, celle ci ne doit jamais être peinte.

« Il faudrait, d'ailleurs, s'entendre sur le sens exact à donner au mot *polychromie* d'un édifice. »

M. Helbig. — « Dans mon esprit, j'entends par polychromie tout décor qui met en relief l'architecture intérieure du monument, sans distinguer si on l'obtient par la polychromie naturelle, par l'emploi de matériaux de couleur ou par la polychromie artificielle et l'application de tons.

« On peut combiner les deux systèmes. Ainsi, sur une voûte en sapin, on peut conserver le ton naturel du bois, rehausser les arêtes d'un ton et orner les champs.

« Le restant de l'église doit être, dans ce cas, mis en harmonie avec les tons des voûtes en bardeaux.

« Pour citer un second exemple, disons que l'on trouve dans quelques églises des colonnes en marbre noir. Dans ce cas, le polychromiste habile trouvera moyen de tirer parti de la couleur que lui donne les matériaux employés. »

M. Ruelens. — « Une église en marbre devra donc être polychromée? »

M. Helbig. — « Non; mais il faut toutefois laisser la liberté de le faire. Les Grecs ont certainement polychromé les temples en marbre. Ce que nous devons proclamer ici, c'est l'avantage de la polychromie, qui peut donner d'excellents résultats lorsqu'elle est bien employée. »

M. Destrée. — « Il faut diviser la question.

« Le cas est différent lorsqu'il s'agit d'une église moderne ou d'une église ancienne. »

M. l'abbé Van den Gheyn. — « La question de principe, à résoudre d'abord, est :

« Y a-t-il lieu de polychromer les églises? »

M. Destrée. — « Y a-t-il lieu de polychromer les édifices? serait plus général et préférable. »

M. Ruelens. — « Mais tous les édifices civils sont polychromés à l'intérieur! »

M. WINDERS. — « Dans les églises modernes, il faut laisser aux architectes la liberté de polychromer, mais, dans les églises anciennes, il faut se garder d'entrer dans cette voie, car il est impossible de se rendre compte des intentions de l'architecte primitif. »

M. RUELENS. — « Nous ne devons pas avoir peur de laisser polychromer nos églises anciennes. Il n'y a lieu que de trouver les hommes capables de le faire. »

M. HUBERT. — « L'église Sainte-Waudru, de Mons, n'a jamais été polychromée, et je suis d'avis qu'il faut la laisser ainsi. »

M. HELBIG. — « Les voûtes en briques de l'église Sainte-Waudru sont déjà, à mes yeux, une sorte de polychromie contrastant avec les autres matériaux de sa construction. »

M. le comte THIERRY DE LIMBURG-STIRUM. — « Il faudrait s'entendre avant tout sur le sens à donner au mot *polychromie.* »

M. WILMOTTE. — « Il y a plusieurs genres de polychromie qu'il faudrait distinguer. »

M. LE PRÉSIDENT. — « Nous devons restreindre le sens du mot à l'application de tons sur les murs intérieurs. »

M. SAINTENOY. — « Je reviens, Messieurs, sur les observations que j'ai présentées à la séance du matin.

« Je propose de voter la conclusion n° 1 (p. 310 des *Mémoires, rapports et documents*) de M. l'abbé VAN DEN GHEYN, disant que « l'architecture réclame, comme achèvement nécessaire de l'édifice religieux, le concours de la peinture décorative. »

« Puis, pour les restes de peinture retrouvés sous le badigeon, la conclusion n° 6 (p. 311 des *Mémoires, rapports et documents*) de M. l'abbé VAN DEN GHEYN.

« Enfin, pour les églises anciennes, où l'on ne possède aucun renseignement sur la polychromie primitive, je propose de voter le vœu suivant :

« *Le Congrès estime qu'il y a lieu d'employer la polychromie avec la plus grande réserve dans les églises anciennes, où il n'en reste nulle trace.* »

M. HELBIG. — « Je ne puis me rallier à ces vœux, qui contiennent des réserves sur l'application du principe de la polychromie. »

M. LE PRÉSIDENT donne lecture des conclusions de M. l'abbé VAN DEN GHEYN.

M. l'abbé VAN DEN GHEYN développe ses conclusions.

M. HELBIG. — « Nous devons être affirmatifs. Si vous admettez l'introduction de peintures de sujets sur toile ou panneaux dans les églises, pourquoi n'admettez-vous pas la peinture à fresque? »

M. LE PRÉSIDENT. — « Les églises anciennes contiennent des tableaux de valeur; l'introduction de la polychromie rendra impossible leur maintien à leurs places actuelles. »

M. HELBIG. — « Je ne puis admettre l'exactitude de ce fait, mais dans les restaurations d'édifices du moyen âge, on supprime les objets de style rococo que les XVIIe et XVIIIe siècles y ont laissés. Cela est admis. Il doit en être de même pour ces peintures d'un aspect très moderne, qui ne sont pas en harmonie avec le style dominant de l'église. Nous n'avons pas travaillé à éloigner les ornements en style rococo des siècles passés pour les remplacer par le rococo du XIXe siècle. »

M. LE PRÉSIDENT. — « Dans l'église N. D. d'Anvers, on devrait donc déplacer les Rubens? Et dans beaucoup d'autres églises qui ont des autels du XVIIe siècle, contenant des peintures de premier ordre, vous admettriez que l'on supprimât autels et tableaux. »

M. WINDERS. — « S'il en devait être ainsi, vous n'admettriez pas la polychromie dans l'église N. D. d'Anvers. »

M. HELBIG. — « Elle ferait valoir les peintures loin d'en empêcher le maintien. »

M. HUBERT. — « J'insiste, Messieurs, sur la position de la question. Il ne doit pas y avoir obligation; il faut laisser toute latitude pour les églises modernes et faire des réserves pour les églises anciennes. »

M. GEERTS. — « Je propose un amendement au vœu n° 1 de M. l'abbé VAN DEN GHEYN. Je propose de dire « achèvement désirable » au lieu de achèvement nécessaire. »

M. l'abbé VAN DEN GHEYN. — « J'insiste pour le maintien textuel de ma conclusion. »

(L'amendement est admis.)

M. LE PRÉSIDENT. — « Je mets aux voix le vœu ainsi amendé :

« *La Section estime que la polychromie est l'achèvement désirable des édifices religieux.* »

(Cette formule est adoptée à l'unanimité.)

M. LE PRÉSIDENT. — « Il y a lieu, maintenant, de mettre aux voix le vœu de M. l'abbé VAN DEN GHEYN relatif à la conservation des restes de peinture retrouvés sous le badigeon.

» Ce vœu est ainsi conçu :

« *Il est désirable que le Gouvernement veille, non seulement à la conservation des restes de peintures murales qu'on découvre de temps à autre dans les anciennes églises, mais qu'il prenne la généreuse initiative de restaurer celles qui offrent pour l'art un véritable intérêt.* »

(Adopté à l'unanimité.)

M. LE PRÉSIDENT. — « Il nous reste à voter maintenant sur la proposition de M. SAINTENOY, ainsi conçue :

« *Le Congrès estime qu'il y a lieu d'employer la polychromie avec la plus grande réserve dans les églises anciennes où il n'en reste nulle trace.* »

M. ZECH DU BIEZ. — « Je propose, Messieurs, un amendement à ce vœu, qui serait conçu comme suit :

« *Quant aux églises anciennes, où des données suffisantes sur la polychromie ancienne n'ont pas été conservées, la section émet le vœu de ne voir employer la polychromie qu'avec la plus grande réserve.* »



M. EDOUARD VANDER SMISSEN. — « Je vous présente, Messieurs, le vœu suivant :

« *Pour les églises anciennes, où aucun vestige suffisant de polychromie n'a été relevé, le Congrès émet le vœu de les voir conserver intactes.* »

M. LE PRÉSIDENT. — « Cet ordre du jour a la priorité comme étant le plus radical. Si personne n'y fait d'objection, je vais donc le mettre aux voix. »

(Approbation.)

Le résultat du vote donne :

Onze voix pour, sept voix contre.

En conséquence, le vœu de M. VANDER SMISSEN est admis et il n'y a pas lieu de voter sur la proposition de MM. SAINTENOY et ZECH DU BIEZ.

La séance est levée à 9 heures 45.

Ajoutons, pour être véridique, que ces vœux, soumis à l'assemblée plénière du Congrès, ont été renvoyés au Congrès prochain. P. S.



LETTRE DE PARIS

Le Congrès international des Architectes

Paris, 28 juin 1889.

MON CHER MONSIEUR,

J'ai accepté bien à la légère, peut-être, de vous dire ce qu'a été le Congrès... mais il n'y a pas à m'en dédire : j'ai accepté!

Donc, bon courage et allons-y.

Pour ma plus grande facilité et pour flatter mes secrets instincts de lazzarone napolitain, je vous raconterai tout simplement, pour m'acquitter de ma tâche, une conversation tenue avec un mien confrère habitant la province. Il ne m'en voudra pas, je suppose, de le mettre en scène, d'autant qu'en ami véritable je ne lui prête aucune idée subversive de l'ordre et des traditions austères de l'art.

Ceci dit, commençons :

— Donc, vous avez assisté dans ce Paris, digne séjour d'ivresse et de plaisir, cœur et cerveau de l'univers, au Congrès de tout ce que les deux hémisphères comptent de plus distingué en fait d'adeptes de l'équerre et du compas?

— Parfaitement!

— Racontez-moi alors les notables résolutions qu'une telle assemblée a dû prendre dans l'intérêt d'un art ou d'une profession insensiblement anéantie par le flot débordant des ingénieurs, des géomètres, des entrepreneurs et autres gens de bâtisse, pour lesquels l'architecte est quantité négligeable et de peu de poids dans la balance de la vie.

— Vous croyez qu'on s'est occupé de cela? Détrompez-vous, mon bon, comme on dit à Mont-de-Marsan.

— Comment?

— Je dis que ce n'est pas cela du tout. Le Congrès s'est réuni au palais du Trocadéro, puis au bureau, présidé par M. Bailly, membre de l'Institut, se sont assis beaucoup d'architectes aux noms célèbres.

La séance s'est ouverte par les formalités habituelles, mais après, sans crier gare, sans songer aux étrangers qui auraient bien dû recevoir quelques mots de bienvenue, on s'est mis à discuter aigrement l'organisation des études à l'Ecole des Beaux-Arts de Paris; les *diocésains* ont vigoureusement attaqué les *académiques*, qui ne se sont pas fait faute de répondre.

Un échantillon de discussion :

— C'est la leçon que vous me faites! Je n'ai pas à la recevoir!

— C'est vous qui me la faites! Etc., etc.

Bref, après une heure de cet exercice oratoire, on s'est séparé en se donnant rendez-vous pour le lendemain à l'Ecole des Beaux-Arts.

L'ascension de la tour Eiffel avec conférence par le célèbre ingénieur, annoncée pour ce jour, n'a pas pu avoir lieu et a été remise au samedi suivant.

Le lendemain, mardi, M. Chevallier a fait lire par son confrère M. Jourdan, une intéressante communication sur le diplôme à délivrer aux architectes, puis la discussion de la veille a repris de plus belle; cela a donné occasion à M. Paul

Gout de faire une fort intéressante étude sur l'enseignement de l'architecture.

∴

M. Guillaume répond le mercredi matin. Pour lui, l'Ecole des Beaux-Arts de Paris est très bien, et son enseignement suffisant. Il n'y a qu'à l'élargir un peu.

— Il n'est donc pas complet?

— Pas tout à fait, car il manque, paraît-il, un cours d'hygiène.

Cela ajouté, tout sera parfaitement conforme à l'idéal qu'avaient les Romains au point de vue de l'enseignement architectural.

— ... Les Romains?

— Parfaitement, d'après M. Guillaume, sauf pour le cours d'hygiène, le parallèle entre l'idéal de Vitruve et les cours de l'Ecole est complet.

— Vous me laissez rêveur! On apprend donc aux élèves la musique, l'astronomie, la médecine, la philosophie?...

— Il paraît.

— Et l'ichnographie, l'orthographie, la scénographie...?

— Naturellement.

— En voilà assez. Passons à la séance de mercredi après-midi.

— Vous le voulez? Soit.

M. Paul Wallon avait à nous parler des concours publics.

— Voilà qui intéressait tout le monde.

— Oui, mais le temps a fait défaut et l'orateur a dû écourter son discours, suivi de quelques observations intéressantes de M. Phéné Spiers (de Londres) sur l'enseignement architectural en Angleterre.

M. de Joly développe ensuite une proposition de créer en France une caisse de secours pour les architectes, puis M. Gout reprend la question de l'enseignement à l'Ecole des Beaux-Arts.

∴

Le lendemain, jeudi, M. César Daly parle des hautes études d'architecture.

Grand succès que nous nous faisons un plaisir de constater avant d'arriver à la séance de l'après-midi de ce même jour.

Celle-là est une séance mémorable!

En effet, après différentes communications de MM. De Geymuller, Poupinel, Trélat et Coquet, relatives à l'enseignement, l'éminent architecte de l'Opéra, M. Ch. Garnier, résume la discussion.

C'est de là que part le tumulte, qui transforme le Congrès en Chambre des députés pour tout de bon. Cris, tapage, orage continuel, interpellations vives se croisant, apostrophes virulentes, questions personnelles surgissent, impérieuses; la surexcitation est générale; bref, une petite fête charmante de bonne et solide confraternité, comme disait quelqu'un.

Enfin, M. Alfred Normand, appuyé par M. de Geymuller, émet la motion suivante :

Considérant que le Congrès est international et que dès lors il ne peut avoir à s'immiscer dans une question concernant un établissement d'éducation exclusivement français, le Congrès passe à l'ordre du jour.

Voté par 58 voix contre 16.

C'est égal, mettre deux fois quarante huit heures pour s'apercevoir de cela!.... C'est un peu long, même pour un congrès.

∴

Après cette décision importante, l'assemblée décide que les vœux présentés sur le diplôme obligatoire, sur les concours publics, sur la caisse de secours ont un caractère trop français et doivent être réservés pour un prochain congrès national.

On vote ensuite quelques vœux sur la propriété artistique et une motion de M. César Daly, qui voudrait voir toutes les nations s'attacher à créer les moyens de faire des hautes études d'architecture.

Il propose pour cela la création de groupes composés d'architectes, d'archéologues, d'ingénieurs et chargés de rechercher les moyens de créer les établissements désirés.

Le lendemain, vendredi, a eu lieu la distribution des récompenses décernées par la Société Centrale des Architectes français. C'est M. Paul Sédille qui a fait le rapport du jury chargé de décerner ces distinctions.

Puis le même soir a eu lieu le banquet.

Cent trente-quatre convives sous la présidence de M. Ch. Garnier.

Toasts nombreux et bien dits.

Enfin le samedi — jour de clôture du Congrès — j'ai à vous signaler une conférence d'un de vos compatriotes, M. Eug. Dognée (de Liége), sur les Etrusques et leur art. Grand succès.

Différentes excursions ont eu lieu à l'occasion du Congrès. Je vous signale : une visite à la nouvelle Sorbonne et une autre à l'escalier du Louvre.

∴

— Et vous ne dites rien de l'excursion annoncée au château de Chantilly?

— Pour cause, car je pourrais en dire : qu'il ne faut pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir mis à terre.

— C'est dit.

∴

Tel est le bilan du Congrès international des Architectes de 1889.

— Produira-t il un résultat utile?



— L'avenir le dira, mais dès maintenant on peut avancer sans crainte d'être contredit que des assises de ce genre ne peuvent produire que des résultats illusoires, parce que les différences de mœurs, d'usages, de législation des différents pays rendent impossible l'application de principes uniformes.

— Voilà qui est bien dit.

— C'est mon avis et, si vous le voulez, ce sera mon *dixi*.

Sur ce, mon cher monsieur, je vous serre la main et au prochain Congrès... si jamais homme sans peur et sans reproche en organise dans l'avenir.

Entre nous, je n'en crois rien.

Votre dévoué
X...

Un projet de Mausolée.



A l'Exposition universelle de Paris, lorsqu'on parcourt la galerie de la classe V (Projets d'Architecture), on n'est pas peu surpris de voir un immense châssis au milieu duquel se prélasse un non moins immense « projet de mausolée ».

La chose paraît difficile à comprendre, car on y retrouve une quantité de monuments célèbres juxtaposés, combinés, amalgamés, formant un tout inouï, une macédoine terrible à comprendre et à démêler. On cherche, on ne trouve pas l'explication de cette étrange composition. Heureusement que l'auteur — comprenant cette situation — a fait afficher la note suivante :

La dernière mêlée avait eu lieu, il y a cent ans.

Parmi les vivants aucun ne s'en souvenait. Les derniers vétérans étaient morts depuis quelques années. Il ne restait plus un seul témoin oculaire pour raconter cette terrible lutte des peuples, pour dire comment ils s'étaient rendus au combat en multitudes innombrables; comment les rangs décimés se reformaient par l'arrivée de nouvelles troupes jusqu'à ce que les plus jeunes et les faibles eux-mêmes furent appelés sous les armes; comment pas un foyer ne fut sans deuil et sans lauriers; comment la lutte était restée indécise jusqu'à ce que la haine eut été étouffée dans les flots de sang et que les peuples exténués, haletants, impuissants se regardèrent hagards, fatigués à jamais de la guerre.

Il y avait cent ans de cela; l'humanité avait reconquis ses droits; la génération actuelle, étonnée de tant de folies passées, écoutait les récits de cette lutte héroïque qui ne se reproduirait plus jamais.

Alors, de tous côtés, arrivèrent des travailleurs : des architectes, des peintres, des sculpteurs, des ouvriers et l'ère de la paix allait être immortalisée par la construction d'un immense monument.

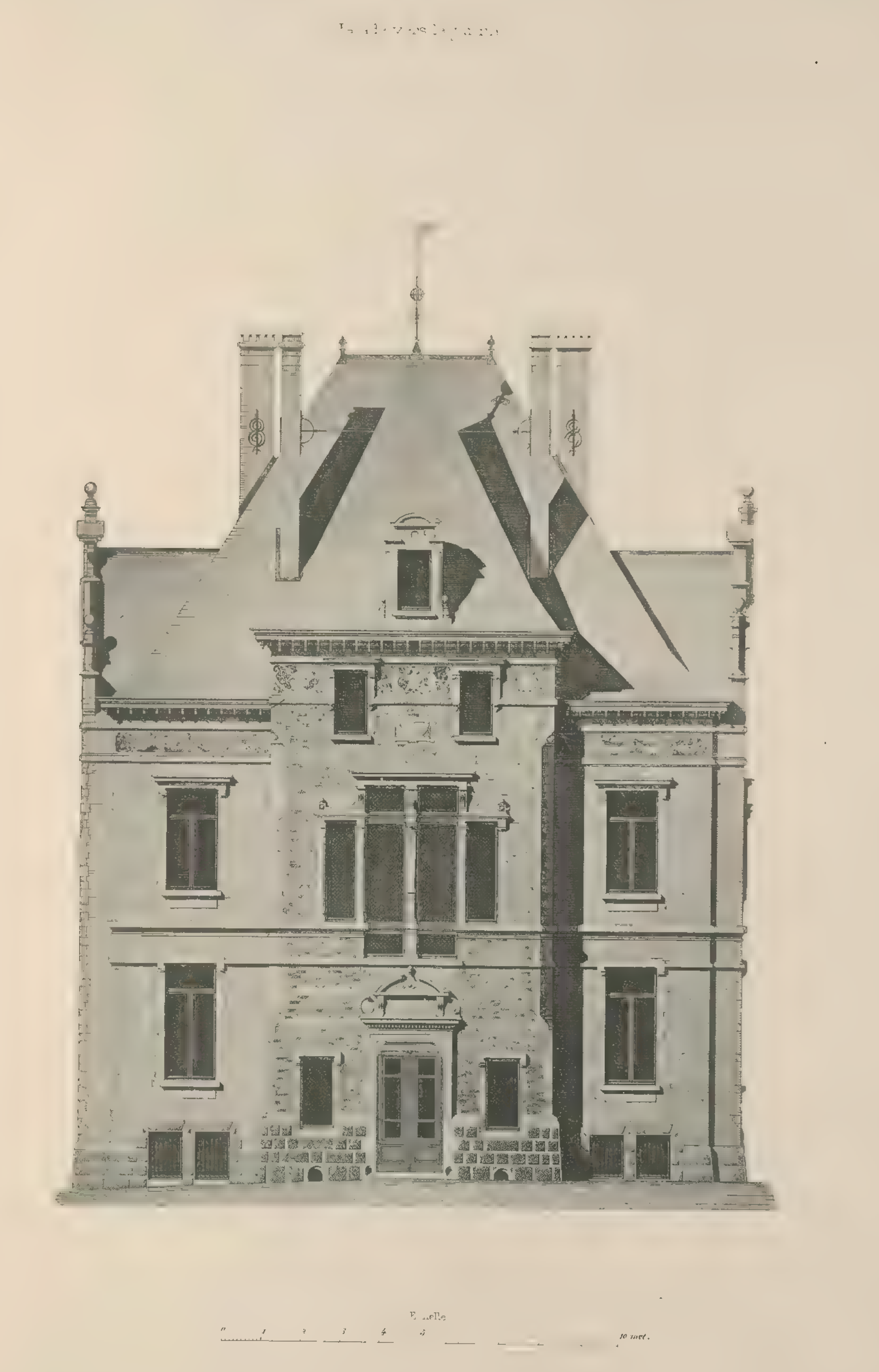
Déjà on apporte les pierres sur la rangée de collines qui entourent la ville géante, centre de la république européenne. Un mausolée va s'élever, il rappellera tout ce que l'homme a fait de grand pendant les jours de lutte, et il restera, comme temple des morts, le souvenir éternel de la tragédie humaine.

La construction centrale est un temple pyramidal renfermant des spécimens de tous les styles, depuis l'art égyptien jusqu'à la renaissance; il est terminé par la coupole de Saint-Pierre, le plus beau temple de la chrétienté et couronné par « Atlas », qui a pris la place de la croix. Les tours de Reims, de Strasbourg, d'Anvers et de Vienne, représentant les plus nobles manifestations de l'art gothique, s'élèvent aux quatre côtés de l'édifice central. Les galeries s'étendent en un large arc de cercle. Ici, comme dans le panthéon des grands hommes : les hommes d'État, les savants, les artistes et les ingénieurs, la renaissance est le symbole de la pensée humaine dans ses périodes de gloire.

On entre dans ce palais des morts par une porte triomphale; l'immortalité de la pensée humaine triomphe dans la mort. Au-dessus de l'entrée, s'élève un groupe : un homme et une femme auprès de la croix, symbole des souffrances éternelles de l'humanité; plus haut, un tympanon avec la fraternisation des races et des peuples; plus haut encore, l'étoile du génie humain.

Ensuite on entre dans la grande cathédrale, le service funèbre aura lieu dans une chapelle particulière, copie fidèle de la Sainte-Chapelle de Paris. Au delà, la cheminée gigantesque du Crematorium s'élève jusqu'aux nuages comme l'esprit humain s'élève et se perd dans l'infini.

Les citoyens de tous les pays arrivent de tous côtés; les cloches annoncent solennellement le centenaire de la concorde



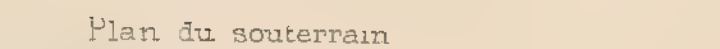
PL. 28

VILLA CHAUSSÉE DE VLEURGAET A BRUXELLES

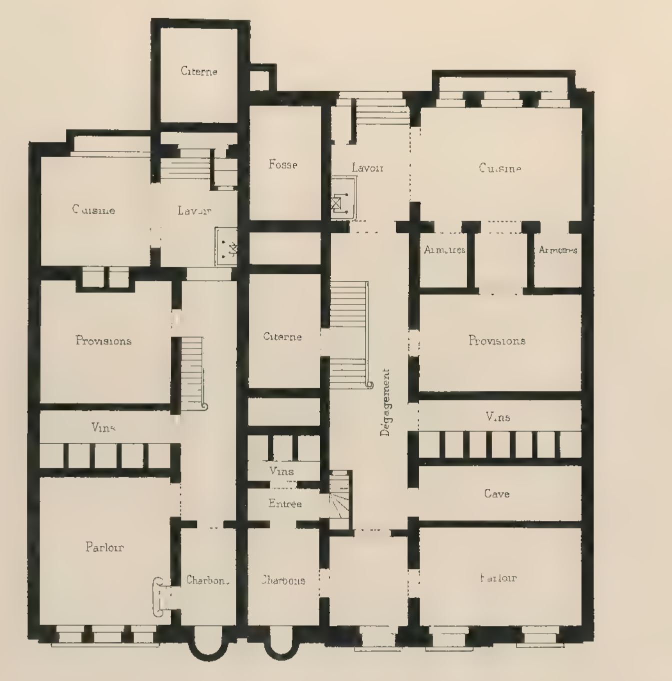
(1881)

ARCHTES C. BOSMANS & H. VANDEVELDE

Plans de l'hôtel et d'une maison

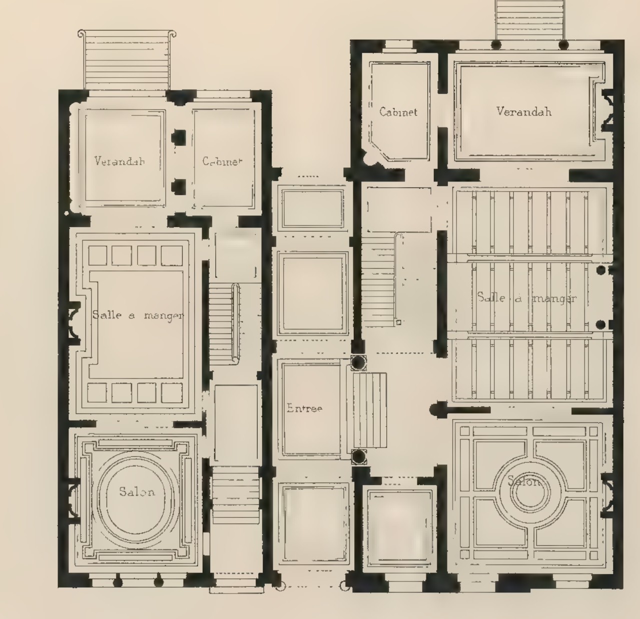


Plan du souterrain





Plan du rez-de-chaussée



Echelle

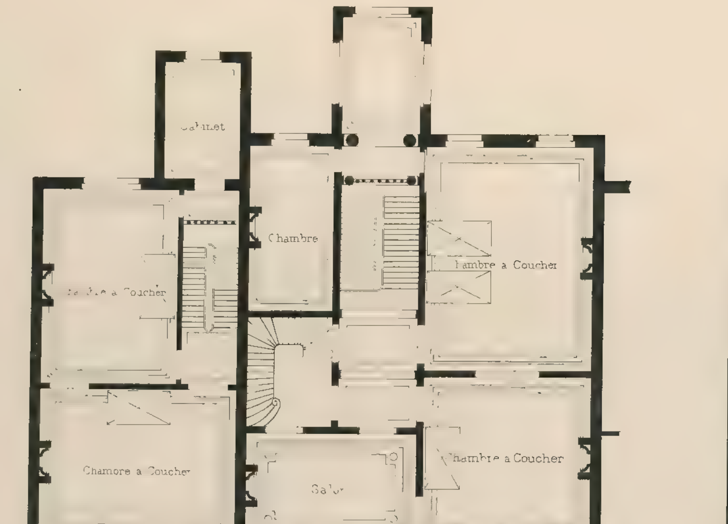
0 1 2 3 4 5 10

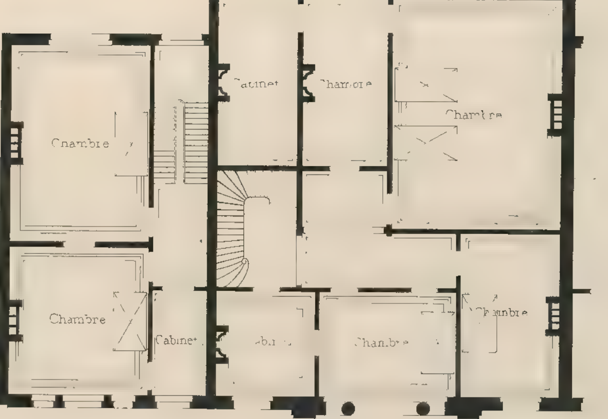
HÔTEL ET MAISONS AVENUE RUBENS A ANVERS

1884

ARCHTE ED CA[illegible]







Echelle

Imp.

Editeur de publications

Pl. 30

HÔTEL ET MAISONS AVENUE RUBENS A ANVERS

1884

ARCHT E. GAFFELS

Ensemble des Façades





Imp. CH CLAESEN à Liège

Editeur de publications artistiques

HÔTEL ET MAISONS AVENUE RUBENS A ANVERS

1884

ARCHTE ED CAREELS

et, du milieu de l'immense foule, s'élève en ondes profondes le cantique d'allégresse :

« Paix sur la terre jusqu'à la fin du siècle des siècles. »

Et on dit que l'art moderne n'est pas novateur!



CONSTRUCTION

—

Le nouveau cahier des charges-type



Casse, Membre de la Chambre des Représentants, a présenté au Gouvernement des modifications qu'il conviendrait d'apporter au nouveau cahier des charges-type que M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industre et des Travaux publics élabore en ce moment.

Nous publions ci-dessous le compte-rendu d'une séance intéressante qu'a tenue à ce sujet la Fédération des entrepreneurs, le 12 avril dernier :

M. Delhaye donne lecture d'une lettre de M. Soyez, s'excusant de ne pouvoir assister à la séance, ainsi que de la lettre de convocation qui rappelait la grande importance de la réunion.

Des modifications sont formulées dans la note annexée au présent procès verbal. Elles se rapportent principalement aux questions suivantes :

Art. 2. — *Nature de l'entreprise.*

Dans le cas où l'entreprise constitue un forfait relatif, ni l'État, ni l'entrepreneur ne pourront se prévaloir des erreurs qui seraient constatées dans le métré.

Art. 4. — *Modifications apportées aux ouvrages prévus.*

Les adjonctions, les suppressions et les modifications ne pourront, sans le consentement de l'entrepreneur, avoir pour effet d'augmenter ou de diminuer de plus d'un sixième chaque nature de travail ou chaque espèce de matériaux.

B. Manière de dresser le décompte.

Les travaux modifiés seront évalués d'après les unités de prix déterminées par le bordereau joint à la soumission, ou, à défaut de ceux-ci, d'après les prix payés pour des travaux analogues dans les entreprises le plus récemment adjugées pour compte du département en cause.

Art. 5. — *Responsabilité de l'entrepreneur.*

Les travaux de réparation, de reconstruction, de dragage ou autres, nécessaires par suite de terrassements, glissements, etc., ne sont à charge de l'entrepreneur que dans le cas où ils sont nécessités par le fait d'imprévoyance ou de vices de construction dus soit à la qualité des matériaux, soit au mode de construction mis en œuvre.

Art. 10. — *Tracé des ouvrages.*

Les tracés sont effectués par l'entrepreneur, conjointement ou contradictoirement avec les agents de l'administration.

Art. 19. — *Reclamation.*

L'entrepreneur n'est pas responsable des événements de force majeure, et dans le cas où ils se sont produits malgré toutes les précautions qu'il aurait prises d'accord avec les agents de l'administration pour les éviter, l'entrepreneur pourra être indemnisé, mais seulement pour la valeur des travaux qu'il serait obligé d'effectuer en raison même de ces événements, et il pourra lui être accordé dans ce cas une prolongation égale à l'interruption forcée des travaux.

Art. 30. — *Cautionnement.*

Le cautionnement serait de 5 p. c. du prix de la soumission.

Moyennant ces modifications, l'assemblée estime que le nouveau cahier des charges assurerait d'une façon efficace les droits et les obligations de l'entrepreneur et épargnerait à l'État, les difficultés et les procès qui sont la conséquence inévitable des stipulations draconiennes du cahier des charges actuel.

Le présent procès-verbal sera envoyé à toutes les sociétés fédérées.

La parole est donnée à M. Casse, qui expose qu'ensuite de ses démarches auprès du ministre, celui-ci a bien voulu lui communiquer le projet du nouveau cahier général des charges. Il donne ensuite lecture d'une note qu'il a rédigée à ce propos, et dans laquelle il développe les différentes observations que, d'après lui, il y aurait lieu de formuler au ministre; certains articles, pense-t il, sont de nature à ne pas sauvegarder suffisamment les intérêts de l'entreprise.

Après un échange d'observations entre les divers membres présents, on se met d'accord pour que les adjudications se fassent, soit 1° à forfait absolu, sans l'adjonction au cahier spécial des charges d'un métré ni devis estimatif, mais seulement d'un bordereau des quantités totales de chaque espèce de travaux que comporte l'entreprise; 2° à bordereau de prix, et dans ce cas serait joint au cahier des charges un métré détaillé sans devis estimatif; l'entreprise constituerait dans son ensemble un forfait relatif, c'est-à-dire que le métré ferait foi en tout état de cause sans préjudice pour l'État ou pour l'entrepreneur; les unités de prix seules constitueraient le forfait.

M. Casse entame ensuite la lecture du nouveau cahier des charges, ainsi que de la rédaction nouvelle qu'il propose pour divers articles; après une discussion très longue, ces modifications sont adoptées, sauf cependant en ce qui concerne l'article 4, § A, auquel le Comité demande une modification portant sur ce que l'augmentation ou la diminution du 6e poste sur chaque nature de travaux ou d'espèces du métré; il demande également qu'on ajoute à la fin de l'article les mots : « qui devra les approuver ou les rejeter endéans les 10 jours de leur présentation ».

Voici, dans leur texte, les diverses modifications au cahier des charges-type proposées par M. Casse et adoptées par la Fédération des Entrepreneurs :

Art. 2. — *Nature de l'entreprise.* Pour chaque entreprise, il est dressé un cahier des charges spécial qui détermine, notamment, la nature et l'importance des travaux et des fournitures à faire, les conditions particulières auxquelles elle est soumise, les délais d'achèvement, le mode et les époques de paiement, les retenues spéciales à appliquer éventuellement, le cautionnement à fournir, le mode d'adjudication et, le cas échéant, les modifications et les dérogations qui sont apportées au présent cahier général des charges.

L'entreprise constitue, ou bien un forfait absolu pour l'ensemble des travaux et dans ce cas l'entrepreneur s'oblige à exécuter pour et moyennant le prix de sa soumission tous les travaux indiqués aux plans d'adjudication, ou bien elle constitue un forfait relatif et dans ce cas l'entrepreneur s'oblige à exécuter à prix de bordereau, tous les travaux renseignés aux plans et aux métrés joints au cahier des charges. Dans ce cas ni l'Etat, ni l'entrepreneur ne pourront se prévaloir des erreurs qui seraient constatées dans ledit métré. L'entrepreneur est censé, dans tous les cas, avoir établi le montant de sa soumission d'après ses propres opérations, calculs et estimations.

Art. 4. — A. *Droit de les ordonner.* L'entrepreneur peut être tenu de se charger de l'exécution de tous les travaux quelconques qui se rattachent directement à l'objet de son entreprise.

Il est tenu en tous cas, d'apporter aux travaux compris dans le forfait ou ordonnés pour et exécutés à bordereau de prix, toutes les adjonctions, suppressions ou modifications quelconques que l'administration juge convenable de prescrire dans l'exécution.

L'ensemble des adjonctions, suppressions et modifications prévues aux deux paragraphes précédents ne peut, sans le consentement de l'entrepreneur, avoir pour effet d'augmenter ou de diminuer de plus d'un sixième chaque section de travail ou chaque espèce de matériaux.

B. *Manière de dresser le décompte.* Le cas échéant, il intervient un décompte dans lequel les ouvrages prévus, que l'entrepreneur aura été dispensé d'exécuter, et les ouvrages imprévus qu'il aura au contraire été tenu d'exécuter, sont évalués d'après les unités de prix déterminées par le bordereau de prix joint à la soumission, ou à défaut de prix payés pour des travaux analogues dans les entreprises le plus récemment adjugées pour compte du département en cause.

Tout décompte est soumis à l'acceptation de l'entrepreneur qui devra l'accepter endéans les 10 jours de la notification qui lui en aura été faite, et si en cas de non acceptation il ne faisait pas ses observations par écrit et détaillées endéans ce laps de temps, le décompte serait arrêté d'office.

Art. 5. — *Responsabilité de l'entrepreneur.* L'entrepreneur est responsable de tous les ouvrages de son entreprise, jusqu'à la reception définitive de l'ensemble des travaux, faite comme il est dit à l'article 18 ci-après.

Pendant l'exécution et pendant le délai de garantie, l'entrepreneur est obligé d'effectuer aux ouvrages, à mesure des besoins, tous les travaux nécessaires pour les remettre et les

maintenir en bon état d'entretien ou de manœuvre, dans les formes et dimensions prescrites.

Sont à sa charge, tous les travaux de réparation, de reconstruction, de dragages ou autres, nécessaires, par suite de tassements, glissements, éboulements, envasements, ruptures, altérations ou dégradations quelconques, si ces réparations sont nécessitées par le fait d'imprévoyance ou de vice de construction, dus, soit à la qualité des matériaux, soit au mode de construction mis en œuvre.

L'administration peut disposer successivement des différents ouvrages de l'entreprise, à mesure de leur achèvement respectif, soit pour en faire immédiatement l'usage auquel ils sont destinés, soit pour les approprier à leur destination définitive. En ce cas, les travaux de toute nature sont à la charge de l'entrepreneur.

ART. 6. — *Communication des plans.* Ajouter aux mots : et soumis à l'approbation du fonctionnaire dirigeant, « qui devra les approuver ou les refuser endéans les 10 jours de leur présentation ».

ART. 10. — *Tracé des ouvrages.* Avant de commencer les travaux, l'entrepreneur effectue, conjointement et contradictoirement avec les agents de l'administration, le tracé des ouvrages; il établit des repères de nivellement et fait placer des piquets, jalons, lattes de profil, etc., aux endroits à indiquer par les agents de l'administration.

L'entrepreneur doit veiller au maintien des piquets, jalons, lattes de profils, etc., dans la position et à la hauteur ainsi fixées, il est, en tout cas, responsable de toutes les conséquences qui pourraient résulter de ce qu'ils auraient été déplacés ou dérangés.

L'entrepreneur met, à ses frais, à la disposition des agents de l'administration, chaque fois que ceux-ci en ont besoin, les piquets, cordeaux, panneaux, jalons, équerres, lattes de profil, niveau d'eau et à bulle d'air, mires, chaînes, instruments et tous autres objets nécessaires aux opérations auxquelles ils ont à procéder pour s'assurer si les ouvrages sont exécutés conformément aux plans approuvés et aux conditions de l'entreprise.

Les agents de l'administration peuvent choisir dans les ateliers de l'entrepreneur, les ouvriers qu'ils jugent le plus capables de les seconder dans ces opérations. Le salaire de ces ouvriers est à la charge de l'entrepreneur.

ART. 19. *Réclamations.* L'entrepreneur n'est recevable à se prévaloir des faits qu'il croit pouvoir imputer à l'administration ou à ses agents, soit pour réclamer des indemnités ou des dommages-intérêts, soit pour justifier l'inexécution de l'une ou de l'autre de ses obligations, soit pour demander la remise de tout ou partie des retenues qu'il a encourues, que pour autant que, dans les dix jours de leur date, il ait dénoncé ces faits, par écrit, au ministre du département en cause, en signalant expressément leur influence sur la marche et le coût des travaux.

En aucun cas, il ne peut fonder une demande ou réclamation quelconque sur des ordres verbaux qui auraient été donnés à lui ou à ses agents.

Les ordres écrits sont délivrés par le fonctionnaire dirigeant, conformément aux prescriptions du cahier des charges.

De ce que l'entrepreneur est responsable de tous les événements de force majeure, il résulte cependant, que si ces événements se sont produits malgré toutes les précautions qu'il aurait prises d'accord avec les agents de l'administration pour les éviter, il pourra en être indemnisé, mais seulement pour la valeur des travaux qu'il serait obligé d'effectuer en raison même de ces événements, et dans ce cas, il pourra lui être accordé une prolongation égale à la durée de l'interruption forcée des travaux.

ART. 30. — Tel qu'il est rédigé, mais porter ce cautionnement à 5 p. c. au lieu de 10 p. c.

Nous croyons savoir que le Ministre est dès à présent disposé à se rallier au principe de la suppression des devis.

(Chronique des Travaux publics.)

—

Aux Etats-Unis, certains architectes recommandent l'usage du papier dans la construction des édifices, à cause des propriétés spéciales que présente cette matière et que nous allons énumérer. Par papier, dans ce cas, il faut entendre toute feuille fabriquée au moyen de fibres végétales ou autres, qui ont été réduites en pulpes et soumises ensuite à une pression convenable.

L'Industrie moderne expose comme suit les avantages que l'on fait valoir en faveur de l'emploi de cette substance :

1° La continuité de surface, c'est-à-dire qu'on peut en confectionner des rouleaux de toute longueur et largeur voulue; la flexibilité, la possibilité d'être rendue dure en collant l'une sur l'autre plusieurs feuilles superposées, ce qui fournit une paroi sans joints, s'opposant au passage de l'air;

2° La texture n'est pas fibreuse comme le bois, ce qui fait qu'elle ne se fendille pas ;

3° Les changements de température sont sans influence sur elle, ce qui fait que son emploi pour couvrir les toitures est plus avantageux que celui des tuiles métalliques usitées dans le même but;

4° Bien que, dans son état naturel, elle soit affectée par l'humidité, on peut la rendre imperméable, soit en la saturant avec de l'asphalte, soit par tout autre moyen ;

5° Elle est mauvaise conductrice du son ;

6° Elle n'est pas conductrice de la chaleur et on peut la rendre incombustible en employant pour sa fabrication une matière comme l'asbeste; on peut aussi la rendre inattaquable par le feu par certains procédés chimiques.



La combinaison du papier avec d'autres substances, réduites ensuite à l'état solide par la pression, permet de fabriquer très facilement une matière propre à remplacer le bois pour beaucoup d'usages où celui-ci est employé jusque maintenant. On considérera surtout la facilité avec laquelle il peut être fabriqué en feuilles de diverses largeurs et longueurs, absolument inaltérables par la chaleur, l'humidité et le froid.

CONCOURS

Concours annuel de la Société des Aquafortistes belges.

Le jury institué pour le choix des œuvres destinées à paraître dans l'album annuel de la *Société des Aquafortistes belges* s'est réuni à Bruxelles le 29 du mois passé. Ce jury était composé de MM. C. Van Camp, président de la *Société des Aquafortistes*; Em. Slingeneyer, artiste peintre, membre de la Chambre des représentants; Em. de Munck, directeur des publications; Khnopff, membre de la commission administrative, et Marcette, artiste peintre.

Une foule d'œuvres d'artistes belges ou habitant ce pays ont été soumises à l'approbation du jury, qui avait pour mission délicate de décerner équitablement les primes en espèces généreusement offertes par un graveur belge dévoué au progrès de l'art national, M. Aug. Numans. La première de ces primes a été remportée par M. de Mol, qui avait envoyé une eau-forte exécutée d'après un tableau de Rubens, d'une touche large et grasse. Viennent ensuite des gravures de Hanno et Heins qui ont partagé la seconde prime; puis de MMlles Marie et Louise Danse, de Mlle E. Wesmal et de M. C. Bernier qui recevront chacun une partie de la troisième prime. L'album que la Société va publier comprendra ces planches et se terminera par une gravure de De Groux, ainsi que par des eaux-fortes de M. Aug. Numans (hors concours pour les primes), Mme la comtesse de Saint-Genies de Montlaur, MM. C. Benoit, F. Buyck, J. Guiette, N. Steenhaut et de M. Mayné. Il se composera donc d'œuvres dues à la pointe et au burin de nos meilleurs artistes. L'album de la *Société des Aquafortistes* est destiné à paraître sous peu et le public pourra y souscrire.



ŒUVRES PUBLIÉES

Maison Avenue Louise, à Bruxelles. — 1888. — Architecte : M. Dumont-Hebbelinck. — Planches 10 à 14.

Cette maison est située à l'angle de l'Avenue Louise et de la rue du Magistrat.

Elle contient au rez-de-chaussée les vestibules d'entrée et les dépendances; bureau d'attente, vestiaire, cuisine, laverie et buanderie; water-closet des sujets; le sous-sol est occupé par des caves à vins, à provisions, à charbons, à côté de laquelle est établi un calorifère à eau chaude système Schaeffer, qui a donné de très bons résultats.

L'escalier principal, placé contre le mur pignon, donne accès au bel étage qui comprend une grande salle vers l'Avenue, servant au besoin de grande salle à manger, et un salon sur le jardin.

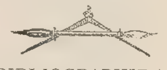
Les arrière-corps contiennent un escalier pour le service de la cuisine, un office et une petite salle à manger, avec terrasse vers le jardin.

A l'entresol se trouve un petit bureau de travail pour le propriétaire et un water-closet, l'escalier s'arrête à cet entresol.

Le premier comprend deux chambres à coucher, un cabinet de toilette et salle de bains.

Au second, trois chambres à coucher; au dessus, trois mansardes et un grenier.

La façade est construite en briques de Boom (papesteen), pierres bleues et pierres blanches de Savonnière.



BIBLIOGRAPHIE (1)

Notes d'Art et d'Archéologie, revue mensuelle. Paris, 1889, livr. I à III, grand in-8°, 64 pages, vignettes et planches.

Il paraît depuis quelque temps à Paris une revue d'art d'une allure fort intéressante. Cela s'appelle — modestement — *Notes d'Art et d'Archéologie*, publication mensuelle de la Réunion artistique. Trois livraisons ont paru. Le mois des fleurs a vu éclore la dernière, — entendons-nous : celle-ci ne fait qu'en présager bien d'autres. Du moins, nous le souhaitons.

Comme texte des « notes » douces, pas longues, des sons aigrelets comme ceux du chalumeau dans les bois comme ces

(1) Les ouvrages renseignés sous la rubrique *Bibliographie* sont en vente chez notre éditeur M. Ch. Claesen, à Liége.

gavottes du temps passé au rythme desquelles dansaient nos grand'mères, toutes « notes » majeures, gaies, perlées, vives, argentines et enlevantes, par leurs vibrantes harmonies, dans les sphères élevées de l'Art.

On y sacrifie à celui-ci, avec culte et majestueuse piété et c'est avec componction qu'un des prêtres de l'autel, M. Fauvel, nous emmène nous incliner en dévotion ses idées devant la divine Dourga ou Parvati, épousée de Siva, devant le groupe *trifons* de Brahma, Vichnou et Siva au temple de Gharapurin, autrement dit : d'Elephanta. Souterraine promenade aux allures mystérieuses, nous menant voir les recoins du célèbre temple, nous racontant les traditions des *pundits* sur cette « œuvre divine » exécutée en « une seule nuit » et inachevée cependant, car les « divins architectes » s'enfuirent terrifiés « par le chant du coq annonçant le lever de l'aurore ».

Et tandis que le figuier sacré *(Ficus religiosa)* balance au souffle du vent ses racines aériennes entrelacées comme « une longue chevelure blonde », que les dattiers sauvages *(Phœnix silvestris)* et le palmier éventail *(Borassus flabelliformis)* tachent le ciel d'azur de leurs tonalités vertes, M. Fauvel, notre guide, tout à son pieux pelérinage d'artiste, nous détaille les beautés de l'œuvre indoustane. Ici ce sont les colonnes, là des groupes, des statues, des bas-reliefs, ailleurs encore le *lingam* qui, conjointement avec le cercle *Yoni*, représente le pouvoir créateur de la nature!

Quelques pages plus loin, M. H. de la Tour, le directeur de la *Revue*, parle de Thomas Bohier, fondateur de Chenonceau, dont nous avons eu nous-même occasion de nommer à cette place. Il nous dit les splendeurs déployées en son « chasteau » par ce « général des finances de Normandie ».

M. Pierre Nuay, lui, nous fait connaître un fort curieux château — celui de *Barbe-bleue*, à Tiffanges en Vendée.

Sis au bord de la Sèvre nantaise, ce châtel est connu sous ce nom légendaire depuis « les sinistres exploits de son possesseur au xve siècle, le trop fameux Gilles de Rais ».

Ajoutons que la crypte de ce castel est fort intéressante et remercions M. Nuay de nous l'avoir fait connaître.

Elle méritait cet honneur.

Ce qui est fort curieux, c'est l'étude de M. E. Balysis sur le *Traité de la peinture de Cennino Cennini* (1) mis en lumière par le chevalier Tambroni.

Très intéressants les détails sur le dessin, la fresque « le travail le plus doux, le plus délicieux qui soit..... », etc.

Nuestra senora de los Reyes ouvre la troisième livraison reproduite d'après l'original : ivoire donné, suivant la tradition, par saint Louis, roi de France, à son cousin saint Ferdinand, roi d'Espagne.

Une curieuse étude sur « 89 artistique » par un anonyme — c'est regrettable — est insérée ensuite. Des détails un peu chargés, mais un fond de vérité, et si l'auteur avait parlé de nos « Provinces Belgiques » que de crimes contre les œuvres d'art ou de la littérature! Que de bibliothèques monacales brûlées, perdues irrémédiablement! Mais gare, nous nous embarquons sur un terrain dangereux. Revenons donc à une position mieux *assise*. Pour cela — on ne peut trouver mieux — allons avec M. Aman Jean visiter la ville d'Assise et ses trois églises superposées.

C'est sur ce spectacle reposant et sans monter à la tour Eiffel, comme nous y convie M. de Moncourt, que nous terminerons ce compte rendu des premières livraisons d'une revue à laquelle nous souhaitons longue vie et vaillante existence! P. S.

Conseils aux voyageurs archéologiques en Grèce et dans l'Orient Hellénique, par Salomon Reinach.

L'auteur commence son ouvrage en démontrant la nécessité de bien se préparer aux voyages qu'on entreprend. La plupart des voyageurs instruits, dit-il, seraient heureux que leurs plaisirs ou leurs fatigues pussent être de quelque profit à la science. S'il arrive que leur bon vouloir reste stérile, cela tient à ce qu'ils ont voulu trop faire, ou n'ont pas su ce qu'ils pouvaient faire utilement. Tandis que l'un pèche par ambition, l'autre s'égare par ignorance! Il engage le voyageur à être curieux de toutes choses, mais à ne poursuivre qu'un objet spécial. Pour lui faciliter la tâche, il a divisé son ouvrage en quatre parties, dont la première traite de l'*Epigraphie*, la seconde des *Beaux-Arts*, la troisième de la *Numismatique*, et la quatrième de la *Topographie*.

Il montre à chacun la façon de s'y prendre pour voir et conserver utilement les objets qu'on recherche; indique les procédés pratiques à employer en voyage, renvoie aux ouvrages utiles à consulter et met le voyageur en garde contre les « fausses antiquités » qui se vendent en si grand nombre. Il termine enfin son ouvrage en conseillant de visiter les Iles de l'archipel en premier lieu et de voyager avec lenteur afin de pouvoir les étudier religieusement.

Victor Horta.

SOCIÉTÉ CENTRALE D'ARCHITECTURE DE BELGIQUE

Séance du 5 juillet 1889.

On procède à l'admission de MM. Löw, Mostinex, membres effectifs.

Le président exprime ses vifs regrets pour le décès de M. Ewerbeck, notre éminent membre correspondant et professeur à l'école polytechnique d'Aix-la-Chapelle.

M. Van Massenhoven donne lecture du rapport sur l'excursion de Charleroi.

L'assemblée s'entretient des décisions du Congrès international des Architectes tenu à Paris.

La séance est levée à 10 heures et demie.

FAITS DIVERS

Archéologie

On vient de découvrir dans le nouveau quartier des Prati di Castello, à Rome, deux sarcophages très curieux. Sur l'un des côtés d'un de ces tombeaux, existe un bas-relief représentant une femme morte étendue sur un lit; sur le côté opposé est représenté un homme debout, paraissant accablé par la douleur. Au-dessus de ce bas-relief se trouve cette inscription :

Crepereia tryphaena.

On a brisé le couvercle plombé de ce sarcophage, qui était plein d'eau. Là reposait le corps d'une jeune femme, bien conservé, bien que l'on fasse remonter l'origine de ces deux tombeaux au iiie siècle. Les objets que l'on a recueillis près de la morte sont les suivants : un très beau collier en or avec 35 pendeloques de jaspe; une paire de boucles d'oreilles en or avec perles; une broche montée en or avec camée d'améthyste, représentant le combat d'un cerf et d'un hippogriffe; un anneau d'or massif avec chaton en cornaline gravée : *deux mains entrelacées*; une bague, avec pierre dure portant gravé le nom : *Filetus*; un autre anneau formé de deux minces cercles d'or mobiles à la charnière; une longue épingle en ambre taillée en spirale; deux petits peignes de bois, un petit miroir d'argent poli, des feuilles de myrte et quelques fragments de linceul. Détail curieux, on y a également trouvé une poupée articulée en bois doré, d'un travail remarquable. On se trouve en présence de la tombe d'une jeune fiancée, car c'était l'usage alors qu'elle offrît une poupée à Vénus.

On vient de faire aux ruines de l'abbaye de Saint Bavon, une bien intéressante découverte archéologique. Un des plus remarquables vestiges de l'antique abbaye est le réfectoire de saint Macaire, construit au xie siècle. On dégage en ce moment, dans cette chapelle, plusieurs fenêtres romanes qui ont été murées au xive siècle. Ces travaux ont mis à nu des peintures murales du plus haut intérêt existant sur les parois des fenêtres. Ce sont des figures de saints dont trois sont entières; des deux autres il ne reste que les pieds. Les trois figures entières sont dans un état de conservation très satisfaisant. Les archéologues, jugeant par le costume et aussi par comparaison avec des peintures anciennes existant en France, font remonter celles découvertes à Saint-Macaire à la fin du xiiie siècle. Un praticien habile en a pris des calques qui sont déposés au Musée communal de la ville.

Sociétés savantes.

Société d'Archéologie de Bruxelles. — *Conférence du 23 mai 1889.* — M. Destrée, conservateur adjoint du Musée de la porte de Hal, a donné, dans la salle des Mariages à l'hôtel de ville de Bruxelles, une conférence fort intéressante sur *les sculpteurs bruxellois des* xve *et* xvie *siècles.*

Un public fort nombreux a suivi, avec une attention soutenue, les développements donnés par l'orateur à son sujet. On ne se figure pas les merveilles sorties des ateliers bruxellois sous les ducs de Bourgogne, alors que les œuvres d'art qu'ils produisaient étaient recherchées dans tous les pays d'Europe. M. Destrée a fait passer devant les yeux de son auditoire des spécimens de sculptures recueillies en Belgique, puis, un peu partout, à Güstrow (Mecklembourg), Weckholm et Wilbergia (Suède), etc., etc. Dans ces dernières localités se trouvent des œuvres du plus haut intérêt et exécutées, d'après l'orateur, par *Jean Borreman*, un Bruxellois, et ses élèves. C'est à ce même artiste qu'est dû le retable de Saint-Georges, conservé au Musée de la porte de Hal. A côté de ces œuvres d'auteurs connus, M. Destrée a démontré que beaucoup de sculptures sont d'origine bruxelloise, parce qu'elles portent des marques d'ateliers établis aux xve et xvie siècles dans cette ville. Ces marques ont été déterminées par l'orateur et nous devons lui en savoir gré.

De nombreuses projections photographiques de sculptures ont permis à tout le monde de se rendre facilement compte de tous ces détails.

Séance du 4 juin 1889. — A l'ordre du jour figurait une communication de M. *Serrure*, concernant les types de la monnaie d'or des Belges avant et au moment de l'invasion de César.

L'érudit conférencier a fourni à son auditoire des détails fort curieux qu'il a découverts sur les peuplades belges et qui tendent à prouver qu'elles n'étaient pas aussi barbares qu'on s'est plu parfois à le dire.

M. Destrée, conservateur adjoint du Musée de la porte de Hal, a également fort intéressé son auditoire, en lui donnant foule de détails curieux sur une châsse de Saint-Hadelin du xiie siècle, conservée à l'église paroissiale de Visé.

Notons encore un intéressant rapport de M. *de Raadt* sur l'excursion de la Société à l'Exposition héraldique de Gand, et un travail important de M. *de Behault* sur les derniers restes de la première enceinte de Louvain datant du xiie siècle.

---

(1) Né à Colle di Valdesa, vers 1350.

Ajoutons, en terminant, qu'une nombreuse exposition de photographies et de dessins, concernant les antiquités des villes de Nivelles, Louvain et Malines, a eu lieu pendant cette séance qui datera dans les annales de la vaillante Société d'Archéologie de Bruxelles.

Séance du 2 juillet 1889. — Le savant archiviste de la ville, M. Alph. Wauters, a exposé avec beaucoup de clarté ce qu'on sait sur la série de tapisseries d'Antoine Leyniers, haut-lisseur bruxellois, exposée récemment au Musée de Bruxelles. On se rappelle que ces tapisseries représentent *l'histoire de Rémus et de Romulus*. En terminant, M. Wauters a annoncé, au milieu des applaudissements de l'assemblée, que le gouvernement venait d'acquérir cette magnifique œuvre pour le nouveau Musée des arts décoratifs.

M. Jules Brunfaut a fait judicieusement remarquer combien les décors et les costumes de nos théâtres laissent à désirer au sujet de l'exactitude archéologique. Il émet le vœu de voir attacher un spécialiste au théâtre royal de la Monnaie, pour veiller à ces détails, qui ont une importance majeure, si l'on songe que le théâtre ainsi compris peut devenir une puissante école d'enseignement populaire. L'assemblée a voté à l'unanimité les conclusions de l'orateur.

Signalons, en terminant, un travail de M. E. de Munck, sur des travaux de défense en terre existant dans le Hainaut.

Congrès

Au Congrès international des Architectes de Paris, dont un de nos correspondants rend compte ci-dessus, le gouvernement belge s'était fait représenter par :

MM. Jules Brunfaut, architecte à Bruxelles;
Louis De Curte, architecte à Bruxelles;
Paul Saintenoy, architecte à Bruxelles;
Jacques Winders, architecte à Anvers;
Victor Janlet, avocat à Bruxelles.

Un Congrès international pour la protection des œuvres d'art et des monuments s'est tenu à Paris, du 24 au 29 juin 1889.

Voici l'ordre du jour des séances :

Lundi 24 juin 1889, à 2 heures précises, au Trocadéro.

Séance d'ouverture. Allocution de Charles Garnier, membre de l'Institut, président. — Rapport de Charles Normand, secrétaire général, sur les origines et le but du Congrès. Régularisation des travaux du Congrès. — Da Silva, président de la Société des architectes et archéologues portugais : De l'organisation du classement des monuments historiques au Portugal. — Général Tcheng Ki Tong : Quelques mots sur la Chine. — Promenade.

Mardi 25 juin, à 1 heure et demie, dans l'hémicycle de l'École des Beaux-Arts, rue Bonaparte.

César Daly, directeur de la *Revue d'architecture :* Des rapports entre la conservation des monuments et l'enseignement. — Charles Lucas : Quelle peut être l'influence des progrès de l'éducation artistique sur la conservation des monuments? — Challamel, secrétaire de la Société de législation comparée : Etude comparative des législations française et étrangères en vue de la conservation des monuments. — D'Avila, délégué du Portugal : Les monuments du Portugal. — Promenade.

Mercredi 26 juin, à 1 heure et demie, dans l'hémicycle de l'Ecole des Beaux-Arts.

Augé de Lassus, membre du Comité des Amis des Monuments parisiens : Des principes relatifs à la protection des monuments. Discussion. — E. Trelat, directeur en chef du département de la Seine, directeur de l'Ecole spéciale d'architecture : Des rapports de l'enseignement et de la conservation des monuments. — Lecture du mémoire de M. de Lasteyrie, professeur à l'Ecole des Chartes, membre de la Commission des monuments historiques : Conservation ou restauration. — Léon Palustre, auteur de *la Renaissance en France :* Sur la conservation d'une mosaïque nouvellement découverte. — L'abbé Rancé : Le vandalisme dans la ville d'Arles. — Communication des présidents et délégués de l'Institut royal des Architectes britanniques. — Promenade.

Jeudi 27 juin, à 1 heure et demie, dans l'hémicycle de l'École des BeauxA-rts.

De Geymüller, de la Société des Architectes suisses, correspondant de l'Institut : De la restauration des monuments d'architecture. — Paul Saintenoy, délégué de la Société d'Archéologie de Bruxelles : Quelques mots sur le vandalisme en Belgique. — Eugène Müntz, conservateur de l'École des Beaux-Arts : Communication relative à l'exportation des œuvres d'art. — Lavoix, conservateur au Cabinet des médailles : Au sujet de l'exportation des œuvres d'art. — Ravaisson-Mollien, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et Académie des sciences morales) : Des principes qui doivent présider à la conservation des œuvres d'art et en particulier de la sculpture.

Vendredi 28 juin, à 1 heure et demie, dans l'hémicycle de l'École des Beaux-Arts.

A. Rhoné : Le vandalisme à Paris. — Charles Normand, architecte diplômé par le gouvernement, directeur de *l'Ami des Monuments :* Premières idées sur une organisation de la Croix rouge pour la préservation des monuments et œuvres d'art en temps de guerre. — Sellier, du Comité des Monuments parisiens : Des mesures de grattage, de nettoyage, de l'affichage, dans leurs rapports avec l'aspect des villes et des monuments. — Augé de Lassus : Des avantages et des inconvénients des grandes percées aux abords des monuments publics. — Léon Horsin Deon : Les portraitistes français de la Renaissance. — Adolphe Guillon : De la Société anglaise pour la protection des monuments. — Promenade.



Samedi, 29 juin, à 2 heures, au Trocadéro.

Paul Sédille, architecte de l'Exposition : Du fâcheux effet du grattage, du lessivage, des affiches, sur les monuments. — Chipiez : Quelques mots sur la méthode à suivre pour établir des vues perspectives restituées d'anciens monuments. — Dieulafoy, ingénieur en chef des ponts et chaussées, de la mission de Susiane : Communication sur les conséquences désastreuses de la loi turque sur les monuments. — Arthur Rhoné, du Comité égyptien de conservation des monuments : Le Vandalisme au Caire.

Discours de clôture par le Président.

Banquet.

Expositions

Observons que le jury de la classe 5 (Architecture) à l'Exposition universelle de Paris ne contient pas de juré belge. Le petit nombre d'exposants en est-il cause? Nous ne savons; toujours est-il qu'on peut s'en étonner.

Voici la composition du bureau de cette classe : *président,* M. Bailly; *vice-président,* M. Waterhouse; *rapporteur,* M. de Baudot; *secrétaire,* M. Pascal.

Dans le jury de la classe 63 (Génie civil et Architecture), la Belgique est représentée par MM. Lamal, directeur général des ponts et chaussées, et Hasse, architecte à Anvers.

En outre, nous avons remarqué avec plaisir la présence de plusieurs architectes belges dans les jurys de l'Exposition de Paris, notamment : MM. Jean Baes, Théophile Fumière, Emile Janlet, etc.

Monuments commémoratifs

La place de la statue de Balzac que l'on projette de lui élever, est, d'après nous, auprès de l'hôtel qu'il a habité à Paris.

A ce propos, citons cet entrefilet de *l'Indépendance belge :*

La souscription pour la statue de Balzac n'est pas encore close que l'on se dispute déjà pour l'emplacement. La Société des gens de lettres opine pour que l'œuvre d'art en question soit visible dans une galerie du Palais-Royal, dans le centre de ce Paris dont l'auteur du *Père Goriot* a si bien analysé les grandeurs et les vices; mais d'autres admirateurs du grand romancier désireraient le voir revivre en effigie au coin de la rue qui porte son nom et dans le voisinage de laquelle il a habité. On trouverait là un espace plus vaste qu'au Palais-Royal et qui autoriserait un piédestal plus imposant.

Quoi qu'il en soit, la souscription promet d'être fructueuse, surtout avec le concours annoncé de plusieurs comédiens aimés du public, parmi lesquels Mme Sarah Bernhardt a réclamé sa place. J'applaudis de grand cœur à ce succès, mais je voudrais qu'il ne pût nuire en rien à une autre souscription qui doit tenir encore plus au cœur de tout Parisien, celle qui a pour objet l'érection d'une statue au seul vraiment grand poète né à Paris depuis Molière, Alfred de Musset. Si même les comédiens font bien d'honorer la mémoire de l'auteur de *Mercadet*, de quel culte ne doivent-ils pas entourer le souvenir de l'auteur de *Il ne faut jurer de rien*, de *On ne badine pas avec l'amour*, et de tant d'autres chefs-d'œuvre dont s'enorgueillit justement le répertoire de la Comédie française?

Nous trouvons pour notre part que dans certaine galerie du Palais-Royal, où il est question de reléguer ce pauvre de Balzac, il sera dans une promiscuité bizarre... même pour l'auteur du *Père Goriot.*

Quant à la statue d'Alfred de Musset... sa place est au quartier latin.

En effet : *The right man in the right place!*

NÉCROLOGIE

A Saint-Quentin, la Société des Architectes de l'Aisne annonce la mort de M. Pinguet-Védie, son président honoraire et l'ancien architecte de la ville de Saint-Quentin, décédé le 9 juillet 1889, à l'âge de 84 ans.

On annonce de Lokeren la mort de M. Albert Welvaert, architecte, membre correspondant de la Société Centrale d'Architecture de Belgique, décédé le 8 juillet 1889, après une longue maladie.

Bruxelles. — Alliance Typographique, rue aux Choux, 37.



LA SCULPTURE ET LES SCULPTEURS A MALINES
DU XIVe AU XVIIIe SIECLE

—

Conférence donnée le 24 février 1889 au Cercle archéologique, littéraire et artistique de Malines

Mesdames, Messieurs, chers et honorés Collègues,

Bien vaste est le sujet de l'entretien qui nous réunit aujourd'hui. Relativement limités sont, à mon grand regret, les instants que je puis passer parmi vous. Pour gagner du temps, dispensez-moi donc, je vous prie, d'une longue et cérémonieuse présentation. Qui je suis? Un membre, pas du tout savant, d'une compagnie savante, la Société d'Archéologie de Bruxelles. Mon but? Tâcher de vous intéresser en resserrant dans les limites, nécessairement étroites, d'une causerie tout ce qu'un des plus érudits et des plus estimés de vos concitoyens, M. Emmanuel Neefs, a écrit dans la seconde partie de son remarquable et intéressant ouvrage : *L'Histoire de la peinture et de la sculpture à Malines* (1).

Si vous me demandez qui m'inspira l'audace de me présenter devant vous, je répondrai : mon confrère et ami M. Plisnier, l'ancien président du Cercle archéologique malinois. Vous connaissez le coupable; puisse ma conférence lui mériter son pardon. Maintenant que la glace est rompue, du moins je l'espère, causons, si tel est votre bon plaisir.

C'est dans les comptes communaux des années 1374-1375 que figure le nom du premier de ceux qui ont cultivé, chez vous, l'art de la sculpture. Il se nommait *André* et on le qualifiait de l'appellation de *maître*.

Aucun renseignement biographique ne nous est parvenu à son égard. Votre cité fût-elle bien son berceau? On l'ignore. Tout ce que nous savons de maître André, c'est que la ville lui servit une gratification, non pas en argent, mais en vin, pour les statues que tailla son ciseau. Ces statues étaient destinées aux niches de la façade du nouveau local échevinal (2) édifié probablement sous la direction *d'Henri Mys* ou *Meys*. On attribue de même à cet architecte les plans de l'église de Saint-Gommaire à Lierre, ainsi que ceux du beffroi de la même ville.

Apparurent ensuite, toujours pendant le XIVe siècle, d'autres sculpteurs, architectes, maîtres maçons dont les noms seuls ont survécu; ce sont : *Herman Van Blankene, Jean Van Lokeren, Lambert de Dinant, André de Valenciennes, Gauthier Smout, Jean Staes, Jean Everaerds, Jean Van Bevere, Louis Van den Rode, Guillaume Hoenreman, Jean Stevens, Jean Croet, Jean Wischaeve* et *Michel Van Meldebroeck.*

On dit aussi, sans preuve à l'appui, qu'en 1360 résidait dans vos murs *Jean de Osy,* l'architecte de l'église de N.-D. du Lac à Tirlemont.

Vingt-trois ans plus tard, un jeune homme concourait à la décoration de la maison échevinale de Malines, dont il ornait de figures les consoles des poutres. Ce sculpteur, du prénom de Jean, était le premier des *Keldermans,* alias *Van Mansdale,* famille à jamais célèbre dans les fastes de l'art malinois. Son œuvre principale fut le tombeau de François de Mirabelle, dit van Halen, chevalier, seigneur de Lillo, conseiller du comte de Flandre, gouverneur et commandant des forces de votre ville, où il mourut le 9 août 1375. La cité, en reconnaissance des services que lui avait rendus le défunt, lui érigea un mausolée dont les travaux commencèrent en 1391, sous la direction de Jean Keldermans. Ce monument, démoli le 27 septembre 1810, se trouvait dans le pourtour du chœur de Saint-Rombaut, entre la première et la seconde colonne du côté sud.

A partir de 1445, le nom de Jean Keldermans disparaît des comptes communaux. Cette circonstance est de nature à faire croire qu'il passa de vie à trépas vers cette époque. M. Neeffs n'émet aucune hypothèse quant à la date de la naissance du premier de vos grands statuaires. Voici mon opinion toute personnelle à ce sujet.

Nous savons que, pendant les années 1383-1384, il orna de figures les consoles des poutres de la maison échevinale. Ce travail fut, sans doute, son coup d'essai dans l'art qu'il devait illustrer un jour. C'était bien la besogne qui convenait à un débutant de vingt à vingt-cinq ans; on ne menait pas la *vie électrique* en ce temps-là.

En 1391, quand l'artiste mit la main au monument de Van Halen, son talent était mûr ou à peu près; il avait probablement atteint ou dépassé quelque peu la trentaine.

De ces données, je crois pouvoir conclure qu'on ne se tromperait guère en plaçant entre 1355 et 1360 la date de la naissance de Jean Keldermans. Une longévité de 85 à 90 ans n'était pas un phénomène bien rare chez nos aïeux ignorants des bienfaits de la chimie alimentaire.

L'un des plus beaux titres de gloire du maître dont je m'occupe est incontestablement la part qu'il prit à l'ornementation de l'hôtel de ville de Louvain, travail dont il hérita de *Sulpice Van Vorst.* Pour terminer sa carrière, il acheva, avec *Jean Van Obberghe,* la porte d'Hanswyck, dont il passe aussi pour avoir conçu le plan, de même que celui de la porte de Neckerspoel.

André Keldermans, que l'on croit être le fils de Jean, contribua, comme celui-ci, à la décoration sculpturale de l'hôtel de ville de Louvain. Comme son père éventuel, il était aussi un maître de renom.

Trois *Antoine,* deux *Mathieu, Rombaut* et *Laurent,* tous descendants de Jean Keldermans, furent encore des artistes du plus rare mérite.

Antoine II, Mathieu II et Rombaut méritent une mention spéciale.

Le premier est l'auteur du modèle en bois de *Brood huys* (la Maison du pain ou la maison du Roi) de Bruxelles. La direction des travaux de l'église et peut-être, de la tour de Saint-Rombaut, lui fut aussi confiée.

Mathieu II, chef des œuvres ou conducteur des



(1) Gand, 1876, 2 vol. in-8o.
(2) *Scheper Huys,* aujourd hui le Musée

travaux de la ville de Louvain, contribua à l'érection de *Brood huys* dont nous venons de voir qu'Antoine II avait fourni le plan. Mathieu entreprit encore, de concert avec Jean Looman et Jean Ooghe, l'achèvement de la tour d'Anderlecht, commune de la banlieue bruxelloise.

Rombaut, comme Antoine II, architecte de Charles-Quint, était, en outre, directeur des travaux des villes de Malines, d'Anvers et de Bruxelles. En 1529, on le vit commencer, à Malines, une imposante construction demeurée malheureusement inachevée. Ce devait être un palais destiné au Grand Conseil. Le plan original de ce vaste édifice se trouve dans vos archives communales. Onze ans auparavant, Rombaut Keldermans et Dominique Waghemakere, ce dernier Anversois, avaient passé un contrat avec les échevins de Gand, pour la construction d'un hôtel de ville à deux ailes. Leur plan, incomplètement réalisé, existe encore (1). Cette conception de génie a été qualifiée de chef-d'œuvre de l'architecture ogivale flamande au XVI[e] siècle, en fait de construction civile. *Laurent*, neveu de Rombaut, continua les travaux de cet édifice. Rombaut mourut à Anvers en 1531.

La date de la mort de Laurent est demeurée inconnue.

Un *Pierre Keldermans,* sculpteur assez renommé, vivait encore en 1539.

Prenant pour base d'appréciation la date connue (1383) des premiers travaux du chef de la dynastie artistique des Keldermans, on peut affirmer que, pendant plus d'un siècle et demi, elle brilla d'un éclat inégal, mais toujours honorablement soutenu.

Dans les provinces flamandes ou limitrophes de celles-ci, il est peu de monuments civils ou religieux auxquels les membres de cette race illustre n'aient apporté le concours de leur talent, soit directement comme architectes principaux ou comme sculpteurs, soit indirectement en donnant avis et conseils quant aux constructions qui restaient à achever. Des lettres-patentes de Charles Quint avaient anobli Rombaut et sa descendance (2). A partir du XVIII[e] siècle, celle-ci renonçant aux fastes de l'art, ne figure plus que sur les listes nobiliaires.

Cette digression-*éclair,* ce qui ne veut pas dire brillante, au sujet des Keldermans, m'a entrainé au delà des limites du XV[e] siècle et de l'enceinte de Malines.

Je m'empresse d'y revenir pour vous parler de *Gauthier Coolman*, maître des ouvrages de la ville dès les années 1446-1447.

Les comptes communaux du temps le qualifient de « *meester meesteren metseren* », le maître des maîtres maçons. Il était donc le chef des constructeurs de Malines, et cette importante fonction lui fut conservée pendant de longues années.

Après une carrière glorieusement remplie, Coolman décéda à Malines, le 29 janvier 1468. Il fut enterré au pied de la tour de Saint-Rombaut; sa pierre tumulaire, placée du côté sud, est la seule qui soit enclavée dans les murs de l'édifice. De ces deux faits, M. Neeffs, dans son travail que j'ai déjà cité et dont, à peu de choses près, le mien n'est, je le répète, qu'une simple compilation, M. Neeffs, dis-je, déduit les conclusions suivantes :

« En 1452, Coolman était ordonnateur des travaux » de la ville de Malines; donc il a dirigé les con» structions qui ont été élevées par la commune » pendant le courant de cette année; or, le 22 mai » 1452, fut posée par le commune-maître Jean » van Muysen, la première pierre de la tour de » Saint-Rombaut. Tenant compte des usages du » moyen âge en vertu desquels celui qui condui» sait les premiers travaux d'une construction » était presque toujours l'auteur des plans de » celle-ci, nous pouvons tenir Coolman pour l'ar» chitecte du monument grandiose de Malines.

» Il serait superflu de vouloir prouver davantage » le fait suffisamment connu que le conducteur des » travaux d'un édifice et l'architecte de l'édifice se » confondaient autrefois dans la même individua» lité; l'on peut donc supposer avec raison que » Coolman avait conçu les formes de la tour dont » il entama la construction.

» Plus, cette opinion est singulièrement corro» borée par la circonstance exceptionnelle de la » présence de la tombe du chef ouvrier de la ville » sur les parois du plus grand monument commu» nal, à la place la plus apparente, près de la porte » d'entrée de la tour. En effet, de quel droit un » maçon vulgaire aurait-il pu réclamer le privilège » d'avoir son cénotaphe à l'endroit le plus en vue » d'un édifice élevé par un confrère?

» Comment se fait-il que cette tombe, qui n'a » pas été ajoutée après coup à la tour, mais dont » la place a été ménagée dans la bâtisse et dans le » plan, soit dévolue à un personnage étranger à » l'érection de ce colossal édifice?

» Comment se fait-il que dans les murs de la » tour l'on ne rencontre qu'une seule pierre tumu» laire et que ce soit précisément celle d'un archi» tecte contemporain du premier jour de ce monu» ment?

» Si ces faits sont dus à la construction de la » tour par Gauthier Coolman, nous pouvons *a* » *priori* en déduire qu'il en a été également l'ar» chitecte (1). »

M. Neeffs ajoute qu'un ancien archiviste de Malines, M. Gyseleers-Thys, prétendait même que, lors du décès de maître Gauthier, le monument avait atteint l'élévation à laquelle l'épitaphe se trouve scellée dans le mur.

Pour clore la série des sculpteurs nés à Malines ou y ayant travaillé pendant le XV[e] siècle, je citerai : *Christophe de Staekenbroeck, Jean Biesselinck, Jean Theens, Barthélemy Beren* ou *Sberen, Gilles Hood, Guillaume Tuback, Pierre Waelput, Jean Wisschavens, Michel de Staefmakere, Daniel Van Iteghem, Guillaume Trabukier, Thierry Van Steynemolen* et *Jean Chamble.*

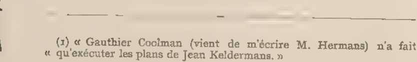
Parmi ces artistes, se trouvaient, peut-être, des hommes de génie que l'insouciance des écrivains locaux a laissés tomber dans l'oubli. Quant à leurs œuvres, elles ont péri sous les marteaux des iconoclastes de la Réforme et de la Révolution française.

Durant la première moitié de ce XVI[e] siècle auquel je suis arrivé ou plutôt revenu, car les Keldermans m'ont fait dévier un instant de la voie chronologique, Malines rivalisait de splendeur avec Anvers et Bruxelles, ses puissantes voisines.

M. Ernest Van Elewyck va, par ma bouche, vous entretenir un instant de ce passé glorieux :

« Lorsque l'archiduchesse Marguerite d'Autri» che, régente des Pays-Bas, fixa sa résidence à

(1) A Gand, au Musée archéologique.
(2) M. Hermans, archiviste de Malines a bien voulu, tout récemment, me faire part de ses doutes à ce sujet.


(1) « Gauthier Coolman (vient de m'écrire M. Hermans) n'a fait « qu'exécuter les plans de Jean Keldermans. »

» Malines, la prospérité de la ville était inouïe : » boulangers, poissonniers, tanneurs, teinturiers, » brasseurs et bouchers, constitués en corpora- » tions, se réunissaient dans des hôtels dont l'art » embellissait les façades.

» Les drapiers atteignirent un tel degré de puis- » sance, que plus de trois mille métiers remplis- » saient les rues d'un bruit de navettes étourdis- » sant. Du côté d'Hanswyck, sur ce terrain qui » offre aujourd'hui un asile aux vieilles femmes, » flambait la fonderie des canons que Charles- » Quint roulait derrière ses armées.

» A cette époque, Malines était ville royale, » comme Versailles le fut en France. Une vie » bruyante animait ses rues tortueuses que peu- » plaient les parades des rhétoriciens de la » Pivoine, vêtus d'étamine de soie brodée d'or et » caracolant sur des chevaux richement harnachés, » autour des chars flanqués d'écussons étincelants. » Souvent un cerf dix cors, lâché par les veneurs » du souverain, fuyait, bondissant sur les pavés, » la chasse de l'empereur.

» Guichardin raconte que les Malinois avaient » telle grâce, gentillesse et façon de faire, qu'il » semblait que toute leur vie ils eussent fréquenté » le palais des princes.

» La Cour de Marguerite réunissait le musicien » Pierre de la Rue, les peintres Coxcie, Mabuse, » Bernard Van Orley et le grand sculpteur Con- » rad. La régente composait un poème sur le » Bâtard de Bourbon et des stances à Notre-Dame » qu'elle lisait, dans les loisirs de la politique, à » Corneille Agrippa, à Jean Second (le chan- » tre de la belle Julia de Malines), à Erasme » et à cet Adrien d'Utrecht qui devint pape. Tout » ce monde se rencontrait à ces fêtes et à ces bal- » lets, où les mœurs des rudes gentilshommes » français et flamands s'adoucissaient dans la com- » pagnie des dames, au son du luth dont un » artiste, assis aux pieds de la régente, faisait » vibrer les cordes.

» Le lendemain, Marguerite établissait à Malines » la confrérie de la Vierge et celle de Saint-Sébas- » tien ou faisait enchâsser diamants et perles dans » l'or du reliquaire de Saint-Rombaut. Puis elle » sortait de son palais, dans sa litière couverte de » soie et d'aiguillettes noires, et se mêlait aux » arbalétriers, dans la gilde desquels elle avait été » reçue en 1512, avec son neveu Charles-Quint; » elle débarrassait souvent ses mains des larges » manches fourrées d'hermine et lançait le trait » qui abattait le maître oiseau.

» Les joyeuses parades de Rosse Bayard, les » grimaces des géants, les drôleries des quatre fils » Aymon provoquaient autour d'elle les rires » sonores de la foule et le « Vuilen-Bras ou Signor- » ken », avec sa trogne de buveur au rire béat, était » lancé bien haut par de vigoureux goliards et » retombait lourdement sur le drap qui rejetait » aussitôt en l'air le mannequin rembourré « Hop » Signorken (1) ».

» Tous les soirs des pèlerins, que la faim blê- » missait, distrayaient le rouet des vieilles et » détournaient la tête des gentes damoiselles pen- » chées sur l'épaule des lansquenets.

» Les pieux voyageurs harassés laissaient tom- » ber tristement le marteau sur la porte de l'hos- » pice Saint-Julien, un moine ouvrait aussitôt, » donnant du pain aux affamés et un lit aux mal- » heureux qui étaient las.

» Quand la charité dépassa les ressources de la » fondation, les rhétoriciens intervinrent et les » recettes des sotties et des mystères, représentés » dans l'hospice même, comblèrent les vides de la » caisse (1) ».

Ce fut dans cette florissante cité que naquit, en 1527 ou 1529, *Alexandre Colyns, Colyn* ou *Colin,* digne émule de Michel-Ange, de Germain Pilon et de Jean Goujon. Ni sa ville natale, ni sa patrie ne devaient, par malheur, hériter des richesses de son merveilleux génie. En 1558, il fut appelé à Inspruck par Ferdinand Ier, qui lui confia les travaux du monument consacré à la mémoire de son aïeul, Maximilien d'Autriche. Votre concitoyen se chargea tout particulièrement de l'exécution des vingt-quatre bas-reliefs qui servent de revêtement au sarcophage et qui, d'après le célèbre sculpteur danois Thorndwaldsen, sont la plus sublime expression de l'art en ce genre.

Ces bas-reliefs, qui ne mesurent pas moins de 45 centimètres de hauteur sur 65 centimètres de largeur, furent terminés en 1566; huit années avaient suffi à leur achèvement; ils représentent les sujets suivants : Le mariage de Maximilien et de Marie de Bourgogne — La bataille de Guinegate — La reddition d'Arras — Le Sacre de Maximilien, roi des Romains — La défaite des Vénitiens à Calliano — L'entrée de Maximilien à Vienne — La prise d'Albe royale (Stuhlweissenburg) — L'entrevue de Maximilien et de Marguerite d'Autriche La défaite des Turcs en Croatie — La conclusion d'un traité entre Maximilien et des princes italiens, contre le roi de France — Ludovic le Maure rendant à Maximilien l'hommage du duché de Milan — Le mariage de Philippe le Beau et de Jeanne la Folle — La bataille de Ratisbonne — La prise de Kufstein. — Maximilien sous les murs d'Arnhem — La ligue de Cambrai — L'entrée de Maximilien à Padoue — L'entrée de Maximilien Sforza à Milan — La seconde bataille de Guinegate — La cession de Tournai — La bataille de Vienne — La levée du siège de Marano par les Vénitiens — Le double mariage de Ferdinand Ier avec Anne de Bohême, et de Louis II de Hongrie avec Marie, sœur de Ferdinand — Le siège de Vérone.

On est unanime à reconnaître le haut mérite de ces compositions, dont les personnages possèdent le sentiment en rapport avec leur situation et qui expriment toujours fidèlement les passions qui les animent. Dans chaque bas-relief, la figure de l'empereur se distingue par sa frappante ressemblance et aussi par l'incomparable habileté avec laquelle le sculpteur a su rendre les progrès de l'âge sur les traits du souverain.

Tous ces bas-reliefs sont en réalité des tableaux de marbre qui rendent fidèlement les plus petits détails de la nature et de la perspective. Dans ce véritable fouillis de détails, le spectateur ne sait ce qu'il doit admirer le plus : ou la patience de l'artiste à les tailler, ou l'art avec lequel il a su les faire jaillir de la pierre.

Le mausolée de Maximilien, qui occupe le centre de l'église Sainte-Croix à Inspruck, se compose d'un sarcophage de marbre surmonté de la statue

(1) Ici M. Van Elewyck, commet, peut-être, un anachronisme. Suivant M. Van Caster *(Origine et histoire des calvacades de Malines)*, le *Vuylen-Bras* date seulement de 1644.

Il ne reste plus rien du mannequin primitif. En 1648, *Valentin Van Lanscroon* sculpta la tête que l'on montre aujourd'hui.

(1) *La Belgique illustrée,* dixième livraison *Malines, Lierre, Le petit Brabant. (Passim)*

de l'empereur. Aux quatre coins du monument se voient des figures allégoriques symbolisant la Prudence, la Tempérance, le Courage et la Justice. Ces quatre statues sont en bronze comme celle de Maximilien et, de toutes les cinq, Colyns a fourni les modèles.

D'admirables photographies des bas-reliefs et de l'ensemble du monument sont exposées à Bruxelles au Musée d'art monumental. Dans le même musée se voient aussi une reproduction photographique du Tombeau des rois de Bohême à Prague, autre œuvre capitale de Colyns, ainsi que les portraits de ce maître et de sa femme Marie De Vleeschouwere.

De Colyns existent encore en Allemagne d'autres travaux moins importants, mais cependant très remarquables. En Belgique, on connaît seulement de lui le géant de Malines, désigné sous le nom de *Grand Père*. Cette pièce, la chose est regrettable, ne rentre pas, naturellement, dans le genre fin qui était le triomphe du maître. C'est une œuvre purement décorative. Bien qu'ayant subi de fréquentes restaurations, elle décèle encore le talent de son auteur principal. Les bras, les mains et les jambes du géant, modelés avec hardiesse et vigueur, reproduisent heureusement toutes les formes anatomiques de ces membres. C'est en 1599, pendant un séjour du maître à Malines, que « *le Grand Père* » fut modelé et sculpté à la demande de l'autorité communale (1).

Colyns était l'artiste consciencieux par excellence. Avant d'entreprendre un travail, il avait coutume de l'exécuter d'abord en cire, puis en bois, après il le reproduisait en peinture; enfin, satisfait et maître de son sujet, il entamait la sculpture définitive.

Ce n'est point, hélas, sur les bords de la Dyle que reposent les cendres du grand statuaire malinois. Il mourut à Inspruck, le 17 août 1612. On l'inhuma dans un tombeau dont le plan lui est attribué. Ce monument est surmonté d'un groupe représentant la Résurrection de Lazare. Ce groupe est de Colyns.

Le musée de Malines possède un portrait de cet éminent sculpteur dont, il faut l'espérer, vous verrez, quelque jour, la statue se dresser sur l'une de vos places publiques. Vous tous qui m'écoutez, n'est-il pas vrai que l'édilité qui, sous le ciel de la patrie, fera revivre la grande figure d'Alexandre Colyns, aura, quelle que soit l'opinion qu'elle représente, bien mérité de Malines et de la Belgique entière? Comme le Lazare qui décore ta tombe, puisses-tu bientôt ressusciter Colyns!

François Mynsheeren et *Jean Wischavens*, contemporains de Colyns, sont connus par le jubé de l'église de Saint-Gommaire à Lierre.

Un autre Malinois du XVIe siècle, *Martin Ymbrechts*, était un architecte sculpteur dont la réputation s'étendait jusqu'en Hollande.

Plus importante est la personnalité de *Martin Van Calster* ou *Van Caestre*, sculpteur et peintre d'images que l'on trouve marié à Malines avant 1595. Les magistrats communaux recoururent fréquemment au ciseau et au pinceau de Van Calster, qui avait pour spécialité l'exécution des images destinées, comme les croix triomphales, à être vues à distance.

A l'entrée de l'édifice qui sert maintenant de musée, se trouve une statue de Notre-Dame portant l'Enfant Jésus. Cette œuvre, remarquable par le moelleux des draperies et l'expression des physionomies, est de Martin Van Calster.

Ce nom évoque aussi les joyeux souvenirs de l'*Ommegang*. L'artiste exécuta de nombreuses pièces pour ces cortèges populaires. Plusieurs d'entre elles existent encore. Ce sont le chef du géant, ses mains et celles de la géante. Les têtes de la fille *(Mieke)* et du fils *(Janneken)* du géant sont aussi de Van Calster. Également de ce dernier étaient les têtes de la géante et de « *Klaesken* », mais dans la suite elles furent remplacées par d'autres dues à *Valentin Vanderlantscroon*, un sculpteur secondaire qui appartient au XVIIe siècle (1).

M. Neeffs attribue encore à Van Calster la charmante figurine en bois représentant une femme nue qui surmonte la *Roue de la Fortune*, l'une des plus originales curiosités de vos splendides mais trop rares cavalcades. Le portrait de Van Calster se voit, à votre musée, dans une grande peinture représentant les Compagnons du Serment des arquebusiers de Malines. Il y est figuré portant le collier de la royauté de la gilde.

(A suivre.) HIPPOLYTE MAHY.



Société Centrale d'Architecture de Belgique

LES SECTIONS PROVINCIALES

On sait que la Société a créé, dans différentes villes du royaume, des sections provinciales. La plupart sont entrées vaillamment dans la voie que la Société leur a indiquée et s'apprêtent à défendre dans leur cercle d'activité les droits de notre profession trop souvent méconnus.

Citons spécialement les sections de Gand, de Charleroi et de Mons. Celle-ci surtout a bien mérité de la corporation.

Pour témoigner de son activité nous reproduisons ci-dessous l'ordre du jour d'une de ses séances avec une annexe fort intéressante due à la plume de son directeur, M. JOSEPH HUBERT.

Voici ces documents :

SECTION DE MONS.

Séance du vendredi 7 juin, à 3 heures précises.

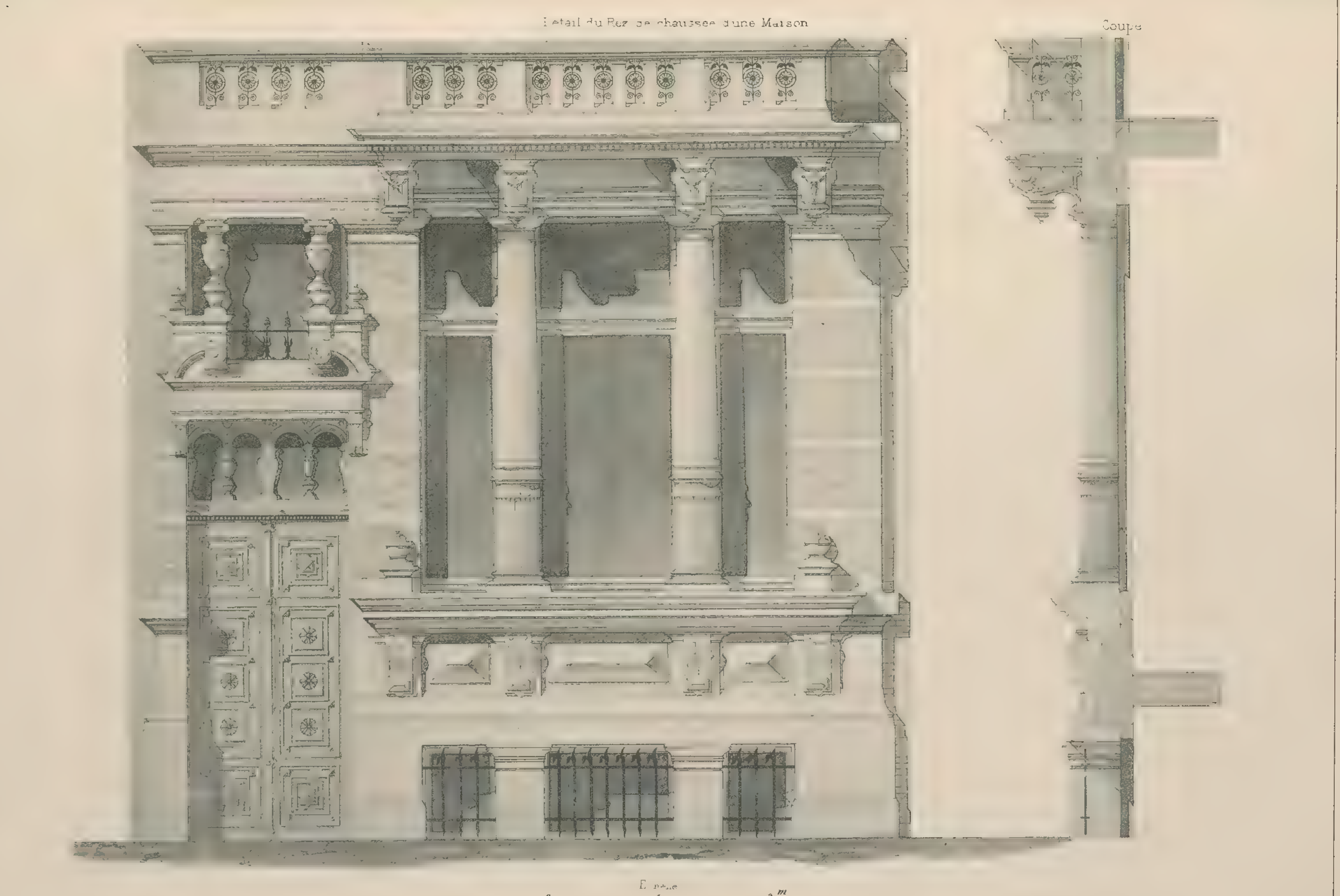
Ordre du jour.

1° Lecture du procès-verbal de la séance du 26 avril 1889;
2° Nomination du directeur et du rapporteur en conséquence de l'article [illegible] des statuts;
3° Compte rendu de la visite de la Société à Charleroi et dans ses environs, par M. J. HUBERT;
4° Examen du cahier des charges du 27 avril 1888 pour la



(1) D'après le *Catalogue de l'Exposition malinoise de l'art ancien, août-septembre 1888*, Groot-Vader fut entièrement renouvelé, en 1641, par *François Delva* et restauré, pour la dernière fois, en 1738, par *Jean-Baptiste Vervoort*.

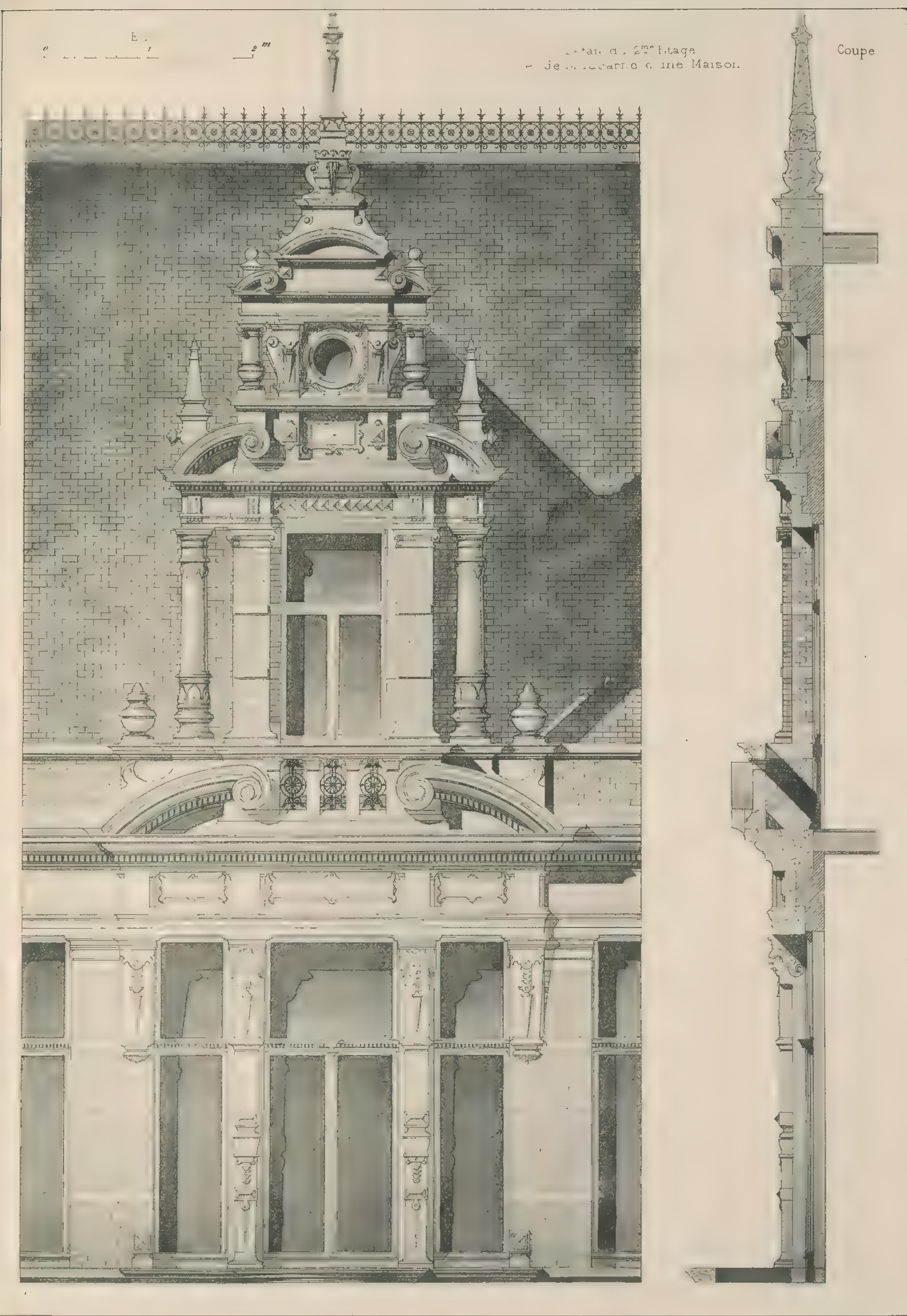
(1) Le catalogue déjà cité donne les renseignements suivants sur ces personnages de l'*Ommegang*. Le géant, sauf une restauration, faite en 1638, par *François Delva*, est l'œuvre de *Martin Van Caester* qui le sculpta en 1615. La géante, sculptée la même année par ce dernier, fut entièrement renouvelée, en 1654 par [illegible] *Lanscroon* ou *Vanderlantscroon*. Les trois enfants du géant furent sculptés en 1617, par *Martin Van Caestre*. *Mieke* ne subit aucune transformation, tandis que ses frères *Klaesken* en *Janneken* furent entièrement renouvelés le premier par *Valentin Van Lanscroon*, en 1669, et le second par *François Delva*, en 1649.



Imp. CH CLAESEN à Liége
Editeur de publications artistiques

PL 33

HÔTEL ET MAISONS AVENUE RUBENS A ANVERS
1884
ARCH^{TE} ED CAREELS



Imp. CH. CLAESEN à Liège

Editeur de publications artistiques

PL 34

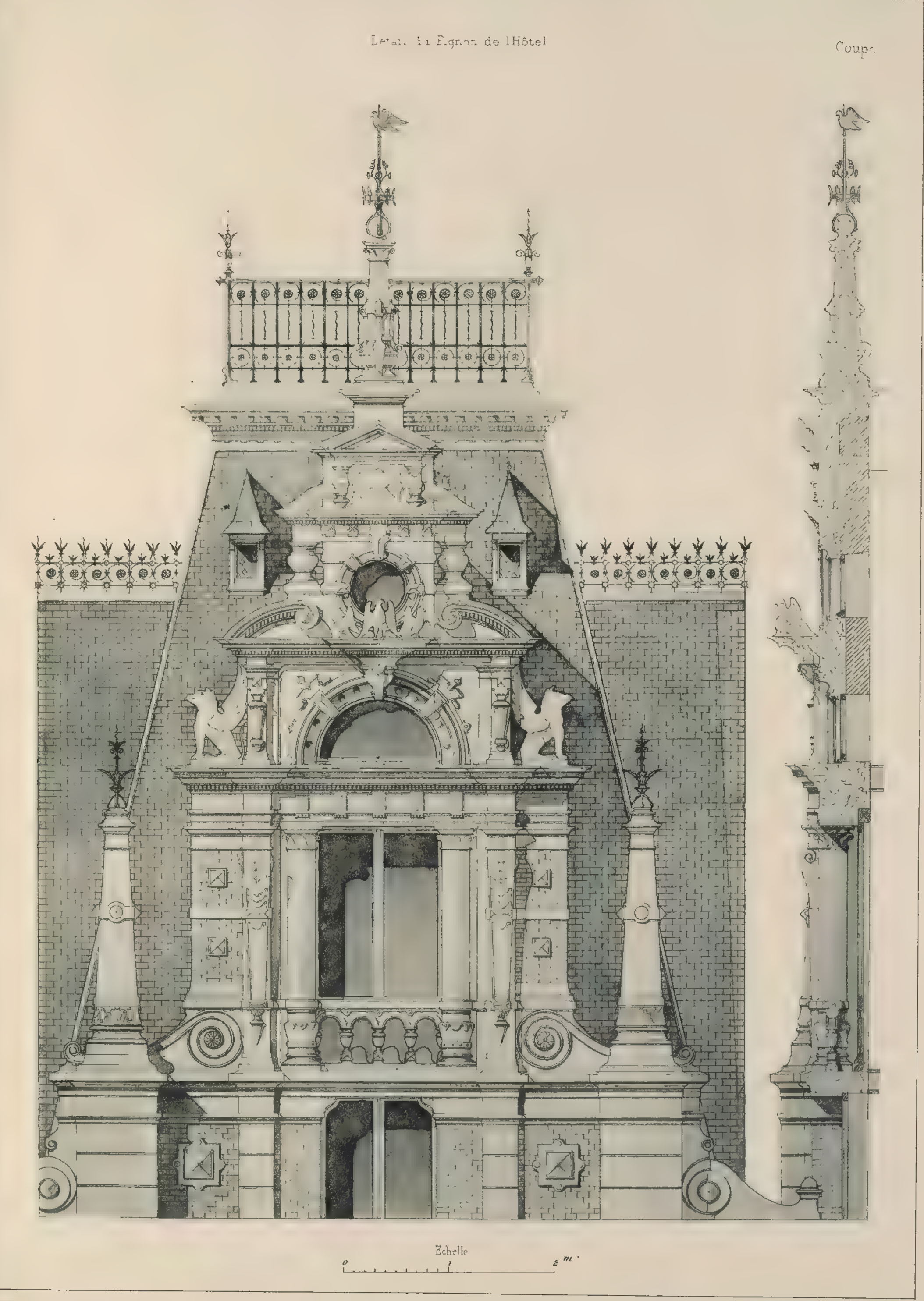
HÔTEL ET MAISONS AVENUE RUBENS A ANVERS

1884

ARCH^TE FL. CAREELS

L'ÉMULATION

ORGANE DE LA Sté Cle D'ARCHITECTURE DE BELGIQUE



Imp. CH. CLAESEN à Liège

Editeur de publications artistiques

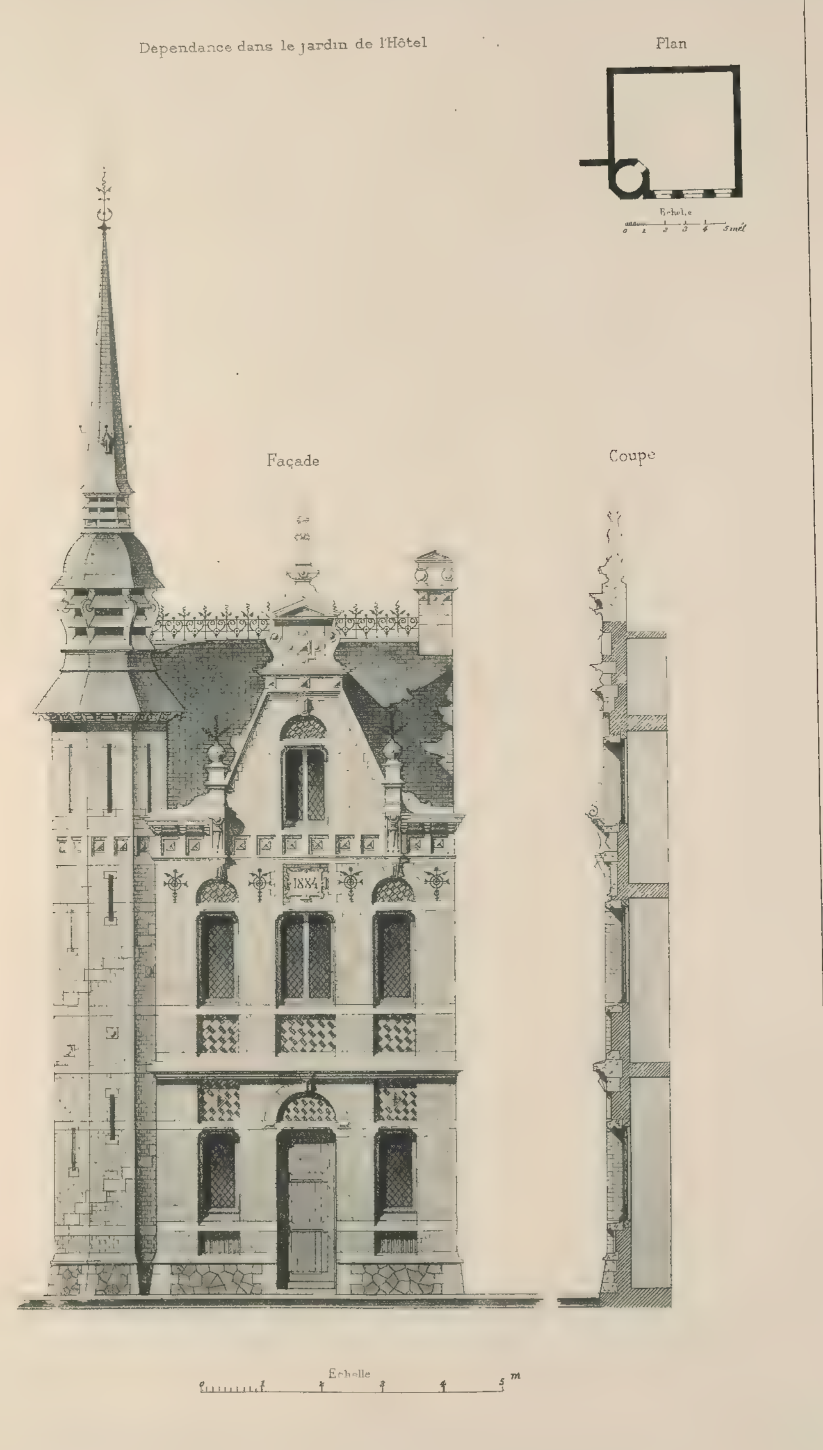
PL. 35

HÔTEL ET MAISONS AVENUE RUBENS A ANVERS

1884

ARCHTE ED. CAREELS

L'ÉMULATION
ORGANE DE LA Ste Cie D'ARCHITECTURE DE BELGIQUE
XIVe ANNÉE



PL 36

Imp. CH CLAESEN à Liege
Editeur de publications artistiques

HÔTEL ET MAISONS AVENUE RUBENS A ANVERS
1884
ARCHTE ED. CAREELS



construction des bâtiments communaux de notre province, par M. L. DOSVELD;

5° Compte rendu de la visite de l'Exposition d'Art ancien et des principaux monuments de la ville de Malines faite, le 19 mai 1889, par la *Société d'Archéologie de Bruxelles* (les photographies des monuments visités seront exposées; l'histoire de ces monuments sera rappelée en quelques mots dans une note), par M. J. HUBERT.

6° Communications diverses.

Le Rapporteur, L. DOSVELD. *Le Directeur,* J. HUBERT.

Annexe au n° 5 de l'ordre du jour de la séance du vendredi 7 juin 1889.

Notes sur les principaux Monuments et l'Exposition d'Art ancien de la ville de Malines visitée par la Société d'Archéologie de Bruxelles, le 19 mai 1889.

Depuis notre dernière séance, chers confrères, j'ai, comme membre de la Société d'Archéologie de Bruxelles, pris part à l'une de ses attrayantes excursions. Elle avait pour objet la visite de la ville qui, au XVe siècle, étant la résidence favorite des souverains des Pays Bas, s'est acquise, par la splendeur de ses monuments, le nom de *belle*; celle dont Rubens disait : « c'est à Malines qu'il faut aller pour voir mes beaux ouvrages ». Malines est, en effet, une de ces cités dans lesquelles les amis des arts sont toujours heureux de se retrouver. Je vous propose de la revoir ensemble. La visite sera sans fatigue et sans frais, elle ne nous prendra pas deux heures, en y comprenant le temps d'échanger nos réflexions, même de les discuter. Dans ce but, j'ai préparé une collection de dessins d'ouvrages publiés et de photographies, en même temps qu'un résumé ci-après, de l'histoire de ses monuments (1).

PORTE DE BRUXELLES (XIVe siècle). — Dernier vestige de l'une de nos plus importantes enceintes urbaines du moyen âge. — Un dessin à l'aquarelle, de l'architecte malinois DE NOTER, fort habilement fait, mais un peu fantaisiste, dit-on, représente un grand nombre de portes des fortifications, au XIVe et XVe siècle, de la ville. Ce dessin conservé aux archives communales, a été publié il y a une cinquantaine d'années. Par les intéressants et pittoresques édifices en pierre de taille qu'il représente, il fait regretter que, de tant de monuments, mutilés en 1578, puis abattus dans la première moitié de notre siècle, pour faire place à l'alignement rendu obligatoire, la seule porte de Bruxelles, avec le caractère que lui avait laissé le XVIe siècle, soit parvenue jusqu'à nous. Elle date du commencement du XIVe siècle.

LOCAL DES ARBALÉTRIERS (XVIe siècle). — Il y avait à Malines cinq Gildes ou Serments formant une même garde bourgeoise; elles avaient des règlements, approuvés par le Magistrat, qui en réalité étaient semblables, mais elles se distinguaient par l'arme et le costume. Celle des Arbalétriers était la plus ancienne, son organisation remontait au delà de 1315. Comme toutes les gildes, elle avait un grand local pour l'exercice au tir et le dépôt d'armes, ainsi qu'une maison pour ses réunions et ses fêtes. Celle-ci existe encore aujourd'hui, elle est située Marché aux Grains, 11.

MAISON QUAI DE LA DYLE (XVIe siècle). — Parmi les anciennes constructions qui bordent le Quai au Sel, on admire la façade, en style Renaissance, connue sous le nom du « Grand Saumon ». C'est dans cette fastueuse maison que les Poissonniers tenaient leurs assemblées. Malheureusement, l'élégante balustrade qui surmontait la corniche du second étage et d'autres parties importantes de la décoration ont été supprimées. Ces mutilations sont à jamais regrettables! Non seulement l'harmonie de cette belle œuvre est rompue, mais l'une de nos meilleures et de nos premières constructions de style Renaissance est dépréciée. On considère l'intéressante façade du Greffe de Bruges, qui date de 1535 à 1537, comme la plus ancienne du pays — nous ne parlerons pas de l'hôtel des Biscaiens — or celle-ci lui est antérieure. Elle date de 1530 à 1534, le registre des comptes de la Corporation en fait foi. Elle a été exécutée par l'architecte Jean Borremans de Bruxelles, qui a reçu pour honoraires 386 livres, 12 escalins et 6 deniers. Rien de tout cela, ne peut-être mis en doute. Et elle est bien supérieure, comme esthétique, à l'ancien Greffe de Bruges (2) et à l'ancien palais de Marguerite d'Autriche, dont il sera parlé plus loin (3). La maison des Poissonniers de Malines est donc l'une de nos constructions les plus précieuses au double point de vue de l'art et de l'histoire.

(1) Dessins à consulter
Pour la Porte de Bruxelles, la Halle, l'hôtel Busleyden, la Cathédrale
La Lithographie ...
La Belgique monumentale, Jamar, 18..
La Belgique ... publiée sous la direction de Van Bemmel, 1880
La Belgique, par Camille Lemonnier, Hachette, Paris, 1889
Pour les maisons ... quai de la Dyle et ... quai à l'Avoine, les Bailles de fer, l'église Notre-Dame, la maison de la Grand Place
Quatorze planches du bel ouvrage de notre confrère M. Van Ysendyck *Documents classés de l'Art dans les Pays-Bas, du X... au XVIIIe siècle*, Bruxelles.
Pour l'ancien Palais actuellement Palais de Justice :
Le même ouvrage de M. Van Ysendyck;
Les photographies de la Société Centrale d'Architecture de Belgique;
L'Emulation, publication de la Société Centrale d'Architecture de Belgique, dixième année, 1885, planches 15 à 24, et l'intéressant article, de notre regretté confrère, Charles Neute.
Pour le local des Arbalétriers, le Grand Pont et tous les monuments dont les noms viennent d'être rappelés
On trouve des vues chez les marchands de photographies.
(2) *L'Emulation*, 1885.
(3) Même volume.

Sur le même quai, quelques pas plus loin, il existe une autre maison remarquable, celle-ci de style ogival fleuri, est dûe à l'illustre architecte malinois, Rombaut Keldermans, et date de 1519. On la reconnait à la sculpture qui surmonte la porte : un guerrier cuirassé et casqué, une femme sans coiffure, ni vêtement, les deux tenant d'une main un écusson et de l'autre des banderoles. Cette façade, à l'exception de son pignon, qui a été refait et n'offre plus que des remplissages en briques, est, comme la précédente, entièrement en pierre de taille.

D'autres maisons, quai à l'Avoine, sont encore dignes d'attention : l'une en bois, avec linteau de porte représentant l'Enfant prodigue; une autre, de style ogival, avec les tympans de ses arcs surmontant les linteaux du rez-de-chaussée figurant Adam et Eve. Celle-ci est encore attribuée à Rombaut Keldermans, mais elle a été altérée par des restaurations ineptes.

GRAND-PONT (XIIIe siècle). — La tête aval de cet ouvrage, de la première époque gothique, dont les exemples sont devenus rares, a conservé son caractère; la tête amont a été restaurée par des vandales officiels.

BAILLES DE FER (XVIe siècle). — Garde-fou établi, de 1531 à 1534, le long du mur de quai d'un canal qui est voûté aujourd'hui et ne se voit plus; le garde-fou au contraire montre encore un spécimen de travail du fer forgé, difficile pour l'époque.

ÉGLISE DE NOTRE-DAME, AU DELA DE LA DYLE (XVe au XVIIe siècle). — L'intérieur de l'édifice, entièrement en style ogival tertiaire, est de très bel aspect; comme à Saint-Rombaut, des statues d'une autre époque sont adossées aux piliers. L'extérieur ne se fait remarquer que par deux portails, de même style, mais ils sont très intéressants. C'est à Notre-Dame que l'on admire la *Pêche miraculeuse* de Rubens et les plus importantes compositions du maître. Le sculpteur malinois Luc Fayd'herbe y a laissé une *Erection de la croix* traitée avec beaucoup d'art.

HALLE (XVe siècle). — La ruine de ce monument, commencé en 1340, a suivi celle de l'industrie drapière locale, à laquelle il était primitivement destiné. Mais de ce corps presque privé de vie, il est resté des vestiges, des parties de façades notamment; celle de la Grand'Place est la plus importante : elle a une silhouette mouvementée, les siècles y ont mis leur patine; un air sombre, même farouche, rappelant le moyen âge, lui donne un cachet spécial et, nonobstant son délabrement, ses mutilations, ses anachronismes, elle présente un intérêt réel.

PALAIS DU GRAND CONSEIL (XVIe siècle). — Charles Quint, ayant fixé à Malines la cour suprême de justice, dont la création remontait à Charles le Téméraire, et qui était connue sous le nom du Grand Conseil souverain, fit commencer, pour ce tribunal, un vaste palais. Il avait choisi pour l'établir une partie de l'emplacement de l'ancienne halle, devenue trop vaste à cause du dépérissement de l'industrie drapière. Le célèbre architecte malinois Rombaut Keldermans en avait fait les plans conservés aux archives. Les travaux n'en furent pas continués; ils se voient encore dans la rue de Befferen, et dans la cour, nous y avons remarqué la date de 1530, celle de la mort de Marguerite d'Autriche, que la décadence de Malines ne devait guère tarder à suivre.

MAISON SUR LA GRAND'PLACE (près de la rue du Bruel, XVIe siècle). — Cette maison très intéressante, qui porte pour enseigne : *Au pavillon belge*, est attribuée à Rombaut Keldermans.

HÔTEL BUSLEYDEN (actuellement Mont de Piété et Ecole de Musique, XVIe siècle). — Curieux exemple de l'art ogival. Cette construction princière, avec ses galeries à arcades, son perron, ses pavillons, ses pignons, etc., a été érigée sous Charles-Quint, par Jérôme Busleyden, chanoine de Saint Rombaut, conseiller et maître des requêtes au Grand Conseil; c'était son hôtel particulier.

ÉGLISE SAINT-JEAN. — Mentionnée, non pour son intérêt architectural, mais parce qu'elle renferme des tableaux que Rubens plaçait au nombre de ses meilleurs : l'*Adoration des mages* et les épisodes de la vie de saint Jean. Elle contient aussi une chaire de vérité de Verhaegen, d'autres sculptures en bois du même artiste, et un groupe de Duquesnoy.

CATHÉDRALE DE SAINT-ROMBAUT (XIIIe, XIVe et XVe siècle). — Cette belle église appartient aux trois époques de l'art ogival; néanmoins, elle offre un ensemble harmonieux. Comme antithèse de cette harmonie, les statues du XVIIe siècle, représentant les apôtres, adossés aux piliers de la nef, qui est du XIIIe siècle, sont à citer. Van Dyck, Michel Coxcie, peintre malinois, Arthur Quellin, Pierre Valckx, sculpteur, Lucas Fayd'herbe, sculpteur, ont décoré de leurs œuvres l'intérieur de l'église.

L'extérieur est remarquable; il se distingue surtout par l'imposante majesté de la tour colossale, qui devait s'élever à 160 mètres, et qui a été abandonnée à 97. Elle a été commencée en 1452; on en voit à l'hôtel de ville le dessin, gravé par Wenceslas Hollar, qui a servi à la *Brabantia sacra et profana*, et a été reproduit par M. Van Ysendyck.

ANCIEN PALAIS DE MARGUERITE D'AUTRICHE (actuellement Palais de justice, XVIe siècle). — D'une habitation de Marguerite d'Yorck, veuve de Charles le Téméraire, Marguerite d'Autriche, fille de l'empereur Maximilien et tante de Charles-Quint, fit sa résidence; elle en confia, en 1507, l'agrandissement aux architectes malinois Antoine Keldermans le Vieux et Antoine Keldermans le Jeune, son fils.

Leur successeur, Rombaut Keldermans, respectivement

fils et frère des précédents, construisit, en la même année, 1517, en style ogival, rue Vooct, le pavillon de la cage d'escalier et, dit-on, en style Renaissance, l'aile de la rue de l'Empereur. Quoi qu'il en soit, cette aile est donc aussi antérieure au Greffe de Bruges.

Des chercheurs pourraient, dans l'intérêt de notre histoire de l'Art, se livrer à l'étude approfondie de ce cas et de celui de la maison des Poissonniers. Le talent déployé dans celle-ci par Jean Borremans donnerait, en effet, aux investigations qui concernent ses œuvres, une grande utilité. Et il serait intéressant de savoir si Rombaut Keldermans, qui faisait encore du gothique en 1518, à l'hôtel de ville de Gand, en 1519 au quai de la Dyle, en 1529 au Grand Gonseil, qui en a donc fait jusqu'à la fin de sa vie, survenue en 1531, avait réellement pratiqué la Renaissance en 1517.

Marguerite d'Autriche étant décédée dans son palais de Malines, Marguerite de Hongrie, sœur de Charles-Quint, qui lui succéda, comme gouvernante des Pays-Bas, y habita de 1531 à 1546, époque à laquelle elle transféra sa cour à Bruxelles.

Le palais resta ensuite longtemps désert.

En 1611, des travaux d'appropriation y furent faits pour l'installation du Grand Conseil, qui y siégea jusqu'à la Révolution française.

Depuis, la partie vers la rue de l'Empereur est occupée par le Tribunal de première instance; la partie restante a été adjointe à celui-ci, dans ces dernières années après une habile restauration, de M. l'architecte Blomme, commencée en 1876.

Exposition d'Art ancien. — Cette exposition, organisée par le Cercle archéologique, littéraire et artistique de Malines, sous la présidence de M. Willems, ouverte le jour de notre réception, renferme beaucoup de richesses locales. On y remarque : une collection complète de monnaies malinoises; d'autres, notamment d'objets romains trouvés dans le voisinage, à Elewyt; de tapisseries anciennes, remontant jusqu'à Louis XII; de tableaux de bons maîtres des écoles flamande, hollandaise, française, italienne; de belles sculptures, les unes anciennes, les autres modernes. Celles-ci brillent surtout par la vérité frappante des œuvres de M. le président Willems, et par la fécondité de son beau talent.

Après une journée des mieux remplies, grace au bon accueil, à la cordialité, aux connaissances étendues et variées des membres du Cercle archéologique, littéraire et artistique de Malines, nous nous sommes séparés en emportant les meilleurs et les plus agréables souvenirs de notre visite.

Mons, le 5 juin 1889.

J. Hubert.

Nous publierons sous peu d'autres documents, émanant des sections de Gand, Charleroi, Liége et Bruges.

JURISPRUDENCE

DROIT CIVIL. — SERVITUDES. — MUR NON MITOYEN. — I. FENÊTRES ET SAILLIES. — FAÇADE SUR UNE RUE EN PROJET. FONDS DU VOISIN. — SUPPRESSION. — II. ACTION POUR CONTRAINDRE A ACQUERIR LA MITOYENNETÉ — MUR DÉJA EXISTANT. — NON RECEVABILITÉ.

I. Celui dont la propriété joint immédiatement un mur non mitoyen est en droit de réclamer la suppression de toutes les vues droites ou fenêtres d'aspect, comme aussi de toutes les saillies sur son fonds, telles que seuils et corniche placés par le voisin dans ce mur en vue d'en faire une façade latérale à front de rue, s'il n'est pas établi qu'en vendant le terrain sur lequel sont élevées les constructions litigieuses il a pris, vis-à-vis de ce voisin, un engagement quelconque relatif à l'ouverture de semblable rue.

II. La faculté qu'a tout propriétaire joignant un mur de le rendre mitoyen ne saurait, en l'absence d'un texte formel, avoir pour corollaire le droit du voisin de le forcer à acquérir cette mitoyenneté; l'article 663 du code civil n'autorise point à réclamer après coup au voisin sa part contributive dans les frais de construction d'un mur existant. *(J. des Trib.)*

De Hert c. Haillez.

Ouï les parties en leurs moyens et conclusions;

Attendu que l'action tend à voir ordonner au défendeur de boucher diverses fenêtres pratiquées dans un mur séparatif et d'enlever certains ouvrages faisant saillie sur la propriété de la demanderesse;

Attendu qu'il peut être tenu pour avéré au procès, d'une part que le mur dont s'agit n'est pas mitoyen, mais a été édifié aux frais exclusifs du défendeur; d'autre part, qu'il joint immédiatement l'héritage de la demanderesse;

Attendu que, dans ces conditions, celle-ci est en droit de réclamer la suppression de toutes les vues droites ou fenêtres d'aspect, comme aussi de toutes les saillies sur son fonds, telles que seuils et corniche; que le défendeur ne peut conserver dans le mur prérappelé que de simples joints ou fenêtres à fer maillé et verre dormant, conformes au prescrit des articles 676 et 677 du code civil;

Attendu qu'il prétend, à la vérité, que la partie demanderesse, qui lui a vendu le terrain sur lequel sont élevées les constructions litigieuses, aurait procédé à un lotissement de sa propriété et fait tracer des rues dont l'une devait longer le mur de façade lattérale qui forme l'objet de la contestation; mais qu'il n'établit en aucune façon que la demanderesse ou son mandataire auraient pris vis-à-vis de lui un engagement quelconque relatif à l'ouverture de semblable rue; que spécialement son acte d'acquisition passé devant Me Tyman, notaire à Gand, le 2 juin 1886, enregistré, ne contient nulle mention d'un projet de ce genre, d'où pourrait résulter pour la demanderesse l'obligation de créer à l'endroit indiqué une voie de communication quelle qu'elle soit, que, d'ailleurs, le défendeur n'est pas recevable à se prévaloir des conventions que postérieurement la demanderesse aurait faites à cet égard avec des tiers; que, par suite, la rue dont s'agit n'existant du reste pas en fait, le terrain qui longe la façade critiquée est propriété privée de la demanderesse, qui peut exiger l'enlèvement de tous ouvrages établis en dehors des prescriptions légales; que, faute de pouvoir invoquer un lien contractuel, le défendeur a agi à ses risques et périls, en sorte que la non-réalisation du projet qu'il a espéré ne lui donne aucun droit;

Attendu que ledit défendeur n'est pas plus fondé dans sa demande reconventionnelle, tendant à contraindre la demanderesse à acquérir la mitoyenneté de ce mur séparatif;

Qu'en effet, la faculté qu'a tout propriétaire joignant un mur de le rendre mitoyen ne saurait, en l'absence d'un texte formel, avoir pour corollaire le droit du voisin de le forcer à acquérir cette mitoyenneté; que ce serait créer une véritable servitude légale sans loi, apporter par voie d'induction une restriction au droit de propriété; que cela est si vrai qu'il a fallu une disposition spéciale pour obliger le voisin à contribuer à la construction ou à la réparation d'un mur de clôture; qu'à son tour, et en vertu des mêmes principes, cette dernière disposition est également de stricte interprétation et n'autorise point à réclamer après coup au voisin sa part contributive dans les frais de construction d'un mur existant;

Par ces motifs, le Tribunal déclare l'action fondée; en conséquence, ordonne au défendeur de boucher ou transformer, selon le prescrit des articles 676 et 677 du code civil, toutes vues, portes ou fenêtres d'aspect pratiquées dans le mur longeant la propriété de la demanderesse, comme aussi d'enlever toute corniche et tous seuils faisant saillie sur cette propriété, le tout dans la huitaine de la signification du jugement, à peine de payer à la demanderesse 20 francs de dommages-intérêts par jour de retard; rejette la demande reconventionnelle; déclare le présent jugement exécutoire par provision, nonobstant tout recours et sans caution; condamne le défendeur aux dépens.

(Trib. civ. de Gand, 1re ch. — Aud. du 31 octobre 1888.)
(Chron. des Trav. publ.)



CONCOURS

Société des Architectes d'Anvers

CONCOURS DE 1889

Le jury, composé de MM. Le Roy, président, Brunfaut, Acker, Eug. Geefs, Em. Thielens, Fr. Van Dyk et J. Van Riel, membres, et Alb. Arnou, rapporteur, a décerné les prix suivants :

1er prix. M. Jos. Bascourt, de Bruxelles, à Anvers, élève de M. Em. Dieltiens et de l'Académie Royale des Beaux-Arts d'Anvers.
2e prix. M. Fr. Fleerackers, à Lierre, élève de MM. Blomme frères et de l'Académie de Lierre.
3e prix. M. Em. De Ligne, à Bruxelles, élève de M. E. Parys et de l'Académie Royale des Beaux-Arts de Bruxelles.
4e prix. MM. Ad. Kockerols, d'Anvers, et Aug. Van Haesendonck, de Malines.

L'exposition publique des projets a eu lieu du 11 au 18 août, au local de l'Académie, rue de Vénus.

Prix du Roi.

Le prix du Roi (25,000 fr., concours de 1888, « au meilleur ouvrage sur l'enseignement des arts plastiques en Belgique, et sur le moyen de développer l'art en Belgique et de le porter à un niveau de plus en plus élevé »), est décerné à MM. L. de Taye, inspecteur de l'enseignement des arts du dessin, et E.-L. de Taye, professeur d'histoire de l'art à l'Académie royale des beaux-arts d'Anvers, pour leur ouvrage intitulé : *Etudes sur les arts plastiques en Belgique, envisagés dans leurs principes, leur enseignement, leurs applications et leurs progrès dans l'avenir.*

Le jury du concours, dans sa séance du 25 juillet dernier, avait décerné le prix à cet ouvrage, par quatre voix contre deux.



BIBLIOGRAPHIE (1)

Ernest Babelon. — **Manuel d'archéologie orientale.** Un vol. in-8°, 318 pages, 235 vignettes dans le texte. Paris, Quantin, 1889.

La mode est à l'Orient, et de Chine en Chaldée, d'Égypte

(1) Les ouvrages renseignés sous la rubrique *Bibliographie* sont en vente chez notre éditeur M. Ch. Claesen, à Liége

en Indoustan, du Japon à la Perse, des chercheurs érudits s'attachent à nous redire la splendeur de ces civilisations, entourées pour nous d'un voile mystérieux par l'éloignement des temps.

O charme ineffable du mystère, que fait évoquer à la pensée les cérémonies du temple d'Elephanta, la marche triomphale d'un Sargon ou d'un Assur-bani-pal, les nonchalantes habitudes des harems des Sassanides ou un Aménophis chassant et guerroyant! Puis ce sont les longues frises de marbre, les interprétations symboliques, ce sont les guerriers de Cyrus marchant d'un pas égal le long de l'Apadana de Suse, ce sont ces chasses de Babylone et de Ninive, et encore ces tableaux si intéressants de la vie publique chez les Egyptiens, élevant leurs pyramides ou leurs obélisques qui font que la pensée rebondit de l'une à l'autre évoquant tout un monde de secrets et de mystère.

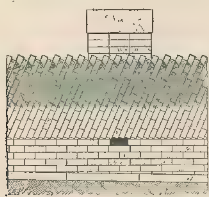


Fig. 1. — ART ASSYRIEN. Canal voûté de Khorsabad. Inclinaison des briques (d'après Place).

L'Asie, c'est le berceau de nos civilisations. C'est de là que sont sorties ces races *sémites*, ancêtres en civilisation des races *ariennes*. Car si de nos jours les dernières prédominent dans le monde, il n'y a pas à dire, les autres les ont précédées de loin dans la voie du progrès, y arrivant bien avant pour s'arrêter brusquement ensuite.

Par quelles causes s'expliquent ce curieux phénomène? Comment les races *sémites* se sont elles arrêtées dans leur développement intellectuel. Nul ne peut le dire. Par quelle fatalité par exemple, les Chinois, après être arrivés à une civilisation si avancée, sont-ils voués à un immobilisme séculaire et même millénaire? La science s'arrête indécise devant ces faits qui déroutent.

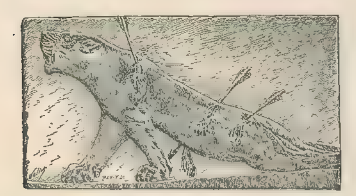


Fig. 2 — ART ASSYRIEN Lionne blessée (bas-relief de Kouyoundyk). Musée Britannique.

Pourquoi, d'un autre côté, l'Arya s'est-il développé et a-t-il dicté sa loi au monde? Comment, sortis du Sapta Sindhou, de ces vallées mystérieuses du Cachemire aux pieds des monts neigeux de l'Himalaya, cette race intelligente et belle — comme le dit son nom (*Arya*-noble) — s'est-elle répandue dans l'Europe et a-t-elle progressé, tandis que les races chamites et sémites sont vouées — sauf de rares exceptions — à un immobilisme dégénérant?

La science nous le dira peut-être un jour, mais ce sera par les travaux archéologiques que la vérité se fera place.

L'effort de notre temps est considérable en ces matières. Que de civilisations révélées depuis quelques années, sorties de l'oubli avec les restes de leur industrie, de leurs mœurs et de leurs coutumes!

Ce sont les Egyptiens, les Chaldéens, les Assyriens, les Perses, les Héthéens, les Phéniciens et les Cypriotes, puis enfin le peuple saint, les Juifs que nous apprenons à connaître dans leur art si souvent nié.

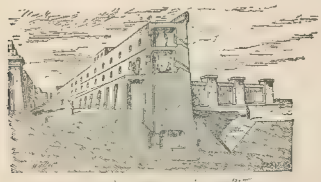
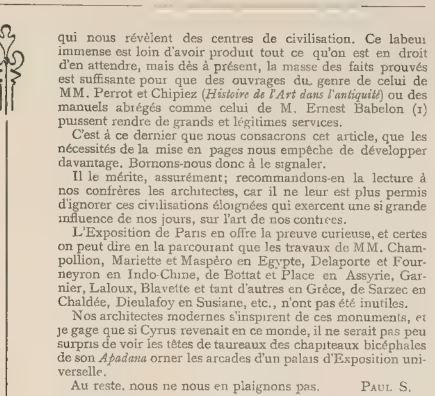


Fig. 3. ART PHÉNICIEN La jetée de Thapsus. Restitution de Daux, (*Emporia phén.* ...)

Et dans l'extrême Orient, c'est l'Inde Védique, l'Indo-Chine, la Chine et le Japon; en Amérique, le Mexique et le Pérou



qui nous révèlent des centres de civilisation. Ce labeur immense est loin d'avoir produit tout ce qu'on est en droit d'en attendre, mais dès à présent, la masse des faits prouvés est suffisante pour que des ouvrages du genre de celui de MM. Perrot et Chipiez (*Histoire de l'Art dans l'antiquité*) ou des manuels abrégés comme celui de M. Ernest Babelon (1) puissent rendre de grands et légitimes services.

C'est à ce dernier que nous consacrons cet article, que les nécessités de la mise en pages nous empêche de développer davantage. Bornons-nous donc à le signaler.

Il le mérite, assurément; recommandons-en la lecture à nos confrères les architectes, car il ne leur est plus permis d'ignorer ces civilisations éloignées qui exercent une si grande influence de nos jours, sur l'art de nos contrées.

L'Exposition de Paris en offre la preuve curieuse, et certes on peut dire en la parcourant que les travaux de MM. Champollion, Mariette et Maspéro en Egypte, Delaporte et Fourneyron en Indo-Chine, de Bottat et Place en Assyrie, Garnier, Laloux, Blavette et tant d'autres en Grèce, de Sarzec en Chaldée, Dieulafoy en Susiane, etc., n'ont pas été inutiles.

Nos architectes modernes s'inspirent de ces monuments, et je gage que si Cyrus revenait en ce monde, il ne serait pas peu surpris de voir les têtes de taureaux des chapiteaux bicéphales de son *Apadana* orner les arcades d'un palais d'Exposition universelle.

Au reste, nous ne nous en plaignons pas. PAUL S.

Studies in Architectural Style, par Richard Popplewell Pullan F. R. I. B. A. Londres, 1883, 15, Buckingham Street, Strand.

Cet ouvrage se compose d'une grande partie de l'œuvre de l'architecte anglais Popplewell Pallan. Il contient, outre un certain nombre d'édifices exécutés, beaucoup de projets envoyés à des concours publics et d'esquisses faites surtout en vue de montrer les différentes phases de l'Architecture.

L'auteur, dans sa préface, revient sur un principe qu'il a toujours défendu, que certains styles conviennent mieux que d'autres, à tel ou tel genre d'édifices. D'après lui, le gothique et ses dérivés devraient être employés quand il s'agit d'élever des églises ou des édifices religieux. Les renaissances française et italienne sont préférables pour certaines constructions civiles, et le classique grec ou romain pour les musées et les monuments exigeant surtout le caractère de grandeur.

Cette opinion, dit M. Popplewell Pallan, est combattue à la fois par les classiques, les gothiques et les éclectiques. Ces derniers, dans leurs efforts pour créer une architecture du XIXe siècle, nous présentent des productions où se rencontrent des motifs de toutes sortes d'architectures.

L'auteur partage l'admiration des partisans de l'école gothique pour les formes variées de cette belle architecture, mais il ne peut admettre avec eux que le gothique soit l'art national de l'Angleterre. Cela n'est vrai que pour le gothique dit perpendiculaire dont on ne voit des exemples que dans ce pays. Dans les monuments gothiques des autres périodes, on rencontre tellement d'éléments empruntés aux édifices français, italiens et allemands que le style de ces monuments ne peut absolument pas être considéré comme national.

Si d'une part les gothiques voudraient voir ramener tout à cet art, les classiques, d'autre part, ne lui reconnaissent guère de qualités et pour la construction d'une église s'inspireront plutôt d'une basilique quelconque que d'une des belles cathédrales de l'Angleterre.

Enfin les partisans de la nouveauté prétendent que l'on ne peut faire d'architecture originale sans couper le lien qui nous rattache au passé. Il serait facile de répondre à cela que des architectes tels qu'Inigo Jones, Christopher Wren, Sansovino et d'autres ont fait des œuvres originales en s'inspirant des formes classiques et sans chercher précisément à faire de l'original. Par contre, les efforts de l'école éclectique n'ont généralement abouti, en Angleterre, qu'à une caricature des formes classiques, telles qu'on en voit dans les Pays Bas, et où les pignons aigus, les colonnes raccourcies ou allongées outre mesure et une sculpture grossière sont entassés sans le moindre souci des proportions.

L'auteur espère que cette mode basée sur le mauvais goût disparaîtra bientôt. Il termine sa préface par certaines considérations sur les mobiliers d'églises et de maisons particulières, qui s'adressent aussi bien aux Belges qu'aux Anglais.

Parmi les 96 planches que contient l'ouvrage nous remarquons celles relatives à l'église à élever en mémoire de l'empereur de Russie Alexandre II; les façades des églises de Pontresina, de Ravene et de Constantinople, les projets des cathédrales de Lille et de Tours, un grand nombre de dessins d'autels, de chaires, de fonts baptismaux. Ces différentes études sont presque toutes conçues en gothique.

Parmi les projets classiques nous signalons les façades du ministère des affaires étrangères (côté nord), où il y a de réelles qualités de grandeur, et certaines façades de l'hôtel de ville de Glascow, bien agencées mais d'une étude un peu sèche. X.

Vade Mecum des Ornament Zeichners, par HEINDRICH SCHULZE. 2me édition. Leipzig.

Ce petit ouvrage, édité très soigneusement, est un résumé de 1,210 motifs d'ornements triés et ordonnancés suivant les

(1) Les vignettes de cet article sont extraites de ce volume. Nous les devons à l'obligeance de M. Quantin et Cie.

époques et les différents styles et à l'usage des peintres décorateurs et des sculpteurs.

Il contient un choix très heureux de motifs, tels que rosaces, bandeaux, postes, palmettes, feuilles, écoinçons, frises, etc., tirés des ouvrages les plus sérieux, tels que la *Grammaire de l'Ornement*, de Owen Jones, les *Archives de l'Art ornemental*, de Gropius, les *Trésors des formes de la Renaissance*, de Hirth, etc., etc.

Il est suivi d'une nomenclature très complète de blasons et d'armoiries et enfin il se termine par un aperçu sur les principes de l'harmonie des couleurs, accompagné de plusieurs planches indiquant les principales combinaisons des couleurs primitives. DANIEL FRANCKEN.

—

Monographies de Bâtiments modernes. Publication mensuelle dirigée par M. RAGUENET, directeur des Matériaux et documents d'Architecture. Paris, 1887. H. Cagnon, éditeur. In-4°, livraisons.

En examinant la nouvelle publication de M. Raguenet, *Monographies de Batiments modernes*, une réflexion qu'on nous fit jadis à propos de la multiplicité des publications d'architecture, nous revient à la mémoire : « Ce n'est plus difficile maintenant d'être architecte, vous n'avez qu'à copier dans les livres. »

Que de gens raisonnent ainsi, et comme principal argument vous disent : « Mais les architectes les plus renommés sont ceux qui ont le plus grand nombre de livres. » On a beau leur expliquer que les livres servent à instruire l'architecte, à lui faire voir comment ses devanciers ont compris telle disposition de plan, tel parti de façade ou telle composition de motif décoratif, ils n'y veulent rien comprendre et vous demandent comment il est possible encore de trouver du neuf?

La réponse en est simple : Les architectes arriveront à faire du neuf par les livres; en effet, par eux ils ne sont plus obligés de se déplacer pour aller étudier au loin les monuments construits. Avec le concours des livres, ils peuvent à l'avance étudier les monuments et se préparer à les visiter un jour avec tout le fruit qu'on ne saurait avoir quand on se trouve pour la première fois devant une œuvre architecturale.

M. Raguenet doit s'être proposé de remplir ce but en faisant paraître ses *Monographies de Bâtiments modernes*, ouvrage aux allures modestes, mais qui n'en sera pas moins *utile*.

Les deux premières livraisons consacrées à deux hôtels de Paris comprennent une vue perspective, les plans divers, les élévations, ainsi que des détails en perspective. La troisième livraison contient la monographie de la belle église de Notre-Dame d'Auteuil, à Paris, due à M. Vaudremer, l'éminent architecte français; des détails bien étudiés accompagnent cette livraison. Les autres numéros contiennent les monographies de l'hôtel de ville de La Ferté-sous-Jouarre, du palais de justice de Meaux, ainsi que du théâtre de Fougères, etc.; l'ouvrage continue à être des plus intéressant.

Nous ne croyons pas devoir appeler l'attention sur le parfait rendu des dessins, sachant bien qu'il n'en pouvait être autrement sous l'intelligente direction de M. Raguenet.

ALPH. GROOTHAERT.

SOCIÉTÉ CENTRALE D'ARCHITECTURE DE BELGIQUE

Séance du 2 août 1889.

Présidence de M. De Vestel, vice-président.

La séance est ouverte à 9 1/2 heures.

M. le Secrétaire fait connaître à l'assemblée le décès de M. Weivaert, de Lokeren, membre correspondant, et exprime les regrets de la Société Centrale.

On procède ensuite à l'admission de MM. Quetin Edmond, architecte communal à Saint-Gilles, et Dechamps Maurice, en qualité de membres effectifs.

M. Saintenoy entretient l'assemblée du Congrès pour la protection des monuments, tenu à Paris en juin 1889. Il expose en détail les travaux de ce Congrès et fait connaître les vœux qu'il a exprimés.

M. Delbove propose à la Société de prendre des mesures en vue de l'organisation d'un concours pour la construction de types de maisons ouvrières.

La proposition de M. Delbove est adoptée à l'unanimité des membres présents, et la Commission administrative chargée de faire les diligences nécessaires pour la mettre à exécution.

Le rapport de la Commission pour la vérification des comptes est ajourné.

La séance est levée à 11 heures.

FAITS DIVERS

Archéologie

Lu dans *l'Indépendance belge* à propos de la célèbre *Giralda de Séville :*

J'ai nommé Séville et cela me force à dire deux mots du malheur qui menace la capitale de l'Andalousie. La Giralda



menace ruine de plus belle, malgré les travaux entrepris pour conjurer l'écroulement de la nef principale. Ces travaux ont révélé que tous les autres piliers des chapelles sont dans une condition telle qu'on ne peut même continuer les réparations. Le gouvernement s'est ému du rapport des architectes et M. le comte de Xiquena, ministre des travaux publics, dans le dernier conseil, a dit à ses collègues qu'il avait nommé d'urgence une commission composée des ingénieurs et restaurateurs les plus éminents pour aller examiner ce qu'on peut faire pour conserver et restaurer cette merveille de l'architecture gothique. M. de Xiquena croit que les choses en sont arrivées à ce point qu'il faudra solliciter le concours des Cortès, car on estime à dix millions de pesetas, au bas mot, la somme nécessaire pour restaurer sérieusement la Giralda. Jusqu'ici les souscriptions, les dons de la Régente, de la famille royale, de nos hommes d'Etat, des chapitres, des corporations n'ont réuni au plus qu'un million. A mesure qu'on a tenté de réparer les piliers, on a découvert plus de parties de la cathédrale menaçant ruine. Le sort de la cathédrale de Séville excite un vif intérêt chez nos lettrés et dans la presse madrilène.

D'après M. Henri Jodart, *Bulletin monumental*, 1889, p. 44, l'architecte de la curieuse église d'Asfeld (Ardennes) serait le frère François Romain, né à Gand en 1646 et mort à Paris en 1735. Il devint architecte du roi et dirigea les travaux du Pont-Royal en 1685 avec Mansart.

On lui doit en outre l'église de Traisnel (Aube) et la réparation du pont et du moulin de Brenon (Yonne).

Nous avons découpé dans *le Gaulois* un amusant parallèle entre le collectionneur d'hier et celui d'aujourd'hui :

Les collectionneurs du second empire étaient, à la fois, des chercheurs et des connaisseurs très entendus, qui mettaient leur amour-propre à découvrir des tableaux anciens ou modernes et à faire ressortir le talent des artistes de valeur. Ils collectionnaient lentement, avec discernement, avec précaution et se piquaient d'acheter bon marché, pour montrer leur habileté et leur science, et aussi pour se distinguer des profanes. Loin de suivre la mode, ils la dirigeaient et donnaient le ton aux amateurs. Leur grand plaisir était de dénicher des œuvres de mérite et de lancer un genre ou un maître.

Il est vrai que, ayant débuté, pour la plupart, à un moment où l'engouement pour les beaux-arts était assoupi et où tout ce qui y avait rapport était relativement déprécié, ils avaient eu d'excellentes occasions et de grandes facilités.

De nos jours, les choses se passent tout autrement. Certes, le goût pour les collections artistiques n'a pas diminué dans ces vingt dernières années. Bien au contraire, il a augmenté en ce sens que les collectionneurs sont devenus plus nombreux et plus remuants. Seulement, l'objet que se proposent les acheteurs n'est plus de même; l'art, en général, y est pour peu, et ce que l'on veut avant tout, en se procurant des toiles précieuses, c'est faire assaut d'élégance et de richesse.

Les tableaux ont une valeur, non plus intrinsèque et réelle, mais commerciale; ils ont une cote comme à la Bourse; les messieurs qui se les disputent ne distinguent, le plus souvent, leur mérite que par leur prix, et les Américains, qui spéculent sur cette marchandise, d'une espèce nouvelle, comme sur les huiles ou sur les suifs, ayant inondé le marché, c'est à qui, selon la hausse ou la baisse momentanée de tel ou tel peintre connu, se ruera, sans rime ni raison, à grand renfort d'argent, sur les productions en vogue. Bref, à l'encontre de ce qui avait lieu autrefois, le *chic* suprême, le sublime du genre, est d'acheter cher et en public. Il s'agit tout simplement de faire constater, par les gazettes, qu'on est devenu l'heureux possesseur d'un bibelot coûteux et très demandé.

C'est signé : EDOUARD SNOB.

--

Art décoratif monumental

Un bruit sinistre a couru ces derniers temps à Paris. Le groupe de la *Danse*, appliqué à l'angle sud de la façade de l'Opéra, serait menacé de destruction. Une fissure se serait déclarée dans le bloc de marbre, l'eau des pluies s'infiltrerait dans la pierre et, s'il survenait des gelées tardives comme l'an passé, l'œuvre de Carpeaux risquerait d'éclater en morceaux.

Le danger, il faut l'espérer, n'est pas aussi menaçant qu'on veut bien le dire; il n'en est pas moins vrai que ce groupe fameux est attaqué par les rigueurs du climat. Il n'est pas le seul. Toutes les figures en marbre blanc qui sont, sous le climat de Paris, exposées à l'air courent les mêmes risques, et l'on a vu tout récemment le ministre des beaux-arts réclamer de la Chambre, qui, d'ailleurs, l'a votée sur l'heure, une somme de 200,000 francs pour remettre des nez et des bras aux statues mutilées des jardins publics de Paris et de Versailles.

En même temps qu'on faisait craindre pour l'œuvre de Carpeaux un danger prochain, on disait que l'administration des Beaux-Arts, soucieuse de conserver une œuvre d'art qui a déjà subi naguère les outrages d'une pudeur révoltée ou d'une envie révoltante, songeait de la soustraire définitivement aux injures du temps et des hommes en l'enfermant dans le musée.

Bruxelles. — Alliance Typographique, rue aux Choux, 37.





LA SCULPTURE ET LES SCULPTEURS A MALINES

DU XIVe AU XVIIIe SIÈCLE

—

Conférence donnée le 24 février 1889 au Cercle archéologique, littéraire et artistique de Malines

—

Suite, voir la col. 120



Nombreux est le contingent malinois des sculpteurs secondaires du XVIe siècle. Ce sont les *Van Avont, Michel Yzewyns, Josse Van Santvoort, Rombaut de Dryver*, les deux *Van Duerne* ou *Van Doorne, Jean Cauthals, Antoine Pauwels, Godefroid de Roose, Mathieu Heyns* alias *Smets, Philippe Raes, Thomas Haesaert, Guillaume Van Tielborch, Philippe de Save, Guillaume Vanden Broecke* dit *Paludanus, Jacques Colyns*, le petit-neveu d'un grand-oncle, et beaucoup d'autres encore dont les noms ne rappellent aucun intéressant souvenir.

Dans nos provinces, en ce qui concerne la peinture et la sculpture, l'art de la Renaissance n'apparut, complètement dégagé des derniers langes du moyen âge, qu'à l'aurore de ce XVIIe siècle que nous pouvons appeler avec un légitime orgueil le siècle de Rubens, le chef incontesté de la jeune école, l'incomparable maître dont le génie presque surhumain exerça, par l'intermédiaire de *Luc Fayd'herbe*, une si heureuse influence sur la sculpture et l'architecture malinoise du siècle nouveau.

Je viens de prononcer le nom de Luc Fayd'herbe, mais avant de vous résumer, toujours d'après M. Neeffs, dont je ne suis, ce soir, que l'abréviateur, la carrière artistique du plus populaire de vos sculpteurs, il me faut vous dire quelques mots de son père *Henri*, d'*Antoine*, frère puîné de celui-ci, et, à un point de vue purement anecdotique, de sa fille *Marie*, dont les travaux sont demeurés inconnus.

Henri, né à Malines en 1574, avait pour spécialité la sculpture de figurines en albâtre, qu'il rehaussait d'or et de couleurs. A l'âge de 14 ans, il fut reçu dans la gilde de Saint-Luc de sa ville natale et entra en apprentissage chez un étoffeur brugeois appelé Melchior d'Assonville. Le titre de franc maître lui fut conféré en 1599. Malheureusement, à Malines, la fortune ne lui sourit guère.

L'ouvrage était rare, attendu que la plupart des sculpteurs polychromaient eux-mêmes leurs œuvres et que, faute de commandes, Henri n'avait guère l'occasion de façonner et d'enluminer l'albâtre. Il se vit donc forcé de quitter Malines, vers l'année 1604, pour aller s'établir à Anvers. La chance lui fut-elle plus favorable dans cette métropole des arts? Vraisemblablement non, car il revint à Malines après 1610 et, en 1629, un humble service de troisième classe fut célébré à Saint-Rombaut à l'occasion de sa mort survenue le 30 avril de la même année. On le dit avoir été meilleur poète qu'artiste. Ses sonnets et autres compositions poétiques obtenaient, paraît-il, le plus grand succès dans les assemblées de la chambre de rhétorique *de Poene* (la Pivoine), dont il était l'un des membres les plus actifs.

Pas plus qu'Henri, Antoine n'a laissé une bien grande réputation. Il fit seulement quelque peu parler de lui lors de l'entrée à Malines du prince-cardinal Ferdinand, gouverneur des Pays-Bas.

La plupart des décorations exigées par les solennités officielles que motivait la circonstance, furent confiées à Antoine Fayd'herbe. Il toucha 449 florins pour l'ensemble de son travail qui comportait la sculpture d'images placées sur les arcs de triomphe, des lions, des aigles et des blasons, ornant l'estrade dressée sur la Grande Place et, enfin, la restauration de l'écusson et de ses supports qui surmontaient l'entrée du palais du Grand Conseil. Ces dépenses sont consignées aux comptes communaux des années 1634-1635.

Marie Fayd'herbe, née à Malines en 1611, ne paraît guère avoir brillé que par ses prétentions, à en juger d'après le fait suivant. Convaincue de sa valeur dans l'art de la sculpture, Marie Fayd'herbe prétendit bénéficier des avantages de la corporation de Saint-Luc, et, dans ce but, elle transmit à l'édilité malinoise une lettre datée du 20 décembre 1632. Le ton de son épître était empreint de jactance et peu flatteur pour les artistes ses concitoyens qu'elle traitait de « fabricants » à la douzaine. Piqués au vif, huit sculpteurs se présentèrent aussitôt pour entrer en lice avec elle sur le terrain de l'art. On a conservé les noms des paladins du ciseau qui répondirent au cartel de l'amazone de l'ébauchoir : ces noms sont ceux de *François Van Loy, Rombaut Verstappen, Peeter De Cael, Rombaut Rigouts, Lieven Van Eeghem, Baptiste Van Loy, Franchois Delva* et *Maximiliaen Labé* (1). Pour en finir avec Marie Fayd'herbe, je crois devoir répéter qu'on ne connaît aucune œuvre de cette aimable personne.

Malines, qui ne possède qu'une seule production d'Alexandre Colyns, est, par bonheur, beaucoup mieux partagée quant à l'héritage artistique de Luc Fayd'herbe, dont je vais m'occuper maintenant. Il naquit à Malines dans la maison dite « le Saint-Esprit », rue Sainte-Catherine, et fut baptisé à Saint-Rombaut le 19 janvier 1617.

Son père Henri, qu'il perdit de bonne heure, lui inculqua les premières notions de l'art de la sculpture. Sa mère s'étant remariée avec Maximilien Labé, sculpteur d'assez faible mérite, celui-ci continua pendant quelque temps l'éducation artistique de son beau-fils. Pour la plus grande gloire de Malines, la médiocrité de ces deux premiers maîtres ne put étouffer le génie naissant de Luc Fayd'herbe. Un heureux événement ne tarda pas, du reste, à imprimer une toute autre direction à ses études. En 1636, il se rendit à Anvers, et Rubens l'admit au nombre de ses élèves. Il ne tarda pas à devenir le commensal et l'ami de l'illustre maître, en compagnie duquel il passait la plus grande partie de son temps. Trois années de cette précieuse direction suffirent pour former le goût et exercer la main du jeune Fayd'herbe, dont l'esprit s'imprégna peu à peu du sens artistique de son

(1) La dépêche que le métier fit parvenir au Magistrat, est conservée à l'Hôtel de ville de Malines.

glorieux bienfaiteur. Ajoutons aussi qu'il avait su mettre à profit les précieux enseignements recueillis dans l'entourage d'élite du prince de l'école flamande.

En 1640, Luc Fayd'herbe fut reçu franc-maître dans la jurande des artistes malinois. Pénible avait été la séparation du maître et du disciple aimé. Cette séparation devait être éternelle, car Rubens, vous ne l'ignorez pas, mourut en 1640, l'année même où Luc Fayd'herbe reçut le titre de franc-maître. Avant de se quitter pour toujours, les deux artistes échangèrent des souvenirs de leurs talents réciproques.

Une lettre écrite par Rubens à Fayd'herbe, lettre datée du 17 août 1638 (château de Steen sous Elewyt), prouve toute la confiance du maître envers son élève. Cette missive nous apprend que Luc avait la garde de l'hôtel de Rubens et la direction de son atelier pendant le séjour du maître à la campagne. Dans l'épître en question, le peintre de la Descente de Croix adresse à son disciple diverses recommandations relatives à l'envoi des tableaux, aux soins à donner à son cabinet de travail, à la récolte des fruits de son jardin, etc. Enfin, il l'engage à fermer la maison et à venir le rejoindre à sa résidence d'été.

Non content d'exprimer à Fayd'herbe en personne le prix qu'il attachait à son talent et à sa probité, Rubens voulut lui décerner une attestation publique de son estime; à cet effet, il lui délivra, le 5 avril 1640, un brillant certificat signé de ce nom qu'avaient ennobli tant de chefs-d'œuvre. Cette pièce témoigne que Fayd'herbe avait travaillé pendant plus de trois années sous l'inspiration de Rubens, que ce maître conservait de son disciple plusieurs ivoires d'un remarquable travail, que la belle statue de Notre-Dame, exécutée par Fayd'herbe pour l'église du Grand-Béguinage de Malines, était son œuvre toute personnelle et que lui, Rubens, la considérait comme parfaite. En conséquence des rares dispositions de son élève, le maître prie toutes les villes de vouloir bien accorder à Fayd'herbe les franchises et privilèges qu'il pourrait réclamer dans la suite. L'effet de cette recommandation ne se fit pas attendre, car, dès le 23 juillet 1640, l'édilité malinoise exempta Fayd'herbe des droits sur la bière et le vin, des contributions personnelles, du logement militaire et de l'obligation de monter la garde.

Comme notre artiste avait contracté mariage le 1er mai de la même année, cette dernière exemption dut lui être tout particulièrement agréable. Au reste, cette alliance fut si longue et si heureuse que, le 15 mai 1690, les époux célébrèrent le cinquantième anniversaire de leur union. Sept ans plus tard (le 31 décembre 1697) le grand Fayd'herbe s'éteignit sans souffrance, épuisé par une maladie de langueur. Sa dépouille mortelle repose à Saint-Rombaut, non loin de la chaire, sous la tombe de ses beaux-parents, André Snyers et Marguerite Peeters.

Je ne veux pas abuser de vos instants par la longue et fastidieuse nomenclature des œuvres de Luc Fayd'herbe : elles fourmillent à Malines, et celles-là tous vous les connaissez et les appréciez bien mieux que je ne les connais et ne les apprécie moi-même.

Saint-Rombaut, dont Fayd'herbe érigea le maître-autel, et Notre-Dame d'Hanswyck, qui lui doit sa coupole, sont principalement riches en productions du grand maître.

Jean-Luc, son fils, né à Malines le 28 août 1654 et mort dans cette ville le 29 juillet 1704, était sculpteur et architecte.



Du sculpteur on ne connaît rien, mais l'architecte vous a légué la façade du monastère de Leliendael, aujourd'hui l'hospice des vieillards, rue du Bruel. Cet édifice, élevé en 1687, est une construction massive, mais non dépourvue d'élégance, conçue dans le même goût que la façade du local du Serment de la Nouvelle Arbalète au Marché-aux-Grains.

Pour terminer cette courte monographie des Fayd'herbe, il me faut ajouter que l'une des filles de Luc, *Anne-Barbe*, femme du sculpteur bruxellois *Jean Van Delen,* passe pour avoir également cultivé l'art dans lequel excellait son père et se distinguait son époux.

Deux contemporains de Luc Fayd'herbe ne lui sont pas inférieurs sous bien des rapports. Je veux parler de *Rombaut Pauwels* alias *Pauli* et de *Rombaut Verhulst.*

Le premier de ces deux maîtres, l'un et l'autre du plus haut mérite, vit le jour à Malines en 1625 et termina sa carrière à Gand en 1700. Il eut pour maîtres Rombaut Verstappen et Jacques Voorspoel, deux compatriotes. Son apprentissage terminé, il se rendit en Italie, dans le but de se perfectionner. A Rome, il eut la bonne fortune de participer aux leçons de François du Quesnoy. C'est probablement à son retour de la terre classique des beaux-arts que Pauwels se fit appeler Pauli. Rentré dans sa patrie en compagnie de son ami Jérôme du Quesnoy, il reparut dans sa ville natale et s'y livra à la pratique de son art. Mais la redoutable concurrence de Luc Fayd'herbe lui faisant trop de loisirs, il dut se retirer à Gand, et c'est dans cette ville qu'il exécuta la majeure partie de ses productions, parmi lesquelles son chef-d'œuvre, le mausolée de l'évêque Charles Maes. Voici dans quels termes M. Kervyn de Volkaersbeke décrit ce morceau capital qui se trouve à Saint-Bavon depuis 1666 : « Couché sur un sarcophage, le prélat, revêtu de ses habits pontificaux, la mitre en tête et s'appuyant sur la main gauche, goûte les douceurs d'un paisible sommeil, symbole de la sérénité d'âme qu'une conscience pure apporte au juste à son heure dernière. C'est bien là le sentiment que l'artiste a voulu exprimer, et il y a réussi avec un rare bonheur. Tout dans cette belle œuvre est d'une vérité frappante. La pose du vénérable prélat est naturelle, les traits de son noble visage respirent bien le repos, cette tranquillité d'âme dont nous venons de parler. Les draperies sont largement traitées, en un mot, l'ensemble présente un caractère imposant qui convient parfaitement au sujet. Placé en face du chef-d'œuvre de Jérôme du Quesnoy (le mausolée de l'évêque Antoine Triest), ce monument ne perd rien de son effet; c'est le plus bel éloge qu'on puisse lui adresser (1). »

De même que Pauwels, ce fut dans l'atelier de Rombaut Verstappen que Rombaut Verhulst fit son apprentissage artistique. Ce maître fut baptisé à Saint-Rombaut, le 15 janvier 1624; on croit qu'il mourut à La Haye en 1696, après avoir été plusieurs fois élu doyen de la société des artistes de cette ville. Rombaut Verhulst était à peu près ignoré en Belgique avant la publication de l'ouvrage de M. Neeffs, dont je parlais au début de ma conférence.

(1) *Les Eglises de Gand*, t. I, p. 37

La patrie de Verhulst ne possède aucune de ses productions. Toutes, des monuments funèbres pour la plupart, se trouvent en Hollande, où il vint se fixer dans les premières années de la seconde moitié du XVIIe siècle. C'est là, dit M. Neeffs, « qu'il » couronna dignement par ses chefs-d'œuvre la » vie des héros auxquels la République batave » consacra des tombeaux (1). »

Deux de ceux-ci rappelant l'un la mémoire de l'amiral Tromp, l'autre le souvenir de l'amiral De Ruyter, le premier à Delft (vieille église), le second à Amsterdam (nouvelle église), méritent de vous être décrits :

Tromp est représenté couché sur un sarcophage orné d'un bas-relief figurant le combat naval de Katwyck (1653) où il fut tué ; l'illustre Hollandais est revêtu de son costume de guerre, la tête repose sur un canon et le corps est étendu sur un gouvernail, le casque est placé à côté du défunt. Derrière l'amiral, sept génies, entourés d'emblèmes guerriers, sont taillés en haut relief; les uns soutiennent des écussons, les autres sonnent du clairon. Au-dessus de ce groupe se déroule l'épitaphe. L'édicule est couronné par les armoiries de Tromp, aux côtés de celles-ci surgissent deux tritons soufflant dans une conque. Des trophées d'armes et d'armures sont appliqués aux pilastres encadrant le haut-relief de l'inscription.

Ce cénotaphe, exécuté d'après les plans de l'architecte Jacques Van Campen, est gravé dans *le Théâtre d'Honneur des Héros qui ont sacrifié leurs vies* (sic) *pour la République de Hollande.* (Appendice au *Supplément à l'Histoire métallique de la République de Hollande*, par Bizot.)

Passons au mausolée de Michel De Ruyter :

Muni du bâton de commandement, l'amiral est étendu sur un sarcophage. Aux côtés du marin se dressent deux tritons soufflant dans leur conque. Derrière la statue se voit un bas-relief représentant probablement le combat naval de Syracuse (1676) ou De Ruyter trouva la mort. Sur ce bas-relief est une couronne soutenue par des génies en pleurs. Quatre autres génies présentent les blasons de Hollande et des Provinces unies. Plus haut se trouve une Renommée. Enfin, les armoiries de l'amiral entourées d'emblèmes et de drapeaux dominent l'ensemble de ce funèbre édifice flanqué de deux statues allégoriques, le Courage et la Prudence. Ce monument, long de trente pieds, est exclusivement l'œuvre de Verhulst.

L'inscription funéraire est appliquée sur la face du sarcophage.

Parmi les nombreux travaux d'art dont Verhulst enrichit sa patrie d'adoption, il faut citer encore les mausolées du lieutenant-amiral Van Ghendt (église principale d'Utrecht) et du vice-amiral Sweers (vieille église d'Amsterdam).

Ces deux monuments sont aussi reproduits dans *le Théâtre d'Honneur*, etc.

A Middelbourg, Haagtekerk, Leyde, Mildwolde, Stedum et Katwyk, on admire aussi des œuvres monumentales de Rombaut Verhulst. Du même, le musée de sculpture de La Haye possède les bustes de Frédéric-Henri, Guillaume II, Marie, sa femme, fille de Jacques II, roi d'Angleterre, et Guillaume III. Kramm, l'un des biographes du grand statuaire malinois, nous apprend que Verhulst s'occupait parfois aussi de fouiller l'ivoire. Il cite, à l'appui de son dire, un groupe représentant *Hercule immolant Cacus.*

« Verhulst, dit M. Neeffs, avait un talent accompli, il modelait avec grâce et facilité; aussi » profond physiologiste qu'anatomiste, il rendait admirablement l'expression des visages et » la forme des mains. Dans l'ordonnance de ses » mausolées, on peut lui reprocher le manque de » variété, car il obéissait à un type presque stéréotypé, dans lequel il faisait entrer des éléments semblables et qu'il disposait ordinairement de la même manière : un bas-relief, des » trophées d'attributs et des génies. Subissant » l'influence de son temps, il partagea le goût des » ornementations surabondantes dont la Hollande » du XVIIe siècle était si amateur, mais ajoutons à » sa louange qu'il rendait ces décorations architectoniques de main de maître. »

Dans le catalogue de Van Hulst, édité à La Haye en 1737, figure un portrait de Rombaut Verhulst, œuvre de Vander Helst. Si l'on parvenait à savoir où se trouve actuellement ce tableau, il serait désirable qu'il en fût pris une copie pour votre Musée communal. Pas plus qu'Alexandre Colyns, Rombaut Verhulst ne peut, si la chose est possible, demeurer un étranger pour ses concitoyens.

Autant que noblesse, gloire oblige; Malines ne saurait l'oublier.

Au-dessous de Luc Fayd'herbe, de Rombaut Pauwels et de Rombaut Verhulst brillent très honorablement les noms de *Jacques Voorspoel*, qui exécuta pour l'église de Sainte-Gudule, à Bruxelles, l'autel de Notre-Dame de la Délivrance et le monument funéraire du comte d'Ysembourg; de *Nicolas Vanderveken* ou *Vander Vekene*, dont votre église métropolitaine possède une excellente statue, le Christ souffrant; de *François Langhemans*, qui enrichit la collégiale de Bruxelles du mausolée de Pierre Roose, président du conseil privé; de *Jean Vander Steen*, auquel l'église du grand Béguinage à Malines est redevable de fort remarquables productions, et de *Laurent Vermeulen*, qui s'appliqua surtout à la sculpture décorative et particulièrement à celle des cadres. Dans ce genre, il réalisa des merveilles de finesse et de patience.

Ordinairement la disposition de ces œuvres se composait de trophées compliqués, profondément fouillés et superposés, de feuillages, de fleurs, d'oiseaux et de crustacés. Des génies se mêlent parfois à ces ornements, mais ces figures humaines ne peuvent rivaliser de perfection avec ses natures mortes.

Le temps qui fuit, *fugit irreparabile*, m'oblige à à ne décerner ici qu'une mention honorable aux nombreux sculpteurs du XVIIe siècle, qui furent *Rombaut Verstappen, Jean* et *François De Dryver, Barthélemy Van Elsen, Conrad Van de Kerckhoven, Jean Verbeke* ou *Verbeek, François Delvaux* ou *Delval*, plus communément appelé *Delva* ou *Delvoe, François Van Loo* ou *Van Loy, Jean-Baptiste Van Loo, Pierre Caulier* ou *Cauderlier, Guillaume de Hageleere, Henri Carels, Jean Vande Velde, Jean* et *Paul Laureys, Valentin van der Lantscroon, Guillaume Rouckaert, Pierre* et *Jean de Kael, Antoine Bayens, Gauthier Van Wincelhoven, Pierre Wincelhoven, François Van Hasselt, Gaspar* et *Corneille Schillemans, Rombaut Hallets* et deux descendants obscurs, *Jacques* et *Pierre*, de l'illustre Rombaut Verhulst.

(A suivre.) HIPPOLYTE MAHY.

(1) M. Neeffs aurait dû dire « république des provinces unies » puisque la « république batave » n'exista que de 1795 à 1806.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS

Promenades (1) *à travers le Champ de Mars et l'Esplanade des Invalides*

I
L'Exposition rétrospective



'exposition rétrospective, j'ai peur que mon expression ne semble, à première vue, un non-sens!

En 1867, on avait organisé une exposition rétrospective, formant la partie centrale de la vaste ellipse qui réunissait les expositions des divers pays, et chacun d'eux, à l'envi, suivant l'exemple donné par la France, avait tenu à grouper les plus remarquables de ses types d'art et d'archéologie. Un remarquable classement, dû à M. du Sommerard, permettait d'en étudier, époque par époque et industrie par industrie, les diverses branches.

En 1878, les deux galeries du Trocadéro renfermaient l'élite des collections françaises et étrangères, les objets les plus remarquables de nos musées de province, et tant d'admirables collections aujourd'hui dispersées; mais on avait dû souvent céder aux exigences des collectionneurs, et on n'y retrouvait déjà plus l'ordre qui régnait en 1867. En outre, la *rue des Nations* réunissait des modèles d'architecture des principaux pays.

Aujourd'hui, il n'en est plus même ainsi, et, comme je le disais tout à l'heure, je crois qu'il n'y a pas *une exposition rétrospective*, mais que l'exposition rétrospective existe partout.

Si vous le voulez bien, nous allons tenter d'en rechercher les éléments.

Et tout d'abord ne devons-nous pas suivre, le long du quai, cette série de l'histoire de l'habitation, reconstituée par M. Charles Garnier, et qui, partant de l'abri sous roche et des constructions des âges de la pierre et du bronze, nous mène successivement aux palafittes du lac du Bourget, aux maisons des Phéniciens, des Assyriens et des divers peuples de l'antiquité, ressuscitant des constructions aux briques émaillées que nous devons à la mission Dieulafoy, nous menant dans les rues de Rome, où nous nous arrêtons pour lire l'*album* qui nous donne le programme de la représentation du Cirque, l'annonce d'une vente d'esclaves ou une profession de foi politique?

Plus loin, c'est la maison mérovingienne, construite avec les débris des monuments antiques.

De l'autre côté de la tour Eiffel, nous trouvons les maisons du moyen âge, telles que nous en offrent encore quelques petites villes, comme Cluny et Charlieu, et un hôtel de la Renaissance, qui abrite un atelier de verriers vénitiens. La fin de la série est surtout ethnographique, et de la Chine et du Japon, nous sautons aux constructions du Mexique et du Pérou, avant les *conquistadores*, en passant par ces bizarres habitations de l'Afrique centrale.

Ne croyez pas que notre course monumentale soit terminée; non loin de là, le Mexique nous donne pour cadre de son exposition un ancien temple décoré de bas-reliefs en fer martelé, représentant les dieux du panthéon aztèque; le Brésil et la Bolivie ont restitué l'un une tour, l'autre une façade de l'architecture chiruguerresque si en faveur dans la péninsule et dans les colonies espagnoles aux deux derniers siècles. Avant d'aller voir les édifices orientaux du Champ de Mars, jetons encore un coup d'œil sur le bazar indien, avec son pavillon central et sa fontaine des lions, sur l'auberge romaine, sur les constructions scandinaves et même sur le dépôt du cacao Van Houten, charmante reproduction d'une façade et d'un intérieur hollandais du XVIIe siècle.

La rue du Caire, si habilement restituée sous la direction de M. Delord de Gléon, nous reporte dans une partie du Mouski; mais elle a surtout un attrait, c'est la vie animée qui y règne, ce sont ces ouvriers qui travaillent dans leurs boutiques, ces marchands qui vous apostrophent, ces intérieurs mystérieux où vous appelle une musique originale, et ces âniers que vous avez toujours dans les jambes, et qui conduisent un pseudo-touriste qui, grave et sérieux, se croit pour le moment en route pour les Pyramides.

A l'esplanade des Invalides, nous avons tout un abrégé des constructions de l'Algérie et de la Tunisie, et de nos différentes colonies, depuis la pagode d'Angkor-Vhât jusqu'aux huttes informes des Gabonais et aux fétiches des Canaques.

Enfin, dans le Kampong javanais, au milieu de ce village, dont chaque maison renferme une industrie différente, vous assistez aux sons d'une musique bizarre, aux danses des bayadères, qui semblent sortir d'une pagode et vous transportent dans ces mystérieuses cérémonies du paganisme hindou.

Et partout une population vivante vous fait partager ses occupations et ses plaisirs.

Mais, vous le voyez, rien de tout cela n'est réuni, n'est groupé, et il faut courir à droite, à gauche; nous pourrions bien prendre soit les ânes blancs du Caire, soit les pousse-pousse tonkinois pour faire notre excursion, mais en véritables archéologues nous devons trouver autre chose, et sans nous arrêter au char du temps d'Attila, qui attend ses voyageurs près de la maison mérovingienne, nous irons aux Arts libéraux, où nous trouverons dans l'exposition de la *locomotion* des moyens de transport de toutes les époques.

Seulement, c'est en imagination qu'il nous faudra faire ce voyage, car c'est surtout une exposition iconographique.

En effet, une longue suite de dessins nous donne d'abord les modèles de la chaussure du voyageur à pied, et de l'équipement du cavalier, depuis les harnachements des Grecs et des Romains, jusqu'aux pavillons des éléphants de l'Inde. Viennent ensuite les voitures, mais ici encore les spécimens sont rares, et, à défaut des lourds carrosses de Trianon, des équipages du musée de Cluny, et dans l'impossibilité de se procurer les voitures des collections d'Ambras et de Madrid, et surtout de faire venir de Lisbonne, les cinquante-sept voitures qui résument si bien l'art de la carrosserie de presque toute l'Europe depuis trois siècles, on a dû nous donner surtout des suites de dessins et de gravures.

Il n'en est pas de même pour les chemins de fer, et quoique leur histoire ne date guère de plus d'un demi-siècle, on ne voit pas sans étonnement les premières machines à vapeur et les *diligences*, dans lesquelles les voyageurs s'exposaient à aller de Paris à Saint Germain.

Maintenant que nous avons fait un choix dans nos moyens de locomotion, et que nous avons pu visiter les habitations des différents pays aux époques les plus diverses, il nous reste à rechercher leurs habitants, et à nous rendre compte de leur genre de vie. Cela nous conduira à l'étude des groupes anthropologiques et des costumes, et aussi à celle du mobilier.

C'est encore aux Arts libéraux que nous allons les trouver. A coup sûr, nous aurions préféré voir les familles préhistoriques préparer les produits de leur chasse à portée de l'abri sous roche, et les céramistes grecs de MM. Perrot et Collignon feraient meilleure figure dans la maison de Périclès, que les brocanteurs orientaux qui y vendent des produits de la rue du Temple; mais force nous est de les prendre où ils se trouvent. Cette série a été reconstituée avec grand soin d'après des documents authentiques, et les figures ont été exécutées sur des types ethnographiques exacts. Elle nous donne un aperçu de quelques industries primitives aux époques anciennes et les rapproche des mêmes industries chez les sauvages; c'est ainsi que le fondeur de l'âge de bronze fait face au forgeron actuel du Soudan, que le chasseur de la vallée de la Vezère est opposé au Samoyède et au Lapon.

L'atelier des céramistes grecs, la boutique du potier gallo-romain de Lillebonne, et l'intérieur des émailleurs chinois, nous donnent une idée très juste de ces types; mais nous leur préférons encore les Égyptiennes filant le lin, qu'il faut rapprocher des femmes arabes de la maison kabyle, et que M. Maspéro a restituées *con amore* et habillées d'anciennes étoffes.

Donnons aussi une mention particulière au ménage danois du VIe siècle avant notre ère.

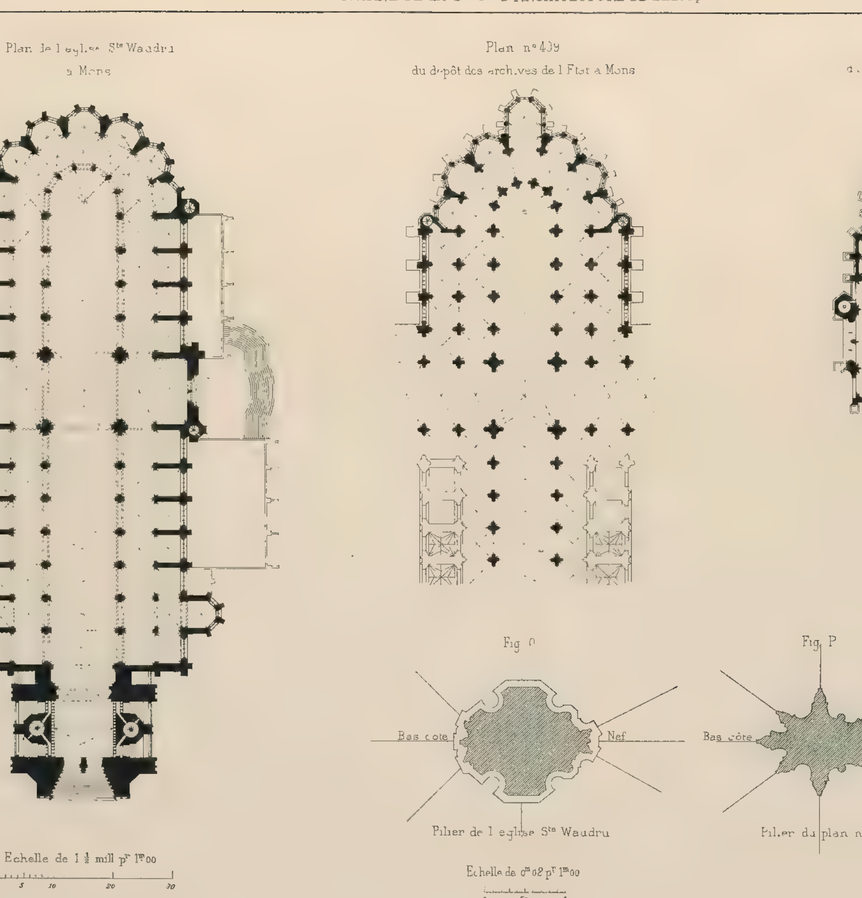
C'est près de là que nous trouvons d'importantes collections archéologiques, notamment une partie des objets recueillis par M. Frédéric Moreau à Caranda, les collections de MM. d'Ault-Dumesnil, Nicaise, etc.

Au premier étage, cette collection se poursuit, et nous trouvons pour la Belgique les collections anthropologiques de MM. Vanderkindere, Jacques et Van Overloop, ainsi que les tombes franques découvertes par M. le baron de Loë et le comte Georges de Looz-Corswarem.

Dans le pourtour est placée l'exposition du Ministère de l'Instruction publique, missions en France et à l'étranger; mais nous craignons que ces longues galeries ne soient généralement délaissées, et pourtant elles renferment d'intéressants sujets d'étude, notamment la restitution du palais de Suse de Mme Dieulafoy.



(1) M. le comte de Marsy, directeur de la Société française d'Archéologie, veut bien nous communiquer ce compte rendu, extrait de son éloquent discours d'ouverture du Congrès archéologique de France, à Evreux.
Nos lecteurs seront unanimes à le remercier de son obligeance.



Imp. CH CLAESEN à Liege
Editeur de publications artistiques

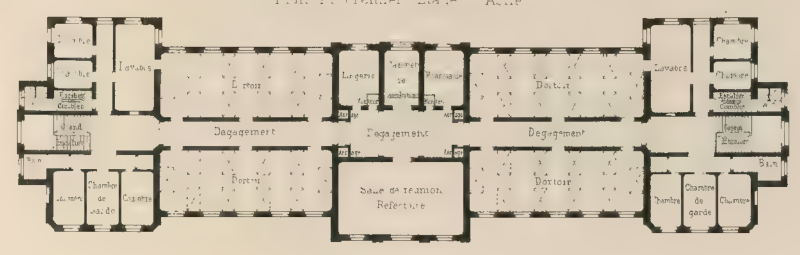
PL 37

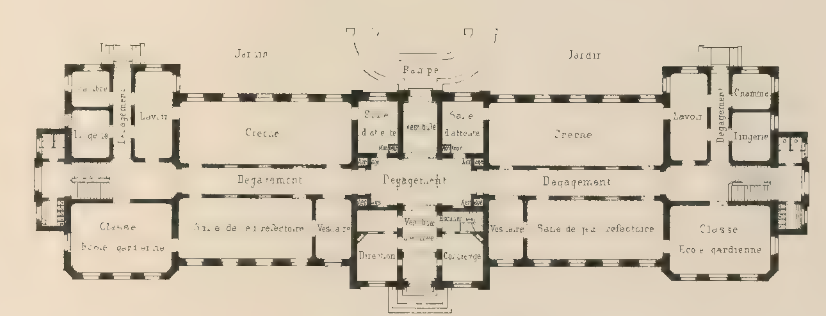
EGLISE Ste WAUDRU A MONS

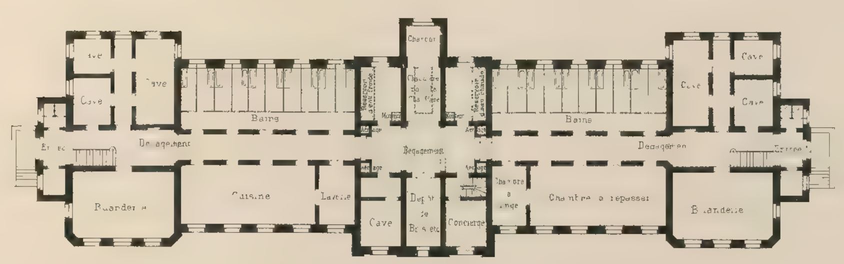
PLANS RELEVES PAR M J HUBERT

L'ÉMULATION
ORGANE DE LA Sté Cle D'ARCHITECTURE DE BELGIQUE

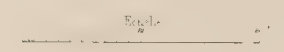
Plan du Premier Étage — Asile







Plan des Souterrains



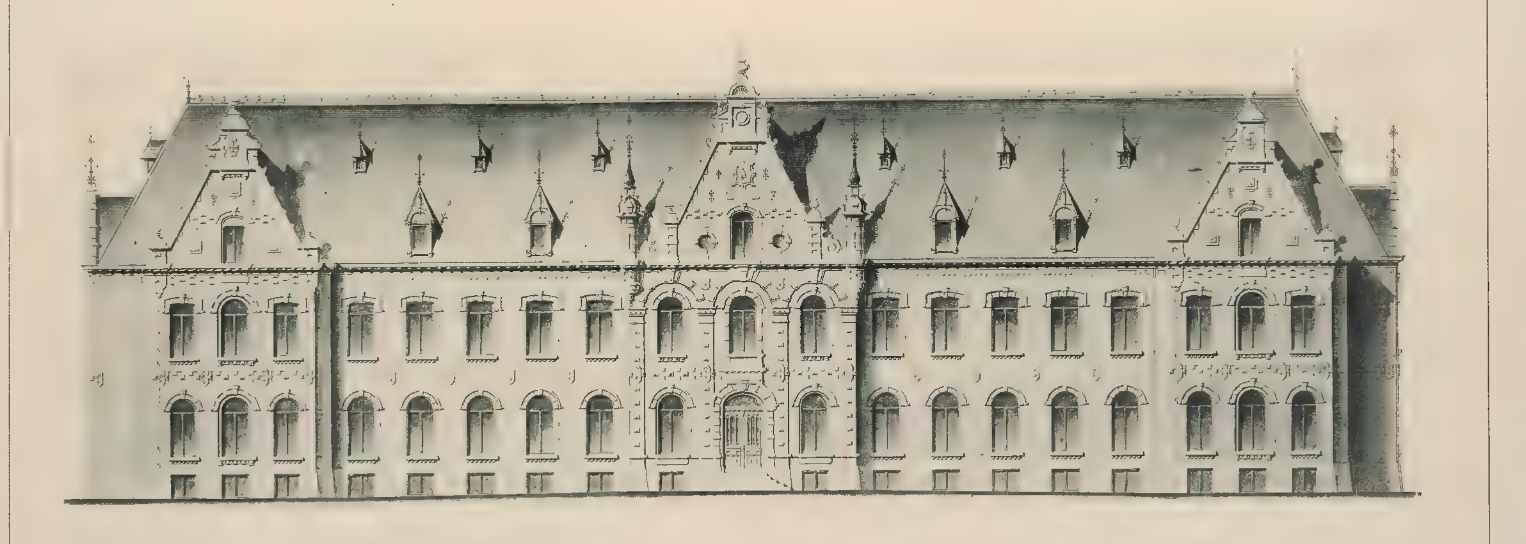
Imp. Ch. Cl... Liège
Éditeur de publications artistiques

CRÈCHE-ASILE A WILLEBROECK

1888

ARCHte Gme SEGERS

Façade principale

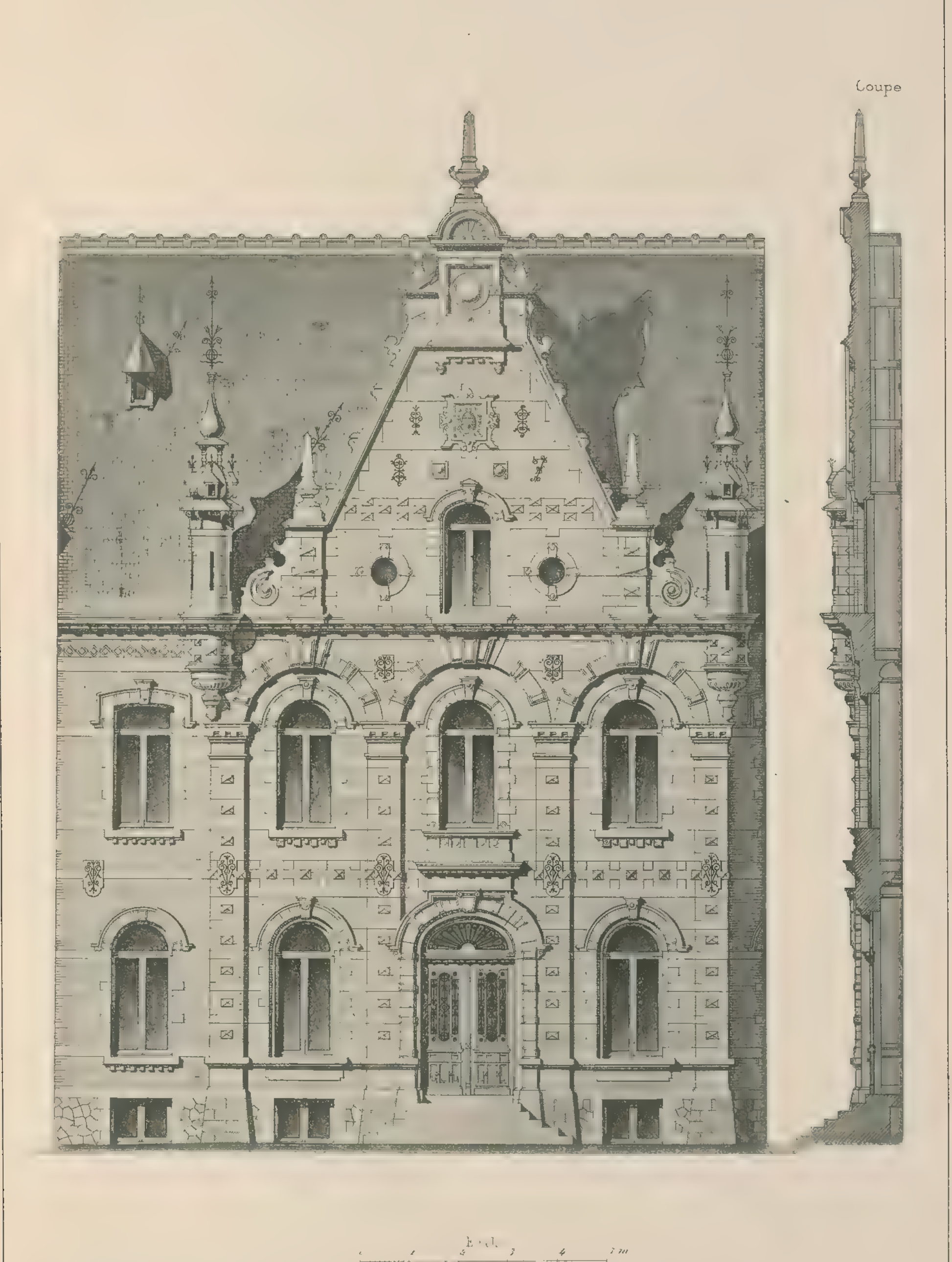


Imp. Ch. Claesen, Liège
Editeur de publications artistiques

PL. 39

CRÈCHE-ASILE A WILLEBROECK
1888
ARCHTE GME SEGERS

Détail du Pignon Central.



Imp. CH. CLAESEN à Liège
Editeur de publications artistiques

PL 40

CRÈCHE-ASILE A WILLEBROECK

1888

ARCHte Gme SEGERS



C'est là aussi que « reposent » les publications des Sociétés savantes, que le Ministère a bien voulu admettre à cet honneur.

D'autres collections d'objets antiques sont dispersées encore de divers côtés. Ainsi, le pavillon tunisien renferme les résultats des fouilles exécutées depuis quelques années dans la Régence, soit par les soins du Ministère de l'Instruction publique (par MM. Cagnat, Reinach, Saladin et Babelon), soit par la direction actuelle des antiquités tunisiennes (confiée à M. de La Blanchère), soit enfin par le R. P. Delattre et les missionnaires de Carthage.

Signalons un tombeau punique, dont la chambre funéraire est bien restituée, et un certain nombre de reproductions de monuments antiques, qui sont appelées à continuer la collection *de lièges* que possède l'Ecole des Beaux-Arts.

Dans le patio, une très importante mosaïque a été disposée.

Le pavillon de l'Algérie nous fournit aussi son contingent archéologique, et renferme notamment les moulages de statues romaines d'une haute importance, découvertes à Cherchell.

Enfin, si vous vous aventurez dans le pavillon des eaux minérales, les directeurs de Royat, de Balaruc, de Bagnères-de-Bigorre, etc., ont réuni d'anciens échantillons de canalisation, des débris de leurs thermes antiques et jusqu'à des stèles votives consacrées par des malades reconnaissants aux divinités topiques.

Le temps nous presse, et pourtant je voudrais vous ramener au palais des arts libéraux et vous faire parcourir la série des anciens ateliers, dans laquelle il ne manque que les maîtres et leurs apprentis, fidèles observateurs des statuts qui donnaient une si grande force aux corporations ouvrières.

Quelques-uns, tels que ceux des forgerons et des ébénistes, des orfèvres et des bijoutiers, sont d'une grande exactitude; nous n'en dirons pas autant du cabinet de l'alchimiste du moyen âge, qui ressemble un peu trop à un décor de *Faust* ou des *Pilules du Diable*.

Nous en dirions volontiers autant de la partie rétrospective de l'exposition pénitentiaire, dans laquelle, à défaut d'instruments de supplice, on a accumulé les barres et les menottes, les serrures et les cadenas, si nous n'y rencontrions d'intéressants moulages des chapiteaux de l'ancienne abbaye de Fontevrault, dont la place est marquée au musée de sculpture comparée du Trocadéro.

Un autre service du Ministère de l'Intérieur, celui de l'Assistance publique, nous donne, dans un pavillon de l'esplanade des Invalides, une série d'un intérêt bien supérieur : c'est celle de l'assistance de l'enfance à toutes les époques; à côté des souvenirs de saint Vincent de Paul, nous voyons les anciens tours d'exposition et une suite de costumes d'enfants dès le premier âge, le mode d'emmaillotage dans les différentes provinces, depuis ces figures entourées de bandelettes que nous montrent quelques rares pierres tombales, les costumes des orphelins, les paniers et les boîtes des meneurs, les berceaux, etc.

L'histoire de l'écriture est représentée par une suite de chartes et de manuscrits, et sert d'introduction à une collection typographique fort importante, dont MM. Claudin et Didot ont surtout fourni des éléments. A côté se trouvent des reliures de diverses époques, et la collection des affiches de M. Maindron complète cette série.

Si vous n'avez pas d'assez bons yeux pour bien voir tout cela, empruntez quelques-unes de ses lunettes au docteur Gillet de Grandmont, mais gardez-vous de regarder les vilains portraits de ses gens à lunettes.

Par une gracieuse attention, l'administration municipale d'Anvers a emprunté au musée Plantin quelques-unes de ses richesses, et la première presse de l'imprimeur tourangeau figure accompagnée de spécimens des caractères, des planches et des éditions qui, depuis trois siècles, sortent pour la première fois de la maison du Marché du Vendredi.

Si vous entrez dans l'élégant pavillon de l'industrie du gaz, vous vous attendez à n'y trouver que les derniers perfectionnements d'une industrie que cherche déjà à supplanter l'électricité.

Détrompez-vous, M. d'Allemagne y a réuni une remarquable série de chandeliers, de candélabres, de lustres et de lanternes, qui forment l'*histoire rétrospective de l'éclairage*. Une collection analogue, mais bien moins considérable, figure encore dans une des salles du pavillon des arts libéraux.

Si nous n'avons pas, comme à l'exposition de La Haye de 1888, une table servie comme au XVIe siècle, vous trouverez, au moins, une cuisine renfermant tout ce qui servait à fabriquer les ragoûts et pâtés qu'affectionnaient nos pères.

Avant de quitter cette partie du palais, signalons encore l'histoire de diverses industries, les étoffes, le papier peint, les instruments de musique, etc.

Au premier étage, M. Tissandier nous donne une histoire complète des ballons, accompagnée des nombreuses caricatures qui ont accompagné les premières ascensions. Près du ministère de la guerre, l'aérostat militaire complète cette exposition et nous montre les progrès accomplis depuis la bataille de Fleurus jusqu'aux dernières expériences du capitaine Krebs.

Voulez-vous, à votre tour, Mesdames, suivre dans tous ses détails l'histoire de la broderie et de ces travaux délicats dans lesquels de tout temps vous avez excellé : cherchez près de la porte Rapp le petit pavillon dans lequel une véritable artiste, Mlle de Dillement, a réuni les broderies de l'ancienne Égypte, les applications du moyen âge, les guipures, et tous ces « travaux de femme » que ses livres vous apprennent à reproduire avec la plus grande exactitude.

Au premier étage des arts libéraux, vous trouverez de nombreux spécimens des anciennes dentelles françaises, belges et italiennes, dont la collection de M. Dupont-Auberville et le musée d'Alençon, surtout, ont fourni les éléments.

A côté, MM. Gonse, Chatel et Tassinari ont réuni de superbes étoffes sur lesquelles ils vous permettront de les poser, afin d'en mieux juger l'effet.

Dans le *palais de la guerre*, que sa belle architecture Louis XIV signale à votre attention, bien qu'une porte du moyen âge, la masque assez malheureusement, nombre de surprises vous attendent. Sans parler d'anciennes et de précieuses tapisseries décorant les escaliers, d'armures de différents styles, on trouve au rez-de-chaussée des plans et des vues de places fortes ou d'anciens châteaux, et notamment un relief très complet du Mont-Saint-Michel.

Au premier étage, une des ailes est consacrée à l'histoire de l'armée et des armements militaires, et si les badauds vont de préférence regarder, de l'autre, le campement qui semble emprunté au musée Grévin et qui réunit tous les uniformes actuels de l'armée, les curieux examinent les anciens documents tirés des archives du ministère de la guerre. Ils s'arrêtent dans la salle que M. Riggs a entièrement remplie d'armes anciennes, collection qui, par le nombre et l'importance des pièces qui la composent, peut rivaliser avec les collections publiques les plus importantes.

Une salle voisine réunit des objets appartenant à plusieurs amateurs. Nous signalerons spécialement la vitrine de notre confrère, M. Aimé Desmottes, qui, dans une série de bois sculptés du moyen âge, nous donne une idée des costumes militaires, souvent plus exacte que celle qu'offrent des objets isolés ou des armures placées sur des mannequins déhanchés.

Nous passons sur la série des uniformes, série considérable et dont certains types, quoique récents, semblent déjà bien éloignés de nous, tels, par exemple, que l'habit du maréchal Mortier et la célèbre *casquette du père Bugeaud*.

C'est là aussi que se trouve l'histoire de l'escrime organisée par l'*Académie d'armes*, tandis qu'aux Arts libéraux, la fauconnerie occupe une place honorable à côté des anciennes armes et procédés de chasse.

Notre course, bien que déjà longue, n'est pas terminée; suivant les galeries du quai d'Orsay, et non sans jeter un coup d'œil sur la façade espagnole du XVIe siècle et sur le pavillon portugais, nous gagnerons le Trocadéro, que nous avons gardé pour la fin, comme la perle de l'Exposition.

C'est là que, sous la direction de notre confrère, M. Darcel, on a réuni les merveilles du moyen âge, de la Renaissance et des deux derniers siècles. La plupart des objets qui y figurent nous sont déjà connus : ce sont les trésors des cathédrales de Reims, de Sens et de Lyon, les merveilleux reliquaires de Conques, la Vierge de Beaulieu et tant d'autres objets libéralement prêtés par les chapitres ou les paroisses, et parmi lesquels je me ferais un reproche de ne pas citer la grande châsse de Saint-Taurin d'Evreux. Ce sont des bois sculptés, les stalles de Gaillon, déposées à Saint-Denis, le lit d'Antoine de Lorraine, du musée de Nancy, les statuettes de MM. Le Breton et Desmottes, les écrins de M. Spitzer, les émaux du baron de Rothschild, les faïences et les porcelaines de MM. Doisteau, Giraudeau et Leroux, les sceaux de M. Hoffmann, les tabatières du marquis de Thuisy, les clefs et les serrures de M. Le Secq de Clotures.

Des tapisseries de Beaune, des toiles peintes, décorent les murs de ces vastes salles, destinées à faire partie du musée du Trocadéro, et que décorent déjà les moulages des portails de Moissac et de Charlieu, et de l'arcade du Gros-Horloge de Rouen.

A l'extrémité de cette galerie se trouve une partie des dessins des monuments historiques de France, appartenant aux archives de la commission ; je ne veux pas aborder cette étude des dessins d'archéologie monumentale ; il nous faudrait retourner au palais des Beaux-Arts et parcourir les expositions décennale et centennale. Le nombre des cartons, des dessins, des cadres d'architecture, y est si considérable, qu'on a dû en mettre partout et souvent à de bien mauvaises places. Les plus beaux dessins de Lassus, de Duban, de Viollet-le-Duc, etc., sont les uns exposés au soleil, dans le grand promenoir qui domine la galerie de la sculpture, les autres relégués dans une obscurité continue, le long des corridors qui entourent l'escalier central. Il faudrait des mois pour étudier cet ensemble de l'œuvre de nos architectes, qui complètent encore de nombreux envois faits par des artistes étrangers.

Je ne veux pas vous retenir plus longtemps. Honteux de la course que je viens de vous faire faire, et cependant, en dehors de l'Exposition, des artistes, des industriels, ont encore tenté d'appeler l'attention des curieux par des exhibitions privées et plus ou moins exactes, parmi lesquelles il suffira de citer le Temple, la Tour de Nesle, le Châtelet, la Bastille, le musée de Jeanne d'Arc, etc., dans lesquels on a cherché à rappeler les souvenirs de l'histoire de France, par des tableaux ou des panoramas, par des personnages vivants ou des mannequins, par des drames, des vaudevilles ou des chansons. On voit ainsi souper Marguerite de Bourgogne, on assiste au jugement de Ravaillac, on entend plaider une cause grasse, et, si on a eu le chagrin de voir brûler Jeanne d'Arc, on est rassuré sur le sort de Latude, dont on voit deux fois par jour la trente-septième évasion.

En somme, on ne peut qu'applaudir, au point de vue archéologique, non seulement à ces expositions, qui nous font connaître un grand nombre d'objets historiques de notre pays, mais même à ces reconstitutions parfois un peu fantaisistes. Seulement, demandons que ces objets, maintenant connus, soient placés sous la protection de la loi du 30 mars 1887 et ne puissent plus être enlevés à la France, et que ces restitutions qui apprennent un peu l'histoire à la façon d'Alexandre Dumas, inspirent à ceux qui les verront le respect de nos vieilles traditions (1). COMTE DE MARSY.

JURISPRUDENCE

La loi du 12 pluviôse an VIII

n jugement qui demande à être commenté, dans l'intérêt de tous les architectes, a été rendu en mars de l'année courante en cause de notre excellent confrère Auguste van Assche (un de nos meilleurs restaurateurs de vieux monuments) contre la commune de Vosselaere et un certain sieur Vanden Heuvel, géomètre. Ce dernier avait trouvé tout simple de calquer les plans de notre confrère, de les signer et de mettre sur ces documents, les travaux en adjudication.

Le tribunal a alloué à l'architecte une somme dérisoire (200 fr.) et a admis que, moyennant cette aumône, la commune pourra en agir avec ces plans comme elle l'entend, sauf à admettre le nom de M. Van Assche en toutes petites lettres dans l'angle de chacun d'eux et ce, en vertu de la loi du 12 pluviôse an VIII, qui scinde les honoraires des architectes suivant que ceux-ci se sont bornés à la confection des plans ou qu'ils ont eu la direction des travaux.

Nous allons nous permettre de citer et de commenter certains considérants, contre lesquels nous demandons une levée de boucliers, et que nous trouvons libellés comme suit :

« Attendu.....

« Qu'en effet la conception artistique d'un monument et la surveillance des travaux d'exécution sont choses essentiellement différentes et supposent des aptitudes et des qualités distinctes ;

» Qu'il serait irrationnel de supposer que le choix de l'architecte pour la confection des plans implique l'engagement de lui laisser surveiller les travaux ;

« Qu'il faut admettre, au contraire, qu'à moins d'une stipulation formelle, la commune intention des parties contractantes est que l'architecte n'est pas de plein droit chargé de la surveillance des travaux dont il fait le plan ; »

Etc.....

∴

— Comment, la conception et l'exécution sont choses essen-

(1) Nous avons dû négliger encore bien des séries, perdues dans des pavillons etrangers ou qui n'ont été organisées que depuis la lecture de ce discours Ainsi, dans le pavillon de Monaco se trouve la suite complète des sceaux des archives du comté de Rethel, moulés par M. G. Saige ; dans le Brésil, la numismatique du pays ; à Saint-Marin, un ensemble archéologique, sculptures, peintures, gravures, meubles, documents et sceaux, ainsi que de belles mosaïques ; en Grèce, des relevés des dernières fouilles d'Olympie ; dans la maison mexicaine, une collection préhistorique et ethnographique, etc., etc.



tiellement différentes...; mais ne tombe-t-il pas sous le sens, qu'au point de vue artistique on doit s'attendre, en livrant un beau projet à un incapable, à voir un résultat déplorable ; comme il est vrai aussi qu'un projet médiocre imposé à un homme de talent pourrait, *grâce encore à l'exécution*, arriver à un excellent résultat?

Ces messieurs ignorent donc complètement que nos projets ne sont que des *schemas* et que tous les détails en sont repris à grande échelle, puis étudiés grandeur d'exécution ; qu'entre les premiers dessins approuvés par les autorités compétentes et l'exécution matérielle, il y a parfois la production de toute une charretée de grands dessins de détails dont ils paraissent ne pas même soupçonner l'existence et que cette charretée de détails devra être fournie dans l'occurrence par le géomètre Vanden Heuvel !!!

— Comment, il serait irrationnel que le choix de l'architecte impliquât l'engagement de lui laisser la direction des travaux ; mais croit-on par hasard que l'architecte vit de l'air et du temps et qu'on le paie avec 200 francs pour un projet de restauration, qu'il a peut être dû remanier à plusieurs reprises pour satisfaire aux nombreuses autorités dont il doit obtenir l'approbation. Mais ses dessinateurs ont absorbé davantage, et il est de toute évidence qu'il aurait refusé pareille aubaine, si la commune lui avait fait pressentir qu'elle chargerait le premier individu venu pour exécuter (l'expression est bien choisie) ses conceptions.

— Comment, enfin, il faut admettre que la commune, en règle générale, exécute et qu'il faut une stipulation formelle pour qu'il soit entendu que l'architecte ait la direction des travaux.

Ce serait le cas de dire que les sages délibèrent et que les fous décident.

Voyez-vous le Conseil communal du village de..... qui discute gravement avec son maître maçon pour savoir s'il faut conserver telle ou telle partie d'un projet de M. Viollet-le-Duc ; s'il faut substituer la brique à la pierre ; s'il convient de laisser tailler ces espèces de bosses (les crochets, p. ex.) indiquées aux dessins, par le sabotier de l'endroit ou s'il ne vaudrait pas mieux de supprimer tous ces appendices qui retiennent l'eau et la neige...

∴

Mais on ne sait donc pas, qu'il faut être M. Van Assche, pour se vouer à la besogne improductive de la *restauration des vieux monuments* avec les maigres honoraires de 5 p. c. sur le montant de ces travaux. Surtout que les dessins demandent à être exécutés deux fois, une fois au bureau (et ce, sous tous les aspects) et la seconde fois sur le chantier par une tête dure de tailleur de pierre, à qui la représentation complète ne suffit pas et qu'il s'agit, par surcroît, d'accabler d'explications.

Que le propriétaire ait une idée fausse de la mission de l'architecte...... on ne peut y opposer que la persuasion, mais que les communes envisagent l'architecte comme une machine indispensable pour aplanir les difficultés administratives et qu'elles l'envoient promener quand elles sont arrivées à leurs fins, c'est là une chose que le gouvernement ne peut tolérer, car il en serait la première victime.

En effet, ce n'est pas seulement une simple autorisation que la commune a obtenue par l'intervention de l'architecte, mais l'*octroi d'un subside*, qui servirait de la sorte non à restaurer, mais à gâter nos anciens monuments.

Cette loi de pluviôse qui produit des jugements, tel que celui que nous discutons, doit être revue ; du reste, il tombe sous le sens que la situation des architectes est changée du tout au tout depuis cette époque, et que, même si on admet qu'il faille scinder les honoraires, ce qui, à mon humble avis, ne pourrait avoir lieu qu'à la suite du décès de l'architecte, ou de fautes graves de sa part, la répartition devrait être changée d'après des bases à *convenir avec les intéressés*.

DE WAELE.

SOCIÉTÉ CENTRALE D'ARCHITECTURE DE BELGIQUE

Séance de septembre 1889.

L'assemblée adopte l'ensemble des réformes apportées au règlement de la Société.

M. Daniel Francken donne lecture de son travail sur les mesures à prendre pour sauvegarder les intérêts des architectes. Après une longue discussion, l'assemblée décide : 1° de demander aux administrations communales qui ont un règlement défendant à leurs employés de faire des travaux particuliers, d'appliquer ce règlement ; et 2° d'envoyer une requête aux autres administrations communales pour qu'elles prennent des mesures contre les abus signalés.

L'assemblée décide ensuite de rappeler à la Chambre des représentants la requête de la Société concernant la création du diplôme d'architecte.

ŒUVRES PUBLIÉES

Projets de phares (Concours de l'Académie royale de Belgique, 1888). — Architectes : MM. Van der Haeghen et Horta. — Planches 15 et 16.

Nous avons publié à leur heure le programme (1) et le

(1) 1888, col. 40.

jugement (1) de ce concours. Cela nous dispense d'y revenir et nous permet de ne pas en dire plus des deux projets que nous mettons sous les yeux de nos lecteurs.

Projet de palais des fêtes à élever à Bruxelles. (Concours ouvert en 1888 par le Comité de Bruxelles-Attractions.)
Projet primé. — Architecte : M. Ernest Acker. — Planches 17 à 20.

Nous renvoyons nos lecteurs au programme (2) et au jugement de ce concours et nous nous bornons — suivant le désir de son auteur — à leur laisser le soin d'apprécier les qualités de l'élégant projet de salle de fêtes que nous leur présentons.

Maison, rue de l'Enseignement, Bruxelles, 1878. — Architecte : M. E. Devigne. — Planches 21 à 23.

Maison, rue du Hainaut, Gand, 1886. — Architecte : M. E. Devigne. — Planches 24 à 26.

CONCOURS

Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique

Direction des Lettres, Sciences et Beaux-Arts

Grand Concours d'architecture dit Concours de Rome



Conformément à l'arrêté royal du 28 juin 1889, le grand concours annuel pour le prix de Rome est ouvert, en 1890, à l'*architecture*.

Tout artiste Belge par la naissance ou la naturalisation peut être admis à concourir, s'il n'a atteint l'âge de 30 ans le jour de l'ouverture du concours.

Le lauréat reçoit, pendant quatre années consécutives, une pension de voyage de 4,000 francs, pour compléter ses études à l'étranger.

Outre le grand prix, il peut être décerné un second prix et une mention honorable. Le second prix consiste en une médaille d'or de la valeur de 300 francs; il peut être accordé en partage, ainsi que la mention honorable.

Le nombre des concurrents pour le prix est limité à six. Ce chiffre pourra toutefois être plus élevé si, à la suite de l'épreuve préparatoire, deux ou plusieurs concurrents ayant le même nombre de points, occupaient la sixième place.

Quel que soit le nombre des concurrents qui se présentent, il y aura une épreuve préparatoire. Dans le cas où aucun des concurrents ne serait jugé capable, le jury pourra déclarer qu'il n'y a pas lieu de procéder à l'épreuve définitive.

Le concours préparatoire s'ouvrira à l'Académie royale des beaux-arts d'Anvers, le lundi 12 mai 1890, à midi.

Nul n'est admis à prendre part au concours préparatoire, s'il ne fournit la preuve qu'il a subi avec succès l'examen scientifique et littéraire prescrit par l'arrêté ministériel du 19 avril 1852.

Une session spéciale d'examen sera ouverte à l'Académie royale des beaux arts d'Anvers, le mardi 14 janvier 1890, à 6 heures et demie.

Les demandes d'inscription seront reçues au bureau de l'administration de l'Académie royale des beaux-arts d'Anvers :

Pour l'examen d'admission, jusqu'au mardi 10 décembre 1889, à 6 heures;

Pour le concours préparatoire, jusqu'au lundi 14 avril 1890, à 6 heures.

Ces demandes mentionnent le nom, le prénom, le domicile, le lieu et la date de naissance du concurrent, ainsi que l'établissement ou l'atelier où il a reçu son éducation artistique.

Chaque demande est, en outre, accompagnée d'un extrait d'acte de naissance et, le cas échéant, d'un extrait d'acte de naturalisation, *délivrés en due forme par l'autorité communale.*

COMMISSION PROVINCIALE DES FONDATIONS DE BOURSES D'ÉTUDES DU BRABANT

Fondation Godecharle

Bourses au profit d'artistes

La commission des fondations de bourses d'études du Brabant rappelle aux intéressés que trois bourses de 4,000 francs chacune sont à conférer « à des artistes statuaires, peintres « d'histoire et architectes qui, lors de l'Exposition des Beaux- « Arts à Bruxelles, auront justifié, par la production d'une « statue, d'un tableau ou d'une œuvre architecturale, qu'ils « sont doués d'une aptitude remarquable ». Ces bourses sont allouées pour un terme de trois ans, afin de permettre aux titulaires de perfectionner leur éducation artistique en visitant les grands établissements à l'étranger.

Pour plus de détails, voir les arrêtés royaux des 12 novembre 1878, 17 janvier 1881 et 7 décembre 1886, spéciaux à la fondation Godecharle, et dont des exemplaires seront remis, par les soins de M. le secrétaire de la commission, à ceux qui en feront la demande.

Les artistes, Belges et âgés de moins de 25 ans, qui désireront obtenir la jouissance d'une de ces bourses, enverront leur requête à la commission des fondations de bourses d'études du Brabant, hôtel provincial, rue du Chêne, à Bruxelles, dans les *quinze* premiers jours de l'*ouverture de l'exposition* de 1890. Ils y joindront leur acte de naissance, un certificat de moralité et l'engagement indiqué aux nos 1° et 2° de l'article 5 de l'arrêté royal précité du 17 janvier 1881.

Bruxelles, le 31 août 1889.

Le Secrétaire, Barbiaux.

Le Président, Ch. Beckers.

(1) 1888, col. 154.
(2) 1800, col. 000.

Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts DE BELGIQUE

CLASSE DES BEAUX-ARTS

Programme des Concours pour 1890

PARTIE LITTÉRAIRE

Première question

Quelle était la composition instrumentale des bandes de musiciens employées par les magistrats des villes, par les souverains et par les corporations de métiers, principalement dans les provinces belges, depuis le XVe siècle jusqu'à la fin de la domination espagnole? Quel était le genre de musique qu'exécutaient ces bandes? Quelles sont les causes de la disparition presque totale des morceaux composés à leur usage?

Deuxième question

Faire l'histoire de la céramique au point de vue de l'art, dans nos provinces, depuis le XVe siècle jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

Troisième question.

Quelle influence ont exercée en France les sculpteurs belges nés à partir du XIVe siècle? Citer les œuvres qu'ils y ont laissées et les élèves qu'ils ont formés.

Quatrième question

Déterminer, en les précisant par des croquis, les caractères de l'architecture flamande du XVIe siècle. Indiquer les principaux édifices dans lesquels ces caractères se rencontrent. Donner l'analyse de ces édifices.

La valeur des médailles d'or présentées comme prix pour ces questions sera de 1,000 francs pour la première, pour la troisième et pour la quatrième, et de 800 francs pour la deuxième question.

Les mémoires envoyés en réponse à ces questions doivent être lisiblement écrits et peuvent être rédigés en français, en flamand ou en latin. Ils devront être adressés francs de port, avant le 1er juin 1890, à M. J. Liagre, secrétaire perpétuel, au palais des Académies.

Les auteurs ne mettront point leur nom à leur ouvrage; ils n'y inscriront qu'une devise, qu'ils reproduiront dans un billet cacheté renfermant leur nom et leur adresse. Faute, par eux, de satisfaire à cette formalité, le prix ne pourra leur être accordé.

Les ouvrages remis après le temps prescrit ou ceux dont les auteurs se feront connaître, de quelque manière que ce soit, seront exclus du concours.

L'Académie demande la plus grande exactitude dans les citations : elle exige, à cet effet, que les concurrents indiquent les éditions et les pages des ouvrages qui seront mentionnés dans les travaux présentés à son jugement.

Les planches manuscrites, seules, seront admises.

L'Académie se réserve le droit de publier les travaux couronnés.

Elle croit devoir rappeler aux concurrents que les manuscrits des mémoires soumis à son jugement restent déposés dans ses archives comme étant devenus sa propriété. Toutefois, les auteurs peuvent en faire prendre copie à leurs frais, en s'adressant, à cet effet, au secrétaire perpétuel.

ART APPLIQUÉ

Peinture

La Classe remet au concours le sujet suivant qui a figuré au programme de 1886 :

Projet de diplôme (dessin ou grisaille) destiné aux lauréats des différents concours ouverts par l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.

La Classe désire que ce projet soit conçu dans le caractère simple qui doit convenir à un diplôme semblable.

Ce projet (sur châssis), qui devra mesurer 1m08 sur 0m95, est destiné à être réduit de moitié pour l'exécution graphique.

Le tiers du champ, en moyenne, devra être réservé pour les écritures, au sujet desquelles les concurrents peuvent consulter, au secrétariat, le diplôme actuellement existant.

Prix : 600 francs.

Gravure en médailles

Une médaille commémorative de la loi qui a autorisé S. M. Léopold II à prendre la souveraineté de l'Etat indépendant du Congo.

L'avers est réservé à l'effigie de Léopold II.

Les concurrents ont le choix, pour le revers, entre les sujets suivants :

« La Belgique et l'État du Congo unis sous une même souveraineté. »

« L'État du Congo accomplissant en Afrique son œuvre civilisatrice. »

Les modèles en cire ou en plâtre devront avoir 0m30 de diamètre.

Prix : 600 francs.

Les cartons et les projets de médaille devront être remis au secrétariat de l'Académie avant le 1er octobre 1890.

L'Académie n'accepte que des travaux complètement terminés; les cartons (sur châssis), et les modèles (en plâtre ou en cire) devront être soigneusement achevés.

Les auteurs couronnés sont tenus de donner une reproduction photographique de leur œuvre, pour être conservée dans les archives de l'Académie.

Les auteurs ne mettront point leur nom à leur travail; ils n'y inscriront qu'une devise, qu'ils reproduiront dans un billet cacheté renfermant leur nom et leur adresse. Faute, par eux, de satisfaire à cette formalité, le prix ne pourra leur être accordé.

Les travaux remis après le terme prescrit, ou ceux dont les auteurs se feront connaître, de quelque manière que ce soit, seront exclus du concours.

La mise au concours du nouvel Hôtel communal de Saint-Gilles (Bruxelles)

La *Chronique des Travaux publics* publie l'information suivante :

La belle commune de Saint-Gilles, surprise par l'accroissement considérable et constant de sa population, va devoir bientôt édifier une maison communale nouvelle, pour pouvoir y installer tous les services que comporte cette transformation heureuse.

Saint-Gilles est admirablement située pour donner à un hôtel de ville tout le relief et le prestige dont tout Belge est jaloux d'entourer un édifice où s'abritent et se conservent ses prérogatives communales.

Il faut donc espérer que l'emplacement choisi le sera sur les hauteurs du faubourg, soit chaussée de Waterloo, soit chaussée d'Alsemberg.

Si l'on choisit ce dernier endroit, on réalisera une économie notable sur l'acquisition du terrain, l'entrée du Parc de Saint-Gilles pouvant servir de place communale.

Certains trouveront peut-être que ces deux emplacements, les seuls convenables, sont trop éloignés du centre habité de la commune, mais il ne faut pas oublier que, comme cela s'est vu à Schaerbeek, l'hôtel communal formera bientôt le centre de l'agglomération principale de la commune, ce dont la recette communale ressentira les plus heureux effets.

Quant à l'architecture du monument, il serait peut-être bon de ne pas retomber dans la Renaissance flamande, dont on est en train d'abuser quelque peu dans l'agglomération bruxelloise.

Espérons que nos jeunes architectes trouveront là l'occasion d'appliquer des tendances architecturales nouvelles, bien que toujours appropriées à notre climat et à nos mœurs, et mettant en œuvre des matériaux du pays.

En nous associant aux observations de notre confrère, exprimons l'espoir que la commune de Saint-Gilles reconnaîtra que le meilleur moyen d'avoir un hôtel communal réunissant d'excellentes dispositions, est de recourir au concours public ouvert dans de bonnes conditions.

Concours pour le monument de l'empereur Guillaume Ier à Berlin.

Les journaux de Berlin annoncent que le délai pour le dépot des projets du monument national à élever à la mémoire de l'empereur Guillaume Ier expirait le 4 septembre. Il n'y a pas moins de 144 concurrents. Les projets seront exposés publiquement avant la réunion du jury du concours, qui décernera le prix le 30 septembre.

FAITS DIVERS

Musées et Collections

Les journaux de Paris ont tous publié la nouvelle que voici :

Un magnifique don vient d'être fait au Musée de Cluny par Mlle Grandjean, celui de sa collection d'objets d'art.

Cette collection comprend des objets remarquables de la Renaissance, des bronzes d'art, des sculptures, des émaux de Limoges, des armes, des objets de premier ordre du XVIIIe siècle, des tableaux de la même époque, et surtout des pièces uniques en porcelaine tendre de Sèvres, parmi lesquelles un vase très remarquable, à fond rose pompadour, mesurant à peine 40 centimètres et valant à lui seul plus de 250,000 francs.

La collection entière vaut près de 4 millions.

Sont-ils veinards, nos voisins d'outre-Maubeuge! Chez nous, les collectionneurs ne rêvent que d'avoir une belle vente après leur mort et les héritiers se font un plaisir d'exécuter de si agréables dernières volontés!



Édilité

Un de nos confrères de la presse journalière, M. James Van Drunen, qui allie la science de l'ingénieur à l'ingéniosité de la science d'écrire, recommence dans les lignes ci-dessous, publiées dans un petit livre de lui : *Le Trottoir*, le bon combat livré jadis par M. Beyaert, au Conseil communal de Bruxelles, contre les rues trop droites et les nivellements trop bien exécutés. Ceci dit, la parole est à M. James Van Drunen :

Au temps jadis, filles mal gardées, peu soignées, ne se tenant pas guindées, courant à droite et à gauche, pour traverser un marché, passer près d'un monument ou enjamber la rivière, nos rues s'en allaient au caprice de leur bon vouloir et un peu à la fantaisie du hasard, qui est un artiste aussi celui-là. Il n'a pas vu les dessins réglés et empesés de M. X... ou Y..., il n'a pas de diplôme, mais ce n'est pas le premier venu, tout de même, et il avait fait de nos rues des allées originales, changeant à chaque pas, découvrant, à chaque tournant, un coin nouveau qui vous donnait envie de continuer; on ne se fatiguait pas; c'était une grande « invitation à la marche » que jouait tout le long de la rue serpentante, la symphonie de l'architecture, jetant les unes près des autres les maisons que vous démolissez pour les faire rentrer dans le rang. Car aujourd'hui vous redressez ces bonnes rues à grands coups de jalons dans les côtes; vous en faites de grandes pécores bien élevées, des bêtasses roides et froides, l'air méchant; quelle drôle d'idée! On s'entend marcher dans vos *belles* rues blanches et vides; il semble qu'on n'arrivera jamais au bout, et on est fatigué après cent mètres entre ces maisons carrées, plates et muettes. Le niveau à la main, Procustes des bâtisses, vous êtes les apôtres de la ligne droite; le bord des trottoirs, la ligne des corniches, la ligne des faîtes, il faut que tout cela, roide, étroit, fixe, uniforme, sec, invariable, s'en aille là-bas, concourir sur la ligne d'horizon!... L'Anglais qui arrive devant une de ces interminables rues sans fond fait un : Aôh! jette un coup d'œil sur la première maison, et il a tout vu; il s'en va, il connaît la suite, et jamais il n'aura le courage de s'en aller jusque là-bas, là-bas, tout au bout; il a gravi le Mont Blanc avec ses six filles et ses huit garçons, mais jamais il n'affrontera une de vos rues, messieurs de la ligne droite, tandis que le Kalverstraat, à Amsterdam, ou la rue du Pont, à Rouen, le retiendra une journée sans le lasser.

Voici une idée lancée par *la Chronique des Travaux publics* et qui nous paraît digne d'être signalée à nos lecteurs :

Déjà deux fois, la rue Josaphat à Bruxelles, a été le théâtre d'incendies insignifiants par eux-mêmes, mais terribles dans leurs conséquences, car ils n'ont pas fait moins de quatorze victimes.

Dans ces deux cas, les secours du dehors sont arrivés le plus promptement possible, et, cependant les sauveteurs n'ont pu que ramasser des mourants et des blessés.

Si les inventions et engins de sauvetage qui éclosent après chaque incendie, ne font pas aboutir à meilleur résultat, il y a lieu de pousser ses investigations d'un autre côté.

Si le problème de la sécurité des salles de spectacles est résolu, pourquoi ne pas adopter le même principe pour les habitations?

Là est le salut.

Le Théâtre flamand, à Bruxelles, grâce aux balcons extérieurs qui l'entourent, peut brûler une heure durant sans danger pour les spectateurs réfugiés sur les balcons.

Or, les balcons, aux maisons comme aux théâtres, facilitent également les travaux des pompiers et des sauveteurs qui peuvent y accrocher leurs engins.

Étant démontré par l'expérience, que le balcon offre un refuge immédiat aux incendiés, que par l'existence de ce balcon, les malheureux incendiés ne devront plus se jeter par les fenêtres, il faudrait exiger, de par un règlement de police, que toutes habitations, fabriques et écoles fussent pourvues de balcons aux étages, au moins à une fenêtre sur trois, et à chaque façade.

La question est de savoir si un simple règlement de police peut être opérant en la matière. Nous ne le pensons pas et, dans ce cas, c'est aux Chambres qu'incombe le devoir de faire décréter, à ce sujet, une loi de sécurité publique.

Il va de soi que la contribution supplémentaire mise sur les balcons devrait être réduite à l'impôt des simples fenêtres.

La ville de Vienne vient de voter un premier subside de 35,000 francs pour la construction de bassins de natation et de bains populaires dans divers quartiers de la capitale autrichienne.

Un de nos confrères rappelait l'autre jour, à ce propos, que, depuis longtemps, Mons a établi un bassin populaire public et absolument gratuit.

Il est inouï qu'une grande ville comme Bruxelles, totalement dépourvue de rivière propre à ciel ouvert, n'ait pas encore établi un ou plusieurs bassins de natation populaires. Il y a là une question d'hygiène publique qui appelle, depuis longtemps, une solution dont nos édiles semblent trop se désintéresser. *(Chron. des Trav. publ.)*

Bruxelles — Alliance Typographique, rue aux Choux, 37.



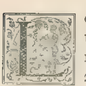
LE CONGRÈS INTERNATIONAL

POUR LA

PROTECTION DES ŒUVRES D'ART ET DES MONUMENTS

TENU A PARIS EN 1889

I

e Congrès international pour la protection des œuvres d'art et des monuments s'est tenu à Paris, du 24 au 29 juin 1889, avec le plus grand succès.

Réunir semblable assemblée, était une idée neuve et excellente, dont nous devons savoir gré à MM. CH. NORMAND et EUGÈNE MUNTZ, les organisateurs de ces assises internationales, car la question de la protection des œuvres d'art et des monuments s'impose, en effet, à la pensée de quiconque connaît, respecte et aime les traditions et les gloires de sa patrie.

Le comité d'orgnisation nommé le 16 juillet 1888, par M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie, Commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, l'avait fort bien dit dans la circulaire traitant de l'organisation du Congrès.

Aussi cet appel a-t-il été entendu et un nombreux public assistait-il à la séance d'inauguration, présidée par M. RAVAISSON, membre de l'Institut et président de la *Société des Amis des monuments* (1).

L'éminent savant avait à côté de lui le dévoué et zélé secrétaire général du Congrès, M. CHARLES NORMAND, architecte, directeur de *l'Ami des monuments*.

Dans l'auditoire, nous avons remarqué : MM. CHARLES GARNIER, général TCHENG-KI-TONG, DA SILVA, amiral LIKHATCHEFF, baron DE GEYMULLER, JOSÉ DE VELASCO, JULES PÉRIN, AUGÉ DE LASSUS, EDOUARD CORROYER, EUGÈNE MÜNTZ, W. WHITE, PAUL ALLORGE, GASTON LE BRETON, comte DE MARSY, ADOLPHE GUILLON, JULES CHAILAMEL, HENRI SCHMIT, LÉON PALUSTRE, ARTHUR RHONÉ, CH. CHIPIEZ, L. CLOQUET, ÉMILE TRÉLAT, CÉSAR DALY, CHARLES LUCAS, LAVOIX, SELLIER, HORSIN DÉON, PAUL SÉDILLE, DIEULAFOY, etc., etc.

Signalons tout de suite le discours le plus saillant de cette séance, je veux parler de celui de M. le général TCHENG-KI-TONG, qui avec humour et esprit a parlé du respect religieux des habitants de la Chine, le Céleste-Empire, pour les monuments des aïeux.

(1) M. CHARLES GARNIER, président de la Commission d'organisation du Congrès, s'est spirituellement excusé de ne pas prendre place au fauteuil à cause du surmenage intellectuel que lui avait causé l'Exposition, et a prié le Congrès de l'y remplacer par M. RAVAISSON, le très savant et très obligeant conservateur du Musée du Louvre, ce qui a été fait par acclamation.

Le spirituel conférencier nous permet d'insérer ici le texte de son discours et nous nous empressons de profiter de son amabilité en donnant *in extenso* ses paroles humouristiques, semées de traits d'une gauloiserie élégante et qui se respecte.

∴

Nous donnons donc la parole à M. le général TCHENG-KI-TONG.

Quelques mots sur la conservation des monuments en Chine

Messieurs,

Je ne suis pas architecte; je n'ai donc pas qualité pour apporter à ce congrès autre chose que quelques mots sur la conservation des monuments en Chine.

Nous avons, dans mon pays, pour les édifices des temps passés, un respect religieux, que vous comprendrez aisément. L'idée de la conservation des monuments est essentiellement liée, chez nous, au culte des ancêtres, qui est la partie de notre religion la plus profondément gravée dans l'esprit et le cœur de mes compatriotes.

Le tombeau de famille est, de beaucoup, la forme la plus répandue du monument en Chine; cela s'explique facilement : le Chinois est si attaché à sa famille, que le plus grand des malheurs pour lui, c'est de n'avoir pas un descendant mâle qui puisse perpétuer le culte des ancêtres. Ce culte se manifeste, non seulement par les sacrifices faits aux morts, mais encore par des soins donnés à la demeure qui les abrite, orientée selon les règles sévères de Fong-Choui, et que l'on entretient chez nous avec un zèle dont j'ai rarement vu l'équivalent ailleurs.

L'amour que nous avons pour ces monuments va si loin, qu'il triomphe de tout, même des révolutions politiques triomphantes. Lorsqu'une dynastie en remplace une autre, elle enlève tout à la famille tombée : honneurs, rang, fortune, titres, tout disparaît; mais une chose reste : le tombeau des souverains déchus, que le nouvel empereur entoure des mêmes respects et des mêmes soins que celui qui lui servira un jour, à lui-même, de dernier asile.

Cette règle n'a jamais été violée, excepté par les empereurs mongols de la famille de Gengis Khan, qui, de 1260 à 1368, cherchèrent à détruire, avec les tombeaux des anciennes dynasties, jusqu'aux souvenirs de ces princes. Mais, dès que les Minj eurent chassé les Mongols, en 1368, ils s'empressèrent de restaurer les monuments détruits par leurs prédécesseurs, et renouèrent ainsi le fil d'une tradition à laquelle jamais, depuis, il n'a été porté la moindre atteinte.

Si, des tombeaux, nous passons aux édifices religieux proprement dits, nous aurons à constater le même esprit de large tolérance, si favorable à la conservation des monuments. Les temples de diverses religions sont intacts : pas de guerres religieuses qui aient détruit les uns ou endommagé les autres; notre philosophie nous a préservés de ces maux et, en même temps, a sauvé nos monuments. Aussi pourrez-vous admirer tour à tour, à Pékin, l'antique autel du ciel, le temple de Confucius, précédé d'un superbe Pai-Fong, ou arc de triomphe commémoratif, en pierre. Vous verrez les stoupas des bouddhistes s'élever paisiblement à côté des temples taoïstes; et, si la fameuse tour de porcelaine, haute de 100 mètres, construite au quatrième siècle sur l'île de King-Chanj (mont d'Or) faisant face à Nankin, a été détruite en 1853, ce n'est pas au fanatisme, mais à des faits insurrectionnels qu'il faut attribuer ce malheur. Cela est si vrai que Canton conserve encore la mosquée du Saint-Sauveur, bâtie au septième siècle par Saad-ibu-abou-Ouaccas, oncle maternel de Mahomet, et soigneusement restaurée à plusieurs reprises.

Je n'ai pas besoin de vous dire quelle importance toute spéciale on attache à conserver intacts nos palais impériaux. La chose est tellement naturelle que vous ne verriez pas là matière à faire l'éloge de notre préservation des monuments. Mais le zèle de nos architectes s'adresse à des constructions d'une importance infiniment moindre. Ainsi le pont de pierre de vingt-quatre arches, avec ses parapets et cent quarante colonnes, séparées par des bas-reliefs, existe encore sur le Hoang-Ho, tel que Marco-Polo put l'admirer, au treizième siècle, sous Koublaï-Khan.

Et pourtant, un grand obstacle s'oppose, en Chine, à la protection des monuments. Nos constructions sont généralement faites de bois, avec des revêtements de briques en appareil très mince : vous savez mieux que moi combien ce mode architectural est sujet à subir facilement les influences clima-

tériques et les détériorations qui en résultent. Aussi n'y a-t-il pas de ruine en Chine. Nous faisons tout notre possible pour conserver nos édifices : mais il y a une limite à ces efforts, posée par la nature même. A un moment donné, le bois cède, la brique tombe et tout s'écroule. Il ne faut donc pas s'étonner si les *ta* ou tours à plusieurs étages avec escalier extérieur, qui rappelaient si curieusement les temples assyro-babyloniens, ont disparu, et ne nous sont plus connus que par les descriptions et la gravure.

Mais l'homme n'est jamais blâmable lorsqu'il fait ce qu'il peut. Nous donnons tous nos soins aux divers monuments dont je vous ai parlé; nous entretenons, de même, en bon état, les inscriptions gravées sur les temples, les couvents et les rochers de nos montagnes. De plus, — et je signale ce point à l'attention de l'Europe, — nos collectionneurs, très nombreux et fort passionnés, prennent très souvent des empreintes de nos divers monuments, mais... ne cassent jamais. Nous ne connaissons pas encore, et j'espère que nous ne connaîtrons jamais certaines collections trop fameuses, où brillaient les doigts des statues, enlevées par des touristes, amoureux de l'art, au point de découper de petits morceaux de déesse pour leur délectation particulière.

Voilà à peu près, Messieurs, ce que j'aurais à vous dire sur le sujet qui nous occupe. Je n'ajouterai qu'un mot : la conservation des monuments est devenue si complètement la partie intégrante de notre nature que, depuis tant de siècles, à côté de nos ponts, de nos tombeaux, de nos temples et de nos palais, nous avons même su conserver intact... notre édifice social.

TCHENG-KI-TONG.

Quoique ce dernier trait soit réfutable, il n'en a pas moins porté dans une assemblée dont tous les membres savent les inconvénients de l'instabilité gouvernementale.

M. le chevalier DA SILVA, qui dans le Portugal s'occupe sans trêve depuis une quarantaine d'années au moins de préserver de la ruine les monuments anciens, avait précédé le symphatique conférencier du Céleste-Empire. Il nous a dit ses luttes, ses efforts et ses travaux, et l'on a applaudi à ce travailleur de la bonne cause.

Les Congrès ont de ces sortes de récompenses pour les laborieux.

M. CH. NORMAND a, avant la fin de la séance, dit le but et les origines du Congrès. Nous les avons exposés plus loin.

A l'assemblée du jour suivant, nous avons entendu M. CHARLES LUCAS préconiser l'enseignement des notions d'art dans l'école primaire. C'est par l'enfant qu'il faut commencer, a-t-il dit; c'est à lui qu'il faut apprendre ce que sont les monuments qu'inconsciemment sa main détruit sans que sa conscience réclame. Plus instruit, il sera moins destructeur.

Pour cela, publions de petits ouvrages à bon marché, donnant non pas par pays, ni par départements, les monuments à conserver, mais bien par cantons, par arrondissements tout au plus. Disons-lui ce qu'est l'église de son village, le château ruiné du bourg voisin où, sans pitié, il brise la vieille sculpture rongée par le temps et que recouvre la mousse.

Quand il saura la valeur de ces choses, il les respectera et, grand, deviendra le plus fidèle défenseur de l'héritage artistique de ses ancêtres!

Thèse qui a du bon, mais qui se concilie difficilement avec le surmenage scolaire en honneur de nos jours. Cela n'a pas empêché M. GASTON LE BRETON et CHARLES NORMAND, d'appuyer très éloquemment les idées de M. CHARLES LUCAS, en entrant dans d'autres considérations prouvant la justesse de la thèse de celui-ci.

Il est incontestable que c'est l'esprit public qui doit être formé. Ainsi que très spirituellement M. RAVAISSON l'a fait remarquer, on ne se fait pas





idée de l'indifférence que rencontrent les choses de l'art dans certaines sphères de la société.

∴

Passons au discours de M. JULES CHALLAMEL, avocat à la Cour d'appel de Paris et secrétaire de la Société de législation comparée.

Avec une grande clarté d'exposition et une autorité parfaite en la matière, M. CHALLAMEL a fait l'étude comparative des législations françaises et étrangères au sujet de la conservation des monuments.

Tout d'abord il a analysé la loi du 30 mars 1887, promulguée en France et applicable en Algérie et dans les pays du protectorat.

Cette loi est déjà bien connue, chacun sait que l'article 5 autorise le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts à poursuivre l'expropriation, au profit de l'Etat, d'un monument historique appartenant à un particulier, au cas où sa conservation serait en danger.

C'est là une prescription importante que nous devrions bien introduire dans la législation belge. Cela couperait court d'une fois aux scandaleuses déprédations et à l'insoucieux laisser-aller de certains propriétaires, possesseurs d'édifices anciens qu'ils laissent se ruiner ou qu'ils restaurent en dépit du sens commun.

M. CHALLAMEL étudie la loi autrichienne, très draconnienne d'après-lui, la loi grecque qui défend, comme on le sait, sous des peines graves l'exportation des objets d'art, les lois danoise, anglaise et allemande, etc.

En Italie, à ce que dit l'orateur, il n'y aurait plus de loi spéciale en vigueur.

Passant à la Belgique, M. CHALLAMEL — je suis triste de devoir le dire ici — a constaté le manque de mesures législative de cette sorte!

Ainsi donc toutes les nations civilisées ont ou étudient des lois sur la protection des monuments, et pendant ce temps, nous laissons s'émietter de jour en jour l'héritage de nos aïeux sans nous en inquiéter davantage, tout à nos vaines querelles intérieures, à notre laisser-aller et à notre engourdissement de gens trop heureux.

C'est surtout par comparaison avec les pays voisins que cette situation inférieure s'impose à la vue et devient saisissante.

Mais ce n'est pas le moment de s'apitoyer sur ces choses.

Bornons-nous à féliciter M. CHALLAMEL pour son chaleureux exposé et à émettre le vœu que pour le Congrès prochain, nous n'aurons plus à nous exprimer de cette façon.

∴

M. le baron DE GEYMULLER a donné ensuite au Congrès une curieuse communication sur la protection des monuments en Suisse.

Grand succès pour le savant et sympathique conférencier. Nous aurons à reparler de ce discours.

∴

Une excursion à l'église Notre-Dame a suivi cette séance.

Sous la conduite de M. CH. NORMAND, secrétaire du Congrès, nous avons étudié la belle basilique dans tous ses détails; puis, suivant l'infatigable défenseur des *Arènes de Lutèce*, M. READ, conseiller municipal, les plus résolus des congressistes ont fait l'ascension de la Montagne Sainte-Geneviève.

Il s'agissait d'aller étudier les arènes romaines de la rue Monge, ce que l'on a fait consciencieu-

sement. Sous la conduite de modernes *Parisii*, nous avons gravi le *Mons Leucotitius*, et bientôt dans le fond d'un terrain vague (l'ancien « clos des arènes ») nous sont apparues les restes de l'arène gallo-romaine.

Très intéressantes, ces ruines seront, paraît-il conservées par les soins de la ville de Paris.

* * *

Le lendemain, la séance a été occupée par un discours du savant bibliothécaire de l'Ecole des beaux-arts de Paris, M. Eugène Muntz, qui a étudié un genre de vandalisme spécial, celui des restaurateurs.

Pour éviter leurs abus, l'orateur exprime le vœu que chaque fois que l'on touche à un monument, soit pour le restaurer, soit pour le compléter et le transformer, il soit tenu des procès-verbaux de l'état ancien, accompagnés de dessins, photographies, etc.

Il paraît qu'à la Renaissance, les choses se passaient ainsi en Italie, et que les plus précieux renseignements se trouvent dans ceux de ces documents qui ont été conservés.

Le Congrès a partagé cette manière de voir, et a voté le vœu suivant :

Le congrès émet le vœu qu'à l'avenir, toutes les fois que l'on touche à une œuvre d'art, soit d'architecture, soit de sculpture, soit de peinture, l'auteur de la restauration, assisté d'une commission composée d'archéologues, peintres, sculpteurs et d'architectes, dresse un double procès-verbal relatant, dans le détail, l'état de cette œuvre avant et après la restauration.

Il serait à souhaiter qu'un photographe reproduisît le monument dans ses différents états présents et passés, et que le document en double exemplaire fût déposé dans les dépôts d'archives publiques et dans celles du monument.

(A suivre.) Paul Saintenoy.



EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS

Promenades à travers le Champ de Mars et l'Esplanade des Invalides

II

Les constructions diverses

L'HISTOIRE DE L'HABITATION HUMAINE



Nous ne nous sommes pas occupés jusqu'à présent des polémiques animées qui se sont fait jour dans la presse architecturale au sujet des bâtiments de l'Exposition Universelle de Paris; cela pour une bonne raison : c'est que nous ne nous passionnons guère pour toutes ces idées nouvelles, toutes brillamment énoncées qu'elles soient, et qu'en ces matières, il nous semble qu'on ne se paye guère de mots, mais de faits.

Que nous importent les innovations qui ne restent qu'à l'état de rêves? Que nous font ces éloquents plaidoyers pour la régénération de l'architecture?

Rien ou pas grand'chose, car nous estimons que le moindre monument élevé avec une tendance novatrice vaut tous les discours des académiques, des gothiques, des « gens de l'avenir », des rationalistes ou des enthousiastes du dieu de l'époque : le fer.

* * *

Régnant parfois despotiquement, celui-ci, divinité de passage, qui n'a pas fait oublier le dieu de tous les temps et surtout du nôtre : l'or! Et ne vous semble-t-il pas qu'il triomphe au Champ de Mars et aux Invalides, ce métal aux jaunes reflets. N'est-ce pas la glorification de cette course à la fortune, de ce *struggle for life* intense et captivant, que ces palais de fer et de faïence, que ces mille et une constructions qui, à des mérites divers, concourrent toutes à l'apothéose du dieu vermeil? Triomphe de la science! Triomphe de l'industrie! C'est possible, mais surtout triomphe de l'or.



On le voit, on le sent, on a comme l'idée de sa puissance dans ces palais des républiques américaines, dans ces pavillons de toutes sortes, depuis le kampong javanais, avec ses délicieuses danseuses aux regards mystiques d'idoles védiques jusqu'au palais de MM. Dutert, Bouvard et Formigé lui-même. Partout on sent la rage de vivre, l'arrachement de l'existence, les assauts de la vie, les luttes acharnées pour résoudre les grandes questions scientifiques qui agitent notre époque.

* * *

Au milieu de ce labeur immense, exposé ainsi en ses détails précieux, il nous semble que l'œuvre du penseur est un peu oubliée.

Il n'y a pas place pour le poète, le songeur, le fileur de toiles magiques tissées d'irréalités et d'au delà. On dirait qu'il a déserté le champ clos des luttes de l'intelligence, qu'il s'est abstenu dans ce concert sublime de toutes les forces de la nature magnifiées par le génie humain et chantant en guise d'apothéose de l'humanité laborieuse, un hosannah victorieux qui, s'il fait prévoir d'autres combats, d'autres luttes, fait espérer aussi de nouveaux triomphes.

Le travailleur a écrasé le poète.

Et ce fait, qui saille par l'ensemble, s'impose aussi par les détails.

* * *

Au milieu de ces palais géants, au pied de la plus haute tour élevée par le génie de l'homme, on s'arrête indécis, inquiet, haletant, manquant de ce sentiment d'art si indispensable à l'homme civilisé, et alors tout doucement, allant au cours de sa rêverie, l'esprit s'alourdit, écrasé par ces harmonies puissantes, par ces fanfares gigantesques de l'humanité, détaillant ses grandeurs et ses faiblesses, ses triomphes comme ses défaites.

Et si alors se présente à la vue une de ces petites constructions élevées par M. Ch. Garnier le long du quai d'Orsay, on se sent revenir à la vie intellectuelle, on se repose sur ces minuscules édifices, car ils expriment tout un passé de grandeur et de splendide efflorescence, car ils sont comme l'âme du passé, comme la senteur évanouie des choses qui ne sont plus.

Il y a en elles une plus intense culture artistique que dans ces géants qui s'appellent la tour Eiffel ou la galerie des machines. Ici le fer s'étale, s'étire, s'allonge, couvrant des espaces immenses, s'étageant en des hauteurs vertigineuses; là ces constructions cachent à peine quelques mètres de terrain.

Pourquoi alors celles-ci impressionnent-elles tant, alors que les autres, la première sensation passée, vous laissent froid.

C'est qu'on sent dans ces palais de fer et de verre, au milieu de ces volants qui tournent, de ces courroies qui courent agiles le long de leurs poulies, de tous ces organismes compliqués, le triomphe de la force brutale qui perce les montagnes et les isthmes, fait couler les rivières sur les hauteurs et transporte les rochers dans la plaine, de cette force qui saisit le minerai et le rend instrument, qui fait d'un bloc informe, ces merveilleuses machines qui décuplent les forces de l'homme. Et cette puissance, toute magnifique qu'elle est, ne nous émeut pas comme cet intérieur de maison pompéienne ou comme cette maison gallo-romaine si évocante de vieux souvenirs.

Dans les palais modernes nous ne retrouvons pas ceux-ci, et s'il nous est loisible d'y penser à l'électro-aimant, à la cycloïde ou à la dyalise, rien ne nous y invite à songer aux penseurs de l'antiquité, aux poètes de la Grèce ou aux trouvères du moyen âge; leur souvenir a déserté ces palais de fer et de glace dans lesquels les traditions du passé s'évanouissent.

Et voilà pourquoi ils nous impressionnent moins que les petits monuments de M. Ch. Garnier.

* * *

Ceux-ci sont évocatifs du passé.

Écoutez M. Olivier Merson (1), qui les a visités en poète et en artiste :

« La première reconstitution qu'on rencontre, à gauche, est le refuge naturel offert par des rochers formant caverne à l'homme nomade, errant à travers les forêts colossales, les bruyères hautes de soixante mètres, dit-on, et les plaines, ou sur les rivages des grandes rivières et des mers. Des animaux gigantesques, massifs, difformes et féroces, foisonnaient sur la terre alors, et la pauvre humanité, humiliée devant la bête, fuyait et se cachait. Voilà qui nous reporte à une époque si

(1) *Indépendance belge*, 27 mai 1889.

reculée qu'elle dut succéder au néant, à quelques siècles près. On l'appelle, cette époque, *l'Age de la pierre éclatée.*

« Mais le déluge engloutit dans ses vagues profondes tous ces monstres, malgré leur taille effroyable, le dinothriumegigantæum, le megalonix, l'ichthyosaurus, le mastotonde, et, les eaux diluviales retirées, l'homme, maître d'une sécurité relative, put vivre à l'air libre et se construire des demeures mieux appropriées et autrement saines que les grottes génésiaques.

« Garnier a reproduit plusieurs de ces habitations, huttes en treillis d'écorces, cabanes de terre et de paille à moitié enfouies dans le sol, ou construites en larges pierres inégales et brutes, ou dressant sur un tertre, sous un toit de chaume, une charpente grossière de branches non équarries et des murailles enduites de crépi.

« Toutefois, ce qu'il y a de plus intéressant dans le groupe des abris primitifs, c'est la résurrection d'un de ces villages lacustres, révélés par l'exploration des lacs de Suisse et de la haute Italie. Il est entouré d'eau, bâti sur pilotis, avec un petit pont joignant la rive, facile à enlever en cas d'alerte, de danger. Seulement, Garnier a trop réduit la hauteur des pilotis, ce me semble. Survienne une tempête, les maisonnettes seront envahies, disloquées par les eaux, certainement.

« Le village lacustre clôt la série préhistorique, et au sortir de ces âges de la *pierre éclatée*, de la *pierre polie* et du *bronze*, temps obscurs dont nul ne saurait mesurer la durée, le regard se pose avec joie sur le produit d'une civilisation déjà avancée. Bien qu'il remonte à quatorze cents ans avant notre ère, il nous fait passer brusquement de l'ombre à la lumière, car elle est charmante cette maison égyptienne du temps de Ramsès II, et infiniment gaie avec ses balustres rouges, ses poteaux bleus, ses parois jaunes, le chambranle rouge des portes latérales, et ses ornements d'une polychromie vive, éclatante. Cependant, je dirais volontiers la porte centrale trop élancée. Cela contrarie l'idée trapue que je me fais des anciens logis des bords du Nil. Mais Garnier est homme à m'accabler de documents certains, de renseignements fournis par des égyptologues fameux. Aussi, je me tais. »

∴

Profitant de ce silence passager, arrêtons-nous un instant ici pour faire une observation au savant auteur de ces reconstitutions.

C'est que celles-ci ne sont pas toutes des types d'habitations et que beaucoup sont plutôt des fragments d'architecture civile ou privée.

Nous estimons que le titre n'a été donné que pour allécher davantage la foule, qui s'intéresse lorsqu'on lui dit : voilà la maison d'un serviteur de Ramsès, et qui bâille si on lui dit : voilà un fragment d'architecture du temps de Ramsès.

Cette observation faite, continuons avec M. Olivier Merson, l'étude des habitations produites par la civilisation primitive de l'époque historique :

« A côté, la maison assyrienne nous fait franchir huit siècles environ. Elle appartient à l'époque où Nabuchodonosor, si fatal aux Juifs, régnait à Babylone et à Ninive. Blanche, ornée de colorations jaunes et bleues ; deux tours carrées, l'une plus large que l'autre, et plus élevée, reliées par un mur où s'ouvre une porte haute et étroite. C'est un fragment. Les habitations assyriennés avaient de bien autres dimensions.

« Ensuite, nous avons la maison phénicienne.

« En bois curieusement travaillé, décorée de colonnes allongées, sveltes, de filets bleus, d'ornements jaunes et rouges, elle se dresse, très élégante, sur un rez-de-chaussée en pierres, percé d'une porte et de deux petites fenêtres. Une loggia en haut ; au dessus, une terrasse, des mâts aux angles, pour amarrer la banne gaiement bariolée.

« D'un aspect frappant, et très plaisant, cela a bon air, en vérité. Cela vous parle tout de suite d'opulence, de confort, de bien vivre, — nuances que l'architecture sait exprimer en son silencieux langage, — et l'esprit éveillé anime aussitôt le lieu de marchands sidoniens ou tyriens se reposant en quelque fête intime du commerce lointain, des affaires laborieuses et lucratives.

« La maison hébraïque se voit après. Elle est d'un autre style. Il ne me plairait guère y vivre. Elle m'inspire un sentiment de malaise tout au moins. Je ne m'y arrêterai point. Passons.

« Passons aussi devant la maison pélasgique caractérisée par des murs faits de grosses prierres à pismes irréguliers, ajustées à sec, sans ciment, se soutenant par la variété de leurs formes et leur poids. Son unique intérêt est de rappeler une civilisation primitive, très rude et âpre.

« Puis nous arrivons à l'habitation étrusque.

« Ceux-là, les Etrusques, poètes, savants, artistes et commerçants, se logeaient en gens de goût et civilisés. On ne souhaiterait pas aujourd'hui, aux bords de la mer, une maison mieux assise que celle du Champ de Mars. La masse en est un peu basse et lourde, sans doute. Cependant, le toit qui prononce une très forte saillie pour abriter le balcon régnant sur les quatres faces, le soubassement de pierre, avec, aux angles, de robustes pilastres et au milieu une porte épatée, ne laissent pas que de dessiner des profils d'une mâle élégance, et par endroits court un décor en couleurs voyantes qui donne de la vie et de la grâce à l'ensemble. »



∴

Avec les Étrusques s'arrêtent les civilisations primitives.

Arrivons maintenant aux civilisations nées des invasions des Aryas.

Parmi eux, et tout naturellement en tête, viennent les Hindous.

« La maison hindoue fait suite. Par exemple, je n'en conseillerai l'imitation à personne. Figurez-vous deux avant-corps symétriques, carrés, étroits, à deux étages, huchés sur un soubassement démesuré en élévation et lisse, flanquant une porte peu large, précédée d'un escalier extérieur d'une douzaine de marches escarpées. Du reste, balcon et colonnes à chaque étage, fronton à chaque avant-corps, le tout formant quelque chose de bizarre, de compliqué, d'incommode et de tourmenté qui blesse par trop notre esprit et notre raison. Mais quoi ! Garnier n'est point en cause, vous entendez. Soyez certain qu'il a travaillé et fait travailler sur des documents d'une authenticité indiscutable. »

En effet, puisque lui-même nous dit qu'elle a été reconstituée d'après des photographies communiquées par M. Rousselet et représentant un bas-relief du *tope de Sanchi*, qui donne la vue de plusieurs maisons très caractérisées, puis par des indications complémentaires données par M. Grandidier, et enfin par les études de M. Fergusson

∴

Continuons :

« Comme je préfère la maison perse ! Si accoutumé qu'on soit à d'autres dispositions, on trouve ici son compte encore. Bâtie en briques, elle se compose de deux parties distinctes. L'une très largement ouverte et surmontée d'une coupole de briques colorées en bleu clair, vernissées, est destinée aux hommes. Là sont reçus les étrangers. L'autre est l'habitation des femmes, close strictement, les murailles percées en haut de lucarnes minuscules et grillagées, par surcroît de précautions. L'effet général est agréable. Le détail, à l'examen, n'est pas indifférent, non plus.

« Toutefois, nous n'avons pas complète cette habitation, dont on peut fixer la date à cinq siècles avant Jésus-Christ. Il faudrait d'autres bâtiments en retour d'équerre, enserrant un un jardin central. Le défaut d'espace a obligé Garnier de se restreindre. »

Ouvrons une parenthèse ici, pour dire combien ce morceau d'architecture nous a fait plaisir.

Suggestif au plus haut point, il est le produit des savants travaux de M. Dieulafoy dans la Susiane, et, à ce titre, il a droit à une mention toute particulière.

∴

Passons la maison gauloise et les habitations germaines, et arrivons à la maison grecque.

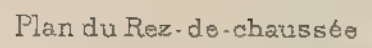
« Elle est du siècle de Périclès, le grand siècle. Voici la maison romaine. Elle est du temps d'Auguste, la belle période de l'art à Rome. Pourrait-on mieux choisir ?

« La maison qui remonte à Périclès est assez simple. Car, avant Alexandre, c'est à embellir leurs temples et leurs édifices publics que les artistes grecs appliquaient leur génie. On le sait, la cour du logis de Phidias était entourée d'un petit portique soutenu par quatre colonnes de bois, tout bonnement. Mais quel goût ! Le moindre profil sorti, calme et pur, de leurs mains est marqué d'une grâce exquise. Aussi, rien de charmant comme cette demeure aux murs de crépi rosé, aux toits de tuiles bordés d'antéfixes, aux pleins larges et sévères, aux vides savamment proportionnés. Des inscriptions çà et là. La petite bâtisse précédant la cour est pour les hôtes étrangers. Dans la cour, un puits et l'autel domestique.

« Si, dans la reconstitution de la maison grecque, Garnier a dû parfois recourir à des conjectures, Pompéi lui a fourni des modèles à profusion pour l'habitation romaine. Auquel s'est-il arrêté ? A la maison de Pansa, à celle du Faune, du Questeur, de Diomède, de Sallustius, de Narcisse, des Vestales, du Taureau, du poète tragique, de Zéphire ? Le sais-je ? Il n'importe.

« Toutes, les principales et les moindres, offrent les mêmes

Plan du Rez-de-chaussée



0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 15 20 m

Imp. CH CLAESEN à Liège

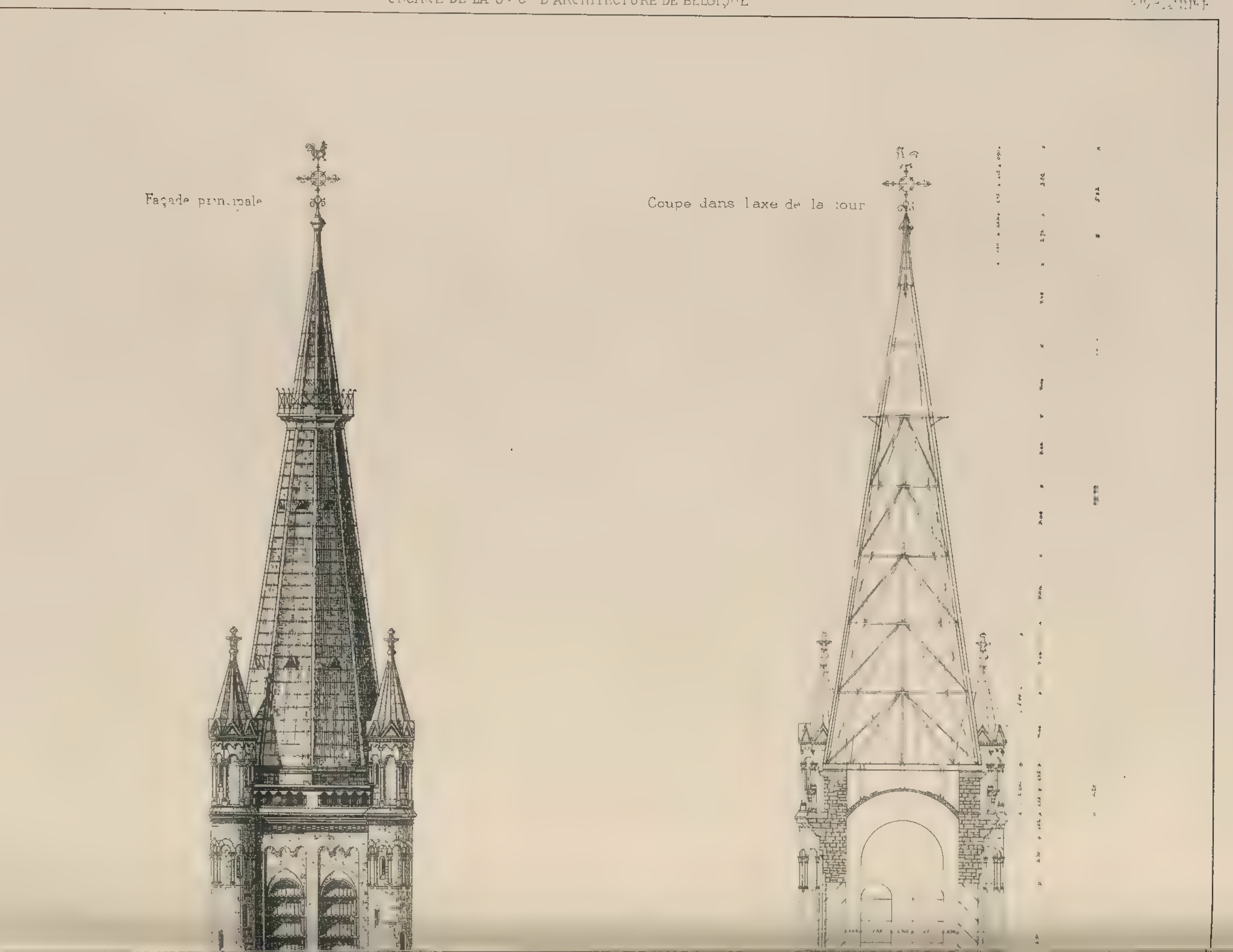
Editeur de publications artistiques

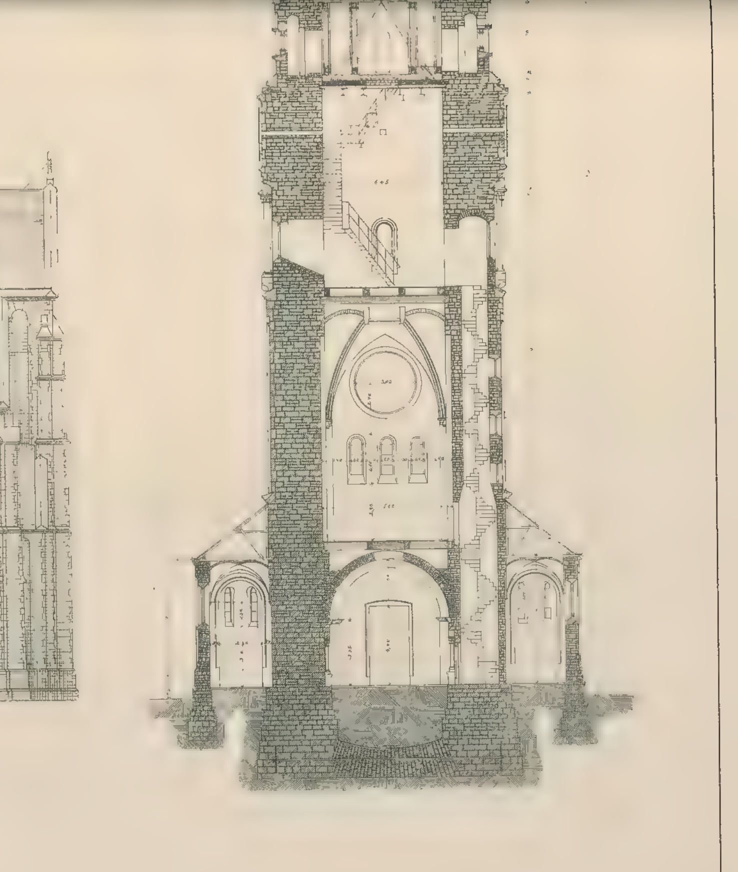
PL 41

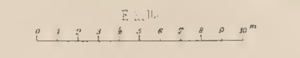
EGLISE ST JACQUES A AIX-LA-CHAPELLE

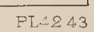
(1884)

ARCHTE HENRI WIETHASE


Façade principale
Coupe dans l'axe de la tour







EGLISE ST JACQUES A AIX LA CHAPELLE
(1884)
ARCHte HENRI WIETHASE

Imp. Ch. CLAESEN à Liège
Editeur d. publications artistiques



Imp. CH. CLAESEN à Liège

PL 44

ÉGLISE St JACQUES A AIX-LA CHAPELLE
(1884)
ARCHTE HENRI WIETHASE

L'ÉMULATION
ORGANE DE LA Sté Cle D'ARCHITECTURE DE BELGIQUE

0 — 10 — 20m

ÉGLISE St JACQUES À AIX LA CHAPELLE
(1884)
ARCHte HENRI WIETHASE

Éditeur de publications artistiques

dispositions, à peu près, toutes sont remarquables par l'étroitesse singulière des pièces et le décor des parois intérieures et extérieures, abondant, souple, animé, que les Grecs d'Italie peignaient d'une main légère, partout.

« Et il n'a rien omis. Tout y est : la boutique, les chambres du rez-de-chaussée, qu'habitent les maîtres, celles sous le toit réservées aux esclaves et aux provisions, l'*atrium*, les colonnes de stuc, teintes en rouge jusqu'à mi hauteur, le jardin, la tonnelle, l'*impluvium*, les peintures, nymphes dansant sur des fonds noirs, ou jaunes, ou rouges, fleurs en guirlandes, en festons, et l'*album*, muraille blanche, couverte d'annonces diverses, de lazzis, d'inscriptions, comme on en voit tant encore, là bas, dans la ville arrachée à son sommeil de dix-huit siècles. »

* *

Mais voici les invasions barbares. Les Huns, figurés ici par leur chariot, témoignent de l'existence de ces terribles nomades, et la maison franque nous dit leurs ravages et leurs ruines.

Cette dernière, en effet, contemporaine de Clovis, nous montre, comme le dit M. Amann (1), les terribles conséquences de ces invasions.

(1) [illegible]



Les derniers Barbares arrivés, les Northmans, sont représentés ici par une maison de la Scandinavie, qui sert de préface aux maisons des époques romane, ogivale et de la Renaissance.

Voilà pour les civilisations occidentales; mais pendant ce temps, qu'ont produit les peuples de l'Orient? Voici la maison syrienne, élevée d'après les travaux de M. de Vogüé; la maison arabe du XIe siècle, et l'habitation du Soudan. Si nous recherchons l'influence de ces civilisations sur celles des Slaves et des Russes, nous trouvons une habitation de ces derniers datant du XVe siècle et une cabane slave du XIIIe siècle.

Viennent ensuite ce que l'on pourrait appeler les civilisations isolées, la Chine, le Japon, la Laponie, et les curieux et mystérieux peuples d'Amérique, les Incas et les Aztèques.

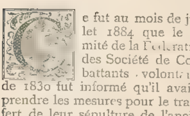
La série se termine par les peuples de l'Afrique Équatoriale et de l'Australie.

Voilà, dans ses lignes générales, ce qu'est l'Histoire de l'habitation humaine, magistralement exposée avec le beau talent et la verve que chacun lui reconnaît, par M. Charles Garnier.

Dans de prochains articles, nous examinerons les autres constructions de cette prestigieuse Exposition universelle.

(A suivre.) P. S.

Le monument des Combattants de 1830, au cimetière de Bruxelles, à Evere



Ce fut au mois de juillet 1884 que le comité de la Fédération des Société de Combattants volontaires de 1830 fut informé qu'il avait à prendre les mesures pour le transfert de leur sépulture de l'ancien au nouveau cimetière de la ville de Bruxelles.

Ce tombeau qui renfermait les restes de quelques braves tombés lors des événements de 1830 était d'une... simplicité plus qu'extraordinaire et se trouvait dans un état de vétusté assez avancé pour ne pas permettre son transport. En outre, il n'était guère digne de figurer à côté des monuments somptueux érigés aux soldats français et allemands qui ont succombé pendant la guerre de 1870 et qui se trouvent dans le nouveau cimetière. Il fallut donc songer à son remplacement, mais la Société ne disposait pas des fonds nécessaires et de là vint l'idée d'avoir recours à une souscription.

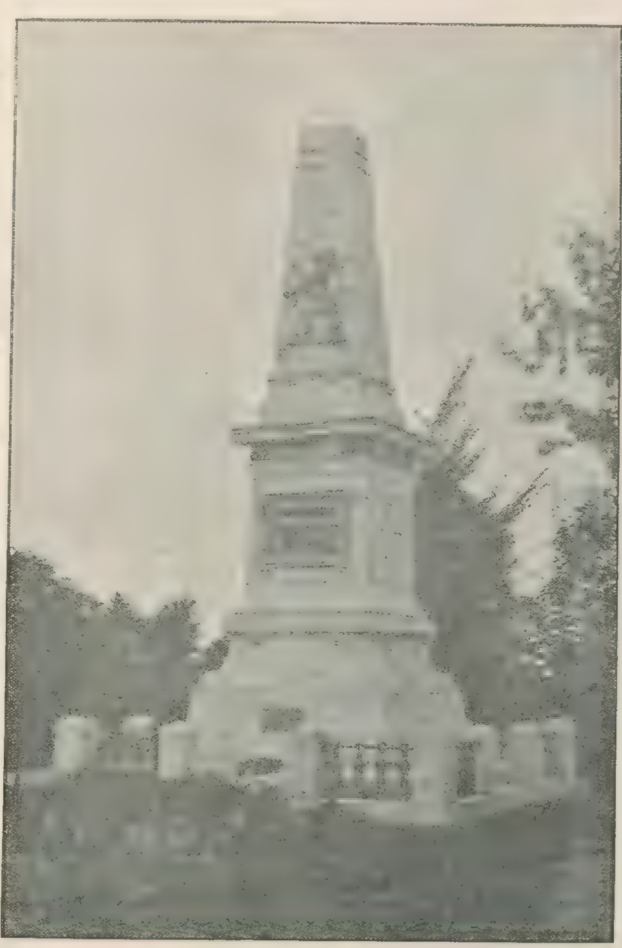
Un comité se forma composé de MM. L. Gennotte père, président; A.-J.-B. Horwath, vice-président, et Bil, secrétaire.

Plusieurs réunions eurent lieu et déjà quelques encouragements se firent jour. L'idée se développa et il fut décidé de faire un appel public afin d'obtenir les ressources pour ériger un monument assez vaste qui permettrait l'inscription des noms de tous les Combattants de 1830, décorés de la Croix de fer et de la Croix commémorative.

Un projet fut dressé par l'architecte J. Fonteyne qui dès le début s'adjoignit au comité et offrit gratuitement son concours à l'œuvre. Il fit construire d'après ses dessins une maquette qui fut exposée dans une des salles de l'hôtel de ville et la souscription fut ouverte.

Ce fut bien à regret que le comité dut annoncer le 12 août 1887 que les sommes recueillies étaient loin d'être suffisantes pour permettre l'exécution du projet adopté, et qu'il y avait lieu de le remplacer par un autre, en rapport avec la somme dont il disposait.

Déduction faite des frais de la souscription, il resta à l'architecte environ 12,500 francs, et c'est avec cette somme qu'il est parvenu à produire le monument publié ci-contre. Les éléments d'architecture sont d'une grande simplicité, mais néanmoins l'ensemble, fort



bien conçu, a grand caractère et fait honneur à l'architecte J. Fonteyne, auteur du monument.

L'exécution très soignée a été confiée à la maison de Coene et Bruniaux d'Ixelles. Le lion et les bronzes ont été fondus par la maison Félix de Coene, également d'Ixelles.

En somme, c'est une œuvre très réussie et nous adressons nos plus vifs éloges au comité : ils sont dus légitimement pour avoir mené à bonne fin une entreprise qui a paru téméraire au début, étant donné le grand âge de ces messieurs. Aussi, un des leurs, le président M. L. Gennotte, est mort sans avoir vu l'œuvre réalisée et dont l'inauguration a eu lieu le 23 septembre 1888. *(Illustration européenne.)*

JURISPRUDENCE

Nous insérons ci-après un jugement intéressant rendu par la Cour d'appel de Bruxelles :

DROIT PÉNAL ET ADMINISTRATIF. — BATISSE. — CONSTRUCTION A CHEVAL SUR UN TERRAIN PRIVÉ ET LA VOIE PUBLIQUE. — NÉCESSITÉ D'UNE AUTORISATION DANS LES DEUX CAS. — INFRACTION DÉPASSANT LA COMPÉTENCE DE SIMPLE POLICE.

Le fait de bâtir sans autorisation sur un terrain atteint par le plan d'alignement d'une rue décrétée, est une contravention à la loi de 1884, aussi bien lorsque la construction est placée sur le terrain qui restera au propriétaire après l'achèvement de la rue, que lorsqu'elle est établie sur le sol destiné à être incorporé à la voie publique.

Les contraventions à cette loi, punies d'une amende de 16 à 200 francs, dépassent la compétence des tribunaux de police. (*Journ. des Trib.*)

Sergeys c. la ville de Louvain.

Ouï M. le conseiller Dumont en son rapport et sur les conclusions de M. Mélot, premier avocat général :

Sur le premier moyen du pourvoi, déduit de la violation des articles 4 et 10 de la loi du 1er février 1884, 76, § 7, de la loi communale, 8 et 9 de la Constitution, 137, 138, 139, 740, 179, 182 du code d'instruction criminelle; de la fausse application des articles 11, 58 et 59 du règlement communal de la ville de Louvain, du 20 août 1886, *en ce que* le jugement dénoncé a admis la compétence du tribunal de police de Louvain, pour connaître de l'infraction imputée au demandeur, bien que cette infraction fût un délit puni de peines correctionnelles par la loi du 1er février 1844;

Attendu que la décision attaquée constate que le défendeur a construit dans la ville de Louvain, sans y être autorisé par l'administration communale, une maison d'habitation sur un fonds qui empiète sur une rue décrétée, mais non encore exécutée;

Attendu que, d'après les articles 4 et 5 de la loi du 1er février 1844, l'administration communale, saisie d'une demande d'autorisation de bâtir sur un terrain atteint par l'alignement d'une rue décrétée, a un délai de trois mois pour se prononcer sur cette demande;

Attendu que ce délai lui est accordé pour vérifier si le bâtiment que le requérant demande à construire sera ou non établi sur le sol de la rue décrétée, et pour décider, d'après cette vérification, s'il y a lieu d'accorder la demande ou de la rejeter, la commune, ayant, dans ce dernier cas, l'obligation d'acquérir le terrain à incorporer à la voie publique, soit par expropriation, soit à l'amiable, conformément à l'article 6 de la loi;

Que la loi de 1844 règle dans ces articles les deux situations que peuvent constater la vérification des plans d'alignement et l'examen de la requête de celui qui demande l'autorisation de bâtir;

Que, pour l'une et pour l'autre, elle prescrit en termes généraux que le propriétaire ne peut bâtir sans l'autorisation de la commune;

Attendu, d'ailleurs, que l'administration communale est tenue de se conformer strictement au plan d'alignement; et que, s'il fallait admettre, avec le jugement attaqué, que la demande d'autorisation, prévue par l'article 4, vise exclusivement les constructions à faire sur le terrain réservé à la voie publique, il en résulterait que la loi aurait obligé le propriétaire à solliciter précisément l'autorisation qui ne peut jamais lui être accordée;

Que le fait de bâtir sans autorisation sur un terrain atteint par le plan d'alignement d'une rue décrétée, est une contravention à la loi de 1844, aussi bien lorsque la construction est placée sur le terrain qui restera au propriétaire après l'achèvement de la rue, que lorsqu'elle est établie sur le sol destiné à être incorporé à la voie publique;

Attendu que les contraventions à cette loi de 1844 sont, aux termes de l'article 9 de cette loi, punies d'une amende de 16 à 200 francs;

Que cette peine dépasse le taux des peines de police;

Attendu qu'il suit de là que le jugement attaqué contrevient à l'article 4 de la loi du 1er février 1884, cité à l'appui du premier moyen, en décidant que le tribunal de police de Louvain était compétent pour connaître du fait imputé au demandeur;

Par ces motifs, et sans qu'il y ait lieu d'examiner les autres moyens du pourvoi, la Cour casse le jugement rendu dans la



cause par le tribunal correctionnel de Louvain; ordonne que le présent arrêt sera transcrit sur les registres de ce tribunal, et que mention en sera faite en marge de la décision annulée; renvoie la cause devant le tribunal correctionnel de Malines, jugeant comme juge d'appel en matière de police; condamne la partie défenderesse aux dépens de l'instance en cassation et à ceux du jugement annulé.

(Cour de cass., 2e ch.; aud. du 11 juin 1889.)

(Chronique des Travaux publics.)

La situation actuelle des Architectes en Belgique



La section de jurisprudence de la Société Centrale d'Architecture de Belgique, sur la proposition de son rapporteur, s'est occupée très sérieusement de la situation faite aux architectes par la concurrence effrénée qui leur est faite depuis quelques années. L'avenir de la profession se trouve sérieusement menacé par ceux qui, sans aucun titre, s'emparent du nom d'architecte pour s'ériger en bâtisseur et enfantent des monstruosités ayant des prétentions à l'art.

Tous, entrepreneurs, géomètres, ingénieurs, officiers, maçons, menuisiers, marbriers, font des plans d'architecture et dirigent des travaux de bâtiment.

Certes la liberté est une belle chose, mais pourquoi alors ne pas l'étendre aux professions de médecin, avocat, ingénieur, notaire, pharmacien, vétérinaire, droguiste, etc.?

C'est parce que l'exercice de ces diverses professions confié au premier venu offrirait un danger public; alors pourquoi ne pas étendre l'exigence du diplôme aux architectes, dont l'incapacité peut mettre en péril l'existence de milliers de personnes.

Il y a quatre ans, la Société Centrale d'Architecture envoya à la Chambre des représentants une pétition demandant la création d'une école centrale d'architecture et établissant la nécessité d'un diplôme obligatoire.

Cette pétition, couverte de près de deux cents signatures, eut le sort de ses nombreuses devancières; elle fut mise soigneusement de côté et nul aujourd'hui à la Chambre ne se doute de son existence. Et cependant dans tous les pays cette question préoccupe les intéressés.

En France, elle vient d'être mise à l'ordre du jour par M. E. H. Chevallier, au Congrès de Paris, qui a présenté les conclusions suivantes, comme suite à une communication concernant la liberté de la profession d'architecte :

« Considérant que l'exercice de la profession d'architecte est libre en France; que cette liberté a dégénéré en licence, en ce sens que des individus ne possédant pas ou possédant imparfaitement les connaissances nécessaires à un architecte, ont envahi la profession d'architecte; que lesdits individus prostituent l'art, compromettent la dignité professionnelle, les intérêts qui leur sont confiés et jusqu'à la vie des gens; qu'ils sont d'une promiscuité gênante et désagréable pour les vrais architectes et constituent par ces raisons réunies un élément dangereux et incommode; que l'expérience prouve surabondamment qu'il y a lieu, dans l'intérêt public et dans l'intérêt des architectes, de mettre un frein à la liberté accordée à l'exercice de la profession d'architecte;

« Considérant aussi que toutes les sociétés d'architectes ont pour but, ainsi qu'il appert de leurs statuts, d'accomplir tout ce qui peut honorer l'art et sauvegarder la dignité professionnelle; que la première des dignités est de ne tolérer à ses côtés que ses égaux; qu'il est donc de leur devoir de faire tous leurs efforts pour épurer le personnel actuel des architectes;

« Considérant que l'obligation de la sanction des études amènerait infailliblement à la constitution d'un corps d'architectes dont tous les membres auraient le minimum des connaissances dues par un architecte et présenteraient indistinctement les garanties que le public ne trouve pas actuellement auprès de ceux qui usurpent le nom d'architecte;

« Considérant enfin que le gouvernement a seul qualité pour délivrer un titre ayant une autorité souveraine;

« Par ces motifs,

« Plaise au Congrès de sanctionner les vœux émis par les Congrès provinciaux de Nice, d'Hyères et de Toulouse, en disant :

« Vœu.

« Le Congrès émet le vœu suivant :

« A partir d'une époque la plus rapprochée possible, nul en France ne pourra exercer l'architecture s'il n'est pourvu d'un diplôme délivré par le gouvernement et constatant qu'il possède le minimum des connaissances nécessaires à la profession d'architecte.

« Les positions des architectes existant au moment de l'application de ce diplôme, seront intégralement respectées. »

Et que de peine pour se faire payer les 5 p. c. d'honoraires sur le montant des travaux; quel maigre salaire laborieusement arraché au client, et pour lequel il faut faire quelquefois plusieurs projets d'exécution, fournir souvent de très nombreuses feuilles d'épure grandeur d'exécution; être la bête noire du chantier des travaux et assumer une longue et périlleuse responsabilité; que de concurrents de toute espèce à

évincer : ici un petit jeune homme, porteur d'un diplôme de géomètre et dûment assermenté par-devant le tribunal, a démontré victorieusement à votre client que, moyennant 25 à 30 francs, quelquefois même pour rien, il vous remplacera parfaitement, et que, d'ailleurs il ne faut pas être architecte pour faire un bâtiment, qui sera la reproduction de tous ceux de la même rue.

Une autre fois, un entrepreneur vous aura devancé avec une collection de plans tout faits, prêts à être exécutés sans le concours de ces gêneurs, qui ont nom *architectes*.

Et les conséquences de ce triste état de choses : partout s'élèvent des bâtisses hétéroclites, dénuées de caractère artistique, mal bâties, et la plupart du temps dangereuses et insalubres.

Nos faubourgs abondent de ces tristes échantillons, dont le résultat, conséquence inévitable est une dépréciation constante de la valeur immobilière.

Que notre époque ressemble peu aux siècles du moyen âge et de la Renaissance, où chaque maison avait son cachet artistique et dénotait la recherche et la préoccupation de l'originalité et du bon goût!

N'y a-t-il donc pas moyen d'obvier à cette triste situation, tant à notre point de vue professionnel que dans l'intérêt public?

Ne pourrions-nous donc pas nous débarrasser de tous ces parasites, et ne pourrions-nous pas amener les autorités à s'intéresser à cette cause capitale?

La section de jurisprudence a pensé qu'il fallait insister auprès des administrations publiques, pour qu'elles prissent des mesures tendant à empêcher leur personnel de faire des travaux particuliers; d'exiger sur les autorisations de bâtir la signature d'un architecte, sinon diplômé (puisque le diplôme n'existe pas), tout au moins patenté; de rappeler à la Chambre des représentants la requête de la Société concernant la création du diplôme d'architecte; enfin, la mise en quarantaine des entrepreneurs qui nous font une injuste concurrence.

Et, pour conclure, nous voudrions voir les propriétaires se persuader de cette vérité indiscutable, que l'architecte a pour mission de défendre ses intérêts, et qu'en confiant des travaux à un architecte capable, le propriétaire retrouve les honoraires qu'il paie à celui-ci dans la plus-value qu'acquiert sa propriété, par les soins qui ont été mis dans l'exécution, par l'étude intelligente qui a présidé à l'élaboration des plans et par le caractère artistique qu'il a su imprimer à tous les détails de sa construction.

Daniel Francken.

Ce rapport lu à l'assemblée générale de la Société Centrale d'Architecture, tenue le 13 septembre 1889, a été suivi d'un vote qui a fait admettre les mesures suivantes :

L'assemblée décide d'adresser :

1° Une requête aux administrations communales qui possèdent un règlement défendant à leurs employés de s'occuper de travaux particuliers, pour obtenir l'observation stricte de ces articles.

2° Une requête aux autres administrations communales pour qu'elles prennent des mesures pour sauvegarder les intérêts des architectes.

Ces requêtes envoyées d'abord aux administrations communales de Bruxelles et des faubourgs seront adressées ensuite aux autres villes du pays.

3° De mettre à la disposition des membres une liste de géomètres et d'entrepreneurs recommandés.

4° De rappeler aux chambres législatives, la requête concernant la création du diplôme d'architecte.



CONCOURS

Nous donnons ci-dessous le programme d'un concours dont il a été plusieurs fois question à cette place et auquel nous souhaitons bon succès.

L'idée est bonne et mérite de réussir dans l'application.

Union Syndicale de Bruxelles

Organisation d'un concours ayant pour but de rechercher les meilleurs systèmes d'échafaudages.

PROGRAMME

Le concours comprend :

1° *A*. Echafaudages volants pour travaux à exécuter aux façades (peinture, crépissage, rejointoyage, etc.);

B. Echafaudages plantés sur le sol pour travaux à exécuter aux façades (peinture, crépissage, rejointoyage, etc.);

C. Echafaudages spécialement destinés à la construction de maisons ordinaires et ne devant pas supporter des matériaux d'un poids considérable (travaux de maçonnerie, plafonnage, charpenterie, etc.);

2° Les meilleurs moyens à employer pour assurer la sécurité des ouvriers travailleurs aux toitures.



Conditions requises pour chacune des subdivisions du Concours :

1° Concours *A*. Solidité, sécurité, simplicité, légèreté, facilité de placement, non obstruction de la voie publique, économie raisonnable dans les frais de placement et de déplacement;

Concours *B*. Mêmes conditions que pour le Concours *A*, sauf celle relative à l'obstruction de la voie publique, en tenant compte de la nécessité de gêner le moins possible la circulation;

Rechercher les moyens d'assurer la stabilité de ces échafaudages au moyen d'attaches présentant les garanties nécessaires de solidité et de fixité;

Concours *C*. Solidité, sécurité, praticabilité, facilité d'accès et d'élévations des matériaux;

2° Concours *D*. Assurer la sécurité des ouvriers exécutant des travaux sur toitures.

Disposition spéciale

Tenir compte, dans la limite du possible, des us et coutumes des industries du bâtiment dans l'agglomération bruxelloise.

Dispositions générales

Le Concours est ouvert à partir de ce jour.

Les concurrents devront notifier leur participation par écrit au Président de l'Union Syndicale, avant le 10 novembre 1889; ils indiqueront les dimensions des dessins et des maquettes qu'ils comptent exposer.

Une note explicative et justificative des procédés et matériaux à employer devra être jointe à chaque objet exposé.

Les concurrents devront présenter une maquette, à l'échelle de 1/10, accompagnée ou non d'un dessin coté à la même échelle.

L'exposition des projets aura lieu dans un local à désigner ultérieurement.

Cette exposition s'ouvrira le 24 novembre 1889, et restera ouverte au public pendant quinze jours au moins. Aucun projet ne pourra être retiré avant la fermeture de l'Exposition.

Il sera facultatif aux concurrents de se faire connaître ou non avant le jugement du Concours.

Le jury sera composé de six patrons et de six ouvriers, appartenant aux industries du bâtiment intéressées dans la question, et présidé par un délégué de l'Union Syndicale.

Les jurés seront nommés : les patrons par les soins de l'Union Syndicale, et les ouvriers par les Sociétés coopératives ouvrières intéressées.

Les votes du jury seront émis au scrutin secret à la simple majorité des voix. En cas de parité des voix, il sera procédé à un second vote; si la parité existe pour ce second vote, la prime sera partagée entre les projets ayant obtenu le même nombre de voix.

Le jury pourra, s'il y a lieu, dans ce cas, proposer l'augmentation du nombre des primes à allouer.

L'emploi des projets primés au Concours sera préconisé auprès des Administrations communales de l'agglomération bruxelloise.

Les opérations du jury commenceront le 3 décembre, pour être terminées avant la fermeture de l'Exposition.

Afin de faciliter sa mission, le jury pourra, s'il le juge convenable, se rendre sur place pour examiner des échafaudages, grandeur d'exécution, dont les modèles et dessins auront été envoyés au concours.

La proclamation et la distribution des primes se feront en assemblée générale et publique de l'Union Syndicale.

Pour tous les cas non prévus, le jury prendra telles dispositions qu'il jugera convenables.

Il sera alloué les primes suivantes :

Concours *A*.	Une première prime de . . .	500 francs.
»	Une seconde prime de . . .	200 »
Concours *B*.	Une première prime de. . .	150 »
»	Une seconde prime de . . .	50 »
Concours *C*.	Une première prime de. . .	150 »
»	Une seconde prime de . . .	50 »
Concours *D*.	Une première prime de. . .	150 »
»	Une seconde prime de . . .	50 »

La Commission exécutive :

A. De Bremaecker, De Ligne-Verlat,
P. Dustin, Emile Platteau.

Concours pour un hôtel de bains à Sophia (Bulgarie)

Le gérant du consulat général de Belgique en Bulgarie vient de faire parvenir au département des affaires étrangères un exemplaire (texte français) du programme du concours relatif au projet d'établissement d'un hôtel de bains minéraux à Sophia.

Des primes de 4,000 francs, 2,500 francs et 1,500 francs seront accordées aux auteurs des trois meilleurs projets.

Le document dont il s'agit, accompagné d'un plan de situation, peut être consulté dans la salle de lecture du Musée commercial, rue des Augustins, à Bruxelles.

Les projets seront reçus jusqu'au 1/12 février 1890, à midi.

Concours de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut

—

La Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut ouvre 19 concours en 1889.

Un certain nombre nous semblent devoir être signalés à la sérieuse attention de nos lecteurs.

Les voici :

BIOGRAPHIE

Donner la biographie d'un homme utile ou distingué, appartenant au Hainaut.

BEAUX-ARTS

Faire la monographie d'un monument remarquable de la province de Hainaut.

HISTOIRE

Écrire l'histoire d'une des anciennes villes du Hainaut, excepté Beaumont, Binche, Enghien, Fontaine-l'Evêque, Leuze, Péruwelz, Saint-Ghislain et Soignies, pour lesquelles il a été répondu.

Faire connaître les diverses juridictions qui partageaient autrefois le territoire de la ville de Mons, et en indiquer les limites.

L'auteur joindra un plan à son mémoire.

SCIENCES MATHÉMATIQUES

Produire un mémoire sur les poids et mesures, et sur les monnaies qui ont été en usage dans la province de Hainaut, depuis les temps anciens jusqu'en 1830.

Le prix pour chacun de ces sujets est une médaille d'or.

Les mémoires seront remis franco, avant le 31 décembre 1889, chez M. le Président de la Société, rue du Grand-Quiévroy, n° 8, à Mons.

Pour tous les renseignements concernant les concours, on peut s'adresser à M. Aug. Houzeau de Lehaie, secrétaire général de la Société, à Hyon.

Académie d'Archeologie de Belgique

—

CONCOURS OUVERTS EN 1889

1re Question. *Faire l'histoire de l'orfèvrerie dans une des neuf provinces de Belgique.* (L'émaillerie est comprise dans l'orfèvrerie.)

N. B. L'attention des concurrents est appelée sur les notes recueillies par M. Pinchart, et qu'a acquises la Bibliothèque royale.

2e Question. *Faire l'histoire de l'origine et du développement de la gravure à Anvers jusqu'à Rubens, en y comprenant la gravure des cartes géographiques.*

3e Question. *Faire la monographie d'un château du moyen âge dont les restes subsistent encore en Belgique, ainsi que sa reconstruction, en se basant sur les indications fournies par ces vestiges.*

N. B. Les dessins que l'auteur jugerait devoir joindre à son travail, doivent être exécutés d'après la méthode adoptée par Viollet le-Duc.

Les manuscrits pour les première et deuxième questions devront parvenir au secrétaire de l'Académie, rue Gounod, 23, à Anvers, le 31 janvier 1891; les prix sont : une somme de 800 francs et une médaille en vermeil.

Pour la troisième question, le délai est fixé au 31 janvier 1893; le prix est une somme de 600 francs et une médaille en vermeil.

Si l'impression dans les *Annales* des ouvrages couronnés est votée par l'Académie, l'auteur recevra 50 exemplaires tirés à part.

Un programme de « Concours d'école »

—

Nous croyons intéressant de reproduire le programme du concours de sortie de l'Ecole spéciale d'Architecture de Paris pour 1889.

Le voici :

Une habitation de campagne

ARGUMENT

Le lac d'E... est situé sous le 45e degré de latitude, à 200 mètres au-dessus de la mer. A cette hauteur on jouit encore des clémences atmosphériques de la plaine et l'on est garanti des vapeurs et des poussières qui salissent l'air des villes. Les montagnes s'étendent autour du lac et enveloppent les eaux bleues d'un admirable panorama. Sur la rive qui regarde le Sud, les rampes plus douces qu'en face, sont couvertes de belles cultures. On y rencontre de gras pâturages alternant au rivage avec des céréales; et, plus haut, de riches vignobles. Le tout est couronné par des bois qui descendent çà et là jusqu'à la berge cachée alors sous la verte feuillée.

C'est là que M. N... vient d'acquérir la terre de Grandpli, avec ses 3[illegible] hectares. A cheval sur la route de ceinture du lac, elle confine à celle-ci pendant trois longs kilomètres. M. N... a l'intention d'arroser ses prés, de mieux aménager ses vignes, et de soigner ses bois, en un mot d'améliorer son



domaine et de donner l'exemple d'un sol bien exploité. A cet effet, il choisira de bons métayers auxquels il ne marchandera pas son appui. Mais il entend aussi se faire à Grandpli une habitation qu'il occupera la plus grande partie de l'année. Pour cela il détachera de sa terre un certain nombre d'hectares, dont il fera son parc. C'est naturellement dans le bois qu'il va défricher ses pelouses, distribuer ses établissements de vie confortable, dessiner ses jardins, ouvrir ses chemins, ménager ses vues sur les magnifiques sites des environs, et planter son habitation.

M. N... est riche. Il a de la famille et des relations nombreuses. Il aime le cheval, la chasse, la pêche. Il voudra naviguer sur le lac. L'habitation qu'il se promet devra réunir sans faste tout ce qui peut rendre la vie de campagne agréable à des gens d'éducation et de goût.

PROGRAMME

Le projet commandé comprendra :

1° Le dessin et l'aménagement du parc avec la distribution des divers établissements nécessaires à la vie du propriétaire.

2° L'étude développée de l'habitation proprement dite.

A. — Le parc, qui s'étendra sur une surface de 30 à 35 hectares, contiendra, outre l'habitation, des écuries pour une dizaine de chevaux avec remises, chenil, etc., — un petit port pour recevoir la petite flotte de plaisance de M. N..., — un ou deux pavillons de retraite ou d'abri et d'autres édicules, si les auteurs les jugent convenables.

Cette étude montrera la composition du parc, les agréments qu'il comportera, les promenades qu'il offrira, les vues qu'on y ménagera; en un mot, l'adaptation de la vie de campagne prévue aux charmes naturels du site. C'est une étude d'ensemble.

B. — L'habitation proprement dite sera, au contraire, étudiée à fond. Elle sera présentée et analysée dans des plans, des coupes et des élévations en nombre suffisant pour permettre l'appréciation exacte de tous les mérites des distributions en même temps que ceux de la composition.

La maison de M. N... devra contenir un grand et un petit salon, un billard, une salle à manger pour 30 couverts, avec dépendances, une bibliothèque, des appartements pour le maître et la maîtresse de la maison, des chambres pour les enfants et les amis, et toutes les dépendances nécessaires aux services, tels que lingerie, etc. Les cuisines seront placées dans le corps de l'habitation ou dans un pavillon indépendant à la volonté des auteurs.

TRAVAUX A PRODUIRE

Plan du parc.	à $0^m,001$
Plans des étages de l'habitation	à $0^m,01$
Coupe de l'habitation	à $0^m,01$
Élévation	à $0^m,02$
Plan des aberds immédiats de l'habitation .	à $0^m,005$

JUGEMENT

Le Jury appréciera par des votes séparés :

1° Le Parti et l'Arrangement	*pour une valeur de*	3
2° La Constructibilité et le Rendu	*id.* . . .	1

Le concours ouvrira le 4 juin, à midi.

Il sera clos le 7 août, à 5 heures du soir.

Paris, le 3 juin 1889.

Le Directeur de l'Ecole,
ÉMILE TRÉLAT.

FAITS DIVERS

—

Archéologie

UNE VENISE SANS EAU. — Venise va subir une transformation complète, et les touristes qui n'ont pas encore visité la cité des lagunes feront bien de se presser. Dans quelques années, ce ne sera plus qu'une ville comme une autre, ayant perdu tout caractère pittoresque.

On va prochainement commencer des travaux de viabilité qui dureront dix ans. En même temps que cette entreprise, faite uniquement dans un but de salubrité et d'hygiène, on exécutera un nouveau plan de reconstruction de la ville au point de vue architectural, pour l'achèvement duquel on estime qu'il faudra environ trente ans.

Faites vos malles, touristes!

POUR LES ARCHÉOLOGUES. — Un travail exécuté à Mayence pour l'agrandissement d'une usine a mis à nu, et dans un parfait état de conservation sous sa gangue de plâtre, une des piles du vieux pont romain de l'antique *Moguntiacum*. Ce précieux débris à six mètres d'épaisseur.

Revue de la presse

—

On annonce qu'à partir du 1er octobre, la direction du *Blätter für Architektur und Kunsthandwerk* a été confiée à M. Paul Graef, architecte du gouvernement allemand.

Bon succès à notre nouveau confrère et souhait de lui voir continuer vaillamment les traditions de son prédécesseur.

Bruxelles. — Alliance Typographique, rue aux Choux, 37.



LE CONGRÈS INTERNATIONAL

POUR LA

PROTECTION DES ŒUVRES D'ART ET DES MONUMENTS

TENU A PARIS EN 1889

Suite, voir la col. 149

II


Pour être complet, je suis obligé dans ce compte rendu de signaler une communication que j'ai faite à ce congrès sur *la conservation des monuments en Belgique.*

Tout d'abord, j'ai dû avouer que, comme M. Challamel l'avait dit, nous n'avons pas de législation spéciale, puis j'ai signalé les nombreuses restaurations qui s'exécutent en Belgique.

Il y a un grand effort, mais combien inférieur à ceux qui s'observent en France, en Angleterre ou en Allemagne!

Cet effort était d'ailleurs des plus nécessaires, car dans le passé, comme il m'a été facile de le prouver par quelques exemples, nos monuments ont fort souffert.

Qu'il me soit permis de citer ici les dégradations faites aux monuments de Bruxelles en 1803, lors de la visite de Bonaparte, alors premier consul. Pour plaire au vainqueur de la bataille des Pyramides, les monuments publics de Bruxelles, furent badigeonnés en « couleur *terre d'Égypte* ».

C'était là, délicate allusion, paraît-il.

Le grand théâtre de la Monnaie et toutes les maisons avoisinantes furent blanchis. Les chapiteaux et bases des colonnes, les divers ornements du fronton en blanc, le reste en *terre d'Égypte.* Le même parti décoratif fut adopté pour la Grand'-Place. La « ci-devant rue Royale » fut peinte d'une couleur uniforme en *terre d'Égypte,* et ainsi de suite pour les autres parties de la ville.

Mais ce sont là choses du passé qui n'arrivent plus de nos jours.

En effet, depuis lors, la Commission des monuments a été instituée en 1835, mais son pouvoir n'est pas assez étendu. La destruction de la Tour bleu, des portes de Berchem et de Borgerhout à Anvers, et de bien d'autres monuments est la preuve de cet état de chose.

C'est ce que l'Académie d'Archéologie de Belgique signalait dans son exposé des motifs de sa proposition de loi sur la conservation des monuments historiques :

Voici le début de cet exposé :

Un arrêté royal du 16 août 1824, dont la plupart des dispositions sont implicitement abrogées par la Constitution, porte à son article 2 :

« L'on ne pourra élever ou bâtir de nouvelles églises ou de « nouveaux édifices destinés à l'exercice du culte public, « reconstruire ceux qui existent ou en changer l'ordonnance, « sans avoir obtenu, préalablement, Notre consentement.

« Les administrations des églises devront simplement se « borner aux réparations d'entretien nécessaires à la conser- « vation des bâtiments. »

Malgré la généralité de ces termes, cet article ne peut, aujourd'hui du moins, s'entendre que des édifices appartenant à une administration publique.

C'est pour l'exécuter, en ce qui concerne les fabriques d'églises, et pour assurer, d'autre part « la conservation des « monuments du pays, remarquables par leur antiquité, par « les souvenirs qu'ils rappellent ou par leur importance sous « le rapport de l'art », qu'un arrêté royal du 7 janvier 1835 institua la Commission royale des monuments, appelée à donner son avis à la demande du ministre de l'intérieur :

1° Sur les réparations qu'exigent les monuments remarquables ci-dessus mentionnés;

2° « Sur les plans relatifs aux constructions et réparations « des édifices mentionnés dans l'article 2 de l'arrêté du « 16 août 1824 et d'autres édifices publics ».

La loi communale du 30 mars 1836 exigea l'autorisation du roi et l'avis de la députation permanente (article 76, 8°) pour « la démolition des monuments de l'antiquité existants dans « la commune et les réparations à y faire, lorsque ces réparations sont de nature à changer le style ou le caractère des « monuments ».

Un arrêté royal postérieur, du 30 mai 1860, établit dans chaque province des membres correspondants de la Commission des monuments, chargés de coopérer aux travaux de celle-ci, et ordonna, entre autres, que tous les ans il y aurait à Bruxelles une réunion générale de la Commission royale des monuments et de ses membres correspondants.

Il n'y eut que six de ses réunions, et l'on ne sait pourquoi cette disposition de l'arrêté organique, sans avoir été rapportée, est depuis lors restée lettre morte.

Des commissions provinciales se sont occupées de dresser un état des monuments remarquables, mais ces travaux sont demeurés sans suite, et l'on en est toujours à se demander de quels monuments les membres des Commissions centrale et provinciale ont droit et devoir de s'occuper.

D'autre part, l'article 5 de l'arrêté de 1824 porte :

« L'on ne pourra également, sans Notre consentement, ou « celui des autorités publiques que Nous trouverons bon de « désigner à cet effet, détacher, emporter ou aliéner des « objets d'art ou monuments historiques, placés dans les « églises, de quelque nature qu'ils soient, ou en disposer en « aucune manière, à moins qu'ils ne soient la propriété de « particuliers ou de sociétés particulières. »

Jamais le Roi n'a, que nous sachions, désigné une autorité pour se substituer à lui dans l'exécution de cet article. Rien n'étant venu non plus limiter, ni classer les objets d'art ou monuments historiques, on en a conclu que les fabriques d'églises ne peuvent rien faire sans autorisation royale.

Il s'en est suivi qu'on lit fréquemment au *Moniteur* des arrêtés royaux autorisant ou approuvant des travaux qui ne dépassent pas la compétence d'un maçon de village et que dans le bulletin de la Commission royale des monuments fourmillent des *approbatur* pour des travaux qui ne méritent pas d'occuper l'attention. Ainsi, dans le dernier cahier du bulletin de la Commission royale des monuments, p. 345, on ne compte pas moins de neuf approbations pour des travaux de construction, d'agrandissement, d'amélioration ou de réparation de presbytères ruraux. — Suivent alors des réparations à la toiture d'églises parfaitement insignifiantes, des constructions de sacristies, etc. Mais si, d'une part, l'on exagère les écritures, les lenteurs et les frais pour des niaiseries qui ne sont dignes ni de la Majesté Royale, ni d'une commission réunissant les hommes de talent les plus marquants du pays, d'autre part, afin d'échapper à la paperasserie administrative, les fabriques et les communes font à la dérobée des opérations qui mériteraient d'être contrôlées par des personnes s'intéressant spécialement aux questions d'art.

Comme toujours le but de l'arrêté de 1824, pour avoir été dépassé, est généralement manqué.

Je me suis attaché à démontrer ensuite l'impuissance de nos lois, en ce qui concerne la protection des monuments historiques, appartenant à des particuliers.

Après ce tableau de nos desiderata, j'ai signalé les efforts tentés pour arriver à un état de choses meilleur.

Un nom s'imposait tout d'abord.

Celui de M. Schuermans, l'éminent premier

président de la Cour d'appel de Liége, qui dès le 14 janvier 1864 signala à l'assemblée générale de la Commission royale des monuments, la nécessité de dispositions protectrices des monuments religieux et des objets d'art déposés dans les églises et l'insuffisance de la législation en vigueur.

Celle-ci n'a guère changé depuis lors, malgré le chaleureux plaidoyer de M. SCHUERMANS, inséré dans *la Revue trimestrielle.*

Cet article est trop peu connu, car il est poignant et du plus pénible attrait. L'histoire des spoliations s'arrête en 1864; donc, que de chapitres à y ajouter!

J'ai signalé ensuite les vœux votés :

1° Par le Congrès d'Archéologie et d'Histoire, tenu à Namur, les 17, 18 et 19 août 1886, qui demanda que le gouvernement étudie une loi s'inspirant de la législation française sur le classement des monuments archéologiques et historiques appartenant à des particuliers.

2° Par la Société Centrale d'Architecture de Belgique qui, sur la proposition de l'auteur de ces lignes, a voté, le 18 décembre 1886, le vœu suivant :

La Société Centrale d'Architecture de Belgique, dans dans sa réunion générale annuelle du 18 décembre 1886, émet le vœu de voir promulguer en Belgique une législation protectrice des monuments et d'objets d'art ancien, en s'inspirant de la loi sur la conservation des monuments historiques, adoptée par le Sénat français, les 10 et 13 avril et le 1er juin 1886, et charge le bureau de transmettre ce vœu aux autorités compétentes (1).

3° Par la Société d'Archéologie de Bruxelles qui reçut communication, en séance du 26 juillet 1887, d'un avant-projet de loi sur la conservation des immeubles et objets mobiliers historiques ou artistiques dû à un de ses membres effectifs M. MAURICE BENOIDT.

4° Par l'Académie d'Archéologie d'Anvers qui, le 23 août 1887, soumit à l'examen du Congrès d'Archéologie et d'Histoire, tenu à Bruges, un projet de loi sur ce même objet.

5° Enfin par la Commission royale des monuments qui étudie le même objet depuis 1887.

Tous ces efforts n'ont pas réussi, mais il est à espérer qu'ils ne tarderont pas à aboutir.

En terminant, j'ai signalé les initiatives prises par certaines villes qui donnent des subsides pour la restauration des vieilles maisons, notamment Gand, Bruxelles, Bruges, Tournai, etc.

En parlant de la Grand'Place de Bruxelles, j'ai eu à signaler tout particulièrement la reconstruction de la *Maison du Roi* et la conservation des maisons de corporation (2).

(A suivre.) PAUL SAINTENOY.

(1) PAUL SAINTENOY, *La conservation des monuments historiques. (Émulation*, 1887, XIIe annee, p. 10)

(2) Les proces verbaux sommaires du congrès me font dire que certaine municipalité belge accordait, il y a quelques années, des subsides à ceux qui remplaçaient les briques rouges des façades par des *briques blanches* Il y a erreur : j'ai fait allusion à la ville d'Ypres qui accordait naguère des subsides aux habitants qui remplaçaient les vieux pignons de leurs maisons par des façades modernes plafonnées et bien *blanches!*

P. S.





EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS

Promenades à travers le Champ de Mars et l'Esplanade des Invalides

III

Les constructions diverses

Suite, voir la col. 154.

LE PALAIS DU TROCADÉRO



Nous nous sommes déjà promenés le long du quai d'Orsay, par-devant l'histoire de l'habitation humaine de M. Ch. Garnier; passons le pont d'Iéna et nous voici au pied du palais du Trocadéro (architectes, MM. Davioud et Bourdais) et qui sert de « fond » au plus ravissant des jardins.

Au détours d'un de ses chemins, signalons le bâtiment des eaux et forêts (architecte, M. L. Leblanc), très original par la juxtaposition de toutes les essences croissant en France, et dans lequel a été dépensé un humour et un talent de piquante allure, puis, d'un autre côté, le pavillon du ministre des travaux publics (architecte M. de Dartein).

Travaux publics obligent et, comme de juste, on y a sacrifié au fer. Nous ne nous en plaignons pas, d'autant que les briques polychromes et les tuiles aux brillants et éclatants reflets, forment du tout une jolie chose.

— Sauf cependant certaines proportions douteuses et le campanile qui passe du carré à l'octogone d'une façon peu louable.

— Et puis, qu'allons-nous encore voir au Trocadéro?

— Plus rien..... à moins que vous ne teniez à voir l'horticulture japonaise.

— Cela me va.

— Nous voici donc au milieu des lis du Japon, des conifères centenaires et pas plus hauts que cela, des Boconias aux élégants feuillages, des Sciadopitys aux sombres ramures, etc.

Maintenant, retournons au Champ de Mars et, sans nous arrêter à la maison romaine, ni à l'égyptienne construction de Suez et Panama, arrivons au palais de la République Argentine (architecte, M. Albert Ballu).

Pour le juger, posons quelques faits : dépense, 1,200,000 fr., peintures par Gervex, Besnard, T. Robert-Fleury, Cormon, Merson, Jules Lefebvre, Leroux, Roll, Toché et autres; sculptures par Barrias; faïences de Parvillée, terres cuites de Loebnietz, grès de Müller, mosaïques de Facchina, etc., etc.

— Si avec tout cela on ne produit pas d'effet...

— Comme vous dites... et pourtant voulez-vous connaître mon avis?

— Si cela ne m'engage pas à le partager... Je veux bien!

— Vous êtes libre de ne pas me croire, mais je préfère à tout ce luxe, à tout cet or et ce brillant, à ces bleus vifs, à ces rouges éclatants, à ces pylônes s'élançant bien haut pour porter de chatoyants amortissements polychromes, à ces cabochons étincelants de lumière, à tout ce fer découpé en de merveilleux contours, une des charmantes...

— Je vous vois venir.

— ... constructions de M. Ch. Garnier!

— Vous en êtes libre, mais il faut être de son temps, et M. Albert Ballu s'est très justement dit qu'à pays neuf et riche sans passé, il fallait architecture moderne, luxueuse et originale. Vous conviendrez qu'il a réussi; seulement, de mon côté, je vous concède que le soir, son monument, éclairé de feux rouges, jaunes et bleus, me fait l'effet d'une réunion de boules de gomme multicolores émergeant du ciel sombre.

— Mais qu'est ceci?... Bien bizarre, trop d'ornements, lourdeurs dans le campanile...

— Je vous arrête, c'est un produit du concours public dont vous êtes un des défenseurs convaincus, et c'est l'œuvre d'un homme de talent, M. Louis Dauvergne, architecte, expert près le conseil de préfecture de la Seine, qui a construit ce pavillon, entouré d'une flore équatoriale, pour l'empire du Brésil. Croyez-moi, si ce n'est pas parfait, tout au moins il y a là dedans de la vie, de la fougue et, comme tel, on ne peut que féliciter son auteur malgré les écarts d'une imagination hantée par les succès de M. Ch. Garnier au casino de Monte-Carlo.

Maintenant allons droit devant nous et nous arriverons au monument du Mexique (architectes, MM. Antonio Anza et Luis Salazar, tous deux Mexicains).

— Voici qui me plaît. Au moins c'est de l'art national, et le Mexique a eu raison de nous montrer *son* architecture du passé au lieu de compositions qui, pour toutes originales

qu'elles sont, auraient aussi bien pu servir pour la France ou l'Espagne que pour la République Argentine et le Brésil.

— Vous pourriez appliquer la même idée au Chili (architecte, M. Picq), dont voici le pavillon.

Son auteur traite cependant très bien l'architecture en fer, et, ma foi, à part cette remarque, il a réussi ici de bonne façon.

— Son pavillon montre un ensemble très mouvementé où le fer est employé avec brio et sans la raideur que donne souvent cette matière dans les ensembles où elle joue un rôle principal.

— Je suis de cet avis, mais ne le serait-on plus tout à fait si vous appliquiez vos éloges au pavillon du Vénézuela (architecte, M. Paulin).

— Avouez pourtant que c'est original et semble bien exotique, ce qui est une qualité en l'occurrence..., que c'est exubérant... et espagnol.

— Voilà un mérite que n'a pas recherché M. Duray, architecte belge, établi à Paris, et qui a élevé le restaurant de Tantonville (Tourtel) avec une élégance et une sûreté de main bien française.

— Aussi le pavillon Tourtel nous plaît-il et, heureux d'être d'accord avec vous, féliciterons-nous M. Duray à la première rencontre.

— C'est convenu.

— Mais qu'est ceci ?

— Le pavillon du Nicaragua, dont l'architecte M. Stephan Sauvestre, un partisan du pittoresque et de la ligne capricieuse, a fait une chose charmante. C'est tout petit, mais l'ensemble, avec ses tuiles émaillées, ses épis de terre cuite, est ravissant.

Maintenant, prenons le long du palais des arts libéraux et jetons un coup d'œil sur l'Uruguay, la République de Saint-Domingue, le Paraguay (architecte M. Moreau), le Guatemala (architecte, M. Gridaine), l'Équateur (architecte M. Chedanne).

— Et le pavillon de San Salvador?

— J'y arrive! Et avec plaisir encore, puisque je n'ai que des félicitations à adresser à son auteur, M. Lequeux; sa petite façade principale est charmante et ne nous reporte pas trop loin des temps heureux où l'Espagne avait son architecture à elle, colorée et pittoresque.

Il serait mal à nous de ne pas citer dans cette rapide revue le pavillon de la Bolivie (architecte, M. Fouquiau), qui élève avec fierté ses campaniles d'un galbe si gai avec leurs teintes multicolores; seulement ce portique... quel dommage!

— Maintenant, passons rapidement les pavillons des petites républiques américaines. Nous les avons déjà vus.

D'ailleurs, cela ne présente qu'un intérêt relatif et arrivons...

— Je vous arrête, vous ne dites rien du globe terrestre de MM. Villard et Cottard pour lesquels M. A. Tissandier a élevé un pavillon fort curieux à visiter à cause de son chemin elliptique et surtout à cause de son globe énorme.

— Entrons-y et reposons-nous en écoutant les explications qu'on y donne sur ce globe qui, étant à l'échelle du millionième, possède une circonférence de 40 mètres, correspondant aux 40,000 kilomètres que mesure le méridien terrestre.

A la surface de ce globe, chaque millimètre représente donc exactement un kilomètre; un mètre représente 1,000 kilomètres, etc.

Le diamètre du globe est de $12^{m}732$ correspondant aux 12,732 kilomètres de diamètre réel de la terre.

L'aplatissement des pôles qui est d'environ 21 kilomètres, ne serait, à l'échelle du globe, que de 21 millimètres, c'est-à-dire tout à fait insensible.

La surface du globe a été obtenue au moyen de 586 panneaux découpés de dix en dix grades, suivant les méridiens et les parallèles, tous cintrés uniformément et munis, à l'intérieur, de cadres en bois. Ces cartons, dessinés et peints séparément ont ensuite été fixés sur les méridiens de l'ossature métallique. Ils pourront ainsi se démonter ultérieurement, aussi bien que l'ossature.

Le poids du globe est, pour l'ossature métallique, de dix tonnes; pour les cartons, de trois tonnes.

Le globe est suspendu sur un pivot et peut être mis en mouvement au moyen d'un engrenage placé à sa partie inférieure.

Le globe est peint à l'huile. Le relief du sol n'a pas été indiqué en saillie; car les plus hautes montagnes, de 8,000 mètres d'altitude, n'auraient été représentées que par des hauteurs de 8 millimètres à peine appréciables sur la surface du globe.

La profondeur des mers a été aussi indiquée au moyen de



la peinture. La teinte la plus claire, qui borde les continents et les îles, indique les profondeurs jusqu'à 2,000 mètres; la seconde teinte, les profondeurs de 2,000 à 4,000 mètres; la troisième teinte, celles de 4,000 à 6,000 mètres; la quatrième teinte, celles de 6,000 à 8,000 mètres; la cinquième teinte, qui est la plus foncée, indique les profondeurs dépassant 8,000 mètres.

— Ouf! que de chiffres! sortons; d'autant que là-bas, un charmant pavillon hindou, dû au talent de M. Pardon Clarke, et construit d'après le type de la tour Outab, située dans les environs de Delhi, nous retiendra pour son architecture élégante.

En briques rouges interrompues par des cordons sculptés en pierre blanche, l'ensemble de la galerie, formée de travées couvertes en coupoles, est dominé par un dôme plus élevé et éclairé par des fenêtres jumellées d'une forme très élégante.

Nos félicitations à M. Pardon Clarke, son auteur.

— Mais qu'est ceci?

— Le pavillon siamois (architectes, MM. Ballu et Chancel), puis l'exposition chinoise, d'un bon caractère, quoique le tout soit pastiché par un architecte français.

Il paraît, en effet, que les enfants du Céleste Empire s'y sont pris trop tard.

Il en est, d'ailleurs, de même pour la Grèce qui s'est aussi adressée à un architecte français pour sa façade. Il s'agit ici de M. Sauffroy, qui a très bien encadré des peintures symbolisant: l'une la Grèce antique par une vue de l'Acropole d'Athènes; l'autre, la Grèce moderne, par une vision des usines du Laurium.

Ensuite, voici le chalet roumain, bâti sur les dessins de M. Minca, un compatriote de Carmen Sylva, par M. Oscar André; le bazar marocain, la façade japonaise (architecte, M. Ch. Gautthier), le bazar égyptien (architecte, M. Gillet), et enfin, la rue du Caire, la *great attraction* pour les badauds et même pour les gens d'étude.

En effet, ceux ci y trouvent nombre de fragments anciens juxtaposés avec art par M. Gillet, architecte, et qui, vraiment, donnent l'illusion d'une promenade sous le ciel égyptien.

Maintenant, arrêtons-nous pour admirer la façade de la galerie des machines, prodigieuse dans ses dimensions colossales et réellement saisissante pour son ampleur majestueuse.

— Mes félicitations.

— Pourquoi?

— Pour votre phrase.... admirer.... prodigieuse.... colossale..... saisissante..... majestueuse..... Vous épuisez le vocabulaire!

— J'accepte la plaisanterie à titre de revanche, mais, si vous m'en croyez, montons dans le Decauville qui nous conduira jusqu'au panorama maritime du quai d'Orsay.

Le train siffle, nous examinons les « prenez garde à vos jambes et à vos bras » écrits dans toutes les langues de l'univers et même en flamand (mais avec une faute, paraît-il) et nous voici arrivés.

Tout d'abord, et sans nous laisser séduire à nouveau par les petites constructions de Ch. Garnier...

— Encore!

... par la façade de l'agriculture (architecte, M. Pierron), par le panorama des transatlantiques, avançons-nous jusqu'à ce *cottage* perdu dans la verdure et que bien certainement vous aurez vu à Chislehurst ou à Richemond, dont vous me parliez naguère.

— Justement, et je suis fort heureux de le revoir.

— Mais ne nous attardons pas : voici le pavillon finlandais, l'isba russe (architecte, M. G. Allain), la taillerie de diamants (architecte, M. Niermans), le pittoresque palais des téléphones (architecte, M. André), le charmant pavillon de Montchanin (architectes, MM. Wulliam et Farge), et enfin le palais de la Compagnie du gaz (architecte, M. Picq).

— Arrêtons-nous ici, comme on chante dans *le Chalet*, et contemplons la tour Eiffel, exercice hygiénique qui nous rendra sur-le-champ notre première ardeur.

— Au fait, j'y pense : avez-vous lu ce que dit J.-K. Huysmans, dans la *Revue indépendante*, du « clou de l'exposition », ainsi qu'est qualifiée l'eiffelesque construction.

— Que dit-il?

— Voici :

« Cette tour ressemble à un tuyau d'usine en construction, à une carcasse qui attend d'être remplie par des pierres de taille ou des briques. On ne peut se figurer que ce grillage infundibuliforme soit achevé, que ce suppositoire solitaire et criblé de trous restera tel. Cette allure d'échafaudage, cette attitude interrompue, assignées à un édifice maintenant com-

plet, révèle un insens absolu de l'art. Que penser d'ailleurs du ferronnier qui fit badigeonner son œuvre avec du bronze Bardebienne, qui la fit comme tremper dans du jus refroidi de viande ? C'est, en effet, la couleur du veau en « Bellevue » des restaurants; c'est la gelée sous laquelle apparaît, ainsi qu'au premier étage de la tour, la dégoûtante teinte de la graisse jaune.

« ... De quelque côté qu'on se tourne, cette œuvre ment. Elle a trois cents mètres, et en paraît cent; elle est terminée, et elle semble commencée à peine.

« A défaut d'une forme d'art difficile à trouver peut-être avec ces treillis qui ne sont, en somme, que des piles accumulées de ponts, il fallait au moins fabriquer du gigantesque, nous suggérer la sensation de l'énorme; il fallait que cette tour fût immense, qu'elle jaillît à des hauteurs insensées, qu'elle crevât l'espace, qu'elle plantât, à plus de deux mille mètres, avec son dôme, comme une borne inouïe dans la route bouleversée des nues !... »

— Tout beau, mon bon monsieur. Comme il y va, ce J.-K. Huysmans! Mais c'est égal, c'est bien ce qu'a produit sur moi cet échafaudage arrêté — on ne sait trop pourquoi — dans sa montée à travers l'atmosphère.

— En effet, rien ne montre pourquoi ce pylône gigantesque finit à cette hauteur et pourquoi il ne s'élève pas en cône parfait à la tête pointue et dorée, crever l'espace comme le dit M. J.-K. Huysmans.

— D'ailleurs c'est qu'il n'est pas content du tout, l'austère critique du « plus prodigieux produit de la métallurgie moderne. » Les détails de la tour ne lui plaisent pas plus que l'ensemble. Ecoutez, pour en avoir la preuve :

« Ici, rien; aucune parure, si timide qu'elle soit, aucun caprice, aucun vestige d'art. Quand on pénètre dans la tour, l'on se trouve en face d'un chaos de poutres entrecroisées, rivées par des boulons, martelées de clous. L'on ne peut songer qu'à des étais soutenant un invisible bâtiment qui croule. L'on ne peut que lever les épaules devant cette gloire du fil de fer et de la plaque, devant cette apothéose de la pile de viaduc, du tablier de pont!

« L'on doit se demander enfin quelle est la raison d'être de cette tour. Si on la considère, seule, isolée des autres édifices, distraite du palais qu'elle précède, elle ne présente aucun sens, elle est absurde. Si, au contraire, on l'observe comme faisant partie d'un tout, comme appartenant à l'ensemble des constructions érigées dans le Champ de Mars, l'on peut conjecturer qu'elle est le clocher de la nouvelle église dans laquelle se célèbre, comme je l'ai dit plus haut, le service divin de la haute Banque. Elle serait alors le beffroi séparé, comme à la cathédrale d'Utrecht, par une vaste place, du transept et du chœur.

« Dans ce cas, sa matière de coffre-fort, sa couleur de daube, sa structure de tuyau d'usine, sa forme de puits à pétrole, son ossature de grande drague pouvant extraire les boues aurifères des Bourses s'expliqueraient. Elle serait la flèche de Notre-Dame de la Brocante, la flèche privée de cloches, mais armée d'un canon qui annonce l'ouverture et la fin des offices, qui convie les finances aux vêpres de l'agio, d'un canon qui sonne, avec ses volées de poudres, les fêtes liturgiques du capital!

« Elle serait comme la galerie du dôme monumental qu'elle complète, l'emblème d'une époque dominée par la passion du gain; mais l'inconscient architecte qui l'éleva n'a pas su trouver le style féroce et cauteleux, le caractère démoniaque que cette parabole exige. Vraiment ce pylône à grilles ferait prendre en haine le métal qui se laisse pâtisser en de telles œuvres si, dans le prodigieux vaisseau du palais des machines, son incomparable puissance n'éclatait point. »

— Ce qui est sujet à controverse... Mais reprenons notre promenade dans les jardins de droite du Champ de Mars, où nous n'avons pas encore vu les maisons suédoise et norvégienne de M. Thams, architecte, et bien d'autres choses encore.

— C'est cela, voici le pavillon des tabacs turcs (architecte, M. Pucey), le pavillon Toché, sur lequel l'architecte, M. Roy, a placé la toiture et le campanile de la chapelle de Chenonceaux.

— Et les pastellistes?... et le pavillon de Monaco? et...

— Je vous arrête à ce dernier, en attendant que nous allions à l'autre. Le Monaco (architecte, M. Janty, inspecteur des travaux du Louvre et des Tuileries) s'est payé un pavillon charmant. Nos félicitations à son architecte, qui aurait bien dû donner un peu plus de silhouette à ses quatre tourelles, manquant de galbe et de saillie dans le haut.

Maintenant, passons devant le pavillon de M. Hermant



(exposition des pastellistes) — en rococo — peut-être en souvenir de Latour. — Celui des aquarellistes (architecte, M. Escalier), pour arriver au pavillon de la presse (architecte, M. Vaudoyer) (1).

Suivons maintenant l'avenue de la Bourdonnaie en signalant les halles des forges du Nord — du caractère! — le pavillon du commissariat belge (architecte, M. E. Janlet), et le pavillon Solvay (architecte, M. J. Brunfaut), qui donnent, ceux-ci, leur note flamande, gaie, vive et colorée dans ce concert polyphonique de tous les pays et de tous les genres... hormis l'ennuyeux.

— A preuve qu'ils sont tous bons... même celui du pavillon de l'Union céramique, du restaurant Ansart et du... Bouillon Duval.

— Halte-là, je vous arrête. C'est terminer par... la cuisine, alors que nous pouvions voir du grand art en nous disant notre docte avis sur les palais des arts libéraux ou des industries diverses.

— M'est égal.

— Mais enfin!

— N'ajoutez rien, je n'en aurai pas moins le dernier mot; et, pour vous le prouver, j'irai faire ma prochaine promenade à l'Esplanade des Invalides.

— Mauvaise tête, va!

— Votre serviteur.

Pour sténographie conforme,

(A suivre.) P. S.

Des Architectes de l'église collégiale de Sainte-Waudru, a Mons



Les membres du bureau administratif de la Société Centrale d'Architecture de Belgique ont réclamé de ma bonne volonté un travail sur l'un des monuments du Hainaut (2).

Pareil désir m'étant exprimé par des hommes qui donnent sans cesse des preuves de leur dévouement à notre association, j'aurais mauvaise grâce de ne pas y répondre en produisant le travail demandé.

Il y a, d'ailleurs, un excellent côté aux études faites sur des monuments anciens par des architectes-archéologues.

En effet, les travaux relatifs à ces édifices sont d'ordinaire publiés par des archéologues historiens. Nous nous plaisons à le reconnaître, c'est à eux qu'est dû le mérite d'avoir retrouvé les préceptes de l'art du moyen âge et de nous les avoir transmis; mais nous croyons que l'archéologue-architecte est plus spécialement préparé à l'étude du monument lui-même, la langue universelle des plans lui étant familière.

Dans leurs difficiles recherches du passé, les historiens doivent puiser à des sources qui ne sont pas toujours pures; les textes ont des lacunes, il s'y rencontre des erreurs, des contradictions; parfois les explications des analystes, des chroniqueurs obscurcissent plus qu'elles n'éclairent; et, dans les pièces relatives aux dépenses et aux recettes, il y a plus d'exactitude dans les chiffres que dans le reste. Au contraire, les plans présentent toujours une précision mathématique; précision qui peut, nous le verrons plus loin, peut contribuer beaucoup à éclairer l'historien.

C'est sur les plans que s'appuiera la démonstration que nous allons entreprendre.

Notre étude se rattache au XVe siècle, l'époque la plus glorieuse de l'architecture en Belgique et à l'un de nos splendides monuments, l'église de Sainte-Waudru, à Mons. Nous examinerons les documents publiés dans le cours des cinquante dernières années concernant les plans et les architectes de l'édifice; documents qui n'ont pas été contestés jusqu'ici. Malheureusement, nous aurons le regret de contredire des hommes qui ont rendu de grands services à la science archéologique de notre pays.

* *

Le premier maître auquel on attribue la gloire d'avoir dressé et fait exécuter les plans de notre collégiale est Jean

(1) Nous nous faisons un plaisir de signaler à nos lecteurs l'ouvrage si intéressant que M. L. Farge, architecte et directeur avec M. Wulliam du *Recueil d'architecture*, consacre aux *Constructions françaises et étrangères à l'Exposition universelle de 1889*. (Paris, André Daly et Cie, éditeurs.)

Ils y trouveront la plupart des constructions signalées dans cet article. L'ouvrage aura cinq fascicules à 7 francs, et comprendra 80 planches.

La première livraison a paru et contient :

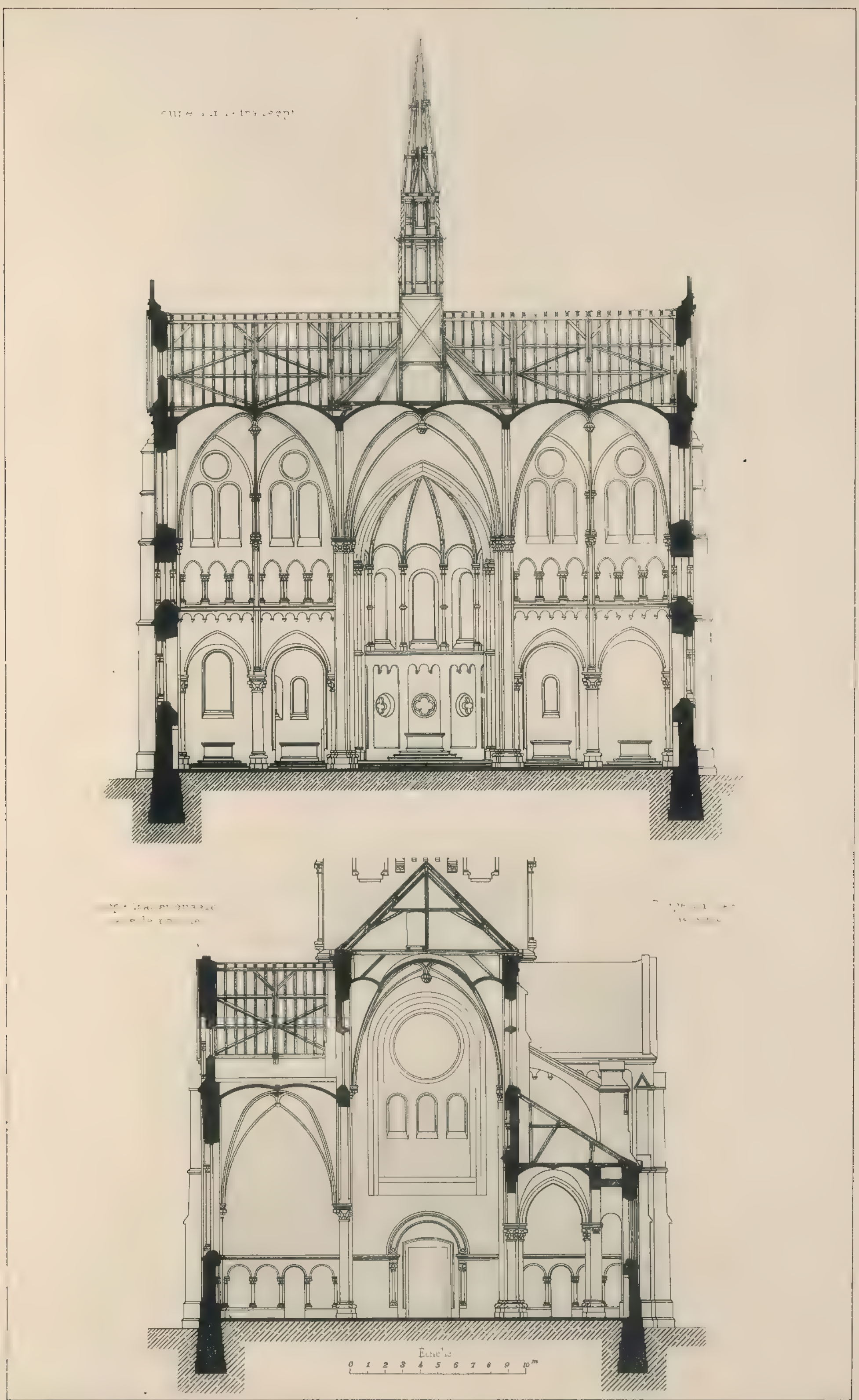
De M. Charles Garnier, la *Maison romane*, celle du *Moyen âge* et celle de la *Renaissance* (histoire de l'habitation humaine); la *Porte de la classe XVII* (vêtements des deux sexes), par M. E. Bertrand; le *Pavillon du Ciel*, de M. Henri Picq (vue perspective, plans, élévations géométrales); celui de la *République de Salvador*, par M. Lequeux (perspective, plans, élévations géométrales); le *Pavillon de la Tuilerie de Bourgogne*, très joli kiosque, par MM. Wulliam et Farge; la *Passerelle* si originale, si brillamment décorée du *Carrefour de l'Alma*, par M. Ch. A. Gauthier; le *Pavillon de la Presse*, par M. Vaudoyer; un projet de *Maison d'école-type*, par M. Marcel Lambert, enfin, le *Pavillon du Palais de l'Algérie*, par M. Ballu, architecte, chef des monuments historiques de l'Algérie et de la Tunisie.

Nous rendrons compte de cet important ouvrage, plus en détail, dans un de nos prochains numéros.

Il le mérite assurément.

(2) Cet intéressant mémoire a été lu à l'assemblée annuelle de la Société Centrale d'Architecture de Belgique, tenue les 15 et 16 décembre 1888.

(N. de la R.)

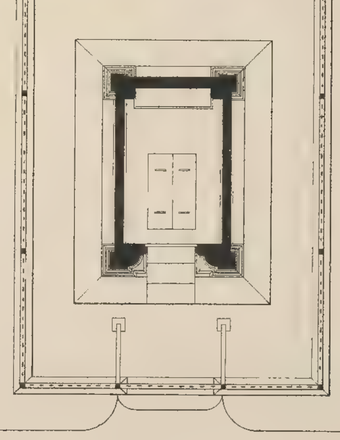


SE St JACQUES A AIX LA CHAPELLE

1884

ARCHTE HENRI WIETHASE

Façe principale



Plan

Echelle de la face principale

Echelle du plan

Imp. CH CLAESEN à Liège

Editeur de publications artistiques

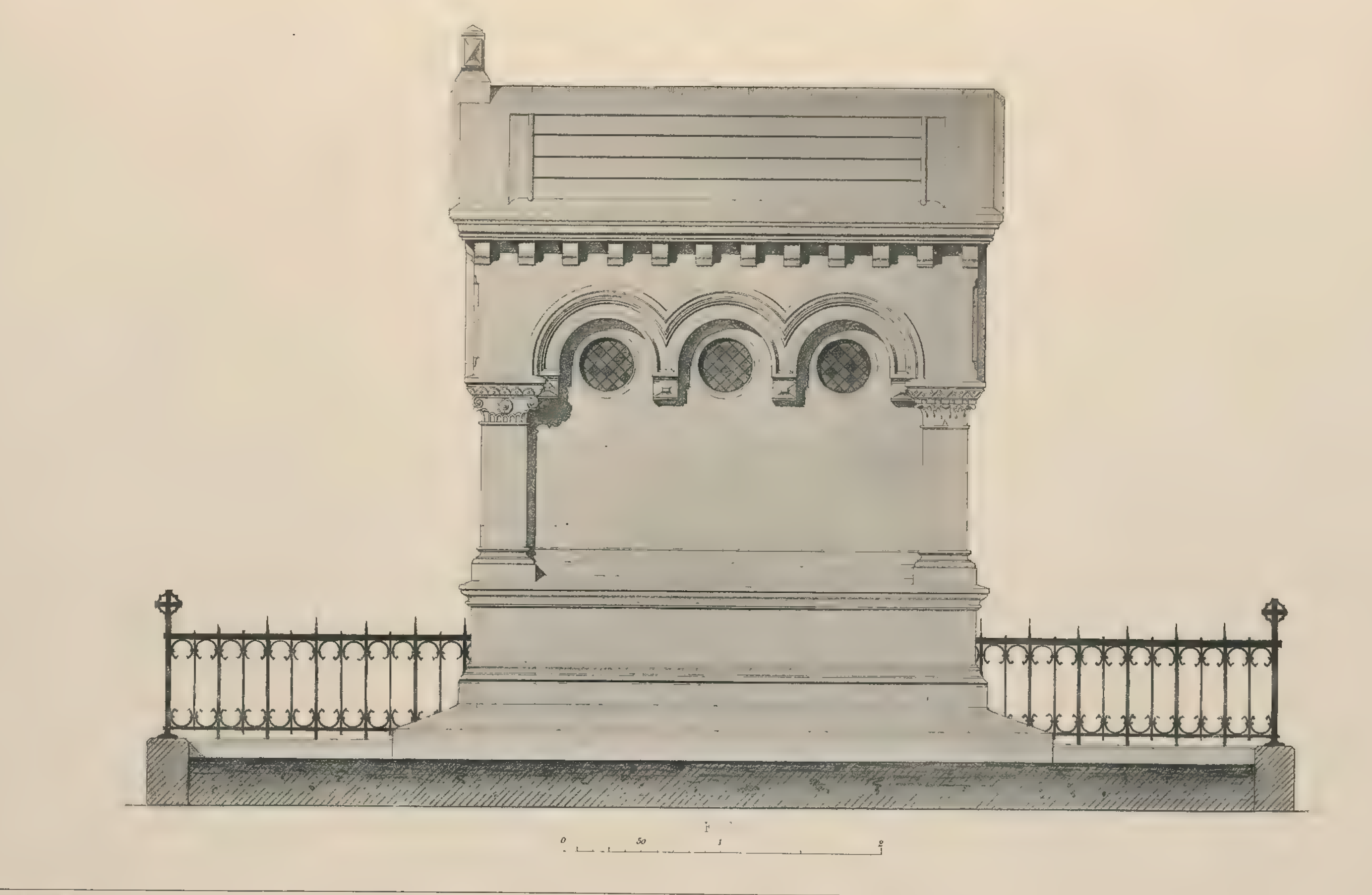
PL 47

CHAPELLE FUNÉRAIRE. (CIMETIÈRE D'ANGLEUR)

(1881)

ARCH^TE CHARLES SOUBRE

face latérale



Imp. … à Liège

Éditeur de publications artistiques

PL 48

CHAPELLE FUNÉRAIRE (CIMETIÈRE D'ANGLEUR)

(1881)

ARCHte CHARLES SOUBRE

De Thuin, père. Cette opinion remonte à l'époque où l'on recommençait à comprendre et admirer les œuvres du moyen âge; elle s'appuie sur l'inscription suivante qu'on peut lire sur une pierre tombale de la nef (1) :

« Chi Gisent Jean De Thvin officier taille^r d'image con-« dvictevr de l'ouwraige d'architrec de ceste église. Qvi tré-« passa l'an 1556 le 26e Avost.

« Et aupres de lvy gist Jean De Thvin son filz ayanT « exerce le mesm esta est decede le xij octobre l'an 1596. « Pryes Diev povr leurs ames. »

L'opinion favorable à Jean De Thuin était encore fort en vogue en 1840, alors que Schayes écrivait son mémoire sur l'architecture ogivale en Belgique (2); mais ce savant archéologue ne la partageait plus. Elle fut entièrement abandonnée lorsque l'on découvrit que l'édifice avait été commencé 107 ans avant le décès de De Thuin père.

Après De Thuin, de Layens fut à son tour considéré comme l'auteur du projet. Voici notamment ce que nous lisons dans les additions et rectifications ajoutées à son histoire de l'architecture en Belgique, publiée en 1850, par le même Schayes : « une découverte d'un haut intérêt que notre « ami M. Lacroix, archiviste de Mons et du Hainaut, vient « de faire dans les archives de l'église de Sainte-Waudru, « apprend que Mathieu De Layens, l'architecte de l'hôtel de « ville de Louvain, fut appelé à Mons pour dresser, de con-« cert avec un architecte de Valenciennes, le plan de l'église « de Sainte Waudru. »

Sept ans après, en 1857, un autre savant mit au jour de précieux documents et des plans d'après l'examen desquels il conclut que De Rains, architecte de Valenciennes, est l'auteur du tracé (3). Ces plans ont figuré à l'exposition d'architecture de 1883, ils y étaient ainsi catalogués :

« *Ville de Mons.*

« *De Rains (Michel), maître maçon de la ville de Valenciennes.*

« *193 et 194. Deux plans ou patrons pour servir pour la recon-« struction de l'église de Sainte-Waudru à Mons, et dont l'un porte « dans un cartouche le millésime 1448.* »

« *Appartenant aux archives de l'Etat à Mons.* »

« *Ces plans ont été dessinés par Michel de Rains, maître maçon « de la ville de Valenciennes, ainsi qu'on le voit par le passage sui-« vant du compte du chapitre de février 1448 (v. s.) à la Saint-« Remi, 1449 :*

« *A maistre Michel de Rains pour avoir mis et compasset en par-« chemin ij patrons de la manière del ouvrage qu'il appartenra à « faire, seloncq son advis, sour le plache de la trésorie et cœr, a esté « payet ij guillasmus de iiij livres tournois.* »

« (Note de M. Devillers à Mons.) »

Ces plans, avec d'autres pièces appartenant à l'État, me furent communiqués pour la restauration de l'édifice, dont je suis chargé depuis 23 ans. Durant ce quart de siècle, j'ai étudié le monument ainsi que tout ce qui s'y rapporte, et, dans l'intérêt de l'histoire de notre art, je viens vous demander de vérifier avec moi :

Si c'est pour dresser le plan de l'église de Sainte-Waudru que Mathieu de Layens fut appelé à Mons.

En second lieu :

1° Si le plan original de l'église de Sainte-Waudru existe réellement aux archives de l'Etat;

2° Si Michel De Rains est l'architecte de l'édifice.

Dans la négative, il ne serait pas juste d'attribuer plus longtemps à ces hommes une gloire qui reviendrait à un autre; et il faudrait signaler aux amis des arts et de l'archéologie, l'utilité de nouvelles recherches.

* * *

Nous allons d'abord examiner des extraits de comptes, documents forcément décousus et dont le sens est souvent peu précis. Pour remédier à ces inconvénients, nous avons réuni, sous forme de tableaux (4), les noms et les qualités des maîtres, ce qu'ils ont fait et les dates des journées qui leur ont été payées. Cet aide-mémoire a été continué jusqu'en 1485, c'est-à-dire durant les 36 premières années de la construction de l'édifice. Nous engageons le lecteur, pour l'intelligence de ce qui va suivre, à ne pas perdre de vue cette pièce importante.

Afin de ne pas interrompre cet examen, nous donnerons dès maintenant les renseignements utiles sur les tracés de la planche 37. Les plans qui sont attribués à De Rains y sont repris sous les n°s 408 et 409 qu'ils portent aux archives. A côté est le plan de l'église même; nous l'avons levé et rapporté à l'échelle de 1 1/2 millimètre pour un mètre, c'est, nonobstant les cinq siècles d'âge de l'édifice et son importance considérable, le premier plan qui en est publié. Les deux dessins des archives n'indiquent pas d'échelle; nous avons donné à la réduction du n° 409 autant de largeur qu'au plan de Sainte-Waudru; elle est ainsi à peu près au douzième. Celle du n° 408 est au dixième.

Cela dit, nous revenons au sujet.

* * *

Vers le milieu du xve siècle, les chanoinesses de l'illustre chapitre noble de Sainte-Waudru décidèrent de remplacer leur église, qui était en style roman, dédaigné depuis trois siècles, par un édifice dans le style ogival, lequel, au contraire, était à l'apogée de sa vogue et, comme cela se faisait ordinairement, de commencer par le chœur. A cet effet, elles envoyèrent des messagers à Bruxelles pour y convoquer un grand nombre de chanoines forains y résidant, et les réunir à Mons en même temps que des maîtres ouvriers renommés.

Les comptes, si heureusement mis au jour par M. Devillers, portent que les chanoines étaient appelés « pour visiter la place du chœur et avoir advis de la manière de réédification ».

Pour ce qui est relatif aux maîtres ouvriers, voici les extraits textuels, p. 14 :

« *A Jehan Huwellin*, maistre machon de Haynnau, pour « avoir estet oudit lieu de Mons, avœcq aultres appellés, le « samedj, dimence, lundj, mardj et merquedj, premier, « ij, iij, iiij et v^e jour de march l'an xlviij (1449), *pour prendre « advis de commenchier à ordonner et mettre en fourme l'ouvraige « dessus dit :* ouquel terme de v jours, il a eubt pour chacun « jour au-deseure de ses dépens et ossi de son cheval : xx^s, « sont . . . . C^s.

« *A Michiel De Rains*, maistre machon de Valenchienes, « pour avoir estet évictés avœcq le dit maistre Jehan, au « comand. de mesdites demoiselles (du chapitre) audit lieu « de Mons, *pour avoir son advis* pour le termes des dis v jours « audi pris; monte, parmy xxv^s qu'il eult pour payer le leu-« wage de son cheval au-deseure desd. despens et frais. vj^l.v^s.

« *A Jehan Le Fèvre*, maistre machon de la dicte ville de « Mons, *pour avoir estet avœcq le dit maistre* par l'espasse des dis « v jours, a esté délivret . . . . xl^s.^{t}.

Un autre article est ainsi conçu :

« Au dit maistre *Michel De Rains*, pour avoir mis et com-« passet en parchemin. *Ij, patrons de la manière del ouvrage qu'il « appertenra à faire, seloncq son advis, sour le plache de le dite tré-« zorie et coer;* a estet payet ij guillarmus de. . . . . iiij^l.^{t}.

Onze mois plus tard, le 31 janvier 1450 (n. s^t), les chanoinesses prirent, en assemblée capitulaire, une résolution qui est rapportée comme suit :

« Che jour, fist serment en cappitle en le main de Jehan « Leleu, comme baillieu de cappittre, maistre *Jehan Spickin*, « pour y estre maistre ouvrier ayant la charge des ouvrages « qui se feront en la dite église, à gages de xl^{ll} par an, « avœcqz les draps de le grande livrée (1) au cas que cappitre « en feroit, en ossi sa demeure en l'une des maisons ma-« nable (2) de l'église alans à leuwer (3), la plus nécessaire « pour le dit maistre Jehan et pour le bien des dis ouvrages « qui y seront à faire. »

Voilà donc Jean Spisckin, architecte de l'église, aux gages de 40 livres tournois par an, ayant en plus les draps de la grande livrée et sa demeure dans une maison habitable appartenant au chapitre.

Le jeudi 5 février suivant, le même Spickin et le charpentier Hulin de Sars accompagnèrent des dames chanoinesses à Bonne-Espérance « pour là-endroit aviser le grandeur du cuer d'icelle église et le fachon » (pour y voir la grandeur et la forme du chœur de l'église).

On trouve aussi dans un autre compte commencé en février 1450 qu'il fut, en compagnie de Helin De Sars, chargé de visiter les églises de différentes villes pour voir comment elles étaient construites et pour en faire rapport par écrit. L'article est ainsi libellé :

« Pour les dépens fais par mess. Henry De Jauche, de-« vant dit maistre Jehan Spiskin et Hellin De Sars, carpen-« tier, en allant au commandement de chappitre ès villes de « Tournay, de Lille, de Grammont, de Louvaing et de « Malines, pour là endroit *aviser les fachons des églizes* de cha-« cune d'icelles villes, *et leur advis mettre par escript*, comme ils « firent; ès quels lieux les dessus dis séjournèrent allant, be-« songnant et retournant, ix jours : montèrent leurs despens, « parmy le leuwier (4) de leurs trois chevaulx. . xxxj^{lbz}.x^s.

Le dimanche 15 du même mois de février, les maîtres dont les noms suivent furent demandés à Mons pour émettre leur avis sur le devis de l'œuvre :

« A maistre *Gille Pole*, maistre machon de Brabant, man-« det à Mons le dimence xve jour dudit mois, pour avoir son « advis, *avec aultres, sur le conclusion de le devise del œuvre :* où il « mist iiij jours, alant, besongnant et retournant . vij^l.iiij^s.

« A maistre *Mahieu De Leens*, machon de Louvain, pour « v journées avec le dit maistre Gille et aultrez . . . ix^l.

« A *Piert Pol, fil* dudit maistre Gille, fu donnet . xxxvi^s.

« A *Pierre Des Moulins*, pour avoir estet avec les dessusdis « pendant iij jours . . . . xxii^s.

« A *maistre Jehan Le Febvre*, machon de la ville de Mons, « pour otel. . . . . xxiiij^s.

« Pour les despens des chevaux desdis maistre Gille Pole,

(1) Cette pierre est située près du pilier nord-ouest de la travée attenante au transept.

(2) Mémoire couronné par l'Académie royale des sciences et des lettres de Bruxelles, tome XIV, deuxième partie. 1839-1840, publiée en 1840.

(3) *Mémoire historique et descriptif sur l'église de Sainte-Waudru, à Mons*, par M. Léopold Devillers, Mons, 1857

(4) Ce tableau figurera dans le numéro suivant de *l'Émulation*. L'abondance des matières nous oblige à en retarder l'exécution. *(N. de la R.)*

(1) Livrée : Dons d'habits que les rois, princes ou grands seigneurs, faisaient aux grandes fêtes comme aux assises, aux cours plenières ou en certains temps de l'année, à leurs enfants, amis, inférieurs, domestiques ou autres qui leur étaient attachés. — *Glossaire de la langue romane*, par Roquefort.

(2) Habitable.

(3) Étant à louer

(4) Parmi le leuwier : y compris le loyer



« Piert, son fil, et maistre Mahieu De Leens, pour iij jours, « avec feu et maisnier (1) . . . . l^{s}.

« Pour les despens d'iceulx maistres, avec eulx, le dit « maistre *Jehan Spikin, Hellin De Sars* et aultres del églize, « pour eulx compagnier. . . . . xij^{l}.

Les mêmes maîtres étrangers revinrent à Mons, du dimanche 1er mars 1450 (n. st.) au mardi suivant, à l'effet de visiter l'emplacement de l'œuvre et donner leur avis par écrit, et ils furent reçus par les mêmes maîtres de Mons.

« Le dimenche premier jour du mois de march mil iiij^{e} « et xlix (1450, n. st.) vinrent à Mons, à giste : *Gille Pole*, « maistre machon de Monsr le Duc en son pays de Braibant ; « *Pierart Pole*, son fil ; *Mahieu De Leens*, maistre machon de « Louvaing, et Gilon Moreau, d'Ecaussines. Se montèrent « leurs despens au souper avœq maistre *Jehan Spiskin* et « maistre *Jehan Le Fèvre*, Pierre Du Moulin, Hélin De Sars « et aultres. . . . . lxv^{s}.

« Item, à lendemain, qui fu le lundj, apriès ce que tous les « dessus dis maistres ouvriers eulrent aucune *le place del « œuvre visitée, et leur avis mis par escript*, pour à l'après-disner « faire response, frayèrent ce jour au disner. . . . lxvij^{s}

« Item, pour les despens des dessus dits le dit lundi au « souper . . . . xxxviij^{s}.

« Item, pour les despens des dessus dits le mardi au « disner, à leur partement (2) . . . . lxx^{s}.

« A Quentin Boudin, oste del ostel à l'Angle (3), pour les « frais des chevaux des dessus dis maistres ouvriers, où il fu- « rent iij jour, paiez par Hélin De Sars, parmi feu et belle « chière (4) . . . . l^{s}.

« Item, fu délivret adont (5) par *ledit Hellin* as dessus dis « ouvriers, pour leur journées et sollère de avoir venu à Mons « en somme parmy leur retour. . . . . xviij^{l}.

« Item, pour le sollere de maistre *Jehan Le Fèvre*, qui fu « présens avœcqz les diz ouvriers à le visitacion des ouvrai- « ges par ij jours, xvj^{s}, et à *Pierre Du Moulin*, otant, « sont . . . . xxxij^{s}.

Les travaux furent commencés le 9 mars 1450. La première pierre fut solennellement posée le vendredi suivant, 13 du même mois.

« Le venredj en ceste sepmaine quj fu xiij^{e} jour du mois « de march, que adont on assist le première piere environ « xij heures à nuene, lequelle assirent demoiselle Katherine « De Mastain, Jehene de Bousies, chanoinesses de Cheens ; « Ernoul de Trasegnies et Oste de Hoves, jouenes enfans : « fu donnet aux ouvriers pour boire . . . . . . lxiij^{s}.

« Ce jour, fu donnet aux petis enfans, en pain blancq . . . . xxj^{s} vj^{d}.

« Pour j lot de vin but en le maison maistre *Jehan Spisse- « quin*, où fu Monsr le baillj et pluiseurs aultres à veir les « devises del euvre (6) . . . . v^{s} vj^{d}.

Le travail des fondations fut continué. Peu de temps après, à la fin de juin, la population le critiqua à tort, mais tellement que les chanoinesses se crurent obligées de le faire vérifier. *Gilles Pole, Mathieu de Layens* et *Jehan Lefèvre* furent appelés les 5, 6 et 7 juillet ; ils déclarèrent que ces critiques n'étaient pas fondées. On reprit alors les ouvrages de plus belle.

Quelques relations sans importance pour notre sujet (p. 98), témoignent qu'en 1451-52-53, Jehan Spisckin était toujours à la tête des travaux. Il y est resté jusqu'à l'époque de sa mort, qui remonte à 1457. Il a donc le mérite incontestable, c'est un fait important à noter, d'en avoir conservé la direction complète durant les huit premières années de la construction.

Celle-ci était alors assez avancée, car, déjà en 1451, on établissait les piliers en pierre du chœur (p. 17). Or, comme ils sont à moulures prismatiques, se poursuivant sous le même profil jusqu'aux clefs de voûte, toute l'église est la continuation de ce qui était commencé.

On peut donc affirmer, de la manière la plus positive, que la tâche du successeur de Jean Spisckin a simplement consisté à poursuivre l'œuvre d'après le plan adopté.

Nous allons voir, du reste, comment, après la mort de celui-ci, de Layens a été appelé à s'occuper des travaux.

Une résolution capitulaire, du 26 février 1458, est ainsi formulée : « Adont remonstra le dit Guillaume Moreau qu'il « seroit bien expédient de ovoir ung homme ayant regart aux « ouvraiges del église, ydoisne et cognoissans ad ce. Ordonnet « de en querre ung au plus brefs que on polra. » (p. 98.)

Ainsi, en 1458, on recherchait activement un homme ayant les connaissances requises pour diriger les ouvrages. C'est après seulement qu'il fut question de recourir à Mathieu de Layens.

Et la preuve, c'est qu'en 1458, le 26 août, le chapitre s'occupe de savoir sur quel compte il portera les salaires de Mathieu de Layens, qui, *sans que l'on eût rien arrêté à son sujet*, avait été appelé plusieurs fois, depuis le décès de Spiskin.

« Par mademoiselle d'Ecaussines fu lors remonstret que « par elle et les aultres mademoiselles ses compaignes recher- « chies del œvre, avoit plusieurs fois estet payet maistre « Mahieu, machon de la dite églse, touchant les aller et « venir qu'il avoit fait touchant la dite œvre, sans qu'elle « euist de ce faire en quelque charge, pourquoy elle requist « que on veulist adviser sour quoy doresenavant on prenroit « lesdis saulleres, ou sous le receveur del église ou sour le « fabricq d'icelle. Ordonnet que le receveur, jusques que « pourveu y sera, devra payer les ghaige et journées du dit « maistre Mahieu. » (p. 17).

Dans le compte de 1457-1458, nous voyons qu'il lui a été payé 26 journées, depuis son départ jusqu'à son retour, au prix de 20 sous par jour.

« A maistre Mahiu De Layens, machon, ordonnet et « commis à l'ouvrage du nuef cuer de la dite église, pour « ix journées accomplies le xiiij^{e} jour de may l'an iiij^{e} lviij, « que il est venus, à la charge et commandement de cap- « pittre, de Louvaing, où il est demourant, en ceste ville de « Mons, faire visitation au dit ouvrage, à xx^{s} par jour, ainsi « que on a esté d'accort avec lui . . . . ix^{l}.

« A Loys De Cauwenem, aussi machon, qui le acom- « paigna pour le terme de v jours, à x^{s} par jour . . . l^{s}.

« Au dit maistre Mahiu, pour depuis estre venu du dit « Louvaing à Mons, ottel faire et à plusieurs fois, où il a « employet pore le terme de xvij journées accomplies à le fin « de septembre . . . . xvij^{l}.

Nous voyons aussi qu'en 1458-1459, il est retenu par le chapitre pour être maître de l'ouvrage du nouveau chœur, aux gages (lorsque l'on travaillera) de 34 livres tournois par an, au-dessus des 20 sous par jour qu'il pourra dépenser en venant de Louvain à Mons, et réciproquement. L'article est ainsi conçu :

« A Mahieu De Layens, maistre machon de Louvaing, « retenet de par cappittre à estre maistre de l'ouvrage du neuf « cuer encommenchiet à l'église, aux gaiges de xxxiiij^{l}.^{t}. pour « an, le temps que on y ouvera, pat-dessus de xx^{s} pour jour « des despens qu'il polra faire en venant du dit Louvaing où « il est résidens, au dit Mons, et d'illec rallant arière au « dit Louvaing ; a esté paiet, pour une année accomplie au « vj^{e} jour d'avril l'an mil iiij^{e} lix . . . . . . xxxiiij^{l}.

« A lui, pour avoir esté au compte qui se fist à Gilloie « d'Ecaussines, le xxvij^{e} jour de juing an susdit. . . xx^{s}.

Donc, les travaux étaient commencés depuis huit ans, quand de Layens fut nommé maître. C'est un fait à retenir pour ce qui sera dit plus loin.

(A suivre.) J. Hubert.



L'Architecture au salon triennal à Gand



L'intérêt que présente d'ordinaire le salon triennal de Gand était amoindri, cette année, par la concurrence amenée par l'Exposition universelle de Paris, qui entraînait vers elle, et les artistes exposants, et le public.

Le nombre de tableaux et de statues était notablement diminué et la même proportion se maintenait pour les œuvres d'architecture. (Cette section ne comptait que quatorze exposants.)

Pourquoi, du reste, enverrait-on encore des œuvres d'architecture aux salons triennaux ? Voilà ce que l'on se demande à chacun d'eux, en voyant l'indifférence du public à l'égard de ces travaux.

En cherchant bien, nous pourrions peut-être trouver la raison de cette indifférence, en ce fait : que ce ne sont guère que les *jeunes*, voire même les *élèves* qui fournissent le gros du contingent et exposent des projets qu'on peut qualifier de rêves (et parfois, pour quelques-uns d'entre eux, de cauchemars), et que le public, peu attiré par la tonalité fausse des énormes dessins qu'on lui exhibe, n'y voit, s'il condescend à les analyser, que des variations, sur tous les tons, de colonnes surmontées d'entablements.

Mais nous croyons que ce n'est là qu'une cause partielle du mal et sommes convaincus que le vrai remède se trouverait en ceci : proscrire tout dessin de *projection* pour les projets, à l'exception des plans, qu'on n'admettrait qu'à une échelle réduite. (Comme notes explicatives.)

Tous les dessins devraient donc montrer les trois dimensions des formes, c'est-à-dire être *perspectifs*. Ce faisant on obtiendrait coup double ; d'abord en intéressant davantage le public, secondement en écartant les exposants qui n'en sont encore qu'à la formule et ne possèdent pas assez les formes architecturales pour les représenter sous leurs trois dimensions, et ceux-ci forment légion.

Nous avions cru un moment ajouter une autre restriction, qui consisterait à n'accepter que les représentations de constructions exécutées ou en voie d'exécution, mais après réflexion, il nous paraît que ceci écarterait les jeunes architectes, qui peuvent trouver dans les expositions (à condition qu'elles soient rendues intéressantes) un moyen de se produire.

Ce que nous disons ici n'est du reste qu'un acquit de conscience, car à chaque revue de salon d'architecture, l'on

(1) *Maisnier*, domestique.
(2) *Partement*, départ.
(3) *Oste del ostel à l'Angle*, hôte de l'hôtel de l'Ange.
(4) *Belle chière*, pâtisserie.
(5) *Adont*, alors.
(6) *Devise ou devis*, projet.

constate le peu d'intérêt qu'inspirent pareilles exhibitions et l'on propose des réformes à faire... ce qui n'empêche que la situation se représente dans la suite, toujours identiquement la même que par le passé.

* *

Nous avons remarqué deux beaux projets de concours de M. Horta, qui possèdent les qualités de distinction et de sobriété qui distinguent les productions de cet artiste, dont nous avons déjà enregistré de nombreux succès.

Ainsi que le projet de concours de M. Ledoux, lauréat au grand concours d'architecture de 1888 de l'Académie de Gand, dont nous avons fait une analyse immédiatement après le jugement.

Enfin le projet de phare, par lequel M. Van der Haeghen a obtenu le premier prix au concours de l'Académie royale de Belgique de 1888 et qui s'est fait remarquer par son expression énergique.

* *

Parmi les architectes qui se meuvent dans le champ des réalités, nous citerons M. Vaerwyck, qui exposait une série de maisons en style Renaissance flamande (toutes construites), ainsi que des projets d'églises romanes et gothiques. Cet artiste, dont la modestie égale le talent, s'est créé une réputation locale, en traitant notre style national du XVIIe siècle, qu'il connaît parfaitement, et dont les détails lui ont valu maintes distinctions dans les concours de la Chambre syndicale des Arts industriels.

Nous citerons encore M. De Waele, qui exposait les plans de l'état actuel du Château des Comtes avec indication des parties anciennes; ce sont les mêmes plans qui ont déjà passé devant la Commission royale des monuments, avant la mise en adjudication des travaux de dégagement. (Ceux-ci sont en pleine voie d'exécution.) Plus un château en Renaissance récemment construit pour le secrétaire de la Société organisatrice de l'exposition, M. Ferd. Van der Haeghen.

Ensuite un projet d'agrandissement de la gare de Gand-Sud, par M. Van Renterghem, qui nous a paru d'une excellente expression et dont l'exécution serait une amélioration réelle pour la ville.

Enfin une maison en Renaissance de M. De Weerdt, très mouvementée, mais manquant peut-être un peu de style.

* *

Si nous mentionnons encore les mobiliers d'église de M. Peeters, d'Anvers, ainsi qu'un projet de décoration d'un hall de château, par M. Van de Catsyen de Schaerbeek, et finalement les projets académiques de MM. Delbruyère, Groothaert et Van Holle, nous aurons passé en revue la totalité des œuvres exposées, qui, comme on le voit, devaient suppléer par la qualité à la quantité, ce qu'elles ont réussi à faire.

D.



La question des briques

Deux coqs vivaient en paix.
Une poule survint.
Voilà la guerre allumée.



Nous nous arrêtons, car sans cela on n'y comprendrait rien et nous reprenons dans cette prose, que parlait M. Jourdain (sans le savoir), pour nous hâter de dire :

1° Que la paix n'était que relative;

2° Que les combattants — en l'occurrence — sont la brique du pays et la brique de Boom;

3° Que la poule — qui pourrait bien être une poule aux œufs d'or — est l'entreprise du nouveau ministère des chemins de fer, postes et télégraphes de Bruxelles.

Sur ce, arrêtons-nous et ouvrons toutes larges, aux tenants des deux partis, la lice de la joute, en nous effaçant prudemment pour ne pas recevoir une estafilade peu méritée et qui prouverait, une fois de plus, qu'il ne faut pas mettre son doigt entre l'écorce et l'arbre.

La lice est ouverte, ô Montecchi et Capuletti de la brique.

A sa haute et puissante majesté la brique de localité, la parole est donnée :

Bruxelles, le 12 septembre 1889.

Monsieur le Ministre,

Le Syndicat des fabricants de briques de l'agglomération bruxelloise s'est ému de l'intention qu'on prête à M. Beyaert,



architecte, d'employer la brique de Boom pour la construction de l'Hôtel du Ministère des chemins de fer. Au nom de ce Syndicat, nous prenons, Monsieur le Ministre, la liberté d'appeler votre sérieuse et bienveillante attention sur ce fait, qui, s'il se réalisait, porterait une grave atteinte à notre industrie déjà si éprouvée.

En combattant l'emploi de la brique de Boom dans la construction dont il s'agit, nous ne poursuivons pas un but antinational. En effet, la brique de Boom est tout indiquée pour certains travaux du bâtiment et pour tous les travaux hydrauliques; par sa nature même, elle est d'un usage universel. Au contraire, la brique dite : *de localité*, n'a pour tout marché, que le lieu où elle se fabrique. Il est donc rationnel, à avantages égaux, de n'employer, à Bruxelles, que des briques faites à Bruxelles.

D'autres considérations encore militent en faveur de l'emploi de la brique de localité. La brique de Boom est salpêtreuse, et, nous n'hésitons pas à le dire, elle ne convient pas pour la construction de locaux destinés à être habités et occupés par un grand nombre de fonctionnaires et d'employés.

C'est ce qui explique son exclusion dans la construction du Palais du Cinquantenaire, de l'Hôtel des Postes, du Palais des Beaux-Arts, de la Prison de Saint-Gilles, du Palais de Justice, à Bruxelles.

A cette question d'hygiène vient s'ajouter la question de prix. Un mètre cube de maçonnerie s'obtient avec 600 briques de localité, tandis qu'il en faut 1,000 de Boom. La différence, en dépense, si l'on emploie la brique de Boom pour la construction du Ministère des chemins de fer, se chiffrera par environ 200,000 francs en plus.

Notre industrie a, cette année encore, beaucoup à souffrir du marasme des affaires. Nous osons donc insister tout particulièrement auprès de vous, Monsieur le Ministre, pour que la brique de localité ne soit pas exclue de l'érection du Ministère des chemins de fer.

Nous espérons fermement que vous voudrez, en cette circonstance soutenir nos intérêts compromis; nous vous en serons profondément reconnaissants.

Veuillez agréer, etc.

(Suivent les signatures.)

A Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics, à Bruxelles.

Maintenant à la brique du Rupel, nous donnons la parole.

Boom, 22 septembre 1889.

Monsieur le Ministre,

Au nom de toute la population de la rive droite du Rupel, qui trouve son existence dans l'industrie céramique, nous protestons contre la pétition du Syndicat des fabricants de briques de l'agglomération bruxelloise, pétition qui tend à empêcher M. l'architecte Beyaert de prescrire la brique de Boom pour la construction de l'Hôtel du Ministère des chemins de fer.

Ce Syndicat invoque que son industrie est déjà si éprouvée; mais la nôtre ne l'est pas moins; jamais la crise n'a sévi avec plus d'intensité dans notre contrée; jamais les prix de nos marchandises ne sont descendus aussi bas qu'à l'heure présente.

Nous vous prions, Monsieur le Ministre, de donner la préférence aux matériaux offrant le plus de garanties, et certes, en cette occurrence, ce ne sont point les doléances des fabricants intéressés, mais les rapports d'hommes expérimentés, d'ingénieurs et d'architectes compétents, responsables de ce qu'ils édifient, qui doivent guider votre choix.

Autrefois, dans le cahier des charges, on exigeait l'emploi de la brique de Boom pour toutes les constructions gouvernementales. Puis, la concurrence, surgissant de toutes parts, a fait relâcher pour un temps cette règle, sous le coup de certaines influences et d'absurdes racontars répandus sur le compte de nos produits par les intéressés des briqueteries nouvelles. Nous relevons, à la volée, une de ces calomnies dans la pétition de ces messieurs de Bruxelles : *La brique de Boom est salpêtreuse,* disent-ils, *et ne convient pas pour la construction des locaux destinés à être occupés et habités par un grand nombre de fonctionnaires.* A ce compte-là, il n'y a pas une seule maison habitable, par exemple, dans Anvers, la ville la plus peuplée du royaume, où l'on n'a employé, de temps immémorial, que les produits du Rupel.

Ces réclamants sont d'ailleurs si peu sérieux dans leurs revendications qu'ils démolissent d'avance leurs propres arguments : *La brique de Boom,* disent-ils, *est tout indiquée pour certains travaux du bâtiment et pour tous les travaux hydrauliques; par sa nature même, elle est d'un usage universel.*

Convenez que les travaux hydrauliques ne peuvent guère s'accommoder d'une brique humide, salpêtreuse.

Nous avons souffert, Monsieur le Ministre, et nous souffrons encore d'une concurrence basée sur le dénigrement. Heureusement que des hommes éminents, tels que M. Beyaert, témoignent par leur préférence que nulle part, on ne fait mieux que sur les bords du Rupel.

Il n'est pas étonnant que nous ayons à lutter contre les grands fabricants, établis depuis peu, disposant de forts capitaux de sociétés, mais n'arrivant pas à donner à leurs produits, toutes les qualités de la brique de Boom.

Mais, au grand jamais, nous ne nous attendions à voir contester la supériorité de notre brique sur celle qui se fait en plein vent, sans hangars, ni séchoirs, ni fours permanents. Affirmer que la brique des environs de Bruxelles, qui se morcelle quand on ne la tient des deux mains, est supérieure à celle de Boom, est tellement hardi que les pétitionnaires ont cru nécessaire de s'étayer d'une misérable question d'argent.

Nous ne nous y arrêterons pas, quoiqu'il soit très facile de prouver l'exagération manifeste du chiffre de 200,000 francs cité comme différence en dépense.

En effet, les 20 millions de briques de Boom nécessaires pour toute la construction et livrées à pied d'œuvre, ne coûtent guère plus de 200,000 francs.

Nous espérons, Monsieur le Ministre, que vous laisserez prescrire la brique de Boom en cette circonstance et que vous ferez appliquer, aussi souvent que possible, l'article des anciens cahiers des charges, concernant l'utilisation de nos matériaux dans les bâtiments publics. L'existence d'une population considérable en dépend.

Veuillez agréer, etc.

(Suivent les signatures.)

Maintenant — messieurs de la brique — écoutez l'opinion des juges du tournoi :

On vous a demandé dans le temps d'améliorer vos procédés de fabrication, de les mettre à hauteur de ceux qu'emploient les nations voisines.

On a écrit en ce sens à vos syndicats.

Qu'avez-vous fait?

Rien.

On vous a demandé très justement d'unifier le type de vos briques, en fabriquant celles-ci toutes d'un même format.

Qu'avez-vous fait?

Rien.

On a protesté énergiquement contre la qualité défectueuse des briques de localité employées à Bruxelles.

Qu'avez-vous fait?

Rien.

On vous a demandé de rechercher les moyens de répandre l'usage des briques vernissées et émaillées très peu employées en Belgique (1).

L'avez-vous fait?

Non.

Et quand on vous reproche les mauvaises qualités de vos produits, vous vous fâchez? Vous avez tort, Messieurs de la brique, et vous feriez beaucoup mieux de secouer une bonne fois votre apathie, de lâcher vos procédés routiniers, d'oublier vos doctrines empiriques et de marcher résolument dans la voie du progrès.

Faites-le et nous serons avec vous pour blâmer les prohibitions d'où qu'elles viennent.

CONCOURS

Concours pour le monument de Guillaume Ier, à Berlin

Nous avons parlé récemment des projets pour le monument de l'empereur Guillaume Ier, dont l'exposition a eu lieu le mois dernier à Berlin. Le jury du concours vient de décerner le premier prix au projet de MM. W. Retting et P. Pfann. Les auteurs couronnés étant tous deux très jeunes encore,

(1) Nous engageons beaucoup les fabricants de briques à relire l'article publié sur cette question dans nos colonnes, année 1885 p. 59



leurs noms sont naturellement peu répandus. Cependant la décision du jury est généralement approuvée. Le projet qui sera probablement celui que l'on mettra à exécution consiste dans une transformation complète du Kœnigsplatz. La place serait agrandie par la démolition du théâtre Kroll, sur les ruines duquel s'élèverait le nouveau monument, une sorte de grande colonnade faisant vis-à-vis au palais du Parlement. Au centre, un dôme dans lequel serait placée une statue colossale du fondateur de l'Empire allemand. Les ailes du bâtiment en forme de colonnade encadreraient toute la place.

Le jury a décerné, du reste, un deuxième premier prix à M. l'architecte Schmitz, déjà couronné au concours ouvert à Rome pour le monument de Victor-Emmanuel.

Ces prix consistent en des sommes de 12,500 francs.

Les quatre autres primes (3,750 francs) ont été attribuées à MM. Adolf Hildebrand, à Florence; Carl Hilgers, à Charlottenburg; Fritz Schaper, à Berlin, et Johannes Schilling, à Dresde.

Concours ouvert pour la construction d'un théâtre à Verviers

Pour la seconde épreuve du concours, le jury a classé :
Premier : le projet portant pour devise : *Se fera-t-il?*
Second : *Ex æquo* { *Clio.* / *Euterpe.*

Le projet *Se fera-t-il?* a pour auteur M. Charles Thirion, architecte, à Verviers.

Conformément aux dispositions du programme du concours, les noms des auteurs des projets primés *Clio* et *Euterpe*, ne seront publiés que sur demande écrite adressée à M. le bourgmestre de la ville de Verviers.

SOCIÉTÉ CENTRALE D'ARCHITECTURE DE BELGIQUE

Séance du 4 octobre 1889.

Présidence de M. A. Acker, président.

En ouvrant la séance, M. le président adresse au nom de la Commission administrative ses félicitations aux membres de la Société Centrale qui ont obtenu des distinctions à l'Exposition universelle de Paris : MM. Bodson, Brunfaut, Charlier, Delecourt, Francken, Hubert, P. Saintenoy, Soubre, etc.

Un membre correspondant est présenté. Diverses communications sont faites à l'assemblée qui confère à l'unanimité le titre de société correspondante, à la Société régionale des Architectes du Sud-Est de la France, présidée pas M. Chevalier.

M. S'Jongers donne lecture de son rapport sur l'excursion de la Société à Louvroil et Hautmont.

Le rapport de la Commission de vérification des comptes est adopté.

La séance est levée après quelques paroles de M. le président engageant les membres à se montrer assidus aux réunions des sections d'étude.

FAITS DIVERS

Expositions

Parmi la liste des récompenses de l'Exposition universelle de Paris, nous relevons, d'après la liste publiée par *l'Etoile belge*, un certain nombre de distinctions, accordées à des architectes belges ; citons notamment :

Classe IV. *Dessins et modèles d'architecture.*

Grand prix : M. Schadde, d'Anvers. — Médaille d'or : M. Dens, d'Anvers. — Médailles d'argent : MM. Brunfaut, de Bruxelles, et Thirion, de Verviers. — Mentions honorables : MM. Delecourt et Paul Saintenoy, de Bruxelles.

Classe VI. — *Éducation de l'enfant.*

Médaille d'or : M. Hubert, de Mons. — Médaille d'argent : M. Demany, de Liége.

Classe VII. — *Organisation et matériel de l'enseignement secondaire.*

Médaille d'argent : M. Simon, de Trazegnies.

Classe XI. — *Applications des arts du dessein.*

Médaille d'argent : M. Fumière, de Bruxelles.

Classe LXIII. — *Matériel et procédés du génie civil.*

Médaille d'or : M. G. Bordiau, de Bruxelles. — Médaille d'argent : MM. Francken-Willemaers et Hellemans. — Médaille de bronze : MM. Bodson et Charlier, de Liége, Brunfaut et Bischops, de Bruxelles.

Classe LXIV. — *Hygiène et assistance publique.*

Médaille d'argent : M. Francken-Willemaers, de Bruxelles.

Mentionnons pour finir les médailles d'or et d'argent attribuées à notre éditeur, M. Ch. Claesen, et adressons en bloc nos félicitations aux lauréats (1).

(1) Cette liste peut ne pas être complète. On comprendra la difficulté de réunir ces noms, en l'absence d'une liste officielle publiée par la Commission belge. En cas d'omission, nous prions de nous en faire part et l'oubli sera réparé. *(N. de la R.)*

Bruxelles. — Alliance Typographique, rue aux Choux, 37.

L'abondance des matières nous oblige à insérer la suite des *Sculpteurs malinois* et de nos *Promenades à l'Exposition Universelle de Paris* dans le prochain volume de *l'Emulation*. Profitons de la circonstance pour remercier tous nos collaborateurs et particulièrement ceux qui, obligeamment, nous ont adressé des communications pendant l'année écoulée. Nous sommes heureux de le constater : nos lecteurs considèrent de plus en plus *l'Emulation* comme *leur* revue et à ce titre viennent combattre avec nous pour la dignité et le progrès de notre art.

Qu'ils conservent cette excellente initiative et *l'Emulation* deviendra ce que sont certaines revues de l'étranger, une tribune libre que nos confrères ne craindront pas d'aborder.

La Commission de rédaction de *l'Emulation*.



LE CONGRÈS INTERNATIONAL
POUR LA
PROTECTION DES ŒUVRES D'ART ET DES MONUMENTS
TENU A PARIS EN 1889

Suite, voir la col. 163

III



M. AUGÉ DE LASSUS a parlé, pendant l'une des séances suivantes du Congrès, des avantages et surtout des inconvénients des grandes percées aux abords des monuments publics (1).

L'orateur a émis le vœu de voir conserver aux abords des églises, leurs cloîtres, leurs maisons presbytériales, leurs annexes de toutes sortes.

L'Angleterre, à ce point de vue, présente de précieux exemples de ce respect des choses anciennes.

A Canterbury, par exemple, la cathédrale est prestigieuse par son entourage!

Nous nous souvenons encore avec ravissement de ce tableau saisissant.

Au pied du vaste et colossal monument, d'autres cathédrales, mais ruinées par le temps, des salles capitulaires, dont les moines sont depuis longtemps partis pour entrer dans l'oubli, silhouettent sur le ciel quelques arceaux ruinés.

L'édifice disparu n'a plus laissé que ce fantôme de sa splendeur passée, mais ces restes évoquent la pensée, un monde de souvenirs surgit, et tandis qu'au loin résonne le bruit de la vie moderne, on songe aux temps des preux. Au pied de ces colonnes, on pense à ces siècles où le guerrier à l'armure pesante, la grande dame richement vêtue, le manant couvert de bure venaient par ces édifices s'appuyer à ces colonnes en de muettes contemplations.

Mais c'est surtout alors que la ville s'est endormie dans le calme de la nuit, qu'il fait bon de rêver devant ces baies de vieux cloître élevant encore leurs fenestrages brisés et privés de leurs filotières. On aperçoit là-bas d'autres ruines et tout au fond, les vastes masses de la cathédrale, tandis que sur les pelouses semées comme au hasard des tombes saisissantes par leurs formes de momies blanches vous rappellent les fatals retours des choses d'ici-bas.

De grands arbres à la vaste ramure encadrent le tableau, lui donnent un rehaut d'ombre qui augmente l'effet, tandis qu'au ras du sol, des tas de pierres noircies, amoncelés avec un soin pieux, émergent des vastes tapis d'herbe qui s'étendent au loin jusqu'à d'autres édifices, des écoles canonicales, des aumôneries ou des dépendances monastiques noyées avec leurs ogives enluminées de clarté dans les verdures des chênes centenaires.

⁂

Nous demandons pardon d'avoir introduit ici ce souvenir d'un de nos voyages, mais il a son utilité, car il prouve combien M. AUGÉ DE LASSUS a raison de demander de soigner l'entourage du monument.

Signalons, dans cet ordre d'idées, le mauvais résultat, au point de vue du pittoresque, qu'a eu en Belgique, la suppression des cimetières aux alentours des églises.

Celles-ci ont beaucoup perdu à la disparition des arbres des champs de repos et on ne peut qu'applaudir aux efforts faits à Bruxelles et ailleurs pour leur rendre le cadre de verdure qui leur est si nécessaire!

Mais revenons au Congrès, qui, à l'issue de sa séance, a été admis à étudier une maquette en plâtre représentant le Parthénon d'Athènes restitué avec sa polychromie, par M. CHARLES CHIPIEZ, le savant coopérateur de M. PERROT et auteur avec celui-ci de la belle *Histoire de l'Art dans l'Antiquité*.

Cette maquette, exécutée au vingtième de la grandeur réelle, par M. JOLLY, sculpteur, est destinée au *Metropolitan museum of Arts* de New-York.

On l'a exécuté au moyen des fonds légués par M. LEVY HALE WILLARD pour la confection de maquettes des principaux monuments du monde. Si toutes ces réductions ont le mérite archéologique de celle qui nous rend le Parthénon avec tous ses détails, New-York devra à MM. WILLARD et CHIPIEZ, une collection bien précieuse pour l'histoire de l'Art.

Une autre excursion a également eu lieu aux anciennes demeures seigneuriales du Marais, à Paris.

C'est ainsi que nous avons vu le curieux hôtel de Sens. Bâti par l'archevêque de Sens, Tristan de Salazar, de 1475 à 1519, cet *hostel* du temps passé présente suffisamment de traces de son ancienne splendeur pour mériter une restauration de la part de la municipalité parisienne. Souhaitons donc qu'il en soit ainsi.

Pendant les séances suivantes, d'importantes communications ont été faites. Signalons spécialement celle de M. RAVAISSON (1), président du Congrès, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et Académie des sciences morales), sur les principes qui doivent présider à la conservation des œuvres d'art et en particulier de la sculpture.

Pour M. RAVAISSON, il ne faut pas les restaurer. C'est aussi notre avis, lorsque le morceau de statuaire entre dans un musée, mais lorsqu'il doit rester en place dans un monument il est peut-être excessif de demander de le conserver mutilé.

Au point de vue des archéologues de l'avenir, on crée, en restaurant, des difficultés sans nombre,

(1) M. AUGÉ DE LASSUS aurait pu signaler le tort immense fait à l'hôtel de ville de Louvain, ce monument si étonnant de style et de gracieuse invention, par la percée de la rue de la station. L'édifice n'était pas fait pour servir de point terminal à une grande percée ; celle-ci l'a rapetissé, amoindri et a détruit en partie son magique effet.

(1) Voir les remarquables articles publiés sur ce sujet par M. de Lasteyrie et par M. Ravaisson dans *l'Ami des Monuments*, 1888.

mais cela ne doit pas être un point de vue exclusif de toute restauration.

Notre éminent confrère, M. Léon Palustre, l'érudit auteur de *la Renaissance en France*, signale ensuite des faits fort curieux prouvant que la loi du 30 mars 1887 n'est pas appliquée.

Les autorités civiles ne la connaissent pas et ne remplissent par conséquent pas ses prescriptions.

M. le baron H. de Geymuller examine, en sa qualité d'architecte, les instructions sur la restauration des monuments existant dans les principaux pays d'Europe.

C'est ainsi qu'il cite les *Hints to workmen engaged on the repairs and restoration of ancient buildings* élaborées par le *Royal Institute of British Architects* (1).

Ce même corps savant a publié un *General advice to promoters of the restoration of ancient buildings*, fort intéressant, d'après le sympathique orateur.

Il faut surtout respecter religieusement les fragments qui sont caractéristiques de l'Art d'un pays.

L'orateur et M. Eugène Muntz insistent en terminant sur la nécessité d'avoir un procès-verbal bien complet de l'*état actuel* avant de commencer toute restauration et annonce des conclusions sous forme de vœux à émettre à ce sujet.

Une fort intéressante communication a été faite par M. Paul Sédille, l'architecte parisien bien connu, qui a parlé du mauvais effet du grattage, du lessivage et des affichages sur les monuments.

D'après un décret du 26 mars 1852, les propriétaires d'habitations à Paris sont obligés de faire nettoyer leurs façades tous les dix ans. En exécution de ce décret toujours en vigueur beaucoup de personnes font gratter leurs façades. On comprend l'effet produit sur les sculptures et les profils qui vont s'abâtardissant de plus en plus, produisant ce que l'on a dit de l'architecture moderne de Paris : le triomphe du plat, de l'uniformité.

M. Sédille propose le vœu suivant, voté à l'unanimité :

« Le Congrès, déplorant les différents systèmes » de nettoyage appliqués aux édifices publics et » privés et particulièrement le grattage qui est la » ruine à bref délai de toute architecture, émet le » vœu que les termes du décret du 26 mars 1852 qui prescrit le grattage des façades en pierre des » maisons dans Paris, soient modifiés dans les » termes suivants déjà proposés par la Société » Centrale des Architectes français :

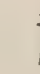
» Les façades des maisons seront tenues en bon » état de propreté; la vérification sera faite tous » les dix ans par l'autorité municipale ».

L'honorable membre préconise l'emploi des silicates alcalins solubles pour le durcissement et la peinture des pierres comme étant excellent au point de vue de la conservation des monuments, des statues, des ornements, bref de toutes les constructions en général.

Une importante proposition a été faite par M. Charles Normand, l'honorable secrétaire général du Congrès, pour la protection des monuments en temps de guerre. Il voudrait voir ceux-ci être neutralisés et placés en dehors des hostilités, toutes les nations ayant intérêt à les conserver, par une convention analogue à celle que la « *Croix rouge* » a établie pour les blessés.

Idée fort généreuse, qui devrait recevoir un commencement l'exécution par la convocation d'une conférence diplomatique; celle-ci serait chargée

(1) Ces instructions furent faites en 1864, revisées et augmentées en 1888



de désigner, pour chaque pays, les édifices dont la sauvegarde serait assurée en temps de guerre par une convention internationale.

Voici le vœu voté sur cette question :

Le Congrès, établissant que les monuments d'art appartiennent à l'humanité tout entière, demande que les différents gouvernements désignent des représentants chargés de rechercher et d'indiquer les monuments de chaque pays dont la sauvegarde devrait être assurée en temps de guerre par une convention internationale.

Il a d'ailleurs déjà été question d'appliquer des mesures semblables.

C'est ainsi que M. Jules Wauters, membre de la Société d'Archéologie de Bruxelles, nous communique qu'il en a été question à la Conférence de Bruxelles, 1874.

Voici des extraits *d'un projet de déclaration internationale concernant les lois et les coutumes de la guerre* qui sont extraits des actes de cette conférence :

« *De l'autorité militaire sur le territoire de l'État* » *ennemi.*

» Article 7. L'État occupant ne se considérera » que comme administrateur et usufruitier des » édifices publics, immeubles, forêts et exploitations agricoles appartenant à l'État ennemi et se » trouvant dans le pays occupé. Il devra sauvegarder le fonds de ces propriétés et les administrer conformément aux règles de l'usufruit.

» Article 8. Les biens des communes, ceux des » établissements consacrés aux cultes, à la charité » et à l'instruction, aux arts et aux sciences, même » appartenant à l'État, seront traités comme la » propriété privée.

» Toute saisie, destruction ou dégradation intentionnelle de semblables établissements, de » *monuments historiques, d'œuvres d'art ou de science,* » doit être poursuivie par les autorités compétentes.

» *Des moyens de nuire à l'ennemi.*

» Article 13. Sont interdits :

» *a)* . . . . .

» *b)* . . . . .

» *c)* . . . . .

» *g)* Toute destruction ou saisie de propriétés » ennemies qui ne serait pas impérieusement » commandée par la nécessité de guerre.

» *Des sièges et bombardements.*

» Article 17. Toutes les mesures nécessaires » doivent être prises pour *épargner, autant qu'il est* » *possible, les édifices consacrés aux cultes, aux arts, aux* » *sciences et à la bienfaisance, les hôpitaux et les lieux* » *de rassemblement de malades et de blessés, à condition* » *qu'ils ne soient pas employés en même temps à un but* » *militaire.*

» Le devoir des assiégés est de désigner ces édifices par des signes visibles spéciaux à indiquer » d'avance à l'assiégeant.

» Article 18. Une ville prise d'assaut ne doit » pas être livrée au pillage des troupes victorieuses. »

On voit que l'article 17 répond en partie aux désirs de M. Normand.

Celui-ci est plus catégorique en proposant de *neutraliser* les monuments.

Est-ce possible?

Nous l'espérons sans oser l'affirmer. Quoi qu'il en soit ajoutons que les travaux de la Conférence de Bruxelles ne reçurent aucune sanction diplomatique, l'Institut de droit international se chargea d'étudier la déclaration qui s'ensuivit et qui

fut signée par les délégués des treize Etats participants.

Sur la proposition de son secrétaire général, M. Rolin-Jaequemyns, l'Institut confia à l'un de ses membres, M. Mognier, président du Comité international de secours aux blessés militaires, le soin de résumer dans un Manuel, les lois et les coutumes de la guerre.

Ce Manuel, dont on trouvera le texte complet dans l'*Annuaire de l'Institut*, tome V, reproduit les termes de la déclaration du Congrès de Bruxelles. Il a été communiqué aux divers gouvernements de l'Europe et de l'Amérique et a été traduit dans toutes les langues de l'Europe et même en chinois. (Voir *Revue de droit international et de législation comparée,* année 1883, page 511.)

(A suivre.) Paul Saintenoy.





L'Architecture de l'avenir, d'apres *la Gazette*



Avez-vous lu dans *la Gazette* du 21 septembre dernier, l'article intitulé : *Trop de pierres?*

J'espère que la Société d'Architecture va répondre comme il convient à l'auteur anonyme de cet article; il y va de la dignité de notre profession : il n'est pas permis de traiter ainsi les architectes.

Etc., etc.

Voilà ce qu'on nous corne aux oreilles depuis plus de deux mois!

Eh bien, oui, chers confrères, nous avons lu l'article de *la Gazette* et nous n'avons pas bondi d'indignation.

C'est que, parmi beaucoup d'exagérations et quelques insinuations peu flatteuses, il y a aussi des vérités dans ce que dit *la Gazette.*

Il est vrai qu'il « règne malheureusement dans l'architec« ture actuelle, une grande confusion entre ce qui est *beau* et ce « qui est *cher* ». Il est vrai aussi qu'un certain nombre d'architectes « comprennent fort peu qu'il faut distinguer entre l'art « et le luxe et que la beauté d'une construction ne dépend pas « de son prix », mais ce qui est beaucoup plus vrai encore, c'est que la masse du public, en y comprenant un grand nombre de journalistes, ne sait pas que la beauté d'une œuvre architecturale résulte de la parfaite adaptation d'un bâtiment à sa destination, d'un emploi rationnel — et par conséquent économique — des matériaux, du soin et non de l'abondance de la main d'œuvre, de la délicatesse et non de la profusion de la décoration.

L'éducation artistique du public est à faire, c'est incontestable, et celle de beaucoup d'architectes laisse à désirer. Nous sommes en cela parfaitement d'accord avec *la Gazette;* nous avons assez souvent, dans ces colonnes, réclamé une réorganisation complète de l'enseignement architectural, la création d'une école sérieuse d'architectes, dont nos académies actuelles ne peuvent être que les écoles préparatoires, l'institution d'un diplôme fermant la porte aux incapables, pour que cette déclaration n'étonne personne.

Mais où nous trouvons exagérées les critiques de *la Gazette*, c'est quand elle vient déclarer que l'époque actuelle est en proie à une « manie monumentale », que les administrations se livrent à des prodigalités insensées!

Où *la Gazette* voit-elle cette manie monumentale? Où trouve-t-elle ces administrations prodigues?

Parce que l'on a construit un palais de justice de 50 millions, ce qu'on nous jette à la face chaque fois que l'on essaie de faire croire que les architectes sont tous des gaspilleurs des deniers publics, on ne peut prétendre que cette prodigalité, dont certainement MM. les avocats qui président en grand nombre aux destinées du pays sont bien plus cause que les architectes, se soit étendue à toutes les constructions et à tous les édifices.

Où sont les nombreux monuments récemment construits où l'on a employé TROP *de pierres, trop* de sculpture, *trop* de luxe?

Est-ce l'hôtel des postes? Son emplacement exigeait qu'on fît un monument solidement bâti et d'un aspect digne de la capitale. Nous n'y voyons en somme que quelques colonnes, les fonds sont en pierre unie sans aucune moulure. On ne pouvait décemment les faire en plafonnage!

Est-ce la maison communale de Schaerbeek, dont la presse a chanté unanimement les louanges et pour laquelle elle a montré un enthousiasme auquel nous ne sommes point accoutumés?

Est-ce l'école place Joseph Lebeau (aujourd'hui place Anneessens)? La façade principale en est assez ornée, c'est vrai, mais on ne pouvait cependant pas placer sur l'artère principale de Bruxelles un mur percé de trous.

Est-ce l'hôtel communal de Molenbeek? *La Gazette* elle-même le trouve remarquable de simplicité, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

On ne peut évidemment pas reprocher les dépenses faites pour la Maison du Roi et l'hôtel de ville; ce sont là des constructions et des restaurations dans lesquelles l'architecte consciencieux ne fait que reproduire les formes du passé, en recourant aux mêmes pierres, aux mêmes matériaux.

Et si, dans la plupart des édifices que nous venons de citer, on a fait usage de pierres au lieu d'employer le plâtrage banal, on ne doit pas en faire un grief aux architectes, au contraire : en se servant de la pierre ils ont occasionné une dépense assez élevée, c'est vrai, mais que d'économies à résulter dans l'avenir de l'inutilité des réparations qu'exige toujours le plâtrage et surtout de la peinture périodique.

C'est en vain que nous cherchons les abus de pierres de taille, les monuments qui renferment « un cube de pierre trois ou quatre fois trop fort et construits en matériaux trop coûteux » ainsi que le signale *la Gazette*, nous ne les découvrons pas.

Si « l'imposant hôtel du ministère des chemins de fer » que l'article paraît viser plus particulièrement, va coûter trois à quatre millions, quelle surface couverte n'aura-t-il pas? Il y a d'ailleurs quelque témérité à porter un jugement sérieux sur cet édifice avant qu'il soit construit. Et si ce qu'on nous dit est vrai, la pierre est souvent remplacée ici par la terre cuite pour les parties unies.

Le gaspillage est certainement blâmable, mais ce ne serait pas raisonnable d'empêcher de donner quelque aspect aux grandes constructions de la capitale et de nos grandes villes. Si nous portons nos regards à l'étranger, ne voyons-nous pas que partout on tient à embellir les villes principales par des monuments en rapport avec leur importance. Pourquoi la Belgique, ce pays de « libertés et de richesses, » comme on le dit toujours; ne pourrait-elle pas avoir cette même ambition? Pourquoi ne pourrait-elle pas élever des monuments qui témoignent de sa prospérité et qui montreront aux siècles futurs quelle fut, à notre époque, l'activité et la fécondité de son peuple?

Où *la Gazette* devient tout à fait bizarre, c'est lorsqu'elle trouve que l'on construit trop solidement, que l'on devrait donner à nos constructions un caractère de mobilité, de fragilité nécessité par la transformation constante de nos villes!

Son idéal serait donc le monument sur roulettes, qu'on pourrait au besoin *déplacer?* Allons donc, cher Monsieur, nous ne sommes pas encore à ce point américanisés pour construire en carton, pour remplacer la pierre à bâtir par le papier comprimé. Pouvez-vous sérieusement prétendre qu'on ne doit pas donner trop de solidité à un édifice parce qu'il faudra le démolir dans un demi-siècle ? S'il est un reproche auquel nos architectes pouvaient s'attendre, ce n'est bien certainement pas à celui-là.

Nous ne suivrons pas *la Gazette* dans ses digressions relatives aux honoraires des architectes, ni dans ses insinuations peu aimables au sujet des arguments persuasifs des entrepreneurs.

Que *la Gazette* ne s'y méprenne pas : il existe encore des architectes honnêtes et vraiment dignes de ce nom; ils sont nombreux encore ceux sur lesquels les arguments persuasifs des entrepreneurs n'ont aucune influence et qui ont l'unique préoccupation de faire bien et d'agir dans l'intérêt de leurs clients

Nous reconnaissons qu'elle a raison en affirmant, en ce qui concerne nos honoraires, que le principe du tantième pour cent est faux, qu'il est injuste de payer un architecte qui commet une chose grotesque au même taux que celui qui produit une œuvre d'art, qu'il est immoral de prendre pour base de leurs honoraires respectifs l'importance de la somme dépensée. Il vaudrait évidemment mieux « intéresser directement l'architecte à l'économie et non à la dépense, » comme le dit *la Gazette*, et mieux encore proportionner son salaire à la valeur artistique de son œuvre.

Mais c'est là une question fort complexe qui préoccupe depuis longtemps déjà les architectes de tous les pays. En France, en Allemagne, en Angleterre, en Suisse, on a élaboré des tarifs de toutes sortes; en Belgique même, où un grand nombre de nos confrères se désintéressent volontiers de ces réformes si nécessaires, pour lesquelles ils devraient au contraire se passionner, on a dressé des tableaux, rédigé des mémoires, mais tous malheureusement sont basés sur ce principe faux du tantième de la dépense.

La Société Centrale d'Architecture continue à rechercher un principe plus juste, plus moral. Puisse-t-elle trouver un jour une *solution pratique* à cette question, que *la Gazette* se contente de poser, ce qui est beaucoup moins difficile que de la résoudre.

L'Émulation,
Organe de la Société Centrale d'Architecture.

Des Architectes de l'église collégiale de Sainte-Waudru, à Mons

Suite, voir la col. 172

Les comptes de 1459 à 1461 manquent.

Celui de 1461 à 1462 porte :

« A maistre Mahiu De Layens, maistre machon de l'ouvrage du nuef cuer encommenchié à la dite église, retenut aux gaiges de xxxiiij^l pour an, touteffois que on y ouvra sans maise occasion, et se point on y œvre, doit avoir pour an xvij^l, dont adès les gaiges eschéent au vj^e jour d'avril ; a esté paiet pour l'année accomplie au vj^e jour d'avril darain passet, que point on y a ouvert . . . . xvij^l. »

En 1461-1462, il ne reçoit qu'une demi-année, parce que l'on n'a point travaillé.

De 1462 à 1466, une lacune dans les comptes ne permet pas de suivre Mathieu de Layens jusqu'à l'année où il vient pour la dernière fois à Mons.

Dans la suite, on ne rencontre plus son nom, et il n'est plus question des travaux qu'en 1484 et 1485 ; Antoine, maître maçon du Hainaut, est alors appelé pour donner son avis (1).

* *

Nous voilà arrivés à la trente-septième année de la construction. Jusqu'ici, nous n'avons omis aucun des renseignements importants mis au jour par M. Léopold Devillers, et ce afin que l'on puisse juger en complète connaissance de cause. Le tableau ci-après résume ces renseignements.

Tableau résumant les renseignements de 1449 à 1485

DATES.	DÉSIGNATION DES MAITRES OUVRIERS et des journées faites par eux.										OBSERVATIONS.
	Jehan Huwelin, maître maçon de Hainaut.	*Michiel De Rains*, maître maçon de Valenciennes.	*Jehan Le Fèvre*, maître maçon de la ville de Mons.	*Hellin De Sars*, charpentier.	*Jehan Spiskin*, maître ouvrier de l'église.	*Gille Pole*, maître maçon de Brabant.	*Piat Pole* (ou Pérart), fils du précédent.	*Gilon Moreau* d'Écaussines, maître de carrières.	*Mathieu de Layens*, maître maçon de Louvain.	*Antoine*, maçon du Hainaut.	
1449 Mars. . 1, Samedi. . .	I	I	I	I							A Jehan Huwellin, appelé pour prendre « advis de commenchier à ordonner et mettre en fourme l'ouvrage ». A été payé 20 sols par jour. A Michiel De Rains, invité pour avoir son « advis ». A été payé 20 sols par jour. Pour deux plans, il a reçu en plus 2 guillaumus. A Jehan Le Fèvre, pour avoir été avec le précédent. A été payé 8 sols par jour. A Hellin De Sars, id. id. Son gage est confondu avec d'autres dépenses.
2, Dimanche .	I	I	I	I							
3, Lundi . . .	I	I	I	I							
4, Mardi . . .	I	I	I	I							
5, Mercredi. .	I	I	I	I							
1450 Janvier. 31					I						Prestation de serment pour être maître ouvrier et avoir la charge des ouvrages de l'église. Aux gages de xl^u par an, avec les draps de la grande livrée et sa demeure
Février. 5, Jeudi. . . .				I	I						Voyage à Bonne-Espérance pour voir la grandeur du chœur et sa forme.
				9	9						Visite des églises de Tournai, Lille, Grammont, Bruxelles, Louvain, Malines et avis par écrit.
15, Dimanche .			3	3	3	4	4		5		Avis donné à Mons sur la conclusion du devis de l'œuvre.
Mars. 1, Dimanche .			I	I	I	I	I	I	I		Visite de la place de l'œuvre et avis donné par écrit.
2, Lundi . . .			I	I	I	I	I	I	I		
3, Mardi . . .			I	I	I	I	I	I	I		
9, Lundi . .											Commencement des travaux.
13, Vendredi. .											Pose de la première pierre.
Juillet. 5, Dimanche .			I			I			I		Vérification d'une partie des fondations.
6, Lundi . . .			I			I			I		
7, Mardi . . .						I			I		
1457					Décès						Année de la mort de Jehan Spisckin.
1458 Mai. 14 / Septembre.									9 / 17		Visite des travaux par de Layens. Il a été payé 20 sols par jour.
1458 à 1459									Une année.		de Layens est nommé maître de l'ouvrage, aux gages de 34 livres tournois par an lorsqu'on travaille et 17 dans le cas contraire, outre, pour « dépens » qu'il pourra faire, 20 sols par jour, depuis son départ de Louvain. — Une année accomplie au 6e jour d'avril 1459 lui a été payée 34^l.
1459 à 1461											Les comptes manquent.
1461 à 1462									Demi-année.		On n'a pas travaillé. — Une demi-année, échue au 6 avril, lui a été payée 17 livres tournois.
1462 à 1466											Les comptes manquent.
1484 Novembre										I	Antoine, maçon du Hainaut, est appelé pour visiter l'ouvrage et donner son avis.
1485 Novembre.										I	

Nous avons examiné tous les extraits de compte et entendu toutes les résolutions du chapitre. Ainsi mis au courant des documents connus, nous pouvons à notre tour interpréter ce qui s'est passé.

Pour ce qui concerne Mathieu de Layens, il convient d'entrer dans de nouveaux détails, car l'opinion en sa faveur, soutenue par Schayes (2), Chalon (3) et d'auteurs érudits, l'est encore de nos jours par des savants distingués, notamment M. Wauters (4), M. Edward Van Even (5). M. Devillers, sans se ranger à leur avis, lui attribue une grande part du projet (p. 18). On se demanderait comment une œuvre qui a tant d'unité pourrait avoir deux auteurs s'il ne résultait des comptes du chapitre, que ce grand architecte n'est venu pour *la première fois* à Mons, qu'à l'effet de donner *son avis sur la conclusion du devis de l'œuvre*. On appelait alors *devis* ou *devise* un projet graphique accompagné d'une description écrite et de l'estimation des travaux (VIOLLET-LE-DUC, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du* XIe *au* XVIe *siècle*), précisément ce que nous appelons *projet* aujourd'hui. Par conséquent, le projet de notre collégiale était terminé avant la première arrivée de De Layens à Mons. D'ailleurs du fait seul qu'il a été appelé pour donner son avis sur un projet, il faudrait déjà déduire qu'il n'était pas l'auteur de ce projet.

Quant à M. Van Even, il va très loin dans le champ des suppositions. Non seulement il réédite une erreur émise par Schayes, savoir que Saint-Pierre de Louvain a beaucoup d'analogie avec Sainte-Waudru, mais il avance même, dans son intéressant ouvrage, *Louvain monumental*, que Sainte-Waudru est une copie de Saint-Pierre (6).

(1) Nous verrons plus loin que M. Van Even dit que Mathieu de Layens dirigea les travaux de l'église de Sainte-Waudru jusqu'en 1483, et cela s'accorde bien avec l'arrivée, en 1484, d'Antoine, maître maçon.

(2) *Histoire de l'architecture en Belgique*. Bruxelles, A. Jamar.

(3) *Notice historique sur la tour de Sainte-Waudru*, fac-similé du plan original. Bruxelles, A. Van Dale, 1844.

(4) *Etudes et anecdotes relatives à nos anciens architectes*. Bruxelles, Alliance typographique. 1885.

(5) *Louvain monumental*, par M. E. VAN EVEN. Louvain, Fonteyn, 1860.

(6) Voir le plan de l'église de Saint-Pierre à Louvain, dans les *Eléments d'archéologie* de M. E. REUSSENS. Louvain, 1887, t. II, p. 25.

Voici comment il explique la chose :

La ville de Diest comptait au nombre de ses citoyens un architecte d'un talent supérieur. Il portait le nom de Sulpius van Vorst. Il fut chargé de la reconstruction de l'église de Saint-Pierre de Louvain, dont il avait eu la gloire de tracer les plans.

La mort frappa Sulpius van Vorst, le 19 septembre 1439. Il fut remplacé à la ville et à l'église par Jean Keldermans, de Malines.

« Celui ci fut remplacé à son tour par Mathieu *de Layens*, « le *glorieux architecte de l'hotel de ville de Louvain*. Cet artiste « avait, selon toute probabilité, fait son apprentissage sous « Sulpice van Vorst (1), et devait par conséquent, éprouver la « plus haute vénération pour le talent de l'auteur des plans « de l'édifice. Ce fut un grand bonheur : car, étant appelé à « faire construire une partie très considérable de l'église, il « aurait pu, selon l'usage de l'époque, apporter des change- « ments au plan. Il n'y toucha point. Il le suivit religieuse- « ment, se contentant d'en diriger l'exécution, et, grâce à son « admiration pour le mérite de son prédécesseur, l'église de « Louvain présente une unité tellement parfaite qu'elle sem- « ble bâtie d'un seul jet.

« Nous possédons encore une autre preuve de l'admiration « que le grand homme éprouvait pour la création de van « Vorst ; elle a trop de prix à nos yeux, pour être omise dans « ce travail. Les chanoinesses du chapitre de Sainte-Wau- « dru, à Mons, étant, en 1450, sur le point de faire recon- « struire leur église, firent mander l'artiste à l'effet de donner « l'impulsion à l'œuvre, d'indiquer le mode d'architecture à « suivre et d'inspirer les ouvriers, Le talent qu'il déploya « dans cette besogne, engagea les chanoinesses à le choisir « pour diriger la construction. Des documents, dont l'au- « thenticité ne saurait être révoquée en doute, attestent que « « *Mathieu de Layens, maistre machon de Louvaing, retenut de par* « « *(le) chappitre a estre maistre de l'ouvrage du neuf cuer* », dirigea « les travaux de l'admirable église de Sainte-Waudru, l'une « des perles de l'art ogival, jusqu'en 1483. Or, au lieu de « faire construire, lui artiste d'un talent si remarquable, « d'après un plan nouveau, il se borna à faire copier celui « de Saint-Pierre. L'église de Mons n'est, dans son ensemble, « qu'une reproduction bien soignée de celle de Louvain. »

Mathieu de Layens, l'illustre architecte de l'hôtel de ville de Louvain, le plus beau des monuments civils de l'époque ogivale, devenu plagiaire par reconnaissance ! Sainte-Waudru, le plus remarquable, par l'unité de son style, de nos édifices religieux du XVe siècle, une copie !

Il n'existe aucune ressemblance, entre l'ancienne collégiale de Louvain et la collégiale de Mons, ni à l'intérieur ni à l'extérieur. L'idée de cette ressemblance n'était pas venue à Schayes lors de la publication de son mémoire sur l'architecture ogivale (2). Dix ans plus tard seulement, croyant que les deux édifices sont du même auteur, dans son *Histoire de l'architecture en Belgique*, il annonce cette ressemblance qu'il dit être frappante ; et son erreur s'est tellement propagée qu'on la retrouve dans presque toutes les publications qui depuis ont paru sur les deux édifices. Or, nous l'avons vu, Mathieu de Layens ne devient maître des ouvrages de l'église qu'en 1457, c'est-à-dire huit ans après le commencement des travaux, et avant cela, il n'est appelé à Mons que trois fois, uniquement pour donner son avis : le 15 février 1450, sur le devis ; en mars suivant, sur « le plache de l'œuvre », et en juillet de la même année, sur la construction des fondations.

L'attribution du projet de l'église de Sainte-Waudru à Mathieu de Layens, attribution nullement fondée, comme nous venons de le voir, est trop accréditée pour que nous n'ayons pas dû entrer dans ces détails.

.˙.

Examinons maintenant si c'est à Michiel De Rains, comme on le croit généralement aujourd'hui, que revient l'honneur d'avoir conçu les plans de Sainte-Waudru. Rappelons-nous qu'il n'a été consulté qu'*une seule fois* par le chapitre, que c'était pour *avoir son avis*, et que depuis, il n'a plus été question de lui. Néanmoins, l'auteur du *Mémoire historique et descriptif de l'église de Sainte-Waudru*, sans aucune autre donnée que celles qui précèdent, écrit que Michiel De Rains est l'architecte de l'église. Voici, du reste, comment il s'exprime, pp. 14 et 16 :

« Ce jour est enfin arrivé, où il est permis de connaître les noms des architectes qui posèrent les bases de notre admirable église de Sainte-Waudru. Malgré les nombreuses lacunes dont ils abondent, les documents des archives nous ont permis de soulever le voile mystérieux qui dérobait les annales de la construction de l'un des plus beaux monuments de l'Europe.

« Nous venons d'assister, par la pensée, aux préliminaires des travaux à effectuer. Les plans terrestres de notre basilique ont été jetés par Michiel De Rains, maître maçon de Valenciennes (3), sous les yeux de Jean Huwellin, maître maçon de Hainaut, de Jean Le Fèvre, maître macon de Mons, et de plusieurs chanoines et membres de la fabrique de Sainte-Waudru. Un maître ouvrier, Jean Spiskin, a été chargé de la conduite des ouvrages ; il se rend, avec d'autres, dans les églises importantes pour en faire une étude.

« Ensuite, deux célèbres maîtres maçons viennent donner l'impulsion à l'œuvre, dresser le mode d'architecture à suivre et inspirer les ouvriers selon leur pensée ; ce sont : Gilles Pole, maître maçon de Brabant, Mathieu de Layens (ou De Leens), maître maçon de Louvain ; Pierre (Pierart) Pole, fils de Gilles, accompagne son père. Ces grands architectes reviennent de nouveau, un mois après ; Gilles Moreau, maître de carrières à Ecaussines, se trouve avec eux. Alors ils dressent le devis à suivre. »

Et page 23, il ajoute :

« Ce sont là des indications précieuses pour l'histoire de l'art et notre panthéon a désormais acquis des célébrités de plus, qui étaient trop longtemps restées dans un profond oubli. »

Ainsi, le projet d'une très grande église eût été comme improvisé en public par un architecte ; deux autres architectes auraient dressé *ensuite* le mode d'architecture à suivre. Je laisse à l'expérience de mes confrères l'appréciation de cette théorie, et je me borne à faire remarquer que la conclusion présentée n'est nullement démontrée. Le compte du chapitre établit, il est vrai, que deux plans ou « patrons » ont été payés à Michiel De Rains, mais rien ne prouve qu'ils ont été suivis, ni que ce sont les plans déposés aux archives. En effet, le texte dit que les deux « patrons » fournis par Michiel De Rains représentent ce qu'il convenait de faire sur l'emplacement de la *trésorerie* et du chœur. Or, remarquons que les plans des archives ne comportent pas de *trésorerie*. Celle-ci mesure pourtant 25 mètres de longueur en exécution. Cette lacune, capitale dans des plans que l'on dit être ceux de la reconstruction, est certes de nature à mettre en doute l'opinion que nous combattons.

Remarquons aussi que les « patrons » des archives appartiennent non à une, mais à deux églises essentiellement différentes.

En outre, ces deux plans ont été payés 2 guillaumus ou 4 livres tournois. Une livre tournois, le texte le fait voir, était le prix d'un jour de salaire des maîtres ouvriers. De Rains a donc eu le prix de quatre journées de travail pour son temps et pour deux feuilles de parchemin. Ces feuilles de grande dimension valaient apparemment plusieurs jours de travail. N'en auraient-elles coûté qu'un, qu'il n'en serait resté que trois pour les tracés. Or, ils sont à une échelle d'environ 12 millimètres par mètre, et fussent-ils même des copies, j'en appelle encore à mes confrères, ils n'auraient pu, vu leurs grandes dimensions, être mis au crayon et à l'encre en trois jours. Dans ces conditions, une seule hypothèse reste admissible, selon nous, c'est que les plans des archives ne sont pas ceux de Michiel De Rains.

Quoi qu'il en soit, comparons ces plans, dits de Sainte-Waudru, avec celui de l'église même.

Le tracé no 408 et la figure P d'une part, le plan de Sainte-Waudru et le détail O d'autre part, indiquent des édifices aussi dissemblables que peuvent l'être des monuments similaires d'une même époque : les chœurs et les chapelles diffèrent totalement ; il en est de même des transepts, l'un est à trois nefs, l'autre n'en a qu'une ; et, particularité à remarquer, le premier a sa façade méridionale sans aucun jour. Il faut en conclure que l'édifice auquel se rapporte la figure no 408 devait se trouver dans une situation spéciale de voisinage, obligeant à une façade aveugle, ce qui n'est pas le cas de l'église de Sainte-Waudru. Autre particuliarité non moins saillante, cet édifice avait des annexes au bas-côté sud de la nef et n'en avait pas au nord.

Ces raisons importantes permettent d'affirmer d'une manière absolue que le « patron » no 408 n'a pu en rien servir à la construction de notre église.

Nous allons voir qu'il en est de même du « patron » no 409.

Si nous le comparons avec le plan réel de notre collégiale, la dissemblance est non moins accentuée : les piliers, O, de l'un, sont à nervures prismatiques ; les piliers, Q, de l'autre, sont cylindriques cantonnés de demi-colonnes ; deux siècles les séparent : l'un est du XVe, l'autre du XIIIe. Deux siècles aussi séparent les architectes qui les ont conçus et le plan des archives a pour auteur le célèbre... Robert de Luzarches. C'est en effet le plan de... la cathédrale d'Amiens (1).

La langue universelle des plans étant d'une précision absolue, on doit affirmer avec la plus complète certitude, que les deux « patrons » conservés aux archives de l'Etat, comme ayant été dressés par Michiel De Rains pour la reconstruction de l'église de Sainte-Waudru, n'ont aucun rapport avec cette collégiale, et qu'ils n'ont pu, par conséquent, en quoi que ce soit, servir à la reconstruire.

.˙.

Nous pouvons donc conclure que Mathieu de Layens et



(1) Parmi les maçons travaillant sous Sulpice van Vorst, figure, dans le registre aux comptes de la ville de 1433, folio 7, un *Matheus d'Oppercnaep*. Nous croyons qu'il ne s'agit ici que de notre de Layens. (Note de M. Van Even.)

(2) *Recueil des mémoires couronnés de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles*, t. XIV, 2e partie, 1839-1840, publié en 1841.

(3) Ces plans déposés aux archives de l'Etat, à Mons, nous donnent une haute idée du savoir-faire de ce maître expérimenté. Ils furent exécutés avec des modifications, en ce qui concerne l'étendue du monument. (Note de M. L. Devillers.)

(1) VIOLLET-LE-DUC. *Dictionnaire de l'architecture française du XIe au XVIe siècle*, t. II, p. 327. — A. P. M. GILBERT. *Description historique de l'église cathédrale d'Amiens* (1833). — ALEXANDRE DE LABORDE. *Les Monuments de la France* (1836). — H. DUSEVEL. *Notice historique et description de l'église cathédrale d'Amiens* (1839).

Michiel De Rains, pas plus que Jehan De Thuin, ne peuvent être regardés comme les architectes de l'église de Sainte-Waudru.

J. Hubert.



A propos de l'Architecture métallique



La question de l'emploi du fer dans l'architecture préoccupe fort les constructeurs, justement étonnés des constructions métalliques de l'Exposition universelle de Paris.

On a crié à propos de celle-ci : Hosanna ! l'architecture nouvelle tant désirée est trouvée, mais il faut en rabattre !

Il y a un mouvement, mais cet art tâtonne et cherche encore sa voie ; en un mot, nous croyons que l'architecture métallique n'est pas encore trouvée. Quoi qu'il en soit, cette question captivante a suscité des écrits fort intéressants, précisément à cause des inconnues de l'équation qu'il s'agit de résoudre.

Parmi les ouvrages dont nous voulons parler, s'en trouve un : *l'Architecture métallique au XIXe siècle et l'Exposition de 1889, à Paris,* par M. A. Vierendeel, ingénieur-architecte, ingénieur en chef, directeur du Service technique de la Flandre occidentale, ancien ingénieur-chef de service des Ateliers de Construction de La Louvière ; in-8°, fr. 2-50, — auquel nous nous faisons un plaisir de consacrer ces lignes.

L'auteur donne le résumé de ses observations et réflexions sur cette architecture actuellement en voie de formation et qui vient de s'affirmer d'une façon si grandiose.

La tour de 300 mètres, la galerie des machines, les pavillons du Chili, de la République Argentine et les palais des beaux-arts et industries diverses, l'ont justement étonné, et constructeur lui-même, M. Vierendeel, en quelques pages fort intéressantes, fait l'historique du fer depuis une cinquantaine d'années.

Il a des élans d'enthousiasme comme celui-ci :

« Qu'est-ce qui est encore impossible à l'homme comme construction dans les limites de la planète qu'il habite ?

« Les hauteurs ?.... elles sont à lui. La tour Eiffel escalade trois cents mètres sur la verticale et nous prouve que ce n'est qu'une étape ; ce qui s'est fait à trois cents mètres peut se faire bien plus haut encore.

« Jusqu'où ?......

« Nous n'en savons rien, personne ne le sait, tout ce que nous savons, c'est que le métal à trois cents mètres est loin d'avoir atteint les limites de sa puissance.

« L'étendue ?...... elle est à nous également. Les sommiers cintrés du palais des machines franchissent 110 mètres sur l'horizontale, et ce bond est loin d'avoir essoufflé le métal, il est tout prêt à s'élancer plus loin, plus loin encore......; il suffit que l'homme commande.

« On dirait que pour le métal, le fer ou l'acier, l'attraction terrestre n'existe pas ; il la dédaigne, il s'élance et plane en dépit de la pesanteur ; il la combat et la vainct non au moyen de colonnes, mais par l'énergie latente qui anime tout son être. Les encorbellements les plus hardis, les porte-à-faux les plus prestigieux se réalisent avec aisance là où le métal intervient ; en un mot, le métal se passe du point d'appui, il fait fi de la colonne. »

Nous ne comprenons pas cette suppression totale de la colonne et nous croyons que celle-ci n'est pas encore rayée de la liste des éléments architecturaux, mais ses proportions auront à se transformer depuis qu'il ne s'agit plus de porter la plate-bande antique, la lourde arcade cintrée romane ou l'arc pointu des gothiques.

Suit un exposé des principaux types de construction de *Cristal-palace* à la galerie des machines de 1889, depuis la ferme Polonceau jusqu'à celle du type de Dion, perfectionnement des charpentes de la gare Saint-Pancras, à Londres.

Le chapitre II est consacré à la tour Eiffel. Nous en avons déjà parlé à cette place et avons exprimé notre peu d'enthousiasme pour *l'impression artistique* que nous a causée cette *construction surprenante.*

M. Vierendeel la trouve *grandiose.*

Nous ne saurions, en l'occurrence, employer ce mot.

La galerie des machines fait l'objet du chapitre suivant. Ici nous sommes d'accord avec l'honorable ingénieur lorsqu'il dit : « La voûte du palais des machines étonne, mais elle « n'empoigne pas ! »

Non certes, qu'elle n'empoigne pas, et c'est l'opinion de bien des gens ; seulement à quelle cause attribuer cet échec esthétique ? M. Vierendeel l'attribue au manque de proportion entre la largeur et la hauteur de l'édifice. Voulant appuyer cette idée, en appliquant la formule de Palladio sur la hauteur des salles, et il arrive à cette conclusion que la salle des machines, pour produire un effet grandiose, aurait dû avoir 269, 220 ou 115 mètres... de hauteur.

O formules, chères aux gens de chiffres, voilà de vos coups ! Tout cela est appuyé d'exemples nombreux pris dans les monuments anciens et modernes.

Nous nous bornons à exprimer l'idée de M. Vierendeel en confessant que nous n'y croyons pas et en nous promettant de revenir sur cette question. Car si les conclusions de notre auteur ne sont pas les nôtres, ses prémisses le sont.

Passons ce qui a rapport *aux dômes* pour arriver à *l'ornementation propre aux constructions en métal.*

Ici nous trouvons des idées fort justes sur l'emploi décoratif des rivets. Il y a certes une décoration à trouver par ce moyen, de même que par les treillis des sommiers, le découpage des tôles, etc.

Les colonnes de fonte, ou de tôles assemblées, peuvent aussi, ainsi que le constate M. Vierendeel, donner de bons effets ; seulement il faut des formes architecturales nouvelles et ne pas s'ingénier à vouloir appliquer les colonnes des architectures du passé.

La polychromie aussi doit jouer son rôle dans l'architecture métallique en s'associant aux chaudes colorations de la céramique dont M. Formigé a fait un si bon usage au palais des beaux-arts de l'Exposition.

Mais quel est *l'avenir du métal en architecture?* C'est ce que M. Vierendeel se demande. Ajoutons que bien d'autres s'en préoccupent et non sans raison !

Sera-t-il l'élément indispensable et dominant de cet art nouveau qu'on célèbre à l'avance ? Nul n'en sait rien ; mais ce qu'on peut dire c'est que le métal à côté de ses admirables propriétés a d'immenses défauts, parmi lesquels la rouille n'est pas un des plus petits. Domptera-t-on celle-ci ? Nous l'espérons ; M. Vierendeel aussi en nous donnant les moyens employés jusqu'ici et qui prouvent que la rouille peut parfaitement être domptée.

Nous passons les autres objections données à l'emploi du métal pour citer une partie des conclusions de M. Vierendeel :

« A nous, architectes et ingénieurs, de poursuivre l'œuvre commencée, à nous de tirer du métal ses dernières conséquences constructives et sa quintessence esthétique, à nous, en un mot, de hâter le plein épanouissement de ce style dont nous voyons poindre l'aurore à l'horizon. Pénétrons-nous de l'esprit des Grecs et des Gothiques, et par l'application des progrès de la science et de l'industrie modernes renouvelons les formes architecturales. Innovons avec hardiesse, là est la source du progrès ; si les premiers essais ne répondent pas à notre attente, innovons encore quand même, et si le succès ne couronne pas nos efforts, patience ! et honnis soient ceux qui en mal parleront.

« La poussée en avant du métal est irrésistible. Les artistes à esprit rétrograde qui ne savent pas apprécier le nouveau parce qu'il sort des formules reçues, qui trouvent même très spirituel de jeter le sarcasme aux efforts que font de plus courageux qu'eux, qui voudraient étouffer le progrès parce qu'ils ne sont pas organisés pour le suivre, qui enfin comme les hiboux voudraient nier la lumière du soleil, pourront peut-être retarder la date du triomphe final, mais rien de plus. Le métal triomphera malgré tout, telles sont ses destinées, et les siècles qui nous suivront verront le plein épanouissement d'une architecture qui, au point de vue constructif, sera éminemment supérieure à celles des Grecs et des Gothiques et, au point de vue esthétique, n'aura rien à leur envier. »

Nous aimons cet optimisme !

P. S.



ŒUVRES PUBLIÉES

Villa, chaussée de Vleurgat, à Bruxelles. 1887. Architectes : MM. C. Bosmans et H. Vandeveld. Pl. 27-28.

Hôtel et maisons, avenue Rubens, à Anvers. 1884. Architecte : M. Ed. Careels. Pl. 29-36.

Église Sainte-Waudru, à Mons. Restauration. Architecte : M. Hubert. Pl. 37. Voir l'article *Des architectes de l'église collégiale de Sainte-Waudru, à Mons,* col. 168 et suiv.

Crèche-asile, à Willebroeck. 1888. Architecte : M. G. Segers. Pl. 38 à 40.

Cet établissement est destiné au personnel des usines de MM. De Nayer et Cie. Il est situé le long de la chaussée de Malines à Gand, au milieu d'un grand terrain, dont la partie de devant longe la route et forme jardin ; l'autre partie, derrière le bâtiment, est une grande cour, servant à la récréation des enfants.

Cet établissement se compose :

1° De souterrains, où se trouvent, vers la façade principale, une cuisine avec ses dépendances, buanderie, lingerie, etc. La partie des souterrains vers la cour est divisée en salles de bains destinées aux ouvriers et ouvrières de la

fabrique ; l'entrée se fait de chaque côté par des escaliers extérieurs situés aux façades latérales, d'un côté pour les hommes, de l'autre pour les femmes.

2° Du rez-de-chaussée, qui sert de *crèche* pour les enfants des ouvriers de l'usine. Les salles vers la façade de devant servent de salle de jeux et de salle d'école pour les plus âgés. Les deux salles vers la cour, contenant chacune une quarantaine de berceaux, servent pour les plus jeunes. A chaque salle est jointe une salle d'attente, ainsi qu'un lavoir et une lingerie.

3° Du premier étage, qui sert d'asile de retraite pour ouvriers et ouvrières invalides ou infirmes ou victimes d'accidents arrivés à l'usine. Il se compose de chambres séparées et de quatre dortoirs pouvant être transformés en chambrettes; un côté est réservé aux hommes, l'autre aux femmes ; une grande salle vers la façade principale sert de salle de réunion et de réfectoire ; de l'autre côté sont : une lingerie, une pharmacie et un cabinet de consultation du médecin. Chaque côté peut être entièrement séparé et est en communication avec le rez-de-chaussée par deux grands escaliers débouchant à deux couloirs conduisant à la cour, de manière à pouvoir isoler complètement le rez-de-chaussée du premier étage.

Aux greniers sont des séchoirs pour le linge, des chambrettes, réservoirs, etc.

L'établissement est chauffé au moyen de la vapeur ; la chaudière du système Denayer se trouve au centre du bâtiment dans les souterrains. Cette chaudière sert également au chauffage de l'eau pour les bains.

L'aérage se fait au moyen de quatre grandes cheminées placées dans les angles du vestibule et dans lesquelles débouchent des tuyaux en tôle, placés entre les plafonds et les planchers, et prenant l'air vicié dans chaque salle par des ouvertures pratiquées dans les plafonds. L'air extérieur est introduit par des bouches placées sous les fenêtres et passe sur les conduits de chaleur. L'établissement a également une distribution d'eau à tous les étages et une canalisation du gaz.

L'entrée et la sortie des enfants se font par la façade vers la cour par une rampe d'accès en pente douce.

Les façades sont construites en briques de Boom, pierres bleues et pierres de France; les toitures sont en ardoises; toutes les boiseries sont en bois apparent verni.

—

Église Saint-Jacques, à Aix-la-Chapelle. 1888. Architecte : M. Henri Wiethase, à Cologne. Pl. 41 à 46.

Nous comptons publier dans un de nos prochains numéros, une étude détaillée sur ce bel édifice.

Chapelle funéraire (cimetière d'Angleur). 1881. Architecte : M. Charles Soubre. Pl. 47 et 48.



BIBLIOGRAPHIE (1)

—

Encyclopédie de l'Architecture et de la Construction. Directeur P. Planat.

Nous avons jeté un coup d'œil sur cette belle publication déposée pendant quelques jours au local de la Société Centrale d'Architecture et nous nous hâtons de la signaler à l'attention de nos lecteurs.

Il y a actuellement cinq volumes de parus sur douze que comptera l'ouvrage. Les articles sont classés par ordre alphabétique et formeront en quelque sorte un dictionnaire encyclopédique de l'Architecture.

Nous avons remarqué certains articles particulièrement intéressants. Tels sont l'Architecture religieuse, par M. P. Planat, d'une grande érudition; l'Architecture allemande, par MM. Lambert et Stahl; l'Architecture autrichienne, par M. H. Semper; les Chœurs-chapelles, par M. Corroyer; etc.

Nous avons recherché « l'Architecture belge » et nous avons trouvé « voir Pays-Bas ». Tant qu'il en est temps encore nous conseillons à M. Planat de ne pas confondre l'art de la Néerlande et celui des provinces méridionales. Il y a là deux tendances toutes différentes sur lesquelles nous attirons sa sérieuse attention.

Nous espérons pouvoir reparler sous peu de l'œuvre considérable que notre confrère de la *Construction moderne* a si bien commencée. P. S.

La question des habitations ouvrières en Belgique. Etude et enquête par M. le baron Hippolyte de Royer de Dour. Bruxelles, P. Weissenbruch, 1889, un vol. in-8°, 226 pages, planches et gravures.

En ce siècle, où l'art a fait tant de merveilles, l'Ingénieur, le Constructeur, l'Architecte occupent dans la société une place considérable. Cette importance même de leur profession nous arrêterait au moment d'entretenir MM. les Architectes, les créateurs de tant d'œuvres admirables et colossales, de l'habitation à bon marché... de l'ouvrier ; elle nous arrêterait, si nous avions l'espoir de les intéresser à ce sujet poignant, à ce problème le plus douloureux peut être de l'économie sociale, le logement des classes laborieuses. A défaut d'autres mérites, il aurait celui de toucher aux occupations des lecteurs de *l'Emulation*, et aussi d'être actuel. L'un des nombreux congrès tenus à Paris pendant l'Exposition universelle en a fait l'objet de ses études, et, tout récemment, le Parlement belge a voté une loi sur les habitations ouvrières.

Jusqu'ici, bien que l'on se fût beaucoup occupé en Belgique des logements ouvriers, il n'existait pas d'ouvrage d'ensemble, groupant les faits, renseignant sur les résultats obtenus et les moyens mis en œuvre. Cette lacune vient d'être comblée par M. le baron Hippolyte de Royer de Dour, qui a publié chez P. Weissenbruch, à l'occasion de l'Exposition universelle, le rapport qu'il avait présenté en sa qualité de président de la section XI (Habitations ouvrières) de l'Exposition belge d'économie sociale. Il est presque inutile d'insister sur la compétence de l'auteur qui avait fait ses preuves comme délégué de la Commission du travail en 1886, et l'an dernier, comme président et organisateur du Concours, très réussi, de l'appartement ouvrier, à l'Exposition de l'ancien champ des manœuvres. Chargé par le bureau du groupe de l'Economie sociale à l'Exposition de Paris, de l'enquête et du rapport sur la question du logement de l'ouvrier en Belgique, M. de Royer a mené à bonne fin une œuvre telle que les administrations publiques seules en osent entreprendre. C'est le résultat de ses investigations et le résumé d'une volumineuse correspondance que nous allons analyser ici.

La question des logements ouvriers peut être envisagée à bien des points de vue. Conditions d'hygiène et de moralité, conditions de bon marché et d'appropriation aux habitudes (1) doivent être réunies, pour que la construction réponde pleinement à son but. Tous ces côtés de la question, l'auteur les a traités, et très savamment. Son ouvrage est divisé en deux parties. La première (chap. I à IV) est surtout économique ; la seconde (chap. V et annexes) statistique et documentaire.

Après quelques considérations générales, M. le baron de Royer fait l'historique de la question. Il montre les efforts tentés à l'étranger et en Belgique, jusqu'en ces derniers temps. Pour employer les termes mêmes de l'auteur, c'est avec une *patriotique satisfaction* qu'on constate les encouragements que S. M. le roi Léopold II, dès avant et depuis son avènement au trône, n'a cessé de donner à ceux qui travaillaient à multiplier les maisons à bon marché. C'est sous le patronage du duc de Brabant que se fonda la première société de construction de maisons ouvrières. Quand elles se multiplièrent, le prince, sénateur de droit en sa qualité d'héritier présomptif, fit voter une loi qui octroyait à ces sociétés la faveur de l'anonymat. Dès son premier discours du trône, l'auguste successeur de Léopold Ier appela l'attention du Parlement sur une question intimement liée à celle que nous étudions, et la loi de 1867, sur l'expropriation par zones, vint réaliser les vœux du souverain.

Dans ces derniers temps, on s'est beaucoup occupé d'accroître partout, en Belgique, le nombre des logements ouvriers. En 1886, M. Meeus, représentant d'Anvers, fit rapport sur la question à la Commission du travail. Un autre membre de la Commission, M. Ch. Lagasse, directeur des ponts et chaussées (2), fit voter plusieurs vœux, repris et appuyés par diverses associations très-compétentes : la Société belge d'Economie sociale, l'Association des Ingénieurs sortis de l'Ecole spéciale de Gand, — et aussi par le Congrès des œuvres sociales tenu à Liége en septembre 1888.

La loi belge du 9 août 1889, discutée et votée immédiatement après la réunion du Congrès international des habitations à bon marché, n'était pas faite quand M. le baron de Royer publia son livre. Celui-ci ne contient que le projet de loi déposé, au nom du gouvernement, par M. A. Beernaert, ministre des finances, le 27 mars 1888. Les retards parlementaires furent utiles, pour cette fois, car le projet a pu être amélioré, notamment en un point très-important, comme nous le dirons. Le législateur a pu mettre à profit les différents travaux publiés à l'occasion du congrès, notamment celui de M. de Royer, et s'inspirer des vœux émis à Paris.

On peut grouper sous trois chefs les principales dispositions du projet devenu la loi du 9 août 1889 : comités de patronage, intervention de la Caisse générale d'épargne et de retraite, exonérations fiscales.

Comités locaux de patronage. Ici déjà, le projet a été amendé. Le nombres, des membres fixé d'abord à neuf au maximum, a été porté à dix-huit. Le nombre minimum est de cinq. La moitié des membres plus un sera nommée par la députation permanente du conseil provincial. Le gouvernement ne nommera que la minorité des membres. L'intervention du gouvernement était prépondérante dans le projet; dans la loi, c'est celle de la députation qui l'emporte.

---

(1) Les ouvrages renseignés sous la rubrique *Bibliographie* sont en vente chez notre éditeur M. Ch. Claesen, à Liége.

(1) Attirons l'attention sur ce point. Nous nous souvenons d'avoir entendu raconter par M. Weiler, l'ingénieur bien connu, qu'à Mariemont, des maisonnettes très-confortables sont considérées par les ouvriers comme *croquées*, parce que l'on n'a pas directement accès de la rue à la salle principale. Or, c'était à séparer la rue de la chambre par un bout de couloir que l'architecte s'était évertué.

(2) M. Lagasse a publié dans la *Revue générale* (n° de juillet 1889), une savante synthèse de la question des logements ouvriers, sous le titre trop modeste de *Quelques mots sur l'habitation ouvrière*. Il en existe des tirés à part. (Bruxelles, Société belge de Librairie. — Paris, Guillaumin et Cie.)

Ces comités sont chargés, d'après l'article 1er de la loi :

A. De favoriser la construction et la location d'habitations ouvrières salubres et leur vente aux ouvriers, soit au comptant, soit par annuités ;

B. D'étudier tout ce qui concerne la salubrité des maisons habitées par les classes laborieuses et l'hygiène des localités où elles sont tout spécialement établies ;

C. D'encourager le développement de l'épargne et de l'assurance, ainsi que des institutions de crédit ou de secours mutuels et de retraite.

Pour que ces comités rendent tous les services qu'on en attend, il faudra qu'y soient représentés l'élément industriel et l'élément ouvrier, et aussi les professions libérales : juristes, économistes, financiers, et surtout hygiénistes et architectes.

Caisse d'épargne. « La Caisse générale d'épargne et de retraite est autorisée à employer une partie de ses fonds disponibles en prêts faits en faveur de la construction ou de l'achat de maisons ouvrières, après avoir, au préalable, demandé l'avis du comité de patronage. » (Art. 5 de la loi.)

Un amendement de M. de Smet-de Naeyer, représentant pour Gand, devenu l'article 8, autorise la caisse « à traiter des opérations d'assurance mixte sur la vie ayant pour but de garantir le remboursement à une échéance déterminée — ou à la mort de l'assuré, si elle survenait avant cette échéance — des prêts consentis pour la construction ou l'achat d'une habitation ». C'est là une très-considérable amélioration du projet. Un autre texte, nouveau aussi (art. 9), accorde aux provinces, communes, hospices et bureaux de bienfaisance, la faculté de recevoir des dons et legs en vue de la construction de maisons ouvrières.

Exemptions fiscales. Elles sont nombreuses :

1. Exemption de la contribution personnelle et de toute taxe provinciale ou communale analogue, à raison de la valeur locative, des portes et fenêtres et du mobilier, pour les habitations occupées par les ouvriers, à une double condition :

A) Qu'ils ne possèdent point d'autre immeuble que celui qu'ils habitent et qu'ils ne cultivent pas pour eux-mêmes au delà de 45 ares;

B) Que le revenu cadastral de ces habitations ne dépasse pas 102 francs dans les communes de moins de 30,000 habitants, 114 francs dans les communes de 30 à 60,000 habitants et 132 francs dans celles de 60,000 habitants ou plus.

Par contre, est abrogé l'article 6 de la loi du 5 juillet 1871 qui exemptait pendant huit ans de la contribution foncière, les maisons nouvellement construites par les sociétés d'habitations ouvrières. En présence des mauvaises conditions hygiéniques dans lesquelles ont été bâtis un grand nombre des logements ouvriers anciens, on peut regretter que la loi du 9 août n'accorde pas d'avantages spéciaux aux habitations neuves et construites selon des règles plus respectueuses des lois de l'hygiène.

2. Exemption des droits de timbre et d'enregistrement pour les actes et procès-verbaux des sociétés ayant pour objet la construction, l'achat, la vente ou la location d'habitations ouvrières.

3. Réduction des droits de mutation dus sur les immeubles bâtis destinés à servir d'habitation aux ouvriers, ou sur les terrains acquis en vue d'y élever des maisons ouvrières. La réduction profitera tant aux sociétés qu'aux ouvriers individuellement. La loi accorde, en outre, des délais pour le payement des taxes dues.

4. Réduction des frais d'enregistrement sur les actes de prêt ou d'ouverture de crédit en faveur des sociétés ci-dessus désignées.

5. Réduction du droit de timbre sur les actions et obligations émises par les sociétés.

La loi du 9 août 1889 réalise tous les désidérata du Congrès de Paris. « La nouvelle loi belge, écrit M. Fougerousse dans *la Réforme sociale* du 1er septembre 1889 (p. 315), est allée plus loin même que les vœux de nos congressistes, en ouvrant à la Caisse d'épargne et de retraite, le vaste champ de l'assurance sur la vie, pour placer en dehors de tout risque le payement des prêts consentis en vue de la construction ou de l'achat d'une habitation. » Les exonérations fiscales donneront, on peut légitimement l'espérer, un vigoureux essor au développement des sociétés de construction, et augmenteront dans une considérable mesure le nombre des ouvriers propriétaires.

Revenons au livre de M. de Royer, qui a étudié sous ses divers aspects, la question pratique du mode de construction à préconiser.

A raison de la très-grande facilité des communications, l'auteur se montre particulièrement favorable aux constructions à un étage seulement, élevées à proximité des villes, et entourées d'un jardinet. Pour diverses raisons, il n'est point partisan de la maison à plusieurs étages, et de l'habitation de plusieurs familles dans le même immeuble. La propriété collective d'une maison, dont on trouve des exemples en Ecosse et dans diverses villes d'Italie, n'est pas dans nos mœurs, et M. le baron de Royer voit à ces combinaisons des inconvénients à la fois pour l'hygiène, la propreté et la bonne entente des habitants.

Là où il est impossible d'échapper, pour une partie du moins de la population laborieuse, à la maison à étages et à l'habitation de plus d'une famille dans chaque maison, M. de Royer conseille d'établir des prix de propreté. On constate, en effet, partout le mauvais état des pompes, lieux d'aisance, etc., servant à un usage collectif.



Que ce soit une administration publique ou une société privée, un industriel ou un ouvrier qui *fasse bâtir*, c'est toujours à l'architecte et à l'entrepreneur qu'incombe le soin de *construire*. MM. les architectes trouveront, dans la deuxième partie du livre de M. le baron de Royer de Dour, de nombreux documents qui leur seront non moins utiles qu'aux membres des comités de patronage. Non signalerons notamment les dix-sept planches inédites, qui font connaître les types de maisons ouvrières des diverses régions de notre pays : Hainaut, Anvers, Brabant, Liége, etc.

Il va de soi que l'on ne songerait plus aujourd'hui à construire des maisons ouvrières comme les *casernes* de la rue des Grandes-Rames à Verviers, dépourvues de cours et de lieux d'aisance (1). Désormais, il est permis de le croire, les conditions élémentaires d'hygiène seront observées. Ce qui devra à l'avenir faire surtout l'objet des préoccupations des constructeurs, ce sera *le coût* de la construction. Le Congrès de Paris avait pris la dénomination significative de *Congrès des habitations à bon marché*. Le bon marché, voilà le but à atteindre. Comme M. de Royer le constate dans une note manuscrite qu'il a ajoutée à l'exemplaire de son livre que j'ai sous les yeux, c'est M. l'ingénieur Lagasse qui, le premier, insista sur ce point : « *Qu'on doit mettre en rapport le revenu normal du capital placé dans l'établissement de la maison ouvrière, avec la part ordinaire du salaire moyen de l'ouvrier que celui-ci peut consacrer à son logement.* » Il semble que, sauf à Bruxelles, on puisse procurer à l'ouvrier un logement coûtant, terrain compris, 1,300 à 1,600 fr. seulement (2). Un inventeur belge, M. Windels, a trouvé un procédé ingénieux qui permet de réduire de 68 p. c., d'après son évaluation, les frais de construction. M. Windels « préconise un système de construction économique rapide, par moule à combinaisons continues, et servant indéfiniment. Il utilise pour la construction, au lieu de briques, des non-valeurs, telles que les déchets des carrières, des charbonnages, des verreries, des briqueteries, des usines et des fabriques en général. » Nous ne pouvons que signaler la découverte, abandonnant aux gens compétents le soin de l'apprécier.

Au chapitre V, qui renseigne sur les progrès réalisés dans la construction des habitations ouvrières, sont décrites et appréciées les principales sociétés du pays : sociétés coopératives de production, habitations créées par les patrons auprès du centre du travail ou par les administrations publiques, sociétés se proposant pour but la création de logements salubres et économiques.

A titre d'exemple, citons la série de combinaisons imaginées par la Société de la Vieille-Montagne pour procurer à l'ouvrier un logement convenable :

« Ici, elle a morcelé des *terrains* qui lui appartenaient et les a cédés aux ouvriers à des prix réduits. Puis elle a fait aux acquéreurs des *avances remboursables à longues échéances*, pour leur permettre de construire des maisons.

« Ailleurs, l'ouvrier ayant choisi et acheté lui-même son terrain, la Société lui a cédé tous les *matériaux* pour construire sa maison, briques, pierres, pavés, bois, fers, etc., *à ses prix d'inventaire*, le faisant profiter du bénéfice de ses achats en gros.

« Ailleurs encore, la Vieille-Montagne *a bâti des maisons et les a revendues au prix de revient* aux ouvriers ; une partie du prix d'achat étant payée comptant et le solde étant remboursé par faibles annuités. »

Mais « le plus grand nombre des ouvriers ne peut ou ne veut pas devenir propriétaire » d'une maison. Ici encore, la Société a eu recours à des modes de location divers. Le but visé par elle a toujours été d'assurer *à chaque ménage, sa maison* (3).

Sous forme d'annexes, l'auteur a groupé à la fin du volume des contrats-types : baux, contrats d'assurances, statuts de sociétés anonymes ou coopératives de construction, et enfin un cahier de charges modèle et une bibliographie de l'habitation ouvrière.

D'une œuvre aussi complète, il est permis de dire que nul de ceux qui, en Belgique, s'occuperont à l'avenir des logements ouvriers, ne pourra se dispenser d'y recourir. Et c'est le plus bel éloge qu'on puisse faire d'un livre de ce genre.

ED. VAN DER SMISSEN,
Avocat.

SOCIÉTÉ CENTRALE D'ARCHITECTURE DE BELGIQUE

Séance du 12 novembre 1889.

L'assemblée après avoir entendu la lecture du procès-verbal de la dernière séance et de la correspondance, procède à l'admission de M. DE CUYPER en qualité de membre correspondant.

M. Anciaux donne ensuite lecture de son rapport sur l'excursion de la Société, à Liége et à Spa.

Après diverses communications, la séance est levée.

(1) Voir *Notice sur les cités ouvrières de Verviers*, par M. P. LIMBOURG. — *Gazette du Peuple* du 3 juillet 1889.

(2) Pour plus de renseignements, nous renvoyons au livre de M. de Royer, notamment p. 87.

(3) Voir *La Société de la Vieille-Montagne à l'Exposition universelle de 1889*. II. Institutions ouvrières, pp. 19 et 22.

Bruxelles. — Alliance Typographique, rue aux Choux, 37.

L'ÉMULATION

PUBLICATION MENSUELLE DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'ARCHITECTURE DE BELGIQUE

XIVe ANNÉE (1889)

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

PLANCHES

VIGNETTES DANS LE TEXTE

TEXTE

